

R A P P O R T 2 0 0 7

L'État actionnaire



Panorama général

Analyse financière *page 5*

- Périmètre de combinaison et bilan
- Progression du résultat net
- Confirmation de l'assainissement financier
- Contribution des grands secteurs d'activité

L'exercice par l'État
de sa fonction d'actionnaire *page 12*

- Activité de l'APE
- L'application de la Charte organisant les relations
des entreprises à participation publique avec l'État
actionnaire fait l'objet d'un suivi attentif
- Actualité communautaire
- Emploi et aspects sociaux

La gestion par l'État de ses
participations financières *page 20*

- Principales opérations depuis le dernier trimestre 2006
- L'essentiel des produits de cession demeure affecté
au désendettement des administrations publiques
- Les entreprises ont poursuivi leurs opérations
de cessions et d'acquisitions de participations

Présentation par entreprise

Entreprises du secteur
des transports *page 30*

Entreprises d'infrastructures
de transports *page 38*

Entreprises du secteur
de l'énergie *page 66*

Entreprises du secteur
de l'armement
et de l'aéronautique *page 80*

Entreprises du secteur
des médias *page 104*

France Télécom *page 114*

La Poste *page 118*

Autres entreprises *page 122*

Comptes combinés

Préambule *page 132*

Bilan et compte de résultat *page 133*

Variation des capitaux propres part du groupe *page 133*

Tableau de flux de trésorerie *page 134*

Annexes *page 135*

Annexes

Présidents des conseils d'administrations ou de
surveillance des entreprises du périmètre APE *page 204*

Commissaires aux comptes des entreprises
du périmètre APE *page 205*

Composition des conseils d'administration
(ou de surveillance) des entreprises
du périmètre APE *page 206*

Cessions par les entreprises de participations
(opérations dites de respiration) *page 210*

Répartition des mandats
d'administrateurs au sein de l'APE *page 210*



Sommaire



L'exercice 2006 a été marqué par une nouvelle amélioration de la situation financière et des performances des cinquante principales entreprises de la compétence de l'Agence des participations de l'État (APE).

Dans le contexte d'une progression de plus de 11 % de l'activité de ces entreprises par rapport à 2005 (à périmètre et normes comptables comparables), à laquelle tous les secteurs ont contribué, le résultat net de l'ensemble combiné a augmenté de 13,8 % (soit +1,6 Md€) pour s'établir à plus de 13 Md€. La rentabilité de l'ensemble, mesurée en rapportant ce résultat au chiffre d'affaires, progresse de nouveau et s'établit à 8,5 % (8,3 % en 2005) ; la marge opérationnelle

et la rentabilité opérationnelle se sont également améliorées. La structure financière poursuit son assainissement ; les passifs financiers nets reculent d'un milliard d'euros, ce qui permet, en liaison avec l'amélioration du résultat net, d'enregistrer une amélioration sensible du ratio dette nette sur capitaux propres qui passe de 1,96 en 2005 à 1,56 en 2006.

Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document qui est conduite sur la base d'une comparaison avec un exercice 2005 Pro forma, c'est-à-dire en reconstruisant un exercice 2005 sans les participations

dans trois sociétés autoroutières privatisées en 2006 et sans la participation dans Alstom également cédée en 2006.

La première partie présente les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2006 et depuis début 2007 ; elle détaille également le bilan annuel d'activité de l'Agence des participations de l'État.

La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la situation financière et de la stratégie des principales participations.

Le présent document constitue la septième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

21 septembre 2006

Le CA de *GIAT Industries* a entériné la nouvelle organisation du groupe baptisée **NEXTER**.

11 octobre 2006

Cession des Pages jaunes par *France Télécom*.

29 novembre 2006

EDF réalise l'introduction en bourse de sa filiale **EDF Énergies Nouvelles**.

8 décembre 2006

Publication de la loi relative au secteur de l'énergie.





Analyse financière

Périmètre de combinaison et bilan

Le périmètre de combinaison a enregistré en 2006 des évolutions dont une en particulier a eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice ; elles concernent le secteur des infrastructures de transport avec la cession de l'intégralité de la participation de l'État au capital de trois sociétés autoroutières (APRR, ASF et SANEF). Les autres opérations ont consisté en la cession de la participation de l'État au capital du groupe Alstom et la création de deux sociétés, LFB (Laboratoire de Fractionnement et des Biotechnologies) et Sovafim, toutes deux détenues à 100 % par l'État.

L'ouverture du capital d'Aéroports de Paris s'est effectuée en juin 2006. L'État conserve la majorité du capital et son contrôle sur l'entité. Cette variation de pourcentage de participation n'a pas d'incidence sur les états financiers combinés, compte tenu des règles d'établissement de ces derniers⁽¹⁾.

Le périmètre de combinaison inclut en 2006, comme en 2005, des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent désormais les entreprises sous référentiel IFRS, une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS a été retenue, l'élaboration de comptes combinés requérant l'application d'un corps de normes homogènes

pour toutes les entités combinées. La présentation des comptes de la RATP, La Poste et la SNCF en normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2007 conforte l'option retenue.

Comme lors de l'établissement des comptes des exercices 2003, 2004 et 2005, deux entités du périmètre (Thales et EADS), qui font l'objet d'un contrôle conjoint, sont incluses dans la combinaison pour la quote-part du pourcentage détenue directement et indirectement par l'État selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Afin de donner une image plus fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a au sens comptable une influence notable⁽³⁾ sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles⁽²⁾ mais en parfaite conformité avec les règles de consolidation, conservées dans le périmètre de combinaison. Pour ce faire, elles ont été combinées par la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode a été appliquée dans les comptes de l'exercice 2006 à l'ensemble des entités du périmètre dans lesquelles l'État a une influence notable. Quatre entités sont incluses, à ce titre, dans la combinaison : Air France KLM, France Télécom, Safran et Renault.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans la combinaison au 31 décembre 2006 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2005, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 ou applicables ultérieurement mais pouvant être anticipés. L'interprétation IFRIC 4⁽⁴⁾

1 - Les principes comptables sont présentés page 138.

2 - Ces règles sont fixées par le règlement 2002-12 du CRC.

3 - L'influence notable est présumée comptablement lorsque le Groupe dispose de droits de vote d'au moins 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

4 - L'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) assiste l'IASB et a notamment pour but de fournir des commentaires sur les questions relatives aux normes IFRS qui donnent lieu ou pourraient donner lieu à des interprétations non satisfaisantes ou contradictoires.



Comptes combinés des entreprises contrôlées par l'État et immobilisations financières de l'État

Le périmètre du rapport est défini par le législateur: l'analyse de la situation économique et l'établissement des comptes combinés portent sur « toutes les entités significatives, établissements et sociétés, cotées ou non, contrôlées par l'État ». Des comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entreprises qui lui sont liées par un lien capitalistique ou par une relation de contrôle comme s'il ne formait qu'une seule entité. Les comptes combinés concernent des entreprises ou entités qui constituent un ensemble mais dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques ou de contrôle mais de liens économiques ou organisationnels. La situation de l'État est originale car ce ne sont pas des liens économiques ou organisationnels qui lient ces entités mais le fait qu'elles ont le même « actionnaire » ou un « actionnaire de référence » commun: l'État.

La méthode d'établissement des comptes combinés et les comptes eux-mêmes (bilan, compte de résultat et annexe) figu-

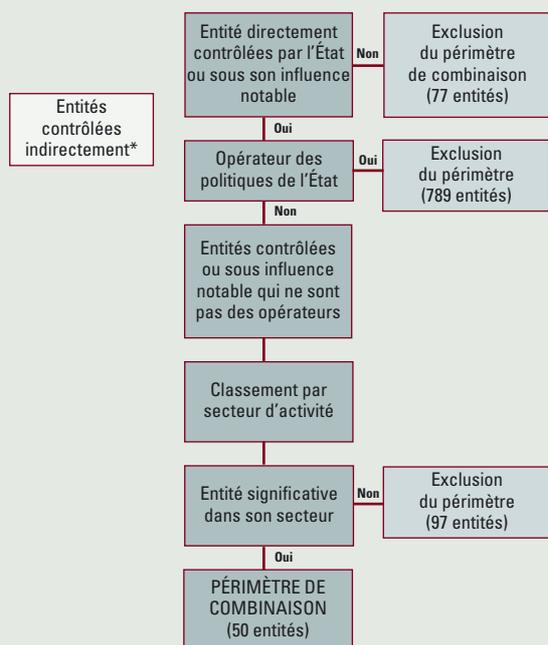
rent *in extenso* dans la troisième partie du rapport. Les principes comptables retenus sont conformes au règlement (CRC n° 2002-12) du Comité de Réglementation Comptable qui définit les règles et modalités d'établissement des comptes combinés et ont fait l'objet d'un examen et d'une attestation par un groupe de personnalités indépendantes présidé par un ancien président du Conseil national de la comptabilité⁽⁵⁾. Si l'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées, l'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités est réalisée progressivement comme l'illustre l'élaboration des comptes combinés 2005 selon le référentiel IFRS. L'importance et la technicité des opérations de combinaison rendent en effet nécessaire une période d'adaptation pour atteindre une homogénéité satisfaisante des principes comptables retenus.

Comme les années précédentes, la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas incluses dans le présent rapport, pour la première du fait de la particularité de son activité qui fait l'objet par ailleurs

d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement, pour la seconde compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social) qui la placent, aux termes de ses statuts, sous la surveillance du Parlement, auquel le président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport. Les entités retenues dans le périmètre de combinaison permettent toutefois, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et de la taille de leur bilan, d'appréhender la contribution des entreprises publiques ou à participation publique à l'activité et à la croissance économique. Les comptes combinés illustrent également l'activité de l'Agence des participations de l'État qui couvre par ailleurs les participations minoritaires de l'État et les entités contrôlées ne présentant pas un poids significatif.

5 – La composition de ce Comité, constitué en application de l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 a été fixée par arrêté du 28 janvier 2004 (JORF du 10 février p 2 746).

Immobilisations financières à l'actif du bilan de l'État (845 entités au 31 décembre 2006)



* Les entités analysées ne constituent en effet qu'une partie du champ des entreprises contrôlées directement ou indirectement par l'État. Le Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par l'État (RECME), établi annuellement par l'INSEE sur la base d'une enquête annuelle de mise à jour, en donne l'image la plus fidèle. Au 31 décembre 2006, dernières statistiques disponibles, l'État contrôlait, directement ou indirectement, 845 entreprises dont 90 de premier rang. Ces entreprises sont celles dont le siège est situé en France.

	2003	2004	2005	2006*
Total au 31 décembre	1 491	1 307	1 144	845
Dont, de premier rang	99	96	96	90
En % de l'emploi salarié total	5,1 %	4,1 %	3,8 %	3,7 %
Entreprises de 1 ^{er} rang en % de l'emploi du secteur public	84,5 %	84 %	86,4 %	87 %

* Données provisoires Insee au 31 août 2007.

(« contrat de location ») d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 a conduit à l'établissement de comptes pro-forma au titre de l'exercice 2005 pour EDF et Gaz de France. Par ailleurs les conséquences de l'interprétation IFRIC 12 (« accords de concessions de service ») d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 ont été anticipées par Gaz de France. Cette application anticipée a également conduit à l'établissement de comptes pro-forma au titre de l'exercice 2005.

Pour permettre la comparaison et le commentaire des principaux postes du bilan et du compte de résultat des exercices 2005 et 2006, un exercice 2006 synthétique a été établi ainsi qu'un exercice 2005 à périmètre (ie hors participations dans les trois sociétés autoroutières et dans Alstom) et méthodes comparables. Ils figurent dans le tableau ci-contre⁽⁶⁾.

Le total du bilan s'est établi en 2006 à 504 Md€

À périmètre constant et normes comparables, le bilan augmente de 24 Md€. La taille du bilan de l'ensemble combiné s'est réduite de près de 13 Md€. Cette variation est liée principalement à la sortie des trois sociétés autoroutières (37 Md€).

À l'actif, cette variation est liée essentiellement à l'accroissement des activités bancaires de La Poste (+4 Md€), à l'augmentation de la valeur nette des immobilisations corporelles (+7,3 Md€), à l'évolution des actifs financiers (+10,5 Md€) dont 3 Md€ de constitution des actifs dédiés chez EDE, et à la valeur des titres mis en équivalence (1,6 Md€).

Au passif les principales variations correspondent à l'évolution positive des capitaux propres (+11,5 Md€), à celle des dettes liées à l'activité bancaires de La Poste (+5,5 Md€), aux augmentations des autres passifs courants (+1,7 Md€) et à l'augmentation des provisions pour risques et charges (+2,2 Md€).

L'augmentation des capitaux propres (+11,5 Md€) s'explique en tout premier lieu par la rentabilité de l'ensemble combiné (résultat net de +13,2 Md€ en 2006), ensuite par les augmentations de capital de certaines entités (+5,1 Md€ dont 2,9 Md€ pour CDF et 0,5 Md€ pour

1^{er} janvier 2007

La direction des Monnaies et Médailles, transformée en EPIC dénommé « La Monnaie de Paris », entre dans le périmètre de l'APE.

1^{er} janvier 2007

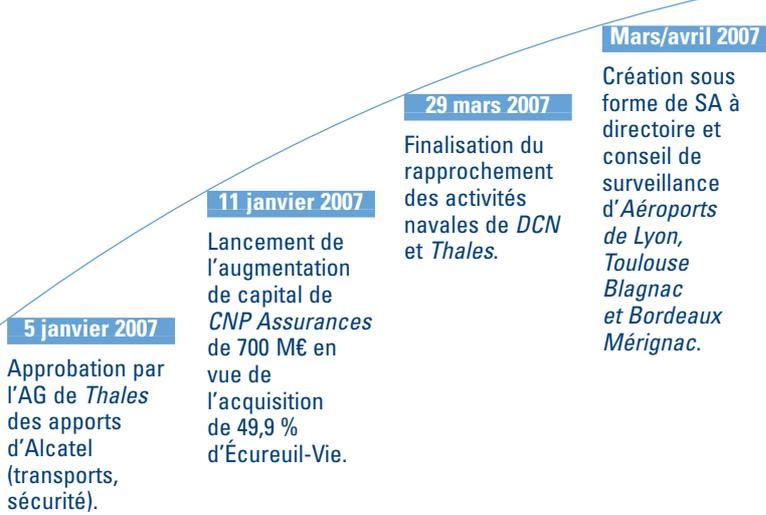
Adossement à la CDC de la gestion des défaisances du secteur financier.

ACTIF	2006	2005 pro forma retraité*	2005
<i>En millions d'euros</i>			
Ecart d'acquisitions	14 111	13 279	13 284
Immobilisations	320 449	300 597	335 842
dont titres mis en équivalence	21 741	20 166	20 532
dont portefeuille de titres de l'activité bancaire de La Poste	62 530	57 021	-
Impôts différés actif	4 292	3 687	3 796
Total actif non courant	338 852	317 563	352 922
Stocks et créances	113 020	109 030	96 715
dont Prêts et créances de l'activité bancaire de La Poste	38 127	34 492	-
Autres comptes de l'activité bancaire de La Poste	7 656	12 482	-
Actifs financiers courants et trésorerie	43 835	40 048	66 809
Total actif courant	164 511	161 560	163 524
Actifs non courants détenus en vue de la vente	142	746	746
Total ACTIF	503 505	479 869	517 192

PASSIF	2006	2005 pro forma retraité*	2005
<i>En millions d'euros</i>			
Capitaux propres	54 898	43 439	50 558
Capitaux propres de l'ensemble combiné	57 515	45 281	52 424
Provisions et avantages au personnel non courant	72 668	69 088	69 206
Passifs financiers non courants	87 648	88 305	105 975
Autres passifs non courants	35 033	33 681	47 354
Total passifs non courants	195 349	191 074	222 535
Provisions courantes	8 246	9 753	9 844
Passifs financiers courants	30 132	30 717	36 490
Dettes d'exploitation	67 681	65 016	157 461
Autres passifs courants	38 611	37 005	37 833
Dettes de l'activité bancaire de La Poste	105 855	100 418	-
Total passifs courants	250 526	242 909	241 628
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	116	605	605
Total PASSIF	503 505	479 869	517 192

COMPTE DE RÉSULTAT	2006	2005 pro forma retraité*	2005
<i>En millions d'euros</i>			
Produits nets bancaires de la Banque Postale	4 583	4 309	-
Chiffre d'affaires	155 380	139 693	148 801
Autres produits des activités ordinaires	7 442	8 265	8 696
Achats et charges externes	-87 370	-75 514	-75 764
Charges de personnel	-45 397	-45 035	-45 719
Autres charges et produits opérationnels	-16 881	-15 773	-17 786
Résultat opérationnel	17 955	15 946	18 227
Résultat financier	-4 627	-4 932	-6 035
Résultat avant impôts	13 329	11 014	12 192
Résultat net des sociétés intégrées	10 632	8 669	9 433
Résultat net de l'ensemble combiné	13 447	11 812	12 605
Résultat net part du groupe	13 182	11 575	12 351

* Comptes 2005 retraités à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions), IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste, présentation hors ASF, APRR, Sanef et Alstom. Le passage des comptes 2005 présentés dans le rapport 2006 (page 7) aux comptes 2005 retraités et pro forma est décrit pages 140 et 141.



5 janvier 2007
Approbation par l'AG de *Thales* des apports d'Alcatel (transports, sécurité).

11 janvier 2007
Lancement de l'augmentation de capital de *CNP Assurances* de 700 M€ en vue de l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil-Vie.

29 mars 2007
Finalisation du rapprochement des activités navales de *DCN* et *Thales*.

Mars/avril 2007
Création sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance d'*Aéroports de Lyon, Toulouse Blagnac et Bordeaux Mérignac*.

l'EPFR et pour la SNCF) après prise en compte des versements de dividendes aux actionnaires (-4,5 Md€), et des impacts comptable et financier (versement d'une contribution de 2 Md€ par La Poste) des réformes du financement des retraites de La Poste et de la RATP.

Progression du résultat net

Le chiffre d'affaires global et le produit net bancaire, (résultant de l'activité de La Banque Postale), ont globalement progressé de 16,4 Md€ pour s'établir à 160 Md€ soit +11 % par rapport à l'exercice 2005 *pro forma*. La progression du chiffre d'affaires seul (hors PNB) est de +11,2 % (+15,7 Md€).

Tous les secteurs enregistrent une progression de leur activité. L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur de l'énergie est cette année encore remarquable (+12,8 Md€ soit près de +16 % par rapport à 2005) puisqu'elle contribue pour plus de 75 % à la progression du chiffre global en raison de l'activité soutenue d'EDF et de Gaz de France. La part des quatre entreprises du secteur de l'énergie représente 61 % du chiffre d'affaires combiné. L'activité des secteurs de l'armement, des transports et des infrastructures de transport progresse de plus de 5 % et La Poste, qui représente 10 % du chiffre d'affaires total, de plus de 4 %.

Le chiffre d'affaires du périmètre combiné et le produit net bancaire de la Banque Postale ont représenté en 2006 près de 6,1 % de la production des entreprises non financières et sociétés financières⁽⁷⁾ et le total des achats et autres charges d'exploitation représentait environ 5 % du

total des consommations intermédiaires de l'ensemble des branches de l'économie.

La marge opérationnelle qui mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires est en légère progression entre les exercices 2005 et 2006, de 11,4 % à 11,6 %. À 11,5 %, la rentabilité opérationnelle de l'ensemble, qui rapporte le résultat opérationnel aux actifs qui ont permis de développer l'activité, a progressé de plus d'un demi-point de pourcentage en 2006 par rapport à 2005. La rentabilité financière des capitaux propres, qui rapporte cette fois le résultat net aux capitaux propres Part du groupe, s'est établie pour l'exercice 2006 à 24 % (contre 26,2 % en 2005) ; cette baisse est liée à un effet mécanique d'accroissement du résultat net (13,2 Md€ en 2006 contre 11,6 Md€ en 2005) inférieur à celui des capitaux propres (54,9 Md€ en 2006 contre 43,4 Md€ en 2005). En réalité, cet indicateur s'accroît si, conformément à la logique économique, l'augmentation des capitaux propres est corrigée des dotations qui ont permis de réduire le passif de certaines entités (Charbonnages de France-CDF notamment), conformément aux règles qui régissent l'utilisation des produits de cession (cf. rapport 2006 p. 26). Corrigé de cet effet le ratio est de 26,6 %.

Le résultat opérationnel progresse de plus de 13 % essentiellement sous l'effet du fort développement de l'activité. Les charges d'exploitation représentent en 2006 94 % du chiffre d'affaires global contre 95 % en 2005. Alors que les charges de personnel sont proportionnellement en recul à 28,3 % du CA en 2006 (31,1 % du CA en 2005), les achats et charges exter-

nes du groupe combiné représentent plus de 55 % du chiffre d'affaires et progressent de 15 %. Cette dynamique, qui mérite une attention particulière, s'explique par différents facteurs techniques dans le secteur de l'énergie (augmentation des achats d'énergie par EDF et Gaz de France de 9,3 Md€).

Le résultat net a progressé de plus de 13,5 % en 2006 par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 13,2 Md€ (soit +1,6 Md€/ 2005) sous l'effet de la progression du résultat opérationnel (+2 Md€ à 18 Md€ soit +12,6 % par rapport à 2005) et de la diminution des charges financières. L'amélioration du résultat financier qui passe de -4,9 Md€ à -4,6 Md€ est moins marquée qu'au cours des exercices précédents mais continue de traduire l'amélioration de la situation financière des entreprises du périmètre APE malgré la remontée des taux d'intérêt. **En 2006, les entreprises du périmètre APE ont enregistré un résultat net représentant 8,5 % de leur chiffre d'affaires.**

L'ensemble des secteurs d'activité enregistre un résultat positif sur l'exercice. Le secteur de l'énergie représente plus des deux tiers du résultat net de l'ensemble (8,6 Md€ soit une progression de 38 % après avoir doublé au cours de l'exercice précédent).

La capacité d'autofinancement du groupe combiné s'est élevée à **22,7 Md€ (contre 20 Md€ en 2005)**. Elle reste inférieure au montant des investissements réalisés au cours de l'exercice par l'en-

⁷ - Comptes 3 103 et 3 201 des comptes nationaux qui s'établissent pour 2006 à 2 625,7 Md€.



3 avril 2007

RFF, Alstom et la SNCF établissent un nouveau record du monde de vitesse sur rail à 574,8 km/h.

RATIOS DE SYNTHÈSE	2006	2005 pro forma
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés ⁽⁸⁾	11,5 %	10,8 %
Rentabilité financière des capitaux propres Part du groupe	24 %	26,2 %
Marge opérationnelle (résultat d'exploitation/ chiffre d'affaires)	11,6 %	11,4 %

DIVIDENDES PERCUS PAR L'ÉTAT ACTIONNAIRE (en Md€ par exercice budgétaire)

2003	2004	2005	2006	2007
0,9	1,2	1,4	2,9	3,9

semble des entités du groupe combiné (31,1 Md€) mais permet néanmoins de financer le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (flux d'investissements diminués des cessions de la période pour 6 Md€, des subventions d'investissements encaissées pour 3,5 Md€ et de la trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales pour 1,2 Md€). **En 2006, les entreprises du périmètre APE ont encore accru leurs investissements**, qui étaient déjà soutenus en 2005. L'investissement total a représenté 8,5 % de l'investissement réalisé en France (tel que mesuré par les comptes nationaux) et il est totalement autofinancé par le résultat de l'activité courante des entreprises.

La consommation totale de trésorerie de la période (6 Md€) est à mettre en regard notamment de la diminution des emprunts (2,7 Md€), de la diminution de la trésorerie liée à la sortie d'ASF, APRR et SANEF (2,4 Md€), et du paiement par La Poste de la contribution forfaitaire de 2 Md€ versée dans le cadre de la réforme du financement des retraites.

Le total des dividendes correspondant à une activité économique, qui seront perçus par l'État actionnaire au titre de l'exercice 2006 (recette

de l'exercice budgétaire 2007) devrait s'établir à plus de 3,9 Md€⁽⁹⁾

après intégration des dividendes versés par les participations non contrôlées par l'État et déduction faite des quote-part de dividendes versés par les entités du groupe combiné à d'autres actionnaires que l'État.

Confirmation de l'assainissement financier

L'intensité capitalistique de l'ensemble demeure particulièrement forte.

Les actifs non courants (hors écarts d'acquisition) qui représentent tous secteurs confondus une part très importante du bilan (65 %) constituent 85 % du bilan des entreprises du secteur des infrastructures de transport, et 66 % du bilan des quatre entités du secteur de l'énergie (EDF, Gaz de France, Areva, Cdf).

Les immobilisations corporelles qui appartiennent aux entreprises⁽¹⁰⁾ s'élèvent à 154 Md€ en valeur nette, dont 86 Md€ au titre des seules installations du secteur de l'énergie ; les installations de production nucléaire, thermique et hydraulique, les réseaux et installations électriques représentant à elles seules 46 Md€. L'augmentation de 7,5 Md€ des immobilisations corporelles 2006 est essentiellement due au secteur de l'énergie pour 3,7 Md€ et au secteur infrastructures de transport pour 1,9 Md€.

Les immobilisations concédées, suite aux cessions des sociétés autoroutières APRR, ASF et SANEF (35 Md€), sont très stables sur l'exercice, le montant qui demeure à l'actif correspond essentiellement à des réseaux et installations électriques (34,2 Md€).

Le portefeuille de l'activité bancaire de La Poste a été identifié à l'actif du bilan. Ce

9 juin 2007

Inauguration du TGV EST EUROPEEN.

25 juin 2007

Cession de 5 % du capital de France Télécom.

8 – Les capitaux employés sont constitués des immobilisations et du besoin en fonds de roulement (BFR : stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

9 – Ces recettes sont imputées sur la ligne 2116 des recettes non fiscales de l'État (dont 1 846 M€ versés par EDF, 863 M€ par Gaz de France, 568 M€ par France Télécom hors dividende perçu via l'ERAP).

10 – Immobilisations dites du « domaine propre ».

Panorama général

portefeuille a vu sa valeur s'accroître (62,5 Md€ en 2006 contre 57 Md€ en 2005).

Les actifs financiers sont par ailleurs passés de 42,1 Md€ à 52,3 Md€ sur la période. Cette évolution est liée à l'augmentation des actifs liquides (5,8 Md€) d'EDF (placement des excédents de trésorerie liés à l'augmentation de capital intervenue fin 2005) et à la sécurisation du financement des obligations de long terme

d'EDF (3 Md€). La constitution de ces actifs chez EDF, progressive jusqu'à fin 2005, a été accélérée en septembre 2005 par le Conseil d'administration de manière à ce que leur en-cours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées. Ces dispositions sont par ailleurs rendues obligatoires pour EDF du fait de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs qui impose

aux exploitants nucléaires de mettre en œuvre un plan de constitution d'actifs dédiés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi.

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes (63,8 Md€) concernent pour plus de la moitié les provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires (fin de cycle nucléaire, évacuation et stockage des déchets radioactifs, déconstruction des

Périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2006

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT
SNPE
SOGEADE
SOGEPA

Intégration proportionnelle

THALES – 31,83 %
EADS – 15,20 %

Mise en équivalence

SAFRAN – 38,89 %

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

ADP
ATMB
SFTRF
PORT AUTONOME DU HAVRE
PORT AUTONOME DE ROUEN
PORT AUTONOME DE BORDEAUX
PORT AUTONOME NANTES
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE MARSEILLE
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SOVAFIM

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF
GAZ DE FRANCE
CHARBONNAGES DE FRANCE

AUTRES

Intégration globale

BRGM
DAGRIS
EMC
ERAP
EPFR
FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
SEMMARIS
SGGP
SIG
SIMAR
SIDR
TSA

Mise en équivalence

RENAULT – 15,42 %
FRANCE TÉLÉCOM – 32,41 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE
FRANCE TÉLÉVISIONS
RFI
RADIO FRANCE

LA POSTE

Intégration globale

LA POSTE

TRANSPORT

Intégration globale

SNCF
RATP

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM – 18,75 %

Les comptes combinés permettent d'appréhender la **valeur économique** de certaines des participations de l'État qui figurent à l'actif de son bilan en immobilisations financières. Ces résultats sont nécessairement différents de leur **valeur comptable** qui figure au compte général de l'État (CGE)⁽¹¹⁾. Au 31 décembre 2006, la valeur des entités contrôlées (non compris les « opérateurs » de politiques publiques au sens de la LOLF mais en incluant les structures de défaisance) et des entités non contrôlées du secteur marchand, était de 59,1 Md€. Ces montants n'intègrent pas les créances rattachées à ces participations (avances d'actionnaires par exemple).

11 – Les comptes de l'État comprenant, comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes. Les règles comptables applicables à la comptabilité générale de l'État ont été refondues, en application de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001. Elles prennent la forme de normes comptables approuvées par deux arrêtés, le premier du 21 mai 2004 (JORF du 6 juillet 2004) et le second du 17 avril 2007 (JORF du 8 mai 2007). Elles ont été établies après avis du comité des normes de comptabilité publique créé, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, et du conseil national de la comptabilité. La norme numéro 7 traite des immobilisations financières de l'État qui sont constituées des participations de l'État, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'État. La norme définit le périmètre et les modalités d'évaluation des participations.



Progression du désendettement des participations financières de l'État

Cette amélioration est illustrée par la diminution continue du ratio dette nette / capitaux propres depuis 2002 étant précisé que les périmètres des comptes des exercices 2002 et 2003 ne sont pas comparables aux suivants.

EXERCICE	2002	2003	2004	2005 (sur base Pro forma)	2006
Dette nette/ Capitaux propres	8,3	4,1	3,1	1,96	1,56
Dette nette/EBITDA				3,22	2,82
			Dette nette	86,6 Md€	85,8 Md€
			EBITDA	26,9 Md€	30,4 Md€

centrales) et les provisions pour renouvellement des immobilisations en concession.

Les passifs financiers nets⁽¹²⁾ reculent de nouveau pour s'établir à 85,8 Md€ (soit en baisse de 0,9 Md€ comparé à 2005 pro forma), ce qui permet au ratio dette nette/capitaux propres « part du groupe » de s'améliorer, en passant de 1,96 en 2005 à 1,56 en 2006. Corrélativement, le poids des dettes financières se réduit à nouveau en 2006 mais plus modestement que lors des exercices précédents. Elles représentent aujourd'hui moins du quart du passif (23,3 % contre 24,8 % en 2005). La soutenabilité de l'endettement

est confortée, le ratio dette nette/EBITDA⁽¹³⁾ s'établissant pour 2006 à 2,8 contre 3,2 en 2005. La **dette de l'activité bancaire de la Poste** a été identifiée au passif du bilan mais n'est pas prise en compte dans le calcul du ratio car elle est adossée à des actifs d'un montant équivalent ; elle passe de 100,4 Md€ en 2005 à 105,9 Md€ en 2006.

Les engagements hors bilan donnés, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE⁽¹⁴⁾, s'établissent à 131 Md€. **Ils sont donc en augmentation (+13,3 Md€ par rapport à 2005 soit +11 %).**

Deux mouvements significatifs expliquent notamment cette évolution des engagements donnés par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient valorisés à 118 Md€ :

- EDF a valorisé pour la première fois ses engagements d'achats de matières premières : +45 Md€.

16 juillet 2007

Accord des actionnaires historiques d'EADS sur une réforme de la gouvernance du groupe.

3 septembre 2007

Annnonce des nouvelles modalités de rapprochement des groupes Gaz de France et Suez.

12 – Il s'agit des passifs financiers courants et non courants corrigés des actifs financiers courants (valeurs mobilières de placement, TCN, actions et OPCVM), de la trésorerie (et équivalents) et des découverts bancaires.

13 – EBITDA = résultat opérationnel + dotations aux amortissements et provisions - reprises de provisions.

14 – L'annexe des comptes combinés (page 197 du rapport) présente également les principaux engagements hors bilan non valorisés.

- les nouveaux engagements liés à la banque Postale : +6 Md€.

Des engagements ont par ailleurs été reçus pour 24,7 Md€ (contre 38,5 Md€ en 2005) et 22 Md€ d'engagements réciproques ont été accordés par et pour les entités du groupe combiné. L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'examens périodiques particuliers par les comités d'audit des entreprises et par l'Agence des participations de l'État. La SOVAFIM a été intégrée au secteur infrastructures de transport et le LFB dans les participations diverses.

Contribution des grands secteurs d'activité

Les regroupements sectoriels ont été opérés, comme les années précédentes, sur la base de la proximité des services rendus, des produits élaborés ou des technologies utilisées, ainsi que de la complémentarité entre différents produits¹⁵.

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

L'activité de l'APE

L'activité de l'APE a été marquée par la contribution de ses équipes à la définition de la stratégie générale des entreprises de son périmètre et de leur trajectoire financière pluriannuelle, la participation active aux organes sociaux de ces entreprises et aux comités spécialisés des conseils, le contrôle attentif de la fiabilité de l'information financière et un dialogue approfondi avec les dirigeants sur l'opportunité et la rentabilité des projets d'investissements importants, des opérations de croissance externe ou des offres commerciales structurantes porteuses d'engagements de long terme. Les faits marquants depuis le rapport précédent sont présentés ci-après.

La réforme aéroportuaire

L'objectif de cette réforme est de moderniser le cadre juridique de la gestion aéroportuaire afin de donner aux exploitants l'autonomie financière nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, en les incitant à l'efficacité économique.

Suite au processus de décentralisation amorcé en 2002, l'État n'a conservé fin 2006 que 12 grands aéroports régionaux (Nice, Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Saint Denis et Cayenne) ainsi que cinq aérodromes secondaires fonctionnant de manière non dissociable de ces derniers ainsi que l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Depuis plus de cinquante ans, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) se chargeaient de l'aménagement et de la gestion de ces 12 aéroports dans le cadre de contrats de concession dont les cahiers des charges types dataient de 1955 (révision partielle en 1997). Ce cadre juridique devenait de moins en moins compatible avec les réalités économiques de l'activité de l'exploitation aéroportuaire amenée à concilier des enjeux régaliens (sécurité et sûreté) mais aussi de qualité de service, de politique d'investissements et de stratégie commerciale.

En particulier:

- aucun mécanisme incitant le concessionnaire à améliorer les performances économiques de la concession n'était prévu par les cahiers des charges en vigueur. Ceux-ci stipulaient au contraire que tous les bénéficiaires tirés de la concession aéroportuaire devaient être réaffectés au financement des investissements.
- l'échéance rapprochée des contrats de concession entre fin 2005 et fin 2017 et l'absence de visibilité sur leur avenir empêchaient les exploitants d'optimiser leur gestion.

Régime juridique des jetons de présence des administrateurs représentant l'État

Conformément au décret n° 94-582 du 12 juillet 1994 qui a fait l'objet d'une modification en janvier 2007 (décret n° 2007-93 du 25 janvier), les représentants de l'État dans les conseils d'administration ou de surveillance des établissements publics et des sociétés du secteur public ou privé sont choisis parmi des fonctionnaires de l'État ou des agents contractuels de l'État en activité ou en retraite; dans les entreprises publiques qui entrent dans le champ de l'article 1^{er} de la loi DSP, ils peuvent également être choisis parmi les dirigeants (présidents, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints) des entreprises publiques relevant de ce même article ainsi que parmi les présidents, directeurs généraux adjoints ou délégués ou membres du directoire des établissements publics de l'État ou des entreprises du secteur public dont l'État détient directement ou indirectement la majorité du capital.

La grande majorité des représentants de l'État entre dans le champ de l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires qui en interdisant l'exercice d'activités privées lucratives de quelque nature que ce soit impose implicitement aux représentants de l'État qui relèvent de cette disposition la gratuité du mandat ou le reversement à l'État des jetons de présence alloués.

Cet article vise non seulement les fonctionnaires en activité mais également les autres « agents publics » que sont les contractuels en activité et des dirigeants des établissements publics de l'État à caractère industriel et commercial. Donc seuls les retraités et les dirigeants qui ne président pas un EPIC peuvent percevoir des jetons de présence.

Par ailleurs, les articles 11 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, 51 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et finan-

cier, et 139 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques prévoient que les représentants de l'État exercent leur mandat gratuitement (loi DSP et DDOEF de 1996, applicables à des entreprises publiques) ou reversent les jetons de présence au budget général de l'État (loi NRE, applicable aux entreprises privées). Ces textes ont une portée générale en étant applicables à tous les représentants de l'État, quel que soit leur statut, agents publics ou dirigeants.

Schématiquement on peut résumer le régime aux deux cas de figure suivants:

- gratuité du mandat pour tous les représentants de l'État membres d'un conseil d'administration d'une entreprise publique de premier rang de plus de 200 salariés (article 5 de la loi DSP) et de leurs filiales (article 6 de la loi DSP et article 51 du DDOEF 96);
- reversement au Trésor public (budget général), dès lors que l'AG a décidé le versement de jetons pour les représentants de l'État qui sont « agents publics », pour les membres des conseils de toutes les autres entreprises publiques (essentiellement soumis à l'article 4 de la loi DSP: entreprises de premier rang de moins de 200 salariés et annexes II et III) et toutes les entreprises privées. En 2006 ces reversements se sont établis à 0,7 M€ dont près de 0,6 M€ au titre de la participation aux conseils de sociétés cotées.

Seuls les représentants de l'État qui ne sont pas agents publics et qui siègent dans des entreprises publiques relevant soit de l'article 4 de la loi DSP, soit inscrites sur l'annexe II de la loi DSP et dans les entreprises privées, peuvent percevoir des jetons de présence.

15 – Ils sont donnés en note 26 de l'annexe des comptes (page 174 du rapport).

Chiffres clés des sociétés aéroportuaires créées au cours de l'année 2007 (ou en cours de création pour les aéroports de Nice-Côte d'Azur et Cannes-Mandelieu)

DONNÉES 2006 (% CROISSANCE 2005-2006)	AÉROPORTS DE LYON	AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC	AÉROPORTS DE NICE-CÔTE D'AZUR ET CANNES-MANDELIEU
Chiffre d'affaires	107 M€ (+3,2 %)	78 M€ (+11 %)	44 M€ (+4,6 %)	154 M€ (+7,8 %)
Excédent Brut d'exploitation	27,4 M€ (+13%)	26 M€ (+12 %)	14,4 M€ (+17,3 %)	51,4 M€ (+11 %)
Trafic passagers (en millions)	6,8 Mpax (+ 2,8 %)	5,9 Mpax (+2,6 %)	3,3 Mpax (+5,2 %)	9,9 Mpax (+2,0 %)
Trafic fret	40,8 Ktonnes (+ 5,4 %)	4,5 Ktonnes (-1,6 %)	34,9 Ktonnes (+10,7 %)	13,9 Ktonnes (-5,4 %)
Capacité d'accueil max (en millions de passagers)	9 Mpax	6,2 Mpax	4,5 Mpax	13 Mpax
Nombre de compagnies aériennes	36 régulières 35 charters	25 régulières 25 charters	13	55

Cette réforme permet de faire des aéroports des sociétés de droit privé, viables économiquement et dotées d'une visibilité suffisante sur les conditions de l'équilibre économique de leur activité pour leur permettre d'exercer leurs missions de service public (exploitation et développement des aéroports) dans des conditions adéquates. Elle permettra dans un second temps des opérations capitalistiques ouvrant à des investisseurs privés l'accès au marché aéroportuaire régional français.

L'article 7 de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports permet à chaque CCI concernée de céder ou d'apporter son contrat de concession, avant son terme, à une société spécialement constituée dont le capital initial est intégralement détenu par l'État, la CCI et, le cas échéant, les collectivités territoriales intéressées.

Cette réforme s'est concrétisée début 2007 par la création d'Aéroports de Lyon, Aéroport Toulouse-Blagnac et Aéroport de Bordeaux-Mérignac, sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance au capital détenu à 60 % par l'État, 25 % par la chambre de commerce et d'industrie concernée et 15 % par les collectivités territoriales. Les cahiers des charges des concessions ont été modernisés. En contrepartie de ces changements, les durées des contrats de concession seront allongées de la plus petite durée nécessaire pour assurer leur viabilité, dans la limite de 40 ans maximum aux termes de la loi, afin que les sociétés nouvellement créées soient économiquement viables sur le long terme et disposent d'une visibilité suffisante sur leur trajectoire financière et leur politique de développement. Les allongements seront ainsi strictement

nécessaires et proportionnels au bon accomplissement par les aéroports de leurs missions de service public.

Le cas des Aéroports de Nice-Côte d'Azur et Cannes Mandelieu est actuellement à l'examen de la Commission Européenne.

À terme, il est prévu que ce processus se traduise par une implication croissante de l'initiative privée par désengagement progressif de l'État.

Autres évolutions des structures et des modalités de gestion

La transformation de la direction des Monnaies et Médailles du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dénommé «La Monnaie de Paris» et qui est entré dans le périmètre de l'Agence est intervenue avec l'adoption de la Loi de finances pour 2007 (Article 36). Par ailleurs au 1^{er} janvier 2007 a été finalisé l'adossement à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) de la gestion opérationnelle de l'ensemble des défaisances du secteur financier public (Crédit Lyonnais, Comptoir des Entrepreneurs et GAN), dans un souci de rationalisation du dispositif, c'est-à-dire en pratique de la gestion du CDR (Consortium de Réalisation), la gestion des structures de cantonnement des autres défaisances ayant eu lieu courant 2005. Le CDR, structure de cantonnement de la défaisance du Crédit Lyonnais, doit encore réaliser un portefeuille réduit d'actifs résiduels et gérer un certain nombre de contentieux en cours. Un nouveau Président Directeur Général, M. Jean-François Rocchi, a été nommé le 20 décembre 2006.

L'Agence réalise également des missions de conseil pour d'autres services de la

Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique, notamment d'assistance pour la sélection de commissaires aux comptes, la passation de contrats de prestations de service ou la diffusion de bonnes pratiques en terme de gouvernance et d'organisation des organes sociaux; des missions du même type peuvent également être réalisées pour le compte d'autres ministères. L'APE a par exemple participé au côté de la direction des Affaires juridiques du ministère à l'élaboration des statuts de France Museums-Agence internationale des musées de France, société par actions simplifiée dont la mission première est la réalisation du musée du Louvre à Abu-Dhabi, ainsi qu'à la constitution de la COFRES, SAS qui a pour objet de préparer, d'organiser et de réaliser la participation française à l'exposition universelle de Shanghai en 2010.

Le site Internet de l'APE:

www.ape.minefi.gouv.fr

Ouvert en juin 2005, ce site fait l'objet d'une consultation moyenne mensuelle de 50 000 pages pour 5 000 visites mensuelles; il est accessible à partir des principaux moteurs de recherche et du site du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Le portefeuille des sociétés cotées dans lesquelles l'État détient une participation, mis à jour quotidiennement, est une des rubriques les plus consultées et désormais reprise par la presse spécialisée lorsque sont passées en revue les participations financières de l'État. Les communiqués de presse du Ministre qui concernent les sociétés et établissements suivis par l'agence font l'objet d'un historique complet depuis quatre années. Une rubrique « faits marquants », mise à jour hebdomadairement, met en exergue les principaux dossiers qui mobilisent l'Agence. Outre les rapports annuels de l'État actionnaire, l'internaute peut aussi trouver les textes de référence relatifs au droit des entreprises à participation publique.

L'Agence a poursuivi les actions de coopération en accueillant des délégations étrangères souhaitant mieux appréhender l'organisation, les missions et le mode de fonctionnement de l'État actionnaire et continue de participer aux travaux organisés sous l'égide de l'OCDE dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices sur

le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'État adoptées en avril 2005. L'APE représente également l'État actionnaire lors des manifestations organisées par EUROPLACE à Paris et dans d'autres places financières internationales.

Critères de désignation et formation des administrateurs représentant l'État

Les administrateurs représentant l'État et plus largement les agents de l'APE doivent partager une culture de base suffisante et homogène afin d'exercer efficacement leurs responsabilités et veiller à la bonne gouvernance des entreprises publiques. L'Agence poursuit à une large échelle un cursus de formation de ces représentants en liaison très étroite avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du Minefi et l'Institut Français des administrateurs (IFA) afin que tous soient impliqués dans l'objectif d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques. Cette formation est par ailleurs ouverte aux autres administrateurs représentant l'État issus des autres directions du Minefi et des autres ministères.

Les objectifs de cette formation sont de préciser la responsabilité personnelle et fonctionnelle des représentants de l'État dans l'exercice de leurs mandats, de constituer un référentiel juridique, financier et comptable commun pour tous ces

administrateurs et pour ceux qui les assistent dans leur travail, et, d'approfondir et maîtriser des thèmes particuliers (analyse stratégique, méthodes d'évaluation, normes IFRS, aspects sociaux essentiels de la gestion des entreprises, environnement européen, ...).

Outre les conditions de droit (âge minimum de 30 ans notamment), la nomination aux conseils des sociétés cotées des administrateurs représentant l'État actionnaire (et donc en poste à l'APE) est de fait et pour l'essentiel réservée aux cadres ayant au minimum le rang de sous-directeur et disposant donc d'un bon niveau de connaissance des problématiques financières et stratégiques débattues au sein de ces conseils.

L'application de la Charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire fait l'objet d'un suivi attentif

La synthèse de l'application de la Charte repose sur les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence des participations de l'État dans les Conseils d'administration de près de cinquante entreprises dont l'État est actionnaire. L'évolution de ce périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-contre. La performance globale satisfaisante enregistrée au



Moyens de l'APE

MOYENS HUMAINS	SEPT. 2003	SEPT. 2004	SEPT. 2005	SEPT. 2006	SEPT. 2007
Cadres	33	43	43	38	35
Non cadres	12	19	18	19	18
Effectif total	45	62	61	57	53
Originaires du Service des Participations	45	32	20	14	9
Contractuels	3	11	12	12	9
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans
Effectif masculin	26	36	35	33	29
Effectif féminin	19	26	27	24	24

MOYENS FINANCIERS	2004	2005	2006	2007	PRÉV. 2008
<i>(en millions d'euros)</i>					
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3,1
Crédits d'études	4	4,3	4,3	4,0	6,2
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4
Total	8,3	8,4	8,3	7,7	9,7

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation (en 2004) et de fonctionnement (y inclus la formation) de l'Agence mutualisés au sein du Minefi (estimés en moyenne à 0,3 M€/an) ainsi que les commissions perçues par les banques conseils de l'État qui sont prélevées directement sur le produit des opérations financières réalisées.

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'Agence des participations de l'État au Conseil d'administration de près de cinquante entreprises publiques dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte régissant leurs relations avec l'APE. Ils l'ont été à nouveau au 1^{er} semestre 2007.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (reporting, réunions régulières...) et comprend au total 30 questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existe-t'il ou non un comité d'audit), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théo-

rique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. Les résultats constituent donc une mesure de la performance. Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités 2004 et 2005 : ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema, CGMF, Civiopol, CNP, Dagrif, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, ERAP, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France-Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofréavia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et SANEF ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, Monnaie de Paris, LFB.

Questions posées :

Compétences du CA : Examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : Existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : Existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : Existence d'un reporting, qualité du reporting, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2004		2005		2006			2007		
	Ensemble	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités
Compétence CA	75 %	78 %	82 %	78 %	79 %	82 %	78 %	79 %	82 %	78 %
Comité d'audit	72 %	80 %	83 %	84 %	84 %	84 %	92 %	89 %	84 %	92 %
Comité stratégie	78 %	81 %	83 %	93 %	87 %	83 %	90 %	86 %	83 %	90 %
Relations avec APE	72 %	74 %	67 %	78 %	76 %	70 %	79 %	78 %	70 %	79 %
Total	73 %	78 %	79 %	80 %	80 %	80 %	82 %	82 %	80 %	82 %
Nombre d'entités	43	44	10	33	43	9	36	45	9	36

Activité de l'APE

PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION	2002	2003	2004	2005	2006	
Nombre de CA de sociétés *	61	51	49	46	54	
Nombre de comités d'audit de sociétés	26	28	31	33	36	
Nombre de séances (CA et comité d'audit) auxquelles a participé un membre de l'APE	300	380	398	451	456	
INSTRUCTION DE DOSSIERS	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (au 1 ^{er} septembre)
Nombre de marchés d'études et de contrats de prestation de service en cours		30	30	35	30	34
Dossiers de respiration	19	39	25	17	10	5
FORMATION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (EN LIAISON AVEC L'IGPDE DU MINEFI ET L'IFA)	2003	2004	2005	2006	2007 (au 1 ^{er} septembre)	
Nombre de journées de formation spécifique pour les administrateurs représentant l'État	3	6	8	8	3	
Nombre de participants à cette formation	30	74	93	86	39	

En 2006, l'APE a siégé à plus de 450 séances de comités et de conseils.



cours des années précédentes se confirme avec un résultat global de 82 % du score cible, défini comme la meilleure notation pouvant être obtenue pour l'ensemble de l'échantillon. On relèvera que s'agissant du fonctionnement et des compétences des conseils d'administration, l'indicateur n'enregistre pas d'évolution en 2007 par rapport à 2006 (79 % du score cible). Le résultat concernant les relations entre les entreprises et l'APE progresse au même rythme depuis deux exercices (2 % par an) et atteint un niveau proche de la valeur de l'indicateur concernant les conseils d'administration.

Pour les comités d'audit 89 % du score cible est atteint (84 % en 2006), ce qui constitue la meilleure performance, le score atteignant 92 % pour les 36 entités qui ne sont pas des sociétés cotées. Depuis sa création, l'Agence a en effet contribué à la mise en place de ces comités dans les entreprises de son périmètre et le représentant de l'État issu de l'APE siège systématiquement à ce comité spécialisé essentiel de ce conseil.

Un éclairage particulier peut être donné s'agissant du rôle que l'État actionnaire entend voir jouer par les comités d'audit, en liaison étroite avec leurs Présidents, et plus particulièrement sur l'articulation entre leur mission et le contrôle interne des entreprises.

Le comité d'audit a vocation en premier lieu à analyser les comptes. Cette mission traditionnelle est désormais bien connue et mobilise une partie importante de leur activité.

Il a pour deuxième mission de s'assurer que les risques au sein de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés. Cet exercice doit occuper un temps presque comparable à celui passé par le comité d'audit pour l'examen des comptes. Le comité d'audit est là pour s'assurer que ces analyses sont faites, naturellement pas pour les conduire à la place des auditeurs internes ; il s'assure plutôt de l'existence d'une cartographie des risques, de sa mise à jour en continu, de la cohérence des contrôles menés avec cette cartographie, de la consistance des rapports établis et de la cohérence des risques avec les études menées. Le comité doit aussi veiller à ce que le suivi des risques identifiés soit effectif, que les voies d'amélioration proposées sont suivies, ou que de nouvelles

pistes soient explorées si les améliorations proposées se révèlent impraticables.

Le comité d'audit a également pour mission de sélectionner et de se prononcer sur la rémunération des CAC.

Il ne doit pas s'agir que d'une instance formelle mais bien d'un processus de sélection des CAC dans le cadre d'un appel à la concurrence qui doit permettre de s'assurer que le dialogue, nécessaire, entre ces CAC et la direction financière de l'entreprise n'occulte pas la réalité « comptable » de l'entreprise. Le comité doit veiller à ce que les règles d'alternance (des signataires des comptes et/ou des responsables de missions) soient bien appliquées et que les conseils d'administration ou de surveillance puissent se prononcer sur la base d'un avis éclairé des comités d'audit.

Le comité d'audit doit s'impliquer dans la communication financière.

Le comité d'audit n'achève pas sa mission lorsque les comptes sont arrêtés ; il doit aussi s'assurer que la communication financière est le reflet fidèle des comptes, eux-mêmes reflets fidèles de la réalité de l'entreprise et pour ce faire passer en revue tous les documents transmis, des comptes jusqu'aux présentations pour les analystes.

Il a enfin un rôle à jouer s'agissant du suivi des litiges et contentieux et notamment de porter un jugement sur la nécessité ou de procéder à un provisionnement dans les comptes.

Actualité communautaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 87 du traité de Rome lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies, notamment l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges et de la concurrence. Dans une telle hypothèse, le projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Le principe d'interdiction des aides d'État prévu par le droit communautaire s'accompagne d'exceptions précisément encadrées. Peuvent notamment être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la

restructuration d'entreprises en difficultés qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces dernières agissent conformément au principe de « l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des investisseurs privés. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé.

Dans le cadre de ses missions, l'APE suit de nombreux dossiers soulevant des enjeux communautaires qu'il s'agisse, par exemple, de la défense des intérêts français devant les juridictions communautaires ou de la notification à la Commission européenne de mesures susceptibles de constituer des aides d'État. Sur ces sujets, l'Agence travaille en étroite coopération avec les autres directions et ministères concernés sous l'égide du Secrétariat général des Affaires européennes (SGAE). Les dossiers suivants ont particulièrement marqué l'activité de l'APE en 2006 :

France Télécom - Taxe professionnelle

À la suite de la décision du 2 août 2004 de la Commission ordonnant la récupération d'une aide d'État incompatible résultant du régime spécifique d'imposition à la taxe professionnelle appliqué à France Télécom entre 1994 et 2002 (décision actuellement contestée par les autorités françaises et France Télécom devant les juridictions communautaires), des discussions approfondies ont eu lieu avec la Commission européenne sur le chiffrage de l'aide alléguée en vue de son éventuelle récupération. En raison des difficultés méthodologiques inhérentes à cet exercice, ces échanges n'ont toutefois pas permis d'aboutir à une évaluation du montant de l'aide alléguée assortie d'un degré de fiabilité suffisant pour procéder à la récupération de celle-ci dans des conditions de sécurité juridique acceptable pour l'État. En juillet 2006, la Commission européenne a décidé de saisir la Cour de Justice d'un recours en manquement contre les autorités françaises pour non-

récupération de l'aide. Les autorités françaises plaident devant la Cour leur parfaite coopération avec la Commission dans ce dossier, au travers notamment des nombreuses réunions qui ont été organisées avec elle et des éléments qui lui ont été fournis. La Cour de Justice devrait rendre son arrêt dans quelques mois.

Réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Le 23 juin 2006, les autorités françaises ont notifié à la Commission la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Cette réforme vise à placer La Poste dans une situation d'équité concurren-

tielle par rapport à ses concurrents en ce qui concerne les charges de retraite. Les autorités françaises estiment qu'elle ne soulève aucune difficulté au regard des règles d'aides d'État puisqu'elle ne confère aucun avantage concurrentiel à La Poste. Les autorités françaises ont travaillé dans un esprit de parfaite coopération avec les services de la Commission et ont répondu à la décision de la Commission d'ouverture de procédure du 12 octobre 2006 et aux observations des tiers concurrents. Une décision finale devrait être prochainement adoptée par la Commission sur ce dossier.

SNCM

À la suite de l'annulation par les juridictions communautaires de la décision de la

Commission du 9 juillet 2003 qui avait autorisé une aide à la restructuration en faveur de la SNCM, des discussions approfondies ont été menées en 2006 avec la Commission européenne. Ces contacts ont également porté sur la recapitalisation de la SNCM préalablement à sa cession en 2006 à des repreneurs privés et sur les modifications du plan de restructuration. Les autorités françaises collaborent actuellement avec l'expert que la Commission a nommé afin de l'assister dans le cadre de l'extension de la procédure d'examen qu'elle a décidée en septembre 2006.

L'activité communautaire de l'APE a également concerné d'autres dossiers importants non développés ici tels que les discussions avec la Commission européenne

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	FUSIONS
2003	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8,5 % de Renault en juillet ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) en septembre ■ 18 % de Thomson en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange) ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre 	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin 2004 ■ 10 % de France Télécom en septembre ■ 17,7 % d'Air France KLM en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo) ■ Alstom en juillet ■ APRR en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull en mars ■ 6 % de France Télécom en juin ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars ■ Gaz de France en juillet ■ EDF en novembre ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février)
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février-mars ■ Cession de la participation dans Alstom en avril ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin ■ Cession de la majorité du capital dans la SNCM en mai ■ Cession de la participation dans Sofreavia en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes ■ 5 % de France Télécom en juin <p>PROJET EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cession d'une participation dans la Semmaris 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel 	<p>PROJET EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Gaz de France-Suez

sur la mise en place d'une action spécifique en cas de privatisation de Gaz de France, la procédure communautaire relative à d'éventuelles restrictions à la libre prestation de services dans le secteur des paris sportifs, ainsi que la procédure d'infraction qui a conduit la Commission à adopter le 10 mai 2007 une décision remettant en cause le monopole de distribution des livrets A et bleu de La Banque Postale, des Caisses d'Épargne et du Crédit Mutuel.

Emploi et aspects sociaux

L'effectif global moyen des entités qui font l'objet d'une présentation dans la deuxième partie du rapport est resté stable en 2006 avec une baisse minime de 0,85 % par rapport à 2005 pour atteindre 1,295 millions d'agents. Cette légère diminution de 11 091 emplois résulte principalement des efforts continus de productivité menés à France Télécom, la SNCF, La Poste, Gaz de France et des effets des restructurations chez Thales et Nexter. À l'inverse trois groupes, industriels tous les trois, Areva, EADS et Safran, augmentent leurs effectifs au total de près de 12 000 salariés.

Si l'on examine en pourcentage par entreprise l'évolution des effectifs, 26 des 34 groupes examinés voient leur effectif stabilisé avec des variations comprises entre -5 et +5 % pour l'année 2006. C'est notamment le cas de France Télécom, Thales, France Télévisions, SNCF, La Poste, DCN et EDF à la baisse ainsi que de la RATP, Aéroports de Paris, EADS et Areva à la hausse. Six groupes voient baisser leurs effectifs de plus de 5 % : Giat Industries, l'Imprimerie nationale et SNPE qui se restructurent, DCI qui adapte son effectif à son portefeuille de contrats en baisse, port autonome de Dunkerque et Gaz de France qui a fortement diminué son effectif en Roumanie. À l'inverse, on observe deux progressions de plus de 5 % en 2005 : port autonome de Paris, RFF pour faire face à des missions de maîtrise d'ouvrage ainsi que Safran à la suite d'une acquisition et de son développement.

Les entreprises publiques qui ne sont ni soumises au jeu de la concurrence ni cotées en bourse soumettent à la Commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP, anciennement CICS) les mesures prises en matière d'évolution salariale chaque année

pour les agents travaillant en France. C'est ainsi que plus de la moitié des 1,31 millions d'agents (689 000 environ) des entreprises du périmètre APE sont suivis selon la méthode de la RMPP (Rémunération moyenne du personnel en place).

L'autre moitié des emplois de ces entreprises du périmètre APE ne sont pas suivies ainsi :

- environ 504 000 salariés des entreprises en concurrence ou cotées, en particulier Areva, France Télécom, Aéroports de Paris, EADS, Thales, Safran,
- environ 113 000 agents appartenant à des groupes suivis par la CIASSP mais travaillant à l'étranger ou, parfois, fonctionnaires en détachement.

Sur les près de 689 000 agents qui sont donc suivis par la CIASSP La Poste, EDF, Gaz de France et la SNCF représentent plus des trois quarts de l'effectif et de la masse salariale.

La rémunération moyenne des personnels en place (RMPP), évolution moyenne des rémunérations relevant de la négociation collective pour une entreprise donnée, prend en compte le même effectif pour les deux années considérées afin de neutraliser la variation d'effectif. Son évolution correspond aux mesures générales, pérennes (augmentation du point de base) ou non (primes générales), aux mesures catégorielles réservées à certaines catégories (cadres, secrétaires, roulants, etc) et aux mesures individuelles, automatiques (ancienneté notamment) ou non (promotions ou primes librement déterminées). La RMPP s'apprécie en masse en comparant les montants effectivement versés sur l'ensemble d'une année comparée à la précédente.

En 2006, la politique salariale a été relativement soutenue avec une évolution de la rémunération moyenne du personnel en place de 3,16 % en masse (chiffre provisoire), à comparer à 3,09 % pour 2005 (chiffre définitif). Avec une inflation à 1,7 % en 2006, la progression du pouvoir d'achat est donc de l'ordre de 1,44 %. Les mesures individuelles, dont beaucoup sont liées à l'ancienneté, ont été en 2006 plus importantes dans l'évolution de la masse salariale que les mesures générales et catégorielles.

La Haute autorité de **lutte contre les discriminations et pour l'égalité**

(Halde) qui a remis son second rapport pour l'année 2006 met en avant les entreprises qui développent en la matière des bonnes pratiques. Parmi ces entreprises figurent plusieurs entreprises publiques ou à participation de l'État, dont Thales qui est l'une des quelques entreprises qui ont intégré la diversité dans une stratégie d'ensemble, Areva pour les engagements pris concernant l'intégration des personnes handicapées, l'égalité femmes/hommes et l'insertion des jeunes et la formation à la différence (Forma-Diff) mise en œuvre, EDF pour la mise en place d'indicateurs systématiquement « sexués » et le suivi de la résorption de l'écart salarial hommes/femmes, La Poste pour la qualité du diagnostic mené pour connaître la situation des ultra-marins, des étrangers par pays de naissance, des femmes, des seniors, des personnes domiciliées en ZUS ou relevant du dispositif Cotorep, Air France pour avoir réalisé un sondage auprès de ses salariés sur la diversité et pour son action de sensibilisation auprès du personnel, Aéroports de Paris pour ses efforts de sensibilisation de l'encadrement au thème de la différence (multiculturel, handicap...), France Télévisions pour son engagement dans le programme européen Equal en vue de former le personnel RH à la diversité.

Salariés et entreprises publiques : avant et après ouverture de leur capital

Les entreprises publiques sont traitées de façon spécifique en matière d'intéressement et de participation

Près de la moitié des entreprises du secteur public et la moitié de leurs salariés bénéficient d'accords d'**intéressement**. La diffusion de l'intéressement dans le secteur public est donc supérieure à ce qu'elle est dans le secteur privé (45 % contre 33 %). Mais les entreprises en situation de monopole voient leur intéressement limité à 2 ou 4 % des rémunérations ce qui conduit à un intéressement moyen moitié moindre par agent dans le secteur public que dans le secteur privé (662 euros contre 1 289).

Un décret du 26 novembre 1987 liste les entreprises publiques pour lesquelles la **participation** est admise. En 2005, 23 entreprises publiques pratiquaient ainsi la





Avec l'ouverture du capital, de nouvelles possibilités sont mises en œuvre pour accroître la participation des salariés

Depuis 1993, la loi impose de conserver des administrateurs salariés élus à l'occasion de la privatisation. Ainsi la BNP, la Société Générale, Renault, Bull, Thales, France Télécom, Air France conservent des administrateurs représentant les salariés.

Les opérations d'ouverture du capital conduites par l'État actionnaire peuvent également comporter une partie réservée aux salariés. La place réservée à l'actionnariat des salariés de l'entreprise privatisée est déterminée selon les critères suivants. Aux termes du premier alinéa de l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986, seules les opérations de « cession d'une participation de l'État suivant les procédures du marché financier » et relevant du titre II de cette loi entraînent l'obligation de réserver une tranche de titres aux salariés de l'entreprise. Aux termes de l'article 11 alinéa 2 de la loi, les demandes des salariés « doivent être intégralement servies, pour chaque opération, à concurrence de 10 % du montant de celle-ci ». Ce pourcentage a été porté à 15 % par des lois spéciales pour certaines entreprises (Air France, Gaz de France, EDF).

Cet article prévoit en outre dans son dernier alinéa que « les avantages et les modalités propres à chaque opération sont arrêtés par le ministre chargé de l'Économie qui peut décider d'étendre les dispositions du présent article et de l'article 12 aux autres opérations soumises aux dispositions du présent titre ». Sur le fondement de ce dernier alinéa, le Ministre dispose donc de la faculté de décider, à sa seule discrétion, de mettre en œuvre une offre réservée aux salariés, dans les conditions prévues à l'article 11, notamment pour les opérations de cession de gré à gré ou d'augmentation de capital relevant du Titre II.

Le Ministre a par exemple utilisé de cette faculté pour l'ouverture du capital d'EDF

participation parmi lesquelles La Française des jeux, Areva, la Banque de France et les sociétés d'autoroutes privatisées depuis. Dans les entreprises publiques autorisées à mettre en place la participation, sa diffusion est plus forte que dans le secteur privé (85 % des salariés en bénéficient contre 42 % dans le secteur privé), mais le montant de la participation est en moyenne moins forte (642 euros contre 1 207 dans le secteur privé).

Le **plan d'épargne d'entreprise** est mis en place pour un salarié sur deux dans les entreprises publiques, en relais des dispositifs de participation ou de façon autonome, parfois avec un abondement. L'épargne par salarié s'élève à 1 742 euros en 2004, et, en cumul, à 17 777 euros par salarié. Là encore le PEE est plus souvent utilisé que dans le secteur privé mais avec une épargne moyenne moindre.

Enfin la loi de démocratisation du secteur public prévoit pour les entreprises de premier rang une composition tripartite des conseils d'administration et donc la **participation des salariés aux conseils d'administration**. À ce titre la SNCF, la RATP, EDF, Gaz de France, Aéroports de Paris notamment comptent depuis plus de vingt ans un tiers de salariés élus dans leur Conseil d'administration. Par ailleurs, dans de nombreuses autres sociétés du secteur public des représentants des salariés sont élus en application, notamment, de dispositions statutaires.

Effectifs des entreprises

	2004	2005	2006
Aéroports de Paris	10 211	10 688	10 816
Areva	70 069	58 760	61 111
Arte	484	524	525
ATMB	425	427	436
CdF	4 135	2 295	2 295
DCI	824	764	656
DCNS	12 914	12 556	12 459
EADS	110 662	113 210	116 805
EDF	156 152	156 765	155 968
Française des Jeux	1 124	1 204	1 247
France Télécom	204 826	196 452	189 028
France Télévisions	11 258	11 400	10 997
Gaz de France	38 016	52 958	50 244
Giât Industries	6 228	5 512	4 267
Imprimerie Nationale	1 427	1 030	816
La Poste	312 325	306 345	303 401
LFB	-	1 273	1 302
PA Bordeaux	445	450	428
PA Dunkerque	511	526	492
PA Le Havre	1 510	1 510	1 493
PA Marseille	1 450	1 457	1 484
PA Nantes	700	705	703
PA Paris	193	193	228
PA Rouen	581	570	575
Radio France	4 059	4 053	4 070
RATP	44 599	44 860	44 907
RFF	462	691	761
RFI	1 139	1 147	1 120
Safran (Snecma en 2004)	32 276	51 928	57 669
Semmaris	223	220	219
SFTRF	293	292	301
SNCF	229 877	205 839	201 742
SNPE	5 203	4 907	4 296
Thales	55 476	54 536	52 160
Total	1 320 077	1 306 047	1 294 956
Évolution en % (n/n-1)		-1,06 %	-0,85 %

en novembre 2005, qui consistait exclusivement en une augmentation de capital : une offre réservée aux salariés a été mise en œuvre, portant sur 15 % de l'offre comprenant (i) l'augmentation de capital réservée aux investisseurs institutionnels et particuliers et (ii) la cession réservée aux salariés.

C'est également sur le fondement de la même disposition que, dans le cadre de l'introduction en bourse de Gaz de France, le Ministre a décidé d'étendre l'assiette de l'offre réservée aux salariés, comprenant obligatoirement le volet cession de l'opération en vertu du premier alinéa de l'article 11, au volet augmentation de capital de l'opération : l'offre réservée aux salariés a donc porté sur 15 % de la somme de la cession de titres réservée aux investisseurs institutionnels et particuliers, l'augmentation de capital réservée aux investisseurs institutionnels et particuliers et la cession de titres réservée aux salariés,

Lorsque l'opération de l'État ne relève pas du titre II de la loi n° 86-912 du 6 août 1986, l'offre aux salariés est régie par le droit commun de l'actionnariat salarié résultant du jeu combiné des dispositions du Code de travail (article L.443-5) et de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001. L'offre aux salariés ne prend alors pas la forme d'une cession comme pour les opérations relevant du titre II précité mais d'une augmentation de capital réservée. Ces dispositions permettent de consentir aux salariés des avantages sous forme de décote par rapport au prix d'admission sur le marché et/ou d'abondement de la part de l'entreprise, en contrepartie d'une indisponibilité pendant cinq ans ; elles interdisent en revanche l'attribution d'actions gratuites, les formules à disponibilité immédiate ou blocage de deux ans seulement et les délais de paiement. En raison d'avantages moindres, ces offres présentent généralement un taux de générosité inférieur à celui des offres relevant du titre II précité.

À l'occasion de l'ouverture du capital, ou postérieurement à cette ouverture, les entreprises publiques peuvent pratiquer des opérations conduisant leurs salariés à détenir une part du capital qui peut être significative. Celle-ci se situe aujourd'hui à moins de 3 % chez EDF, Areva, CNP Assurance, Gaz de France, ou Aéroports de Paris dont la majorité du capital reste

publique. Elle dépasse en revanche le seuil de 3 %, ce qui permet de nommer un représentant des actionnaires salariés au Conseil d'administration, pour France Télécom (3,64 %), Renault (3,60 %), EADS (3,13 %). Elle représente encore une part plus importante chez Air France-KLM (14,10 %) à la suite de l'opération d'échange « salaires contre actions », chez Safran (19,10 %) ou encore Thales. Ainsi, à côté des administrateurs salariés élus déjà mentionnés, les conseils d'administration après ouverture du capital, et après privatisation comptent des administrateurs représentant les salariés actionnaires : BNP, Saint-Gobain, Renault, AGF, Thales, Thomson, CIC, France Télécom, Air France-KLM, APRR.

Enfin, le passage de l'État en dessous du seuil de détention de 50 % du capital place les entreprises dans le droit commun de l'intéressement et de la participation.

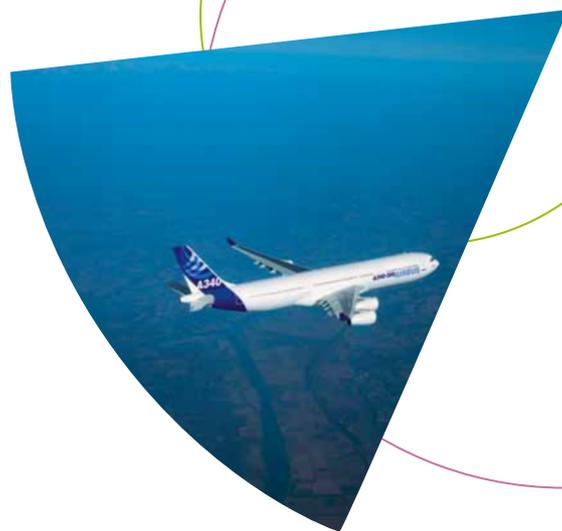
La gestion par l'État de ses participations financières

Principales opérations réalisées depuis le dernier trimestre 2006

Cession de la participation dans SOFREA VIA (décembre 2006)

Créée en 1969, Sofreavia est une société d'ingénierie et de conseil spécialisée dans le domaine de l'aviation civile détenue à 27 % par l'État, 27 % par Thales, 8 % par Aéroports de Paris, 8 % par Air France-KLM, 7 % par l'Agence française de développement, le solde du capital étant détenu par plusieurs banques françaises.

Sofreavia présentait une structure d'entreprise complexe rassemblant trois activités : une activité « conseil et ingénierie aviation civile » de pur service, très européenne, en croissance continue, rentable, prévisible, et peu risquée, une activité « ingénierie d'infrastructures » et une activité « systèmes opérationnels ». Début 2006, l'ensemble des actionnaires se sont accordés pour que la société étudie l'opportunité d'un rapprochement et intensifie les recherches d'un partenaire. À l'issue du processus qui a vu huit candidats étudier le dossier, il est apparu à l'ensemble des actionnaires que le projet industriel proposé par Egis, filiale du groupe Caisse des Dépôts et Consignations,



constituait la meilleure solution pour l'avenir de la société. C'est dans ce contexte que cette participation minoritaire a été cédée le 17 novembre 2006.

Les dispositions de la loi de privatisation n'étaient pas applicables car, conformément à l'avis du Conseil d'État n° 360991 du 26 août 1997, « la détention majoritaire du capital par l'État, les collectivités locales, leurs établissements publics et les entreprises publiques est le critère de l'appartenance au secteur public au sens de l'article 34 de la Constitution, et la condition de l'application des règles de transfert de propriété au secteur privé édictées par les lois des 2 juillet et 6 août 1986 modifiées ». En l'espèce, les participations publiques à additionner étaient celles de l'État, de l'Agence française de développement et d'Aéroports de Paris pour un total de près de 42 % ; Sofreavia appartenait donc déjà au secteur privé.

DCN-Thales (décembre 2006 - mars 2007)

Le projet Convergence, engagé fin 2003, et visant au rapprochement des activités navales militaires françaises de DCN et de Thales, a abouti le 29 mars 2007 à la cession par l'État à Thales d'une fraction de 25 % du capital de DCN pour un prix de base de 569,1 M€, auquel sont susceptibles de s'ajouter des compléments de prix potentiels liés aux résultats d'exploitation futurs de la société ainsi qu'à l'obtention de certains contrats. Cette prise de participation s'est faite, par ailleurs, simultanément à l'acquisition par DCN de la société Thales Naval SA regroupant les activités navales militaires françaises de

Thales (expurgée au préalable de ses actifs équipementiers) et des participations détenues par celle-ci dans les filiales communes créées avec DCN, la société Armaris, commercialisant à l'export les offres des deux sociétés, et la société de maîtrise d'œuvre du second porte-avions français (MO PA2).

L'entrée de Thales au capital de DCN s'est accompagnée de la signature d'un accord de coopération industrielle et commerciale visant à établir une alliance globale entre les deux acteurs dans le secteur naval de défense. Cette alliance, qui fait de Thales l'actionnaire industriel de référence de DCN, a pour but de permettre à DCN de consolider sa place de leader européen du secteur naval de défense. Elle vise également à faire du nouvel ensemble, rebaptisé DCNS, un pôle de consolidation naturel de l'industrie européenne ayant vocation, à terme, à s'ouvrir à d'autres acteurs du secteur. Au fur et à mesure de l'intégration de son pôle naval militaire français dans le nouvel ensemble, Thales a vocation à se renforcer au capital de DCNS. Thales détient à ce titre une option d'achat lui permettant de porter, si elle le souhaite, sa participation au capital de DCNS à 35 % pendant une période de trois ans débutant deux ans après la date de réalisation de l'opération.

France Télécom (juin 2007)

L'État a décidé de céder une tranche supplémentaire de sa participation dans l'entreprise via un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. À cette fin, il a mis en concurrence dix sept banques invitées à participer au placement et lui proposer une garantie de prix. La cession portant sur 5 % du capital de France Télécom a été menée à bien dans la journée du 25 juin 2007 par les cinq banques retenues, dégageant un produit net de cession de 2,63 Md€. À l'issue de cette opération qui a été réalisée au prix de 20,40 € par action, et avant réalisation de l'offre réservée aux salariés qui portera sur 0,55 % du capital, l'État détient, directement et indirectement via l'ERAP, 27,4 % du capital de France Télécom.

Opérations en cours au 1^{er} septembre 2007

La cession d'une participation minoritaire du capital de la Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché

d'intérêt national de la région parisienne (**SEMMARIS**), lancée en août 2006, est conduite selon la procédure de la cession de gré à gré, comme la loi en prévoit la possibilité, sous le contrôle d'une personnalité indépendante chargée de veiller à son bon déroulement (M. Jean-Luc Lépine) se poursuit. Cette opération vise à trouver un partenaire industriel stable qui accompagnera la société dans une logique de création de valeur, disposant d'une expertise sectorielle, comprenant le fonctionnement de la SEMMARIS, partageant une vision stratégique avec la société et prêt à accompagner ses perspectives de développement. Cette opération s'inscrit dans le contexte du maintien d'un actionariat majoritairement public.

La société **Dagris SA** (Développement des agro-industries du Sud) offre un ensemble intégré de prestations d'ingénierie agricole, industrielle et financière auprès des différents acteurs des secteurs cotonniers et oléagineux. Elle détient par ailleurs des participations majoritaires et minoritaires au sein de sociétés de production cotonnière et oléagineuse, de commercialisation du coton, et de prestations logistiques opérant principalement en Afrique. À la date de rédaction du rapport, la privatisation de Dagris est en cours.

Rapprochement des groupes Gaz de France et Suez

Les présidents de Gaz de France et de Suez ont présenté le 2 septembre 2007 les nouvelles modalités de rapprochement des deux groupes à leurs conseils d'administration, qui les ont approuvées.

Le schéma prévoit dans un premier temps l'attribution par Suez à ses actionnaires de 65 % du capital de son pôle environnement, qui sera coté, puis la fusion de Gaz de France et de Suez sur la base d'une parité de 0,9545, soit 21 actions Gaz de France en échange de 22 actions de Suez.

L'État, actionnaire principal de Gaz de France (79,78 % du capital), accueille favorablement, à l'instar des grands actionnaires de Suez, cette nouvelle orientation du projet de fusion avec Suez qui permettra de répondre aux besoins stratégiques de l'entreprise et de constituer l'un des plus grands acteurs de l'énergie au plan européen et mondial, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz

et de l'électricité. Le nouvel ensemble ainsi constitué permettra de renforcer la sécurité d'approvisionnement en énergie, notamment en gaz, de la France et au-delà de l'Europe.

L'entreprise issue de la fusion absorption de Suez par Gaz de France sera dénommée GDF SUEZ. L'État détiendra plus de 35 % de son capital. Gérard Mestrallet, président directeur général, dirigera en tandem avec Jean-François Cirelli, vice-président, directeur général délégué, le nouveau groupe.

Avec 35 % de son capital, GDF SUEZ sera par ailleurs le premier actionnaire de la société issue du pôle environnement de Suez, un des leaders de l'eau et de la propreté en Europe.

Le projet de fusion ainsi modifié sera soumis aux assemblées générales de Gaz de France et de Suez après que les instances représentatives du personnel des deux entreprises auront été consultées. Les entreprises demanderont par ailleurs à la Commission européenne la confirmation de son accord au titre du contrôle des concentrations. La commission des participations et des transferts sera également saisie des conditions financières de l'opération.

Gestion des participations financières de l'État Exercice 2006

Produits de cessions directes	12 958
Produits de cessions indirectes	4 190
Reversement de dotations	8
Remboursement avances d'actionnaire	14
Remboursement autres créances	10
Recettes totales	17 180

Action 1 (opérations de l'actionnaire)	867
Action 2 (désendettement)	16 283
Action 3 (achats de titres)	0
Action 4 (autres investissements)	6
Action 5 (commissions)	24
Dépenses totales	17 180

Action 1 (opérations de l'actionnaire)	
DCNS	150
SNCF	450
SOVAFIM	100
Autres	39
CGMF	129

Action 2 (désendettement de l'État et des APU)	
EPFR	512
CDF	2 800
CDP (Caisse de la dette publique)	12 960

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général : la loi n° 86793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86912 du 6 août 1986 et la loi n° 93923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

La loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de « respirations ») et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants :

- les privatisations des entreprises les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret;
- le prix de cession arrêté par le ministre de l'Économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T.). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les

conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T.;

- les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais);

- lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits ⁽¹⁶⁾. En outre, dans les sociétés relevant des secteurs de la santé, de la sécurité et de la défense, les prises de participations par des investisseurs étrangers excédant 5 % doivent recevoir l'agrément du ministre de l'économie.

La commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a dénommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la Commission intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de "respiration" dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la Commission intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté

par le ministre de l'économie, des finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la Commission qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'économie d'obtenir un avis conforme de la Commission sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la Commission qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 1^{er} août 2003, ont été nommés membres de la Commission : MM. François Lagrange, Président, Daniel Deguen, Robert Drapé, Jean-Daniel Le Franc, Jacques Maire, Philippe Rouvillois et Jean Sérisé. En 2006 la CPT a rendu treize avis et cinq depuis début 2007 (sept d'août 2006 à août 2007) soit plus d'une soixantaine depuis août 2003.

La sélection des conseils de l'État

Dans le cadre de la préparation des opérations d'ouverture du capital des entreprises publiques ou des opérations de cessions de titres, l'État s'entoure d'un ou plusieurs conseils (banque d'affaires, cabinet d'avocats, cabinets de conseil...) généralement recrutés après mise en concurrence de plusieurs candidats et sur l'avis d'un comité⁽¹⁷⁾. Ces recrutements sont opérés en application du Code des marchés ou hors Code s'agissant des contrats de service de vente ou de transfert de titres ou ceux exigeant le secret pour lesquels les candidats s'engagent très précisément à conserver cette totale confidentialité. Les prestations portent généralement sur le montage d'une opération de cession d'une participation mais aussi sur des travaux d'évaluation. Dans le cas des cabinets de conseil, les cahiers des charges portent en général sur l'évaluation d'un actif ou les perspectives stratégiques d'une entreprise.

Les membres du comité de sélection examinent les candidatures, avec la

participation des représentants de l'APE et de la DGTPPE, et remettent un avis au ministre sur le choix du conseil de l'État pour une opération donnée. Le comité examine la rémunération demandée pour la réalisation de la prestation mais aussi l'expérience antérieure de conseil dans le secteur d'activité concerné par l'opération envisagée, la compétence des équipes qu'il entend mettre au service de l'opération ainsi que l'existence d'éventuels conflits d'intérêts qui conduirait le conseil à ne pas pouvoir donner un avis entièrement objectif à l'État, qu'il s'agisse de la valorisation, de la stratégie de l'entreprise ou du montage de l'opération.

Les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de cession peuvent en effet être imputées soit sur crédits budgétaires soit sur compte d'affectation spéciale des produits de cession (cf. infra). Sont financées sur crédits budgétaires les dépenses d'études préalables à toute décision de cession ou préparatoires à une cession. Sont imputées sur le compte d'affectation spéciale, à la rubrique « dépenses afférentes aux ventes de titres » les dépenses directement liées à la cession. Cette catégorie regroupe les frais de mission de conseil du Gouvernement, la quote-part de l'État afférent aux frais de campagne de communication (définies par des conventions de partage de frais), les commissions de garantie, de placement et de direction et les honoraires d'incitation (incentive fees). À la date de rédaction du rapport, 6 M€ de crédits budgétaires étaient consacrés à ces études, correspondant à une trentaine de marchés ou de contrats (banques, cabinets d'avocats, cabinets de conseil...). Le montant des dépenses afférentes aux ventes de titres s'est élevé à 24 M€ en 2006 et à 19 M€ au 1^{er} septembre 2007.

16 - Il n'en existe aujourd'hui plus qu'une au capital de Thalys qui se justifie par des impératifs de défense nationale. Celle au capital de l'ancienne société Elf a été supprimée à la suite d'un arrêt de la CJCE du 4 juin 2002 qui estimait qu'elle portait atteinte au principe de libre circulation des capitaux posé par l'article 56, 1, CE. Mais l'arrêt de la Cour ne paraît pas remettre en cause le principe de l'action spécifique en demandant que ses restrictions à cette liberté soient précisément encadrées.

17 - Ce comité est constitué de personnalités indépendantes nommées par le ministre de l'économie et choisies parmi les membres du Conseil d'État et de la Cour des Comptes.

L'essentiel des produits de cession demeure affecté au désendettement des administrations publiques

Le compte « Participation financière de l'État » (CAS PFE) est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer en priorité les gains en capital de l'État à l'investissement plutôt qu'à des dépenses courantes.

Ce compte permet également de réaliser des achats de titres destinés à restructurer le capital d'une entreprise préalablement à la cession partielle ou totale du capital détenu par l'État.

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que si des recettes sont enregistrées et proviennent des cessions de tout ou partie de participations financières.

Bilan des opérations de l'exercice 2006

Les recettes et dépenses se sont élevées au cours de l'exercice à 17,18 Md€. Les recettes proviennent essentiellement de la privatisation des trois sociétés autoroutières ASE, APRR et SANEF (cession par l'État et par Autoroutes de France, établissement public de l'État, pour 13,1 Md€, de la cession de la participation dans Alstom (1,98 Md€), de la cession de titres ADP dans le cadre de l'ouverture du capital de l'entreprise (0,74 Md€) et du produit des recettes différés liées aux délais de paiements consentis dans le cadre des offres

réservées aux salariés (ORS) d'EDF, Gaz de France, France Télécom et de Safran mises en œuvre les années précédentes (0,96 Md€).

Utilisation des recettes de l'exercice 2007

Au 1^{er} septembre 2007 le montant des recettes s'établissait à 3,7 Md€, dont 2,6 Md€ provenaient de la cession de 5 % du capital de France Télécom, 569 M€ de la cession par l'État à Thales de 25 % du capital de DCNS et 345 M€ de recettes provenant du règlements différés d'ORS (Offres réservées aux salariés).

Ces recettes ont d'ores et déjà été affectées à hauteur d'environ 70 % au désendettement des administrations publiques (en l'espèce de l'ERAP). Le solde a été utilisé (ou va être utilisé d'ici la fin de l'exercice) pour satisfaire les besoins en fonds propres d'entreprises publiques, sous forme de dotations en capital ou d'avances d'actionnaire, notamment à DCNS, à GIAT, à l'AI et à ADOMA (anciennement SONACOTRA), et pour poursuivre le désendettement des APU.

La LOLF permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Le compte d'affectation « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire. La doctrine d'emploi du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État a été précisée dans le rapport 2006 (page 26).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue désormais le document de référence de son action. Il présente les objectifs, les indicateurs de performance, justifie les prévisions de recettes et de dépenses (justification au premier euro) dans les conditions de droit commun. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances pour 2008⁽¹⁸⁾.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, il a été demandé aux responsables de programmes de fixer des objectifs pouvant « être traduits en réalités sur lesquelles le responsable du programme peut agir concrètement », pouvant être atteints avec les moyens mis à la disposition du



programme (en l'espèce les produits de cession de participation et leur utilisation) et qui puissent être mesurés par des indicateurs fiables.

Au-delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'État actionnaire, les objectifs que les deux programmes de la mission du CAS PFE assignent à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières,
 - assurer le succès des opérations de cession des participations financières,
 - participer à la décroissance de la dette des participations qui rentrent dans le périmètre des APU et contribuer au désendettement des administrations publiques.
- Cet enchaînement des objectifs ne procède pas d'une simple commodité de présentation mais traduit la hiérarchie des finalités de la politique conduite : pour céder dans de bonnes conditions et contribuer au désendettement, il faut avant tout avoir bien géré.

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

Comme l'ont relevé les parlementaires à l'occasion de l'examen du PLF 2006, les participations financières de l'État n'ont de traduction dans la loi de finances qu'à l'occasion d'opérations bien précises, notamment de cession ou de privatisation. Une approche strictement budgétaire de cette problématique n'en présente qu'une vision partielle ; c'est pourquoi l'objectif

18 - Ce projet annuel de performance est consultable sur le site www.minefi.gouv.fr (projet de loi de finances pour 2007 / les missions du budget / les projets annuels de performances / les comptes spéciaux du Trésor / PAP 2007 : Participations financières de l'État page 204 et suivante). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes.

premier du programme est davantage économique que budgétaire et s'intéresse à la « bonne gestion des entreprises concernées ».

En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos. L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et *a fortiori* n'en détruisent pas afin de permettre, le cas échéant, de les céder dans les meilleures conditions financières possibles mais aussi de réduire les recapitalisations rendues inéluctables par une structure financière dégradée. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et **les quatre indicateurs permettent de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui ont été présentés page 9.**

- **la rentabilité opérationnelle des capitaux employés** mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer cette activité; c'est un indicateur de mesure de la capacité effective des entreprises à créer de la valeur par rapport aux moyens qu'elles engagent;

- **la rentabilité financière** rapporte le résultat net (qui agrège le résultat opérationnel et le résultat financier) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire; elle met en évidence la création de richesse par les entreprises;

- **la marge opérationnelle** mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires et permet de rapporter la valeur ajoutée réellement dégagée par l'activité des entreprises au volume de leurs affaires;

- **la soutenabilité de l'endettement** rapporte l'EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) dégagé par ces entités à leur dette nette (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement). Un deuxième ratio qui est l'inverse du précédent mesure combien d'années d'EBITDA permettraient, toutes

choses égales par ailleurs, de rembourser la totalité de la dette nette.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

Il s'agit de s'assurer que les cessions ont été réalisées au meilleur moment et dans les meilleures conditions de coût pour l'État.

La recherche de la meilleure valorisation possible et l'analyse est réalisée en s'appuyant sur les éléments objectifs que sont la valeur intrinsèque de l'entreprise, estimée par une commission indépendante (la Commission des Participations et des Transferts: CPT) et sa valeur boursière.

La recherche du meilleur coût repose sur une mise en concurrence transparente et systématique des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accéléré auprès d'investisseurs (opération dite d'ABB: *accelerated book building*), qui est conduite dans un délai très bref, ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

Le succès des opérations de cession dépend également de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et plus particulièrement chez les particuliers en ce qui concerne les introductions en bourse. Les opérations de cession par l'État de ses participations constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions. Elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Participer à la réduction de la dette des participations qui rentrent dans le périmètre des APU et contribuer au désendettement des administrations publiques

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines de ces entités ont accumulé ou peuvent se voir confier la gestion de passifs financiers importants, qui sont donc pris en

compte dans la dette des APU au sens du Traité de l'Union Européenne et du Pacte de stabilité et de croissance. L'amortissement financier et, par conséquent le désendettement des APU, peuvent être accélérés par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise et qu'il décide d'affecter à cet usage. Dans cette perspective, ces opérations sont assimilables à une restructuration financière touchant simultanément plusieurs entités constitutives des participations financières de l'État. Les produits de cessions de participations peuvent également être affectés au désendettement de l'État, dans la perspective de la restructuration de son propre bilan, via la Caisse de la dette publique (CDP).

Les indicateurs visent notamment à quantifier l'impact de ces versements sur la charge d'intérêt des entités qui en bénéficient et en premier lieu l'État. En 2006, le CAS PFE aura contribué à hauteur de 16 Md€ au désendettement sur les 17 Md€ de recettes constatées.

Les entreprises ont poursuivi leurs opérations de cessions et d'acquisitions de participations

L'initiative et la conduite d'une opération de cession d'une participation indirecte de l'État relèvent en pratique de l'entité publique qui détient cette participation. Ces opérations dites de « respiration » font généralement l'objet soit d'une déclaration *a posteriori*, soit d'une approbation tacite par le ministre de l'économie. Les opérations qui revêtent une grande importance en termes d'emplois et d'activité (effectifs supérieurs à 1 000 ou chiffre d'affaires supérieur à 150 M€) sont en revanche autorisées par décret au vu d'un dossier qui comprend l'évaluation de la participation cédée par un expert indépendant. Lorsque l'effectif est supérieur à 2 500 personnes ou que le chiffre d'affaires dépasse 375 M€, le décret est pris sur avis conforme de la CPT.

En terme d'acquisitions, on mentionnera notamment depuis septembre 2006 l'achat par Areva de Sfarsteel (mécanique lourde) et la création d'une joint venture entre sa filiale T&D et la société chinoise Sunten electric Co Ltd (constructeur de transformateurs de distribution). Le LFB a

noué une alliance avec GTC Biothérapeutics Inc (société américaine).

La valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées s'est fortement accrue depuis un an

Entre 2006 et 2007 la valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État s'est accrue de +54 Md€. L'effet des cours de bourse, fortement positif (+57 Md€), n'est que faiblement atténué par l'effet volume négatif de 3 Md€ (entrés dans le portefeuille - sorties). Ce portefeuille représente en moyenne 15 % de la capitalisation du CAC 40.

L'activité et les résultats de ces entreprises font l'objet de commentaires dans la deuxième partie du rapport. Air France-KLM et Renault, incluses dans le périmètre de combinaison mais qui ne font pas l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du rapport, ainsi que CNP Assurances appellent les commentaires suivants.

AIR FRANCE - KLM

L'État détient 18,6 % du capital d'Air France-KLM. Doté d'un réseau puissant et équilibré, en termes de destinations comme de fréquences, et fort d'une coopération efficace entre ses deux entités, le

groupe a pleinement profité du dynamisme de l'économie mondiale en 2006.

Sur l'exercice 2006-2007, l'activité du groupe a été particulièrement soutenue avec une nouvelle année de forte croissance du trafic, à +5,4 % (exprimée en passagers-kilomètres transportés). Le chiffre d'affaires d'Air France-KLM s'établit à 23,07 Md€, en hausse de 7,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation atteint 1240 M€, en hausse de 32,5 %. Le résultat net part du groupe s'établit à 891 M€ sur l'exercice 2006-2007, contre un résultat net de 913 M€ sur 2005-2006 (en excluant la plus-value réalisée sur l'exercice précédent sur la cession d'Amadeus GTD, la hausse du résultat net ressort à 80,4 %). Fort de ces résultats, le groupe a amélioré la structure de son bilan: les dettes nettes ne représentent plus que 3,59 Md€ en baisse de 789 M€ et les fonds propres s'élèvent à 8,41 Md€. Le ratio d'endettement du groupe est ainsi ramené à 0,43 au 31 mars 2007 contre 0,56 au 31 mars 2006.

Parmi les événements marquants de l'exercice 2006, le groupe Air France-KLM, a décidé en novembre 2006 la création d'une filiale commune à Air France et à transavia.com afin de saisir les opportunités de croissance du marché loisirs moyen-courrier. Aboutissement de ce projet, la compagnie Transavia offre depuis le printemps 2007 des vols moyen courrier à bas prix, à destination de l'Europe et du bassin méditerranéen au départ de Paris-Orly.

En 2007, le rapprochement entre Air France et KLM devrait franchir une nouvelle étape avec la mise en place d'une organisation managériale plus intégrée et le lancement de Challenge 10, premier plan d'économie commun à Air France et KLM. Par ailleurs, l'accord « ciel ouvert » conclu entre l'Union européenne et les États-Unis en avril 2007, permettra d'accroître la libéralisation du trafic aérien transatlantique et ouvre de nouvelles perspectives de développement à Air France-KLM et à ses partenaires de l'alliance Sky Team. Le groupe entend participer à la consolidation indispensable à l'efficacité et à la rentabilité du secteur du transport aérien, en Europe en particulier.

LES RECETTES DE CESSIION DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à près de 99 Md€. Entre 1986 et 2006, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23 Md€ (dont 13 Md€ en 2006), 1,6 Md€ a été versé au Fonds de Réserve des Retraites et plus de 74 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements (environ 8 Md€ en 2005).

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)¹⁹.

	En milliards d'euros
1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	6,1
2003	2,5
2004	5,6
2005	10,0
2006	17,1
TOTAL	98,8
TOTAL (avec ERAP 2004 et 2005)	104,2

19 – Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 902-24. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la LOLF dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

RENAULT

L'État détient aujourd'hui 15 % du capital de Renault. En février 2006, le groupe a annoncé la mise en œuvre du Plan Renault Contrat 2009, qui vise à positionner durablement Renault comme le constructeur automobile généraliste européen le plus rentable. Le plan s'articule autour de trois engagements majeurs: (i) en termes de qualité, placer la future Laguna parmi les trois meilleures de son segment, (ii) sur le plan de la rentabilité, dégager une marge opérationnelle de 6 % en 2009; (iii) en matière de croissance, vendre 800 000 véhicules supplémentaires en 2009 par rapport à 2005. En juillet 2006, le groupe a précisé les jalons de marge opérationnelle de Renault Contrat 2009, prévus à 2,5 % en 2006, 3,0 % en 2007, 4,5 % en 2008, pour atteindre en 2009 son engagement de 6 %.

L'année 2006 a été consacrée au déploiement des plans d'action portant sur la compétitivité des coûts et au développement de la future gamme de véhicules de Renault Contrat 2009 (lancement de 26 modèles sur la durée du plan). Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 41,5 milliards d'euros, en baisse de 0,8 % par rapport à 2005, à périmètre et méthodes identiques. Les ventes en volume ont reculé de 8,7 % sur la région France-Europe, du fait de l'attente des nouveaux modèles et d'une politique commerciale plus sélective. En dehors de cette zone, elles ont en revanche progressé de 8,6 %. Le groupe enregistre une marge opérationnelle de 1,1 milliard d'euros, soit 2,56 % du chiffre d'affaires, contre 3,20 % en 2005. Il atteint ainsi son premier jalon de profitabilité annuel.

La branche automobile dégager un flux de trésorerie libre de 94 millions d'euros. L'endettement financier net de la branche

automobile s'élève à 2,4 milliards d'euros et représente 11,4 % des capitaux propres (11,5 % en 2005). Le résultat net du groupe qui intègre la contribution des entreprises associées, en particulier Nissan (société avec laquelle Renault a noué une Alliance en mars 1999 et dont il détient 44,3 % du capital), s'élève à 2,943 milliards d'euros contre 3,453 milliards d'euros en 2005.

L'année 2007 devrait marquer le début du retour à la croissance des ventes avec notamment les lancements de la nouvelle Twingo (en juin) et de la nouvelle Laguna (en octobre). L'expansion à l'international devrait se poursuivre, portée par la commercialisation de la Logan au Brésil, en Iran et en Inde à partir du printemps 2007. Lors de la présentation des résultats annuels 2006, Renault a confirmé le jalon de 3 % de marge opérationnelle en 2007.

Évolution de la valeur des participations cotées détenues par l'État (en M€)

	PART DE L'ÉTAT DANS L'ENTREPRISE	CLÔTURE DU 30 AOÛT 2007 EN EUROS	VALORISATION PARTICIPATION ÉTAT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU 29 AOÛT 2006		
				EFFET VOLUME	EFFET PRIX	TOTAL
Aéroports de Paris	68,38%	79,21	5 360	-1	2 469	2 469
Air France KLM	18,58%	28,93	1 448	1	397	397
CNP Assurances	1,09%	89,22	144	0	14	14
EADS	15,04%	21,30	2 614	0	-206	-206
EDF	87,32%	73,90	117 581	-15	45 734	45 718
France Télécom	27,46%	21,85	15 618	-2 841	4 452	1 611
Gaz de France	79,78%	34,09	26 759	-137	3 692	3 555
Renault	15,01%	97,00	4 148	-90	306	216
Safran	30,40%	17,52	2 221	-33	94	61
Thalès	27,30%	40,60	2 182	0	373	373
Thomson	1,90%	11,72	61	0	-4	-4
			178 136	-3 115	+57 320	+54 205

VALEUR DE MARCHÉ DES PARTICIPATIONS COTÉES DÉTENUES PAR L'ÉTAT (EN Md€)



CNP Assurances

CNP Assurances est une société anonyme dont l'État détient 1,17 % du capital et des droits de vote. Les deux actionnaires majoritaires sont la CDC, qui détient 36,7 % du capital et des droits de vote et Sopassure (filiale commune et à parité de La Banque Postale et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) qui détient 35 % du capital et des droits de vote. La CDC, Sopassure et l'État sont liés par un pacte d'actionnaires, modifié le 8 janvier 2007 pour permettre la montée au capital de la CDC (jusqu'à 40 % si elle le souhaite) et reporter le terme du pacte au 31 décembre 2015, afin de l'aligner sur l'échéance des contrats de distribution renégociés en 2006 entre la CNP, les Caisses d'épargne et La Banque Postale.

CNP Assurances a présenté en 2006 d'excellents résultats, avec une progression du CA de 20 % à périmètre constant. L'année 2006 a été marquée par l'acquisition des 49,9 % restants d'Ecureuil Vie, qui a permis à CNP de monter sa participation à 100 %. Cette acquisition de 1,4 Md€ a été financée pour moitié par augmentation de capital et pour moitié par émission de titres super subordonnés. CNP se fixe pour objectifs en 2007 d'augmenter sa part de l'épargne en produits en unités de compte notamment en France et en Italie, de renforcer la commercialisation des produits de prévoyance individuelle sur les marchés où il est déjà présent et de renforcer sa présence sur la couverture de prêts en France, au Brésil et en Europe par le biais de succursales.

Opérations de « respirations » depuis 1993

	NOMBRE		CA EN M€	EFFECTIF
	D'OPÉRATIONS	AUTORISÉES PAR DÉCRET		
1993	44	5	267	10 229
1994	34	7	460	18 235
1995	57	8	599	40 252
1996	47	7	1 136	40 963
1997	62	8	321	18 896
1998	56	7	510	17 039
1999	35	8	594	30 370
2000	29	5	351	18 667
2001	24	1	640	3 415
2002	19	0	147	1 199
2003	39	6	3 048	13 338
2004	25	4	5 053	14 888
2005	15	6	1 124	10 235
2006	11	5	2 926	8 919
2007				
(au 1 ^{er} septembre)	4	0	-	-

L'UTILISATION DES PRODUITS DE CESSION DEPUIS 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État (CAS PFE). En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes, à trois grandes catégories d'emplois: dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces opérations sont ventilées en cinq actions:

- Augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaires;
- Achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques;
- Autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR);
- Frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel);
- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État.

Les opérations réalisées depuis 1997 s'élèvent à 60,9 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi:

- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État: 30,7 Md€, dont près de 13 Md€, pour l'État soit 50,5 % du total;
- Augmentations de capital, dotations en fonds propres: 16 Md€ soit 26 % du total. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisées, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 1,3 Md€;
- Achats de titres: 3,7 Md€ soit 6 % du total;
- Autres investissements financiers de nature patrimoniale: 1,8 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR soit 3 % du total;
- Frais liés à des prestations de service: 1 Md€ soit 1,5 % du total.

La différence avec le montant total, 7,7 Md€ soit 13 %, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la LOLF, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la dette publique (12,96 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€) et l'AFITF (4 Md€) ont été les cinq entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 70 % des dépenses réalisées (42 Md€).



Présentation par entreprise



Entreprises du secteur des transports

RATP	30
SNCF	34

Entreprises d'infrastructures de transports

ADP	38
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	42
Ports autonomes : Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes, Paris, Rouen	46
RFF	62

Entreprises du secteur de l'énergie

Areva	66
Charbonnages de France	70
EDF	72
Gaz de France	76

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique

DCI	80
DCNS	82
EADS	86
GIAT-Industries Nexter	90
Safran	94
SNPE	98
Thales	100

Entreprises du secteur des médias

Arte-France	104
France Télévisions	106
RFI	110
Radio France	112

France Télécom

La Poste

Autres entreprises

La Française des jeux	122
Imprimerie Nationale	124
LFB	126
Semmaris	128



Comme les années précédentes, le dynamisme commercial de la RATP se poursuit en 2006 avec notamment une progression du nombre de voyageurs de près de 2 %. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'entreprise dépasse désormais 4 Md€. le nombre de voyageurs

augmente de 1,9 %, ce qui a pour effet de faire progresser le chiffre d'affaires de 5,1 % par rapport à 2005 *proforma*.

L'établissement public dégage un résultat net de 41 M€ en 2006 qui dépasse pour la deuxième fois depuis la contractualisation l'objectif cible de 1 % du chiffre d'affaires, mais qui apparaît en recul (de 9 M€) par rapport au niveau de résultat atteint en 2005. Le résultat consolidé du groupe s'élève à 43,08 M€ contre 55,83 M€ en 2005. La RATP doit poursuivre ses efforts d'amélioration de sa performance économique dans un contexte juridique et concurrentiel en pleine évolution, notamment du fait de l'adoption prévue en 2007 du règlement européen sur les obligations de service public (règlement OSP).

Faits marquants

2006 : année de la refonte du mode de financement des retraites RATP

Une refonte du mode de financement du régime de retraite de la RATP est en cours ; elle est réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, la loi du 13 août 2004 a mis en place l'étanchéité du financement des retraites par rapport au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), parallèlement à la décentralisation de ce dernier. La seconde étape a permis, le 1^{er} janvier 2006, la création d'une caisse autonome de droit commun et une adaptation de ses circuits de financement.

Une nouvelle étape, encore à réaliser, a pour objectif l'adossement de cette caisse aux régimes de droit commun (CNAV et AGIRC-ARRCO). Les droits dits « spécifiques » feront l'objet d'un financement direct de l'État à la caisse de retraites du personnel de la RATP, dans la limite d'un plafond d'effectif fixé à 45 000 agents. Cette dernière étape a fait l'objet, le

28 juin 2006, d'une notification à la Commission européenne, dont l'accord est nécessaire au titre des règles relatives aux aides d'État.

Règlement sur les Obligations de Service Public

La RATP doit faire face à une évolution importante de son environnement juridique et concurrentiel, notamment du fait de la perspective de l'entrée en vigueur du règlement relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (règlement concernant les Obligations de Service Public, dit « règlement OSP »). Ce règlement a fait l'objet d'un accord en 2^e lecture du Parlement européen lors de son vote en séance plénière le 10 mai dernier et devrait entrer en application deux ans après sa publication au Journal Officiel. Le règlement, qui couvre l'ensemble des activités historiques de la RATP précise notamment les conditions dans lesquelles les contrats de service public devront, au terme d'une période de

Fiche d'identité

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Ile-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Ile de France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

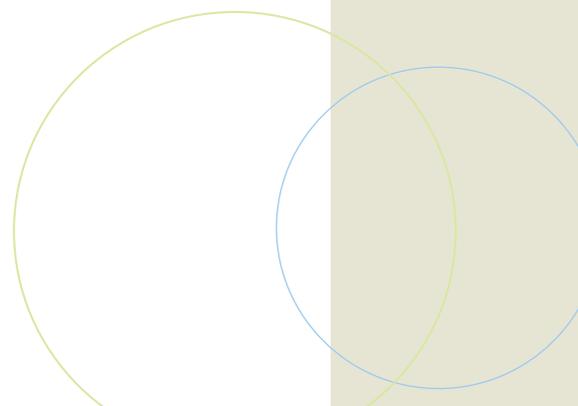
II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

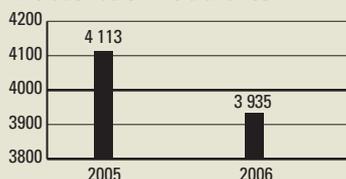
Informations complémentaires



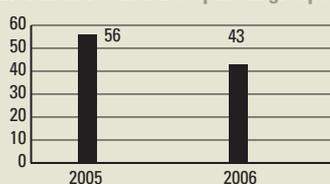
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	4 113	3 935
dont réalisé à l'étranger	74	86
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	242	252
Résultat financier	-191	-209
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	549	554
Résultat net — part du groupe	56	43
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	56	43
Total des immobilisations nettes	8 915	9 200
dont écart d'acquisition net	2	2
dont immobilisations incorporelles nettes	94	118
dont immobilisations financières nettes	111	117
Capitaux propres — part du groupe	1 725	1 700
Intérêts minoritaires	12	12
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	2 526	2 923
Dettes financières nettes	4 163	4 298
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 803	3 824
Effectifs en moyenne annuelle	44 860	44 907
Charges de personnel	2 023	2 204
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,4 %	1,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	45	49
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,2 %	2,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	239,7 %	251,1 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251
Compensation tarifaire	NC	NC
Contribution forfaitaire	684	224

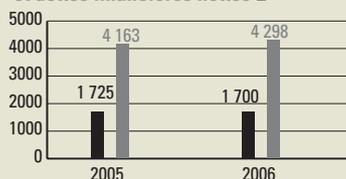
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



transition, dont la durée est fixée en l'état actuel du texte à 12 ans, être mis en concurrence par les autorités organisatrices (STIF en Ile-de-France).

Un dispositif contractuel efficace

L'année 2006 constitue la troisième année du second contrat d'exploitation pluriannuel signé par la RATP avec le (STIF), qui couvre la période 2004-2007. Le contrat devra donc être renégocié en 2007 avec l'autorité organisatrice.

Globalement, la RATP a atteint les objectifs fixés par le contrat pour 2006; la production requise a été réalisée et le niveau, la régularité et la qualité de la prestation de service offerte par la RATP ont favorisé, comme les années précédentes, une progression régulière du trafic tout au long de l'année. Ainsi, le niveau du trafic a connu un nouveau record historique avec 2 866 millions de voyageurs, en augmentation de +1,9 % par rapport à 2005. Cette croissance du trafic s'est traduite dans l'évolution de la rémunération du transport qui augmente en euros constants de 5,1 % par rapport à 2005.

Dans le cadre du contrat en cours, 2006 a été marquée par plusieurs décisions du STIF en matière d'offre, dont un important développement du réseau d'autobus, dans le cadre du « Réseau Structurant d'intérêt régional », une amélioration du service sur deux lignes de métro (lignes 11 et 13), le prolongement du service d'une heure en soirée les samedis et veilles de fête, opération que le STIF a prévu d'étendre en 2007 aux vendredis soirs, et, surtout, la mise en place du nouveau tramway T3, inauguré le 16 décembre 2006. Ces déci-

sions ainsi que l'effet en année pleine de celles prise en 2005 représentent 31 M€ tant en recettes qu'en dépenses ainsi que la création de plus de 500 emplois.

Développement

L'année 2006 a aussi été marquée par la croissance du pôle Transports, par le biais de RATP Développement et par celui de sa filiale commune avec la Caisse des Dépôts Transdev. RATP Développement a ainsi réalisé l'acquisition des cars Giroux, entreprise de transport urbain et péri urbain d'Ile-de-France. L'année 2006 a enfin vu le démarrage des activités de la filiale du pôle ingénierie Xéllis, dédiée au marché français. Pilier historique du groupe dans l'ingénierie, Systra, dans laquelle le groupe RATP est coactionnaire de référence avec la SNCF, voit son activité au Moyen-Orient s'intensifier avec la supervision de la construction du métro automatique de Dubaï, plus grand projet de métro du monde, et de la ligne ferroviaire nord-sud en Arabie Saoudite. En France, Systra poursuit ses grands contrats de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets de métro et de tramway (à Toulouse et Marseille notamment), dont certains ont été inaugurés en 2006 (Mulhouse, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand). Enfin, Transdev, filiale détenue avec le groupe Caisse des Dépôts et dont la RATP possède 25 % du capital, connaît une progression particulièrement significative en France et en Angleterre dans l'interurbain (Lorraine, Yorkshire et Lancashire) et l'urbain (réseau de Laon) ainsi qu'en Italie (exploitation du réseau interurbain de Gènes).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Pierre Mongin ■ Représentants de l'État : Christian Dors, Hélène Eyssartier, Christian de Fenoyl, Jean-Pierre Giblin, Pierre Graff, Henri Lamotte, Rémy Rioux, Claude Villain ■ Personnalités qualifiées : Denis Badré, Lucien Bouis, Yves Boutry, Thierry Chambolle, Michel Herbillon, Claude Leroi, Claude Martinand, Gabriel Massou, Charlotte Nenner ■ Représentants des salariés : Jean-Pierre Charenton, François Gillard, Étienne Le Fur, François-Xavier Manzano-Mata, Armand-Paul Mepa, Daniel Moreau, Jean-Louis Ringuédé, Patrick Saint Ges, Gilbert Thibal ■ Commissaire du Gouvernement : Patrice Raulin ■ Mission de contrôle économique et financier : Alain Briffod ■ Commissaires aux comptes : Price Waterhouse Coopers audit, KPMG ■

Analyse financière

L'exercice 2006 de l'EPIC RATP est en léger recul

L'EPIC dégage un résultat net (après intéressement) de 41 M€ en 2006, en baisse de 9 M€ par rapport à 2005. Pour la deuxième fois depuis la contractualisation avec le STIF, le niveau du résultat dépasse l'objectif cible de 1 % du chiffre d'affaires, atteignant en 2006 1,15 %. La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 556 M€, en hausse de 17 M€ par rapport à 2005. Ce niveau de CAF demeure cependant toujours insuffisant pour couvrir les besoins de financement du programme d'investissement interne de la RATP, en hausse de 21 M€.

La légère baisse du résultat s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,2 %), légèrement supérieure à celle du chiffre d'affaires (+5,1 %).

Deux postes de charges sont en forte augmentation : l'énergie (+19,8 %), du fait de l'augmentation du coût du nouveau marché d'électricité et de l'augmentation du prix des carburants, celle-ci étant toutefois partiellement compensée par une opération de couverture à terme, et les impôts et taxes, en hausse de 10 % par rapport à 2005 du fait de la hausse de la taxe professionnelle.

La croissance du chiffre d'affaires de la RATP s'explique davantage par un effet prix que par un effet volume. En effet,

alors que les recettes totales liées au contrat s'élèvent à 3 112 M€, en hausse de +5,1 % par rapport à 2005, l'effet prix explique l'essentiel de cette évolution, avec une progression de 3,2 %, tandis que, du fait des caractéristiques du contrat avec le STIF, l'effet trafic a un impact plus limité (+0,9 %) alors même que le nombre de voyages progresse de 1,9 %.

Le poste « frais de personnel », représente un poids très significatif (70 %) dans les dépenses de fonctionnement de la RATP. Ce poste s'élève en 2006 à 2 135 M€, en hausse de 3,1 % par rapport aux comptes 2005 et après correction des dépenses à caractère non récurrent. La RATP s'est engagée sur la durée du contrat d'exploitation 2004-2007 à réaliser des gains de productivité de 0,5 % par an. Cet objectif est dépassé en 2006 (-0,7 % soit -20 M€), comme en 2005.

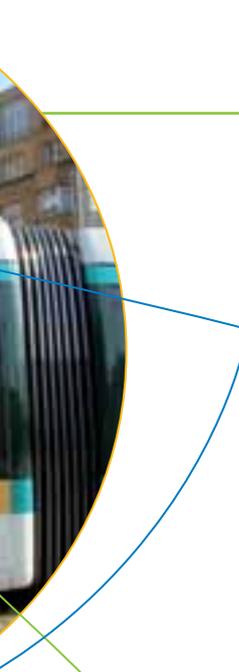
Les investissements réalisés par la RATP en 2006 s'élèvent à 868 M€ dont 170 M€ au titre du Contrat de Plan État Région et 614 M€ au titre du programme interne, ce dernier étant dédié à l'amélioration de l'exploitation et au gros entretien, tant des infrastructures que du matériel roulant. Par ailleurs, les dépenses de développement s'élèvent à 20 M€.

La CAF de l'entreprise permet de n'assurer le financement de ces investissements qu'à hauteur de 556 M€. Ainsi, malgré les 192 M€ de subventions d'investissement perçus par la RATP, la dette a continué d'augmenter (de 73 M€) et atteint 4,2 Md€ au 31 décembre.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice 2006.
- Le comité d'audit s'est réuni à 6 reprises.



Si certains aspects des comptes sociaux 2006 apparaissent favorables : un résultat net au dessus de l'objectif cible malgré une forte hausse des charges et le respect de l'objectif de productivité, il convient de souligner qu'il est toujours nécessaire pour la RATP de bien maîtriser ses dépenses de fonctionnement, notamment au travers des dépenses de personnel et que l'endettement continue à croître.

Le développement du groupe RATP se poursuit

Acteur émergent sur la scène internationale, RATP Développement, filiale à 75 % du groupe RATP, est désormais chargé d'exploiter des réseaux dans quatre pays (Italie, Grèce, Allemagne, et Maroc) et poursuit son développement au rythme de l'ouverture du marché mondial de l'exploitation des réseaux de transport urbains. En 2006, ont été remportés les appels d'offres de la conception de la future ligne D du métro de Rome, de la préparation à la mise en exploitation du métro de Sao Paulo, et la conception, à l'exploitation et à la maintenance du système de transport de Johannesburg.

Par ailleurs, en 2006, le chiffre d'affaires consolidé de Transdev filiale à 25 % de la RATP a connu une très forte croissance de 25 %, et atteint 1 Md€. Le résultat net part du groupe s'est élevé à 24,9 M€ en hausse de 25 %.

Le groupe Systra enregistre en 2006 un résultat net consolidé part du groupe en très forte hausse, à 7 M€, contre 3,2 M€

en 2005, et un chiffre d'affaires de 205,4 millions d'euros, en hausse de 20,4 % par rapport à 2005.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP s'élève à 3 987 M€ (+6,5 % par rapport à 2005) et croît plus vite que celui de l'EPIC. La contribution globale des filiales au chiffre d'affaires s'établit à 192,6 M€ (soit 5,2 % du CA).

Le résultat consolidé du groupe s'élève à 43,08 M€ contre 55,83 M€ en 2005. La contribution des filiales est affectée par deux tendances inverses. Les pôles « ingénierie » et « valorisation des espaces » assurent l'essentiel de progression de la contribution des filiales, le pôle « transports » étant au contraire affecté par le résultat négatif de RATP Développement, dû notamment à l'aggravation du déficit de la filiale marocaine M'Dina Bus. Le résultat net consolidé représente 1,08 % du chiffre d'affaires consolidé global et 6,9 % des capitaux investis, en retrait par rapport à 2005.

A fin 2006, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 700 M€ contre 1 724 M€ à fin 2005. Cette baisse résulte des changements de méthode comptable intervenus en 2006. A méthode constante, on constaterait au contraire une progression de 43 M€.

L'endettement net consolidé s'élève à 4 185 M€, en augmentation de 67 M€ par rapport à 2005. L'apport des filiales réduit ainsi l'endettement du groupe RATP de 43 M€.

Perspectives

La perspective de l'ouverture à la concurrence de son marché historique impose à la RATP trois défis majeurs afin de renforcer sa situation qui demeure fragile malgré les résultats encourageants encore obtenus cette année.

Premièrement, le développement hors de l'Île-de-France et à l'international, via sa filiale RATP-Développement et son partenariat avec Transdev, constitue une priorité pour le groupe. Le Président de la RATP souhaite ainsi porter à 10 % du chiffre d'affaires total du groupe RATP ses activités hors de son contrat avec le STIF à l'horizon 2009-2010. Il convient cependant de s'assurer que l'entreprise a les ressources suffisantes pour le financer sans peser excessivement sur son endettement.

Le deuxième défi à relever est la maîtrise de l'endettement. L'endettement net de la RATP se situe à fin 2006 à 4 201 M€, en hausse de +73 M€ par rapport à 2005 et représentant 8 fois la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Cette évolution résulte d'un niveau d'investissement élevé alors que les subventions perçues augmentent moins vite que les investissements.

Enfin, la RATP doit dans les années à venir améliorer résolument sa compétitivité et s'engager dans une démarche de gains de productivité plus ambitieuse que celle aujourd'hui mise en œuvre. Le respect de cet objectif est impératif afin de pouvoir affronter la concurrence sur son marché historique et conquérir de nouveaux marchés.





Les années 2006 et 2007 ont été marquées par l'échec du plan Fret et l'achèvement de plusieurs chantiers visant à assainir la structure financière du groupe.

Les résultats 2006 marquent toutefois un ralentissement par

rapport au redressement de la structure financière engagé depuis 2003. Les bons résultats des activités voyageurs et du groupe ne compensent pas les pertes subies par Fret SNCF, qui subit en outre une importante dépréciation d'actifs. Le résultat net s'est élevé à 138 M€ en social (contre 1 334 M€ en 2005) et 652 M€ en consolidé (part du groupe).

Ces résultats montrent l'importance pour la SNCF de poursuivre les réformes structurelles au sein de l'entreprise pour améliorer sa compétitivité et préparer l'ouverture à la concurrence de l'ensemble de ses activités.

Faits marquants

Le plan de restructuration du Fret s'est achevé le 31 décembre 2006 sur des résultats en retrait par rapport aux objectifs du plan

En dépit de progrès indéniables en termes de redimensionnement et de renouvellement de l'outil industriel, le plan Fret 2003-2006 s'est soldé par un échec : à fin 2006, le résultat courant s'élevait à -260 M€ contre un objectif de -43 M€. Les engagements réglementaires liés à l'ouverture du marché ayant été remplis et les objectifs de résultat au titre des années 2004 et 2005 ayant été atteints, Fret SNCF a perçu au titre des exercices 2004 et 2005 les tranches 2 et 3 de l'aide prévue par le plan, versées à parité par l'État et la SNCF pour un montant total de 900 M€.

Malgré cette aide, la mise en œuvre du plan s'est principalement heurtée à deux obstacles : (i) une rigidité importante de l'organisation du travail associée à une conflictualité élevée, qui limite les gains de productivité, et à une dérive des charges dites exogènes (péages, taxe et énergie) estimée à 100 M€/an ; (ii) une fiabilité et une qualité de service insuffisantes en regard des attentes des clients au regard des offres et des prix des autres opérateurs, qui peuvent offrir leurs services depuis le 31 mars 2006.

L'activité doit désormais impérativement réaliser un nouveau saut de productivité pour combler son écart par rapport à ses concurrents. Dans ce contexte, la SNCF prévoit de mettre en œuvre les mesures industrielles suivantes : optimisation des coûts (à modèle de production inchangé) notamment par une intégration des agents

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

HISTORIQUE

- 1938 : Naissance de la SNCF, SAEM détenue à 51 % par l'État et à 49 % par les 5 compagnies de chemin de fer françaises.
- 1971 : La SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire.
- 1981 : TGV Paris-Lyon.
- 1983 : Création de l'établissement public SNCF.
- 1989 : TGV Atlantique.

- 1994 : Lancement de l'Eurostar.
- 1996 : TGV Thalys.
- 2001 : TGV Méditerranée.
- 2007 : Record du monde de vitesse sur rail battu le 3 avril avec 574,8 km/h. TGV Est inauguré le 10 juin.

FORME JURIDIQUE :

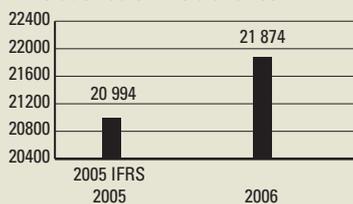
Établissement public à caractère industriel et commercial

créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce. La SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national.

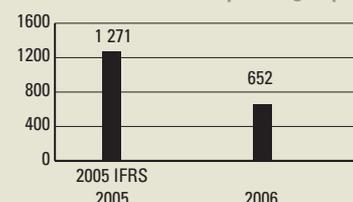
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	20 994	21 874
dont réalisé à l'étranger	3 270	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	836	1 014
Résultat financier	-303	-319
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 442	1 522
Résultat net — part du groupe	1 271	652
Résultat net — intérêts minoritaires	32	37
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 304	688
Total des immobilisations nettes	26 005	25 501
dont écart d'acquisition net	100	155
dont immobilisations incorporelles nettes	187	259
dont immobilisations financières nettes	8 214	6 845
Capitaux propres — part du groupe	4 761	5 864
Intérêts minoritaires	209	231
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	2 006	2 028
Dettes financières nettes	6 833	6 377
Dettes financières brutes à plus d'un an	10 903	9 476
Effectifs en moyenne annuelle	205 839	201 742
Charges de personnel	9 157	9 328
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,2 %	3,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	44,5	46,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	26,2 %	11,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	137,5 %	104,6 %
Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	23	1 235
Dettes financières nettes hors créance de RFF	6 833	6 377
Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	6 810	5 142
Service annexe de la dette : dette financière	8 462	8 172
Travaux effectués pour RFF	NC	NC
Redevance Gestionnaire délégué de l'infrastructure	NC	NC
Redevance d'utilisation de l'infrastructure	NC	NC

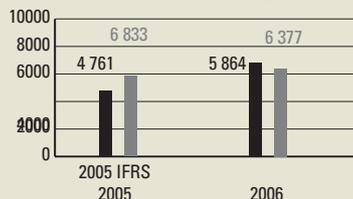
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



travaillant pour le fret sous l'autorité des cinq directeurs régionaux du fret, un recentrage sur les marchés rentables, un reformatage de l'appareil de production et un développement vers de nouveaux flux rentables.

Une Convention de gestion de l'infrastructure (CGI) a été conclue entre RFF et la SNCF sur la période 2007-2010

La relation entre RFF et la SNCF pour la gestion du trafic et des circulations sur le réseau et son entretien faisait l'objet jusqu'à présent d'une CGI forfaitaire renégociée chaque année. Ce schéma a toutefois montré ses limites pour remédier au vieillissement du réseau, tant sur le plan budgétaire qu'industriel. Dans ce contexte, les deux partenaires ont accepté de prendre respectivement des engagements techniques et financiers pluriannuels (sur 4 ans), afin de donner à chacun la lisibilité de moyen-terme nécessaire à l'élaboration de leur stratégie. Au terme de longues et difficiles négociations engagées depuis plus d'un an sous l'égide des ministères des Transports, du Budget et de l'Économie, les deux entreprises sont parvenues à un accord en avril 2007. La SNCF a pour sa part pris des engagements forts notamment en termes d'évolution de la masse salariale et de gain de productivité, dont le respect fait l'objet de clauses de bonus-malus dans le contrat.

La restructuration du groupe se poursuit activement

Cinq opérations conclues au cours du deuxième semestre 2006 traduisent la volonté du groupe de poursuivre une politique de gestion dynamique des participations centrées sur son cœur de métier et de s'adapter efficacement à son environ-

nement: (i) création d'INEXIA, filiale en charge du développement des activités d'ingénierie sur le marché concurrentiel des infrastructures de transport; (ii) recomposition du capital de Kéolis avec la sortie du fond d'investissements 3i remplacé par des partenaires financiers de long terme, Axa et Caisse des dépôts et placement du Québec; (iii) mise en place d'un LBO secondaire sur Ermewa avec le même partenaire financier, IPE; (iv) acquisition du commissionnaire TFM par Géodis, qui permet de doubler l'activité de commission de transport aérien et maritime de Géodis qui représente désormais plus du tiers du chiffre d'affaires de Géodis; (v) cession à Electrabel des 60 % de capital détenu par la SNCF dans la SHEM (Société Hydroélectrique du Midi).

Analyse financière

Après le record historique atteint en 2005, la trajectoire financière marque un net ralentissement

Pour l'exercice 2006, le groupe affiche un résultat courant en hausse à 695 M€ contre 533 M€ en 2005, tandis que le résultat net est en fort recul par rapport à 2005 (652 M€ contre 1 271 M€). Cette dernière comparaison est toutefois marquée par deux facteurs non récurrents: (i) le gonflement du résultat net 2005 par un résultat exceptionnel de 844 M€ en raison notamment du produit de cession de la SHEM; (ii) l'impact d'une dépréciation des actifs de Fret SNCF de 640 M€ en 2006.

Au total, l'objectif d'autofinancement est loin d'être atteint, avec une CAF qui s'élève à 1 530 M€ contre un montant d'investissement nets de subventions de 1 866 M€. Il faut souligner toutefois que hors Fret SNCF, le groupe aurait dégagé une marge

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Présidente: Anne-Marie Idrac ■ Représentants de l'État: Jean-Didier Blanchet, Emmanuel Caquot, Claude Gressier, Philippe Josse, Pierre Mirabaud, Rémy Rioux ■ Personnalités qualifiées: Louis Deflaine, Hubert Haenel, Patrick Ollier, Monique Sassier, Benedikt Weibel ■ Représentants des salariés: Henri Bascunana, Henri Célié, Thierry Roy, Danielle Sinoquet, Eric Tourneboeuf, Benoît Vincent ■ Commissaires du gouvernement: Daniel Bursaux, Patrick Vieu ■ Mission de contrôle économique et financier: André Barilari, Jean-Pierre Hemmery, Michel Hérigault ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

d'autofinancement positive de 88 M€. Le redressement financier ralentit également, avec une dette du groupe qui s'est certes réduite à 6 106 M€ contre 6 483 M€ en 2005 mais qui aurait été de 6 556 M€ sans l'aide de l'État au plan Fret de 450 M€ versée le 22 novembre 2006.

Au-delà des très mauvais résultats de Fret SNCF (260 M€ de pertes courantes sur l'exercice 2006), ces résultats traduisent la forte progression des charges de l'EPIC mais aussi la bonne performance de Voyage France Europe (VFE) et de certaines filiales du groupe. Les écarts de rentabilité entre les différentes activités continuent ainsi à se creuser.

Les charges de l'EPIC progressent fortement

Les dépenses de personnels ont progressé en 2006 de +2,6 % et ont atteint 8 107 M€. Cette évolution traduit plusieurs effets, en particulier le coût des départs anticipés (+37,4 %) et des mises à disposition de personnels (+16,9 %). La masse salariale augmente de 1,8 %, ce qui correspond, compte tenu de l'évolution des effectifs, à une hausse de 3,62 % du coût moyen agent, sensiblement supérieure aux anticipations.

La hausse des charges dites exogènes (énergie, péages, taxes), qui explique plus du tiers de la hausse des charges d'exploitation, s'élève à 8,1 %, soit nettement plus que le chiffre d'affaires, qui progresse de 4,6 %. Elle fait peser une forte pression sur la SNCF, qui, en raison des règles encadrant les tarifs du monopole public, ne peut que compenser ces hausses par des gains de productivité.

Au total, en dépit d'une hausse du chiffre d'affaires EPIC de plus de 4,5 %, le taux de marge EBE/CA stagne autour de 8,9 %.

La branche VFE et certaines filiales restent les principaux moteurs du groupe.

VFE maintient un taux de marge EBE / CA de 19 % contre environ 9 % pour l'EPIC et pour le groupe. Le résultat courant de l'activité au sein de l'EPIC s'élève à 686 M€, en progression de 66 M€ par rapport à 2005, à comparer avec un résultat courant global de l'EPIC de 677 M€. La branche devra toutefois faire face à d'importants besoins d'investissements en matériel roulant au cours des prochains

exercices avec les premiers renouvellements de TGV et l'acquisition de matériel roulant pour les nouvelles LGV.

Les résultats du groupe sont également soutenus par les bons résultats de quelques filiales :

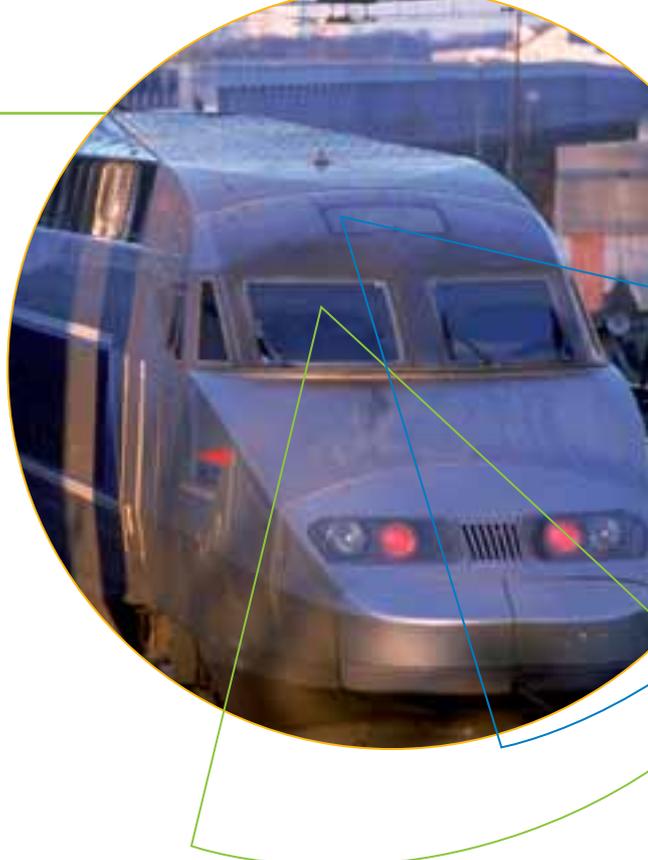
- Géodis poursuit sa progression avec un résultat courant en hausse de 10 % à 82 M€. Les résultats de la branche Transport et Logistique (Fret et filiales associées) sont également soutenus par la bonne performance d'Ermewa, de France Wagons et par le retour à l'équilibre de Naviland Cargo (ex-CNC).
- Kéolis est le principal contributeur pour la branche Transport Public (contribution de 13 M€ au résultat du groupe contre -10 M€ en 2005).

Les activités Transport Public et Infrastructure ont des difficultés à trouver un modèle de développement économique pérenne

L'activité Transports publics de l'EPIC voit son déficit s'accroître, à -38 M€ contre -24,7 M€ en 2005. La progression des produits du trafic (+10,7 % pour TER, +2,6 % pour Transilien, +5,7 % pour Corail Inter Cités) ne permet pas de compenser la progression des charges. Le taux de marge EBE/CA recule ainsi de 7,5 % en 2005 à 6,4 % en 2006. Toutefois, la renégociation de la plupart des conventions TER (10 conventions renouvelées en 2006) et du contrat Transilien en 2007 devrait permettre d'améliorer le résultat lors des prochains exercices et de mieux contrôler la dérive des charges. En outre, les besoins d'investissements devraient être moindres en 2007. Les tests de valeur ont conduit par ailleurs à passer une nouvelle dépréciation de 56 M€ pour les Unités génératrices de Trésorerie Corail et Corail Intercités.

Le résultat courant 2006 de la branche Infrastructure se dégrade, à -84 M€ (contre -50 M€ en 2005). Le modèle économique de cette branche sera largement revu sur la base des engagements (gains de productivité, organisation industrielle des plages travaux) prévus dans le cadre de la nouvelle convention de gestion de l'infrastructure (CGI) 2007-2010 avec RFF.

Au total, l'exercice 2006 marque un ralentissement de la trajectoire de redressement de la SNCF, avec les lourdes pertes de



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire à 11 reprises au cours de l'exercice 2006 (18 janvier, 22 février, 15 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 30 août, 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre et 20 décembre), et en séance extraordinaire à deux reprises (10 juillet et 16 novembre).
- Le comité d'audit des comptes et des risques, composé de quatre administrateurs représentant l'État et de deux administrateurs représentant les salariés, s'est réuni à 5 reprises : les 13 février, 10 mars, 19 mai, 22 septembre et 6 décembre.
- Le comité des conventions de transport public, composé de trois administrateurs représentant l'État, de deux personnalités qualifiées et de quatre administrateurs représentant les salariés, s'est réuni à 8 reprises : les 8 mars, 12 avril, 17 mai, 20 juin, 18 octobre, 14 novembre, 6 décembre, 13 décembre.
- Le comité des marchés, composé de cinq administrateurs représentant l'État et de cinq administrateurs représentant les salariés, s'est réuni à 10 reprises : les 12 janvier, 21 février, 9 mars, 20 avril, 24 mai, 22 juin, 21 septembre, 18 octobre, 17 novembre et 14 décembre.
- Le comité stratégique, composé de quatre administrateurs représentant l'État, d'une personnalité qualifiée et d'un administrateur représentant les salariés, s'est réuni à 4 reprises : les 29 août, 26 septembre, 15 novembre et 18 décembre.
- Le Conseil d'Administration a décidé la mise en place en son sein d'un Comité spécialisé temporaire Fret composé de six membres dont un Administrateur représentant de l'État, trois personnalités qualifiées et deux administrateurs représentant les salariés. Ce Comité s'est réuni à 6 reprises : les 27 septembre, 4 octobre, 20 octobre, 10 novembre, 22 novembre et 8 décembre.
- Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs ou à leurs représentants, ni de rémunération spéciale aux membres des comités.



Fret SNCF. Aussi, compte tenu des importants besoins d'investissements à venir (nouvelles lignes à grande vitesse, matériel roulant, mises aux normes en faveur des Personnes à Mobilité Réduite, etc) et de l'ouverture progressive, à partir de 2010, du marché voyageurs à la concurrence, il est indispensable que l'entreprise poursuive très activement ses réformes structurelles pour améliorer sa productivité.

Perspectives

À moyen terme, la SNCF doit inscrire sa stratégie dans un cadre réglementaire européen et national qui connaît de profondes mutations.

Ces évolutions impactent à ce stade essentiellement deux activités :

- l'ingénierie : depuis le transfert de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures ferrées à RFF en 1997, les activités d'ingénierie de la SNCF subissent les pleins effets de la concurrence sur les marchés relatifs aux nouvelles lignes à grande vitesse. Ainsi, entre 2002 et 2005, la SNCF n'a été retenue que pour 15 % des marchés de maîtrise d'œuvre passés par l'État et par RFF sur les lignes nouvelles, soit à peine 30 M€ sur 200 M€. Cette concurrence s'est encore accrue après l'adoption le 5 janvier 2006 de la loi sur la sécurité et le développement dans les transports. En mettant fin au monopole de la SNCF sur l'entretien du réseau et au monopole de RFF sur la maîtrise d'ouvrage, cette loi ouvre la voie à la mise en place de modes de financements innovants pour les projets de développement et de régénération du réseau (délégations de service public, contrat de partenariat public/privé). Ainsi, RFF a lancé le premier contrat de type PPP le 16 décembre 2006 pour le projet GSM-R et pourrait également recourir à des modes de financement de ce type pour plusieurs projets en cours d'étude (TGV Sud Europe Atlantique). Désormais, les missions de la SNCF peuvent s'articuler autour de deux axes exclusifs : assistant à la personne publique ou participation à un groupement candidat. Au-delà de la volonté de développer une stratégie plus offensive, c'est pour séparer clairement ces deux rôles que la SNCF a choisi de regrouper ses activités d'ingénierie concurrentielle au sein d'une nouvelle filiale INEXIA, qui pourra participer à des groupements candidats ;

- le fret : l'ouverture à la concurrence sur le réseau domestique est totale depuis le 31 mars 2006. Les premières mises en concurrence de marchés ont démontré la percée très rapide des concurrents en France au moment où le plan Fret, qui a insuffisamment porté sur l'amélioration du rapport qualité/prix de l'offre SNCF, a montré ses limites. Fret SNCF travaille donc désormais sur un nouveau programme d'actions utilisant au mieux les synergies avec les filiales et saisissant les opportunités de développement ou de partenariat au niveau Européen. L'ouverture à l'échelle européenne devrait permettre au fret ferroviaire de faire valoir son avantage comparatif par rapport aux autres modes de transport de marchandises, notamment routiers, en allongeant les parcours, la distance étant une variable discriminante pour le mode ferroviaire. Il est clair toutefois qu'un nouveau saut de productivité sera indispensable pour que la SNCF se hisse au niveau de qualité et de productivité exigé par les clients industriels.

La libéralisation des deux précédents secteurs n'est que le prélude à une large ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence. Le règlement OSP (Obligations de Service Public), qui a fait l'objet d'un accord politique le 9 juin 2006 et d'une position commune le 11 décembre 2006, ouvre ainsi le transport urbain à la concurrence même s'il impactera probablement peu le transport ferroviaire et le transport régional (TER mais également le Transilien SNCF). En revanche, la Commission, le Parlement et le Conseil européens se sont mis d'accord le 18 janvier 2007 sur une ouverture des trafics internationaux et du cabotage au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre du troisième paquet ferroviaire. L'ouverture des services nationaux, envisagée à ce stade en 2017, se fera dans le cadre du quatrième paquet ferroviaire. Dans cette perspective, la SNCF développe les partenariats avec ses homologues européens : le 14 juin 2006, elle a conclu un accord de principe pour lancer le projet Railteam avec cinq grands opérateurs européens, visant par un principe de coopération à apporter une réponse concrète aux alliances similaires conclues dans l'aérien. Un accord a également été conclu avec la Deutsche Bahn sur la mise en place depuis le 10 juin 2007 d'une filiale commune, Aleo, qui exploite les trains sur les lignes à grande vitesse entre la France et l'Allemagne.

La SNCF doit donc dès à présent se préparer aux prochaines évolutions réglementaires. Si le TGV apparaît aujourd'hui comme un outil de développement stratégique essentiel dans un cadre concurrentiel, qui devrait lui permettre de concrétiser son potentiel de croissance en Europe, les activités Corail et la branche Transports Publics (TER et surtout Corail Intercités) paraissent en revanche plus vulnérables. Un effort particulier devra être conduit afin de renforcer la compétitivité de ces activités et définir un modèle économique robuste.



AÉROPORTS DE PARIS

Deuxième groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires et sixième mondial par le nombre de passagers, Aéroports de Paris possède et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne: Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. La réforme initiée en 2005 a profondément modernisé le groupe et le cadre de ses opérations. Désormais société anonyme cotée, Aéroports de Paris a engagé un programme d'investissements ambitieux de 2,7 milliards d'euros sur la période 2006-2010. Fort d'une position géographique privilégiée et porté par la croissance du trafic aérien, le groupe entend s'affirmer comme l'acteur de référence du secteur aéroportuaire européen.

Faits marquants

Introduction en bourse d'Aéroports de Paris

Après la transformation d'Aéroport de Paris en société anonyme à l'été 2005, une nouvelle étape de la modernisation de l'exploitant aéroportuaire a été franchie en juin 2006 avec l'ouverture de son capital par introduction en bourse.

Cette opération a permis une augmentation de capital et la cession de titres jusqu'alors détenus par l'Etat pour un montant total de 1,37 milliard d'euros (y compris l'offre réservée aux salariés du groupe). L'augmentation de capital a permis à la société de lever 600 millions d'euros destinés à financer son programme de développement et renforcer sa situation financière. L'opération a suscité une forte demande de la part des investisseurs, malgré un contexte boursier difficile: plus de 2,6 millions d'ordres ont été réunis dans le cadre de l'offre réservée aux particuliers qui a été finalement souscrite 4,5 fois. Le placement à destination des investisseurs institutionnels a également suscité une demande très importante représen-

tant plus de 3,8 fois son montant. Enfin plus de 70 % des salariés et anciens salariés ont souscrit à l'offre qui leur était réservée.

À l'issue de cette opération, le capital d'Aéroports de Paris est détenu à 68,4 % par l'État, 29,2 % par le public et 2,4 % par les salariés et anciens salariés du groupe.

2006 marque la première année de mise en œuvre du Contrat de Régulation Économique

Le Contrat de Régulation Économique 2006-2010 conclu le 6 février 2006 autorise une évolution des tarifs des redevances aéronautiques qui permet à Aéroports de Paris d'obtenir au terme de cette période une juste rémunération de ses capitaux investis. Le groupe dispose ainsi sur son développement à horizon 2010 de la visibilité nécessaire pour mettre en œuvre une politique d'investissements de 2,7 milliards d'euros permettant d'accroître la capacité d'accueil de ses terminaux et la qualité de ses équipements. Dans le même temps, Aéroports de Paris a pris des engagements précis concernant

Fiche d'identité

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par les effets de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros divisé en 98 960 602 actions.

■ Au 2 août 2006, le capital de la société est réparti comme suit:

– État:	68,4 %
– Public:	29,2 %
– Salariés:	2,4 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

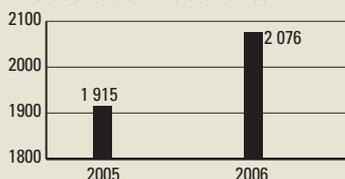
VII - Données sociales

VIII - Ratios

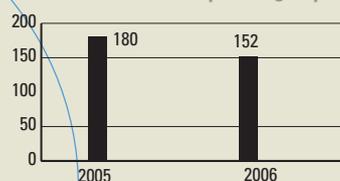
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	68,4
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	3 992
Chiffre d'affaires	1 915	2 076
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	361	334
Résultat financier	-89	-85
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	664	736
Résultat net - part du groupe	180	152
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	180	152
Total des immobilisations nettes/Actifs courants	4 947	5 423
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	31	37
dont titres mis en équivalence	19	20
dont impôts différés actifs	2	1
Capitaux propres - part du groupe	2 030	2 787
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	25	63
dont reçus par l'État	25	43
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	436	489
Dettes financières nettes	2 297	1 919
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 507	2 270
Effectifs en moyenne annuelle	10 668	10 816
Charges de personnel	612	648
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,4 %	7,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,4	59,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,9 %	5,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	113,2 %	68,9 %

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



l'amélioration de sa qualité de service et le calendrier de mise à disposition des nouvelles installations.

Sur la période 2006-2007 (du 15 mai 2006 au 31 mars 2007), l'augmentation du niveau moyen des redevances a été fixée à 5 %. En 2006, le volume total des investissements du groupe s'est élevé à 712 millions d'euros dont plus de la moitié pour des investissements de capacité. Les principales dépenses concernaient le Satellite S3 (mise en service progressive à partir du deuxième trimestre 2007), la reconstruction de la jetée du terminal 2E (mise en service prévue en mars 2008), le système du tri bagages Est (mise en service prévue pour octobre 2007), le CDG Val (mis en service en avril 2007) et la poursuite de la réhabilitation du terminal CDG 1.

Fin 2006, Aéroport de Paris était en excellent chemin pour atteindre les objectifs fixés pour la période 2006-2007 (programme d'investissement, 7 des 8 critères de qualité de service remplis).

Le 25 avril 2007, le Conseil d'Etat a rejeté la requête déposée en avril 2006 par plusieurs associations de compagnies aériennes visant à faire annuler le Contrat de Régulation Économique. Le 11 juillet 2007, le Conseil d'État a annulé les décisions tarifaires 2006 applicables au périmètre régulé des activités d'Aéroports de Paris au motif que toutes les règles de processus n'ont pas été respectées. Aéroports de Paris va prendre une nouvelle décision régularisant pour 2006 les mêmes tarifs de redevances, dans le respect des procédures précisées par le Conseil d'État.

Premiers résultats d'Aéroports de Paris en tant que société cotée

La présentation de ses résultats annuels 2006 a permis à Aéroports de Paris de montrer aux investisseurs les efforts

déployés pour capitaliser les opportunités offertes par la croissance du trafic, conformément aux engagements pris lors de son introduction en bourse.

Concernant les critères de performance économique, l'EBITDA du groupe est en hausse de 11 % par rapport à 2005 (l'objectif étant une hausse de 45 % à 50 % sur 2005-2010) et la productivité de la Société Aéroports de Paris, mesurée par le ratio passagers/employés, en hausse de 7,1 % par rapport à 2005 (objectif de +15 % de 2005 à 2010). Dans le même registre, pour respecter son engagement de rétablir l'équilibre financier de l'activité d'assistance en escale au terme de l'exercice 2008, Aéroports de Paris a lancé en 2007 une concertation avec les représentants du personnel et projette la création d'un pôle intégré de services aéroportuaires qui permettrait de gagner en compétitivité sur cette activité.

Enfin, le groupe a multiplié les projets et les initiatives afin de valoriser pleinement le potentiel de ses activités commerciales et immobilières. En 2006, la croissance des surfaces commerciales en aéroports a été de 719 m² (+2 %). En outre, depuis janvier 2007, l'activité de la Société de Distribution Aéroportuaire, détenue à 50 % par Aéroports de Paris et à 50 % par Aelia, une filiale d'Hachette Distribution Services, spécialisée dans la vente de parfums, alcools, tabac, cosmétiques et gastronomie, couvre tous les terminaux de Paris-Charles de Gaulle et d'Orly. Concernant le développement immobilier, en 2006, le groupe a loué à des tiers 24,8 hectares supplémentaires de terrains sur lesquels seront construits 107 200 m² de bâtis. Le projet phare « Cœur d'Orly » a par ailleurs été présenté fin 2006 aux acteurs économiques et politiques locaux et la direction compétente a été renforcée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Pierre Graff ■ Représentants de l'État: Michel Adrien, Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Bertrand Galtier, Éric Le Douaron, Pascal Lelarge, Rémy Rioux ■ Personnalités qualifiées: Olivier Andriès, Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Françoise Malrieu, Marc Véron, Gaston Viens ■ Représentants des salariés: Jean-Luc Dauje, Nicolas Golias, Jean-Louis Guy, Carole Leroy, Antonio Pinto, Brigitte Recrosio, Paul Vatin ■ Commissaires du Gouvernement: Didier Lallement, Florence Rousse ■ Mission de contrôle économique et financier: Gillbert Venet ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young Audit, KPMG International ■

Analyse financière

En 2006, l'activité d'Aéroports de Paris a été portée par une nouvelle année de forte croissance du transport aérien mondial

En 2006, Aéroports de Paris a accueilli 82,5 millions de passagers, ce qui représente une croissance de trafic de +4,8 % par rapport à 2005. Portée par le dynamisme du trafic international et en particulier européen, cette croissance est, pour la troisième année consécutive, la plus forte de tous les grands aéroports européens. L'activité cargo a augmenté de 5,8 % par rapport à l'année 2005 avec 2,2 millions de tonnes de fret transporté (y compris courrier).

Les produits des activités ordinaires d'Aéroports de Paris s'élèvent à 2 076,8 millions d'euros, en croissance de 8,1 % par rapport à l'exercice 2005 :

- les produits du segment « *Services aéroportuaires* » sont en hausse de 7,9 % à 1 726,4 millions d'euros :

- tirées par la progression du trafic et la hausse des tarifs (+5,0 % au 15 mai 2006), les redevances aéronautiques sont en hausse de 7,3 % à 667,1 millions d'euros ;

- les redevances spécialisées progressent de 8,7 % à 103,7 millions d'euros grâce notamment à la mise en service de nouveaux modules de tri bagage au Terminal 2 de Paris Charles de Gaulle et de nouvelles banques d'enregistrement ;

- le produit de la taxe d'aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, progresse de 15,4 %, à 356,3 millions d'euros, conséquence des effets conjugués de la croissance du trafic et de la hausse du taux de la taxe qui est passé de 7,95 euros à 8,50 euros par passager au départ au 1er janvier 2006 ;

- les recettes locatives, qui correspondent à la location de locaux d'usage en aérogares, sont en hausse de 14,1 % à 70,4 millions d'euros, en raison de l'ouverture de nouvelles surfaces notamment aux terminaux 2 E et 2 F ;

- les produits commerciaux du segment (loyers et redevances reçus au titre des activités payantes s'adressant au grand public : boutiques, bars et restaurants, loueurs de voitures, etc) progressent de

7,1 % à 210,8 millions d'euros. L'impact négatif des mesures de sûreté introduites en novembre 2006, restreignant le transport de liquides en bagages à main, a été contrebalancé par le dynamisme du trafic international, le développement de l'offre notamment à CDG 2 et Orly Sud et la croissance des revenus publicitaires ;

- les recettes des parcs de stationnement automobiles sont pour leur part en hausse de 6,7 % à 143,8 millions d'euros. Cette progression s'explique notamment par le succès des forfaits « week-end » et des forfaits « vacances » en faveur des stationnements longue durée ;

- le chiffre d'affaires des prestations industrielles, en hausse de 13,5 % à 68,8 millions d'euros, a bénéficié de l'augmentation du prix de l'énergie ;

- les produits du segment « *Assistance en escale et prestations annexes* » augmentent de 5,5 % à 177,1 millions d'euros, la baisse des activités d'assistance en escale étant compensée par la hausse des recettes des activités de sûreté ;

- les produits du segment « *Immobilier* » s'élèvent à 175,7 millions d'euros, soit une hausse de 4,3 % due majoritairement à la location de terrains nus dans le cadre de nouveaux projets ;

- les produits du segment « *Autres activités* » sont en hausse de 13,3 %, à 226,3 millions d'euros grâce notamment aux performances de Société de Distribution Aéroportuaire et ADP ingénierie (contributions en hausse de 24 % et 23 % respectivement).

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 4,8 % à 1 470,7 millions d'euros. Les achats progressent de 14,5 % à 121,6 millions d'euros, en raison notamment des hausses tarifaires des combustibles. Les services extérieurs sont stables à 524,6 millions d'euros. Les charges de personnel progressent de 6,0 % à 648,1 millions d'euros en ligne avec l'évolution des effectifs du groupe. Les effectifs moyens sont en effet en augmentation de 5,1 % à 10 816 personnes. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par la progression des effectifs des filiales (+25,5 %) alors que les effectifs de la maison-mère sont en léger retrait (-1,8 %). Parmi les filiales, le groupe Alyzia a vu ses effectifs



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- En 2006, le conseil d'administration s'est réuni 13 fois, avec un taux moyen de participation de 79 %.

- 6 février 2006 : conclusion avec l'Etat du contrat de régulation économique portant sur la période 2006-2010.

- 30 mai 2006 : lancement de l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris.

- 16 juin 2006 : première cotation d'Aéroports de Paris sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

- 22 juin 2006 : exercice intégral de l'option de surallocation dans le cadre de l'introduction en bourse.

- 28 juin 2006 : ouverture de la nouvelle aérogare d'affaires à Paris-Le Bourget.

- 22 novembre 2006 : choix du groupement de cabinets d'architecture et d'urbanisme pour réaliser l'aménagement du nouveau quartier d'affaires international Cœur d'Orly.

- 8 février 2007 : ouverture de la consultation avec les représentants du personnel sur l'avenir et l'organisation de l'activité Escale.

- 26 février 2007 : vente des actions Beijing Capital International Airport Company Limited pour un montant global brut de 191,6 millions d'euros.

- 1^{er} mars 2007 : début des travaux du futur Terminal 2G destiné aux filiales régionales d'Air France.

- 6 avril 2007 : mise en service du CDG Val.

- 25 avril 2007 : décision du Conseil d'Etat de rejeter la requête déposée en avril 2006 par plusieurs associations de compagnies aériennes visant à faire annuler une partie du Contrat de Régulation Economique.

- 15 mai 2007 : signature d'un protocole d'accord pour une coopération renforcée entre Aéroports de Paris et Air France-KLM.

- 5 juin 2007 : lancement des travaux de la nouvelle gare de fret à Paris-Orly.

augmenter de 530 personnes, du fait de la croissance de l'activité et de la reprise du marché des postes d'inspection filtrage d'Orly Sud.

L'EBITDA est en progression de 11,0 % à 664,7 millions d'euros. Le taux de marge d'EBITDA progresse et atteint 32,0 % contre 31,2 % en 2005.

Le résultat net part du groupe diminue de 15,5 % à 152,1 millions d'euros. Hors impact des éléments non courants liés principalement aux charges relatives à l'introduction en bourse, le résultat net serait de 200,6 millions d'euros, en hausse de 19,6 % (contre 167,7 millions d'euros en 2005 retraité). Le groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 0,94 euro par action, pour un total de 93 millions d'euros, conformément à la politique de distribution annoncée lors de l'introduction en bourse.

Le flux de trésorerie opérationnel s'établit en baisse de 15,6 % à 551,7 millions d'euros (contre 653,5 millions d'euros en 2005), en raison principalement de la hausse du besoin en fonds de roulement et des impôts payés. Les investissements du groupe s'élèvent à 712,5 millions d'euros.

L'augmentation de capital réalisée concomitamment à l'introduction en bourse a généré un produit net de 583,5 millions d'euros. Aéroports de Paris a procédé à des remboursements d'emprunts pour un total de 316,2 millions d'euros en septembre 2006. L'endettement net diminue significativement à 1859,7 millions d'euros (contre 2297,7 millions d'euros en 2005). Le ratio dette nette / fonds propres s'établit fin 2006 à 0,67 contre 1,13 en 2005.

Perspectives

Suite aux changements majeurs réalisés en 2005 et 2006, l'enjeu pour le groupe Aéroports de Paris est désormais d'inscrire son développement dans la durée afin de satisfaire à l'horizon 2010 les engagements structurants pris dans le cadre du contrat de régulation économique puis de son introduction en bourse et qui visent autant la qualité de ses services, la croissance de ses capacités d'accueil que sa performance économique.

Le groupe devrait bénéficier d'un contexte favorable. Pour 2007, il attend une croissance moyenne du trafic passagers située entre 3,7 % et 4,2 %. Plus généralement, le contrat de régulation économique estime sur 2006-2010 la croissance moyenne du trafic passagers à 3,75 % par an. En application de ce contrat, l'augmentation du niveau moyen des redevances a été fixée à 4,25 % à compter du 1^{er} avril 2007.

Sur l'année 2007, le groupe devrait maintenir un effort d'investissements important, avec plus de 600 millions d'euros. Les principaux investissements concernent : l'achèvement des travaux du satellite S3, la construction du terminal T2G, l'installation du tri bagages Est, la reconstruction de la jetée d'embarquement du Terminal 2E et la poursuite de la rénovation du terminal CDG1. L'année 2007 sera notamment marquée par la mise en service du Satellite S3, nouveau satellite d'embarquement des terminaux 2E et 2F à Paris-Charles de Gaulle. Cet équipement majeur augmentera la capacité d'accueil de l'aéroport de 8,5 millions de passagers par an. Il est adapté pour recevoir les gros-porteurs comme l'A380.

Les activités commerciales devraient également voir leur croissance s'accroître de façon significative en 2007 avec l'ouverture de près de 7225 m² de surfaces commerciales supplémentaires (dont 4600 m² au sein du nouveau satellite S3). Parallèlement, le groupe prévoit de renforcer son activité d'opérateur direct via la Société de Distribution Aéroportuaire qui opère depuis janvier 2007 sur tous les ter-

minaux du groupe et a enregistré sur les trois premiers mois de l'exercice 2007 une contribution en chiffre d'affaires en hausse de 59,4 % par rapport à 2006.

À horizon 2010, la stratégie de développement du groupe est sous-tendue par les principaux engagements suivants :

- le programme d'investissements du groupe sur la période 2006-2010, de l'ordre de 2,7 milliards d'euros, doit permettre, à terme, l'augmentation de la capacité d'accueil de Paris-Charles de Gaulle qui passera de 47,1 millions de passagers en 2006 à 66,5 millions de passagers en 2010 et renforcer l'attractivité de la plate-forme de Paris-Orly grâce à une modernisation de ses installations ;

- un plan ambitieux d'accroissement de ses surfaces commerciales, de bars et de restaurants, d'environ +30 % entre 2005 et 2010 ;

- la commercialisation d'environ 60 hectares de surfaces foncières disponibles, sur lesquelles Aéroports de Paris entend développer, seul ou avec des partenaires, plus de 315 000 m² de bâtiments commercialisables ;

- l'augmentation de la productivité de la société Aéroports de Paris, mesurée en passagers traités par employés, d'environ 15 % de 2005 à 2010 ;

- une amélioration de l'EBITDA du groupe de 45 % à 50 % d'ici à 2010 par rapport à l'EBITDA réalisé en 2005 ;

- une politique de distribution de dividendes représentant 50 % de son résultat net consolidé à partir de l'exercice 2006.

Les résultats du groupe en 2006 sont le fruit des efforts déployés par Aéroports de Paris pour se conformer à ces objectifs dans un contexte de croissance du trafic aérien. Fort de ses atouts et de sa volonté de changement, le groupe semble favorablement positionné pour développer la qualité de ses services, son efficacité, sa gestion environnementale et ses performances économiques afin de devenir comme il l'ambitionne le groupe aéroportuaire européen de référence.



La société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) entretient et exploite le tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute Blanche A40. La société emploie 436 personnes. L'Etat détient environ 58 % du capital d'ATMB, l'établissement

public Autoroutes de France détenant pour sa part 2,1 % du capital de la société.

Faits marquants

L'année 2006 a été marquée par la poursuite du redressement de l'entreprise. Le trafic poids lourd dans le tunnel du mont Blanc progresse de 3,65 % par rapport à 2005, alors même qu'il avait bénéficié en 2005 de la fermeture du tunnel du Fréjus. La répartition du trafic entre les tunnels du Mont-blanc et du Fréjus n'a pas été sensiblement modifiée par rapport à 2005 et ressort à 41,8 % pour le tunnel du mont Blanc, niveau nettement plus élevé que celui de l'année 2004.

Le projet d'entreprise « CAP 2006 » qui a défini en 2003 le cadre d'action d'ATMB, a fait l'objet en 2006 d'un bilan positif, s'agissant du retour à l'équilibre financier, du développement du télépéage, du rééquilibrage du trafic alpin et de la plupart des actions de sécurité routière et d'information aux usagers.

Par ailleurs, les allongements des concessions du tunnel et de l'autoroute jusqu'en 2050, autorisés par la Commission européenne le 22 février 2006, permettront de rétablir l'équilibre économique des concessions, affecté depuis l'accident survenu dans le tunnel en 1999. La mise en

œuvre de cet accord de la Commission européenne doit encore se concrétiser dans le cahier des charges des concessions.

Au-delà de l'allongement de la durée des concessions, les discussions se sont poursuivies entre l'Etat et ATMB sur la rénovation du cahier des charges des concessions et l'élaboration du contrat d'entreprise.

Enfin, en ce qui concerne les procédures civiles pour traiter les demandes de dédommagement de toutes les parties concernées par l'incendie de 1999, un accord a été signé avec la société italienne SITMB le 7 mars 2007 afin d'acter le principe d'une égale responsabilité entre les deux exploitants.

Analyse financière

En 2006, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 140,15 M€, soit une progression de 9,1 % par rapport à 2005. Cette augmentation significative s'explique principalement par la progression des trafics poids lourd sur le tunnel comme sur l'autoroute Blanche.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ Société anonyme créée en 1956	- Etat	57,90 %
	- Autoroutes de France	2,15 %
■ Au 31 décembre 2006, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante:	- Collectivités locales françaises	18,61 %
	- Canton de Genève et ville de Genève	5,41 %
	- Autres actionnaires français et helvétiques	21,34 %

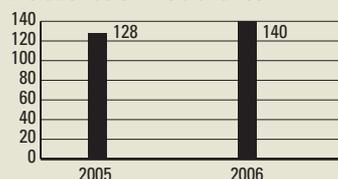
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration d'ATMB s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2006. Le comité d'audit, institué en 2001, s'est réuni 3 fois en 2006.
- 22 février 2006: accord de la Commission européenne pour l'allongement des durées des concessions du tunnel et de l'autoroute à 2050.
- 27 avril 2006: rapport de la Cour des comptes sur l'activité, les résultats, les comptes et la gestion d'ATMB sur la période 1993 à 2002.
- 6 juin 2006: la Cour administrative de Paris a rendu un arrêt devenu définitif condamnant l'Etat à prendre en charge les dépenses exposées par ATMB au titre de l'A400, à hauteur de 80 %.
- 24 novembre 2006: la convention franco-italienne prend acte et entérine l'allongement des durées des concessions.

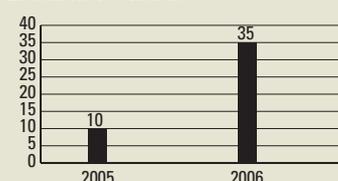
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	57,9	57,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	20,8	20,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	128	140
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	38	49
Résultat financier	-24	-19
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	51	70
Résultat net - part du groupe	10	35
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	10	35
Total des immobilisations nettes	757	759
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	-
Capitaux propres — part du groupe	38	63
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	31	32
Dettes financières nettes	403	319
Dettes financières brutes à plus d'un an	394	371
Effectifs en moyenne annuelle	427	436
Charges de personnel	21	22
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	7,8 %	25,0 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	49,2	50,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	26,3 %	55,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	1 060,5 %	506,3 %
Immobilisations mises en concession nettes		
des amortissements pour dépréciation	754	756
Subventions d'investissements	23	22
Provisions/Amortissements de caducité	350	376

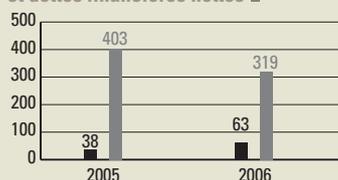
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'excédent brut d'exploitation s'inscrit à 85,7 M€ (61% du chiffre d'affaires) contre 75 M€ l'an dernier (58 % du chiffre d'affaires).

Après amortissement des immobilisations, la progression du chiffre d'affaires et la stabilité des charges d'exploitation permettent d'atteindre un résultat d'exploitation de 49,4 M€ contre 38,2 M€ l'an dernier.

Pour la deuxième année consécutive, le résultat net est positif et ressort, en forte hausse, à 34,5 M€ (9,8 M€ en 2005 et perte de 11 M€ en 2004). Les frais financiers supportés par ATMB diminuent de 25 à 19 M€. L'autofinancement dégagé par l'entreprise progresse nettement, passant de 50 M€ en 2005 à près de 70 M€ en 2006.

ATMB a réalisé pour 19 M€ d'investissements en 2006, dont 11,6 M€ destinés à l'amélioration des infrastructures.

ATMB doit faire face à une dette financière de 406 M€ (contre 425 M€ en 2005).

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière d'ATMB, l'assemblée générale

du 1^{er} juin 2006 a décidé d'amortir les actions de catégorie A, qui sont ainsi devenues des actions de jouissance. Cette opération a entraîné une réduction des capitaux propres de l'entreprise de 10,6 M€. Du fait de la progression du résultat net et de l'amortissement des actions de catégorie A, les capitaux propres d'ATMB s'élèvent en 2006 à 63 M€ contre 38 M€ hors subventions d'investissement en 2005.

Perspectives

Les discussions entre ATMB et l'État concernant le contrat d'entreprise se poursuivront en 2007.

La société continuera à investir en matière de sécurité des infrastructures, que ce soit sur le tunnel ou sur l'autoroute Blanche. Elle veillera parallèlement à assurer la maîtrise de ses charges d'exploitation et engagera une réflexion sur sa gestion actif-passif, compte tenu du niveau significatif de sa trésorerie et du poids de sa dette.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Gérard de Pablo ■ Directeur général : Jean-Paul Chaumont ■ Représentants de l'État : Jean-Claude Albouy, Vincent Amiot, Marine de Carné, Stéphane Gastarriet, Florence Gourgeon, Laurent Perdiolat ■ Autres administrateurs : Philippe Dumas, Jean Flory, Claude Haegi, Bertrand Lévy, Pierre Müller, Ernest Nycollin ■ Commissaire du Gouvernement : Patrice Parisé ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : Pierre-Denis Coux ■ Mission de contrôle économique et financier : Jacques Funel ■ Commissaires aux comptes : Salustro Reydel ■



La Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) entretient et exploite le tunnel routier international du Fréjus entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute de la Maurienne A43, pour un réseau d'une longueur totale de 80,3 kilomètres, dont

12,8 pour le tunnel du Fréjus. La société réunit 286 collaborateurs. L'établissement public Autoroutes de France est le principal actionnaire de la société avec 97,3 % de son capital.

Faits marquants

Après une année 2005 difficile marquée par le grave incendie survenu dans le tunnel du Fréjus, l'année 2006 a été placée sous le signe d'un engagement résolu pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures. La société a procédé en 2006 au lancement d'études de mise aux normes des tunnels de l'autoroute et a lancé les travaux préparatoires à la mise en place de l'exploitant unique pour le tunnel du Fréjus entre la SFTRF et la société italienne SITAF (GEIE). Par ailleurs, suite à la demande des Ministres français et italien des transports, la commission intergouvernementale de contrôle du tunnel du Fréjus (CIG) a approuvé le projet de galerie de sécurité pour le tunnel du Fréjus, qui sera réservée à la circulation des véhicules d'exploitation et de sécurité. La société a également engagé la première phase du chantier d'automatisation des péages, qui doit s'étaler jusqu'en 2008. L'optimisation et le redéploiement des personnels des péages, mais aussi la mise en place de l'exploitant unique du tunnel avec à terme la mise à disposition par SFTRF d'une centaine de personnes au sein du GEIE, ont entraîné la mise en place progressive d'une nouvelle organisation.

En matière d'évolution des trafics, le bilan est mitigé pour 2006 : le trafic poids lourd dans le tunnel du Fréjus a augmenté ainsi de 7,8 % par rapport à 2005, mais s'est inscrit en diminution de 9,4 % après neutralisation de l'impact de la période de fermeture due à l'incendie de 2005. En termes de répartition du trafic entre les tunnels du Mont-blanc et du Fréjus, la part du trafic poids lourds empruntant le tunnel du Fréjus a été de 58,2 % en valeur moyenne pour l'année 2006, contre 57,3 % pour l'année 2005, alors qu'elle était de 75,9 % en 2004. Le trafic poids lourd total dans les deux tunnels poursuit sa diminution tendancielle (-2,3 % entre 2004 et 2006), tandis que le trafic sur l'autoroute ferroviaire alpine continue de progresser (+13,6 % en 2006).

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de SFTRF s'élève en 2006 à 100,4 M€, en progression de 14,5 % par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution résulte pour l'essentiel de la fermeture du tunnel en 2005. Les charges d'exploitation restent stables à 57 M€.

SFTRF affiche ainsi un excédent brut d'exploitation en hausse par rapport à l'an dernier, à 66,9 M€ (soit 2/3 du chiffre d'affaires).

Après les amortissements de caducité et les frais financiers notamment, le résultat net est négatif à -26,7 M€ contre -48,4 M€ en 2005. Les charges financières (-70,8 M€ en 2006) continuent à représenter un poids très important dans le compte de résultat de l'entreprise, puisqu'elles sont supérieures au résultat d'exploitation.

En 2006, la société a réalisé pour 5,9 M€ d'investissements.

Les dettes financières nettes s'élèvent à 1,54 Md€. Les immobilisations ont été dépréciées en date du 1^{er} janvier 2005 et les tests de dépréciation mis en œuvre à la clôture de l'exercice 2006 ont permis de confirmer le montant de la provision pour dépréciation comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2005 (606 M€). Compte tenu de cette dépréciation et de la prise en compte de la perte de l'exercice, les capitaux propres sont négatifs à -726 M€ hors subventions d'investissement au 31 décembre 2006. En conséquence et selon les dispositions du Code de Commerce, la société devra avoir reconstitué ses fonds propres au plus tard le 31 décembre 2007.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 10672662 € divisé en 1386060 actions.

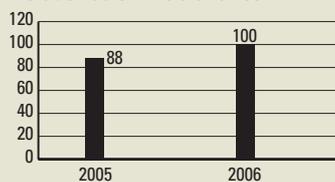
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2005 :

- Autoroutes de France	97,34 %
- Collectivités locales	1,93 %
- Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,73 %

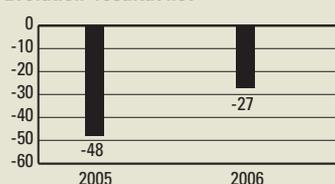
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	97,3	97,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	88	100
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	30	43
Résultat financier	-79	-71
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-26	-4
Résultat net - part du groupe	-48	-27
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-48	-27
Total des immobilisations nettes	1 036	1 039
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	0
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres — part du groupe	-700	-726
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	1 540	1 547
Dettes financières brutes à plus d'un an		
Effectifs en moyenne annuelle	292	301
Charges de personnel	14	14
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	47,9	46,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes		
des amortissements pour dépréciation	1 447	1 455
Subventions d'investissements	25	25
Provisions/Amortissements de caducité	193	212
Provisions pour grosses réparations	/	/

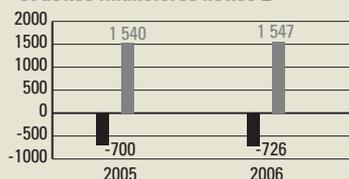
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Perspectives

Les conséquences de l'incendie du 4 juin 2005 pèseront encore sur la vie de la société en raison de la poursuite de l'information judiciaire et de la mise en œuvre des diverses recommandations formulées à la suite de cet accident.

Par ailleurs, la répartition des trafics transalpins entre les tunnels du Mont Blanc et du Fréjus devrait rester stable, avec un pourcentage pour le tunnel du Fréjus aux alentours de 59 %, sans retrouver le niveau d'équilibre, communément admis avant cet incendie, de l'ordre de 66 %.

L'année 2007 verra également s'engager ou se poursuivre les principaux chantiers suivants :

- la galerie de sécurité, pour laquelle le lancement de l'enquête d'utilité publique est prévu au 3^e trimestre 2007, tandis que seront menées les études relatives au financement de cette galerie,
 - la mise en œuvre effective du GEIE au mois de mai 2007,
 - l'étude et le début des travaux de mise aux normes des tunnels de l'A43,
 - la poursuite du chantier d'automatisation des barrières de péages,
 - la mise en place du télépéage poids lourds, en application de la directive euro-vignette.
- Enfin, la recapitalisation de la société devra intervenir en cours d'année 2007, avant le 31 décembre.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration de l'entreprise s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2006. Le comité d'audit, présidé par M. Philippe DUMAS, Inspecteur Général des Finances, Président d'Autoroutes de France, s'est réuni quatre fois en 2006.
- 13 mars 2006: avis du Comité de Sécurité préconisant la réalisation d'une galerie de sécurité de 8,0 m de diamètre utile.
- 16 janvier 2007: nomination de Patrice Raulin en tant que Président Directeur Général de la société, en remplacement de Gilbert Santel.
- 1^{er} mai 2007: constitution du GEIE du Tunnel du Fréjus, « gestionnaire unique » pour l'exploitation des tunnels binationaux conformément aux dispositions de directive européenne 2004/54/CE du 29 avril 2004.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général : *Patrice Raulin* ■ Représentants de l'État: *Vincent Amiot, Florence Gourgeon, Noël Lebel, Florence Mourareau, Laurent Perdiolat, Serge Rabet* ■ Administrateurs: *Michel Bouvard, Philippe Dumas, Gilles Dumolard, Jean Flacher, Jean-Pierre Hugueniot, Bernadette Laclais, Guy Mathiolon, Albert Pery, Pierre Rimattei, Renzo Sulli, Claude Vallet* ■ Censeurs: *Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Hubert Julien-Laferrrière, Guy Métral* ■ Directeur général délégué: *Didier Simonnet* ■ Commissaire du Gouvernement: *Patrice Parisé* ■ Commissaire du Gouvernement adjoint: *Pierre-Denis Coux* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Jacques Funel* ■ Commissaires aux comptes: *Pacaud, KPMG* ■

Les ports autonomes maritimes de Métropole

Les ports autonomes sont des établissements publics de l'Etat créés par le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965. Ils ont pour mission d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, de conduire des travaux de renouvellement et d'extension de ces équipements et de gérer et d'aménager les zones industrielles portuaires. Il existe huit ports autonomes maritimes: Bordeaux, Dunkerque, La Guadeloupe, La Rochelle (constitué en port autonome le 1^{er} janvier 2006), Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire et Rouen ainsi que deux ports autonomes fluviaux relevant de l'Etat, Paris et Strasbourg.

Faits marquants

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution du trafic par catégorie de marchandises pour les principaux ports autonomes de métropole (en Mt).

Avec une progression de 2,5 %, le trafic des principaux ports autonomes de métropole a crû à un rythme modéré, masquant de fortes disparités, sans pour autant modifier les positions respectives. Le port autonome de Marseille reste le premier port français en termes de trafic et connaît une croissance de son trafic total de 5,8 % tandis que le trafic du port du Havre régresse de 1,6 %. Ces deux ports représentent 55 % du trafic total des ports autonomes maritimes de métropole. Le port de Dunkerque, quant à lui, enregistre une progression continue de son trafic depuis 2001 et conforte sa position de troisième port français devant le port de Nantes-Saint-Nazaire.

Le trafic des ports français a globalement crû moins vite en 2006 que celui de leurs concurrents directs en Europe, notamment sur la mer du nord. La croissance du trafic des principaux ports (Rotterdam, Anvers, Hambourg, Amsterdam et Brême) s'y élève en effet à 5,5 %. Avec un trafic total de 376 Mt, le port de Rotterdam enregistre un nouveau record de trafic, tandis que le port d'Anvers voit son trafic, poussé par la forte croissance du trafic conteneurisé à +7 %, croître de 4,5 % pour atteindre 167,4 Mt. C'est le développement du trafic conteneurs, en hausse de plus de 8 % sur les principaux ports du Nord, qui alimente la croissance des ports européens. La croissance du trafic conteneurisé est non seulement plus faible dans les principaux ports autonomes français, en moyenne de 5,2 %, mais il en repré-

sente que 20 % du trafic total des ports, alors qu'il représente plus de 45 % du trafic des trois principaux ports du Nord (Rotterdam, Anvers, Hambourg).

Analyse financière

En 2006, le chiffre d'affaires des principaux ports autonomes, qui regroupe les prestations de services des ports (droits de port, taxes d'outillage, recettes des domaines et concessions, autres prestations de services) s'est établi à 674 M€, en progression de 3,6 % par rapport à 2005. Cette hausse est supérieure à la hausse totale du trafic global des ports. Le chiffre d'affaire total des ports se décompose de la manière suivante: 48 % de droits de port, 25 % de taxes d'outillage, 22 % de redevances du domaine et des concessions et 5 % d'autres recettes. Sur les ports maritimes, la répartition du chiffre d'affaires est de 52 % pour les droits de ports, 27,5 % pour les redevances d'outillage, 15,5 % pour les recettes domaniales et 5 % pour les autres produits.

Le résultat net des principaux ports autonomes s'inscrit en recul par rapport à 2005, et atteint 57,6 M€ contre 99,7 M€ en 2005. Cette diminution notable est principalement due aux événements exceptionnels ayant impactés les comptes des ports en 2005 et 2006: ainsi le résultat d'exploitation des ports progresse de 29 M€ en 2005 à 73 M€ en 2006 sous l'effet de la hausse du chiffre d'affaires assortie d'une hausse maîtrisée des charges et des effectifs. La capacité d'autofinancement (CAF) progresse également, passant de 175 M€ à 204 M€ (+16,5 %). L'endettement net diminue et atteint 159 M€ contre 191 M€ en 2005, les ports n'ayant pas souscrit d'emprunt en 2006.



Perspectives

Les ports autonomes doivent définir une stratégie d'entreprise

Les progrès qui ont été réalisés dans un contexte social souvent complexe sont le signe d'une gestion plus performante des ports autonomes. Mais cette politique pourrait rapidement trouver ses limites sans l'élaboration d'une stratégie claire de développement. En effet, la dégradation constante des parts de marché des ports autonomes français et leur sous-compétitivité par rapport à leurs concurrents européens imposent une clarification de leurs missions et de leur organisation. Une réforme portuaire s'impose, et a été annoncée par le Président de la République. Elle doit être conduite rapidement en

raison de l'accélération des changements dans l'économie maritime et portuaire mondiale, marquée par une conteneurisation croissante des marchandises et par l'intégration verticale de toute la chaîne de transports autour des grands armements.

Cette réforme ambitieuse doit donner aux ports français un cadre juridique et institutionnel rénové pour rattraper le retard pris dans la gestion des trafics à forte valeur ajoutée, notamment le trafic conteneurisé pour les ports les plus importants. Une réflexion stratégique partagée entre l'État et les ports autonomes sur la politique portuaire doit s'engager pour définir les grandes orientations qui pourront constituer les bases d'une contractualisation, sur des objectifs et des moyens, entre l'État et les établissements portuaires.

	Hydrocarbures et vracs liquides	% 2006-2005	Vracs solides	% 2006-2005	Marchandises diverses	% 2006-2005	Trafic total	% 2006-2005
Bordeaux	5,0	-6,1%	2,3	-12,2%	0,9	+27,8%	8,2	-5,3%
Dunkerque	14,1	-4,7%	27,8	+6%	14,5	+19%	56,6	+5,9%
Le Havre	47,5	+1,5%	3,7	-24,4%	22,6	-2,9%	74	-1,6%
Marseille	67,4	+2,7%	16,2	+5,3%	16,4	+5,8%	100	+5,8%
Nantes Saint-Nazaire	23,4	-1%	8,2	-1,4%	2,8	+8,3%	34,4	0,4%
Paris	0,6	+2,5%	19,57	+7%	1	+4,5	22,3	
Rouen	12,1	+13%	8,1	+1%	3	-6,2%	23,3	+5,8%
Total	170,1	1,6%	85,87	2,3%	61,2	5,2%	318,8	2,5%

	Chiffre d'affaires	Taux de croissance 2006-2005	Résultat net	Capitaux propres	Dettes financières nettes
Bordeaux	32,8	+3,3%	4,5	96	-14
Dunkerque	75,1	+1,1%	13,9	249	1,4
Le Havre	184,7	+1,3%	6,5	485	209
Marseille	181,2	+3,8%	14,9	261	-30
Nantes-Saint-Nazaire	72,6	-0,8%	7,8	144	-27
Paris	64,5	+4,4%	6,8	465	14
Rouen	63,1	+5,5%	8,3	165	5,6
Total des ports autonomes de métropole	674	3,6%	57,6	1865	159

Port autonome de Bordeaux



Créé en 1924, le port autonome de Bordeaux est le plus ancien avec celui du Havre. Fortement dépendant des activités économiques, industrielles et agricoles du sud-ouest, il importe principalement des produits pétroliers et chimiques, des

engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales et oléagineux et des produits forestiers. Le port a également développé une offre conteneurs. Mais le niveau d'activité reste modeste, représentant à peine 3 % du trafic total des ports autonomes de métropole.

Faits marquants

Le trafic total du port s'établit à 8,2 Mt, en recul de 5,4 % par rapport au trafic enregistré en 2005. Ce recul, qui intervient après une année de forte reprise du trafic, s'explique principalement par la diminution des exportations de maïs et des débarquements de produits pétroliers. Les vracs liquides, premier trafic du port avec 5,0 Mt connaissent une baisse de 6 % du trafic, qui s'explique notamment par les diminutions des débarquements de produits pétroliers (-7,6 %) et des expéditions de pétrole brut (-9,6 %). Le trafic de vracs solides décroît de 6,7 % et s'élève à 2,5 Mt, suivant l'évolution à la baisse des expéditions de céréales (-6,5 %). Le trafic de marchandises diverses et conteneurisées connaît une forte progression et ressort à 0,6 Mt (+8,2 %).

Analyse financière

Malgré la diminution du trafic enregistré en 2006, le chiffre d'affaires du port atteint 32,8 M€ en 2006, en hausse de 0,9 % par rapport à 2005. Les droits de port s'élèvent à 13,1 M€, en baisse de 4,5 % malgré la réévaluation de 2,5 % au 1er janvier 2006. Les prestations de location de matériel et d'outillage sont en diminution de 4,1 % à 5,9 M€, la baisse du trafic se répercutant sur l'utilisation des équipements portuaires. Les recettes domaniales atteignent 11,3 M€, en nette augmentation de 5,4 % par rapport à 2005. Les produits d'exploitation ressortent à 47,6 M€, en hausse de 4 % grâce à l'augmentation des reprises de provisions sur charges d'exploitation et les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 3 % à 49,2 M€, qui s'explique notamment

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Bordeaux est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'ex-

tension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	32,50	32,80
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-5	-2
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	5	7
Résultat net - part du groupe	1,2	4,0
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1,2	4,0
Total des immobilisations nettes	157	156
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	94	96
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'Etat	0	0
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	20	22
Dettes financières nettes	-12	-14
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	4
Effectifs en moyenne annuelle	436	428
Charges de personnel	23	23
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,7%	12,2%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	52,1	53,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1,3%	4,2%
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

par la baisse de la dotation aux amortissements des immobilisations entraînée par l'allongement moyen des durées d'amortissement résultant de l'application des nouvelles normes comptables.

Ainsi, si l'excédent brut d'exploitation suit la légère diminution du chiffre d'affaire du port, passant de 5,96 M€ à 5,3 M€, le résultat d'exploitation connaît une forte amélioration et augmente de -5 M€ à -1,6 M€. Le résultat financier s'améliore aussi, passant de 60 k€ à 235 k€ grâce à la diminution des emprunts à rembourser, à la différence du résultat exceptionnel, qui diminue de 6,3 M€ en 2005 à 5,8 M€ en 2006.

Le résultat net ressort à 4,4 M€ en nette augmentation par rapport au résultat de 2005 qui était de 1,3 M€.

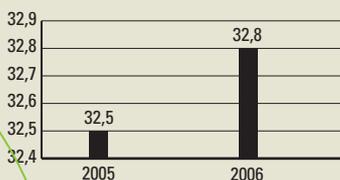
La capacité d'autofinancement s'établit à 6,9 M€ contre 5 M€ 2005. L'établissement portuaire est faiblement endetté (3,3 M€) et le ratio dette/CAF s'améliore et ressort à 0,5.

Perspectives

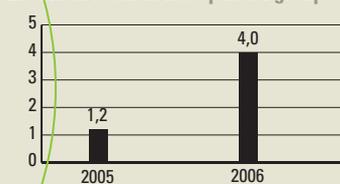
Pour faire face à des tendances de trafic en moyenne défavorable ces dernières années, le port autonome de Bordeaux cherche à augmenter son attractivité notamment en améliorant sa compétitivité (maîtrise des charges de personnel et politique de modération tarifaire). Il s'est également engagé dans une politique de développement des liaisons avec le tissu économique local.

Toutefois, au regard de l'importance de l'offre portuaire sur la façade atlantique, les marges de manœuvre de l'établissement restent étroites. Face à cette situation, la recherche de synergies et d'une rationalisation maximale entre les trois ports autonomes de la façade (Bordeaux, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire) apparaît toujours nécessaire.

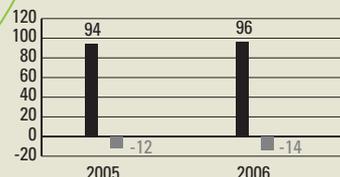
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes


CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président : *Xavier Roland-Billecart*

■ Représentants de l'Etat : *Pierre Dubourdieu, Francis Idrac, Philippe Lafouge*
 ■ Personnalités qualifiées : *Clément Fayat, Daniel Finon, Patrick Nicolas, Xavier Ouin, Arnauld de Père, Patrick Thomas* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Dominique Berland, François Boyer de la Giroday* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Henri Houdebert, Alain Martinet, Jean Touzeau, Jean-Pierre Turon, Jacques Valade* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *Philippe Ben Raal, Jean-Yves Bergognat, Alain Filatreau, Frédéric Gedon, Christophe Gresta* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Jean-François Blanco* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Franck Allard, Jean-Marie Chardronnier, Dominique Sentagnes* ■ Commissaires du gouvernement : *Jean-Claude Le Clech* ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : *Thierry Zimmermann* ■ Commissaires aux comptes : *BRG Audit Associés* ■

Port autonome de Dunkerque



**PORT AUTONOME DE
DUNKERQUE**

port autonome français à confier au secteur privé l'exploitation de ses quais.

Troisième port français en termes de trafic, le port autonome de Dunkerque est soumis à la vive concurrence des ports belges et néerlandais. Ce contexte a poussé l'établissement à moderniser son mode de gestion, devenant ainsi le premier

Faits marquants

Forte hausse du trafic

Le port autonome de Dunkerque a enregistré pour la cinquième année consécutive un nouveau record du trafic avec 56,6 Mt, soit une hausse de +5,9 % par rapport à l'année précédente.

Le trafic des minerais et du charbon représente 42 % du trafic total et s'élève en 2006 à 23,8 Mt soit une progression de 8,7 % entre 2005 et 2006. Le trafic de marchandises diverses enregistre une hausse de 19 % à 14,6 Mt, record historique pour le port. Cette hausse résulte principalement de la forte augmentation du trafic roulier qui passe de 8,85 Mt en 2005 à 11,1 Mt en 2006 (+ 25 %), tandis que le trafic conteneur connaît une quasi stagnation (+0,1 %). Le trafic d'hydrocarbures marque un léger recul de 7 % et s'établit à 13,2 Mt.

Au total, le port de Dunkerque enregistre pour la 5^{ème} année consécutive une progression de son activité tirée pour l'essentiel par les marchés roulier et charbon. En revanche, la stagnation du trafic conteneur est préoccupante, alors que ce segment a connu une progression de plus de 10 % en 2006 dans les ports nord-européens.

Cession des titres de Nord France Terminal International

En novembre 2006, le port de Dunkerque a cédé à APM Terminals 61 % des actions de la société de droit privé NFTI.ou (Nord France Terminal International O.U.) qui est chargée de la manutention sur le terminal à conteneurs à Dunkerque. APM Terminals, un des leaders de la gestion de terminaux à conteneurs qui contrôle déjà 40 terminaux dans le monde, est ainsi devenu l'actionnaire majoritaire de NFTI.ou, en partenariat avec Terminal Link, filiale de CMA-CGM (30 %) et le port, dont la participation au capital de la société a

été ramenée à 9 %. Suivant la convention d'exploitation, APM Terminals assurera la gestion opérationnelle de ce terminal jusqu'en 2034.

Analyse Financière

Le port autonome de Dunkerque a amélioré sa structure financière en 2006.

Malgré une hausse de trafic de 5,9 %, le chiffre d'affaires du Port a connu une faible progression de 1,1 % et s'établit à 75,1 M€. Ceci s'explique par la diminution de 22,2 % des activités annexes, pour un impact de 1,2 M€, suite à l'arrêt de la drague René Gibert fin 2006, et à la baisse de 0,8 M€, soit 3,7 %, des produits domaniaux due à la refacturation de taxes foncières. Les droits de ports progressent de 2,3 M€, soit 6,8 %, avec la hausse du trafic et l'augmentation des tarifs de 2,4 %. Les produits de l'outillage portuaire augmentent de 0,95 M€ (+8,9 %), avec la revalorisation de 3 % de ses tarifs.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Dunkerque est un établissement public dont l'objet est d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'ex-

tension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	74	75
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-8	8
Résultat financier	3	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	25	28
Résultat net - part du groupe	7,0	13,9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	7,0	13,9
Total des immobilisations nettes	394	338
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	3	1
dont immobilisations financières nettes	12	3
Capitaux propres - part du groupe	281	249
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	3
dont reçus par l'Etat	0	3
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	37	40
Dettes financières nettes	24	1
Dettes financières brutes à plus d'un an	40	37
Effectifs en moyenne annuelle	526	492
Charges de personnel	34	32
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,5%	18,5%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,6	65,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,5%	5,6%
Dettes financières nettes/Fonds propres	8,5%	0,5%

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 31,3 M€, en hausse de 16,6 % par rapport à 2005 en raison d'une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation devient positif en 2006 et ressort à 7,7 M€, contre -8,6 M€ en 2005, sous l'effet de l'amélioration sensible de l'excédent brut d'exploitation et de la reprise des provisions pour gros entretiens à hauteur de 6,35 M€ liée à la mise en place des nouvelles normes comptables.

Le résultat financier est positif pour la deuxième année consécutive et s'établit à 1,3 M€ contre 3,4 M€ en 2005. La diminution du résultat financier s'explique essentiellement par une diminution des reprises de provision de 1,8 M€ par rapport à 2005. Le résultat exceptionnel diminue sensiblement par rapport à 2005 et ressort à 4,8 M€ contre +12,6 M€ en 2005 en raison principalement de la neutralisation des amortissements (7,18 M€) et des quotes parts de subventions virées au compte de résultat (3,5 M€). En outre, les cessions d'actifs immobilisés qui avaient contribué à un excédent de 0,95 M€ en 2005 ont conduit en 2006 à un déficit de -1 M€.

Au total, le résultat net s'établit à 14 M€ en 2006, en forte hausse par rapport à 2005 (7 M€). La capacité brute d'autofinancement s'élève à 28,5 M€, en augmentation de 13 % par rapport à 2005. La dette

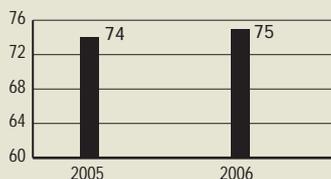
financière totale est en très forte diminution à 1,4 M€ contre 23 M€ en 2005. Ceci s'explique par la progression de la capacité d'autofinancement et du flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements qui s'améliore de 21 M€ grâce à l'opération de cession de participation dans NFTL ou et du moindre niveau d'investissements réalisés en 2006.

Perspectives

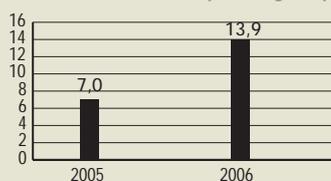
Compte-tenu de la forte concurrence sur la Mer du Nord, le port de Dunkerque doit bien définir les axes de son développement. Premier port français d'importation des minerais et de charbon, le port de Dunkerque cherche à développer de nouveaux trafics. Ainsi le port a-t-il lancé un projet de construction et d'exploitation d'un terminal méthanier permettant de recevoir des navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL) et de le regazéifier. Le Conseil d'Administration du port a retenu en octobre 2006 la candidature d'EDF pour ce projet qui fait de Dunkerque un point d'ancrage pour l'approvisionnement en gaz du Nord de l'Europe. Cet investissement d'un montant total de 500 M€ pour EDF et de 100 M€ pour le port nécessitera deux années d'études et trois années de construction et pourrait être mis en exploitation en 2011. En première phase d'exploitation, ce terminal pourra générer un trafic de 4 à 5 Mt par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Georges Dairin* ■ Administrateurs représentants de l'Etat : *Daniel Canepa, François Delion, Jean-Claude Saffache* ■ Personnalités qualifiées : *Michel Boudoussier, Pascale Joseph, Jean-François Mahé, Nicolas Routel, Christophe Ryckewaert, François Soulet de Brugiere* ■ Administrateur désigné par les CCI : *Philippe Bertoneche* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Damien Careme, Jean-Claude Delalonde, Michel Delebarre, Jean Deweert, Bertrand Ringot* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *François Heele, Arnaud Marquet, M. Merlen, Martine Proffit, Stéphane Quetstroey* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Fernand Briche* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Patrick Guérard, Eric Guillotin, Pierre Gugliemina* ■ Commissaires du gouvernement : *Gérard Patey* ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : *Thierry Zimmermann* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte / Mazars* ■

Evolution du chiffre d'affaires



Evolution résultat net - part du groupe



Evolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome du Havre

PORT AUTONOME DU HAVRE



baisse de 1,5 %. Avec l'inauguration de Port 2000, le port du Havre mise aujourd'hui prioritairement sur le développement du trafic à conteneurs.

Faits marquants

Mise en service de Port 2000

L'année 2006 a été marquée par l'inauguration du nouveau terminal à conteneurs, Port 2000. Pour répondre à la très forte progression attendue de ce trafic dans les années à venir, Port 2000 doit permettre, à terme, de tripler la capacité de traitement des trafics conteneurisés à forte valeur ajoutée, passant ainsi de 2 millions d'EVP (équivalents vingt pieds) à 6 millions d'EVP avec douze postes à quai. La première phase de mise en service commercial en mars 2006 ne comporte encore que deux postes à quai en service, et deux autres seront opérationnels en 2007. En huit mois, 308 000 EVP ont été manutentionnés sur Port 2000, ce qui correspond en rythme annuel à un trafic évalué à 460 000 EVP, au dessus des prévisions en 2006 pour l'objectif de trafic de la convention d'exploitation de terminal avec CMA-CGM.

L'activité portuaire havraise est en repli de 1,5 % en 2006

Le trafic total du port s'est élevé à 74,4 Mt en 2006, soit un repli de 1,5 % par rapport à 2005. Le trafic total du port est donc en baisse pour la deuxième année consécutive. Alors que le trafic total s'est accru pour l'ensemble des ports autonomes maritimes de 2,2 %, la part de marché du port du Havre diminue de 25,8 % à 24,9 %. Les principaux ports nord-européens ayant par ailleurs bénéficié d'une activité soutenue de +1,7 à +20 %, la part de marché du port du Havre régresse significativement, de 6,5 % à 6,1 %. Le port du Havre reste cependant le 5^{ème} port du range nord.

Deuxième port français en termes de chiffre d'affaires et de trafic, le port du Havre a connu en 2006 une activité en léger repli, avec un trafic total en

Cette baisse du trafic total s'explique notamment par la très forte dégradation du trafic de vracs solides et par la diminution des tonnages de marchandises diverses.

Avec une hausse mesurée de +1,5 % à 47,5 Mt, les vracs liquides ont représenté 64 % de l'ensemble des tonnages portuaires en 2006. Les deux principaux courants de trafic dans cette catégorie sont le pétrole brut, qui a progressé de 0,4 % à 34,2 Mt, et les produits raffinés, dont l'évolution a été particulièrement favorable (+5 % à 11,4 Mt).

Les vracs solides correspondent à 6 % des tonnages annuels traités au port du Havre et, avec 3,7 Mt traitées en 2006, le trafic est en repli de 24,7 % par rapport à 2005. Cette dégradation s'explique essentiellement par la baisse de près de 38 % du trafic charbon qui représente près de la moitié du volume de vracs solides (1,8 Mt) due à l'arrêt pour grosses révisions de la centrale thermique du Havre. Les trafics d'enrochements et autres matériaux ont également baissé avec la fin des travaux de Port 2000 (1,3 Mt soit -11,4 %). En revanche, on peut souligner une progression des ciments de +18,4 % à 0,5 Mt.

Les tonnages de marchandises diverses ont baissé à 22,6 Mt (-3,1 %) en 2006. Le trafic roulier (1,5 Mt à -32 %) est principalement à l'origine de ce résultat, le service transmanche entre Le Havre et Portsmouth ayant été réorganisé fin 2005 avec une fréquence réduite. Le trafic de conteneurs a quant à lui progressé de 0,5 % en nombre à 2,13 millions de conteneurs Équivalents Vingt Pieds (EVP) et de 0,1 % en tonnage à 21,1 Mt. Ce résultat intègre une diminution de 5,1 % des tonnages

transbordés du fait des travaux de rénovation engagés sur une des portes de l'écluse François 1^{er}.

Après les tout premiers mois de montée en puissance de Port 2000 et la récupération de la pleine capacité de l'écluse François 1^{er}, le 4^e trimestre 2006 a été très bien orienté avec 5,7 Mt de conteneurs (second meilleur résultat après le 3^e trimestre 2004), en croissance de 11 % par rapport au trimestre correspondant de 2005.

Analyse financière

Malgré la baisse du trafic total du Port, la production vendue est en progression en 2006 de 1 % par rapport à 2005 et s'élève à 176,2 M€ hors « autres productions vendues », et à 184,7 M€ y compris les autres productions vendues (182,4 M€ en 2005). Comme en 2005, cette progression résulte, d'une part, de la modification de la structure des trafics avec l'accroissement relatif du tonnage des produits raffinés, et, d'autre part, de l'augmentation des revenus liés à la gestion du domaine, résultant de l'accroissement des surfaces louées et de l'évolution des indices support des rémunérations des concessionnaires.

Ainsi, les recettes des droits de port augmentent de 3,1 M€ à 104,4 M€ soit une hausse de 3 %, les recettes domaniales enregistrent une forte hausse de 4,2 M€ à 33,6 M€ (+14,2 %) et le chiffre d'affaires de l'exploitation portuaire diminue de 5,5 M€ à 39,7 M€ (-12,1 %). Il convient de noter que le chiffre d'affaires lié à l'activité des terminaux à conteneurs gérés hors convention de terminal enregistre une forte baisse de 7,5 % bien que cette activité ait progressé de 0,5 % en nombre de mouvements. Ceci s'explique par la mise en place de mesures incitatives sur les tarifs qui ont conduit à une diminution de près de 8 % du coût du mouvement de conteneur.

Fiche d'identité

■ Le port autonome du Havre est un établissement public dont l'objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et

aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

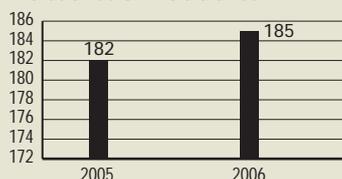
VII - Données sociales

VIII - Ratios

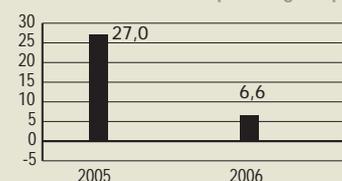
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	182	185
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	30	34
Résultat financier	-7	-9
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	42	20
Résultat net - part du groupe	27,0	6,6
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	27,0	6,6
Total des immobilisations nettes	935	876
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	6	8
Capitaux propres - part du groupe	537	485
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	10
dont reçus par l'Etat	0	10
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	53	55
Dettes financières nettes	210	209
Dettes financières brutes à plus d'un an	254	244
Effectifs en moyenne annuelle	1 510	1 493
Charges de personnel	88	89
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	14,8%	3,6%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,3	59,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,0%	1,4%
Dettes financières nettes/Fonds propres	39,1%	43,2%

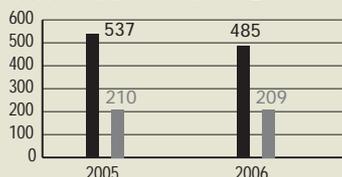
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



D'un point de vue comptable, l'exercice 2006 est marqué par (i) la mise en œuvre complète du règlement comptable portant sur les actifs, (ii) du règlement sur les engagements sociaux et (iii) par la première certification des comptes par les commissaires aux comptes. Ces évolutions ont eu principalement pour effet une diminution de 74 M€ les capitaux propres.

L'excédent brut d'exploitation est porté à 50,5 M€, en baisse de 4,2 M€ (-7,7 %) par rapport à 2005 en raison de la mise en œuvre complète du règlement sur la définition des actifs en 2006, entraînant une correction de 2,86 M€, et de l'accroissement des consommations externes résultant de l'activité (+2,9 M€).

Le résultat net s'établit à 6,5 M€. La marge brute d'autofinancement s'établit à 20,3 M€, en baisse de 53,8 % par rapport à 2005 en raison des reclassements en charges de dépenses ne pouvant plus être activées du fait de l'application du règlement sur les actifs. La marge nette d'autofinancement s'élève à 8,3 M€, contre près de 32 M€ en 2005.

L'endettement total représente 254 M€ à fin 2006, en baisse de 12 M€ par rapport à 2005. Il représente toutefois 12,5 fois la marge brute d'autofinancement, contre 6,2 fois en 2005. Ces ratios restent cependant compatibles avec l'objectif d'endettement maximum fixé par le contrat liant le port et l'Etat.

Perspectives

La très forte croissance attendue du trafic de conteneurs d'ici 2015 impose de poursuivre le développement de Port 2000 au-delà des quatre premiers postes à quai.

Ainsi, la construction de six nouveaux postes va être lancée en 2007 pour répondre aux demandes des trois premiers armements mondiaux Maersk, MSC et CMA-CGM qui ont confirmé leurs engagements de trafic au Havre à l'horizon 2010. Le début des travaux des 6 nouveaux postes à quai, soit 2 100 m supplémentaires, est prévue pour le deuxième semestre 2007 pour une livraison aux opérateurs en 2010. A l'horizon 2015, les 12 postes à quai seront attribués pour un objectif de trafic de 5,1 MEVP par an sur Port 2000.

Ce lourd investissement implique pour le port une forte hausse de son endettement, la mobilisation des derniers emprunts liés à l'opération Port 2000 s'élevant ainsi à 60 M€ en 2006. Le niveau du ratio dette/CAF (12,5) reste compatible avec les limites d'endettement maximal fixé par le contrat liant le port et l'Etat mais fait porter un risque financier significatif sur le port. L'enjeu principal du Port est désormais de rentabiliser cet investissement majeur par un développement plus rapide de son activité, en particulier sur le trafic conteneurisé. Ceci suppose notamment une productivité élevée, au niveau des standards des ports concurrents.

Par ailleurs, le port du Havre doit diversifier ses investissements afin d'attirer les trafics à forte rentabilité pour le port. Le projet de terminal méthanier à Antifer, qui a été attribué par le conseil d'administration en novembre 2006 à la société Gaz de Normandie (Poweo/CIM) participe de cette diversification. Le projet sera réalisé à l'issue d'études techniques et économiques et sa mise en service est prévue pour la fin 2011.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Pierre Lecomte ■ Administrateurs représentants de l'Etat : Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Thierry Tuot ■ Personnalités qualifiées : Michel Cotte, Louis Defline, Maurice Desderedjian, Jacques Frossard, François Ruef, Rodolphe Saade ■ Administrateurs désignés par les CCI : Christian Leroux, M. Vianney de Chalus ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : Jacques Dellerie, Patrice Gelard, Jean-Louis Jegaden, Laurent Logiou, Antoine Ruffenacht ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : Jean-Louis Argentin, Thierry Bonnaire, Jean-Paul Gosse, Jacques Paumelle, Isabelle Rousselle ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : Philippe Silliau ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : André Aubée, Jean-Michel Blanchard, Jean-Louis Le Yondre ■ Commissaires du gouvernement : Gérard Patey ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : Bernard Delmond ■ Commissaires aux comptes : Scacchi&Associés /RSM Secno ■

Port autonome de Marseille



aujourd'hui à combler son retard dans ce secteur en lançant les travaux du nouveau terminal à conteneurs de Fos 2XL.

Faits marquants

La réalisation de Fos 2XL est désormais engagée

En octobre 2006, le Conseil d'Administration du port a approuvé l'engagement définitif portant sur les nouveaux terminaux à conteneurs Fos 2XL (1200 m de quais et 12 portiques à terme) en validant son plan de financement, les conventions d'exploitation et l'engagement de négociations sociales. Les travaux avaient déjà démarré à l'été 2006 et doivent, pour ceux à la charge du port, s'achever début 2009, les opérateurs engageant alors les travaux d'équipement des terminaux, pour une mise en service prévue à la fin de l'année 2009. Au total, le projet devrait permettre le passage du trafic de 0,9 MEVP (équivalent vingt pieds) à 1,7 MEVP vers 2011.

Le plan de financement de 206,4 M€ a été approuvé, dont 151,5 M€ sont à la charge du port et 27,4 M€ pour l'État. Les investissements qui seront pris en charge par les opérateurs sont estimés à 226 millions d'euros. Les conventions d'exploitation qui régiront pendant 35 ans les relations entre le port et les deux opérateurs privés, Ports synergy et MSC, ont été signées fin 2006. Elles prévoient un système de bonus/malus sur le niveau de la redevance en fonction de l'atteinte ou non des objectifs de trafic.

Hausse du trafic en 2006

Pour la première fois depuis 1980, le trafic total du port de Marseille-Fos a atteint le seuil de 100 Mt. Après une année 2005 marquée par des conflits sociaux, 2006 a renoué avec le rythme de croissance du

Premier port de France avec un trafic de 100 Mt, le port autonome de Marseille est principalement orienté vers le trafic d'hydrocarbures. S'il a peu profité du développement du trafic de conteneurs sur la Méditerranée jusqu'ici, le port cherche

trafic observé les années précédentes. La croissance en 2006 résulte principalement de la très bonne performance des marchandises diverses (+5,9 %) et des vrac solides (+5,3 %). L'année 2006 révèle les changements sensibles depuis quelques années de la structure des trafics du port. Si le trafic des hydrocarbures reste dynamique (+2,6 %), l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires du port provient des marchandises diverses, des conteneurs, des vrac solides et des passagers.

Après la baisse constatée en 2005, les marchandises diverses connaissent ainsi une hausse de près de 6% à 16,4 MT ce qui constitue un record historique. Cette progression s'explique par la forte reprise des échanges avec la Corse (+11,7 %). Le trafic conteneurs progresse en tonnage à 9,32 Mt (+5,5 %). Le trafic conventionnel connaît une croissance significative (+3,8 %) après une très forte baisse en 2005 avec la hausse des expéditions sidérurgiques (+2,6 %) et des fruits et légumes (+9,8 %).

Les vrac liquides enregistrent une hausse de 3,6 % du fait de la croissance de +3,4 % des produits chimiques. Les hydrocarbures connaissent enfin une forte progression à 64,2 Mt, soit une hausse de 2,7 % du fait de la forte augmentation des raffinés (+16,7 %) et du GNL (+5,7 %). Pourtant, pour la deuxième année consécutive les entrées de brut restent en dessous de 45 Mt.

Les vrac solides atteignent 16,2 Mt, ce qui constitue également un record historique, soit une hausse de 5,3 % par rapport à 2005.

Enfin, après deux années de stagnation, le trafic passagers repart à la hausse (+9,6 %) et dépasse le seuil des 2 millions de passagers.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement est de 181,2 M€, en hausse de 3,8 % par rapport à 2005. Cette hausse résulte à la fois des recettes des droits de port (+5,5 %), des recettes domaniales (+3,7 %) et de l'outillage portuaire (+6 %). Les produits d'exploitation, portés par la progression importante du chiffre d'affaires et des reprises pour amortissements et provisions qui s'élèvent à 34,4 M€ en 2006 contre 13 M€ en 2005, connaissent une forte hausse de 27 %. Les charges d'exploitation augmentent de 14,7 %, à 209,8 M€, cette hausse s'expliquant principalement par les augmentations des dotations aux amortissements et aux provisions (+19,5 %), des impôts et taxes (+21,9 %) et des charges de personnel (+6,2 %). Les évolutions relatives des produits et des charges d'exploitation entraînent une forte progression du résultat d'exploitation à 12,4 M€ contre 5,7 M€ en 2005.

L'augmentation du chiffre d'affaires combinée à la baisse des consommations de l'exercice génère une augmentation de la valeur ajoutée de 2,8 % entre 2005 et 2006. Toutefois, la hausse des charges de personnel et des impôts et taxes n'est pas compensée par l'augmentation de la production vendue et l'excédent brut d'exploitation diminue de 3 % pour atteindre 52,9 M€.

Contrairement à 2005 et 2004, le résultat financier du Port est excédentaire et ressort à 616 k€. Le résultat exceptionnel connaît une forte baisse, passant ainsi de 13,7 M€ en 2005 à 2,75 M€ en 2006, en raison de la très forte hausse des charges exceptionnelles qui augmentent de 11,3 M€ entre 2005 et 2006 avec l'augmentation des opérations de cessions d'immobilisations et des provisions pour risques et charges.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Marseille est un établissement public dont l'objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

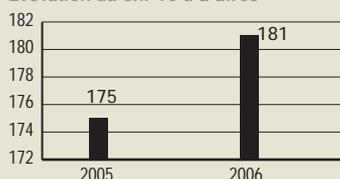
L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

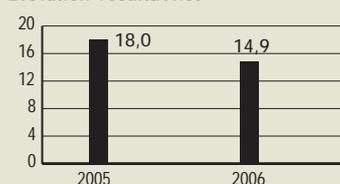
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	175	181
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	6	12
Résultat financier	0	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	52	54
Résultat net - part du groupe	18,0	14,9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	18,0	14,9
Total des immobilisations nettes	398	427
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	2	3
dont immobilisations financières nettes	5	6
Capitaux propres - part du groupe	265	261
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	3
dont reçus par l'Etat	0	3
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	53	93
Dettes financières nettes	-7	-30
Dettes financières brutes à plus d'un an	24	22
Effectifs en moyenne annuelle	1 457	1 484
Charges de personnel	83	89
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,3%	8,2%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,0	60,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,8%	5,7%
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

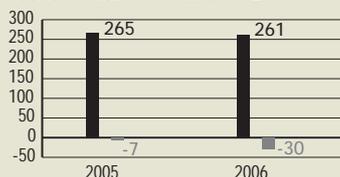
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Au total, le résultat net de l'exercice 2006 ressort à 14,9 M€, contre 18,1 M€ en 2005.

La capacité d'autofinancement s'établit à 54,1 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2005. Elle couvre 92 % des besoins d'investissement de l'établissement estimés à 58,8 M€ en 2006 (en baisse de 1,8 M€ par rapport à 2005).

Les dettes financières s'élèvent à 25,5 M€, en retrait de 2,6 M€ par rapport à 2005.

Perspectives

Diversification et fidélisation des trafics

En 2006, Marseille est le 4^{ème} port européen et le 2^{ème} port d'hydrocarbures. Dans un contexte économique marqué par la mondialisation des échanges, la création de zones de croissance en Méditerranée et la congestion des ports du range Nord, l'enjeu principal pour le port est de réussir à dégager les choix stratégiques qui lui permettront de concurrencer les autres grands ports méditerranéens. Le renforcement des capacités de traitement du trafic conteneurisé par le lancement de Fos 2XL doit donner au port les moyens de profiter du fort développement attendu du trafic conteneurisé dans le bassin méditerranéen, mais il doit s'accompagner d'une restructuration de son offre de trafic, en se recentrant sur ses activités rentables et en mettant fin progressivement à la péréquation entre activités.

La politique d'implantations d'unités industrielles et logistiques va dans le sens d'une diversification des trafics du port, et permet par ailleurs de pallier un des principaux handicaps du port de Marseille-Fos en « enrichissant » son hinterland proche à travers la création et la fixation

de nouveaux trafics. 9 nouveaux projets d'implantation industrielle et logistique ont été annoncés. En outre, afin de répondre à la demande et au développement du trafic consécutif à l'ouverture des nouveaux terminaux à conteneurs, le port autonome de Marseille a décidé d'étendre la zone logistique de Fos-Distriport, située à proximité du terminal à conteneurs et du futur Fos 2XL.

Enfin, le port renforce son pôle énergétique par la mise en service de quatre éoliennes de CNR/Suez et la poursuite du chantier de GDF2. Dès fin 2007, le nouveau terminal méthanier construit par la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou (70% GDF, 30 % Total) pourra accueillir les grands navires de 160 000 m³ et générer un nouveau trafic de 6,6 millions de tonnes. Dans la continuité de l'implantation du Terminal Méthanier de Fos Cavaou, deux nouveaux projets de production d'électricité selon la solution du cycle combiné au gaz verront le jour à Fos. Ces usines seront opérationnelles fin 2009.

En développant des projets portuaires (Fos 2XL), en suscitant des implantations comme la zone logistique Fos Distriport et en bénéficiant des projets des industriels de Fos (augmentation de capacités de Mittal-Arcelor, Terminal méthanier de Fos Cavaou), le port se donne les moyens d'accélérer fortement son développement sur l'ensemble de ses activités. Ainsi, à l'horizon de trois à cinq ans, l'ensemble de ces projets générera un potentiel de trafic maritime supplémentaire estimé à 23,5 millions de tonnes. Il lui reste toutefois à achever sa mutation sociale, organisationnelle et fonctionnelle pour retrouver une dynamique de trafic comparable à celle des principaux ports mondiaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christian Garin* ■ Administrateurs représentants de l'Etat : *Patrick Gatin, Christian Fremont, François Loloum* ■ Personnalités qualifiées : *Alain Bréau, Patrick Daher, Patrick Féraud, Farid Salem, Jacques Truau, Denis Tual* ■ Administrateurs désignés par les CCI : *Jean-Charles Hille, Jacques Pfister* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Michel Caillat, Philippe Caizergues, Jean-Claude Gaudin, Bernard Granié, Jean-Noël Guérini* ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : *Bernard Bretton, Daniel Keusseyan, Serge Quali, Jacques Thuret, Raymond Vassallucci* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : *Antoine Montoya* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Hervé Balladur, Alain Deport* ■ Commissaires du gouvernement : *René Genevois* ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : *Jacques Batail* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG et Novances SAS* ■

Port autonome de Nantes



Par son trafic, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est le quatrième port français. Son activité est principalement orientée vers le trafic d'hydrocarbures. Le port n'a cependant pas encore pleinement tiré profit de son positionnement privi-

légié sur la façade atlantique. Son activité est répartie entre différents sites : Nantes (croisière, trafic roulier, terminal sablier), Donges (postes pétroliers), Montoir (charbon, gaz naturel, multivrac, marchandises diverses et conteneurs) et Saint-Nazaire (alimentaire).

Faits marquants

Le port connaît en 2006 un tassement du trafic

Le trafic total du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire s'établit à 34,4 Mt en 2006, en léger retrait par rapport au trafic de 2005 qui avait dépassé 34,5 Mt, ce qui correspondait au tonnage le plus élevé enregistré depuis 2000. Ce tassement d'activité ne remet pas en cause la prééminence du port sur la façade atlantique. Il résulte en outre d'évolutions très constituées, à la hausse et à la baisse, des trafics portuaires.

Ainsi, le total des principaux trafics énergétiques connaît une faible diminution en 2006 et s'élève à 24,7 Mt, contre 25 Mt en 2005. Celle-ci s'explique par les effets antagonistes de la forte augmentation du trafic de gaz naturel liquéfié, en hausse de 14,4 % à 6,7 Mt, et de la baisse importante de 14,8 % du trafic de produits raffinés à 5,6 Mt. Les trafics énergétiques représentent, en 2006, 72 % du trafic total du port.

Les trafics non énergétiques augmentent de 1,7 % à 9,7 Mt. Cette amélioration résulte notamment de la croissance du trafic conteneurs, en hausse de 6,3 % à 1,5 Mt et du trafic de céréales qui dépasse le million de tonnes à 1,1 Mt, en hausse de +4,5 %. Parallèlement à ces hausses, on constate toutefois les diminutions des trafics d'aliments de bétail, en retrait de 5,1 % à 2,1 Mt, et de produits forestiers qui diminue de 25,5 % et ressort à 0,15 Mt.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du port enregistre un léger recul et ressort à 72,6 M€, en baisse de 0,8 %. La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la diminution de plus de 15 % des produits des activités annexes à 5,4 M€ résultant de la révision à la baisse en 2006 du taux horaire de mise à disposition du personnel dans le cadre de la convention gérance entre le GIE Dragages-Ports et le port et, dans une

moindre mesure, de la diminution de 0,6 % des recettes domaniales. Les recettes provenant des droits de port, qui représentent près de la moitié du chiffre d'affaires du port, restent stables par rapport à 2005 (+0,1 %) et les recettes d'outillage augmentent de 1,6 %. La production élargie ressort à 85,6 M€, en recul de 0,3 % par rapport à 2005.

Malgré cette diminution du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation devient positif et s'établit à 5,75 M€ alors qu'il était de -2,7 M€ en 2005. Cette amélioration du résultat d'exploitation est principalement due à la forte diminution des charges d'exploitation en 2006 (-13 % par rapport à 2005), qui s'explique par la baisse significative des achats/services extérieurs (-2,2 M€) issue d'une diminution des loyers des dragues et d'économies sur les achats et charges de fonctionnement tandis que les produits d'exploitation diminuent de 4,5 %. L'excédent brut d'exploitation ressort à 16,7 M€, en hausse de 8,9 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension

des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	74	73
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	-3	6
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	16	16
Résultat net - part du groupe	8,2	7,8
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	8,2	7,8
Total des immobilisations nettes	183	192
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	136	144
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	3
dont reçus par l'Etat	0	3
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	19	16
Dettes financières nettes	-28	-27
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	705	703
Charges de personnel	40	40
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,1%	10,7%
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,7	56,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,0%	5,4%
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Le résultat net s'élève à 8,3 M€, en faible augmentation par rapport à 2005 (+0,7 %), en raison de la forte diminution du résultat exceptionnel qui s'établit à 2,2 M€ contre 9,9 M€. Cette diminution est principalement due à l'application des nouvelles normes comptables relatives aux actifs et à la baisse de la quote-part de subventions virée au résultat de l'exercice pour 5,0 M€. Le résultat financier connaît une forte augmentation et ressort à 1,2 M€ (+15 %). La capacité brute d'autofinancement s'établit à 15,76 M€ contre 16,23 M€ en 2005, qui couvre 75 % des investissements réalisés en 2006.

La structure bilancielle de l'établissement est satisfaisante. La dette brute de l'établissement est nulle et sa dette nette est négative et s'élève à -26,5 M€. Le port n'a pas souscrit d'emprunt en 2006.

Perspectives

Le port a adopté en novembre 2005 un plan d'entreprise qui lui a permis de définir les axes de son développement futur. Le développement du port repose ainsi sur six grandes orientations stratégiques adoptées par son conseil d'administration, parmi lesquelles figurent la consolidation et la diversification du positionnement énergétique ; le renforcement du trafic vraquier par le développement des vracs industriels et des plateformes de transit des vracs agroalimentaires ; l'émergence d'un pôle de logistique conteneurs et roulier multimodal avec la collaboration des collectivités locales et le redressement des activités déficitaires du port.

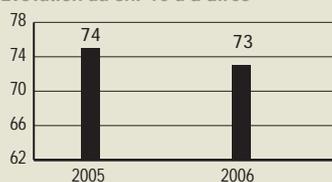
Le premier axe de développement vise à profiter des acquis du port en termes de trafic énergétique. L'implantation d'une usine de production de diester à partir du colza à partir de 2007, le développement d'équipes spécialisées dans la maintenance d'éolienne et l'identification de terrains du port comme sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes participent à l'effort de diversification des trafics énergétiques, tandis que Gaz de France a annoncé l'augmentation de plus de 50 % de la capacité annuelle de son terminal méthanier et l'implantation d'une centrale combiné-gaz de 400 MW dans la zone portuaire, renforçant de manière durable le trafic de gaz naturel liquéfié du port.

Compte-tenu de la saturation progressive des terminaux existants, le confortement des trafics vraciers impose le développement de nouvelles capacités de traitement. Le futur site portuaire de Donges Est, qui a reçu une autorisation ministérielle en octobre 2006, permettra de répondre à la saturation du terminal multivrac de Montoir et présentera, à l'issue de la première phase de travaux en 2011, un terre-plein de 50 ha et un quai de 500 m pour un investissement total de 65 M€.

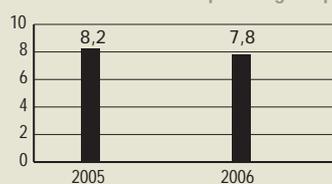
D'autres projets viennent décliner les grandes orientations du plan d'entreprise, ainsi l'achat d'un quatrième portique sur le terminal à conteneurs de Montoir vise à réduire le temps d'escale des navires pour un investissement total de 7,8 M€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Michel Quimbert ■ Administrateurs représentants de l'Etat : Jean-Loup Beneton, Bernard Boucault, Christine Mauge ■ Personnalités qualifiées : Charles Doux, Didier Genty, Bruno Hug de Larauze, Pierre Klein, Bruno Leray, Stephan Snijders ■ Administrateurs désignés par les CCI : Jean-François Gendron, Franck Lang ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : Jacques Auxiette, Jean-Marc Ayrault, Joël Batteux, René Drollon, Patrick Mareshal ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : André David, Jean-Louis Dollo, Patrick Duret, Bernard Geffroy, Albert Le Borgne ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : Jean-Luc Chagnolleau ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : Jean-Noël d'Acremont, Michel Guillaumin, Jean-Paul Moreau ■ Commissaires du gouvernement : Jean-Claude Le Clech ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : Jacques Batail ■ Commissaires aux comptes : PriceWaterHouseCoopers ■

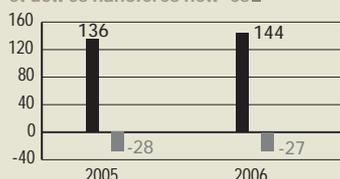
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Paris



**PORT
AUTONOME
DE PARIS**

Le Port autonome de Paris, établissement public créé en 1970, a pour mission la création, le développement, l'entretien et l'exploitation commerciale des espaces portuaires d'Île-de-France. Il est le premier port

intérieur français et le deuxième en Europe.

Faits marquants

Le trafic total du port autonome de Paris s'élève en 2006 à 22,3 Mt, en progression de 7 % par rapport à 2005. Le trafic fluvial s'établit à 21,8 Mt, en hausse de 6,7 % et le trafic maritime croît de plus de 25 % et ressort à 0,5 Mt. Le trafic de matériaux de construction représente 76,5 % du trafic total, soit 17 Mt, et augmente de 15 % entre 2005 et 2006. Le trafic de produits agricole et de denrées alimentaires connaît une progression de 4,8 % à 1,9 Mt, poussé par la reprise des expéditions d'oléagineux vers l'étranger et de farines vers Rouen. Le trafic de combustibles minéraux et de produits pétroliers est stable à 1,3 Mt, la baisse des réceptions de charbon en provenance du port du Havre étant compensée par les réceptions de produits pétroliers pour la centrale EDF de Porcheville. Enfin, le trafic roulier et conteneurs croît de 4 % et s'établit à 1 Mt, représentant 4,5 % du trafic total du port. La création de nouvelles lignes de conteneurs en région Ile de France explique la croissance de ce trafic.

Les investissements du port ont atteint un montant total de 25,9 M€, dont 21 M€ sur les infrastructures et 4,7 M€ sur les constructions et aménagements de bâtiments. Deux zones portuaires ont connu

des opérations d'extension, le port de Gennevilliers (9,9 ha fin 2006) et à Bruyères sur Oise (22,8 ha). Celles-ci devraient être complétées en 2007 par des acquisitions à Triel sur Seine (25 ha) Achères (120 ha) et, éventuellement, sur le Canal de l'Ourcq.

Participation à l'augmentation de capital de Paris Terminal SA

Le port autonome de Paris, avec les ports autonomes de Dunkerque et du Havre, a souscrit en mars 2007 à l'augmentation de capital de la société Paris Terminal SA, qui assure la manutention et la gestion de parc de conteneurs. Cette augmentation de capital doit permettre le financement du projet d'accroissement des capacités du terminal à conteneurs de Gennevilliers, qui arrive aujourd'hui à saturation.

Le trafic conteneurs transitant par le terminal de Gennevilliers va en outre bénéficier de l'ouverture des premiers terminaux de Port 2000 au port du Havre, qui laisse prévoir un doublement du trafic conteneurisé fluvial d'ici 2015. Cette augmentation du trafic nécessite la réalisation du projet de doublement de la capacité du terminal à conteneurs. Après cette augmentation de capital, la participation du port autonome de Paris s'élève à plus de 43 % du capital de la société.

Analyse financière

Suivant la progression du trafic, le chiffre d'affaires du port s'élève à 64,5 M€, en hausse de 4,2 % par rapport au chiffre d'affaires de 2005. Au-delà d'une indexation favorable des redevances domaniales sur l'indice du coût de la construction, cette hausse s'explique par l'amélioration de la commercialisation des actifs du port. En effet, les produits du domaine portuaire, qui représentent 70 % du chiffre d'affaires du port, enregistrent une hausse de 4,2 % à 50,5 M€, et les produits d'exploitation de l'immobilier d'entreprises augmentent de 5,2 %. Les droits de port croissent de 3,5 % à 1,4 M€ et les autres prestations (outillage) de 9,7 % à 3 M€.

Les produits d'exploitation connaissent une progression mesurée de 1,5 %, la diminution des reprises sur provisions de 6,5 M€ en 2005 à 5,3 M€ en 2006 venant compenser l'augmentation du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation croissent de 2,5 % à 63,7 M€ contre 62,2 M€, cette hausse étant principalement due à l'augmentation des dépenses d'entretien, de réparation et de dragage et à la constitution de la provision pour travaux de dragage de 4 M€ portant les dotations aux provisions à 8 M€ contre 5,1 M€ en 2005. Le résultat d'exploitation ressort en baisse

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Paris est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires,

engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones

industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

Degré d'appartenance au secteur public

I
Activité et résultat

II
Immobilisations nettes

III Informations sur les fonds propres

IV Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII
Données sociales

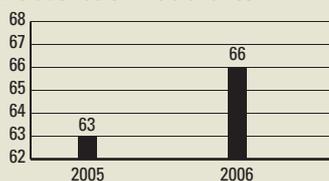
VIII
Ratios

* Données consolidées du PAP en 2006.

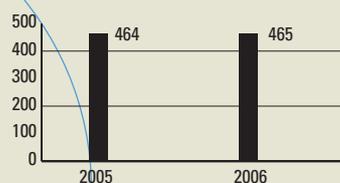
	2005	2006*
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	63	66
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	7	7
Résultat financier	-1	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	49	29
Résultat net - part du groupe	27,0	7,1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	27,0	7,1
Total des immobilisations nettes	503	521
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	464	465
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	2	5
dont reçus par l'Etat	2	5
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	10	14
Dettes financières nettes	28	14
Dettes financières brutes à plus d'un an	32	27
Effectifs en moyenne annuelle	193	228
Charges de personnel	9	9
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	42,9%	10,8%
Charges de personnel /Effectifs moyens (en milliers €)	46,6	39,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	100,0%	101,4%
Dettes financières nettes/Fonds propres	103,7%	200,0%

5 et 2006

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de 7,7 % à 6,4 M€ contre 6,9 M€ en 2005. La valeur ajoutée produite est de 45,3 M€ contre 45 M€ en 2005.

Le résultat de l'exercice s'élève à 6,7 M€ contre 26,9 M€ en 2005. Cette baisse s'explique largement par la chute du résultat exceptionnel de 20,6 M€ en 2005 à 0,6 M€ en 2006. Cette diminution s'explique par la perception en 2005 d'une indemnité exceptionnelle perçue au titre du transfert de gestion à la Ville de Paris des constructions du port sur le port d'Austerlitz pour un total de 17,2 M€. Le résultat financier s'améliore du fait de la réalisation de plus-value sur des valeurs mobilières de placement en 2006 et augmente de -0,6 M€ en 2005 à -0,25 M€ en 2006.

La CAF de l'exercice est en recul de 40 %, à 28,8 M€ contre 48,4 M€ en 2005, qui s'explique principalement par la différence de résultat exceptionnel entre les deux années. La valeur ajoutée produite et l'excédent brut d'exploitation sont toutefois sensiblement égaux à ceux observés en 2005 (45,3 M€ en 2006 contre 45,1 M€ en 2005 pour la valeur ajoutée et 29,8 M€ contre 30,0 M€ en 2005 pour l'EBE).

L'endettement se réduit à 29,3 M€ contre 31,8 M€ fin 2005.

Perspectives

Le port a développé une réflexion stratégique visant à définir les axes de son développement futur. A ce stade, cette réflexion s'est concentrée sur le développement des filières stratégiques et émergentes, le développement et l'insertion des plateformes portuaires et la promotion de la voie d'eau et du port.

Plusieurs filières clés du développement de logistiques fluviales ont ainsi été déga-

gées. Ainsi, le développement du trafic conteneurs repose sur l'identification des flux captables et des caractéristiques nécessaires des sites du port pour le traitement de ces flux, notamment par le développement du transport ferroviaire sur les plateformes de Gennevilliers et de Bonneuil sur Marne. Le port entreprend des expérimentations de distribution urbaine en collaboration avec des grandes enseignes de distribution. Ainsi, le port et Monoprix ont initié dès 2003 le transport fluvial des produits de "grand import", c'est-à-dire en provenance de pays tiers à l'Union Européenne et déchargés au Havre. D'autres partenariats de distribution urbaine par voie d'eau devraient être montés. D'autres initiatives devraient être développées par le port dans les prochaines années, concernant notamment les déchets le trafic fluvio-maritime et le trafic passagers.

Par ailleurs, une étude a été lancée avec le département de Seine et Marne afin d'identifier les potentialités de la voie d'eau en Seine et Marne et de valoriser les infrastructures portuaires existantes, ainsi que les possibilités logistiques sur les communes de Bobigny et de Pantin.

Enfin, la promotion du port et du trafic sur voie d'eau doit mettre en valeur les atouts logistiques, économiques et environnementaux du trafic fluvial, insistant sur les capacités en terme de charges très supérieures aux autres modes de transport, la grande diversité de la flotte utilisable, de 300 tonnes à 5000 tonnes, la fiabilité de la voie fluviale qui permet toute l'année une disponibilité maximale sans encombrement de la voie et la très faible consommation d'énergie, 5 fois moindre que par la route et 2 fois moindre que par le rail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean-François Dalaise
 ■ Administrateurs représentants de l'Etat : M. Bordry, M. Lafouge, M. Lelarge, M. Moynot, M. Peyvel ■ Personnalités qualifiées : M. Chaineaux, M. Choumert, M. Devergies, M. Dourlent, M. Helm, M. Legaret, M. Million, M. Perrin, M. Troial ■ Administrateurs désignés par les CCI : M. Valache
 ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : M^{me} Auffray, M. Boulanger, M^{me} Candelier, M^{me} Constantin, M. Finel, M. Guichard, M. Kerrest, M^{me} Maréchal, M. Muzeau, M. Solignac ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : M. Colicchio, M. de Bernis, M. Lemaire, M. Valtat ■ Commissaires du gouvernement : M. Roche ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : M. Delmond ■ Commissaires aux comptes : Deloitte / Mazars ■

Port autonome de Rouen



Port d'estuaire, le port autonome de Rouen est le cinquième port français avec un trafic de plus de 23 Mt. Le trafic céréalier représente environ 30% du trafic total du port, ce qui en fait le premier port français dans ce domaine. Le port autonome de Rouen représente par ailleurs la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Fairs marquants

Le trafic du port autonome de Rouen a connu une forte hausse en 2006

Le trafic total du port autonome de Rouen s'établit à 23,3 Mt, en hausse de 1,3 Mt (+5,8 %) par rapport à 2005 ce qui constitue le meilleur trafic du port depuis 1999, année du record historique de 24 Mt.

L'essentiel de la croissance provient des vracs liquides du port de Rouen, qui, avec 12,2 Mt, totalisent plus de la moitié du trafic total du port, en progression de 13,2 % par rapport à 2005. Les vracs liquides sont constitués principalement de produits pétroliers raffinés (10,2 Mt) en hausse de 1,5 Mt (+17 %) en 2006. Les autres vracs liquides - engrais liquides et produits chimiques essentiellement - représentent 2 Mt et sont en baisse par rapport à 2005 (-3,1 %).

Les vracs solides du port de Rouen, avec 8,1 Mt, présentent une légère augmentation de 0,7 %. Les céréales constituent une part majoritaire du trafic des vracs solides avec un trafic de 5,7 Mt, mais qui diminue

de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Les autres vracs solides, charbon et engrais principalement, ont progressé de 15,6 % avec près de 2,4 Mt.

Les marchandises diverses ont totalisé, en 2006, 3 Mt, soit une baisse de 6,1 % sur 2005. Ces marchandises, dont le tonnage est lié à l'existence de lignes régulières de navigation, reflètent deux catégories de fret bien différentes : les conteneurs, qui, avec une progression de 3 % sur 2005, représentent 1,4 Mt en 2006 soit 165 179 EVP, et les marchandises diverses non conteneurisées qui totalisent 1,6 Mt.

2006 est à la fois l'une des meilleures années de l'histoire du port et une année record, hors trafic céréalier. Le trafic 2006 - 23,3 Mt - n'a été dépassé que quatre fois dans un passé récent (1991, 1992, 1993 et 1999), années qui avaient toutes été caractérisées par un trafic céréalier très fort. 2006 devient, au contraire, l'année record pour le trafic hors céréales, avec 17,6 Mt, contre 16,1 Mt en 2005 (+9 %). La croissance du trafic est continue depuis 2004 : + 9 % entre 2004 et 2005, + 6 % entre 2005 et 2006.

Analyse financière

Les comptes sociaux de port autonome ont intégré en 2006 les comptes de la concession du port fluvial. Les données analysées ci-dessous ressortent des comptes consolidés du port 2006 et pro forma 2005.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'établissement connaît ainsi en 2006 une progression de 5,5 % par rapport à 2005 et s'établit à 63,1 M€. Les recettes liées aux droits de ports augmentent de près de 10 % à 34,8 M€, soit 56,1 % du chiffre d'affaires du port, et les prestations d'outillage augmentent de 6 % à 8,8 M€. La valeur ajoutée augmente de 3,1 % à 52,4 M€, malgré l'augmentation des consommations intermédiaires de 8,6 % résultant de la hausse des tarifs de location de dragues. L'excédent brut d'exploitation s'établit à 19,1 M€, en hausse de 4,7 % par rapport à 2005.

Le résultat d'exploitation consolidé ressort à 6,3 M€, en progression par rapport au résultat d'exploitation de 2005 (2 M€). Cette hausse s'explique notamment par la hausse des produits d'exploitation

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Rouen est un établissement public dont l'objet est d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des

équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n°65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2006.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

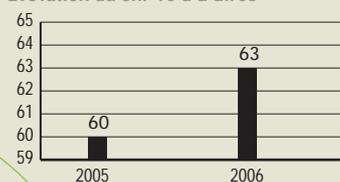
* En 2006 le PAR établit des comptes

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006*
Capital détenu par l'Etat (en %)	100,0	100,0
Capital détenu par le Secteur Public hors Etat (en%)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'Etat au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	60	63
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	2	8
Résultat financier	0	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	15	21
Résultat net - part du groupe	12,2	8,3
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	12,2	8,3
Total des immobilisations nettes	217	214
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	166	165
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	1	5
dont reçus par l'Etat	1	5
Autres rémunérations de l'Etat	0	0
Provisions pour risques et charges	20	27
Dettes financières nettes	-24	-30
Dettes financières brutes à plus d'un an	6	6
Effectifs en moyenne annuelle	570	575
Charges de personnel	32	32
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	20,3%	13,2%
Charges de personnel / Effectifs moyens (en milliers €)	56	56
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	7,3%	5,0%
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

* consolidés, les données 2005 sont issues des comptes consolidés proforma

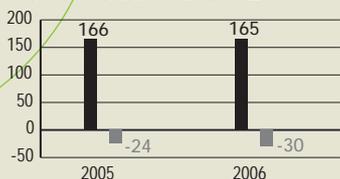
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



(+7,2 %) qui résulte de la progression de la production vendue de 3,3 M€ (+5,5 %) à 63,1 M€ et de la relative stabilité des charges d'exploitation (+1,5 %).

Le résultat exceptionnel enregistre une dégradation significative, passant de 9,7 M€ en 2005 à 1,2 M€ en 2006. Cette baisse s'explique notamment par la constitution de provisions exceptionnelles par le port en 2006 pour 6 M€. Le résultat financier est positif à 0,7 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2005. Le résultat net dégage ainsi un excédent de 8,4 M€, en recul par rapport au résultat de 2005 qui était de 12,2 M€.

La marge d'autofinancement nette s'établit à 19,5 M€, en augmentation de 48 % par rapport à 2005. Le flux de trésorerie lié au financement devient toutefois déficitaire en 2006, à -2,5 M€ alors que celui-ci s'établissait à +3,5 M€ en 2005 et à +3,9 M€ en 2004.

Le désendettement du port se poursuit : les remboursements en capital de la dette ayant atteint 1,9 M€ en 2006, l'encours de la dette est ramené à 5,6 M€ à la clôture de l'exercice.

Perspectives

Le port de Rouen a fait établir en 2007 par la Banque de France une mesure de la valeur ajoutée du port par zone géographique et par secteur. Celle-ci révèle l'importance stratégique du port dans sa région, puisque l'ensemble portuaire génère près de 1,5 Md€ de richesse et concentre près de 230 M€ d'investissements corporels. L'étude montre par ailleurs que le raffinage, les produits industriels et les engrais représentent près de la moitié de la valeur ajoutée portuaire, que les prestations industrielles et les services pèsent pour un quart de celle-ci et que les autres activités représentent chacune moins de 5%. Sur la base de cette étude, le port doit mener une double réflexion, pour établir un diagnostic du positionnement concurrentiel du port et de la place portuaire et identifier des axes de diversification et de développement du port et plus généralement de la place portuaire.

Au-delà des réflexions engagées sur la nécessité d'approfondir les spécialisations du port (céréales) ou de rechercher des voies de diversification, l'offre de transport via le port de Rouen est déterminante pour son avenir. Le port a engagé d'importants travaux pour accroître les accès maritimes en augmentant la profondeur du tirant d'eau par des travaux de dragage. Le lancement de Port 2000 au Havre conduit en outre le port de Rouen à engager des travaux de dragage supplémentaires et surtout à réfléchir à l'articulation de ses activités conteneurs avec celles du port du Havre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Ghislain de Boissieu

■ Administrateurs représentants de l'Etat : Daniel Cadoux, Jean-Pierre Conrié, Thierry Tuot ■ Personnalités qualifiées : Jacques Brifault, Jacques Frossard, Philippe Poirier d'Ange d'Orsay, Gérard Romedenne, Jean-Louis Saulnier, Michel Soufflet ■ Administrateurs désignés par les CCI : Fabrice Aurian, Christian Herail ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : Pierre Albertini, Patrice Dupray, Valérie Fourneyron, Michel Lamarre, M. Marc Massion ■ Administrateurs représentants des salariés du port autonome : Hervé Coutinho, Dominique Hermier, Frédéric Rousseau, Anne-Sophie Uzenot, Pascal Vallée ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers : Didier Wera ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : Didier Foloppe, Daniel Hadkinson, Pierre Hannon ■ Commissaires du gouvernement : François Kosciusko-Morizet ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : Bernard Delmond ■ Commissaires aux comptes : KPMG / Mazars ■

Réseau ferré de France



Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29200 km de lignes, dont 1550 km à grande vitesse).

Il exerce les responsabilités suivantes:

- il répartit les sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et gère les péages.

- il détermine les principes et les objectifs de l'entretien et l'exploitation du réseau dont l'exécution revient par délégation à la SNCF;

- il conduit les opérations de développement;

En 2006, RFF a dégagé un résultat net en baisse, à -283,4 M€ contre -126 M€ en 2005. Cette forte dégradation résulte principalement de facteurs exogènes à l'entreprise, parmi lesquels on peut citer la baisse des subventions publiques et l'impact sur le montant des plus-values de la création de la SOVAFIM, société qui bénéficie du produit des cessions de biens de RFF inutiles au ferroviaire. La dette nette suit cette tendance et s'alourdit de 88,5 M€ à 26780 M€ à fin 2006.

Faits marquants

Ouverture à la concurrence

Dans le cadre de la transposition du deuxième paquet ferroviaire, les autorités françaises ont ouvert, à compter du 31 mars 2006, le transport du fret ferroviaire à la concurrence et un établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF), chargé notamment de la délivrance aux entreprises ferroviaires des certificats de sécurité, a été créé début 2006. Cinq nouvelles entreprises ferroviaires circulent aujourd'hui sur le réseau national, Veolia Cargo France et Euro Cargo Rail depuis le deuxième semestre 2006, rejointes en fin d'année par la SNCB, Seco-Rail et CFL. RFF s'efforce d'assurer un accès égal au réseau à tout nouvel entrant, au travers d'une politique de transparence des relations commerciales et d'un système de tarification non discriminatoire.

Plan 2007-2010 de renouvellement du réseau ferroviaire national

Face au constat établi par l'audit sur le réseau réalisé par l'École polytechnique fédérale de Lausanne fin 2005, qui a notamment révélé un vieillissement accéléré du réseau en raison d'une insuffisance des ressources consacrées à la régénération, l'État a décidé en mai 2006 un plan ambitieux de rénovation du réseau. Les principales mesures de ce plan sont l'augmentation importante des moyens consacrés au renouvellement: par rapport aux moyens de 2005: + 110 M€ en 2006, + 260 M€ en 2007, et + 600 M€ visés en 2010 et la mise en place de méthodes de maintenance plus modernes au travers de cinq priorités d'actions pour une meilleure gestion du réseau.

Fiche d'identité

- HISTORIQUE : 1997 : Création de RFF, établissement public ; 2002 : mise en chantier de la LGV Est européenne ; 2004 : réforme du financement de RFF.

- FORME JURIDIQUE : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

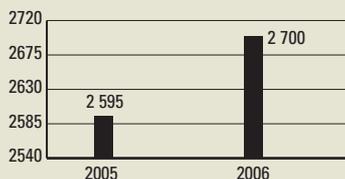
VII - Données sociales

VIII - Ratios

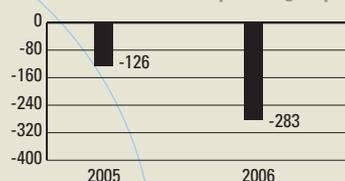
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	2 595	2 700
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	144	94
Résultat financier	-510	-539
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	114	86
Résultat net — part du groupe	-126	-283
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-126	-283
Total des immobilisations nettes	23 231	24 802
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	4	3
dont immobilisations financières nettes	159	5
Capitaux propres — part du groupe	-12 117	-12 402
Capitaux propres — part du groupe	-4 303	-2 512
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	167	170
Dettes financières nettes	27 279	28 368
Dettes financières brutes à plus d'un an	23 953	24 555
Effectifs en moyenne annuelle	691	761
Charges de personnel	40	49
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	57,9	64,3
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Convention de gestion de l'infrastructure

La SNCF et Réseau Ferré de France ont signé le 25 mai 2007 la nouvelle convention de gestion de l'infrastructure 2007-2010. Pour la première fois depuis la création de RFF en 1997, la convention avec la SNCF (d'un montant annuel de plus de 2,5 Md€) est établie pour une durée de quatre ans, donnant ainsi aux deux entreprises la visibilité nécessaire à une gestion plus efficace du point de vue technique et financier.

Cette nouvelle convention clarifie les responsabilités de RFF et de la SNCF. Elle définit plus précisément les prestations à réaliser et les résultats à atteindre fondés sur des indicateurs de qualité du réseau. Les engagements des deux parties sont dorénavant juridiquement définis : RFF commande explicitement l'entretien attendu des diverses sections du réseau et s'engage à programmer en temps utile les grandes opérations de rénovation ainsi que les plages horaires pour réaliser les travaux. De son côté, la SNCF s'engage sur des objectifs de volume de production et de qualité de service, différenciés selon les catégories de lignes, ainsi que sur le prix global et l'efficacité de ses prestations.

Développement des infrastructures

Réseau ferré de France a reçu le 7 juin 2007 l'autorisation de mise en exploitation de la LGV Est européenne. La LGV Est européenne est la première ligne à grande vitesse réalisée sous la maîtrise d'ouvrage directe de RFF et la première à faire circuler des trains à 320 km/h (vitesse commerciale), soit 20 km/h de plus que les autres lignes à grande vitesse. La LGV Est européenne a bénéficié de sources de financement diversifiées : l'Union européenne, l'État, le Grand duché de Luxembourg, les collectivités concernées par la mise en service commerciale, la SNCF et

Réseau ferré de France. RFF prépare actuellement la seconde phase de ce projet (Baudrecourt/Vendenheim en banlieue de Strasbourg).

Réseau ferré de France a lancé le 14 décembre 2006 une consultation pour l'attribution d'un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, le déploiement, l'exploitation, la maintenance et le financement du système de télécommunication GSM-R, réseau de télécommunication numérique permettant aux régulateurs des circulations ferroviaires et aux conducteurs de train de communiquer entre eux et remplaçant le système de télécommunication analogique Radio Sol Train (RST) actuel, sur 12 000 km de lignes ferroviaires. Il s'agit du premier exemple de partenariat public privé en France dans le secteur ferroviaire depuis que la loi du 5 janvier 2006 a introduit ces modes de financements innovants pour les grands projets d'infrastructures. Le 23 mai 2007, RFF a fait connaître la liste des candidats désignés pour participer au dialogue dans les conditions prévues par l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat. L'attribution du contrat de partenariat est prévue courant 2008.

Réseau ferré de France (RFF) a également publié le 1^{er} mars 2007 l'appel public à candidatures pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), de Tours à Bordeaux, sous la forme d'une concession. Cette ligne, qui sera une nouvelle infrastructure de 300 kilomètres de long entre Tours et Bordeaux, mettra Bordeaux à un peu plus de 2h00 de Paris pour un coût total estimé à 5 Md€ (valeur 2005). Il s'agit du premier exemple de partenariat public privé (PPP) proposé pour la construction d'une ligne à grande vitesse. Il est prévu qu'un appel d'offres soit lancé au deuxième semestre 2007.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hubert du Mesnil* ■ Représentants de l'État : *Daniel Barnier, Jean-Yves Chamard, Emmanuel Duret, Hélène Eyssartier, Sébastien Moynot, Bernard Thorette* ■ Personnalités qualifiées : *Claude Belot, Denis Choumert, Luc Lallemand Alain Quinet, Adrien Zeller* ■ Représentant les salariés : *Patrick Castan, Joseph Giordano, Marie Sennery, Bernard Sulpis, François Tainturier, Didier Thomas* ■ Commissaires du gouvernement : *Marc Papinutti (adjoint), Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier des transports : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers et KPMG* ■

Record de vitesse sur rail

Réseau Ferré de France, Alstom Transport et la SNCF, partenaires dans le cadre du programme de l'excellence française de la très grande vitesse ferroviaire lancé en 2006, ont enregistré le 3 avril 2007 le nouveau record de vitesse mondial sur rail à 574,8 km/h sur la nouvelle ligne LGV Est européenne. Ce record historique contribue à l'amélioration des performances du système ferroviaire français dans son ensemble et installe durablement RFF, Alstom Transport et la SNCF comme leaders mondiaux de la très grande vitesse ferroviaire.

SOVAFIM

En application de l'article 63 de la loi de finances pour 2006, l'État a créé en février 2006 la Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM) chargée de valoriser les biens inutiles au ferroviaire. Cette société a réalisé en 2006 plus de 350 M€ de plus-value grâce à la cession de biens immobiliers inutiles au secteur ferroviaire et a reversé à RFF 9 M€ au titre de son intéressement à la plus-value.

Analyse financière

Dégradation des performances économiques de RFF

L'année 2006 se caractérise à la fois par une amélioration du chiffre d'affaires à 2 700 M€ contre 2 595 M€ en 2005 et par une dégradation du résultat net à -283 M€ contre -126 M€ l'année précédente. La dégradation porte à la fois sur l'excédent brut d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

Le résultat d'exploitation atteint 226,9 M€ en 2006, en baisse de 33 M€ par rapport à 2005. Sa diminution s'explique essentiellement par l'augmentation des dotations aux amortissements et la croissance insuffisante du chiffre d'affaires. La hausse des produits d'exploitation – péages et contribution de l'État aux charges d'infrastructures – est limitée à 1,9 %, soit la valeur de l'inflation, et représente en 2006 53,1 M€. Elle se caractérise par le rééquilibrage entre recettes commerciales qui augmentent (+122 M€ dont 60 M€ par le relèvement en euros constants du barème des péages) et concours publics qui diminuent (-59,1 M€ pour la contribution aux charges d'infrastructures). Les charges

d'exploitation augmentent de 90,8 M€ et sont notamment impactées par la forte hausse de la convention de gestion de l'infrastructure (+55,2 M€) et par l'augmentation des frais de fonctionnement de 22,7 M€, qui s'explique par l'augmentation des effectifs de l'établissement.

L'excédent brut d'exploitation suit cette évolution et se dégrade de 41 M€, passant ainsi à 561,7 M€ contre 602,5 M€ en 2005.

Le résultat financier ressort à -539 M€, en retrait de 29 M€. Cette diminution vient essentiellement de la baisse de 70 M€ de la contribution au désendettement versée par l'État. Une fois cette baisse neutralisée, le résultat financier progresse de 41 M€, du fait de la baisse du coût moyen de la dette.

Le résultat exceptionnel diminue de 124 M€ en 2005 à 28,7 M€ en 2006, du fait, notamment, des cessions d'actifs à la SOVAFIM pour un prix de vente égal à la valeur nette comptable à fin 2005, les plus-values finales n'ayant été que très partiellement rétrocédées à RFF.

La dette de RFF augmente à nouveau

La dégradation des performances de l'établissement entraîne l'augmentation de la dette financière nette de RFF de 88,5 M€, qui passe de 26 700 Md€ à 26 780 Md€ hors intérêts courus non échus. L'accroissement de la dette a cependant été contenu du fait de la diminution des investissements de développement (-184,4 M€, -13,5 %).

Le montant total des investissements sur les projets ferroviaires de l'ensemble de l'année 2006 atteint 2 330 M€, en recul pour la deuxième année consécutive de 0,7 % par rapport à 2005 (-3,5 % entre 2004 et 2005). La baisse constatée des opérations de développement s'explique par l'achèvement de la LGV Est européenne. Elle est partiellement compensée par les débuts de la LGV Rhin Rhône et la ligne du Haut Bugey dont les chantiers ont démarré en cours d'année 2006. Par ailleurs, sur le réseau classique, les investissements de développement ont augmenté de 84 M€.

Les investissements de renouvellement et de mise aux normes du réseau progressent de 152,5 M€ dont 70 M€ financés par



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 janvier 2006 : promulgation de la loi relative à la sécurité et au développement des transports, qui instaure l'ouverture totale du fret à la concurrence et permet à RFF de recourir à des contrats en partenariat public-privé pour la réalisation de projets de développement.
- 3 juillet 2006 : lancement des travaux de réalisation de la branche est de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône.
- 1^{er} août 2006 : ouverture totale à la concurrence du fret en France.
- 21 septembre 2006 : pose du dernier rail de la ligne à grande vitesse Est européenne.
- 14 décembre 2006 : appel à consultation pour le contrat de partenariat de la mise en place du système de télécommunications radio sol-train GSM-R.



l'État par augmentation de sa subvention suite au lancement du plan de rénovation du réseau proposé par RFF et la SNCF et annoncé par le ministre des transports au printemps 2006 pour atteindre 1 034 M€.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est en baisse à 4,76 % et ce, malgré la hausse des taux courts, grâce au refinancement à des conditions plus favorables des emprunts long terme arrivant à échéance.

Perspectives

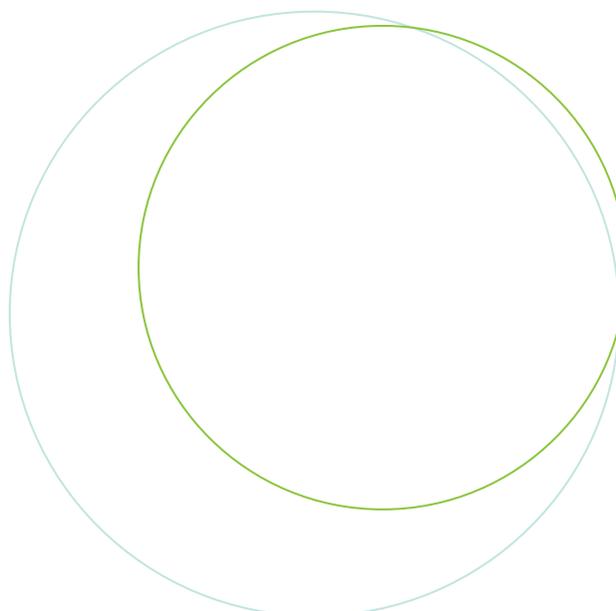
La dégradation de la performance économique de RFF se traduit par une diminution de la capacité de remboursement de la dette de l'établissement. Tout en mettant en œuvre les orientations du gouvernement en matière de développement des grandes infrastructures, RFF devra participer à la rénovation du réseau existant et rester vigilant à la soutenabilité de sa dette.

Le plan de renouvellement du réseau ferroviaire national a prévu la préparation d'un contrat entre l'État et RFF sur la période 2007 – 2010, dont la signature doit intervenir dans les prochains mois. Le contrat de performances État – RFF constituerait une étape vers un nouveau modèle de gouvernance du secteur ferroviaire. Il a pour objectif de mettre en place un modèle rénové de gouvernance reposant sur la responsabilisation des opérateurs ferroviaires RFF et SNCF par la for-

malisation de leurs engagements dans un cadre pluriannuel. C'est le sens de la convention de gestion 2007-2010, le contrôle et le suivi réguliers des résultats et des performances par la mise en place d'instruments fiables et transparents et une démarche coopérative fondée sur des objectifs partagés entre RFF et la SNCF.

Un protocole préparatoire au contrat de performance, approuvé lors du conseil d'administration de RFF du 10 mai 2007, a fixé les orientations qui guideront l'État et RFF pour la préparation du contrat de performance qui sera préparé sur ces bases. Ces orientations doivent permettre à l'État de définir ce qu'il paye et les objectifs de service public qu'il poursuit par ses contributions au réseau, à RFF d'avoir des objectifs clairs et contrôlables en termes de performance de financement et de trouver dans ce cadre son équilibre financier.

Le contrat de performance devra déterminer une trajectoire d'évolution des recettes commerciales de RFF et leur part dans les recettes totales de l'établissement, préciser le rythme d'évolution de la dette de RFF et de convergence de ses charges et de ses produits et fixer des objectifs de sécurité et de performances du réseau, de productivité et de qualité de sa régénération, de son entretien et de son exploitation déclinés par grands sous-réseaux.





Areva est numéro un mondial de l'énergie nucléaire (qui représente 66 % de son chiffre d'affaires en 2006) et le numéro trois de la transmission et distribution d'électricité (qui représente 34 % de son chiffre d'affaires). Il est le seul acteur présent sur l'ensemble du cycle nucléaire capable d'apporter des solutions globales à ses clients. Le groupe emploie plus de 61 000 personnes avec une présence industrielle dans plus de 40 pays, et réalise 39 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe. En 2006, son chiffre d'affaires s'est élevé à 10,9 Md€ et son résultat net part du groupe, à 649 M€.

Faits marquants

Le groupe a poursuivi sa stratégie de consolidation de ses positions dans la perspective d'un renouveau du nucléaire.

La consommation mondiale d'électricité, vouée à une croissance structurelle à long terme (hausse de la demande des pays en développement, utilisation accrue de l'électricité dans le mix énergétique, etc.), implique des investissements massifs : l'Agence internationale de l'Énergie les estime à plus de 11 000 Md\$ d'ici 2030 (dont 46 % pour la production électricité et 54 % pour les réseaux de transmission et distribution).

Les inquiétudes en matière de sécurité d'approvisionnement, de réchauffement climatique et de renchérissement des énergies fossiles se renforcent. Les marques d'intérêts pour l'énergie nucléaire, dont le coût est peu sensible au prix des matières premières et qui n'émet pas de

CO₂, se confirment après une décennie de claire désaffection (seulement une dizaine de réacteurs ont été construits depuis 1990).

En Europe, le troisième « paquet énergie » proposé par la Commission européenne en janvier 2007 devrait conduire à donner pour l'Union européenne une impulsion nouvelle au nucléaire, « composante incontournable du mix énergétique européen présent et futur ».

Aux États-Unis, les débats sur l'indépendance énergétique et le réchauffement climatique ont pris de l'ampleur tout au long de l'année et des études sont en cours pour le développement d'installations de traitement du combustible usé et de centrales nucléaires de prochaine génération.

Des projets de construction de nouveaux réacteurs ont également été annoncés dans d'autres pays (Canada, Chine, Corée du Sud, etc.). Ainsi, fin 2006, 29 réacteurs

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- Société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.
- Détention du capital au 31 décembre 2006 :

CEA :	78,96 %
État :	5,19 %
CDC :	3,59 %
ERAP :	3,21 %
EDF :	2,42 %
Framépargne (salariés) :	0,73 %
Calyon :	0,85 %
Groupe Total :	1,02 %
Porteurs de certificats d'investissement :	4,03 %

- Le groupe Areva comprend essentiellement un holding (Areva SA) et quatre filiales de premier rang : Areva NC (anciennement Cogema), Areva NP (anciennement Framatome ANP), Areva TA (anciennement Technicatome), et Areva T&D.

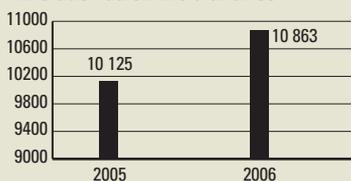
- Ses activités s'articulent autour de 4 pôles : le pôle « Amont » (27 % du chiffre d'affaires) extrait et enrichit l'uranium, et fabrique le combustible ; le pôle « Réacteurs et Services » (21 % du chiffre d'affaires) conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires ; le pôle « Aval »

(18 % du chiffre d'affaires) propose des solutions de gestion des combustibles usés ; le pôle « T&D » (34 % du chiffre d'affaires) produit, installe et assure la maintenance des équipements et systèmes pour la transmission et la distribution d'électricité.

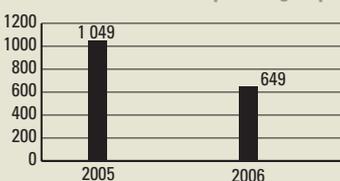
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	5,2
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	88,2	88,2
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	10 125	10 863
dont réalisé à l'étranger	6 754	7 333
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	551	407
Résultat financier	-13	97
Capacité d'autofinancement		
avant intérêts et impôts	1 056	1 141
Résultat net — part du groupe	1 049	649
Résultat net — intérêts minoritaires	95	24
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 144	672
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	15 786	17 350
dont écart d'acquisition net	2 095	2 515
dont immobilisations incorporelles nettes	761	1 175
dont titres mis en équivalence	1 288	1 521
dont impôts différés actifs	892	873
Capitaux propres — part du groupe	6 362	6 722
Intérêts minoritaires	228	294
Dividendes versés au cours de l'exercice	340	350
dont reçus par l'État	18	18
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7 008	7 608
Dettes financières nettes	268	865
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 637	1 407
Effectifs (fin de période)	58 760	61 111
Charges de personnel	3 120	3 245
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,3 %	6,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,1	53,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	17,4 %	9,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	4,1 %	12,3 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	2 444	2 494
Portefeuille d'actifs financier de couverture des opérations de fin de cycle	2 798	2 986

Évolution du chiffre d'affaires

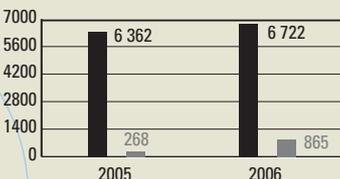


Évolution résultat net - part du groupe



Le résultat net part du groupe 2005 intègre 598 M€ liés à la cession de FCI.

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sont en construction dans le monde (contre 23 fin 2005), 62 sont en commande ou en projet (contre 39 fin 2005) et près de 160 sont envisagés dans les années à venir.

Ces évolutions justifient une stratégie de renforcement des positions d'Areva sur son cœur de métier, c'est-à-dire sur l'ensemble du cycle nucléaire (pôles Amont, Réacteurs et Services, Aval).

- Dans l'Amont, la hausse du prix de l'uranium (avec un cours spot qui est passé de 36,50 \$/lb fin 2005 à 72 \$/lb fin 2006 et près de 140 \$/lb en juin 2007) commence à pouvoir être répercutée sur les ventes du groupe, qui reposent sur des contrats à long terme d'une durée moyenne supérieure à 3 ans; elle permet de soutenir le démarrage d'un programme d'investissements particulièrement ambitieux sur la période 2005-2015 pour l'exploration, le renouvellement des ressources en uranium et la modernisation de l'outil industriel, notamment avec le lancement des opérations lourdes de construction de l'usine d'enrichissement Georges Besse II et la modernisation de l'outil de conversion avec Comurhex II. Le 31 juillet 2007, Areva a annoncé avoir pris le contrôle de la «junior» minière Uramin au terme d'une offre amicale lancée le 25 juin et qui valorise Uramin à 2,512 Md€. Cette opération renforce la diversification géographique des services d'approvisionnement en uranium du groupe en Afrique. Les gisements doivent être mis en exploitation à partir de 2009 pour représenter une production de plus 7 000 tonnes d'uranium par an après 2012.

- Dans le pôle Réacteurs et Services, les activités récurrentes d'entretien des réacteurs en place, qui reposent également en grande partie sur des contrats à long terme, assurent des revenus réguliers; ce pôle bénéficie par ailleurs de perspectives attractives en terme d'évolution des activités non récurrentes (modernisation ou extension du parc nucléaire), qui impli-

quent qu'Areva puisse proposer une gamme complète de réacteurs, dans laquelle s'inscrivent les projets d'EPR (Evolutionary Power Reactor) en cours en Finlande ou à Flamanville.

- Le pôle Aval se caractérise par des contrats de long terme passés avec un nombre limité de clients et un besoin en fonds de roulement négatif. Le carnet de commande du pôle représente en 2006 plus de 3 ans de chiffres d'affaires mais le groupe doit diversifier ses contrats, comme par exemple avec la signature d'un contrat de conditionnement de déchets de plus de 500 M€ avec des électriciens allemands ou plusieurs contrats de fourniture de MOX à des électriciens japonais.

Enfin, en ce qui concerne les réseaux de transmission et de distribution d'électricité, plusieurs moteurs de croissance devraient soutenir le développement des marchés en volume: l'extension des réseaux dans les pays émergents, leur modernisation en Europe et aux États-Unis, leur interconnexion croissante, la dérégulation des marchés électriques, le développement de la numérisation dans un contexte d'exigences de fiabilité grandissantes. Toutefois, cette évolution devrait aller de pair avec une pression sur les prix dans un contexte de forte concurrence. Pour Areva T&D, l'année a été marquée par la poursuite du plan d'optimisation défini et mis en œuvre depuis 2004 avec l'arrêt de certaines activités, des ajustements de capacités et la poursuite de l'expansion du groupe dans des zones ou métiers à forte croissance.

Analyse financière

Le groupe est resté en 2006 dans une situation financière plutôt favorable grâce à des éléments non récurrents mais son résultat opérationnel s'est sensiblement dégradé du fait de l'impact financier du projet de construction d'un EPR en Finlande (projet dit « OL3 »), qui n'a pas été

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Frédéric Lemoine ■ Membres représentant l'État: Bruno Bézard, Philippe Faure, Dominique Maillard, Luc Rousseau ■ Autres membres: Patrick Buffet, Alain Bugat, Thierry Desmaret, Oscar Fanjul, Olivier Pagézy, Philippe Pradel, Guylaine Saucier ■ Membres représentant les salariés: Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Mission de contrôle économique et financier: Anne-Dominique Fauvet, Chef de mission ■ Commissaires aux comptes: Deloitte, Mazars, KPMG ■

entièrement compensé par l'amélioration enregistrée dans les autres activités du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 10,86 Md€ en 2006 contre 10,12 Md€ en 2005 (soit une progression de 6,7 % en données comparables). Cette croissance du chiffre d'affaires se répartit comme suit sur les pôles du groupe :

- une progression de 11,6 % du pôle Amont liée notamment à l'effet prix favorable dans les fournitures d'uranium ;
- un recul de 4 % du pôle Réacteurs et Services lié, en particulier, aux retards pris sur la réalisation de l'EPR OL3 en Finlande ;
- une stabilité du chiffre d'affaires du pôle Aval (-0,3 % à données comparables) ;
- une croissance organique du pôle Transmission et Distribution de 15,2 %.

La marge brute du groupe s'élève à 2,22 Md€ en 2006 (soit 20,4 % du chiffre d'affaires) contre 2,28 Md€ en 2005 (soit 22,5 % du chiffre d'affaires).

Dans les activités nucléaires, elle a perdu près de quatre points : la dégradation de la marge brute du pôle Réacteurs et Services liée à la constitution de provisions significatives sur le projet OL3 en Finlande n'a pas pu être entièrement compensée par la nette amélioration sur le pôle Amont (essentiellement grâce à la hausse des prix de l'uranium) et l'exécution de contrats plus profitables et un mix-produit plus favorable dans le pôle Aval.

La marge brute du pôle Transmission et Distribution a continué de s'améliorer (à 882 M€ en 2006, soit 23,7 % du chiffre d'affaires, contre 722 M€, soit 22,5 % du chiffre d'affaires, en 2005). Cette amélioration est liée principalement à la performance des unités « Produits » et « Systèmes », pour lesquels la forte progression des volumes ainsi que les actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'optimisation, notamment la prise de commandes plus profitables, ont généré des résultats en nette augmentation.

Le résultat opérationnel ressort à 407 M€ (soit 3,7 % du chiffre d'affaires), contre 551 M€ en 2005, avec :

- une croissance du résultat opérationnel des pôles Amont et Aval ;
- une nette amélioration du résultat du pôle Transmission et Distribution qui est redevenu positif, avec des résultats qui sont même en légère avance sur le plan

d'optimisation mis en place dès 2004 (qui visait notamment à économiser 400 M€ par an à partir de 2007) ;

- une baisse substantielle du résultat opérationnel du pôle Réacteurs et Services, du fait des difficultés rencontrées sur le projet OL3 en Finlande.

Avec un résultat financier de 97 M€ lié en particulier à la cession des titres Société Générale que détenait le Groupe, le résultat net part du groupe ressort à 649 M€, en croissance de 43,9 % par rapport au résultat net part de groupe de 2005 retraité des 598 M€ net d'impôts liés à la cession du pôle Connecticut (FCI).

Le flux de trésorerie libre avant impôts dégagé par le groupe en 2006 est négatif, à -356 M€ contre 783 M€ en 2005. Cette évolution résulte de la dégradation anticipée du besoin en fonds de roulement opérationnel et de la forte progression des investissements, qui font plus que compenser la hausse de l'excédent brut d'exploitation.

Les investissements nets du nucléaire ont progressé très nettement, de 459 M€ en 2005 à 1 166 M€ en 2006, avec la poursuite d'un cycle d'investissements importants, notamment dans le pôle Amont (en particulier avec l'acquisition de 50 % d'ETC et le début de la construction de l'usine d'enrichissement par ultracentrifugation Georges Besse II) et dans le pôle Réacteurs et Services (acquisition de Sfarsteel notamment).

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 6,72 Md€, contre 6,36 Md€ en 2005, soit une augmentation de 5,7 %, mais la structure financière du groupe fait aujourd'hui apparaître une augmentation de l'endettement, avec une dette financière nette à fin 2006 de 865 M€ (contre une dette de 268 M€ fin 2005), qui fait ressortir un ratio d'endettement apparent rapporté aux capitaux propres de 12,3 % (contre 4,1 % au 31 décembre 2005). Cette augmentation de l'endettement du groupe s'intègre dans la logique d'un programme d'investissements ambitieux qui doit être mis en place dans les années à venir, conformément au plan d'action stratégique 2007-2011. Cette dette nette publiée inclut, conformément aux normes IFRS, la dette résultant de valeur de l'option de vente détenue par Siemens au titre de sa participation de 34 % dans Areva NP, pour 1 117 M€.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Changement de nom commercial pour toutes les filiales de premier rang sous le nom Areva ; Areva devient la marque unique de communication.
- 2 mai 2006 : renouvellement par l'Assemblée générale de la composition du Conseil de Surveillance ; Frédéric Lemoine est reconduit pour 5 ans dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.
- 17 mai : publication de la contribution d'Areva au débat sur l'énergie au Royaume-Uni soulignant qu'une nouvelle génération de centrales peut y être développée sans subvention étatique.
- 29 juin : le Conseil de Surveillance reconduit Anne Lauvergeon dans ses fonctions de Présidente du Directoire et Gérard Arbola, Didier Benedetti et Vincent Maurel comme membres du Directoire.
- 30 juin : acquisition par Areva T&D de l'activité Haute Tension du groupe allemand RITZ, l'un des leaders mondiaux des transformateurs de mesure.
- 3 juillet : annonce de l'acquisition par Areva de 50 % du capital de la société ETC (Enrichment Technology Company) aux côtés d'Urenco, pour lancer les opérations lourdes de construction de la future usine d'enrichissement « Georges Besse II ».
- 8 septembre : annonce de l'acquisition par Areva de Sfarsteel, l'un des principaux producteurs mondiaux de très grandes pièces forgées situées dans le bassin du Creusot.
- 19 octobre : signature d'un accord de coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire avec Mitsubishi Heavy Industry (MHI), en vue notamment du développement conjoint d'un réacteur de 1 000 MWe de troisième génération.



L'année 2006 a été marquée par des évolutions importantes du cadre législatif et réglementaire portant sur les obligations dites de fin de cycle nucléaire. En vertu de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, Areva est tenu, en sa qualité d'exploitant d'installations nucléaires, de procéder au démantèlement des installations nucléaires lors de leur arrêt définitif. Ces opérations se traduisent par des dépenses annuelles qui s'échelonnent jusqu'en 2060 en fonction des dates d'arrêt des installations et doivent être provisionnées au passif du bilan d'Areva. Il s'agit de garantir la parfaite neutralité, sur le résultat final du groupe, de leur financement, et la sécurisation des actifs constitués en vue du financement des opérations de démantèlement.

Le groupe a ainsi constitué un portefeuille financier de couverture dédié. Une partie des actifs de ce portefeuille est monétisée chaque année en fonction des dépenses liées aux opérations de fin de cycle du groupe. Un comité spécialisé du conseil de surveillance est chargé d'examiner l'évaluation des charges, de déterminer la stratégie de placement des actifs dédiés et de suivre l'adéquation entre le portefeuille et les charges à financer. La valeur totale de ce portefeuille était de 2 873 M€ part du groupe (plus 287 M€ de créances) au 31 décembre 2006 pour des charges de fin de cycle de 2 494 M€, soit un taux de couverture de 126,7 %.

Perspectives

Areva devra conforter sa position de leader dans son cœur de métier, les activités nucléaires, en améliorant sa performance opérationnelle et en maintenant une structure financière solide.

Au second semestre 2006, le groupe Areva a adopté un nouveau plan d'action stratégique pour la période 2007-2011, qui repose notamment sur les objectifs qu'a fixés en 2006 l'État actionnaire à l'occasion du renouvellement du Directoire :

- Assurer un fonctionnement exemplaire des activités industrielles, avec notamment la priorité accordée à la maîtrise des risques et la sécurisation du financement des obligations de fin de cycle ;
- Focaliser le développement du groupe sur les métiers actuels d'Areva, en tirant le

meilleur parti de l'essor durable des marchés correspondants ;

- Améliorer les performances économiques et financières du groupe, notamment en relevant la marge opérationnelle, en maîtrisant l'endettement et les engagements hors bilan et en adoptant une gestion des participations financières cohérente avec le recentrage du groupe sur l'énergie et le financement de ses investissements.

Le groupe Areva, en soutien de ces objectifs, inscrit également son action dans une stratégie active de déploiement du nucléaire à l'étranger, tant en Europe qu'en Asie et en Amérique du Nord. Cependant, les dynamiques de marché à l'œuvre dans ces trois zones restent très distinctes, du fait notamment de l'âge moyen des parcs installés et du degré d'avancement des réflexions politiques sur l'importance du rôle du nucléaire dans le mix énergétique.

En ce qui concerne les activités « Transmission et Distribution », le plan d'optimisation opérationnelle à trois ans lancé en 2004 a permis à ce pôle d'améliorer significativement son niveau de marge opérationnelle, qui devrait se maintenir en 2007. Il s'agit pour Areva T&D de poser les bases d'une stratégie de croissance rentable visant à faire de ces activités l'un des acteurs les plus rentables du secteur et la référence auprès des clients électriciens.

Pour l'ensemble de l'année 2007, le groupe Areva a ainsi pour objectif une forte croissance de son chiffre d'affaires, une forte progression de son résultat opérationnel et la poursuite de son programme d'investissements.

À plus long terme, l'ensemble des activités nucléaires devraient tirer profit du nouvel essor progressif du nucléaire, dans un secteur qui s'inscrit toutefois dans des cycles particulièrement longs :

- en Europe, le parc est relativement récent ; son renouvellement et une éventuelle extension ne semblent vraiment envisageables qu'à partir de la prochaine décennie, même si le développement des EPR y ouvre des perspectives intéressantes. En effet, en dépit des retards constatés sur le chantier de construction du premier réacteur de troisième génération EPR qui a débuté en 2005 en Finlande, l'expé-

rience acquise sur ce projet devrait pouvoir permettre à terme à Areva de renforcer son offre de produits intégrés sur l'ensemble du cycle nucléaire (uranium, enrichissement, combustible, réacteurs, traitement). Ainsi, le 24 janvier 2007, Areva s'est vu confier par EDF la fourniture de la chaudière de l'EPR de Flamanville, qui correspond à la 100^e commande de réacteur passée au groupe.

- En Amérique du Nord, les exploitants de centrales ont engagé dès 2000 un processus d'allongement de la durée de vie du parc nucléaire, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2015. Cette dynamique pourrait être relayée à partir de 2010 par la relance d'un programme de construction de nouvelles centrales.

- En Asie, au-delà des programmes déjà en cours en Corée du Sud et au Japon, la construction de centrales neuves devrait concerner principalement la Chine et l'Inde.



CHARBONNAGES DE FRANCE

Charbonnages de France (CdF) est depuis le 1^{er} mars 2004 un établissement public à caractère industriel et commercial unique, qui a repris l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères de Bassin dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding : FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations des filiales du Nord-Pas de Calais, et SOFIREM en charge de la réindustrialisation des régions minières. Suite à l'arrêt des activités extractives en 2004, les missions du groupe CdF portent désormais sur la réhabilitation des sites, l'aide à la réindustrialisation des bassins, la gestion de l'adaptation des effectifs et la préparation de « l'après-mine ». Le groupe mène également de nombreux travaux préparatoires à sa dissolution programmée au 31 décembre 2007.

Faits marquants

Poursuite des travaux préparatoires à la dissolution

La structure du groupe CdF a substantiellement évolué au 1^{er} mars 2004, consécutivement à la promulgation de la loi du 3 février 2004 avec la reprise par l'établissement public à caractère industriel et commercial CdF des activités, biens, droits et obligations des Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) et des Houillères de Bassins Centre-Midi (HBCM), qui ont été dissoutes le 29 février 2004. Le groupe a activement poursuivi en 2006 les chantiers permettant de préparer sa dissolution : traitement des risques résiduels et de leurs enjeux économiques, toilettage du bilan, gestion des archives, optimisation de la structure de la dette dans la perspective de sa reprise, etc. Un comité de pilotage et plusieurs groupes de travail, auxquels participent CdF, les administrations concernées et les différents acteurs de l'après-mine, sont en place et ont intensifié leurs travaux en 2006 et 2007, dans la perspective de la dissolution de CdF au 31 décembre 2007.

Sur le plan social, CdF a poursuivi et intensifié les travaux préparatoires avec l'ANGDM¹, qui assumera les obligations de l'employeur après la disparition de CdF, et à qui certains engagements sociaux ont d'ores et déjà été transférés.

Les missions de CDF, fixées par la loi et précisées dans le décret du 4 janvier 2006 portant statuts de Charbonnages de France, consistent désormais à préparer la dissolution du groupe (prévue au plus tard 4 ans après la fin de l'exploitation de la dernière mine en avril 2004), dans le respect des engagements pris envers le personnel à transférer à l'ANGDM, à réaliser les travaux de remise en état des sites et à mettre en œuvre des mesures de reconversion des régions minières.

Ainsi, le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) a été créé au sein du BRGM afin d'assurer la gestion de l'après-mine technique pour le compte de l'État. En effet, malgré les travaux de mise en sécurité (qui ont concerné principalement les sites de Lorraine et de Centre Midi en 2006) de dépollution et de réhabilitation, les sites miniers peuvent présenter, à la fin de leur exploitation, des ris-

ques résiduels pour les personnes, les biens et l'environnement (effondrements de terrains, émanations de gaz, pollutions des eaux et des sols, ...) qui nécessitent des mesures de surveillance. Il revient donc à l'État, à travers le DPSM, de gérer et de surveiller les installations de sécurité dans les conditions fixées aux articles 92 et 93 du Code Minier.

CdF a également poursuivi son programme de cession de ses actifs immobiliers, de ses filiales et de ses participations en 2006. Ainsi, 550 ha de terrains ont été cédés, 150 dans le Nord, 80 en Lorraine et 320 dans le Centre-Midi, ramenant le patrimoine de CdF à fin 2006 à environ 4 000 ha. En outre, CdF a engagé les dernières cessions de biens immobiliers, notamment ses quatre centres de vacances (Grau du Roi, Bandol, Boulouris et Aile Froide), des bureaux de l'ancienne direction des HBL à Freyming-Merlebach et du parc immobilier de St Germain-en-Laye. Enfin, CdF a cédé du matériel excédentaire dégageant un produit de 3,5 M€, dont l'essentiel provient de la vente d'engins de travaux publics des sites d'exploitation à ciel ouvert de l'Aveyron et du Gard.

Le groupe doit désormais parachever les travaux initiés pour la cession de son portefeuille résiduel : patrimoine foncier résiduel, Gazonor (extraction et commercialisation de gaz de mine), Sofirem ainsi que sa participation de 16,25 % dans LA SNET (dont EDF détient également 18,75 % aux côtés d'Endesa Europe actionnaire majoritaire de LA SNET avec 65 % du capital). À noter qu'Endesa Europe pourrait faire l'objet d'une prise de contrôle par E.ON dans le cadre du rachat d'Endesa par Enel.

En baisse de 30 % par rapport à 2005, les effectifs actifs (disponibles pour les travaux à réaliser à CdF et agents mis à la disposition d'autres sociétés) s'établissent fin

Fiche d'identité

■ Depuis le 1^{er} mars 2004, le groupe Charbonnages de France (CdF) est constitué d'un unique établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) résultant de la reprise par l'EPIC CdF (organe de direction, de coordination et de contrôle du groupe) de l'ensemble des activités, biens, droits et obligations des Houillères du bassin de

Lorraine (HBL) et Houillères de bassin Centre-Midi (HBCM) qui ont été dissoutes. Le groupe comprend également deux sous-holding : FILIANOR, chargé de la gestion de titres de participations de différentes sociétés du Nord Pas-de-Calais et SOFIREM, en charge de la réindustrialisation des régions minières.

L'année écoulée

■ Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2006 (30 mars, 20 juin, 6 juillet, 20 juillet, 4 octobre et 21 décembre).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

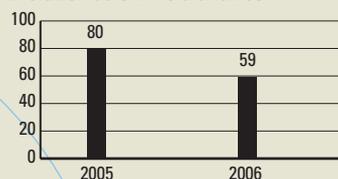
VII - Données sociales

VIII - Ratios

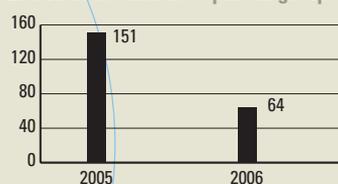
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	80	59
dont réalisé à l'étranger	nc	nc
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	19	26
Résultat financier	163	12
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement		
Résultat net — part du groupe	151	64
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	151	64
Total des immobilisations nettes	467	216
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	467	208
Capitaux propres — part du groupe	-5 438	-2 495
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1 373	570
Dettes financières nettes	4 657	2 198
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 062	2 496
Effectifs en moyenne annuelle	2 295	2 295
Charges de personnel	240	208
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	188,8 %	108,5 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	104,6	90,6
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

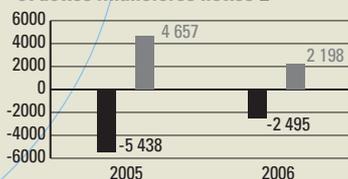
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



2006 à 1 303 agents: 1 122 en Lorraine, 123 dans le Centre-Midi et 58 à Rueil/Nord Pas-de-Calais. En outre, fin 2006, 4 336 agents étaient dispensés d'activité: 3 490 étaient en Congé Charbonnier de Fin de Carrière (CCFC), 543 en Dispense Préalable d'Activité (DPA) et 303 au titre de leur Compte Épargne Temps (CET) et de l'Aménagement de Fin de Carrière des Ingénieurs (AFCI).

En outre, CdF a poursuivi son effort de formation qui a représenté 2 687 journées en 2006, soit en moyenne 1,75 jours par agent en activité. L'essentiel de l'effort a porté sur l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances du personnel en matière de sécurité et de prévention des risques.

Analyse financière

CDF poursuit la réduction de son endettement grace aux dotations en capital de l'État

La modification des structures juridiques, la création de l'ANGDM, l'arrêt des activités extractives, la cession des activités industrielles et la dissolution programmée du groupe ont conduit CdF à commencer à clôturer ses comptes au 31 décembre 2004, selon une convention comptable de dissolution. Ce changement de méthode a conduit d'une part à comptabiliser les actifs et passifs à leur valeur liquidative et d'autre part à provisionner les charges et produits courants des exercices futurs jusqu'à la date de dissolution.

Dans les comptes sociaux au 31 décembre 2006, les capitaux propres de l'EPIC CdF s'élèvent à -2 482 M€ et s'améliorent par rapport à l'exercice précédent (-5 426 M€ au 31 décembre 2005) essentiellement grâce aux dotations en capital de l'État à hauteur de 2 880 M€ versées en 2006. Les provisions pour risques et charges sont en baisse (passant de 1 373 M€ fin 2005 à 570 M€ fin 2006). La dette financière brute a significativement baissé au cours de l'exercice (-1 405,6 M€) du fait du remboursement d'une échéance obligataire à partir des dotations en capital de l'État; elle s'élève à 3 268 M€ au 31 décembre 2006. L'ensemble de la dette de CdF, i.e. un gisement obligataire de 2 410 M€ à fin 2007, a vocation à être reprise par l'État.

Le chiffre d'affaires de CdF continue à baisser sur la période (59 M€ à fin 2006). Compte tenu du passage en convention comptable de dissolution, le résultat d'exploitation de 25,5 M€ s'explique majoritairement par une reprise de provision devenue sans objet suite à la constatation d'un niveau de charges relatives à la Gestion de l'Adaptation des Effectifs (GAE) plus faible que prévu. Le résultat financier de 12,2 M€ traduit une reprise de provisions relative à la baisse des frais financiers de 2006 et de 2007 en lien avec le versement par l'État d'une dotation en capital de 1,4 Md€ en octobre 2006. Le résultat exceptionnel est de 25 M€ (contre -30,2 M€ en 2005), qui s'explique par une reprise de provision due à l'amélioration de la situation nette de Filianor ainsi que par la traduction comptable des cessions d'immobilisations.

1 — En application de la loi du 3 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004, l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM), établissement public administratif, s'est substituée à compter du 1er janvier 2005 à l'Association Nationale de Gestion des Retraites (ANGR), mise en liquidation, pour gérer les engagements sociaux du groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Daniel Cadoux ■ Administrateurs représentant l'État: Isabelle Eynaud-Chevalier, Philippe Pronost, Nicolas Ragache, Marie-Solange Tissier ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières: Pierre Chassigneux, Edmond Pachura, Jean-François Rocchi, Jean-Marie Spaeth, Claude Trink, Guy Vattier, Philippe Vesseron ■ Administrateurs représentant les salariés: Fabien Bado, Jean-Paul Boyer, Jean-Marc Franck, Jean-François Hochard, Raffaël Margherita, Bernard Zanoskar ■ Commissaire du gouvernement: Sophie Galey-Leruste ■ Mission de contrôle économique et financier: Mériadec Rivière ■ Commissaires aux comptes: Pricewaterhouse Coopers Audit et Salustro Reydel ■



Après une année 2005 charnière marquée en particulier par son introduction en bourse, le groupe EDF a poursuivi en 2006 et au 1^{er} semestre 2007 le développement de son projet industriel, annoncé lors de l'ouverture de son capital: recentrage

des activités sur l'Europe, déploiement de l'activité Gaz, introduction en bourse d'EDF Énergies Nouvelles, préparation active à l'ouverture complète des marchés, relance des investissements notamment dans les réseaux en France, engagement de l'EPR, sécurisation du financement des charges liées aux engagements nucléaires, maîtrise des charges opérationnelles et renforcement de la structure financière.

Pour le premier exercice complet après l'ouverture de son capital, EDF présente des résultats en forte croissance sur la plupart de ses marchés. Le chiffre d'affaires du groupe se situe à 58,9 Md€, en progression organique de 11,0 % par rapport à 2005, et celle de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA), bien qu'impactée par la mise en œuvre du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché issu de la loi du 7 décembre 2006, s'établit à 5,3 %. La croissance du cours de bourse du groupe a dépassé 72 % en 2006 contre moins de 17 % pour le CAC 40.

Faits marquants

Conformément à son projet industriel, EDF a engagé la mise en œuvre de son programme d'investissements de 26 Md€ sur 2006 – 2008, tant en moyens de production que dans les réseaux

EDF a réalisé 5,9 Md€ d'investissements de croissance et de renouvellement en 2006, dont 3,8 Md€ en France, auxquels se sont ajoutés 0,7 Md€ d'investissement de croissance externe. En France, après un débat public de cinq mois et dans un cadre réglementaire renouvelé, EDF a engagé en mai 2006 la construction du réacteur EPR à Flamanville, avec le début du terrassement et l'attribution des princi-

aux marchés, et le décret n° 2007-534 du 10 avril 2007 a autorisé la création de l'installation nucléaire. Une unité fioul de Porcheville (600 MW) a été remise en service pour la couverture des besoins de pointe, à laquelle contribueront prochainement les nouvelles turbines à combustion de Vitry-sur-Seine et Vaires-sur-Marne. Dans l'hydraulique, un vaste programme de 560 M€ sur cinq ans a été lancé pour améliorer la performance et la sûreté des ouvrages. Dans l'éolien, EDF Énergies Nouvelles a mis en service 44,5 MW éoliens en métropole. En France, l'investissement sur les réseaux de distribution, qui représente près de 50 % de l'investissement du groupe sur le territoire, a augmenté de 8 % conformément au contrat de service public.

En Europe, on peut signaler qu'EnBW (détenue à 46,07 % par EDF au 30 juin 2007) a décidé de construire une centrale à charbon à Karlsruhe et poursuit les extensions de la centrale hydraulique de Rheinfelden et de la station de transfert d'énergie par pompage de Kops. Edison (détenue à 48,96 % par EDF au 30 juin 2007) a mis en service quatre centrales de cogénération (2 000 MW).

L'entreprise s'est organisée pour permettre une ouverture complète réussie des marchés de l'électricité et du gaz à la concurrence, le 1^{er} juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, le groupe EDF avait isolé son activité de transport d'électricité dans la filiale RTE EDF-Transport SA (créée en septembre 2005). L'activité de distribution, déjà indépendante, doit également être filialisée suite à la loi du 7 décembre 2006: pour cela, EDF a séparé progressivement les activités de commercialisation et de distribution, distingué les factures de gaz et d'électricité, rénové l'organisation managériale et fonctionnelle, en concertation avec Gaz de France s'agissant du service commun, et adapté les systèmes d'information pour garantir dès le 1^{er} juillet 2007 à tous les fournisseurs un accès au réseau de distribution dans des conditions transparentes et non discriminatoires. 10 000 salariés d'EDF et de Gaz de France ont ainsi changé d'activité. Les conditions de filialisation de l'activité de distribution, qui ont été validées par le Conseil d'administration en juin 2007, seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires pour que la filialisation soit effective le 1^{er} janvier 2008.

Outre cette filialisation, la loi du 7 décembre 2006 a également instauré un disposi-

Fiche d'identité

■ La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Electricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par

le décret n° 2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant désormais actionnaire d'EDF à hauteur de 87,3 %. Le cours de bourse de l'entreprise a progressé de plus de 72 % en 2006, s'établissant à 55 €/action fin 2007 et 80,3 €/action selon le cours au 30 juin 2007.

■ En 2006, le groupe EDF est présent au travers d'une centaine de sociétés dans 18 pays et compte 156 524 salariés.

■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 128 GW, dont 98 GW pour la maison-mère en France, qui comprend elle-même 63 GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

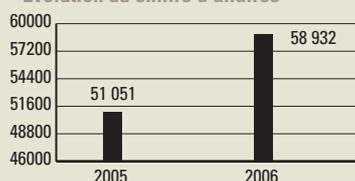
VIII - Ratios

Informations complémentaires

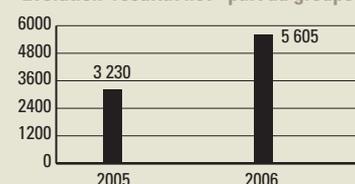
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	87,3	87,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	50,8	87,8
Chiffre d'affaires	51 051	58 932
dont réalisé à l'étranger	22 893	26 851
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7 993	9 356
Résultat financier	-3 415	-2 701
Flux de trésorerie nets générés par l'activité	13 793	14 739
Résultat net — part du groupe	3 230	5 605
Résultat net — intérêts minoritaires	93	172
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 323	5 777
Total actif non courant	123 524	130 824
dont écart d'acquisition net	7 181	7 123
dont immobilisations incorporelles nettes	1 886	2 100
dont titres mis en équivalence	2 030	2 459
dont impôts différés actifs	1 748	2 167
Capitaux propres — part du groupe	19 313	23 309
Intérêts minoritaires	961	1 490
Dividendes versés au cours de l'exercice	374	1 439
dont reçus par l'État	374	1 258
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	46 049	47 142
Dettes financières nettes	18 592	14 932
Dettes financières brutes à plus d'un an	19 983	23 513
Effectifs en moyenne annuelle	158 972	155 968
Charges de personnel	9 709	9 834
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	6,5 %	9,8 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	61,1	63,1
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	16,4 %	23,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	91,7 %	60,2 %
Immobilisations mises en concession	38 110	38 540
Passifs spécifiques des concessions	34 907	36 227

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tif tarifaire transitoire (TARTAM) permettant aux clients finals ayant exercé leur éligibilité de bénéficiaire, s'ils en faisaient la demande avant le 1^{er} juillet 2007, pendant deux ans d'un tarif de vente situé à un niveau intermédiaire entre les prix de marché et les tarifs réglementés historiques. La loi n'a pas modifié ces derniers et le contrat de service public conclu entre EDF et l'État prévoit que leur évolution ne peut être supérieure à l'inflation pendant les exercices 2005 à 2009 s'agissant des consommateurs résidentiels : les tarifs ont ainsi augmenté en moyenne de 1,7 % le 15 août 2006, et de 1,1 % et 1,5 % respectivement pour les tarifs « bleu » et « jaune/vert » le 16 août 2007.

Alors que les marchés de la fourniture d'électricité et de gaz s'ouvrent entièrement à la concurrence le 1^{er} juillet 2007, la Commission européenne a ouvert, à l'encontre de la France, deux procédures au sujet des tarifs réglementés de vente d'électricité, l'une pour manquement dans le cadre de la directive « Énergie » n° 2003/54/CE (avis motivé adressé en décembre 2006) et l'autre pour présomption d'aides d'État (procédure formelle d'examen ouverte en juin 2007). La Commission européenne doit par ailleurs présenter en septembre 2007 un projet de directive relative au secteur de l'énergie comportant notamment des dispositions visant à imposer une séparation patrimoniale entre les gestionnaires de réseaux de transport et leur maison-mère, ce à quoi les autorités françaises se sont toujours montrées opposées.

EDF a engagé le déploiement de ses nouvelles activités en matière de gaz et d'énergie renouvelables

Dans le gaz où le groupe entend se renforcer dans le midstream (capacités d'importation, de transport et de stockage et terminaux GNL) pour l'alimentation sur

ses principaux marchés européens, EDF a réservé près de 3 Md m³ par an de capacités à long terme de transit aux Pays-Bas et en Belgique. Le groupe a également lancé les études pour la construction d'un terminal méthanier sur le port de Dunkerque d'une capacité annuelle de 6 Md m³ dans une première phase. EDF a aussi signé des accords préliminaires pour acquérir une participation dans un terminal méthanier à Rotterdam et y réserver une capacité de 3 Md m³ par an. En outre, Edison, filiale d'EDF, s'est engagée dans la construction du terminal d'importation de GNL à Rovigo et dans la participation aux projets de gazoducs Grèce-Italie et Algérie-Italie.

L'introduction en bourse d'EDF Énergies Nouvelles en 2006 a par ailleurs été réalisée avec une augmentation de capital de 530 M€. La société, détenue à 50 % par EDF, portera le programme de développement du groupe dans l'énergie éolienne, avec un objectif de détention par EDF, seule ou en partenariat, de 3,3 GW de capacités d'ici 2010. EDF Énergies Nouvelles s'engage également dans la construction d'une usine de biomasse, est montée à 50 % au capital de Teneosol, ensemblier photovoltaïque, et est entrée au capital d'Alco Group au sein de la filière des biocarburants. Enfin, le pôle Énergies Renouvelables Réparties créé en 2006 regroupe les compétences dans les autres énergies renouvelables (pompes à chaleur, chauffe-eau solaires, panneaux solaires pour l'habitat) et dans la maîtrise de la demande d'énergie, objets d'un effort important de R&D du groupe EDF

Parallèlement, l'action commerciale investit le champ de l'efficacité énergétique en s'appuyant sur les certificats d'économies d'énergie et développe des offres de services et des offres duales associant gaz et électricité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Pierre Gadonneix* ■ Représentants de l'État : *André Aurengo, Bruno Bézard, Yannick d'Escatha, Philippe Faure, François Jacq* (jusqu'au 28 août 2007) remplacé par *Pierre-Marie Abadie, Philippe Josse* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Frank Dangeard, Daniel Foundoulis, Claude Moreau, Henri Proglia, Louis Schweitzer* ■ Représentants des salariés : *Jacky Chorin, Marie-Catherine Daguette, Alexandre Grillat, Laurence Hoeffling, Catherine Nédelec* (jusqu'en décembre 2006), *Philippe Pesteil, Maxime Villota* (à partir de décembre 2006) ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bruno Rossi* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte Touche Tohmatsu Audit, KPMG* ■

EDF envisage de participer au développement du nucléaire dans le monde

La pression en faveur des sources d'énergie faiblement émettrices de CO₂ et le contexte général de tension sur les prix des hydrocarbures sont des éléments favorables à une relance des programmes de production d'électricité nucléaire. Premier producteur mondial (63 GW de puissance nucléaire installée), EDF entend tirer partie de son expertise et du mouvement général de relance des investissements dans ce domaine pour participer à des programmes à l'étranger. Parmi les pays susceptibles d'investir dans ce domaine, EDF a exprimé un intérêt pour le Royaume-Uni dans lequel le groupe est déjà significativement présent, pour les Etats-Unis en coopération avec l'opérateur américain Constellation (avec lequel un accord a été annoncé en juillet 2007) et pour la Chine avec ses partenaires China Datang Corporation et CGNPC.

EDF a poursuivi la sécurisation du financement de ses engagements nucléaires

Comme prévu lors de son introduction en bourse, EDF a sensiblement accéléré la constitution d'actifs dédiés au financement du démantèlement de ses centrales et de la gestion à long terme des déchets radioactifs, rendue obligatoire par la loi du 28 juin 2006: le groupe a ainsi doté son portefeuille d'actifs dédiés de 2,7 Md€, portant sa valeur de marché à 6,3 Md€ fin 2006. La composition et la gestion du portefeuille obéissent à un cadre prudentiel et à une gouvernance précis, décrits par les textes d'application de la loi. EDF a remis en 2007 son premier rapport triennal décrivant l'ensemble de son dispositif, depuis l'évaluation de chacune des charges jusqu'aux règles de gestion du portefeuille et aux procédures de contrôle interne retenues.

En 2006, EDF a poursuivi son désengagement de l'Amérique latine pour se renforcer en Europe

Le groupe EDF est confronté à des problèmes de nature différente d'une part sur ses activités historiques en France, qui restent majoritaires et constituent le cœur du groupe EDF et de son savoir-faire mais qui sont désormais confrontées à l'ouverture complète des marchés à la concu-

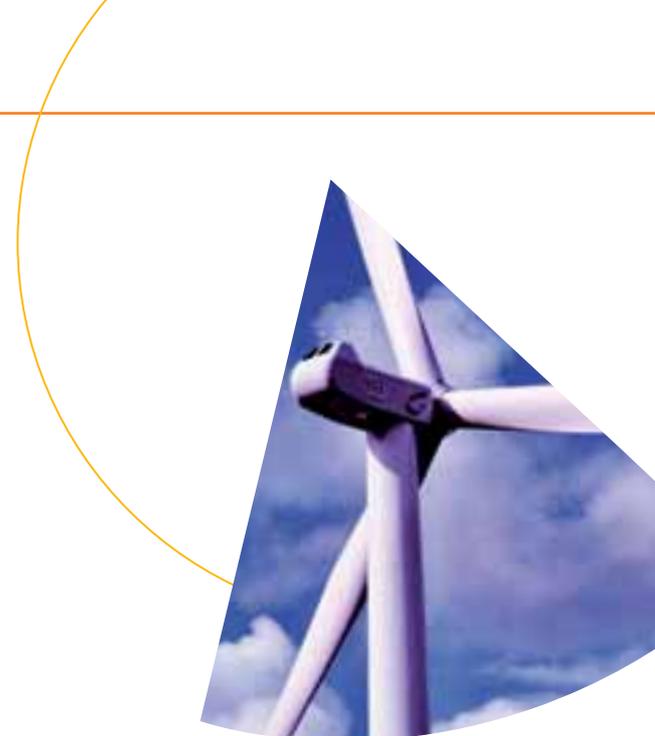
rence, et d'autre part sur les activités développées à l'international.

En **France métropolitaine**, EDF a produit 491 TWh en 2006 (à comparer à la production totale de 549 TWh sur le territoire), dont 88 % d'origine nucléaire, 8 % hydroélectrique et 4 % thermique à flamme. Le taux de disponibilité du parc nucléaire s'est maintenu à un niveau de 83,6 % en 2006. EDF a limité ses pertes de parts de marché puisqu'à fin 2006, elle conservait 82,4 % du marché sur les clients éligibles constitué de l'ensemble des professionnels. Sur le marché du gaz naturel en 2006, EDF a commercialisé 9 TWh auprès de 40 000 sites.

En **Italie**, 2006 a marqué la première consolidation proportionnelle en année pleine de l'activité d'Edison dont EDF détient le contrôle conjoint avec AEM depuis fin 2005. Edison a enregistré une forte croissance organique de son chiffre d'affaires (+ 33 %) dont la contribution au chiffre d'affaires d'EDF se situe à 5,6 Md€. Edison contribue à hauteur de 928 M€ à l'EBITDA d'EDF. Ces résultats s'expliquent par la remise en service depuis fin 2005 de plusieurs centrales et par la hausse des prix des énergies.

Au **Royaume-Uni**, dans un marché très concurrentiel sur lequel les prix de l'énergie restent très élevés, EDF Energy a enregistré en 2006 une croissance organique de son chiffre d'affaires (8,3 Md€) de 24,3 %, dont 19,7 % s'expliquent par la hausse des prix et 4,6 % par une augmentation des volumes commercialisés. Cependant, la contribution d'EDF Energy à l'EBITDA du groupe enregistre un recul de 2,9 % qui s'explique notamment par la forte hausse des achats de combustibles et d'énergie (+ 36,3 %), tirée tant par des prix en hausse que par une augmentation des volumes, et par l'impact négatif d'une norme comptable relative aux instruments financiers. Ce recul est cependant contenu par la performance de l'activité réseaux publics qui bénéficie d'une hausse des péages et du développement des services associés.

En **Allemagne**, le chiffre d'affaires d'EnBW, filiale d'EDF détenue à parité avec OEW (46,1 % chacun), a progressé de 20,2 %, dont 14 % en croissance organique, et a contribué pour 6 Md€ au chiffre d'affaires du groupe. EnBW, qui s'est renforcé dans la Stadtwerke Düsseldorf et dans la société autrichienne EVN, contri-



bue pour 996 M€ (+ 10,1 %) à l'EBITDA du groupe EDF. La baisse de moitié de l'EBIT de la filiale est essentiellement due à la constatation d'une dépréciation de ses activités de transport et de distribution, en lien avec des baisses de tarifs des réseaux décidées par le régulateur allemand.

En **Suisse**, EDF avait signé en septembre 2005 des accords relatifs à l'acquisition de 17,3 % du capital détenu par UBS dans Motor Columbus, holding contrôlant lui-même à 58,5 % la société d'électricité suisse Atel. Cette opération, qui s'inscrit dans la perspective de création d'un pôle énergétique leader en Suisse occidentale, a été réalisée en mars 2006.

En **Hongrie**, EDF a conclu avec succès au second semestre 2006 une OPA sur les 39 % que le groupe ne détenait pas au capital de Demasz, société hongroise de distribution d'électricité qui sert 750 000 clients, pour un montant de l'ordre de 110 M€.

Enfin, le groupe EDF a cédé le 10 août 2006 au groupement d'entreprises brésilien Rio Minas Energia 79,4 % du capital de sa filiale Light, société de distribution d'électricité de Rio de Janeiro, pour un montant de 320 MUS\$. EDF conserve 10 % du capital. Cette opération a permis au groupe de réduire son endettement net d'environ 1,4 Md€. EDF a également cédé au premier semestre 2007 les 25 % du capital d'Edenor qu'il avait conservés après la cession du contrôle en 2005.

Analyse financière

Une structure financière très saine

Soutenu par la croissance des prix de l'énergie en Europe et par une hausse des volumes vendus malgré des températures plus clémentes en fin d'année, le chiffre d'affaires 2006 du groupe s'établit à 58,9 Md€ et affiche une croissance organique de 11,0 %. Malgré la hausse du prix des combustibles et le dispositif transitoire français des « tarifs de retour », l'EBITDA s'établit à 13,9 Md€, traduisant une croissance organique de 5,3 %, conforme aux perspectives financières annoncées.

Le résultat net part du groupe est en forte amélioration, à 5,6 Md€ contre 3,2 Md€ en 2005, et bénéficie notamment de 1,4 Md€ d'éléments exceptionnels principalement liés à des reprises de provisions (Light pour 1,2 Md€) ou des plus values de cessions.

En France, où EDF réalise 54,2 % de son chiffre d'affaires, la progression organique de l'EBITDA s'établit à 4,1 % grâce à une stabilité des charges d'exploitation (5 Md€ d'achats hors combustible) et de personnel (7,3 Md€). Les efforts en matière de productivité, auxquels le programme de performance Altitude a contribué, devront être appréciés dans la durée. Cette progression reste toutefois sensiblement impactée par la création du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché, qui a conduit EDF à devoir constater une provision de 470 M€ (pour un EBITDA 2006 de 8,9 Md€ en France). Le poids des activités non régulées dans l'EBITDA est porté de 55,8 % à 60,4 % du total.

Au plan international, l'exercice 2006 a permis de poursuivre la stratégie de recentrage sur l'Europe annoncée, via la cession d'activités non stratégiques, notamment au Brésil (Light) et en Egypte.

L'activité est en forte croissance organique (+7,9 % d'EBITDA) sur l'ensemble des marchés européens (Royaume-Uni, Allemagne, Italie) qui contribuent désormais à hauteur de 33 % (contre 30 % en 2005) à l'EBITDA du groupe.

La capacité à générer des cash-flow importants (11,2 Md€) a permis la réalisation de 5,9 Md€ d'investissements tout en confortant la structure financière de

l'entreprise qui se caractérise désormais par une dette financière nette de 14,9 Md€ pour des capitaux propres de 23,3 Md€, ainsi que par des passifs liés aux engagements nucléaires et sociaux, évalués à fin décembre 2006 à plus de 43 Md€.

Le dividende versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2006 s'élève à 2,1 Md€ (1,16 € par action), soit 50 % du résultat net hors éléments non récurrents, conformément aux perspectives financières annoncées dans le document de référence. L'État détenant 87,3 % du capital, il a reçu à ce titre 1,8 Md€.

On notera enfin que RTE a dégagé en 2006 un bénéfice net de 431 M€, en hausse de 32 % par rapport à l'exercice 2005.

Les engagements hors bilan sont demeurés stables en 2006

À périmètre comparable, les engagements donnés hors bilan sont demeurés stables par rapport à 2005, à 20,2 Md€ au 31 décembre 2006. Ces engagements se décomposent en 11,1 Md€ liés à l'exploitation (garantie de bonne exécution, contrats commerciaux, engagements sur des commandes d'exploitation et d'immobilisation), 2,3 Md€ liés à des contrats de location, 3,8 Md€ liés au financement (garanties sur emprunts principalement) et 3,0 Md€ liées aux investissements (principalement engagements d'acquisition de titres au sein d'EDF International et d'EDF Énergies Nouvelles). A compter de l'exercice 2006, EDF présente en outre les engagements d'achats fermes et irrévocables de combustibles et d'énergies, à hauteur de 44,9 Md€ au 31 décembre 2006, dont la quasi-totalité sont réciproques, les tiers ayant une obligation de livrer les quantités déterminées dans les contrats.

Perspectives

Perspectives 2007 et au-delà : être la première entreprise de l'après-pétrole

Pour 2007, le groupe se doit d'être mobilisé autour de quatre enjeux prioritaires :

- réussir l'ouverture complète du marché français au 1^{er} juillet 2007, en garantissant à tous les fournisseurs un accès au réseau de distribution dans des conditions transparentes et non discriminatoires, en améliorant continûment la qualité du service au client et en réalisant le contrat de Ser-

vice Public. Cette ouverture complète des marchés à la concurrence sous le regard attentif de la Cour européenne et de la CRE, comporte le risque pour EDF de voir ses positions contestées et impose notamment à l'entreprise de demeurer irréprochable dans ses deux activités de réseaux qui lui sont confiées (transport, distribution) ;

- poursuivre son développement et réaliser, dans le respect du projet industriel et des critères de création de valeur auxquels l'État est attentif, le programme d'investissements annoncé (31 Md€ sur 2007-2009, dont près de 17 Md€ en France), dans les réseaux et la production en France, dans l'éolien sur toute l'Europe, dans la consolidation des positions sur la filière gaz, mais également en prenant part au renouveau du nucléaire dans le monde ;
- continuer à améliorer sa performance, notamment opérationnelle, avec le maintien d'une attention soutenue à la sûreté et à la sécurité des installations ;
- préparer le renouvellement de ses compétences en matière nucléaire.

Au moment où l'Europe de l'énergie voit naître d'importants mouvements de concentration et de recomposition, indispensables à la reprise des investissements de production, EDF bénéficie, grâce notamment à la politique énergétique volontariste de la France, d'actifs de production nucléaires et hydrauliques faiblement émetteurs de CO₂ qui constituent un atout industriel pour le groupe. EDF a engagé très tôt son développement international et est désormais solidement implantée au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie. Le recentrage d'EDF sur l'Europe, quasiment achevé, a contribué à restaurer son équilibre financier et à lui donner les moyens nécessaires à la réalisation de son projet industriel, créateur de valeur.



Gaz de France est une entreprise énergétique intégrée qui possède de nombreux actifs stratégiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz : 11 millions de clients, un portefeuille de contrats à long terme d'ap-

visionnement équilibré qui couvre près de 80% de ses ventes, des réserves propres, d'importantes infrastructures de transport (31 000 kilomètres de gazoducs, 3 terminaux méthaniers à terme, 12 méthaniers) et des stockages souterrains (11 sites).

Après d'importantes réformes mises en œuvre en 2004 et 2005 (notamment la transformation en société anonyme permise par la loi du 9 août 2004 et l'ouverture de son capital en juillet 2005), Gaz de France a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement en s'appuyant sur des fondamentaux solides lui permettant de dégager des résultats opérationnels historiques en 2006.

Le projet de fusion entre Gaz de France et Suez, initialement rendu public en février 2006, a été relancé le 3 septembre 2007 par l'annonce des nouvelles modalités du projet par les deux groupes. La décision stratégique de se concentrer sur le secteur de l'énergie a permis de trouver un accord entre les principaux actionnaires de Suez et Gaz de France sur un projet qui sera finalisé courant 2008. Ces nouvelles modalités confortent parfaitement l'objectif stratégique de Gaz de France, et constituent le meilleur projet industriel possible, qui permet la création de l'un des leaders mondiaux de l'énergie.

Introduction

Dans un secteur énergétique en pleine mutation (forte hausse des prix des hydrocarbures, renforcement de l'enjeu géostratégique lié à la sécurité d'approvisionnement en énergie de l'Europe, mouvement de convergence gaz – électricité et perspective d'une ouverture totale des marchés à la concurrence au 1er juillet 2007), Gaz de France, acteur de référence sur le marché du gaz naturel en France bénéficiant d'une présence significative en Europe, a pour ambition d'intensifier sa présence sur les marchés européens de l'énergie.

Cette ambition stratégique se décline en quatre objectifs prioritaires pour le groupe: accélérer son développement en Europe et fidéliser ses clients existants, poursuivre une politique d'approvisionnement garante de sa compétitivité en gaz et en électricité, développer une politique de croissance maîtrisée et rentable, et renforcer sa position dans la gestion d'infrastructures de gaz.

Faits marquants

Le principal fait marquant de l'année 2006 est l'annonce du projet de fusion avec Suez. La loi du 7 décembre 2006, qui porte également les dernières mesures de transposition des directives communautaires de juin 2003, a ramené de 70% à un tiers le seuil minimal de détention par l'État du capital de Gaz de France, augmentant ainsi considérablement la flexibilité utilisable pour nouer des alliances.

Le 3 septembre 2007, les deux groupes ont relancé ce projet de fusion en annonçant les nouvelles modalités de ce dernier.

Fiche d'identité

- Société anonyme depuis novembre 2004 (anciennement établissement public, la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise).
- Son capital social s'élève à 983 871 988 M€ divisé en 983 871 988 actions de valeur nominale 1 €. Le groupe Gaz de France emploie 50 244 salariés en 2006.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de Gaz de France (à fin mai 2007):
 - Etat 79,8 %
 - Salariés 2,4 %
 - Flottant 17,8 %
- Gaz de France est à la tête d'un groupe comprenant dans son périmètre de consolidation environ 290 entités au 30 décembre 2006. Il consolide directement 92 sociétés dont 62 en intégration globale. Les principales filiales dans lesquelles Gaz de France est majoritaire sont Cofathec, troisième opérateur en France dans les métiers des services énergétiques et parmi les premiers en Italie, et Distrigaz Sud en Roumanie qui dessert près d'un million de clients.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

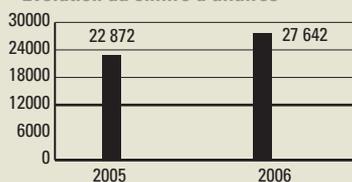
VII - Données sociales

VIII - Ratios

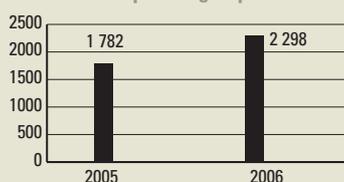
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	80,2	76,8
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	19,54	27,48
Chiffre d'affaires	22 872	27 642
dont réalisé à l'étranger	4 639	5 722
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2 821	3 608
Résultat financier	-249	-181
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3 692	3 770
Résultat net — part du groupe	1 782	2 298
Résultat net — intérêts minoritaires	-4	25
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 778	2 323
Total des immobilisations nettes	25 306	27 376
dont écart d'acquisition net	1 501	1 649
dont immobilisations incorporelles nettes	6 150	6 268
dont titres mis en équivalence	693	718
dont impôts différés actifs	99	61
Capitaux propres — part du groupe	14 484	16 197
Intérêts minoritaires	298	466
Dividendes versés au cours de l'exercice	420	669
dont reçus par l'État	420	537
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6 807	7 059
Dettes financières nettes	2 962	3 465
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 939	4 560
Effectifs en moyenne annuelle	52 958	50 244
Charges de personnel	2 410	2 581
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	7,8 %	8,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	45,5	51,4
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	12,0 %	13,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	20,0 %	20,8 %

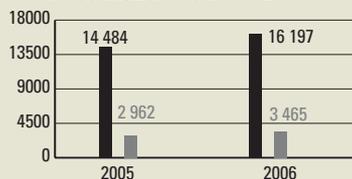
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Un dynamisme commercial du groupe soutenu et une accélération du développement en Europe

Malgré l'ouverture des marchés à la concurrence pour plus de 500 000 clients éligibles depuis le 1^{er} juillet 2004, le groupe reste l'un des premiers fournisseurs de gaz naturel en Europe.

En France où Gaz de France est le fournisseur de référence de gaz naturel, ses ventes de gaz ont diminué de 6 % en 2006 en raison du climat historiquement chaud. Cependant le nombre de clients a continué de progresser (plus de 210 000 nouveaux clients), traduisant le dynamisme commercial du groupe. Dans ce sens, l'entreprise a mis en place une démarche destinée à fidéliser ses clients, avec des marques à forte notoriété et des offres de produits et services à valeur ajoutée, et notamment une offre duale gaz-électricité pour les clients industriels et professionnels. Cette dernière est également proposée à partir du 1^{er} juillet 2007 aux clients particuliers qui souhaiteront s'adresser à un fournisseur unique pour le gaz et l'électricité.

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans une politique de développement en Europe, afin de bénéficier de l'ouverture à la concurrence des marchés sur cette zone. D'ores et déjà, Gaz de France vend du gaz aux clients industriels, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Allemagne, et soutient les efforts de développement des ventes dans ces sociétés. Le groupe détient également des participations dans des sociétés disposant d'un accès au marché en Allemagne, Slovaquie, Italie, Hongrie, Belgique et Pays-Bas.

En 2006, sur les 762 TWh de gaz naturel vendus par le groupe, 641 TWh l'ont été à des clients finaux, dont 440 TWh en France, et 129 TWh à l'étranger. Le segment achat-vente du groupe comptait à fin 2006 environ 10,5 millions de clients particuliers, environ 608 000 clients « affai-

res » (principalement professionnels, PME-PMI, résidences collectives, certains clients tertiaires privés et publics et collectivités territoriales) et environ 700 grands clients industriels et commerciaux répartis sur plus de 4 700 sites, dont plus de 500 clients en Europe hors France.

Gaz de France poursuit sa politique de renforcement de la sécurité de ses approvisionnements en gaz et développe son activité dans l'électricité

Gaz de France dispose d'un portefeuille d'approvisionnement équilibré. Il organise ses approvisionnements en s'appuyant principalement sur un portefeuille diversifié de contrats à long terme avec des producteurs situés en Norvège, en Algérie, en Russie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, ainsi qu'au Nigeria, et plus récemment en Libye et en Égypte, ce portefeuille couvrant aujourd'hui 80 % de ses besoins. Ces relations long terme ont été renforcées en 2006 entre autres par le renouvellement en décembre des contrats de fourniture de gaz avec Gazprom (portant sur la prolongation jusqu'en 2030 des contrats existants de fourniture de gaz naturel, représentant à terme des volumes annuels de 14,5 milliards de m³), et par la conclusion d'un contrat de fourniture de gaz en novembre 2006 avec Sonatrach, portant sur l'achat d'environ 1 milliard de m³ de gaz naturel à l'entreprise algérienne dès la mise en service du gazoduc Medgaz prévue en 2009.

Afin de maîtriser directement une partie de son approvisionnement, de bénéficier d'une plus grande part de la valeur ajoutée de la chaîne gazière et de réduire son exposition au prix des produits pétroliers, Gaz de France complète ses approvisionnements par une production pour compte propre dans le cadre de son activité Exploration — Production. Il dispose de réserves propres, principalement en mer du Nord, en Allemagne et en Afrique du Nord, dont certaines proviennent de gisements qu'il

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 10 août 2007) : Président : Jean-François Cirelli ■ Représentants de l'État : Paul-Marie Chavanne, Philippe Favre, Pierre Graff, Xavier Musca, Florence Tordjman, Édouard Vieillefond ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, Guy Dollé, Peter Lehmann, Philippe Lemoine ■ Représentants des salariés : Olivier Barrault, Éric Buttazoni, Bernard Calbrix, Yves Ledoux, Jean-François Lejeune, Daniel Rouvery ■ Mission de contrôle économique et financier : Dominique Lemaire ■ Commissaires aux Comptes : Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

opère pour son compte et celui de partenaires. Ainsi le groupe détenait, au 31 décembre 2006, des réserves prouvées et probables d'hydrocarbures liquides et de gaz naturel de 685,3 millions de barils équivalent pétrole (Mbep), dont 75,6 % de réserves de gaz naturel. Sa production annuelle a atteint 45,5 Mbep en 2006 dont 71 % environ pour la production de gaz.

Gaz de France renforce également ses capacités dans le domaine de l'électricité. En janvier 2006, un protocole d'intention a été conclu entre Electrabel (filiale de Suez) et Gaz de France pour diversifier leurs productions et approvisionnements respectifs en électricité. Ce protocole inclut notamment la réalisation de deux centrales à cycle combiné à gaz naturel d'environ 425 MW chacune dans le sud de la France. Parmi les autres faits notables du développement du groupe dans l'électricité, on peut citer la création d'un partenariat avec Maïa Sonnier dans l'éolien, la mise en service de la centrale à cycle combiné de Cartagène, le succès de la réponse à l'appel d'offre du RTE pour la construction d'une centrale électrique en Bretagne, et d'autres projets sont examinés pour renforcer les capacités électriques dont dispose déjà Gaz de France.

Le développement des infrastructures de transport, de distribution et de stockage de gaz naturel se poursuit

Gaz de France possède, via sa filiale GRTgaz, le plus long réseau de transport européen de gaz naturel à haute pression, pour acheminer le gaz tant pour le compte de tiers que pour son propre compte. Au 31 décembre 2006, son réseau français comprenait 31 610 kilomètres de gazoducs, dont 6 757 kilomètres de réseau principal complétés par 24 853 kilomètres de réseaux régionaux.

Gaz de France exploite également une partie importante du réseau de distribution de gaz en France, dans le cadre de contrats de concession signés avec les collectivités locales. Au 31 décembre 2006, les réseaux de distribution français de Gaz de France constituaient le premier réseau de distribution de gaz naturel en Europe de l'Ouest par sa longueur, avec 185 000 kilomètres et 9 099 communes raccordées dans lesquelles résident environ 76 % de la population française. L'activité de distribution, déjà indépendante, doit

être filialisée en 2007 comme le prévoit la directive communautaire de juin 2003 dont la transposition a été achevée suite à la loi du 7 décembre 2006, cette dernière prévoyant explicitement le maintien du service commun à EDF et Gaz de France. Après leur validation par le conseil d'administration le 3 juillet 2007, les conditions de filialisation de l'activité de distribution seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires pour que la filiale soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2008.

Le groupe offre enfin, en France, à travers 12 sites de stockage souterrain dont 11 détenus en pleine propriété, une capacité utile de stockage de l'ordre de 9 milliards de mètres cubes, parmi les plus importantes en Europe. Le groupe dispose par ailleurs, au travers de ses deux terminaux méthaniers, de la deuxième capacité de réception de GNL en Europe, avec en particulier une capacité de regazéification d'environ 17 milliards de mètres cubes par an.

Analyse financière

Des résultats 2006 historiques pour Gaz de France, qui dépasse ses objectifs grâce à des fondamentaux solides et une performance opérationnelle de qualité

Parmi les facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats de Gaz de France, l'année 2006 aura été marquée, en raison de conditions climatiques chaudes, par une décroissance de la consommation de gaz naturel en France malgré un nombre important de nouveaux raccordements de communes et de clients, ainsi que par des marchés de l'énergie très volatils et en augmentation (le cours moyen du baril de Brent s'est élevé à 65,10 \$ en 2006 contre 54,40 \$ en 2005).

Avec un excédent brut opérationnel (EBO) supérieur à 5,1 Md€ et un résultat net part du groupe de 2,3 Md€ (en croissance de 29 % par rapport à 2005), les objectifs financiers du groupe pour 2006 ont été dépassés, malgré un hiver doux défavorable aux ventes de gaz.

À noter que Gaz de France a opté, dès l'exercice 2006, pour l'application du modèle de l'actif incorporel prévu dans l'interprétation IFRIC 12 à ses concessions de distribution en France. Ce changement



L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2006 a été marqué par la présentation par les groupes Gaz de France et Suez des termes de leur projet de fusion, celui-ci ayant été relancé le 3 septembre 2007 sur la base de nouvelles modalités.

Les autres faits marquants de l'année 2006 concernent la mise en œuvre des évolutions annoncées en 2005, notamment :

- la signature d'un protocole d'intention entre Gaz de France et Electrabel pour la production et l'approvisionnement d'électricité ;
- le renouvellement des contrats de fourniture de gaz conclus avec Gazprom ;
- la conclusion d'un contrat de fourniture de gaz avec Sonatrach ;
- la création de la société commune Maïa Eolis avec Maïa Sonnier pour assurer le développement des deux groupes dans l'énergie éolienne ;
- la création de la filiale Energie Investimenti avec Camfin, pour les activités de commercialisation et de distribution des deux groupes en Italie.



de méthode comptable conduit principalement à une réduction de la taille du bilan avec également une augmentation du chiffre d'affaires mais sans impact au niveau de l'EBO.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 27,6 Md€ en progression de 21 %, principalement du fait de la hausse des prix de l'énergie et des volumes vendus, (malgré un effet défavorable lié au climat estimé à 12 TWh), notamment en raison de l'entrée dans le périmètre de Distrigaz Sud et de SPE en année pleine. Les ventes de gaz destinées à la clientèle d'affaires et aux grands clients industriels et commerciaux en France enregistrent toutefois une diminution de 25 TWh (soit -8,2 %) sous l'effet conjugué de l'ouverture des marchés et du climat.

L'EBO (hors dépenses de renouvellement), qui intègre la plus value de cession d'un champ au Kazakhstan pour 187 M€, ressort à plus de 5,1 Md€, en progression de 21 % par rapport à 2005. Cette très forte hausse de l'excédent brut opérationnel confirme la pertinence du modèle industriel de Gaz de France, qui combine la solidité des activités d'infrastructures avec un fort développement des activités d'Exploration-Production, de négoce et de services. Le résultat opérationnel 2006 ressort à 3,6 Md€, en hausse de 28 %.

Toutes les activités du Groupe ont contribué à la croissance du résultat net part du groupe, qui s'établit à 2,3 Md€ en progression de 29 % par rapport à 2005, ainsi qu'à l'amélioration de la performance opérationnelle (très bonne performance de l'activité Exploration-Production, optimisation du portefeuille d'approvisionnement et augmentation des volumes vendus).

Les cashflows opérationnels s'élèvent à 5,1 Md€ contre 4,2 Md€ en 2005. Les investissements totaux s'élèvent à 3,5 Md€ contre 2,9 Md€ en 2005. La structure financière du groupe reste saine avec notamment un endettement net légèrement inférieur à 3,5 Md€ qui représente seulement 21 % des capitaux propres.

La solidité de la croissance permet une hausse particulièrement significative (+62 % par rapport à 2005) du dividende à 1,10 euros par action.

Perspectives

Un EBO 2007 attendu en ligne avec 2006, des objectifs 2008 confirmés et la finalisation courant 2008 du projet de fusion avec Suez, qui permettra à Gaz de France de devenir un leader de l'énergie en Europe

Les conditions climatiques du début de l'année 2007 (l'hiver a été le plus chaud depuis plus de 50 ans) pèsent sur les volumes et les prix du gaz naturel au premier trimestre 2007. L'année sera ainsi pour Gaz de France une année de consolidation, avec un EBO attendu en ligne avec celui de 2006.

L'objectif 2008 d'une croissance moyenne de l'EBO sur 2005-2008 de 10 % par an est quant à lui confirmé. Gaz de France a également confirmé son intention de poursuivre une politique dynamique de distribution du dividende, avec un taux de distribution supérieur à 50 % du résultat net dans les années à venir.

Gaz de France demeure du point de vue de son positionnement stratégique encore trop dépendant du marché gazier français et cherche à améliorer ses positions d'acheteur de gaz. Dans ce contexte, Gaz de France a décidé de renforcer sa stratégie de croissance et d'alliance.

Gaz de France et Suez ont annoncé le 3 septembre 2007 les nouvelles modalités de rapprochement des deux groupes.

Le schéma prévoit dans un premier temps l'attribution par Suez à ses actionnaires de

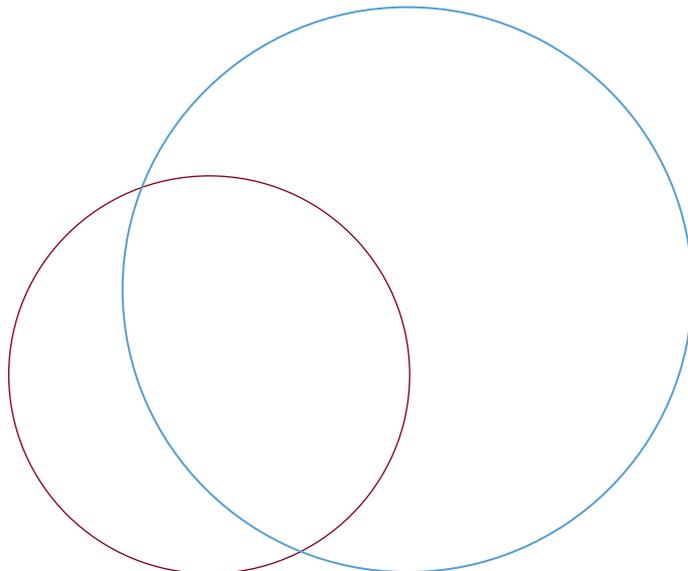
65 % des activités de son pôle environnement, qui seront cotés, puis la fusion de Gaz de France et de Suez sur la base d'une parité de 0,9545, soit 21 actions Gaz de France en échange de 22 actions Suez.

L'État, actionnaire principal de Gaz de France, accueille favorablement cette nouvelle orientation du projet de fusion avec Suez qui permettra de répondre aux besoins stratégiques de l'entreprise et de constituer l'un des plus grands acteurs de l'énergie au plan européen et mondial, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le nouvel ensemble ainsi constitué permettra de renforcer la sécurité d'approvisionnement en énergie, notamment en gaz, de la France et au-delà de l'Europe.

L'entreprise issue de la fusion absorption de Suez par Gaz de France sera dénommée GDF SUEZ. L'État détiendra plus de 35 % de son capital. Gérard Mestrallet, président directeur général, dirigera en tandem avec Jean-François Cirelli, vice président, directeur général délégué, le nouveau groupe.

Avec 35 % de son capital, GDF SUEZ sera par ailleurs le premier actionnaire de la société regroupant les activités du pôle environnement de l'entreprise, un des leaders de l'eau et de la propreté en Europe.

Ce projet fera l'objet de procédures de consultation des instances représentatives du personnel, conformément à la législation en vigueur. La Commission européenne sera sollicitée pour confirmer son accord au titre du contrôle des concentrations. La Commission des participations et des transferts sera saisie pour donner son avis conforme sur les conditions financières de l'opération. La finalisation de l'opération de fusion est prévue courant 2008.





DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

Défense Conseil International (DCI) est une société qui exerce son activité dans le domaine de la défense. Elle fournit, pour l'essentiel à des pays étrangers, des prestations de formation de personnels, de maintenance et d'assistance technique, ainsi que de conseil et d'études. Une partie importante de cette activité est réalisée en accompagnement de contrats de fourniture d'équipements de défense conclus par des entreprises industrielles françaises. À côté de cette activité, DCI intervient également, via son pôle financier constitué de la société Brienne Conseil et Finance et de sa filiale, la société Financière de Brienne, dans le financement de PME innovantes actives dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique et de l'espace.

Faits marquants

L'environnement dans lequel la société évolue est resté difficile en 2006. En particulier, la persistance de tensions au Moyen Orient, zone dans laquelle l'entreprise réalise une partie importante de son activité, lui a imposé de maintenir une vigilance particulière (réalisation d'investissements de sécurité). Par ailleurs, le niveau élevé de la parité euro/dollar sur l'exercice a continué à peser sur les contrats de la société libellés en euros qui ont vu leur durée et/ou leur montant réduits et leur passation parfois décalée.

Le carnet de commandes consolidé de l'entreprise au 31 décembre 2006 atteint 137 M€, un niveau constant par rapport à l'exercice précédent et représentant 1,2 année de chiffre d'affaires. Des efforts particuliers ont été conduits en 2006 pour développer l'activité de la société, efforts qui se sont traduits par des prises de com-

mandes très supérieures à ce qui était prévu dans le budget (76 M€).

L'entreprise a poursuivi son effort de réorientation de son activité vers de nouveaux relais de croissance. A ce titre, l'évènement majeur de l'exercice est la réponse d'un groupement associant DCI et Proteus Hélicoptères à un appel d'offres relatif à la fourniture d'heures de vol d'hélicoptères pour l'École d'application de l'Aviation légère de l'Armée de terre (ALAT) à Dax. Le groupement incluant DCI a été sélectionné pour la phase 2 de cet appel d'offres.

Pour le pôle financier du groupe, l'exercice 2006 a été marqué par l'augmentation de capital de Financière de Brienne, retenue pour constituer le fonds sectoriel spécialisé dans le domaine de la Défense du dispositif mis en place par le Secrétariat général de la Défense nationale afin de soutenir le développement des PME technologiques. Préalablement, la nature juridique de la société a été modifiée (transformation en SAS à capital variable).

L'augmentation de capital a permis de lever 35 M€ et de faire entrer six nouveaux

investisseurs (AGPM, Axa, Caisse des Dépôts et Consignations, Predica, Safran, DCNS) au capital de la société. Sa réalisation a fait passer la participation du groupe DCI au capital de la société de 80 % à 42,84 %. La multiplication par quatre du capital de Financière de Brienne a permis à la société d'intensifier son activité, même si la rentabilité n'est pas encore atteinte (résultat net négatif de 0,9 M€), du fait de la trop faible maturité du portefeuille d'investissements et de dépréciations passées sur certains investissements réalisés antérieurement.

Analyse financière

Il convient tout d'abord de noter que, depuis la réalisation de l'augmentation de capital de Financière de Brienne qui a fait baisser la participation du groupe DCI au capital de la société, le périmètre de consolidation du groupe a changé avec la mise en équivalence de cette société consolidée jusqu'ici par intégration globale.

Le tassement de l'activité de DCI déjà observé l'année dernière s'est poursuivi en 2006 avec une diminution de 23,4 % de son chiffre d'affaires consolidé à 112,6 M€. La cause de cette baisse résulte de l'achèvement fin 2006 de la réalisation d'un grand contrat à l'exportation (Sawari II), qui a généré depuis 2003 un volume d'activité très élevé. La société devrait donc retrouver un niveau d'activité plus normal à compter de l'exercice 2007. La part du chiffre d'affaires relative aux activités non liées à l'accompagnement des grands contrats à l'exportation a sensiblement progressé, à 35 % contre 25 % en 2005.

Fiche d'identité

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI Services et Assistance, détenue à 100 %, et Brienne Conseil et Finance, détenue à 99,99 %. L'activité du groupe est structurée en deux pôles :

- un pôle opérationnel regroupant la société DCI et sa filiale DCI Services et Assistance ;
- un pôle financier regroupant la société Brienne Conseil et Finance et sa filiale, Financière de Brienne, détenue à 42,84 %. DCI et sa filiale DCI Services et Assistance exercent des activités de formation de personnel, d'assistance technique et de conseil dans le domaine de la défense. Brienne Conseil et Finance et Financière de Brienne sont des fonds d'investissement actifs dans le domaine de la défense, de l'aéronautique et de l'espace.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Pour ce qui concerne l'activité opérationnelle du groupe, le principal événement de l'année est la réponse, en partenariat avec la société Proteus Hélicoptères, à un appel d'offre portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptères pour l'École d'application de l'Aviation légère de l'Armée de terre. Le groupement constitué par DCI et Proteus Hélicoptères a été sélectionné pour participer à la phase 2 de ce cet appel d'offres.

■ L'exercice a aussi été marqué par l'achèvement d'un contrat de formation avec l'Arabie Saoudite qui a représenté une part importante du chiffre d'affaires de la société depuis 2003, et par la poursuite des efforts visant à développer les activités non liées à l'accompagnement de grands contrats à l'exportation qui représentent aujourd'hui 35 % du chiffre d'affaires.

■ Pour ce qui concerne le pôle financier, le principal événement de l'année est la réalisation de l'augmentation du capital de Financière de Brienne précédée de la transformation de l'entreprise en SAS à capital variable. La société a été sélectionnée dans le cadre du dispositif de soutien financier aux PME technologique mis en place par le Secrétariat général de la Défense nationale pour constituer le fonds d'investissement sectoriel spécialisé dans le domaine de la défense. L'augmentation de capital a permis de lever 35 M€ auprès de sept investisseurs (dont six nouveaux), et a fait baisser la part détenue par le groupe DCI au capital de l'entreprise de 80 % à 42,84 %.

■ M. Jean-Louis Rotrubin a été nommé Président-directeur général de DCI le 26 avril 2007, suite au départ en retraite de M. Yves Michot.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	17,0	17,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	146	113
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	22	16
Résultat financier	6	5
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	25	15
Résultat net — part du groupe	15	12
Résultat net — intérêts minoritaires	-1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	14	12
Total des immobilisations nettes	63	73
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	23	36
Capitaux propres — part du groupe	162	163
Intérêts minoritaires	2	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	11	10
dont reçus par l'État	5	5
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	66	66
Dettes financières nettes	-186	-187
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	764	656
Charges de personnel	62	56
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	9,6 %	10,6 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	81,2	85,4
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	8,5 %	7,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Le résultat d'exploitation du groupe s'établit en 2006 à 15,9 M€ contre 21,8 M€ lors de l'exercice précédent, soit une diminution de 27,1 %. Cette baisse résulte essentiellement de la diminution du chiffre d'affaires qui n'a pas pu être accompagnée par une baisse des charges d'exploitation de même intensité. Ainsi, malgré les efforts déployés par l'entreprise au cours de l'exercice pour adapter son effectif à sa charge (diminution de 742 à 647 de l'effectif en fin d'exercice), les charges de personnel au niveau du groupe ont baissé de 9,5 %. La marge opérationnelle de la société s'est légèrement effritée à 14,1 %, contre 14,6 % en 2005.

Le résultat net du groupe ressort à 12,0 M€, en baisse de 17,5 % par rapport à 2005. La marge nette s'établit à 10,6 % du chiffre d'affaires, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (9,9 %), grâce à la diminution sensible des charges exceptionnelles grevées en 2005 par la majoration de la provision afférente au litige relatif à la participation des salariés expatriés et malgré une baisse modérée du résultat financier. La contribution du pôle financier du groupe aux résultats s'améliore très sensiblement par rapport à l'exercice précédent tout en restant négative à -169 k€ (-3,3 M€ en 2005).

Le niveau de trésorerie de DCI est resté stable sur l'exercice et atteint 187 M€ au 31 décembre 2006 (186 M€ au 31 décembre 2005), malgré une baisse sensible de la capacité d'autofinancement qui recule de 42,8 % sous l'impact de la baisse de l'excédent brut d'exploitation et de la diminution des produits financiers. L'impact de cette diminution de l'autofinancement du groupe sur la trésorerie est en partie compensé par une amélioration sensible du besoin en fonds de roulement d'exploitation obtenue par l'intensification des efforts de

recouvrement de créances conduits par l'entreprise. Ceux-ci se traduisent par une très nette amélioration du montant des créances clients en fin d'exercice, qui baisse de 36,9 % par rapport à l'exercice 2005.

Les capitaux propres consolidés du groupe demeurent à un niveau très voisin de celui atteint en 2005 à 163 M€.

Perspectives

Le chiffre d'affaires visé pour 2007 se situe aux environs de 115 M€, soit une très légère hausse par rapport à l'année 2006. Cette prévision est fondée sur les revenus liés aux contrats déjà signés qui représentent environ 60 % du chiffre d'affaires anticipé. La part de l'activité non liée aux grands contrats export devrait continuer à progresser.

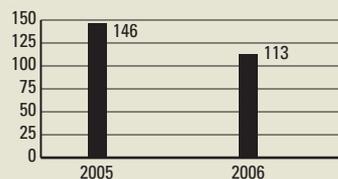
Les prises de commandes devraient pour leur part atteindre un an de chiffre d'affaires environ sur 2007, hors appel d'offres relatif à la fourniture d'heures de vol d'hélicoptères pour l'école de Dax, ce qui permettrait de maintenir le carnet de commandes à un niveau voisin de 1,2 année de chiffre d'affaires.

Le niveau d'activité demeurant constant, la vigilance sera maintenue sur les frais généraux dont le montant diminue régulièrement. Les efforts de développement de l'activité hors grands contrats d'exportation seront toutefois maintenus à un coût d'environ 3 % du chiffre d'affaires. Enfin, les effectifs devraient rester stables bien que l'effectif moyen soit prévu en baisse par rapport à l'année 2006.

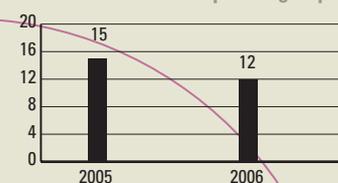
Hors éléments exceptionnels éventuels liés à la situation internationale, le résultat net pour l'exercice 2007 devrait se situer à un niveau comparable à celui de 2006.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Louis Rotrubin, Président d'honneur : Yves Michot ■ Administrateurs représentant l'État : Pierre Bourlot, Thomas Courbe, Philippe Decouais, Jacques-Emmanuel de Lajugie, Éric Preiss, Philippe Roudier ■ Administrateurs : Denis Brébant, Philippe Esper, Guillaume Giscard d'Estaing, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Censeurs : Xavier Delcourt, André Helly, Michel Olhagaray, Jean-Louis Pineau, Jean de Ponton d'Amécourt, Patrick Marbach, Michel de Fresse de Monval, Maurice Vanderheyden, Xavier Zuchowicz ■ Commissaire du gouvernement : M. le contrôleur général des Armées, Thierry Perrin ■ Mission de contrôle économique et financier : Patrick Averlant ■ Commissaires aux comptes : Pricewaterhouse Coopers et Mazars ■

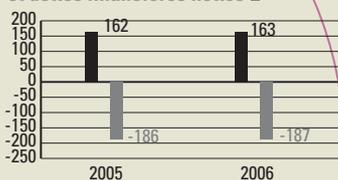
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





DCN, devenue DCNS en juin 2007, est le premier acteur européen du secteur naval militaire en termes de chiffre d'affaires. Issu de l'ancien service à compétence nationale Direction des constructions navales, transformé en juin 2003 en société

anonyme à capitaux publics, DCNS exerce son activité dans la conception et la construction de navires armés. La société maîtrise l'ensemble des compétences nécessaires à la conception, à la construction et à l'équipement de tous les types de navires intéressant les marines de guerre modernes et à leur maintien en condition opérationnelle. Le 29 mars 2007, Thales a apporté à DCNS l'ensemble de ses activités navales militaires françaises hors équipements, et est entré au capital de DCNS SA à hauteur de 25 %.

Faits marquants 2006

L'événement principal de l'exercice 2006 pour DCNS a été la finalisation du projet « Convergence », engagé à la fin de l'année 2003 et visant à un rapprochement avec Thales. Ce processus a abouti, le 29 mars 2007, à l'entrée de Thales au capital de DCNS à hauteur de 25% pour un prix de 569,1 M€, avec une option pour monter, dans un délai de deux ans, à 35 % du capital concomitamment à l'acquisition par DCNS des activités navales militaires de Thales (hors équipements) pour un montant de 514 M€. Suite à la signature le 15 décembre 2005 d'une Déclaration commune d'intentions par le ministre de la Défense, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et les présidents de DCNS et de Thales, les grandes étapes de cette opération intervenues au cours de l'année 2006 ont été la détermination des conditions financières de l'acquisition par DCNS des activités navales militaires françaises de Thales (hors équipements), qui a été finalisée au cours du premier trimestre, la réalisation de due diligences réciproques au premier semestre, la négociation entre l'Etat et Thales des termes du pacte d'actionnaires devant régir leurs relations suite à la réalisation de l'opération, et la négociation entre DCNS et Thales des termes d'un accord de coopération industriel et commercial.

En parallèle à ces différentes opérations, l'Etat et Thales ont engagé une procédure de notification formelle du projet dans le cadre des dispositions prévues à l'article 296-1-a du Traité instituant la Communauté européenne. L'aboutissement des différentes démarches engagées en 2006 a permis la signature officielle par toutes les parties et sous condition suspensive de l'avis de la Commission européenne des documents de réalisation du projet le 30 janvier 2007. Enfin, après obtention le 19 mars 2007 de l'autorisation de la Commission européenne pour réaliser le projet, le règlement-livraison des titres a eu lieu le 29 mars 2007.

Pour ce qui concerne l'activité du groupe, l'exercice 2006 s'est situé dans le prolongement de l'exercice 2005.

Pour ce qui concerne l'activité du groupe, l'exercice 2006 s'est situé dans le prolongement de l'exercice 2005.

Fiche d'identité

■ Le groupe DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, ainsi que dans la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires. Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, qui détient directement trois filiales à 100 % (DCN International, DCN Log, Thales Naval SA),

et possède également deux autres sociétés (Armaris et MO PA2), en partie directement – à respectivement 50 % et 65 % – et en partie via Thales Naval SA qui détient le reste du capital. DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 000 000 € détenu à 75 % par l'Etat, à 25 % par Thales. L'activité du

groupe est structurée en deux pôles :
 ■ un pôle « Navires armés », en charge des activités de conception et de construction de navires ;
 ■ un pôle « Services et Equipements », qui regroupe les activités de conception et d'intégration d'équipements, ainsi que les activités de service.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

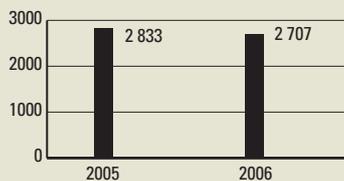
VII - Données sociales

VIII - Ratios

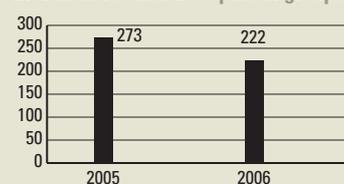
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	2 833	2 707
dont réalisé à l'étranger	962	694
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	222	214
Résultat financier	29	61
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	313	345
Résultat net – part du groupe	273	222
Résultat net – intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	273	222
Total des immobilisations nettes	373	424
dont écart d'acquisition net	13	12
dont immobilisations incorporelles nettes	27	26
dont immobilisations financières nettes	21	32
Capitaux propres – part du groupe	739	710
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	300	150
dont reçus par l'État	300	150
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	962	1 051
Dettes financières nettes	-1 588	-1 416
Dettes financières brutes à plus d'un an	3	0
Effectifs en moyenne annuelle	12 556	12 459
Charges de personnel	714	743
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	9,6 %	8,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,9	59,6
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	36,9 %	31,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

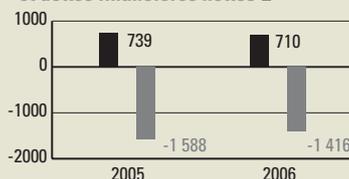
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



gement du niveau élevé enregistré en 2005 en termes de réalisation de programmes et de livraisons de bâtiments. Sur ce dernier point, l'année 2006 a vu la livraison du premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) « Mistral » à la Marine nationale, l'acceptation par la marine de la République de Singapour de deux frégates Delta (les seconde et troisième sur six unités commandées, dont cinq sont construites localement en transfert de technologie), l'acceptation par la marine chilienne d'un second sous-marin Scorpène, la mise à l'eau du troisième et dernier sous-marin Agosta 90 B acheté par le Pakistan, et le début des opérations de construction en transfert de technologie des six sous-marins Scorpène acquis par la marine indienne. Par ailleurs, la seconde frégate du programme franco-italien Horizon a été mise à flot, alors que les programmes de conception des frégates européennes multi-missions (FREMM), et de construction du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) « Le Terrible », ainsi que des deux sous-marins Scorpène destinés à la Malaisie se sont poursuivis.

Pour ce qui concerne l'activité de services, l'année 2006 a vu l'entrée en phase de réalisation des premiers contrats de maintien en condition opérationnelle (MCO) globaux signés en 2005 et fondés sur le concept de rémunération à la disponibilité. Les prestations exécutées par DCNS dans le cadre de ces contrats ont permis de poursuivre l'accroissement de la disponibilité moyenne annuelle de la flotte française, qui a atteint 74 % (71 % en 2005). DCNS a également débuté début 2006 le programme de grand carénage du SNLE « Le Téméraire », premier contrat de cette importance depuis le changement de statut de l'entreprise en 2003. Comme en 2005, la vente de lanceurs de missiles verticaux Sylver (qui équipe les frégates FREMM), a fortement contribué à l'activité du segment Equipements.

En termes de ressources humaines, l'exercice a été marqué par la signature le 29 juin 2006 d'accords d'entreprise visant à l'instauration d'un intéressement collectif pour l'ensemble du personnel (tous statuts confondus) d'une durée de trois ans à compter de l'année 2006, et l'ouverture en juillet 2006 d'un plan d'épargne d'entreprise à durée indéterminée pour les salariés de droit privé. Le premier versement d'intéressement sera réalisé en 2007 sur le fondement des résultats de l'exercice 2006. L'intéressement, dont le montant global est déterminé en fonction du niveau du ratio « résultat d'exploitation/chiffre d'affaires », est attribué sur le fondement des résultats obtenus au cours de l'exercice dans quatre domaines opérationnels (réduction des accidents du travail, amélioration du respect des délais, diminution de l'absentéisme et mise en œuvre d'un management de terrain et inscription dans une démarche qualité). Le versement de la participation, mise en place en 2005 pour une durée minimum de deux ans pour les salariés de droit privé, a par ailleurs débuté au cours de l'exercice, 13,3 M€ ayant ainsi été distribués au titre des résultats 2005.

Les effectifs globaux du groupe DCNS ont légèrement diminué à 12 409 salariés (-1,3 %). En continuité avec les exercices précédents, l'évolution des ressources humaines visant à renforcer les fonctions de soutien industriel (magasins, entretien, transports) et de structure (achats, systèmes d'information, comptabilité, ressources humaines) s'est poursuivie tandis que les effectifs de production restaient stables. Le taux d'encadrement a crû sur l'exercice, passant de 27,1% en 2005 à 29% en 2006.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (à l'issue de la réalisation de l'opération Convergence) : Président : Jean-Marie Poimboeuf ■ Administrateurs représentant l'État : Joseph Bodard, Christophe Burg, Thomas Courbe, Jean-Baptiste Gillet, Jean-Yves Leclercq, Eric Quérenet de Bréville ■ Administrateurs représentant Thales : Patrice Durand, Jean-Georges Malcor ■ Personnalités qualifiées : Gilles Denoyel, Yves Michot, Bernard Retat ■ Représentants des salariés : Jacques André, Gérard Aubert, Gérard Barbereau, Bernard Hamelin, Gilles Montaland, Michel Rouzé ■ Commissaires du gouvernement : Marc Gatin ■ Mission de Contrôle Economique et Financier : Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes : Ernst&Young / KPMG ■

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe DCNS s'est établi à 2 707 M€ en 2006, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice 2005 hors impact des effets liés au changement des modalités de calcul de l'avancement des projets, et en recul de 4 % après intégration des conséquences liées à ces modifications. L'activité du pôle de construction de navires armés s'est inscrite en repli de 10 % par rapport à 2005 mais reste dynamique (+19 % par rapport à 2004, grâce notamment aux programmes de construction des BPC et du SNLE « Le Terrible »), alors que l'activité du pôle Services et Equipements a connu une légère hausse (+4 % par rapport à 2005). En conséquence, la contribution du pôle Navires armés au chiffre d'affaires global s'est inscrite en légère baisse en 2006 à 58 % du chiffre d'affaires global du groupe (62 % en 2005), celle du pôle Services et Equipements en représentant 41 %. 26 % de l'activité a été réalisée à l'international en 2006.

Les prises de commandes de l'exercice se sont inscrites en recul sensible par rapport à l'année 2005 (-47 % à 2 578 M€). Toutefois, cette diminution s'explique pour l'essentiel par le caractère exceptionnel du niveau des commandes engrangées au cours de l'exercice précédent. Ainsi, l'année 2005 avait vu la notification de la première tranche du programme des frégates FREMM, la signature du contrat portant sur l'acquisition par la marine indienne de six sous-marins Scorpène, ainsi que la signature de plusieurs grands contrats de maintien en conditions opérationnelles pour la Marine nationale, le

montant total des prises de commandes de l'exercice s'élevant à environ 4,9 Md€. Le carnet de commandes du groupe reste cependant stable en 2006 à 8 191 M€, soit trois années de chiffre d'affaires. L'évènement le plus important de l'année 2006 dans le domaine des commandes de navires a été la notification fin décembre du programme Barracuda relatif à la construction de six sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération. Plusieurs nouveaux contrats de MCO de bâtiments ont également été signés, dont celui du porte-avions « Charles de Gaulle » dont la maintenance sur une période de plus de cinq ans a été confiée à DCNS.

Le résultat d'exploitation du groupe s'est élevé en 2006 à 213,5 M€, en baisse de 3,9 % par rapport à l'exercice 2005. La marge d'exploitation ressort néanmoins à 7,9 %, un niveau très voisin de celui observé en 2005 (7,8 %). Outre le léger repli du chiffre d'affaires, la baisse du résultat d'exploitation provient pour partie de la hausse des charges de personnel qui augmentent de 15,3 %. Cette hausse de la masse salariale résulte de deux mouvements contradictoires qui traduisent la substitution progressive du personnel mis à disposition de l'entreprise par du personnel de droit privé engagé par l'entreprise depuis son changement de statut en 2003, ainsi que l'augmentation de la proportion de personnel d'encadrement. Ainsi, la masse salariale relative au personnel détaché de l'Etat diminue de 8,4 % par rapport à l'exercice 2005, alors que les charges liées au personnel de droit privé augmentent de 15,7 %.

Les frais de recherche et développement

autofinancés s'élèvent à 70,7 M€ sur l'exercice, soit 2,6% du chiffre d'affaires du groupe. Ce montant apparaît en repli par rapport à celui de l'exercice 2005 (-15,1 %), mais est cohérent avec l'objectif de stabilisation des frais de recherche et développement autofinancés prévu dans la programmation à moyen terme de l'entreprise. Plus globalement, les investissements du groupe s'élèvent en 2006 à 85,6 M€ hors investissements de nature financière (titres de participation, prêts), soit une légère diminution (-6 %) par rapport à l'exercice passé. La politique d'investissement de la société reste toutefois dynamique et en phase avec les schémas directeurs de rénovation de ses infrastructures. En lien avec la baisse globale de l'activité de construction de navires armés, le montant des charges liées à la sous-traitance industrielle diminue de 14,1 %.

Le résultat financier est positif et s'élève à 60,9 M€ sur l'exercice, en très forte augmentation par rapport à l'année 2005 du fait notamment de l'encaissement de produits financiers auprès de la Sofrantom (société de gestion financière des contrats passés à l'exportation). A l'inverse, à 41,3 M€, le résultat exceptionnel diminue très nettement par rapport au niveau hors norme observé en 2005 (101,5 M€) qui était dû à la reprise de la provision passée en 2003 pour couvrir le risque de non déductibilité fiscale de certaines reprises de provisions provenant du transfert des activités de la Direction des constructions navales. Au total, le résultat net ressort à 222,1 M€, en baisse de 18,8 % par rapport à 2005, essentiellement du fait de la

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le principal évènement de l'année 2006 pour DCNS a été la finalisation du projet de rapprochement avec Thales engagé en 2003. Ce processus a abouti le 29 mars 2007 à l'acquisition par DCNS SA des actifs navals militaires français hors équipements du groupe Thales, en parallèle de l'entrée de ce dernier au capital de la société à hauteur de 25 %.

■ En termes d'activité industrielle, l'exercice 2006 s'est situé à un niveau légèrement inférieur à celui atteint en 2005. L'année a néanmoins vu la poursuite

de la réalisation de grands programmes notifiés antérieurement (frégates FREMM, SNLE « Le Terrible », sous-marins « Scorpène » pour la Malaisie), et la livraison de plusieurs bâtiments en France et à l'exportation, dont le BPC « Mistral » livré en février 2006 à la Marine nationale. L'année 2006 a également vu le début de la réalisation des premiers contrats globaux de maintien en condition opérationnelle basés sur le concept de la rémunération à la disponibilité.

■ Au niveau des prises de commandes, le groupe a enregistré un recul sensible par rapport à l'année 2005, essentiellement dû au niveau très élevé de commandes nouvelles enregistrées cette année là. DCNS a toutefois engrangé de nouvelles commandes importantes en 2006, au premier rang desquelles la notification fin décembre du programme de construction des sous-marins nucléaires d'attaque « Barracuda » et l'obtention du contrat de maintien en condition opérationnelle du porte-avions Charles de Gaulle.

baisse très sensible du résultat exceptionnel. Dans ces conditions, la marge nette ressort à 8,2 % (9,6 % en 2005).

La trésorerie nette s'établit fin 2006 à 1 416 M€, en retrait par rapport à la clôture précédente (1 588 M€), du fait notamment d'un fort creusement du besoin en fonds de roulement qui augmente de 240 M€. En conséquence, les flux de trésorerie générés par l'activité deviennent négatifs. Ce phénomène est en partie compensé par la réduction des acomptes sur dividendes versés en cours d'exercice qui passent de 230 M€ en 2005 à 100 M€ en 2006. Un acompte sur le dividende 2006 a en effet été versé par DCNS à l'Etat fin décembre 2006, et payé en nature par compensation avec des créances détenues par la société sur certains services du ministère de la Défense au titre de prestations réalisées avant le changement de statut. Le niveau de trésorerie de fin d'exercice tient compte par ailleurs du versement par l'Etat au 30 juin 2006, conformément au calendrier, de l'avant dernière tranche de capital d'un montant de 150 M€, souscrite au moment du changement de statut de la société mais non encore libérée. Ce versement a été suivi de la libération d'une dernière tranche de même montant qui a été versée le 30 juin 2007. Au total, le dividende global versé au titre de l'exercice 2006 s'est élevé à 133 M€, dont 100 M€ payés en nature.

Perspectives

L'année 2007 a vu la réalisation de l'entrée de Thales au capital de DCNS qui est devenue effective le 29 mars. Dans ce contexte, l'exercice sera en partie consacré à l'intégration des équipes issues des actifs navals français de Thales ainsi que d'Armaris au sein du groupe DCNS, ainsi qu'à l'harmonisation des méthodes et des outils de travail utilisés par chacun. Les premières synergies issues du rapprochement devraient également être dégagées.

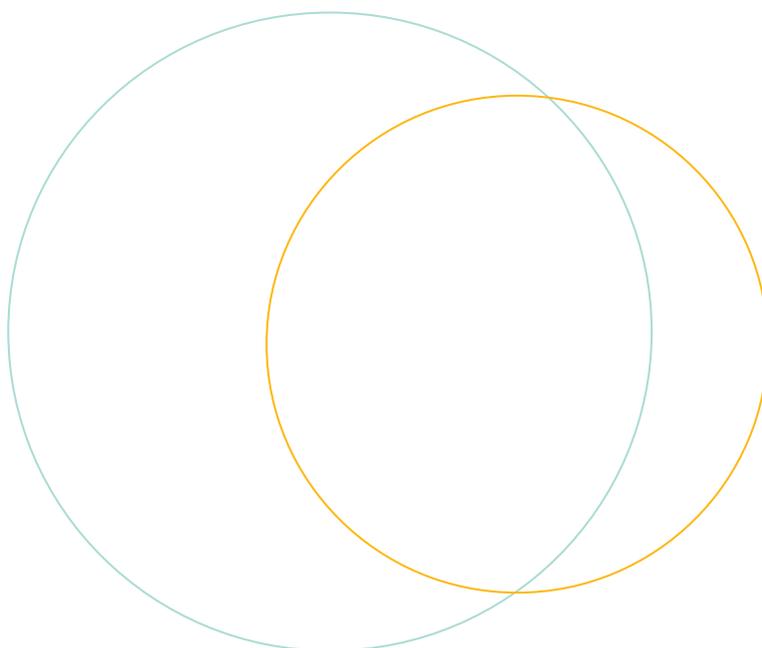
En termes d'activité, le budget annuel retenu pour 2007 est supérieur à 2,7 Mds€. Le chiffre d'affaires du groupe intégrera, à compter du 1^{er} avril 2007, Thales Naval France et les sociétés apportées lors de la réalisation du projet Convergence (dont notamment 50 % d'Armaris).

Un certain nombre de commandes sont attendues au cours de l'exercice, à la fois au niveau national et à l'exportation. Au niveau national, l'année 2007 pourrait voir une notification du programme de second porte-avions pour la Marine nationale et l'affermissement de tranches conditionnelles relatives au programme de construction du « Terrible », dernier sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération actuellement en construction, et au programme Barracuda de construction de nouveaux sous-marins

nucléaires d'attaque. A l'exportation, DCNS souhaite tirer profit de ses compétences et de son expérience dans la construction de bâtiments novateurs pour pénétrer de nouveaux marchés à la fois en termes géographique et en termes de produits.

En parallèle, DCNS approfondira la mise en œuvre des actions prévues par le programme d'amélioration des performances et de la compétitivité de l'entreprise baptisé « Challenge 2008 » engagé en 2006 afin de sécuriser ses résultats économiques. En particulier, la gestion interne des projets sera renforcée et l'accent sera maintenu sur la maîtrise des charges.

L'objectif du groupe est d'atteindre en 2007 une performance opérationnelle en ligne avec les résultats des années précédentes des entités constituant désormais le groupe DCNS.





L'année 2006 a été une année charnière pour EADS et notamment pour sa filiale Airbus qui s'est trouvée confrontée à d'importants retards de livraisons liées aux difficultés d'industrialisation du programme A380 et a repensé sensiblement le programme A350. La rentabilité du groupe s'est nettement détériorée par rapport à 2005. Malgré ces difficultés, l'année 2006 a été une année record en termes de chiffre d'affaires et de livraisons pour EADS qui reste le premier groupe aéronautique et de défense en Europe et le deuxième au monde. Les actionnaires de référence ont par ailleurs décidé en juillet 2007 de simplifier et d'améliorer la gouvernance du groupe.

Bilan 2006

Gouvernance

L'année 2006 a vu plusieurs changements successifs de dirigeants du groupe et de sa principale filiale Airbus, à l'issue desquels Louis Gallois est devenu co-Président exécutif du groupe (aux côtés de Thomas Enders) et également PDG d'Airbus. Le 4 avril 2007, Rüdiger Grube a été nommé co-Président du conseil d'administration, en remplacement de Manfred Bischoff, aux côtés d'Arnaud Lagardère.

Le 16 juillet 2007, les actionnaires de référence ont annoncé leur accord pour modifier la gouvernance du groupe. Dans sa structure de direction simplifiée, EADS sera à l'avenir dirigé par un seul Président du Conseil d'Administration, et un seul Président exécutif, au lieu de deux co-Présidents du conseil et deux co-Présidents exécutifs aujourd'hui. Les premiers Président du conseil d'administration et Président exécutif du groupe seront respective-

ment Rüdiger Grube et Louis Gallois, Thomas Enders sera PDG d'Airbus et Fabrice Brégier sera Directeur général délégué d'Airbus.

Sogeaide et DaimlerChrysler ont également souhaité augmenter le nombre d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, en s'inspirant des meilleures pratiques de gouvernance internationales. Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale la nomination de quatre administrateurs indépendants, qui viendront se joindre au Président du Conseil d'Administration, au Président Exécutif, à deux représentants de DaimlerChrysler, deux représentants de Sogeaide et un représentant espagnol, soit 11 administrateurs au total.

Le Président exécutif d'EADS et son Comité exécutif auront plus d'autonomie dans leur gestion de l'entreprise. En particulier, les investissements inférieurs à 350 M€ seront placés sous la seule responsabilité du Comité exécutif, ainsi que la nomina-

tion des équipes de direction des principales filiales et entités opérationnelles d'EADS, à l'exception du Président d'Airbus et du Comité Exécutif d'EADS, dont les nominations seront décidées par le Président exécutif, le Président du conseil d'administration et le conseil.

Les décisions du conseil seront prises à la majorité simple, à l'exception d'une liste limitée de sujets réservés (dont la nomination du Président du conseil, du Président exécutif d'EADS et du Président d'Airbus et les décisions stratégiques ou d'investissements majeures), qui nécessiteront l'approbation des administrateurs représentant Sogeaide et DaimlerChrysler.

Ces modifications seront pleinement mises en œuvre et deviendront effectives à compter de la prochaine assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EADS qui devrait se tenir au quatrième trimestre 2007.

Actionariat

Le 4 avril 2006, DaimlerChrysler et Lagardère ont annoncé le lancement de deux transactions simultanées visant à réduire de 7,5 % leurs participations respectives dans EADS. DaimlerChrysler a conclu un contrat de vente à terme d'environ 61 millions d'actions d'EADS avec un groupe de banques internationales d'investissement et a réduit sa participation à 22,5 % du capital d'EADS. De son côté, Lagardère a émis des obligations remboursables en actions à parité variable (ORAPA). Les actions EADS livrables à l'échéance des obligations représenteront un volume maximal de 7,5 % du capital social d'EADS, soit environ 61 millions d'actions

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais.

Au 31 décembre 2006, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogeaide (l'État via Sogepa et Lagardère via Desirade), DASA et SEPI (holding de l'État espagnol). Les membres du concert sont liés par un pacte d'actionnaires signés en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS

■ Le 4 avril 2006, DaimlerChrysler (détenteur de DASA) et Lagardère ont annoncé

le début de transactions simultanées visant à réduire de 7,5 % leurs participations respectives dans EADS.

DaimlerChrysler a conclu un contrat de cession à terme d'environ 61 millions d'actions d'EADS avec un groupe de banques internationales.

Lagardère a émis des obligations remboursables en actions à parité variable ; les actions d'EADS qui seront remises à l'échéance des obligations représenteront au maximum 7,5 % du capital social d'EADS,

soit environ 61 millions d'actions d'EADS.

■ Fin 2006, la répartition du capital était la suivante :

- DASA : 22,32 %
- Sogeaide (50 % Sogepa 50 % Désirade) : 29,75 % dont 7,5 % devant être remis en remboursement d'obligations convertibles émises par Lagardère entre juin 2007 et juin 2009

- SEPI : 5,44 %
- Flottant : 42,49 %

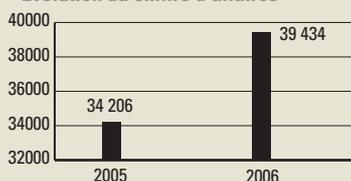
■ Le 9 février 2007, DaimlerChrysler a cédé les droits

économiques liés à 7,5 % du capital d'EADS à un groupe d'investisseurs institutionnels allemands, conservant néanmoins la jouissance des droits de vote attachés à ces actions jusqu'en 2010, date à laquelle il pourra décider de céder directement les actions concernées aux investisseurs, ou de leur racheter les droits économiques. Il a été consenti un droit de préemption à l'État allemand et à Sogeaide en cas de cession directe des titres aux investisseurs.

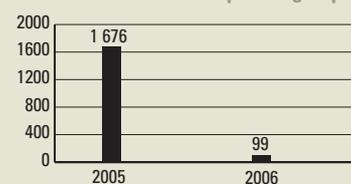
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	15	15
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12		3 203
Chiffre d'affaires	34 206	39 434
dont réalisé à l'étranger	30 695	35 163
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	2 712	278
Résultat financier	-177	-244
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3 868	3 541
Résultat net — part du groupe	1 676	99
Résultat net — intérêts minoritaires	34	16
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 710	115
Total des immobilisations nettes/ Actifs non courants	36 450	37 080
dont écart d'acquisition net	10 167	9 565
dont immobilisations incorporelles nettes	-5 489	-4 229
dont titre mis en équivalence	1 908	2 095
dont impôts différés actifs	2 610	4 231
Capitaux propres — part du groupe	13 054	13 015
Intérêts minoritaires	153	137
Dividendes versés au cours de l'exercice	396	520
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	10 724	12 694
Dettes financières nettes	-5 489	-4 229
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 189	3 561
Effectifs au 31 décembre	113 210	116 805
Charges de personnel	8 485	8 731
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	5,0 %	0,3 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	74,9	74,7
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	12,9 %	0,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

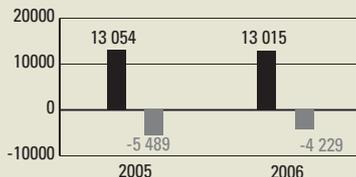
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



d'EADS. L'opération conduit Lagardère à réduire graduellement sa participation dans EADS, l'ORAPA étant remboursée en trois tranches successives de juin 2007 à juin 2009.

Le 9 février 2007, DaimlerChrysler a annoncé la cession des droits économiques liés à 7,5 % du capital d'EADS à un groupe d'investisseurs institutionnels allemands, ramenant sa participation à 15 % en termes économiques.

Activité

Malgré les difficultés de sa principale filiale Airbus, le chiffre d'affaires du groupe EADS a sensiblement progressé en 2006 à 39,4 Md€ soit une hausse de 15 % par rapport à 2005. Les activités de défense ont connu une année particulièrement dynamique, dépassant les 10 Md€ de chiffre d'affaires, en hausse de 30 % par rapport à 2005. Le carnet de commandes est également en légère hausse pour 2006 à 263 Md€, soit 4 % de plus qu'en 2005, même si les prises de commandes sont en baisse, 2005 ayant été une année exceptionnelle (69 Md€ en 2006 contre 92,6 Md€ en 2005). Toutefois, le résultat d'exploitation du groupe s'est nettement détérioré à 399 M€ en 2006 contre 2,85 Md€ en 2005. Le résultat net part du groupe s'en est également sensiblement ressenti avec une chute de 1 676 M€ en 2005 à 99 M€ en 2006.

Les résultats en demi-teinte d'EADS en 2006 sont principalement dus aux difficultés rencontrées par Airbus qui reste de loin le plus gros contributeur à l'activité du groupe (64 % du chiffre d'affaires en 2006) :

- Au cours de l'année 2006, Airbus a révisé par deux fois son calendrier de livraison de l'A380 après avoir rencontré des difficultés d'industrialisation du programme, notamment dans le domaine de l'ingénierie électrique. Ces retards de livraisons ont affecté significativement les comptes d'Airbus, se traduisant par des charges liées à l'A380 de près de 2,5 Md€, comprenant notamment les surcoûts « directs » d'industrialisation, les pénalités contractuelles et les compensations

vis-à-vis des clients. L'A380 a toutefois obtenu son certificat d'homologation type en fin d'année 2006 et la première livraison d'A380 à la compagnie Singapore Airlines est prévue pour le 4^e trimestre 2007.

- En juillet 2006, suite à des recommandations de clients, Airbus a présenté de nouvelles spécifications pour le programme A350 qui avait été initié en octobre 2005 pour concurrencer le Boeing 787. Ce programme a définitivement fait place en décembre 2006 à un nouveau programme, l'A350 XWB. L'adoption de ce nouveau programme a conduit le groupe à anticiper des surcoûts de développement et des coûts liés au non respect des engagements vis-à-vis des clients qui avaient déjà pris des commandes fermes sur l'A350 (provisionnés dans les comptes à hauteur d'environ 500 M€).

- Enfin les comptes d'EADS ont également souffert de l'évolution défavorable du taux de change euro-dollar en 2006. Les positions de couverture du groupe sont en effet arrivées à échéance à un taux moyen moins favorable que le taux moyen de couverture de 2005. L'impact « change » sur le résultat d'exploitation d'EADS est estimé à 800 M€.

Airbus a annoncé en février 2007 le lancement d'un important programme de réduction des coûts « Power8 », destiné à rendre la société plus efficace et plus productive. L'objectif de ce programme est de générer 2,1 Md€ de contribution annuelle au résultat d'exploitation à partir de 2010 et en outre 5 Md€ de trésorerie cumulée de 2007 à 2010.

Évolution du périmètre

Parmi les évolutions significatives, il convient de mentionner que le 13 octobre 2006, EADS a acquis pour 2,8 Md€ la participation minoritaire de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus suite à l'exercice par cette dernière de l'option de vente qu'elle détenait. EADS détient donc désormais Airbus à 100 %. Par ailleurs, pour mentionner les autres changements de périmètre de moindre importance, en août 2006, EADS a acquis 40 % du groupe Atlas Elektronik, spécia-

CONSEIL D'ADMINISTRATION (composition avant la mise en œuvre de l'accord annoncé le 16 juillet 2007) Co-Présidents : Rüdiger Grube, Arnaud Lagardère ■ Co-Présidents exécutifs : Thomas Enders, Louis Gallois ■ Administrateurs : François David, Juan Manuel Eguiagaray Ucelay, Jean-Paul Gut, Hans Peter Ring, Michel Pébureau, Michel Rogowski, Bodo Uebber ■

lisé dans le matériel et les systèmes de défense destinés aux forces navales. Le 28 février 2006, EADS a cédé 81 % de LFK GmbH et TDW GmbH à MBDA, dont EADS possède 37,5 %.

Analyse financière

Le groupe EADS a affiché en 2006 un résultat net proche de zéro, principalement du fait environ 3 Md€ de charges exceptionnelles chez Airbus au titre de l'A380 et de l'A350.

Le chiffre d'affaires 2006 du groupe EADS est en progression de 15 % par rapport à 2005 à 39,4 Md€. Après une année 2005 exceptionnelle, les prises de commandes sont en recul de 25 % à 69 Md€, principalement du fait de moindres volumes de commandes chez Airbus, le carnet de commandes en fin d'année progressant toutefois de 4 % à 262 Md€. Le chiffre d'affaires progresse pour l'ensemble des entités opérationnelles.

Le chiffre d'affaires d'Airbus a progressé de 14 % par rapport à 2005, principalement grâce un nombre record d'appareils livrés (434 en 2006 contre 378 en 2005). 790 commandes nettes ont également été passées à l'avionneur, soit à ce jour sa deuxième meilleure année en termes de commandes, en particulier grâce au dynamisme du marché Asie-Pacifique, représentant 53,4 Md€ de nouvelles commandes. Le carnet de commandes total d'Airbus s'élève donc à 2 553 avions fin 2006 contre 2 177 fin 2005, soit 210 Md€ de commandes à fin 2006.

Eurocopter a connu une forte croissance de son activité (+18 %) avec un niveau record de livraison (381 hélicoptères en 2006 contre 334 en 2005). Les prises de commandes ont également été très dynamiques, en hausse de 39 % (615 hélicoptères contre 401 en 2005). Le carnet de commandes d'Eurocopter s'élève à 11 Md€ à fin 2006 soit 1 074 hélicoptères.

La division Espace du groupe (Astrium) a été réorganisée courant 2006. Son chiffre d'affaires a augmenté de 19 %, reflétant la progression de la production des fusées Ariane V, des missiles balistiques et l'amélioration de l'activité sur les satellites. Son carnet de commandes est également en hausse par rapport à 2005, avec des nouvelles commandes de 4,4 Md€ surtout dans le domaine des satellites (8 satellites

de télécommunications) et des systèmes de missiles M51. Le carnet de commandes s'élève donc à 12,3 Md€, contre 10,9 Md€ en 2005.

Enfin, la division Défense & Sécurité a enregistré une croissance plus modeste de 4 % de son chiffre d'affaires. Son carnet de commandes a diminué de 0,9 Md€ par rapport à 2005 pour atteindre 17,6 Md€, ce qui reflète essentiellement la cession de LFK GmbH à MBD en 2006. Toutefois, d'importantes nouvelles commandes ont été enregistrées (5,2 Md€ portant sur des systèmes aériens militaires, systèmes de missiles et réseaux de communications sécurisées).

Le résultat d'exploitation du groupe, avant dépréciation des survaleurs et éléments exceptionnels, s'affiche en retrait à 399 M€ (soit 1 % du CA), contre 2 852 M€ en 2005 (soit 8,3 % du CA). Cette nette dégradation s'explique par le fort recul du résultat d'exploitation d'Airbus de 2 307 M€ en 2005 à -548 M€ en 2006. Dans les autres divisions au contraire (Eurocopter, Astrium, MTAD, et Défense) le résultat d'exploitation progresse significativement par rapport à 2005. Il convient également de noter la dégradation des

« autres activités » résultant principalement des dépréciations d'actifs et des coûts de restructuration provisionnés chez Sogerma (pour 250 M€ environ).

Les coûts engagés et les provisions relatives au retard sur l'A380 se sont élevés à 2,5 Md€. Les coûts de transition pour l'A350 ont été évalués à 505 M€. La provision correspondante a été estimée dans une logique de « rachat » des engagements correspondants aux commandes pour le modèle abandonné. Une provision de 350 M€ relative au programme A400M a été comptabilisée dans la division Airbus mais reprise au niveau d'EADS.

Le résultat net part du groupe s'établit à 99 M€ contre 1 676 M€ en 2005. L'assemblée générale du 4 mai 2007 a décidé de distribuer un dividende de 0,12 € par action. L'État (via Sogepa) et le groupe Lagardère ont souhaité remettre à disposition d'EADS le montant de dividende perçu par eux, soit 29 M€ au total.

Le « free cash flow » pour l'exercice 2006 s'est établi à 2 029 M€, contre 2 413 M€ en 2005. La dégradation est beaucoup plus faible que celle des résultats, étant donné le montant élevé des dotations aux provisions chez Airbus sans impact sur la

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 4 avril 2006 : annonce par DaimlerChrysler et Lagardère de leur volonté de réduire à terme leurs participations respectives dans EADS de 7,5 %.
- 7 juin 2006 : BAe Systems exerce son option de vente concernant sa part de 20 % dans Airbus.
- 13 juin 2006 : annonce de difficultés d'industrialisation sur le programme A380 et de retards des futures livraisons des appareils de ce programme.
- 2 juillet 2006 : démission de Noël Forgeard du poste de co-Président exécutif et de Gustav Humbert du poste de PDG d'Airbus, remplacés par Louis Gallois et Christian Streiff, respectivement.
- 4 septembre 2006 : premier vol passager pour l'A380.
- 3 octobre 2006 : annonce de nouveaux retards de livraison sur l'A380.
- 9 octobre 2006 : démission de Christian Streiff, remplacé par Louis Gallois à la tête d'Airbus.
- 26 octobre 2006 : signature d'un Accord Général avec China Aviation Supplies Import and Export Group Corporation, portant sur 150 A320, ainsi que d'une lettre d'intention portant sur 20 A350 XWB.
- 31 octobre 2006 : nomination de Fabrice Brégier comme Chief Operating Officer d'Airbus.
- 1^{er} décembre 2006 : décision de lancement industriel du programme A350UXWB.
- 12 décembre 2006 : certification de l'A380 par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne et la Federal Aviation Authority.
- 28 février 2007 : annonce et présentation du plan de restructuration Power 8.
- 9 février 2007 : DaimlerChrysler annonce la cession des droits économiques liés à 7,5 % du capital d'EADS à un groupe d'investisseurs institutionnels allemands.
- 22 juin 2007 : annonce de 425 commandes fermes et 303 options d'achats par Airbus lors du salon aéronautique du Bourget.
- 16 juillet 2007 : accord entre l'État, Lagardère et DaimlerChrysler pour modifier la gouvernance du groupe.

trésorerie, mais également du fait de l'amélioration des flux de trésorerie générés par le financement des ventes, qui atteignent 1 160 M€ (contre 174 M€ en 2005).

Principalement du fait de l'impact du rachat de la participation de BAE Systems dans Airbus (2,8 Md€ versés en 2006), le niveau de trésorerie nette s'est réduit de 5,5 Md€ fin 2005 à 4,2 Md€ fin 2006 (9,9 Md€ de trésorerie et équivalents, diminués de 5,7 Md€ de dettes financières).

Perspectives

EADS doit relever deux défis principaux en 2007 : d'une part la livraison des premiers A380 et d'autre part la mise en œuvre du plan Power8 dont les premiers effets sont escomptés dès 2007. À moyen terme, le succès du programme de l'A350 XWB, dont les commandes restent inférieures à celles de son concurrent le B787 (154 commandes à début juillet 2007 contre 634 pour le B787), devrait être déterminant pour la bonne santé d'Airbus. Le niveau du dollar par rapport à l'euro constitue de plus un élément exogène déterminant pour la rentabilité future du groupe.

Le plan Power 8, dont les détails ont été annoncés le 28 février 2007, doit permettre à Airbus de faire face à la faiblesse du dollar par rapport à l'euro, à une très forte pression concurrentielle et aux surcoûts financiers liés aux retards sur l'A380. Le processus doit se mettre en place sur plusieurs années avec différents modules : « développer plus vite », « réorganiser la politique d'achat », « produire au plus juste », « réduire les coûts indirects », « optimiser la trésorerie », « restructurer l'organisation industrielle », « recentrer sur le cœur de métier », « optimiser la chaîne d'assemblage final ». Power8 devrait permettre au groupe de générer 2,1 Md€ de contribution annuelle au résultat d'exploitation à partir de 2010 et en outre 5 Md€ de trésorerie cumulée de 2007 à 2010.

Par ailleurs, le premier A380 doit être livré d'ici à l'automne 2007 à la compagnie Singapore Airlines. L'objectif est de livrer 13 A380 en 2008, puis 25 et 45 respectivement en 2009 et 2010. Le nombre de commandes fermes d'A380 s'élève aujourd'hui à 165.

D'une manière générale, EADS prévoit une légère baisse de son chiffre d'affaires en 2007 et une stabilisation de son résultat d'exploitation. Le chiffre d'affaires d'Airbus resterait stable sur la base de 440 à 450 livraisons au cours de l'année. Airbus devrait toutefois subir en 2007 encore une perte substantielle imputable aux charges liées à la restructuration Power8, à l'engagement de coûts pour soutenir le programme A380, aux charges éventuelles liées au lancement de l'A350 XWB, à l'augmentation des dépenses de R&D, ainsi qu'à l'impact de la détérioration de la parité entre l'euro et le dollar, si elle devait persister.

En juillet 2007, la société a de nouveau commenté ses perspectives sur l'année 2007, la combinaison des risques et opportunités sous-tendant les prévisions de résultat évoluant. Il a été jugé imprudent dans le contexte actuel de modifier ces prévisions : bien que les performances opérationnelles, toutes activités confondues soient bonnes, notamment chez Airbus, les risques liés à certains programmes clés demeurent.

« L'EBIT » non-Airbus devrait atteindre près d'1 Md€, avant tout possible impact résultant de l'évaluation des coûts de l'A400M. EADS prévoit des flux de trésorerie disponible sur l'année 2007 désormais positifs grâce aux commandes enregistrées lors du salon du Bourget et aux performances de trésorerie, supérieures aux prévisions, réalisées depuis le début de l'année.

Par ailleurs, à moyen terme, la direction d'EADS a identifié plusieurs facteurs susceptibles d'influer sur les perspectives du groupe :

- les livraisons d'avions devraient continuer à progresser mais à un rythme plus réduit par rapport aux dernières années. De plus, le chiffre d'affaires d'Airbus sera probablement affecté par la détérioration du mix produits et des prix consentis pour des commandes récentes en raison de la pression concurrentielle,
- les frais de R&D devraient continuer à augmenter progressivement en raison notamment du développement de l'A350 XWB et de la hausse des dépenses de R&T.

Compte tenu des récents changements structurants intervenus sur les choix industriels des programmes et sur leur implication en termes de coûts, la direc-

tion d'Airbus travaille sur un plan à long terme visant à ramener le résultat d'exploitation aux alentours de 5 % du chiffre d'affaires.

Les autres activités devraient voir progresser leur chiffre d'affaires et leur contribution à l'EBIT dans les prochaines années.

Lors du salon du Bourget, en juin 2007, Airbus a enregistré un nombre important de commandes. En effet, un total de 425 commandes fermes et de 303 engagements d'achats ont été reçus par l'avionneur. En particulier, 13 A380 ont été commandés par Air France, Qatar Airways et Emirates, portant ainsi à 173 commandes fermes et engagements d'achats le carnet de commandes pour l'A380. L'A350 XWB a enregistré 141 commandes fermes émanant de 5 clients (Qatar, Aéroflot, Libyan Airlines et Afriqiyah). Il totalise désormais 154 commandes fermes et 78 engagements d'achat. La famille A330/A340 a également enregistré 132 commandes fermes et engagements d'achats. Enfin, la demande pour les monocouloirs d'Airbus s'est confirmée avec 390 commandes et engagements d'achats (198 commandes fermes et 192 engagements d'achats) pour la famille A320. Les autres divisions d'EADS ont également reçu de nombreuses commandes au salon du Bourget : Eurocopter a enregistré 114 commandes d'hélicoptères pour un montant de 1,2 Md€ et Arianespace a commandé les composants à long délai de production pour 35 nouveaux lanceurs Ariane V à Astrium.

Le domaine d'activités de GIAT Industries et ses filiales Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics et Nexter Electronics couvre les systèmes d'armes, les systèmes blindés et les munitions, de la conception des produits au maintien en

condition opérationnelle (MCO). Le groupe intervient pour le compte des armées de terre française et étrangères, et est également fournisseur d'équipements et de munitions pour les autres armées (Air, Marine) et pour les forces de l'ordre.

Au travers de ses matériels, GIAT Industries est présent dans plus de 100 pays. Le groupe a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 740 millions d'euros et son carnet de commandes s'élevait à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2006. A cette même date, les effectifs opérationnels du groupe étaient de 2757 personnes. GIAT Industries a réalisé en 2006 son deuxième exercice bénéficiaire.

Faits marquants

Un nouvel organigramme et une nouvelle identité pour les principales filiales opérationnelles

L'organisation de GIAT Industries avait évolué au 1er janvier 2005 pour s'adapter aux perspectives d'activité et s'articuler autour de quatre divisions regroupant ses différents métiers : division Systèmes, division Munitions, division MCO mécanique et division MCO électronique.

Cette organisation interne a été traduite le 30 novembre 2006 dans l'organigramme juridique du groupe par des opérations d'apport (avec effet rétroactif au 1er janvier 2006) des quatre divisions précitées à autant de filiales et sous-filiales de GIAT Industries. Cette filialisation a été suivie d'un changement de dénomination pour ces entités autour d'une racine commune : « Nexter ».

Aujourd'hui, les principales entités opérationnelles du groupe sont donc :

- Nexter Systems (ex-Euro Impact), filiale à 99,99 % de GIAT Industries rassemblant les activités de conception et intégration

de systèmes d'armes complexes (véhicules blindés, systèmes d'artillerie, systèmes d'information et équipements), ainsi que de MCO, de l'ancienne division Systèmes ;

- Nexter Munitions (ex-Luchaire Défense), filiale à 99,99 % de Nexter Systems, rassemblant les activités de développement et production de munitions de moyen et gros calibre et de fourniture de composants pyrotechniques et sous-ensembles de l'ancienne division Munitions et de Manurhin Défense ;

- Nexter Mechanics et Nexter Electronics, également filiales de Nexter Systems, rassemblant les activités de fourniture, maintenance, support technique d'équipements mécaniques et hydrauliques de petite et moyenne dimension dans le cadre du MCO des matériels produits par le groupe (ancienne division MCO mécanique), ainsi que les activités de MCO électronique des matériels produits par Nexter Systems et pour certains marchés civils (issues de l'ancienne division MCO électronique).

Poursuite des restructurations industrielles pour préparer la fabrication de nouveaux produits

Le plan « GIAT 2006 » impliquait, dans son volet industriel, une concentration des implantations sur les sites de Satory, Bourges, Roanne, La Chapelle St-Ursin et sur trois autres sites complémentaires : Tarbes pour la pyrotechnie, Toulouse pour le MCO de boîtiers électroniques et Tulle pour le MCO d'équipements mécaniques et d'outillage.

Les transferts industriels, initiés en 2005, étaient largement achevés fin 2006 :

- pour le site de Roanne, l'année 2006 a été marquée par la fin du programme de rénovation de l'automoteur d'artillerie AUF1, la phase finale de montage et d'acceptation des chars Leclerc et la montée en puissance des rénovations du char AMX10 RC (suite au transfert de l'activité de Saint-Chamond au premier semestre) ; il a par ailleurs amorcé sa reconfiguration pour préparer l'implantation des chaînes d'intégration du système d'artillerie Caesar®, dont le lancement en production a été initié, et du véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), dont la production série a démarré comme prévu en janvier 2007 ;

- la production nominale a été rétablie sur le site de Bourges, dédié aux armes de moyen et gros calibre, suite à l'achèvement au premier semestre 2006 du réaménagement industriel dans le prolongement du transfert de Tulle ;

- dans le centre de La Chapelle St-Ursin, qui fabrique les munitions de moyen et gros calibre, les premières livraisons des équipements de missiles (fabrication transférée de Cusset) sont intervenues au cours du deuxième semestre 2006, ainsi

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

- La société anonyme Giat Industries a été constituée le 1er juillet 1990 conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriels des armements terrestres (Giat).

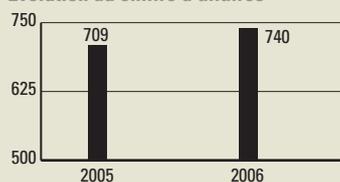
- Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État, sauf une action détenue par le président.

- Le groupe GIAT Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés et de systèmes d'armes, au travers de sa filiale Nexter Systems, et de munitions, via une filiale de Nexter Systems dénommée Nexter Munitions. Il fournit également des équipements et services liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des entités Nexter Mechanics et Nexter Electronics.

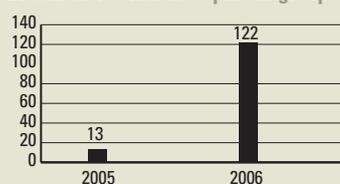
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	709	740
dont réalisé à l'étranger	NC	54
Résultat des opérations	5	105
Résultat financier	0	12
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-152	-66
Résultat net — part du groupe	13	122
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	12	122
Total des immobilisations nettes	836	668
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	5	3
dont titres mis en équivalence	3	4
dont impôts différés actifs	0	0
dont capital souscrit non appelé	600	450
Capitaux propres — part du groupe	99	221
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	107	95
Dettes financières nettes	-255	-314
Dettes financières brutes à plus d'un an	11	14
Effectifs en moyenne annuelle	5512	4267
Charges de personnel	330	312
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	1,8 %	16,5 %
Charges de personnel		
Effectifs moyens (en milliers €)	59,9	73,1
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	13,1 %	55,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

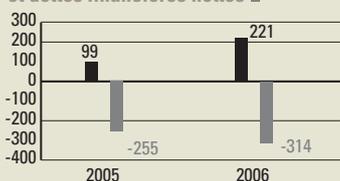
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



que celles des moyens calibres, transférées début 2006;

■ le transfert de certaines activités du site de Tarbes, recentré sur la pyrotechnie, a été lancé fin 2006 et se dérouleront en 2007;

■ l'activité munitionnaire du site de Cusset a été arrêtée au premier trimestre et la production de douilles de ce site s'est achevée fin 2006, en vue du transfert vers La Chapelle.

Une continuation de la mise en œuvre des mesures sociales

L'année 2006 a constitué la troisième et dernière année de mise en œuvre des mesures sociales prévues dans le cadre du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), qui avait débuté en avril 2004. Les mesures prévues dans le cadre de ce plan ont pris fin au 30 juin 2006, même si les actions de reclassement de certains personnels demeuraient en cours au 31 décembre 2006. La cible au 30 juin 2006 pour les effectifs opérationnels définie dans le plan était de 2880 personnes, ce qui correspondait à 3632 suppressions d'emploi cumulées. Les effectifs inscrits du groupe sont passés de 5934 personnes au 1^{er} janvier 2004 à 3810 personnes au 31 décembre 2006, dont 1053 présents dans les dispositifs d'âge ou de reclassement du PSE, ce qui représente une réduction de plus de 50 % de l'effectif inscrit « opérationnel ».

Au 31 décembre 2006, 1258 personnes ont réalisé ou acté leur départ dans le cadre d'une mesure d'âge (soit un taux de réalisation de 97 %), alors que 2186 personnes sont parties, entrées ou ont planifié leur entrée dans un dispositif de reclassement. Au total, 2115 personnes avaient acquis fin 2006 une solution de reclasse-

ment, ce qui est au-delà de la cible initiale de reclassements du plan.

En accompagnement du PSE, GIAT Industries a engagé, avec sa filiale Sofred une action de revitalisation des bassins d'emploi sur la période 2003-2006. Au bout de quatre ans, 226 projets, ainsi que 48 projets d'essai ont été accompagnés et devraient générer plus de 5640 emplois (contre un objectif initial de 5000 emplois), dont 2877 ont été effectivement créés à fin 2006, pour un investissement de 36 M€.

Une activité soutenue grâce à de forts volumes de livraison et marquée par de fortes prises de commandes à l'export

Dans le domaine arme blindée-génie, l'activité 2006 a été marquée par la poursuite des contrats visant à fournir aux forces armées des matériels neufs ou modernisés: un volume record de 51 matériels Leclerc (47 chars et 4 dépanneurs) ont été livrés en 2006. Les activités de modernisation ont permis de livrer 17 chars AMX 10 RC au total.

Dans les systèmes de commandement, l'année a également été marquée, en décembre, par la qualification par la Délégation générale pour l'armement du système d'information terminal (SIT-V1) sur AMX 10 RC, VBL et VB2L.

Dans le domaine de l'infanterie, l'année a été marquée par la poursuite des essais de qualification du VBCI et la réalisation des travaux de développement de la valorisation du véhicule blindé AMX 10P. Dans le domaine de l'artillerie, le développement du Caesar® s'est poursuivi à un rythme soutenu, et deux premières commandes à l'exportation ont été obtenues (6 matériels

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Luc Vigneron ■ Administrateurs représentant l'État : Pierre Aubouin, Christophe Burg, Jean-François Dock, Claude Gaillard, Thierry Kalfon, Olivier Rossignol ■ Personnalités qualifiées : Jean Cédelle, Georges-Christian Chazot, Dominique de la Lande de Calan, Anthony Orsatelli, Bernard Planchais ■ Représentants des salariés : Éric Brune, Thierry Chatelin, Patrick Gouigoux, François Lepain, Yves Marchebeuf, Christian Osete ■ Commissaire du Gouvernement : Yves Jourdan ■ Mission de contrôle économique et financier : Patrick Averlant ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Ernst & Young ■

commandés par la Thaïlande et 76 Caesar® par un pays du Moyen-Orient) 24 automoteurs AUF1 rénovés ont par ailleurs été livrés en 2006 pour l'Armée française.

Dans le domaine des équipements, 18 tourelles THL 30 ont été livrées à la France, l'Australie et l'Espagne pour équiper l'hélicoptère Tigre. 11 premiers canons 30M791 destinés au Rafale de l'Armée de l'air ont également été livrés. La production de pods destinés à l'hélicoptère NH90 d'Eurocopter s'est poursuivie. Enfin, la tourelle THL 20 a été sélectionnée en Inde, avec une première commande de 20 unités destinée à l'hélicoptère ALH. L'affût télé-opéré Narwhal® 20A, pouvant équiper les frégates multi-missions françaises (FREMM) a terminé sa qualification constructeur. La production en série du FAMAS surbaissé a débuté.

Dans le domaine munitionnaire, une commande pluriannuelle de munitions de gros calibre a été passée par l'Armée française pour 86 M€.

Au titre du contrat d'entreprise 2003-2006 conclu avec l'État, ce sont au total 1 426 M€ de commandes qui ont été notifiées par l'État au groupe GIAT Industries, contre un objectif d'intentions de commandes étatiques initial de 1 350 M€.

Analyse financière

GIAT Industries a choisi d'établir les comptes consolidés du groupe en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2006. En tant que « premier adoptant » des normes IFRS, le Groupe a appliqué les règles spécifiques à une première adoption telles que définies dans la norme IFRS 1. Le groupe a donc appliqué aux données 2005 les normes et interprétations IFRS en vigueur au 31 décembre 2006 et applicables pour la préparation des comptes consolidés comparatifs à cette même date.

Un chiffre d'affaires en hausse de 4 % par rapport à 2005

Les prises de commande du groupe sur l'exercice 2006 s'élèvent à 804 M€, dont 51 % réalisés à l'export, contre 425 M€ de commandes totales en 2005. A fin 2006, le carnet de commandes du groupe dépasse les 1,9 milliard d'euros, contre 1,8 milliard d'euros à fin 2005.

Le chiffre d'affaires 2006 consolidé s'est élevé à 740 M€, contre 709 M€ en 2005, soit une hausse de 4,4 %, principalement en relation avec le nombre des livraisons au titre des contrats de blindés lourds pour l'Armée de terre (51 matériels Leclerc livrés en 2006 contre 44 en 2005).

Une amélioration très sensible de la rentabilité opérationnelle, pour partie liée à des produits non récurrents

Le résultat opérationnel s'est élevé à 105 M€ en 2006, en très nette augmentation par rapport à 2005 (5 M€), de par l'effet combiné de :

- l'amélioration de la rentabilité « courante » des opérations (de 4 M€ en 2005 à 57 M€ en 2006) résultant notamment de la hausse du chiffre d'affaires, de la réduction des coûts salariaux de l'entreprise,
- l'impact de plusieurs phénomènes ponctuels, tels que des négociations contractuelles, la levée de certains risques opérationnels dans le cadre de contrats pluriannuels, auxquels sont venus s'ajouter une révision à la baisse, à caractéristiques inchangées, de l'estimation du coût pour l'entreprise des mesures sociales pour les personnels appelés à quitter l'effectif inscrit du groupe dans le cadre du PSE.

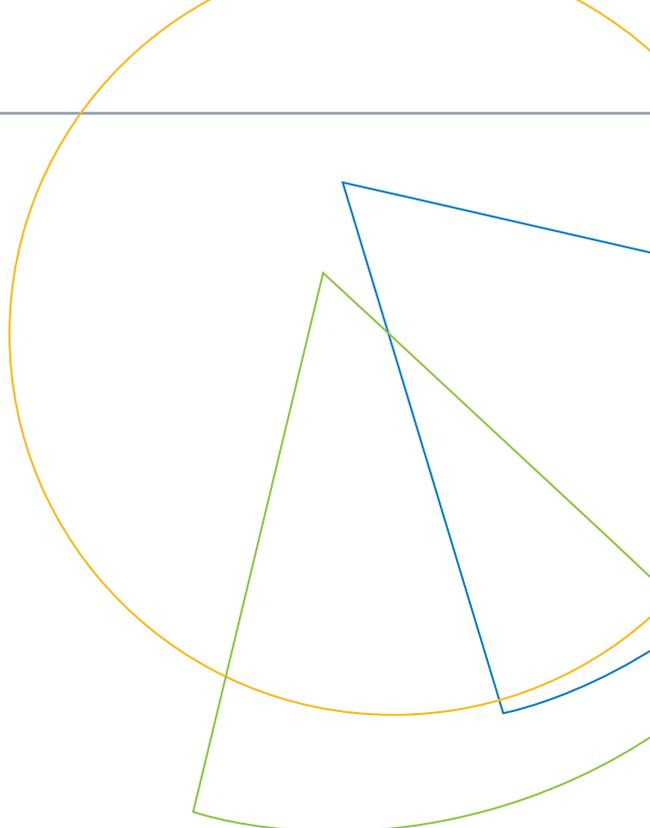
Le résultat financier s'est élevé à 12 M€ en 2006, alors qu'il était équilibré en 2005, notamment du fait d'une augmentation sensible des produits de trésorerie (la trésorerie ayant augmenté de 58 M€ sur l'exercice).

Le résultat net, part du groupe, s'établit en conséquence à 122 M€, contre 13 M€ en 2005.

Autres éléments financiers

L'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2004 avait décidé d'une augmentation de capital de 1 milliard d'euros, puis d'une réduction du capital social à 60 M€ afin d'apurer les pertes antérieures. Le capital souscrit a été libéré à hauteur de 550 M€, le solde de 450 M€ ayant vocation à être versé au fur et à mesure des besoins de trésorerie découlant principalement des engagements pris au titre des Plans d'adaptation.

Les capitaux propres du groupe s'élèvent, à fin 2006, à 221 M€, en forte hausse par



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 51 matériels Leclerc livrés en 2006 (chars et dépanneurs).
- Premières commandes à l'export enregistrées pour le canon Caesar® (6 unités avec la Thaïlande au deuxième trimestre, 76 unités avec un pays du Moyen-Orient au troisième trimestre).
- Notification d'un contrat pluriannuel de munitions de gros calibre pour la France (contrat d'une valeur de 86 M€) et démarrage des premières livraisons.
- Notification d'un contrat de 20 tourelles THL 20 pour équiper les hélicoptères des forces armées indiennes.
- Premières livraisons de moyen calibre depuis La Chapelle St-Ursin.
- 29 brevets déposés en 2006.
- 30 novembre 2006 : approbation par les assemblées générales des opérations d'apport, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, et de changement de dénomination pour 4 entités rassemblant les divisions opérationnelles mises en place au sein de GIAT Industries en 2005 : Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics et Nexter Electronics.
- Décembre 2006 : qualification technique du système d'information terminal (SIT-V1) sur AMX 10 RC, VBL et VB2KL.
- Le conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2006.
- Le comité d'audit s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2006.
- Le comité des offres a tenu une réunion au cours de l'exercice 2006.

rapport à 2005 (98 M€), du fait du très bon niveau de résultat net enregistré au cours de l'exercice.

Malgré une réduction sensible par rapport à 2005, la capacité d'autofinancement (avant impôt et coût du financement) reste négative et s'établit à -66 M€, contre -152 M€ en 2005. Le « free cash flow opérationnel » des quatre entités Nexter est, quant à lui, positif et en croissance, à 127 M€ pour 2006 contre 91 M€ en 2005.

La trésorerie totale du groupe s'établit à 329 M€ à fin 2006, contre 274 M€ à fin 2005, après prise en compte du versement d'une tranche supplémentaire de 150 M€ de l'augmentation de capital souscrite en 2004.

L'assemblée générale du 6 avril 2007 a décidé du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2006 d'un montant de 12,2 M€, soit 10 % du résultat net consolidé du groupe en normes IFRS.

Perspectives

L'année 2006 a marqué un tournant dans l'évolution du groupe GIAT Industries, avec un quasi achèvement de la plupart des actions de reconfiguration industrielle prévues et des mesures sociales liées au plan de sauvegarde de l'emploi (dont les objectifs de départs sous formes de mesures d'âge ou de reclassements sont quasiment atteints ou dépassés) qui étaient prévues au plan « GIAT 2006 ». La mise en place, fin novembre 2006, d'un nouvel organigramme juridique reflète l'organisation du groupe autour de quatre entités opérationnelles au sein de chacune desquelles est logée l'un des métiers pérennes du groupe (systèmes, munitions, MCO mécanique et MCO électronique), dont la dénomination comporte dorénavant une racine commune : « Nexter ».

Pour l'activité avec les armées françaises, l'année 2006 a constitué également une année charnière avec l'atteinte d'un record de livraison des matériels Leclerc à l'Armée de Terre. L'année 2007 devrait logiquement voir la livraison de ces matériels s'achever, avec un niveau de livraison résiduel significativement inférieur à celui enregistré en 2006, et de nouveaux types de productions commencer à prendre le relais des matériels Leclerc. Au cours du deuxième semestre 2007, Nexter Systems

devrait débiter l'assemblage des premières parmi les 65 unités de la tranche ferme notifiée du contrat VBCI. L'affermissement d'une tranche conditionnelle significative de ce contrat en 2007 contribuerait à renforcer la visibilité sur plusieurs exercices pour Nexter Systems. La qualification par la DGA du système de commandement SIT-VI constitue également un atout pour l'avenir. Enfin, la livraison des 72 systèmes d'artillerie Caesar® sur plateforme Renault Trucks, dont la commande a été notifiée fin 2004 par la DGA, devrait intervenir à compter de 2008. Pour sa part, la commande pluriannuelle de munitions de gros calibre enregistrée au troisième trimestre 2006 fournit une visibilité importante à l'activité de Nexter Munitions pour 2007 et années ultérieures.

L'année 2006 a marqué également les premiers fruits de la dynamisation de l'action commerciale à l'export engagée depuis 2005, notamment avec la notification de commandes significatives pour le système d'artillerie Caesar® et les tourelles destinées aux hélicoptères. Des succès supplémentaires à l'export pour le Caesar® peuvent être espérés pour ces prochaines années.

Outre le Caesar®, Nexter Systems et Nexter Munitions pourront s'appuyer à l'export sur un catalogue de produits renouvelé et adapté aux besoins futurs du marché :

■ le VBCI (véhicule blindé de combat d'infanterie), dont la promotion à l'export a déjà débuté depuis quelques années,

■ le système de commandement SIT-VI, pour lequel Nexter Systems dispose d'une expérience de plus de 10 ans,

■ les tourelles pour hélicoptères THL 20 et THL 30, ainsi que la tourelle télé-opérée de moyen calibre Narwhal destinée aux marines ;

■ les munitions intelligentes et insensibles, qui répondent à une demande croissante de munitions de plus grande précision et plus sûres ;

■ les services innovants de maintien en condition opérationnelle et de valorisation des matériels en service.

Le groupe continuera de consacrer en 2007, comme en 2006, un budget significatif à des efforts de recherche & développement autofinancés qui contribuent à préparer l'avenir du groupe.

Après deux années de rentabilité successives, l'enjeu principal pour GIAT Industries et ses quatre filiales Nexter consistera à pérenniser cette rentabilité par la livraison des nouveaux matériels en production, l'affermissement de tranches conditionnelles de certains contrats, et la poursuite des succès commerciaux à l'export à partir du portefeuille de produits renouvelé.

Le groupe GIAT Industries aujourd'hui reconfiguré dispose à travers ses filiales « Nexter » d'atouts certains lui permettant d'ambitionner de jouer un rôle prépondérant au cours des prochaines années dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du MCO, le cas échéant en participant à la consolidation de ce secteur.



Né en mai 2005 de la fusion des activités du motoriste et équipementier aéronautique Snecma et de l'électronicien Sagem, Safran est un groupe spécialisé dans les hautes technologies qui exerce ses activités dans quatre secteurs principaux: la propulsion aéro-

nautique et spatiale, les équipements aéronautiques, les activités de défense et de sécurité, et les activités de communication. Fortement présent à l'international – le groupe possède des actifs dans plus de trente pays – Safran emploie 61 357 personnes et occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan au niveau international ou européen dans plusieurs de ses activités. L'État est le premier actionnaire du groupe avec une participation de 30,8 % du capital.

Faits marquants

En 2006, l'activité du groupe Safran a connu une progression globale de 7 %, principalement due à l'excellente tenue des activités de propulsion aéronautique. À l'inverse, les activités de communication ont connu un nouvel exercice difficile, dans un environnement fortement concurrentiel.

La bonne tenue du marché de l'aéronautique civile en 2006, porté par une conjoncture favorable dans le transport aérien, s'est traduite par une augmentation sensible du niveau d'activité de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale dont le chiffre d'affaires a progressé de 12,9 % malgré un effet de change défavorable. La croissance de cette branche a été tirée par le secteur des moteurs de moyenne puissance qui a connu une année exceptionnelle. Ainsi, le record de commandes de moteurs CFM 56 enregistré en 2005 a été largement dépassé en 2006 avec 2 121 moteurs commandés (+29,3 %). De même, les livraisons se sont établies à un niveau très élevé (1 061

moteurs produits soit +32,6 % par rapport à 2005). Ces bons chiffres ont contribué à l'amélioration de la base installée, génératrice de revenus en matière de rechanges et de services.

Cette forte activité a été renforcée par les bons résultats obtenus sur les autres produits. Ainsi, le secteur des moteurs de forte puissance dans lequel Safran est présent en tant que partenaire à risque dans des programmes de coopération internationale a connu un bon exercice avec des livraisons en augmentation de 15,0 % à 269 unités. Le secteur des turbines pour hélicoptères a également connu un exercice 2006 dynamique dans un marché porteur. Ainsi, 930 moteurs de série ont été livrés en 2006 par Turboméca (+23,2 % par rapport à 2005), alors que les prises de commandes se sont maintenues à un niveau élevé bien qu'inférieur (-17,3 %) à celui observé en 2005. Enfin, le secteur de la propulsion balistique et spatiale a profité de la reprise du marché spatial civil.

La branche d'activité Equipements aéronautiques a vu son chiffre d'affaires pro-

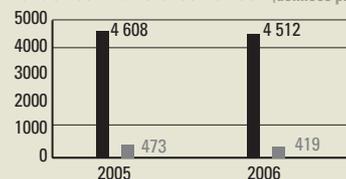
gresser de 5,3 % en 2006. L'ensemble des secteurs de la branche ont participé à la bonne tenue de l'activité. C'est en particulier le cas des filiales Aircelle (nacelles de moteurs, inverseurs de poussée), dont les livraisons ont été tirées par la bonne santé générale du marché de l'aéronautique civile, Messier-Dowty, qui a vu ses livraisons de jeux de trains d'atterrissage augmenter de 14,1 %, Messier Bugatti, dont les livraisons de roues et de freins carbone ont bondi de 55,1 %, et Hispano-Suiza, dont les livraisons de transmissions de puissance ont crû de 23,0 %.

Cette branche a par ailleurs développé de nouvelles implantations (site de production d'éléments composites au Maroc pour Aircelle, usine de fabrication de trains d'atterrissage en Chine pour Messier-Dowty, atelier de fabrication de roues et de freins aux États-Unis pour Messier-Bugatti, extension de l'usine de Labinal au Mexique...) afin de répondre aux demandes d'augmentation de cadences de production provenant des avionneurs, et de poursuivre son effort de maîtrise de ses coûts de production, dans un contexte marqué par la réalisation d'investisse-

Fiche d'identité

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies et actif dans les domaines civils et militaires. Le groupe Safran est organisé en une société de tête, chargée du pilotage du groupe, et quatre branches regroupant l'ensemble des entités actives dans les quatre secteurs d'activité du groupe (propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense et sécurité, communications). Chacune de ces branches est constituée d'une société de tête, détenue à 100 % par la société de tête du groupe, détenant un certain nombre de filiales et de participations. La société de tête du groupe est une société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 83 405 917 €, détenu à 30,8 % par l'État, 20,7 % par les salariés et anciens salariés du groupe, 7,4 % par Areva et 1,7 % par BNP Paribas. 37,7 % du capital est réparti dans le public.

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes (données proforma ajustées)



Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

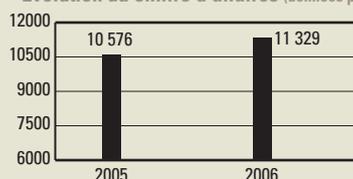
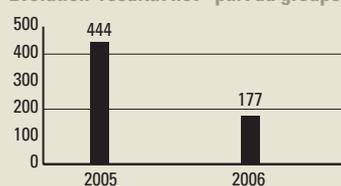
Comptes consolidés en millions d'euros

(données statutaires consolidées sauf mentions contraires)

	2005*	2006
Capital détenu par l'État (en %)	30,8	30,8
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	7,4	7,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	2598	2 261
Chiffre d'affaires	8 691	10 841
dont réalisé à l'étranger	5 339	7 273
Chiffre d'affaires (données proforma ajustées)**	10 576	11 329
Résultat opérationnel	-367	-186
Résultat opérationnel (données proforma ajustées)	699	465
Résultat financier	-166	312
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	965	1 003
Résultat net — part du groupe	-302	9
Résultat net — part du groupe (données proforma ajustées)	444	177
Résultat net — intérêts minoritaires	-2	12
Résultat net de l'ensemble consolidé	-304	21
Total des actifs non courants	6 960	7 003
dont écart d'acquisition net	1 519	1 589
dont immobilisations incorporelles nettes	3 072	3 056
dont immobilisations financières nettes	488	396
Capitaux propres — part du groupe	4 504	4 339
Intérêts minoritaires	164	173
Dividendes versés au cours de l'exercice	91	155
dont reçus par l'État	28	46
Autres rémunérations de l'État	0	/
Provisions pour risques et charges	1 777	2 077
Dettes financières nettes	996	992
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 055	1 036
Effectifs en moyenne annuelle	35 451	57 669
Charges de personnel	2 341	3 135
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires (données proforma ajustées)	4,2 %	1,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	66,0	54,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres (données proforma ajustées)	9,7 %	4,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres (données proforma ajustées)	10,3 %	9,3 %

* Comptes 2005 publiés (document de référence) retraités de :
 - l'incidence de l'affectation définitive du prix d'acquisition ;
 - l'impact des corrections des comptes de Sagem Défense Sécurité.

** Les données proforma ajustées sont retraitées :
 - de l'incidence comptable des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3 ;
 - des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change telle que définie par les normes IAS 32 et IAS 39.

Évolution du chiffre d'affaires (données proforma ajustées)

Évolution résultat net - part du groupe (données proforma ajustées)


ments importants dans des programmes majeurs d'avions nouveaux (Boeing 787, Airbus A 380, A 350 XWB et A 400 M).

L'exercice 2006 s'est traduit pour la branche Défense Sécurité par une hausse sensible du chiffre d'affaires (+17,4 %), qui s'explique pour une part importante par l'entrée dans le périmètre de la branche du fabricant de cartes à puces Orga Kartensystem racheté en 2005. Hors modification de périmètre, l'activité a néanmoins crû de 5,2 %. Pour les trois divisions de la branche, les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- division navigation et systèmes aéronautiques : augmentation du chiffre d'affaires de l'activité avionique du fait de la montée en cadence de la plupart des programmes, poursuite du développement de l'armement air-sol modulaire (AASM) et choix de Sagem Avionics pour fournir les équipements électroniques de la chaîne de pilotage de 322 hélicoptères commandés par l'armée américaine ;

- division optronique et systèmes aéroterrestres : livraison des prototypes du programme FELIN (système d'équipement du fantassin du futur), commandes de drones supplémentaires confortant la position de Sagem Défense Sécurité comme fournisseur majeur de drones tactiques en Europe, rachat des activités Naval & Ground d'EADS Defence Security ;

- division Sécurité : obtention de nombreux contrats de cartes d'identité et de visas biométriques, forte augmentation des livraisons de terminaux biométriques (+134,3 %) et des livraisons de cartes à puces dans un contexte très difficile (baisse des prix de 40 %), record de vente de terminaux monétiques (+45,0 % par rapport à 2005).

Le chiffre d'affaires de la branche Communications a diminué globalement de

7,5 % en 2006, mais cette baisse est due pour partie à la cession de l'activité Câbles et collectivités locales en cours d'exercice. A périmètre constant, l'activité a augmenté de 2,8 %. Cette évolution se répartit toutefois de façon asymétrique entre les deux divisions de la branche. Ainsi, l'activité de téléphonie mobile a décliné de 12,1 % en 2006 du fait d'une baisse du nombre de mobiles vendus et du prix moyen de ceux-ci, alors que l'activité de la division Haut débit a augmenté de 19,1 % à périmètre constant.

L'activité de Téléphonie mobile a souffert au premier semestre 2006 de la forte baisse des prix de marché des terminaux d'entrée et de milieu de gamme, ainsi que du manque de produits 3G compétitifs. La division a néanmoins poursuivi au cours de l'exercice la mise en œuvre de son partenariat avec la société chinoise Bird instauré en 2005 (mise en commun des achats, développement de produits communs), et a commencé à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement. Cette stratégie consiste à se concentrer sur les segments de marché et les régions présentant une véritable valeur ajoutée, à abandonner la course à la part de marché, et à développer de nouveaux créneaux tels que la convergence entre la téléphonie mobile et d'autres activités (télévision, moyens de paiement).

La forte progression du chiffre d'affaires des activités Haut débit a été nourrie par l'ensemble des secteurs de la division. Au nombre des produits ayant enregistré les progressions les plus significatives en termes de livraisons figurent les terminaux d'impression (+36,3 % par rapport à 2005), les terminaux haut débit (+34,4 %) et les décodeurs (+41,9 %). En revanche, la fabrication de téléviseurs a été arrêtée en juin 2006 du fait des performances économiques décevantes de cette activité.

DIRECTOIRE : Jean-Paul Béchat (Jean-Paul Herteman à compter du 3 septembre 2007), Président, Dominique-Jean Chertier, Xavier Lagarde

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Francis Mer ■ Vice-Présidente : Anne Lauvergeon ■ Représentants de l'État : Christophe Burg, Didier Lallement, Jean-Yves Leclercq, Jean-Bernard Pène ■ Autres administrateurs : Mario Colaiacovo, François Polge de Combret, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Christian Halary, Shemaya Lévy, Michel Lucas, Michèle Monavon, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vattier ■ Censeurs : Georges Chodron de Courcel, Pierre Moraillon ■ Mission de contrôle économique et financier : Étienne Bosquillon de Jenlis ■ Commissaires aux comptes : Deloitte & associés, Constantin associés ■

Analyse financière

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté du groupe – c'est-à-dire en supposant l'opération de fusion Sagem-Snecma réalisée depuis le 1^{er} janvier 2004 et en neutralisant les principales incidences sur les résultats de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et des normes IAS 32 et IAS 39 relatives à la comptabilité des instruments de couverture de change – s'est élevé à 11,3 Md€ en 2006, en progression de 7,1 % par rapport aux données corrigées de l'exercice 2005. A taux de change et périmètre constants, la progression aurait atteint 10,4 %.

Les chiffres relatifs à l'exercice 2005 ont été corrigés début 2007, suite à la découverte fin 2006 d'écritures comptables inexplicables et d'erreurs dans les comptes de la branche Défense Sécurité. La découverte de ces écritures inexplicables a conduit le comité d'audit du conseil de surveillance de Safran à confier à un cabinet d'experts indépendants des travaux approfondis d'analyse des encours et des résultats des principaux contrats de la filiale. Ces travaux ont révélé une insuffisance de comptabilisation des pertes à terminaison relatives à un contrat spécifique, des majorations d'encours non justifiées sur certains contrats, et l'existence de créances non recouvrables sur des contrats export. Les corrections passées dans les comptes de la branche Défense Sécurité au titre de ces écritures inexplicables ont eu un impact global négatif de 134,5 M€ sur les capitaux propres du groupe, avant effet d'impôt.

Dans le prolongement des analyses conduites dans le cadre de la découverte de ces écritures inexplicables, un audit a été diligenté afin d'examiner la bonne application des règles comptables du groupe dans les comptes de la branche Défense Sécurité. La réalisation de cet audit a révélé l'existence d'erreurs comptables dans les comptes de la branche qui ont impacté négativement les capitaux propres du groupe à hauteur de 61,6 M€. Ces erreurs consistaient en l'absence de provisionnement d'une perte à terminaison sur un contrat, en l'activation injustifiée des frais de développement relatifs à un autre contrat, et en une inscription comptable non-conforme aux normes IFRS de certaines avances remboursables.

Les prises de commande de l'exercice ont été très dynamiques, en particulier au sein de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale. A 13,5 Md€, les prises de commandes globales affichent en 2006 une progression de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel du groupe s'établit en 2006 à 465 M€, en baisse de 33,5 % par rapport à l'année 2005. En conséquence, la marge opérationnelle régresse sensiblement, passant de 6,6 % du chiffre d'affaires en 2005 (chiffres corrigés) à 4,1 % en 2006. La baisse du résultat d'exploitation s'explique pour une part importante par l'impact d'éléments non récurrents tels que la désactivation de certaines dépenses de recherche et développement et la comptabilisation de charges spécifiques dans la branche Défense Sécurité. Par ailleurs, les variations de taux de change enregistrées au cours de l'exercice ont généré une contribution fortement négative au résultat d'exploitation.



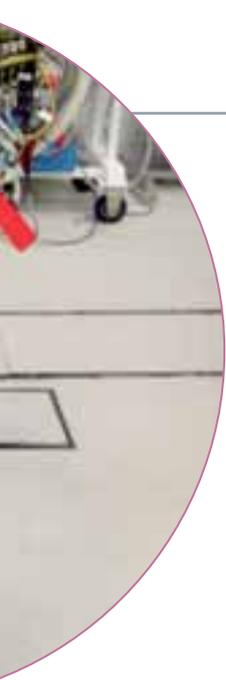
L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ L'année 2006 a été marquée pour le groupe Safran par le très haut niveau d'activité de sa branche Propulsion aéronautique et spatiale qui a enregistré un record de commandes dans le domaine des moteurs d'avions de moyenne puissance. En termes de programmes, le groupe a poursuivi ses efforts de développement dans le domaine des moteurs d'avions de faible puissance (moteurs SaM 146 et Silvercrest). L'activité de la branche Equipements aéronautiques a également été très soutenue, le groupe enregistrant une forte hausse de ses livraisons de trains d'atterrissage, roues et freins carbone et transmissions de puissance.

■ Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'exercice 2006 a été marqué par le départ du président et du directeur financier de la branche et la découverte d'écritures inexplicables et d'erreurs dans les comptes. Les principaux programmes en cours se sont poursuivis et des succès commerciaux importants ont été enregistrés (obtention notamment d'un contrat au Mexique pour réaliser le plus grand système multibiométrique au monde).

■ La branche Communications a connu une année difficile marquée par les problèmes rencontrés par la division Téléphonie mobile confrontée à un environnement très concurrentiel. Ces difficultés ont été partiellement compensées par les activités Haut débit qui ont connu un exercice satisfaisant. Une nouvelle stratégie destinée à permettre aux activités de téléphonie mobile de revenir à l'équilibre dans les années à venir a été définie.

■ Le 11 décembre 2006, MM. Mario Colaiacovo, président du Conseil de surveillance et Jean-Paul Béchat, président du directoire, ont annoncé un accord sur la transition vers le renouvellement de la direction du groupe, en liaison avec les principaux actionnaires. M. Mario Colaiacovo a annoncé qu'il quitterait ses fonctions de président du Conseil de surveillance de Safran le 15 janvier 2007. M. Jean-Paul Béchat a annoncé qu'il quittera ses fonctions au sein du Directoire lorsqu'il aura atteint 65 ans, le 2 septembre 2007. Au cours de sa réunion du 12 décembre 2006, le Conseil de surveillance a coopté M. Francis Mer comme membre du Conseil de surveillance et l'a élu président du Conseil de surveillance, à effet du 16 janvier 2007. Au cours de sa réunion du 19 juillet 2007, le Conseil a décidé de nommer M. Jean-Paul Herteman comme président du Directoire, à effet du 3 septembre 2007, pour succéder à M. Jean-Paul Béchat.



L'évolution de la rentabilité des différentes branches d'activité a été très contrastée. Les activités aéronautiques (propulsion et équipements) ont globalement maintenu leur niveau de rentabilité, alors que les branches Défense Sécurité et Communications ont vu la leur se dégrader. Le résultat opérationnel de la branche Propulsion aéronautique et spatiale s'est élevé à 561 M€ sur l'exercice, soit une marge opérationnelle de 11,1 %, en progression d'un point par rapport à l'année 2005. Cette amélioration de la rentabilité a été obtenue grâce à un niveau d'activité élevé conjugué à une bonne maîtrise des coûts qui a permis de compenser les effets liés à la dégradation des conditions de change. Le résultat opérationnel de la branche Equipements aéronautiques s'est pour sa part élevé à 197 M€, générant une marge opérationnelle de 7,5 %, en léger retrait par rapport à 2005 (8,4 %). L'évolution observée d'une année sur l'autre dans cette branche s'explique pour l'essentiel par l'effet de change défavorable et par l'impact du démarrage de nouveaux programmes.

Le résultat opérationnel de la branche Défense Sécurité pour l'exercice 2006 ressort à -101 M€, entraînant une marge opérationnelle négative de -7,0 %. La forte dégradation de la performance opérationnelle de cette activité résulte pour l'essentiel de la prise en compte de charges non récurrentes liées à la comptabilisation de pertes à terminaison et de pénalités sur certains contrats de défense, à des pertes opérationnelles sur certaines activités et aux coûts de restructuration de l'activité issue d'Orga Katensystem. Pour la branche Communications, le résultat d'exploitation s'élève à -176 M€, soit une marge opérationnelle négative de 8,1 %. Les pertes dans cette branche sont entièrement imputable à l'activité Téléphonie mobile qui a enregistré sur l'exercice une perte d'exploitation de 181 M€. Cette perte est liée à la forte pression concurrentielle existant sur les marchés concernés, qui a conduit la branche à déprécier la totalité des actifs incorporels inscrits dans ses comptes. De son côté, la division Haut débit a enregistré en 2006 un résultat opérationnel positif de 5 M€ grâce à une réduction importante de ses coûts et à l'arrêt de ses activités déficitaires (téléviseurs).

Dans ces conditions, le résultat net pro forma ajusté s'est élevé en 2006 à 177 M€, soit une diminution de 60,1 % par rapport à l'exercice 2005. La marge nette ressort à 1,6 %, en forte baisse également par rapport à 2005 (4,2 % en données corrigées). La dégradation plus marquée du résultat net par rapport au résultat opérationnel résulte d'une charge d'impôts augmentée de corrections liées à des contrôles fiscaux en cours au sein de certaines entités françaises du groupe.

La capacité d'autofinancement générée par le groupe demeure à peu près constante par rapport à l'exercice précédent mais le cash flow libre opérationnel recule, du fait notamment d'un gonflement important du besoin en fonds de roulement. La dette nette du groupe s'établit à 419 M€ au 31 décembre 2006, en diminution sensible (-11,4 %) par rapport à 2005, traduisant le maintien d'une situation financière saine. Les capitaux propres s'élèvent à 4512 M€ à l'issue de l'exercice, en légère diminution (-2,1 %) par rapport à la fin 2005. Dans ces conditions, le ratio dettes financières nettes sur fonds propres ressort à 9,3 %, soit un niveau légèrement inférieur à 2005 (10,3 %).

Perspectives

Les perspectives du groupe pour l'exercice 2007 prévoient une croissance du chiffre d'affaires global de l'ordre de 5 % et un redressement de la rentabilité devant aboutir à un résultat opérationnel supérieur à 5 % du chiffre d'affaires.

La branche Propulsion aéronautique devrait voir son chiffre d'affaires augmenter de nouveau sensiblement grâce aux nombreuses commandes enregistrées au cours des derniers exercices et à la croissance continue de la base de moteurs installés. En particulier, l'activité de construction de moteurs de moyenne puissance devrait connaître un nouvel exercice très dynamique avec un très haut niveau de production et des commandes qui se maintiennent à un étiage très élevé (au 30 juin 2007, 1439 nouveaux moteurs ont été commandés).

La branche Equipements aéronautiques devrait également bénéficier du contexte porteur dans le secteur de l'aéronautique civile et devrait voir son activité croître. Les commandes importantes annoncées par Airbus et Boeing, en particulier à l'occasion du Salon du Bourget, se traduiront par des commandes correspondantes de produits de la branche Equipements aéronautiques, compte tenu des positionnements de Safran sur les grands programmes civils.

Pour l'activité Défense Sécurité, l'exercice 2007 devrait voir le retour à une activité plus normale après les perturbations enregistrées en 2006. L'activité a cru au premier semestre 2007 et la rentabilité de cette branche devrait être restaurée. L'exercice 2007 verra une modification profonde de l'organisation de la branche Défense Sécurité avec la création en son sein de deux sociétés chargées respectivement des activités d'avionique, de navigation, de guidage, d'équipements optroniques et optiques et de construction de drones d'une part, et des activités de systèmes d'identification biométriques, de terminaux de transaction sécurisés et de cartes à puce d'autre part.

Pour ce qui concerne la branche Communications, l'année 2007 verra la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement passant par une modification de la structure actuelle de la branche. Safran devrait procéder au cours de l'exercice à la filialisation de ses deux divisions (Téléphonie mobile et activités Haut débit) afin de faciliter la conclusion de partenariats pour chacune d'entre elles. De plus, Sagem Communication et Sony Ericsson ont signé le 26 mars 2007 des accords de licence et d'ODM (Original Developer Manufacturer) par lesquels Sagem s'engage à fournir sous licence à Sony Ericsson des technologies logicielles et électroniques, et à concevoir et produire pour le compte de son partenaire plusieurs modèles de téléphones mobiles qui seront vendus sous la marque de ce dernier. En outre, des développements conjoints seront effectués par les deux sociétés.

GRUPE SNPE

propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), qui représente aujourd'hui la moitié environ du chiffre d'affaires consolidé du groupe, SNPE est également présent dans des activités de chimie civile (chimie fine et de spécialités) et de fabrication d'explosifs industriels.

En 2006, SNPE a réalisé un chiffre d'affaires de 720 M€, dont plus de 50 % à l'export, et emploie près de 4300 personnes dans le monde à fin 2006.

Faits marquants

L'année 2006 a été marquée par la cession par le groupe SNPE de sa participation majoritaire dans la filiale DMC, spécialisée dans le placage par explosifs, par une opération de placement public réalisée en mai 2006. SNPE Inc, filiale américaine de SNPE, a cédé les 50,4 % qu'elle détenait dans la société DMC, pour un prix de cession de 35 \$ par action qui représente un prix de cession total de 207 M\$. Cette cession a généré une plus-value nette d'impôts de 79,8 M€ comptabilisée en résultat exceptionnel dans les comptes consolidés 2006 de SNPE.

Les autres activités du groupe SNPE affichent par ailleurs une amélioration de leurs résultats par rapport à l'exercice 2005, notamment pour ce qui concerne les activités matériaux énergétiques et chimie fine, contribuant au redressement de la performance opérationnelle du groupe, qui renoue avec un solde d'exploitation positif. Avec la plus-value de cession de DMC, SNPE affiche ainsi à fin 2006 un résultat net consolidé de 36 M€.

D'autres opérations de recentrage ont été mises en œuvre par SNPE, qui a cédé en juillet 2006, via SNPE Inc, sa filiale américaine spécialisée dans le vernis à ongle Tevco Inc. La cession de la filiale américaine Isochem Inc a été conclue le 15 juin 2007.

Fiche d'identité

- SNPE est une société détenue à 99,9% par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques, la chimie fine (intermédiaires pour la pharmacie et l'agrochimie), la chimie de spécialité (verniss, peinture) et les explosifs industriels.

Héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, le groupe SNPE est détenu à 99,9 % par l'État. Initialement positionné dans le secteur de la défense (chargements

La filiale Isochem SA, spécialisée dans la chimie fine, a annoncé en début d'année 2006 un projet de réorganisation de ses sites concernant Pithiviers, le Bouchet, Vert-le-Petit et le siège à Paris, portant sur une cinquante-huit emplois. Cette réorganisation se traduira notamment par le transfert de l'activité de recherche et développement de la société du site du Bouchet sur le site de Vert-le-Petit, avec un objectif de réduction des coûts de structure.

Une étude ayant pour objet d'explorer les différentes options stratégiques relatives à l'avenir de sa branche d'activité chimie fine, dont la filiale de tête est Isochem, a été lancée en novembre 2006. Les plans d'actions résultant de cette étude devraient être finalisés au deuxième semestre 2007.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2006 du groupe SNPE s'établit à 720 M€ contre 779 M€ en 2005, du fait principalement de la sortie du périmètre de consolidation de l'activité placage par explosifs, cédée en mai 2006, mais également d'une baisse des chiffres d'affaires réalisés par les différentes branches du groupe. Malgré cette dégradation du chiffre d'affaires consolidé de SNPE et un impact négatif sur le résultat d'exploitation consolidé lié à la cession de DMC, les autres activités de SNPE affichent au global une amélioration de leurs résultats par rapport à l'exercice 2005, le résultat d'exploitation consolidé de SNPE étant positif à 5,9 M€ contre une perte d'exploitation de 13,4 M€ en 2005. Outre les efforts de réduction des charges et la

diminution des frais de personnel, cette amélioration est également liée à la diminution des dotations aux amortissements de l'exercice, du fait notamment des dépréciations d'actifs constatées à fin 2005.

Le résultat exceptionnel consolidé du groupe ressort à 116,4 M€ intégrant 141,3 M€ de plus-value de cession de DMC (avant impôt afférent), ainsi que, en charges exceptionnelles, principalement 16,5 M€ de dépréciations d'actifs et 10,8 M€ de provisions et charges liées à des départs de personnel. Après impôts, le résultat net consolidé de SNPE ressort ainsi à 35,6 M€ (à comparer à la perte de 96,7 M€ pour l'exercice 2005), les capitaux propres part du groupe s'élevant à 171,4 M€ à fin 2006 contre 145,9 M€ à fin 2005. L'endettement du groupe s'établit à 288 M€ contre 428 M€ en 2005, grâce notamment au produit de cession de DMC et au versement de l'État au titre de l'indemnité pour l'arrêt des activités mettant en œuvre du phosgène sur le site de Toulouse.

Résultats des différentes branches d'activité de SNPE.

Le chiffre d'affaires 2006 de l'activité matériaux énergétiques, à 354,4 M€ est en progression de 13,9 M€ par rapport à 2005, grâce à l'intégration de l'activité de

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2006.
- Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2006.
- Mai 2006 : cession de la participation de SNPE dans la société Dynamic Materials Corporation.
- Juillet 2006 : cession de la société Tevco Inc.
- Novembre 2006 : premier tir en vol du programme de développement du missile M51.
- Novembre 2006 : signature d'une lettre d'intérêt avec un acquéreur potentiel d'Isochem Inc.
- Novembre 2006 : lancement d'une étude relative aux options stratégiques pour l'activité de la branche chimie fine.
- Juin 2007 : deuxième tir réussi du missile M51.
- Juin 2007 : session de la société Isochem Inc.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

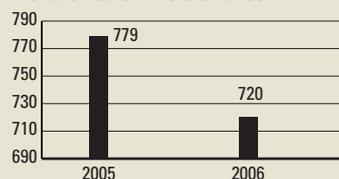
VII - Données sociales

VIII - Ratios

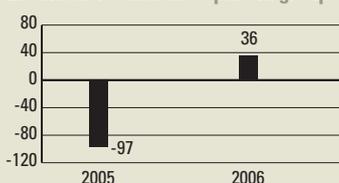
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	779	720
dont réalisé à l'étranger	448	405
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-13	6
Résultat financier	-11	-14
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-5	-56
Résultat net — part du groupe	-97	36
Résultat net — intérêts minoritaires	-4	-4
Résultat net de l'ensemble consolidé	-101	31
Total des immobilisations nettes	511	464
dont écart d'acquisition net	37	33
dont immobilisations incorporelles nettes	11	7
dont immobilisations financières nettes	204	190
Capitaux propres — part du groupe	146	171
Intérêts minoritaires	34	11
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	149	123
Dettes financières nettes	434	303
Dettes financières brutes à plus d'un an	146	72
Effectifs en moyenne annuelle	4 907	4 296
Charges de personnel	252	238
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	51,4	52,8
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	241,7 %	166,5 %

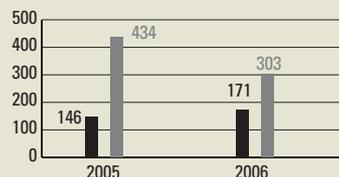
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



production de NEH (additif pour carburant), qui compensent la diminution des activités Propulsion tactique et Matériaux et propulsion. L'amélioration du résultat d'exploitation 2006 (-0,1 M€ contre -6,4 M€ en 2005), notamment liée à la levée d'aléas se traduisant par d'importantes reprises de provisions, ne doit pas pour autant dissimuler les graves difficultés rencontrées par la filiale Eurengo France, qui pâtit d'une situation de sous-activité et a enregistré en 2006 une perte de 21 M€.

Malgré un chiffre d'affaires en recul de 7 % à 203,7 M€ le résultat d'exploitation de l'activité chimie fine est en amélioration, à -0,4 M€ contre -13,3 M€ en 2005, notamment grâce à une amélioration de la valeur ajoutée de 2,1 M€ (mix produits favorable) et à une diminution des charges de personnel. Par ailleurs, alors qu'Isochem avait enregistré en 2005 pour 21,3 M€ de dépréciations d'actifs, ce montant s'élève pour 2006 à 3,6 M€.

Concernant les spécialités chimiques, le transfert de l'activité NEH à la branche matériaux énergétiques, le ralentissement des activités de nitrocelluloses industrielles et la cession de la société Tevco Inc ont contribué à la dégradation du chiffre d'affaires, qui s'élève à 111,6 M€ contre 166,3 M€ en 2005. Si le résultat d'exploitation ressort en pertes à -3,7 M€, la relative amélioration par rapport à 2005 (-6,9 M€) est principalement liée à une diminution des dotations aux amortissements.

L'intégration de la filiale Foremine dans le périmètre de consolidation de la branche explosifs industriels a eu un impact positif de l'ordre de 8,1 M€ sur le chiffre d'affaires, qui s'élève pour 2006 à 57,2 M€ contre 47,3 M€ en 2005. Malgré une baisse des prix, qui a été compensée par une amélioration de la productivité en 2006 et une activité soutenue en fin d'année, l'activité se maintient avec un EBE de 10 M€ et un résultat d'exploitation de 8 M€ contre respectivement 10,1 M€ et 8,6 M€ à fin 2005.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jacques Zyss ■ Représentants de l'État : François Auvigne, Christophe Burg, Jean-Yves Leclercq, Gérard Mathieu, Pierre Moschetti ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : Pierre Betin, Jean Claude Bueno, Dominique Damon, Alain Delpuech, Arsène Schun ■ Administrateurs représentant les salariés : Michel Blanchet, Jany Gardais, Gilles Glad, Jerzy Linca, Marie-Hélène Tallet, Claude Trinca ■ Commissaire du gouvernement : Yves Jourdan ■ Mission de contrôle économique et financier : Anne Cazala ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars ■

Perspectives

Le groupe SNPE a poursuivi en 2006 ses efforts de rationalisation et de restructuration, avec notamment la cession de l'activité placage par explosifs, celle des sociétés Tevco Inc et Isochem Inc, ainsi que la mise en œuvre d'efforts de restructuration (Isochem) et de départs dans le cadre de dispositifs amiante. Ces efforts ont contribué pour partie à l'amélioration des performances opérationnelles du groupe SNPE.

Pour autant, si le résultat net consolidé de SNPE au titre de l'exercice de 2006 est positif du fait d'éléments exceptionnels, les performances financières de plusieurs filiales du groupe SNPE demeurent nettement insuffisantes pour 2006 et ont conduit, pour certaines d'entre elles, à une dégradation notable de leur situation financière (dont notamment Eurengo France). Le redressement de ces filiales en difficulté et la réduction du niveau d'endettement de SNPE nécessiteront la poursuite des actions de recentrage du groupe, par la recherche d'alliances et de partenariats pour les branches industrielles dont l'activité et la taille ne sont pas aujourd'hui suffisantes pour permettre leur pérennisation, dans un contexte concurrentiel de plus en plus exacerbé.

Si un repli en valeur absolue du chiffre d'affaires 2007 du groupe est attendu, autour de 700 M€ du fait des cessions de DMC et de Tevco intervenues en 2006, SNPE prévoit cependant une hausse de 3 % de son activité à périmètre constant. Pour autant, les résultats de SNPE pourraient se dégrader en 2007, du fait notamment de la sortie du périmètre de SNPE de l'activité placage par explosifs et d'une dégradation possible de la situation de certaines branches, alors qu'une augmentation notable de l'endettement de SNPE est attendue.

THALES

En 2006, Thales a poursuivi la consolidation de ses activités, le renforcement de sa rentabilité économique et a parachevé la consolidation de sa situation financière avec le retour à une situation de trésorerie nette positive. Sur un plan stratégique, l'année 2006 a permis de concrétiser deux accords structurants pour le groupe, d'une part avec DCNS et d'autre part avec Alcatel-Lucent, ce qui a permis de stabiliser l'actionnariat et de clarifier les perspectives stratégiques de Thales. L'entreprise se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur des systèmes aéronautiques, de sécurité et de défense, appelé à jouer un rôle central dans la consolidation du secteur. Thales dispose en 2007 d'un portefeuille d'activités recentré sur ses compétences clés, dédiées aux systèmes d'information critiques. Ces activités sont regroupées en trois domaines principaux : la défense, l'aéronautique et l'espace, et la sécurité civile.

Faits marquants

L'année 2006 a permis la finalisation de deux projets stratégiques à travers lesquels Thales a renforcé ses liens industriels, commerciaux et capitalistiques avec des partenaires importants.

L'accord définitif conclu avec Alcatel-Lucent le 1^{er} décembre 2006, dont les grands principes avaient été annoncés en avril 2006, transfère à Thales certaines activités du groupe de communications dans le domaine du transport terrestre, de la sécurité civile et de l'espace. La Commission des Participations et des Transferts a émis un avis conforme en date du 28 décembre 2006 sur cette opération, qui a été finalisée au premier trimestre 2007. Le transfert de ces activités a eu lieu en deux étapes. Le 5 janvier 2007, suite à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, 25 millions d'actions nouvelles (soit 1 Md€) ont été émises par Thales, soit 12,7 % de son capital après dilution, rémunérant les apports des activités de transport terrestre (Transport Systems Division : systèmes intégrés de signalisation pour transport ferroviaire et réseaux urbains) et de sécurité (Integration Services Division : systèmes intégrés pour la conduite des infrastructures critiques). Par ailleurs, le 18 avril 2007, après approbation de l'opération par la Commission européenne en date du 4 avril 2007, Thales a procédé à l'achat en numéraire pour un montant de 710 M€ de 67 % d'Alcatel Alenia Space et de 33 % de Telespazio (systèmes et services pour satellites). Ces activités permettront à Thales d'augmen-

ter en année pleine son chiffre d'affaires de 2 Md€ (soit une hausse de 13,5 %). Cette opération se traduit par une augmentation significative de la taille du groupe et par un rééquilibrage du poids des activités civiles et de défense dans le portefeuille d'activités. Par ailleurs, l'accord ouvre des perspectives de coopération entre Thales et Alcatel-Lucent, via un accord de coopération industrielle et commerciale signé le 1^{er} décembre 2006. Enfin, le rapprochement a permis d'opérer une stabilisation du capital du groupe, qui est à présent détenu à plus de 48 % par le concert État-Alcatel-Lucent, qui ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui se substitue à celui en vigueur depuis 1998.

L'opération de rapprochement avec DCNS, engagée en 2004 et finalisée mi-2007, a permis au groupe de se renforcer dans les activités navales militaires. Cette opération, avalisée par la Commission des participations et des transferts le 23 mars 2007, s'est traduite le 29 mars dernier par l'entrée de Thales à hauteur de 25 % dans le capital de DCNS, le groupe disposant d'une option pour monter dans un délai de deux ans à 35 % du capital. L'acquisition d'un quart du capital de DCNS pour un montant de 569,1 M€ s'est faite concomitamment à l'acquisition par DCNS des actifs de la filiale navale militaire française Thales Naval SA (expurgée de ses activités équipementières) et des participations détenues par le groupe dans deux coentreprises créées avec DCNS. La réalisation de cette opération, qui s'est accompagnée de la signature avec l'État d'un pacte d'actionnaires accordant à Thales un certain nom-

bre de droits spécifiques, et de la signature avec DCNS d'un accord de coopération industrielle et commerciale précisant les domaines d'activité de chacun des deux groupes après la réalisation de l'opération, fait de Thales l'actionnaire industriel partenaire du nouveau groupe dont l'ambition est de jouer un rôle moteur dans la consolidation du secteur naval militaire en Europe.

En 2006, Thales a également poursuivi sa politique de désengagement de ses activités non stratégiques, avec la cession de ses activités d'équipements de positionnement et navigation GPS.

Le groupe a renoué fin 2006 avec une position nette de trésorerie positive à 91 M€, pour la première fois depuis 1999 et a confirmé durant cette année sa capacité de génération de trésorerie, les cash flows nets ayant atteint 530 M€ en hausse de 22 % par rapport à 2005.

Analyse financière

Activité et commandes

Au cours de l'exercice 2006, l'activité consolidée de Thales a atteint 10,3 Md€, soit un niveau stable par rapport à 2005. À périmètre et taux de change constants, elle est en hausse de 4,3 % (contre une croissance « organique » de +3,8 % en 2005). Les fluctuations de taux de change ont eu un impact négatif de 73 M€, les variations du périmètre de consolidation, consécutives aux opérations de désinvestissement d'activités non stratégiques, se sont traduites par une réduction nette de chiffre d'affaires de 345 M€.

La tendance observée en 2005 d'un ratio de « book to bill » (commandes enregistrées rapportées au chiffre d'affaires) supérieur à 1 et d'une progression soutenue du socle des commandes inférieures à 100 M€ s'est confirmée sur l'exercice 2006 dans son ensemble, avec une croissance de ce socle de 11 % en année pleine et un ratio de « book to bill » de 1,05. À 10,8 Md€, le total des prises de commandes est inférieur de 15 % (et de -13 %, à périmètre et taux de change constants) au montant exceptionnel enregistré en 2005 (12,8 Md€), qui incluait, à hauteur de 3 260 M€, trois commandes unitaires supérieures à 500 M€, les programmes FREMM (2,3 Md€), de sous-marins P75

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

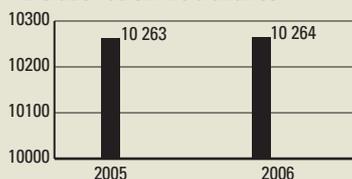
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

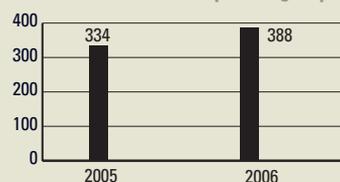
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	31,3	31,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	0	2 030
Chiffre d'affaires	10 263	10 264
dont réalisé à l'étranger	7 268	7 200
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	549	576
Résultat financier	-93	-73
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	901	947
Résultat net — part du groupe	334	388
Résultat net — intérêts minoritaires	9	3
Résultat net de l'ensemble consolidé	343	391
Total des immobilisations nettes/ actifs non courants	4 271	4 164
dont écart d'acquisition net	1 859	1 825
dont immobilisations incorporelles nettes	348	432
dont titres mis en équivalence	162	158
dont impôts différés actifs	454	440
Capitaux propres — part du groupe	2 062	2 287
Intérêts minoritaires	41	8
Dividendes versés au cours de l'exercice	134	141
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1 890	1 904
Dettes financières nettes	398	-91
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 449	1 610
Effectifs en moyenne annuelle	54 536	52 160
Charges de personnel	3 703	3 717
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	3,3 %	3,8 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	67,9	71,26
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	16,3 %	17,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	18,9 %	-4,0 %

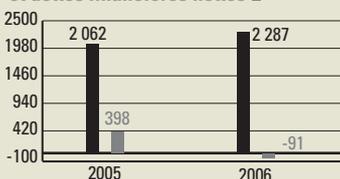
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de type Scorpène (600 M€) pour l'Inde et Watchkeeper (1 Md€).

La bonne tenue du chiffre d'affaires au niveau du groupe masque des disparités importantes selon les divisions. En effet, la branche Naval a enregistré une baisse de 10 % du chiffre d'affaires, avec la fin du programme Sawari 2. La branche Aéronautique, qui avait bénéficié en 2005 du contrat Watchkeeper, voit son chiffre d'affaires augmenter de 6 %, mais ses prises de commandes baisser de 25 %. Les divisions Terres et Interarmées et Sécurité ont au contraire enregistré une forte hausse de leur activité (+10 % et +13 % respectivement).

Par division

■ La croissance organique de +6 % enregistrée par la division **Aéronautique** s'appuie sur la forte progression des activités civiles, supérieure à 20 %, en particulier dans les équipements et systèmes multimédia de bord, dont les revenus ont presque doublé. Dans le domaine militaire, le chiffre d'affaires de l'année écoulée est en léger retrait, compte tenu d'évolutions plus contrastées avec, d'une part, la réduction des facturations liées à l'achèvement de certains grands programmes export et, d'autre part, une progression des ventes d'avionique pour les programmes A400M, Rafale et Watchkeeper. Hors programme Watchkeeper, le carnet de commandes ressort en hausse de 3 % par rapport à 2005.

■ Dans les **Systèmes Aériens**, l'activité est restée stable d'une année sur l'autre, à périmètre et taux de change constants, avec toutefois une nette reprise de la croissance en fin d'année. Les facturations de radars de surface ont diminué avec la venue à leur terme de plusieurs contrats de radars navals en Asie, le relais assuré par les nouvelles commandes ne se traduisant encore que modestement en chiffre d'affaires. Dans les systèmes d'armes sol-

air, l'activité est restée soutenue sur l'année dans son ensemble. La division a connu une forte croissance de son carnet de commandes (+21 %) avec notamment de nouveaux contrats dans le domaine des services civils et militaires (support des systèmes de défense anti-aérienne de l'Arabie Saoudite et modernisation des radars de contrôle aérien au Brésil).

■ Après deux années de quasi-stagnation, l'activité de la division **Systèmes Terre & Interarmées** s'est inscrite en croissance de 10 % en 2006. Les progressions les plus élevées ont été enregistrées aux États-Unis et en France. Le carnet de commandes est également en forte hausse (+21 %) tant dans le domaine des communications militaires et des réseaux que dans l'activité optronique.

■ L'activité de la division **Naval** s'inscrit en baisse avec l'achèvement du programme de frégates armées Sawari 2, mais cette baisse est contenue à 10 %, la division ayant enregistré les premiers effets positifs de la montée en puissance des programmes de sous-marins P75 pour l'Inde, et des frégates multimissions (FREMM).

■ Dans la division **Sécurité**, la progression de l'activité, de +13 % à périmètre constant, s'appuie sur des dynamiques favorables dans la plupart des activités, à commencer par les systèmes de sécurité, mais aussi avec des croissances toujours vives dans les domaines des transactions sécurisées et des composants.

■ La croissance de 5 % affichée par l'activité de la division **Services** sur l'année 2006 recouvre des évolutions assez différentes selon les activités avec, notamment, un retour à une forte croissance dans les services de télécommunications pour réseaux de transport ferroviaire au Royaume-Uni, une progression soutenue dans les services informatiques et une augmentation plus modeste dans les services d'entraînement et de simulation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Denis Ranque ■ Administrateurs représentant l'État: Bruno Bézard, François Bujon de l'Estang, Didier Lombard, TSA représentée par Marcel Roulet ■ Administrateurs: Jean-Paul Barth, Olivier Costa de Beauregard, Charles de Croisset, Roger Freeman, Klaus Naumann, Serge Tchuruk, Alcatel Participations représenté par Laurent Collet-Billon ■ Représentants des salariés: Marie-Paule Delpierre, Didier Gladieu, Philippe Lépinay ■ Commissaire du gouvernement: Didier Plane ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, Mazars & Guérard ■

Par zones géographiques

La répartition de l'activité par zone géographique n'a pas connu d'évolution substantielle entre 2005 et 2006. Thales réalise toujours la plus forte part de ses activités en Europe (63 %) et en particulier en France (30 %). On peut en revanche noter une hausse de l'activité en Amérique du Nord (+12 % pour s'établir à 12 % du chiffre d'affaires), en particulier grâce aux activités de communication militaire et aux systèmes de multimédia de bord pour l'aéronautique civile. Le Proche et le Moyen-Orient ont au contraire enregistré une forte baisse en raison de la fin de plusieurs contrats en Arabie Saoudite, en particulier Sawari 2.

Résultats

Le groupe a renforcé sa rentabilité en 2006, poursuivant ainsi l'amélioration entamée en 2005. Le résultat opérationnel courant s'est établi en hausse de 4,5 % par rapport à 2005, à 755 M€ soit 7,35 % des revenus (contre 7,05 % en 2005). La maîtrise des coûts indirects et les importantes restructurations conduites au cours des dernières années expliquent cette hausse du résultat opérationnel courant, malgré un effet change défavorable pour Thales. Le résultat opérationnel du groupe est en hausse de 4,9 %, à 576 M€ soit 5,6 % du chiffre d'affaires.

Les tendances par branches constatées sur le chiffre d'affaires se retrouvent également au niveau du résultat opérationnel. Le résultat opérationnel courant de la branche aéronautique est en baisse de 4 %

et celui de la branche « naval » en baisse de 33 %. Le résultat opérationnel courant des activités « Interarmées » et « Sécurité » est au contraire en hausse de 45 % et 22 % respectivement, traduisant une amélioration de leur rentabilité.

Le résultat net part du groupe atteint quant à lui 388 M€ en hausse de 16,2 % soit 3,8 % des revenus.

Au global, la position financière du groupe s'est nettement améliorée avec une trésorerie nette positive à fin 2006 de 91 M€ pour la première fois depuis 1999. L'acquisition de Racal avait en effet porté l'endettement net du groupe à 1,9 Md€ fin 2000. Cette amélioration s'explique en particulier par une hausse de 45 M€ de l'autofinancement d'exploitation, une variation de BFR et des provisions pour risques et charges significativement moins importante qu'en 2005 (24 M€ contre

Fiche d'identité

■ Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

● I. — tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

● II. — Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

● III. — Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2022 actions (dont l'action spécifique). La participation de l'État au 5 janvier 2007 est détenue par les sociétés TSA, à hauteur de 26,7 % et SOGEPa, à hauteur de 0,5 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

À la date du 5 décembre 2007 (après réalisation des apports d'Alcatel-Lucent), le capital de la société est réparti de la façon suivante :

- Secteur public (État, TSA, Sogepa) 27,29 %
- Alcatel-Lucent 20,95 %
- Dassault (GIMD) 4,99 %
- Flottant 46,75 %
- dont salariés 3,94 %
- dont autocontrôle 1,67 %

TSA et Alcatel-Lucent ont signé en date du 28 décembre 2006 un pacte d'actionnaires, qui se substitue à l'ancien pacte d'actionnaires conclu en 1998 qui incluait GIMD. Ce pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Les principales dispositions de ce pacte, dont le maintien en vigueur est conditionné à la détention par Alcatel-Lucent d'au moins 15 % du capital de Thales, sont relatives à :

- la composition du conseil (5 administrateurs proposés par le secteur public, 4 par Alcatel-Lucent, 2 représentants des salariés, 1 représentant des salariés actionnaires, 4 personnalités extérieures);
- un engagement de soumettre à l'accord de la majorité des administrateurs représentant le Partenaire Industriel (Alcatel-Lucent) les décisions relatives à la nomination et la révocation du PDG, l'adoption du budget annuel, les acquisitions ou cessions significatives, ou les décisions susceptibles de porter atteinte à la coopération entre Thales et Alcatel-Lucent;
- un engagement du Secteur Public de mettre Alcatel-Lucent en mesure de rester le premier actionnaire privé de Thales;
- un engagement de TSA à ne pas dépasser un seuil de 49,9 % de détention du capital et des droits de vote de Thales;
- un droit mutuel de préemption entre le Secteur Public et Alcatel-Lucent si l'un ou l'autre vient à détenir moins de 15 % du capital de Thales, au profit de celui des deux qui n'a pas franchi ce seuil à la baisse;
- en cas de franchissement de seuil au capital d'Alcatel-Lucent jugé incompatible avec les intérêts stratégiques de l'État ou en cas de manquement au respect de l'obligation d'Alcatel-Lucent au titre de la convention sur les intérêts stratégiques (cf. infra), l'État est en mesure de mettre fin aux droits d'Alcatel au titre du pacte, demander à Alcatel-Lucent de suspendre avec effet immédiat ses droits de vote au-delà de 10 % des droits de vote de Thales, demander à Alcatel-Lucent de réduire sa participation en dessous de 10 % du capital de Thales avec une promesse de vente à l'État sur les actions au-dessus de ce seuil dans la mesure où

Alcatel-Lucent aurait maintenu sa participation d'action au-delà de ce seuil 6 mois après le manquement constaté. Les mêmes droits sont accordés à l'État en cas de franchissement de seuil au capital d'Alcatel-Lucent (20 %, 40 %, 50 %) si ces franchissements de seuil étaient déclarés par l'État incompatibles avec ses intérêts stratégiques.

■ Par ailleurs, l'État a également conclu, le 28 décembre 2006 un accord avec Thales et un accord avec Alcatel-Lucent visant à garantir la protection des intérêts stratégiques de l'État.

- Le premier soumet certains transferts de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques ou d'actifs stratégiques à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transfert d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.

- Le deuxième oblige Alcatel-Lucent à maintenir sa direction effective et son siège social en France, pose des règles sur la nationalité des représentants d'Alcatel-Lucent au conseil d'administration de Thales (ressortissants de l'Union européenne), sur la nationalité des responsables d'Alcatel-Lucent chargés de la participation dans Thales (française) et organise strictement l'accès à l'information relative aux activités et à la gouvernance de Thales au sein d'Alcatel-Lucent. En cas de manquement, l'État pourra demander à Alcatel de suspendre immédiatement l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10 % du capital, de mettre fin aux droits d'Alcatel-Lucent aux termes du pacte d'actionnaires et de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales. L'État pourra exercer un droit équivalent en cas de franchissement de seuil à la hausse au sein du capital d'Alcatel-Lucent qui serait déclaré par l'État incompatible avec ses intérêts stratégiques. Dans ce cas, l'État dispose d'un droit de préemption sur les actions qui continueraient à être détenues par Alcatel-Lucent au-dessus du seuil de 10 % dans un délai de 6 mois.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2006. Le comité d'audit et des comptes s'est réuni quatre fois, le comité stratégique une fois et le comité de sélection des administrateurs et des rémunérations s'est réuni cinq fois.
- 16 février 2006: obtention de la maîtrise d'œuvre du programme Scapin (pilotage opérationnel et stratégique pour l'armée française).
- 4 avril 2006: approbation par le conseil d'administration des grands principes du rapprochement entre Alcatel-Lucent et Thales.
- 18 avril 2006: Thales est retenu par l'Imprimerie Nationale pour fournir le système de sécurisation et de personnalisation des nouveaux passeports électroniques.
- 7 juin 2006: Thales remporte en Arabie Saoudite un contrat dans le domaine des infrastructures de communication.
- juillet 2006: nouveaux contrats dans la billettique sécurisée pour les métro de Pékin, Dubaï et la nouvelle ligne du métro de Madrid.
- 20 juillet 2006: cession des activités de navigation par satellite à Shah Capital Partners.
- 1^{er} septembre 2006: Thales est sélectionné pour fournir les sous-systèmes de transmission et de sécurité du réseau tactique des forces britanniques Falcon.
- 1^{er} décembre 2006: conclusion de l'accord avec Alcatel-Lucent permettant de finaliser les modalités de l'opération de rapprochement.
- 4 décembre 2006: Thales est retenu pour l'équipement de la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité de l'OTAN en Afghanistan (contrat de 3 ans pour notamment la fourniture, l'exploitation et la maintenance du réseau de communications sécurisées).
- 11 décembre 2006: contrat d'équipement des réseaux de bus, de tramway et de train de la région de Toronto (premier contrat de ce genre en Amérique du Nord pour le groupe).
- 12 décembre 2006: consortium mené par Thales retenu par la Commission européenne pour la réalisation du programme Osiris (acquisition, analyse, traitement, distribution d'informations en support aux directives européennes liées à l'environnement et à la sécurité).
- 28 décembre 2006: signature des documents suivants:
Nouveau pacte d'actionnaires entre TSA et Alcatel-Lucent et résiliation de l'ancien pacte d'actionnaires ainsi que du « petit pacte » entre Alcatel et GIMD;
Protocole d'accord permettant la résiliation de l'ancien pacte d'actionnaires;
Convention entre l'État et Thales;
Convention entre Alcatel-Lucent et l'État.
- 5 janvier 2007: finalisation de la première phase de l'opération de rapprochement avec Alcatel, l'Assemblée générale extraordinaire de Thales autorisant l'ensemble de l'opération. 25 millions d'actions Thales supplémentaires sont émises en rémunération des apports des activités TSD et d'ISD (Transport Systems Division: Systèmes intégrés de signalisation pour transport ferroviaire et réseaux urbains; Integration Services Division: Systèmes intégrés pour la conduite des infrastructures critiques).
- 29 mars 2007: finalisation du rapprochement avec DCNS: acquisition de 25 % du capital de DCNS et cession des parts de Thales dans Thales Naval et Armaris à DCNS, entrée en vigueur du pacte d'actionnaires liant Thales à l'État.
- 18 avril 2007: finalisation de la deuxième phase de l'opération avec Alcatel avec le rachat en numéraire des parts d'Alcatel-Lucent dans ses joint-ventures avec Finmeccanica (Alcatel Alesia Space) et Telespazio.

134 M€). Ainsi le niveau de free cash flow opérationnel atteint 381 M€ en 2006 après 258 M€ en 2005. Complété par des ressources nettes de cession pour un montant de 289 M€ et après versement des dividendes pour 140 M€, le cash flow net à fin 2006 s'élève à 530 M€, à comparer à 435 M€ fin 2005, soit une hausse de 22 %.

Perspectives

S'agissant des perspectives sur 2007 et 2008, le groupe prévoit un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 12Md€ en 2007 et de 13 Md€ en 2008. Ces montants, qui n'incluent pas de quote-part dans les revenus de DCNS comptabilisée par mise en équivalence, tiennent compte du chiffre d'affaires supplémentaire généré par les activités provenant d'Alcatel-Lucent, d'environ 2 Md€ sur année pleine et de la déconsolidation des revenus des activités navales françaises cédées à DCNS (400 M€ en 2006). Par ailleurs, Thales anticipe une croissance organique de ses revenus dans le domaine militaire supérieure à celle des années antérieures, marquées notamment par la fin de plusieurs grands contrats. Elle s'appuie également sur l'atout que représente pour le groupe sa large implantation multi-domestique, renforcée par les nouvelles acquisitions.

Le groupe se fixe pour objectif une nouvelle augmentation de sa marge opérationnelle courante à hauteur de 7,5% en 2007 puis de 8 % en 2008, accompagnée d'une réduction sensible de ses coûts de restructuration, après deux années de mise en œuvre du plan de compétitivité lancé en 2005, dans un contexte de baisse sensible du dollar.

La reconfiguration de son portefeuille d'activité en 2007 a conduit le groupe, précédemment organisé en six divisions, à présenter ses activités et résultats opérationnels en trois grands domaines, l'Aéro-space qui regroupe les divisions aéronautique et espace, la Défense qui couvre les activités militaires navales, les systèmes terrestres et de interarmées ainsi que les systèmes de défense aérienne, et la Sécurité, composée principalement par les systèmes critiques pour le transport terrestre et pour les infrastructures sensibles, les systèmes de simulation et d'entraînement et les services informatiques.

Enfin, compte tenu de sa surface financière retrouvée, Thales a confirmé à plusieurs reprises son ambition de constituer un pôle de consolidation européen des industries d'aéronautiques et de défense et dispose de la capacité de poursuivre une stratégie d'acquisitions ciblées dans chacun des trois grands métiers sur lesquels il s'est orienté : défense, aéronautique et espace et systèmes critiques de sécurité.



Depuis l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre, ARTE est devenue une chaîne accessible 24 heures sur 24. Dans un contexte de concurrence accrue, la société s'est lancée en 2006

dans un processus de refonte de sa grille de programmes et a investi dans les nouvelles technologies afin de toucher de nouveaux publics, notamment les plus jeunes. Elle s'est également positionnée sur le créneau de la diffusion en haute définition en participant aux vagues d'expérimentation organisées par le CSA. L'exercice 2006 a également été marqué par la négociation du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour la période 2007-2011 avec l'État, signé le 15 mars 2007. Sur le plan financier, le résultat net d'Arte France ressort en excédent, à hauteur de +2,5 M€.

Faits marquants

L'exercice 2006 a été marqué par l'élaboration, en concertation avec le partenaire allemand, d'une nouvelle grille de programmes, effective au 1^{er} janvier 2007. Dans ce contexte, la part d'audience moyenne sur les 15 ans et plus s'est établie en légère baisse, à 3,3 % contre 3,5 % en 2005. Chaque semaine, 13,6 millions de téléspectateurs regardent la chaîne en France et en Allemagne.

Par ailleurs, Arte France a profité de l'évolution des technologies permettant l'émergence de nouveaux modes de consommation de la télévision. Ainsi, la chaîne a lancé un site de vidéo à la demande « Artevod.com » en février 2006, qui propose désormais 700 programmes en ligne, héberge près de 20 000 comptes ouverts, et accueille 70 000 visites mensuelles, même si la contribution de cette activité dans les comptes d'Arte France reste encore marginale. Arte France a également procédé en mai 2006 à une première diffusion en haute définition en partenariat avec TPS dans le cadre des

expérimentations organisées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Enfin, l'État et Arte France ont négocié en 2006 un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) fixant les orientations stratégiques de la chaîne sur la période 2007-2011. Ce contrat, signé en mars 2007, vise notamment à positionner Arte France sur tous les supports et à consolider sa politique éditoriale et son audience. Il prévoit une évolution de la ressource publique de +3,4 % par an en moyenne, ce qui permettra à l'entreprise de développer son offre de contenus, notamment en matière de fictions et de documentaires, et de financer les développements nécessaires à la mise en place de la haute définition. Ce COM prend également en compte l'extinction de la diffusion analogique prévue par la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, dont les modalités restent à définir. Enfin, Arte France devra moderniser et améliorer sa gestion, pour aboutir à des gains de productivité.

Analyse financière

En 2006, la redevance allouée à Arte France s'est élevée à 204,2 M€, soit + 2 % par rapport à 2005. Les produits d'exploitation du groupe Arte ont représenté 253,1 M€, en augmentation de 3,6 % par rapport à l'exercice 2005. Cette augmentation s'explique, au-delà de la progression des produits de la redevance, par la progression du poste productions et coproductions immobilisées (programmes), liée à la mise en place de la nouvelle grille pour 2007. Pour sa part, le chiffre d'affaires du groupe baisse de 19 % à 13 M€, du fait d'une année 2005 exceptionnelle pour Arte GEIE en raison du dénouement d'un litige avec les câblo-opérateurs belges.

Les charges d'exploitation, qui représentent un total de 252,8 M€, augmentent de 2 % par rapport à 2005, en lien avec une forte progression des coûts des programmes et des productions, de l'ordre de 16 % (96,3 M€ en 2006 contre 82,8 M€ en 2005). Cette forte augmentation s'explique par l'augmentation des dépenses liées aux programmes d'Arte France et d'Arte GEIE (+7,9 M€) ainsi que par l'intégration dans ce poste des coûts liés aux versions multilingues (+5,6 M€) qui figuraient précédemment dans les autres charges d'exploitation. La diminution du poste « autres charges d'exploitation », qui passe d'un montant de 69,1 M€ en 2005 à 60,9 M€ en 2006, s'explique, outre l'effet lié à ce reclassement, par le retraitement de 3,5 M€ de la provision sur compte courant d'Arte GEIE inscrite dans les comptes d'Arte France. Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation sont en diminution de -1,5 M€, à hauteur de 43,5 M€ en 2006 contre 45 M€ en 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

- **Textes constitutifs:** Traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000.
- **Statut et capital:** société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut National de l'Audiovisuel.
- **Missions:** Concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.
- **Liens avec Arte G.E.I.E.:** membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du G.E.I.E. Arte constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale à Strasbourg.
- **Principales filiales du groupe:** ARTE G.E.I.E (50 %); ARTE France Cinéma (100 %); ARTE France Développement (100 %); Holding Histoire (42 %); CFI (25 %); GR1 (16,7 %); ARTV (15 %); TV5 Monde (12,5 %); France 4 (11 %).

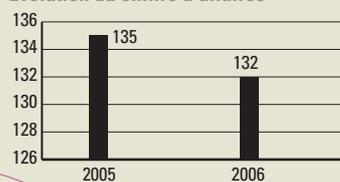
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Lancement du site de vidéo à la demande « Artevod.com » (février 2006).
- Renouvellement pour 5 ans du mandat du directoire d'Arte France, composé de MM. Jérôme Clément, Jean Rozat, Fabrice Rebois et M^{me} Catherine Fabian Sautter (mars 2006).
- Négociation avec l'État du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour la période 2007-2011.
- Préparation de la nouvelle grille de programmes de soirée en lien avec les partenaires allemands.
- Réunion à quatre reprises du comité d'audit d'Arte France.

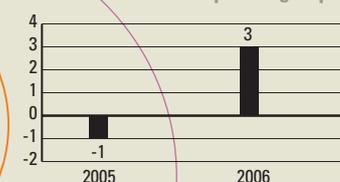
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	135	132
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-4	0
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-34	-41
Résultat net - part du groupe	-1	3
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1	3
Total des immobilisations nettes	80	83
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	55	60
dont immobilisations financières nettes	3	3
Capitaux propres - part du groupe	18	20
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	7
Dettes financières nettes	-38	-43
Dettes financières brutes à plus d'un an	1	0
Effectifs en moyenne annuelle	524	525
Charges de personnel	38	38
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	72,5	72,4
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	119	119
Productions et co-productions immobilisées en net	48	53
Avances conditionnées	3	3

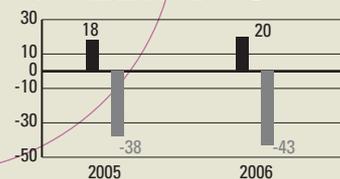
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Les charges de personnel, qui s'élèvent au total à 38 M€ en 2006, progressent de +1,3 % par rapport à l'an dernier. Au total, le résultat d'exploitation 2006 s'établit à +0,3 M€, en amélioration sensible par rapport à 2005 (-3,8 M€). Le résultat financier s'établit à + 1 M€, stable par rapport à 2005. Le résultat net part du groupe ressort en excédent de +2,5 M€ contre un résultat en perte en 2005 (-0,8 M€).

Sur le plan de l'exécution budgétaire, l'augmentation des dépenses hors programmes, qui s'établissent à 98,21 M€, soit une progression de +2,2 % par rapport à 2005 (96,1 M€), s'explique notamment par des dépenses nouvelles liées aux expérimentations en haute définition (200 K€) et par l'augmentation du poste des personnels permanents de l'ordre de 540 K€. La contribution à Arte GEIE s'élève à hauteur de 48,9 M€ soit une progression de 1,2 % par rapport à 2005 (48,3 M€).

La trésorerie de la société au 31 décembre 2006 s'élève à 50,5 M€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (44,3 M€). Le total du bilan au 31 décembre 2006 s'établit à 163,56 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport au bilan établi au 31 décembre 2005. Le montant total des programmes inscrit à l'actif du bilan est globalement identique à l'année précédente (119,4 M€). Les engagements hors-bilan progressent de 49 % à 78,5 M€, principalement du fait d'un changement des modalités de calcul des engagements liés aux réseaux de diffusion et d'une augmentation des engagements sur la production et les achats de programmes en lien avec la mise en place de la nouvelle grille début 2007.

Perspectives

L'audience des programmes d'ARTE étant marquée par un certain fléchissement, le COM a fixé pour objectif d'atteindre un

minimum de 2 % sur la TNT, de maintenir l'audience sur la grille de soirée et de dépasser 1 % sur le câble satellite. Une nouvelle grille des programmes de journée devrait entrer en vigueur en septembre 2007. Elle sera notamment marquée par la mise en place d'un journal de la mi-journée. Une nouvelle grille de programmes de soirée, avec comme objectif de rajeunir l'audience de la chaîne et de proposer des programmes plus proches du public, entrera en vigueur le 1er janvier 2008 et devrait comporter de nouveaux rendez-vous orientés vers la science, la connaissance et la découverte. Les soirées du mercredi et samedi devraient être allongées et renforcées, l'offre cinéma sera développée notamment les lundis. Enfin, les soirées Themas du mardi devraient présenter un contenu plus attractif.

Au-delà de la mise en place de la nouvelle grille, les grands chantiers pour 2007 sont l'élargissement de la couverture de la diffusion TNT, qui sera portée à 80 % de la population française en fin d'année 2007, et la mise en œuvre des outils nécessaires à la montée en puissance de la haute définition. Par ailleurs, Arte France devra assurer le développement de son offre de streaming pour les magazines et programmes de stock (ARTE + 7). La mise en œuvre de ce nouveau service, prévue pour septembre 2007, devrait permettre aux téléspectateurs de visionner gratuitement sur le site de la chaîne ses programmes pendant les sept jours suivant leur diffusion. L'offre de vidéo à la demande payante déjà développée par Arte France ne le sera qu'à l'issue des sept jours de disponibilité en streaming.

Pour assumer le financement de ces projets dans le cadre budgétaire qui lui a été fixé, Arte France devra veiller à maîtriser ses charges d'exploitation. Elle devra notamment optimiser son organisation interne, améliorer l'efficacité de ses processus et faire des gains de productivité.

DIRECTOIRE: Jérôme Clément, président, Catherine Fabian Sautter, Jean Rozat, Fabrice Rebois ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Bernard-Henri Lévy ■ Administrateurs représentant l'État: Véronique Cayla, Laurence Franceschini, Laurent Perdiolat ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières: Julia Kristeva, Nicolas Seydoux ■ Administrateurs représentant les autres actionnaires: Jean-Paul Cluzel, Patrice Duhamel, Emmanuel Hoog ■ Administrateurs représentant les salariés: Pascal Aron, Camel Gherbi ■ Mission de contrôle général économique et financier: Jean-Charles Aubernon ■ Commissaires aux comptes: Deloitte et associés, Price Waterhouse Coopers Audit ■



france télévisions

L'exercice 2006 a été marqué par le virage éditorial annoncé par le Président de France Télévisions lors de sa nomination par le CSA. Cette nouvelle politique éditoriale se caractérise par un effort particulier sur l'offre de programmes culturels, avec une programmation accrue de fictions françaises inédites ainsi que la mise en place de nouvelles cases de diffusion. Les engagements de production de documentaires ont également progressé significativement. Dans ce contexte, France Télévisions a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires consolidé de 2853 M€, soit une progression à périmètre comparable de +4,6 % par rapport à l'exercice précédent. Enfin, un projet de repositionnement de la filière production visant à la mettre au service de l'ensemble des chaînes du groupe a été engagé. Au total, France Télévisions a dégagé un résultat net positif de 13 M€. La structure financière du groupe est en constante amélioration depuis 1999, avec une dette financière nette de 21 % des capitaux propres, contre 26 % en 2005.

Faits marquants

La négociation du Contrat d'Objectifs et de Moyens

Au terme de négociations qui se sont déroulées d'octobre 2006 à mars 2007, l'État et France Télévisions sont parvenus à s'accorder sur les grandes orientations et les moyens du groupe audiovisuel public pour la période 2007-2010. L'évolution des ressources publiques accordées à FTV sera de + 3 % en moyenne annuelle sur la période (soit + 3,5 % en 2008, + 2,9 % en 2009 et + 2,6 % en 2010). Cette progression portera le montant des dotations publiques versées au groupe à 2 053 M€ HT en 2010 contre 1 834 M€ HT en 2006. S'agissant des recettes publicitaires, une prévision de progression de +1,2 % en moyenne annuelle a été retenue.

Dans ce cadre, marqué par la nouvelle politique éditoriale, qui se traduit par un renforcement des investissements dans les oeuvres de création, les investissements

suivront l'évolution de la ressource publique, augmentée chaque année de 20 M€ supplémentaires correspondant aux engagements du Président de France Télévisions, soit +100 M€ sur la période 2006-2010. Les stocks nets de programmes progresseront de +3,5 % par an en lien avec le rythme de progression dans le coût de grille des oeuvres de création française et européenne. S'agissant des charges opérationnelles, le COM prévoit une évolution moyenne annuelle du coût de grille de + 2,7 % sur la période, à laquelle s'ajoutent le surcoût de la grille en haute définition (5,5 M€ en 2010) et le financement du sous-titrage intégral des programmes nationaux (26,1 M€ en 2010).

La consolidation de la politique de ressources humaines au niveau du groupe

Une nouvelle politique de mobilité a été élaborée afin de créer un sentiment d'appartenance au groupe France Télévisions et de faciliter la mise en oeuvre de syner-

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

■ Capital : Société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ Missions : Définir les orientations stratégiques du groupe France Télévisions, promouvoir les politiques de

programmes et l'offre de services, conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.

■ Principales filiales du groupe : France 2, France 3, France 5 et RFO (100 %), France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), France 4 (89 %), TV5 Monde (47,5 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé - Gulli (34 %), SECEMIE - Euronews (24 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

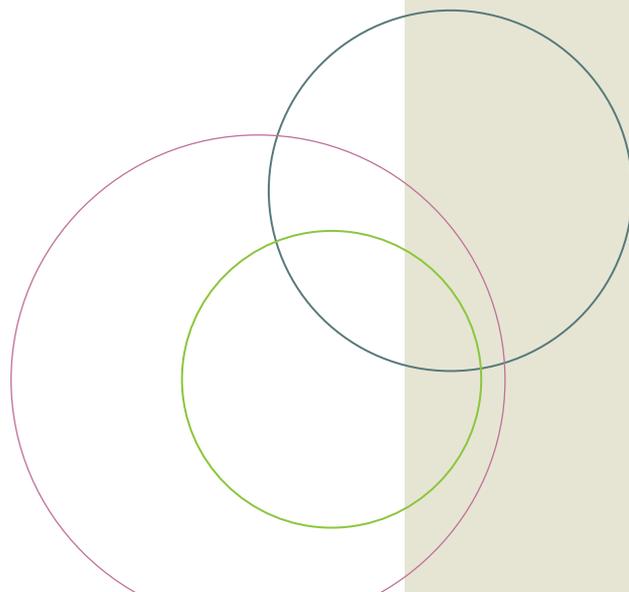
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

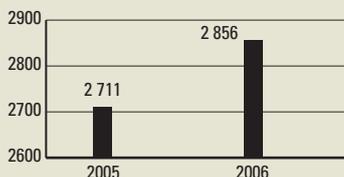
Informations complémentaires



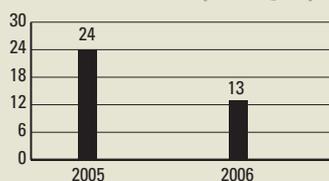
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	2 711	2 856
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	43	54
Résultat financier	-8	-9
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	147	142
Résultat net — part du groupe	24	13
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	24	13
Total des immobilisations nettes	577	583
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	104	111
dont immobilisations financières nettes	35	39
Capitaux propres — part du groupe	418	430
Intérêts minoritaires	-1	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	156	181
Dettes financières nettes	110	66
Dettes financières brutes à plus d'un an	199	182
Effectifs en moyenne annuelle	10 983	10 997
Charges de personnel	792	815
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,9 %	0,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	72,1	74,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,8 %	3,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	26,4 %	15,3 %
Redevances	1 797	1 834
Productions et co-productions immobilisées	60	67
Droits sportifs comptabilisés en immobilisations en net	25	13
Droits sportifs : produits constatés d'avance	28	65
Droits sportifs hors bilan	309	358

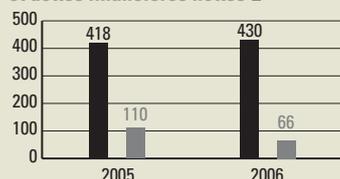
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



gies. Cette politique a également pour objectif d'adapter France Télévisions à l'environnement concurrentiel dans lequel il évolue. Un comité de développement des ressources humaines a ainsi été créé afin de favoriser les évolutions professionnelles et la mobilité des salariés. Concernant la formation, France Télévisions s'est dotée d'une Université d'entreprise visant à promouvoir une culture commune des cadres du groupe, à offrir des formations diversifiées, à anticiper et à accompagner les évolutions des emplois et l'émergence de nouveaux métiers. A terme, cette Université fédèrera les programmes actuels des filiales du groupe.

Sur le plan de l'emploi, France Télévisions a mis en place un dispositif de départs volontaires à la retraite au niveau du groupe. Ce dispositif est fondé sur la possibilité pour un salarié de demander son départ à la retraite à condition qu'il ait au moins 60 ans ou qu'il remplisse les conditions prévues pour les carrières longues et qu'il ait acquis tous les trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le repositionnement de la filière production

Un projet de repositionnement de la filière production a fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux au cours de l'exercice, avec comme objectif de mettre cette structure au service de l'ensemble des chaînes du groupe, en mettant en place un outil performant. A l'issue des négociations, il a été convenu que les activités équipes légères et post-production seraient maintenues au sein de la filière production et qu'un pôle dédié à leur développement sera également créé. Les salariés concernés resteront planifiés en région. La mise en place de la direction de

la filière production, et en corollaire une organisation verticale, deviendra effective à la fin du mois de juin 2007.

L'audience

En 2006, l'audience du groupe a reculé de 0,6 point par rapport à 2005, passant de 37,6 % à 37 % de parts d'audience, dans un contexte marqué par la concurrence croissante des nouvelles chaînes de la TNT. France 2 n'a pas réussi à enrayer la baisse tendancielle de sa part d'audience, laquelle est passée de 19,8 % en 2005 à 19,2 % en 2006. France 3 a stabilisé son audience à hauteur de 14,7 % de parts d'audience, après une baisse de 0,5 point en 2005. L'audience de France 5 marque le pas après une progression continue observée au cours des dernières années (sa part d'audience demeure inchangée à 3,1 %). Dans les collectivités d'outre-mer, les Télé Pays de RFO ont élargi leurs positions dans un contexte de concurrence élargie.

La création de la Fondation d'entreprise France Télévisions

La Fondation France Télévisions a vu le jour au cours de l'exercice 2006. Elle assurera la promotion de manifestations de nature à diffuser la culture, la citoyenneté, et soutiendra des opérations destinées à développer les débats et les comportements citoyens et l'avenir de la télévision.

Analyse financière

Un exercice 2006 marqué par l'accélération du virage éditorial

En 2006, le chiffre d'affaires de France Télévisions s'est établi à 2 853 M€, soit une hausse de 4,6 % par rapport à l'exer-

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Patrick de Carolis ■ Administrateurs représentant l'État: Véronique Cayla, Laurence Franceschini, Raphaël Hadas-Lebel, Philippe Leyssène, Rémy Rioux ■ Administrateurs désignés par le CSA: Constantin Costa-Gavras, Jean-Christophe Rufin, Henriette Dorion Sebéloué, Dominique Wolton ■ Administrateurs représentant le Parlement: M. le Sénateur Louis de Broissia, M. le Député Christian Kert ■ Administrateurs représentant les salariés: Laurent Bignolas, Yves Loiseau ■ Mission de contrôle général économique et financier: Françoise Miquel, Chef de la mission ■ Commissaires aux comptes (exercices 2006 à 2012): KPMG, Price Waterhouse Coopers Audit ■

cice 2005. La redevance a progressé de 2,1 % (1834 M€) et les recettes de publicité et de parrainage de 6,8 % (833,6 M€). Les recettes publicitaires ont surperformé la prévision initiale à hauteur de +59,2 M€ (774,4 M€ dans le budget prévisionnel), notamment en fin d'année.

Les charges d'exploitation sont en forte augmentation, à hauteur de +6,1 % (2910,2 M€ en 2006 contre 2742,7 en 2005). En particulier, le coût des programmes achetés s'apprécie de 3,9 % (694,9 M€ en 2006 contre 668,8 M€ en 2005) et les autres achats et charges externes progressent de 10,5 % (891 M€ en 2006 contre 806,6 M€ en 2005), en raison notamment de l'intégration de France 24 dans le périmètre du groupe et du coût des JO de Turin. Les dotations aux provisions augmentent de 25,5 % (66 M€ en 2006 contre 52,6 M€ en 2005) en lien avec l'augmentation des stocks de programmes.

Les charges de personnel augmentent de 2,9 %, ce qui s'explique principalement par la progression automatique des salaires et des charges sociales. L'effectif total de France Télévisions, qui a choisi de faire une nouvelle présentation en moyenne annuelle, est de 10997 personnels (permanents et non permanents), soit une progression de 0,1 % par rapport à 2005 (10983). Les effectifs permanents ont progressé de 8666 à 8825, ce qui correspond à une augmentation sensible mais qui résulte de la politique de « permanence » des emplois intermittents.

Au total, le résultat d'exploitation s'élève à hauteur de +51,0 M€ (contre 42,5 M€ en 2005), ce qui constitue le meilleur résultat du groupe depuis 5 ans. Le résultat financier s'établit à -8,4 M€. Le résultat exceptionnel s'est creusé par rapport à l'exercice précédent (-12,3 M€ en 2006 contre -0,4 M€ en 2005), en lien avec la charge exceptionnelle de 9,6 M€ relative à la mise en œuvre du plan de départ anticipé à la retraite. Au total, le résultat net de FTV en 2006 est de 13 M€, et se situe à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent (23,9 M€).

Les capitaux propres du groupe (430 M€) sont en progression de +2,8 % par rapport à l'exercice 2005 et de +15,8 % par rapport à l'exercice 2004. La CAF s'est réduite en 2006 à 141,8 M€ contre 146,7 M€ en 2005 alors qu'elle s'était

améliorée de +7,7 % en 2005. La trésorerie est en progression en fin de période : +137,9 M€ au 31 décembre 2006, contre +112,4 M€ au 31 décembre 2005, en lien avec un BFR positif de 47,7 M€.

Résultats des principales filiales du groupe France Télévisions

L'exercice 2006 de France 2 a été marqué par une augmentation importante du coût de grille de +3,9 %, qui passe de 749 M€ à 778 M€ par rapport à 2005, en lien avec virage éditorial annoncé par Patrick de Carolis en 2005. En terme de recettes, les recettes de publicité et de parrainage ont progressé de +4,2 % par rapport à 2005 (contre +1,8 % prévu initialement). Cette plus-value s'explique par un taux de remplissage supérieur à l'objectif, une bonne résistance au premier semestre malgré l'impact de la Coupe du monde de football et la progression des ventes aux enchères, en accroissement de +4 M€ par rapport à 2005. Au final, le résultat d'exploitation est positif de +24,2 M€ et le résultat net 2006 s'établit à +24,8 M€. La trésorerie nette à la clôture s'établit à -5,9 M€.

S'agissant de France 3, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 augmente de 42,4 M€ (+3,7 %), et passe de 1134 M€ en 2005 à 1177 M€ en 2006. La publicité et le parrainage s'élèvent respectivement à 254,3 M€ et 33,6 M€, soit une progression de 9,4 % pour la publicité et de 8,7 % pour le parrainage, résultats supérieurs aux prévisions établies en début d'exercice en lien avec la reprise du marché publicitaire dont France 3 a largement profité. Les charges d'exploitation, qui représentent un total de 1533 M€, progressent de 51,4 M€, dont +8,1 M€ sur les charges de personnel et +7,6 M€ sur les amortissements de programmes en lien avec la refonte de la grille de programme. Les charges de personnels s'élèvent à 417,9 M€, en augmentation de 8,1 M€ par rapport à 2005 (+2,0 %). Dans ce contexte, le résultat d'exploitation 2006 s'établit à +10,0 M€, en amélioration par rapport à 2005 (-2,6 M€). Le résultat net s'établit à +1,6 M€ après un résultat négatif en 2005 (-1,5 M€).

France 4 a diffusé ses programmes pour la première fois sur une année complète sur la TNT. L'exercice 2006 se traduit par un résultat d'exploitation négatif, à hauteur de -1,4 M€ et une perte de -1,4 M€.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2006 (2 février 2006, 5 avril 2006, 22 juin 2006, 4 octobre 2006 et 19 décembre 2006).
- L'exercice 2006 a été marqué par les négociations relatives au contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2007-2010.
- 2 février 2006 : conseil d'administration de France Télévisions (approbation des budgets de France 2, France 3, France 5, France 4, RFO et répartition des ressources publiques pour l'exercice 2006).
- 10-26 février 2006 : diffusion des Jeux Olympiques d'hiver de Turin.
- 5 avril 2006 : conseil d'administration de France Télévisions (arrêté des comptes consolidés 2005 du groupe, information sur l'élaboration du contrat d'objectifs et de moyens et approbation des règles de gestion de la trésorerie).
- 22 juin 2006 : conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière au 31 mars 2006, du bilan des travaux du comité d'audit et création du comité stratégique).
- 4 octobre 2006 : conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière du groupe au 30 juin 2006, des grandes orientations du budget 2007 et du projet immobilier Valin).
- 6 décembre 2006 : lancement de France 24, la chaîne française d'information internationale.
- 19 décembre 2006 : conseil d'administration de France Télévisions (examen de la situation financière du groupe au 30 septembre 2006, du projet de création de la Fondation d'entreprise France Télévisions et du dispositif de départs volontaires à la retraite).

Dans un contexte marqué par son arrivée sur la TNT en diffusion 24 heures/24, France 5 s'est fixé comme objectif prioritaire en 2006 le développement de son offre numérique en procédant au lancement d'une grille de soirée. Dans ce cadre, la chaîne a dégagé un résultat net de +0,8 M€, soit une baisse par rapport à 2005 (+1,8 M€), en lien avec des recettes publicitaires (35,0 M€) en retrait de 0,8 M€ par rapport aux objectifs initiaux. Le résultat d'exploitation s'élève à + 3,4 M€, en diminution par rapport à 2005 (6,3 M€). Le résultat net est à l'équilibre à hauteur de +0,8 M€, en progression par rapport à 2005 (-2,5 M€). La trésorerie est stable à un peu plus de 29 M€.

Enfin, s'agissant de RFO, après un exercice 2005 déficitaire à hauteur de -1,7 M€, le résultat net de l'exercice 2006 s'établit à - 1,4 M€ compte tenu des charges liées au plan de départ anticipé (1,3 M€) et à la création de la Fondation France Télévisions (0,1 M€). Les recettes publicitaires sont encore décevantes, en retrait de -1,3 M€ par rapport aux prévisions initiales (18,1 M€ contre 19,4 M€ budgétés). Les charges de personnel ont progressé +3,3 % (140,69 M€) et les effectifs s'élèvent finalement à 1 989 ETP moyen en 2006 contre 1986 ETP en 2005 (et surtout contre 1960 prévus au budget).

Perspectives

La mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens

L'État a consenti dans le cadre des négociations du COM un effort substantiel en terme de progression des ressources publiques allouées à France Télévisions. Cet effort permettra au groupe de répondre à l'ensemble des objectifs proposés, notamment en matière de coût de grille et de programmes, de diffusion, et d'investissements technologiques et immobiliers sur la période 2007-2010.

En contrepartie, France Télévisions s'est engagé à maintenir ses équilibres financiers et entreprendre différentes actions en matière de gestion et de rationalisation. Ainsi, la masse salariale du groupe devra avoir évolué en moyenne annuelle à un rythme légèrement inférieur à celui de l'inflation sur la période 2005-2010. Concernant plus particulièrement RFO, dont la situation devra être redressée sur

la période, la masse salariale de la société ultramarine devra être limitée à 55,5 % de ses charges d'exploitation. Par ailleurs, le groupe s'est engagé à renforcer le contrôle de gestion et à rechercher des synergies entre rédactions ainsi qu'à mutualiser les fonctions supports. Les fonctions achat et gestion des stocks de programmes seront également rationalisées par une mise en cohérence plus grande entre chaînes et la montée en puissance du comité des achats de programmes. L'entreprise développera également une politique de maîtrise des frais généraux, dont la progression moyenne annuelle ne devra pas excéder 1,5 %.

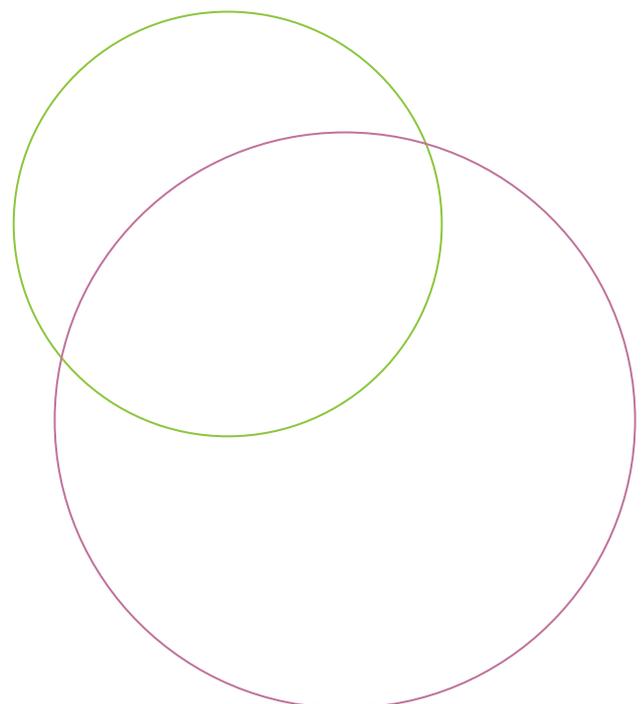
Le COM contient également des éléments relatifs à la modernisation des rapports entre l'État et l'entreprise. Ainsi, un comité stratégique de France Télévisions a été créé en juillet 2006, avec pour mission d'étudier l'évolution de l'environnement concurrentiel, technologique et réglementaire ainsi que des grandes évolutions de la gestion du groupe. Il suivra la mise en œuvre du COM sur la base du rapport annuel d'exécution et d'un tableau de bord de suivi de la stratégie de France Télévisions. Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation du rôle du contrôle général économique et financier (CGEF), plusieurs évolutions seront envisagées sur la période du COM, notamment la création d'un comité des rémunérations et de la politique salariale qui aura à se prononcer sur les grandes lignes de la politique salariale et sociale de France Télévisions.

La problématique de l'audience

La part d'audience des principales chaînes du groupe s'érode depuis plusieurs mois face à la concurrence notamment des nouvelles télévisions de la TNT. Cette érosion est d'autant plus inquiétante que sur la même période, les autres chaînes historiques semblent mieux résister : TF1 ne perd que 0,3 point, M6 0,4 point et que Canal + gagne 0,3 point. En outre, cette tendance est encore plus marquée sur la cible 25-59 ans qui sert de référence aux publicitaires : -2,2 points pour FTV alors que TF1 ne perd que 0,2 point, M6 0,1 point et que les « autres télévisions » gagnent 2 points. Les conséquences sur les recettes publicitaires du groupe sont sensibles en terme de non réalisation de son objectif de chiffre d'affaires publicitaire.

L'évolution de l'audience de France 2 a été marquée au cours de l'année 2006 par la très forte montée en puissance des « nouvelles télévisions », France 2 essayant, pour y faire face, de renforcer son identité et de privilégier une offre événementielle. Un virage éditorial a été réalisé en septembre 2006, marqué par un renouvellement sans précédent de 25 % de la grille de programmes. Concernant France 3, les tranches d'information nationale et régionale de la chaîne présentent des signes d'essoufflement ainsi que le prime-time, très contributif en termes de ressources publicitaires.

Face à cet enjeu, France Télévisions devra répondre par une stratégie adaptée. Elle consiste d'ores et déjà à renforcer la notion de groupe en augmentant les grandes opérations communes entre les différentes chaînes afin de créer des événements télévisuels de grande ampleur. Le groupe a également choisi d'investir dans le sport et notamment dans le football. France 2 a ainsi acquis les droits de diffusion du magazine dominical sur le football à compter de l'été 2007.





Après des exercices 2004 et 2005 à l'équilibre, l'exercice 2006 a été marqué par un résultat fortement déficitaire, à hauteur de -11,6 M€, avec la prise en compte d'une charge exceptionnelle de 10,9 M€ dans le résultat.

Sur le plan de l'organisation, l'exercice a également été marqué par la création d'un pôle production et d'un pôle diffusion au sein duquel ont pris place une antenne Afrique, une antenne Monde et une antenne Multimédia.

Faits marquants

L'exercice 2006 a été marqué par la renégociation par RFI d'un contrat liant avec TDF pour la diffusion de ses programmes sur ondes courtes d'un montant annuel d'environ 20 M€. Signé en juillet 2006, l'avenant prévoit une réduction de la facture annuelle à 14,8 M€ en 2006, soit une économie de 5,3 M€, ainsi qu'une diminution les années suivantes de la facture annuelle d'environ 500 K€, générant une économie par rapport au contrat de base de près de 10 M€ en 2011, dernière année du contrat.

En contrepartie, l'avenant au contrat prévoyait un abandon partiel d'une créance détenue par RFI sur TDF d'un montant de 10,9 M€ sur un solde de 16,5 M€ en 2006. Cet abandon de créance a eu pour conséquence d'entraîner sur le plan comptable la constatation d'une perte exceptionnelle de 10,9 M€ sur l'exercice 2006. Cette charge, ainsi que le réajustement à la hausse de la provision pour congés payés, ont eu pour effet d'amener les capitaux propres de l'entreprise à un niveau inférieur à la moitié de son capital social.

Sur le plan de l'organisation, RFI a mis en

œuvre la séparation des fonctions de production et de diffusion avec comme conséquence la création, au sein du pôle production de huit entités distinctes et au sein du pôle diffusion d'une antenne Afrique, d'une antenne Monde et d'une antenne Multimédia. Le processus de numérisation de la production a également été achevé.

Sur le plan social, le recours au travail intermittent au sein de l'entreprise a fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux qui ont abouti à la conclusion de trois accords d'entreprise avec comme conséquence l'intégration de 40 salariés relevant de différentes catégories de personnel, producteurs délégués et intervenants concepteurs d'une part et salariés employés en contrats à durée déterminée ou à la pige d'autre part.

Enfin, le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2006, en lien avec l'ajustement du dispositif de diffusion en ondes courtes et la poursuite de l'implantation de relais FM sur l'ensemble de la planète. Ainsi, treize nouveaux relais ont été ouverts, six sur le continent africain (Mali, Mauritanie, Guinée et Niger), trois à l'île Maurice, un au Chili, un à la Jamaïque, un au Koweït et un au Laos.

Analyse financière

L'ensemble des produits d'exploitation de RFI (138,01 M€) est en légère diminution par rapport à 2005 (138,44 M€). La subvention du ministère des affaires étrangères, qui représente 50 % de ce montant (69,54 M€), est en diminution de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. La redevance audiovisuelle, d'un montant de 55,86 M€, en progression de 4 % par rapport à 2005, n'a pas suffi à compenser la baisse de la contribution du ministère des affaires étrangères. Les autres produits, composés pour partie de recettes de publicité et de parrainage, représentent 10,57 M€ et sont en diminution de 636 K€ par rapport à 2005.

Les charges d'exploitation sont au total en très légère diminution (-1 %), à 139,23 M€, mais elles recouvrent des évolutions différentes. Le poste autres achats et charges externes est en diminution sensible de près de 5 M€ (46,8 M€ contre 51,7 M€ en 2005) conséquence de la renégociation du contrat de diffusion en ondes courtes avec TDF (-5,3 M€ sur la facture 2006).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Réunion du conseil d'administration à quatre reprises au cours de l'exercice 2006 (19 avril 2006, 16 mai 2006, 13 juin 2006 et 10 octobre 2006).
- Implantation en 2006 de treize nouveaux relais de diffusion en FM. RFI dispose désormais de plus de 150 relais FM pour les antennes de RFI et de Monte Carlo Doualiya dans le monde.
- Signature d'un avenant au contrat avec TDF concernant les émissions en ondes courtes.

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs : Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000 (composition du conseil, désignation des membres et du Président ainsi que missions).
 ■ Statut et capital : Société nationale de programme Radio France internationale ayant le statut de société ano-

nyme, détenue à 100 % par l'État.

■ Missions : Concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale. Produire des œuvres et documents radiophoniques destinés à la distribution internationale. Les émissions

de RFI sont diffusées en vingt langues dans le monde. RFI est particulièrement bien implantée en Afrique de l'Ouest ainsi qu'au Proche et Moyen Orient via sa filiale RMC Moyen-Orient.

■ Principales filiales du groupe : Somera (RMC Moyen-Orient), RFI Romania, Europa Lisboa, RFI Bulgarie.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

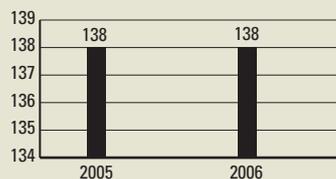
VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	138	138
dont réalisé à l'étranger	ND	ND
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	-1
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	11	4
Résultat net — part du groupe	0	-11
Résultat net — intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	0	-11
Total des immobilisations nettes	33	23
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	4
dont immobilisations financières nettes	17	5
Capitaux propres — part du groupe	9	-7
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	12
Dettes financières nettes	-13	-11
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
Effectifs en moyenne annuelle	1 147	1 120
Charges de personnel	73	76
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	63,6	65,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances		

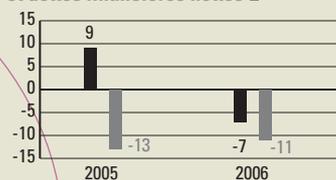
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



En revanche, les charges salariales progressent de + 4 %, soit un montant de 75,84 M€ contre 72,89 M€ en 2005. Ce poste avait déjà progressé de +4,3 % en 2005 et de +2,8 % en 2004. L'importance de l'augmentation observée en 2006 s'explique par un réajustement à la hausse, à hauteur de 1,77 M€, de la provision pour congés payés afin de mieux refléter les pratiques constatées à RFI. Au total, le nombre de salariés permanents progresse de +18 par rapport à 2005 soit un total de 835 salariés permanents tandis que les salariés occasionnels diminuent de -32 par rapport à 2005 soit un total de 178 salariés occasionnels.

Les subventions aux filiales du groupe, d'un montant de 5,05 M€ en 2006, sont en progression de + 20 % par rapport à l'exercice 2005 (4,21 M€). Cette progression traduit en quasi-totalité l'augmentation de la subvention accordée à Monte Carlo Doualiya (ex-RMC Moyen-Orient) qui fait l'objet d'une relance, compte tenu de la diminution des audiences constatée dans sa zone de diffusion.

Au total, le résultat d'exploitation est déficitaire, à hauteur de -1,22 M€, comme en 2005 (-2,4 M€), 2004 (-0,9 M€) et 2003 (-4,1 M€), illustrant ainsi la difficulté chronique que rencontre la société à équilibrer son exploitation. Le résultat financier est à l'équilibre, à hauteur de 163 K€.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de -10,5 M€ contre +2,6 M€ en 2005 suite à la comptabilisation de l'abandon de créance accordé à TDF d'un montant de 10,9 M€. L'inscription de cette perte exceptionnelle au compte de résultat 2006, qui s'ajoute à un report à nouveau

négatif (-9,1 M€), a eu pour effet d'amener les capitaux propres de l'entreprise, d'un montant initial de 8 M€, à un niveau négatif (-7 M€), inférieur à la moitié du capital social de l'entreprise, qui est de 1,5 M€.

Le résultat net consolidé est déficitaire, à hauteur de -11,62 M€, contre +465 K€ en 2005.

Perspectives

Le Conseil d'administration du 20 juin 2007 a conduit à constater que les capitaux propres du groupe étaient inférieurs à la moitié du capital social. Le Code de commerce donne deux ans pour rétablir la situation normale pour un montant de 8 M€.

D'une manière plus générale, l'entreprise qui vient d'achever le processus de numérisation de ses productions devra s'interroger sur les gains de productivité qui pourraient désormais être réalisés, notamment sur le plan de l'organisation du travail. À cet effet, la mise en place de pôles au sein de la production et de la diffusion va dans le bon sens. Par ailleurs, la réforme des langues qui a été engagée devra être achevée, avec la remise à plat de la politique d'émissions en langues étrangères dans les régions où la diffusion en ondes courtes est aujourd'hui moins efficace.

Dans ce contexte, la reprise des négociations relatives à la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens apparaît nécessaire afin que l'État et l'entreprise s'accordent sur ses priorités stratégiques et sur les moyens de les financer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Antoine Schwarz* ■ Administrateurs représentant l'État : *Emmanuelle Bensimon, Richard Boidin, Laurent Garnier* ■ Administrateurs désignés par le CSA : *Francis Balle, Pascal Chaigneau, Anne Coutard, Mabouso Thiam* ■ Administrateurs représentants le Parlement : Monsieur le Député *Jean-Marc Roubaud*, Monsieur le Sénateur *Louis Duvernois* ■ Administrateurs représentant les salariés : *John Maguire, Catherine Rolland* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Renaud Gace* ■ Commissaires aux comptes : *MBV & Associés, KPMG* ■



culturelle et musicale et de maîtrise technologique. L'exercice 2006 a également été marqué par une nouvelle diminution de l'audience de Radio France, dans un contexte général de baisse de l'audience du média radio. C'est pourquoi Radio France a engagé une rénovation des grilles de France Inter et de France Culture et que l'antenne de France Info a été enrichie de nouveaux programmes. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de l'entreprise a progressé de 2,1 % et atteint 552,3 M€. Le résultat net est à l'équilibre (599 K€).

Faits marquants

Le COM conclu entre Radio France et l'État pour la période 2006-2009 renforce et précise la complémentarité et la mission de chacune des sept chaînes du groupe, de son site Internet et de ses quatre formations musicales. Il donne pour objectif à Radio France de maintenir sa part d'audience dans un paysage médiatique en pleine transformation, dans lequel le média radio doit renouveler sa place et son rôle. Le COM définit également des objectifs quantitatifs en matière d'audience, de création et de diversité. Il assigne enfin à Radio France un rôle moteur pour le déploiement de la radio numérique terrestre.

S'agissant des moyens, le COM prévoit une progression moyenne annuelle du produit de la redevance de 3,5 %, dont 2,2 % en moyenne pour le fonctionnement de l'entreprise hors réhabilitation de la Maison de Radio France. En ce qui concerne le financement des investissements liés aux

L'État et Radio France ont signé le 21 décembre 2006 un contrat d'objectifs et de moyens (COM) portant sur la période 2006-2009. Il vise à positionner Radio France comme un média de référence en matière de qualité de l'information, de diffusion

travaux de réhabilitation de la Maison de Radio France, l'entreprise bénéficiera d'une redevance d'équipement spécifique, le coût résiduel pouvant être financé par la combinaison de prélèvements sur la trésorerie de l'entreprise et, de manière résiduelle, d'emprunts à moyen ou long terme.

Enfin, un objectif de stabilisation des effectifs permanents sur la durée du COM a été retenu, hors emplois permanents créés pour l'intégration de CDD, pigistes ou cachetiers, dont le financement sera assuré par réduction à due proportion des budgets des personnels permanents. Dans ce contexte, un plafond d'emplois a été fixé à 4065 CDI et 390 CDD.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a progressé de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 552,3 M€. La redevance, qui représente 89 % de ce

montant (489 M€), a progressé de 2 % par rapport à 2005 et les recettes propres de Radio France (publicité, parrainage, ventes et prestations de services) ont augmenté de 3 % pour atteindre 63 M€. Les recettes de publicité ont notamment progressé de 4,7 %, de 35,3 M€ en 2005 à 36,8 M€ en 2006, à un rythme nettement inférieur toutefois à celui des exercices précédents (+8,8 % en 2005 par rapport à 2004 et +12,3 % en 2004 par rapport à 2003).

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 1,7 % par rapport à 2005 et s'élèvent à 568,5 M€. Cette progression s'explique en grande partie par l'évolution des charges de personnel (323 M€), de 3,2 % soit +10,2 M€ par rapport à 2005. Les dépenses liées aux personnels permanents ont augmenté de 3,1 %, sous l'effet de l'augmentation des effectifs permanents de +0,4 % (4070 ETP en 2006 contre 4052,7 en 2005), de la progression de la rémunération moyenne de +2,7 % ainsi que de l'évolution moyenne des charges de +3,8 %. Les dépenses liées aux personnels occasionnels augmentent pour leur part de +9,1 %, en lien avec la progression sensible des effectifs (+27,5 ETP soit au total 395,5 ETP). Afin de couvrir ces dépenses, Radio France a réalisé un certain nombre d'économies sur des dépenses de fonctionnement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens de Radio France avec l'État.
- Délivrance par la Ville de Paris du permis de construire pour l'ensemble du projet de réhabilitation de la Maison de Radio France.
- Lancement de l'offre de podcasting de Radio France et refonte des sites de Radio France.
- Développement de l'activité SMS avec le lancement du service « SMS actu foot ».
- Rénovation des grilles de France Inter et de France Culture.
- Lancement de France Bleu Ile-de-France.
- Nomination de M. Frédéric Schlesinger à la direction de France Inter, de M. Stéphane Ramezi à la direction du Mou' et de M. Matthias Brauer au poste de directeur musical du Choeur de Radio France.
- Lancement d'une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Fiche d'identité

■ Textes constitutifs :
1° Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.
2° Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006.
3° Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du

31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.
■ Capital : 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).
■ Missions : Selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national et local, desti-

nées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.
■ Participations : Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,90 % ; Médiamétrie : 13,44 % ; Arte France : 15 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

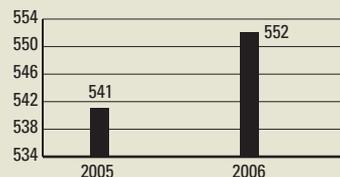
VIII - Ratios

Informations complémentaires

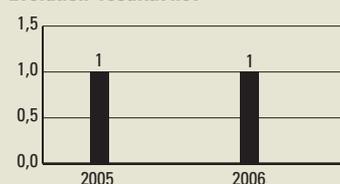
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	541	552
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	1
Résultat financier	1	2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	23	20
Résultat net - part du groupe	1	1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	1
Total des immobilisations nettes	91	98
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	10	10
dont immobilisations financières nettes	5	5
Capitaux propres — part du groupe	8	9
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	43	42
Dettes financières nettes	-42	-44
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 053	4 070
Charges de personnel	313	323
Résultat (groupe+minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,2 %	0,2 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	77,2	79,4
Résultat (groupe+minoritaires)/Fonds propres	12,5 %	11,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	480	489
Productions internes immobilisées nettes	2	2
Subventions d'investissement figurant les capitaux propres	17	20

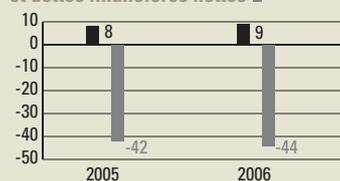
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'excédent brut d'exploitation est en diminution de 21,9 % par rapport à 2005, soit un montant de 22 M€, avec une augmentation de 2,9 % des charges d'exploitation (+15,4 M€) et une croissance des produits d'exploitation de seulement 1,7 % (+9,3 M€). Le résultat d'exploitation est en nette augmentation, à 3,8 M€ contre 0,5 M€ en 2005 en raison de la diminution des dotations aux amortissements et aux provisions à hauteur de 9,4 M€. Le résultat financier s'élève à 1,5 M€, en légère progression de 0,4 M€ par rapport à 2005 en raison de l'amélioration de la trésorerie bancaire moyenne de Radio France et de la hausse des taux de placement sur le marché monétaire en 2006. Le résultat exceptionnel est de -4,7 M€. Au total, Radio France a dégagé en 2006 un résultat net positif de 599 K€, en très légère progression par rapport à celui de l'exercice 2005 (528 K€).

Les investissements passent de 17,2 M€ en 2005 à 29,8 M€ en 2006. Cette progression reflète le démarrage des travaux de réhabilitation de la Maison de Radio France. La trésorerie, qui s'élève à hauteur de 43,9 M€ au 31 décembre 2006, est en augmentation de près de 2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Fin 2006, les capitaux propres, hors subventions d'investissement, s'élevaient à 8 M€, soit une stabilité par rapport à l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement s'est dégradée de 3,2 M€ entre 2005 et 2006, en raison de la diminution de l'excédent brut d'exploitation.

Perspectives

En 2007, Radio France lancera, conformément aux engagements pris dans le COM, différents chantiers relatifs à la modernisation des relations sociales et de la gestion des ressources humaines, en procédant notamment au lancement d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou encore d'un système d'information plus performant (SIRH). Il s'agit d'un chantier

important pour l'avenir des relations sociales au sein de l'entreprise, qui devra faire l'objet d'une attention toute particulière dans la mesure où il contribuera à la modernisation de l'entreprise en permettant de gérer de façon spécifique les tableaux de carrière, les promotions et avancements, le traitement de la paie ainsi qu'en proposant une gestion de la formation du personnel.

Par ailleurs, les modalités de financement de la réhabilitation de la Maison de Radio France, en cas d'éventuels besoins complémentaires, devront au préalable avoir été étudiées par les membres du comité créé à cet effet et être approuvées par le conseil d'administration. L'entreprise devra en outre fournir aux membres de ce comité des données régulièrement actualisées relatives à la situation de sa trésorerie.

Concernant les ressources propres de l'entreprise et compte tenu des incertitudes entourant l'évolution du marché de la publicité sur les médias radios, Radio France examinera en 2007 l'opportunité et les modalités d'une rénovation des dispositions contraignantes de son cahier des missions et des charges relatives à la publicité, dans l'optique d'une révision de son COM sur ce sujet en 2008.

Enfin, dans la perspective du lancement de la radio numérique terrestre, Radio France engagera en 2007 des dépenses pour procéder à un certain nombre d'expérimentations. En effet, l'entreprise est membre du groupement des radios numériques, qui rassemble les principales sociétés de radiodiffusion françaises. Le développement de la diffusion numérique leur permettra d'améliorer la qualité du son reçu par les auditeurs, d'étendre les zones de diffusion et de réduire les coûts de diffusion. Le COM prévoit que les investissements couvrent une montée en puissance progressive des coûts sur le numérique. Le déploiement des réseaux se fera vraisemblablement en 2008 pour une ouverture des services fin 2008.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Paul Cluzel ■ Administrateurs représentant l'État : Francis Balle, Vincent Berjot, Jean Delpéch de Saint Guilhem, Laurence Franceschini ■ Administrateurs désignés par le CSA : Bernard Latarjet, Brigitte Lefèvre, Alain Trampoglieri ■ Administrateurs représentant le Parlement : Bernard Brochand (Député), Jean-François Picheral (Sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : Michèle Bedos, Paul-Henri Charrier ■ Mission de contrôle général économique et financier : Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes : KPMG, BDO Marquet & Gendrot ■



france telecom

2006 marque le début de la mise en œuvre du plan de transformation de France Télécom dit NExT et l'entrée réelle du groupe dans l'ère de la convergence dont la manifestation symbolique a été le choix de la marque Orange, marque désormais commune du mobile et de l'accès haut débit. Suite à leur révision en janvier 2006, France Télécom a réalisé ses objectifs pour 2006, même si les résultats s'inscrivent en retrait par rapport à ceux de 2005. FT a par ailleurs confirmé les objectifs pour 2007 lors de l'annonce des résultats du premier trimestre. Avec un retour à une meilleure visibilité sur ses résultats, le groupe pourrait bénéficier d'un nouveau cycle favorable du marché des télécommunications.

Faits marquants

L'année 2006 a été difficile au plan financier pour France Télécom, caractérisée par une croissance faible (1,2 % en variation à base comparable, contre 2,5 % en 2005) et une baisse de 1,4 point du taux de marge brute, celui-ci passant de 37,3 % à 35,9 % du chiffre d'affaires. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une érosion générale des marges des opérateurs historiques européens de télécommunications, qui avait notamment donné lieu à l'émission par France Télécom et Deutsche Telekom en janvier 2006 d'avertisseurs sur leurs résultats entraînant une forte sanction par le marché des valeurs du secteur. Les objectifs annuels révisés à cette occasion ont été toutefois tenus et ceux de 2007 ont été confirmés lors de la présentation des résultats du premier trimestre 2007. Ainsi, les incertitudes quant

à la pérennité de la rentabilité des opérateurs historiques semblent s'estomper depuis la mi 2006, devant une meilleure visibilité sur les résultats futurs et un certain regain de confiance des investisseurs.

Au plan stratégique, l'année 2006 et le début 2007 se sont traduits par une actualité très riche pour le groupe, qui s'est engagé dans un processus de transformation rapide (mise en œuvre du plan NExT) :

■ montée en puissance des produits de convergence : annonce en juin 2006 du choix de la marque Orange comme marque unique du groupe, devant être déclinée dans l'ensemble des points de présence de France Télécom dans le monde, lancement du produit de convergence fixe et mobile « Unik » en septembre 2006 en France ; lancement de la télévision sur IP en « multiplay » sur les marchés britanni-

que et espagnol ; le nombre de Livebox a dépassé 4 millions en Europe au 31 décembre 2006 dont 3,4 millions en France (contre 1,6 million fin 2005) ; le nombre de clients en voix sur IP en France est passé en un an de 0,8 million à plus de 2 millions ;

■ développement des partenariats de France Télécom avec les sociétés de contenus pour enrichir les offres de programmes accessibles sur la télévision mobile et la vidéo à la demande via l'accès fixe haut débit : partenariat avec Pathé en janvier 2007, avec Paramount Pictures en avril 2007, approfondissement du partenariat avec Microsoft (annonce fin 2006 du lancement du service de messagerie instantanée MSN Messenger sur les portables Orange) ; accord avec les sociétés de jeux sur mobile et sur ordinateur. L'ensemble de ces partenariats permet à France Télécom de défendre et renforcer ses parts de marché tout en optimisant le partage de la marge avec les sociétés de contenus ;

■ importance croissante des pays émergents dans le chiffre d'affaires et comme moteur de croissance du groupe et stratégie d'acquisitions ciblées dans les pays à potentiel de croissance : entre fin 2004 et fin 2006, le nombre de clients de la zone Afrique/Moyen Orient et pays émergents hors Europe est passé de 7 millions à plus de 17 millions, s'agissant de la zone Europe de l'Est, le nombre de clients est passé de 15 millions à 24 millions, dans le même temps le nombre total de clients du groupe passait de 125 à 159 millions. France Télécom a par ailleurs annoncé au

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Historique de France Télécom

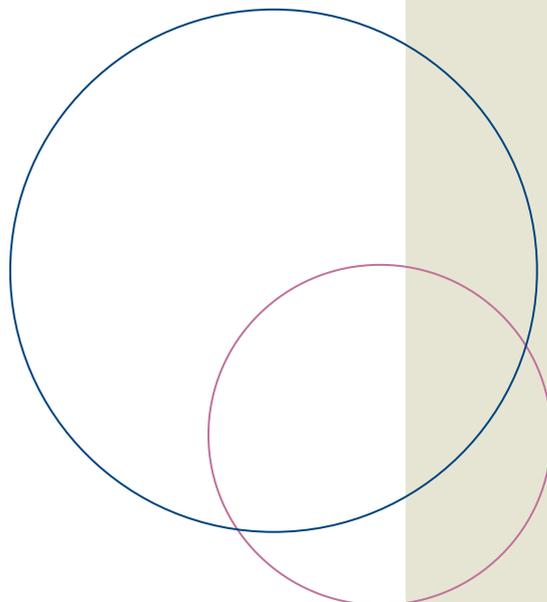
Le 1^{er} janvier 1991, France Télécom a été créée sous forme de personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, la personne morale de droit public France Télécom est transformée en une entreprise nationale dénommée France

Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Le 25 juin 2007, l'État a procédé à la cession d'un bloc de 5 % du capital de France Télécom. Au 30 juin 2007, l'État détenait

ainsi directement et indirectement (via l'ERAP) 27,4 % du capital de France Télécom.

■ Statut juridique

La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n°83-675 du 26 juillet 1983, la loi n°90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 ainsi qu'à ses statuts.

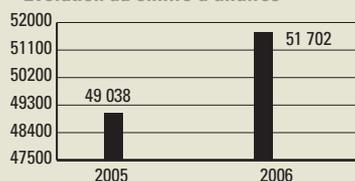


Comptes consolidés en millions d'euros

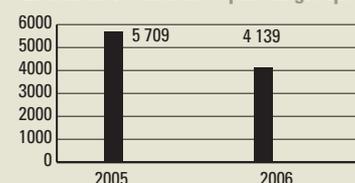
	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	18,2	32,4
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	14,3	14,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	9 938	17 697
Chiffre d'affaires	49 038	51 702
dont réalisé à l'étranger	20 583	
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10 498	6 988
Résultat financier	-3 367	-3 251
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	13 374	13 863
Résultat net — part du groupe	5 709	4 139
Résultat net — intérêts minoritaires	651	629
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 360	4 768
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	94 271	88 387
dont écart d'acquisition net	33 726	31 517
dont immobilisations incorporelles nettes	18 865	18 713
dont titres mis en équivalence	321	360
dont impôts différés actifs	11 020	8 250
Capitaux propres — part du groupe	24 860	26 794
Intérêts minoritaires	3 578	4 844
Dividendes versés au cours de l'exercice	1 184	2 602
dont reçus par l'État	261	473
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6 934	6 162
Dettes financières nettes	47 846	42 017
Dettes financières brutes à plus d'un an	42 636	38 063
Effectifs en moyenne annuelle (équ. ETP)	196 452	189 028
Charges de personnel (y compris participation)	9 322	8 968
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	13,0 %	9,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	47,5	47,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	22,4 %	15,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	168,2 %	132,8 %

NB : Pour 2005, les données concernant le compte de résultats incluent la contribution de PagesJaunes. Elles sont différentes des données historiques retraitées du fait de la cession de PagesJaunes, telles que publiées dans les comptes 2006 de France Télécom.

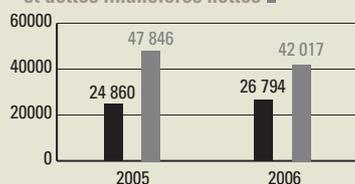
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



printemps 2007 plusieurs acquisitions de licences mobiles afin de se développer dans plusieurs zones à forte croissance en Afrique et au Moyen-Orient (Guinée Bissau, Guinée, République de Centrafrique - également licence Internet dans ce cas). France Télécom a également procédé à deux acquisitions sur des marchés haut débit porteurs : en avril 2007, France Télécom a acquis via sa filiale Jordan Telecom la majorité du capital de la société Lightspeed Communications au Bahreïn afin de développer le double et le triple play dans ce pays ; en juin 2007, France Télécom a annoncé le rachat de l'opérateur Ya.com en Espagne pour 320 M€ qui doit permettre à France Télécom d'atteindre une taille critique sur le marché espagnol ;

■ poursuite de la politique de rationalisation du portefeuille d'actifs du groupe : cession en juin 2006 de la participation de France Télécom de 54 % du capital de PagesJaunes, après une analyse approfondie ayant conclu au caractère non stratégique de cet actif pour le groupe, dans le cadre d'un LBO avec le fonds d'investissement KKR pour un montant de plus de 3 Md€ ; examen d'une éventuelle cession d'Orange Pays-Bas en 2007 ;

■ accélération de la stratégie d'intégration de la chaîne de valeur sur le segment des services aux entreprises. FT a acquis en 2006 99,5 % de la société Diwan et début 2007 54 % du capital de Silicomp pour 50 M€. Ces deux acquisitions s'inscrivent dans la stratégie du groupe consistant à internaliser la partie de la chaîne à plus forte valeur ajoutée afin de compenser le déclin des activités traditionnelles d'opérateur. Cette stratégie doit permettre au segment des services aux entreprises de proposer des offres plus complètes correspondant mieux aux besoins de ses clients.

S'agissant des effectifs du groupe, l'année 2006 conforte la trajectoire que s'est fixée l'entreprise dans le cadre du plan NEXt d'une baisse nette de 17 000 postes sur 2006-2008 (dont 16 000 pour la France) via des départs naturels ou volontaires. En effet, l'effectif du groupe a diminué en net

de 9 361 personnes (principalement sur la France) entre fin 2005 et fin 2006. Début 2007, France Télécom a par ailleurs mis en oeuvre un dispositif comprenant deux volets afin de fidéliser ses salariés, les inciter à la performance et favoriser leur actionnariat : (i) mise en place d'un plan de stock-options pour les dirigeants du groupe ; (ii) attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du groupe en France hors bénéficiaires du plan de stock-options soit environ 104 000 bénéficiaires sous condition de réussite des objectifs du plan NEXt. Un dispositif complémentaire pour les salariés hors France devrait également être proposé.

Par ailleurs, l'État a cédé 5 % du capital de France Télécom le 25 juin 2007 pour un montant d'environ 2,65 Md€, intégralement dédié au remboursement de la dette de l'État et ses administrations publiques. L'opération de cession à des investisseurs institutionnels a été réalisée en une journée dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordres par un syndicat bancaire recruté préalablement par l'État. Après l'opération, l'État détenait au 1^{er} septembre 2007 directement et indirectement 27,4 % du capital de France Télécom.

Analyse financière

Compte tenu notamment d'une accélération imprévue du déploiement du dégroupage et de la voix sur IP en France, France Télécom a été contraint en janvier 2006 de réviser ses objectifs pour 2006 à des niveaux significativement en retrait par rapport aux prévisions du consensus des analystes et aux orientations données par l'entreprises (croissance de 3 % à 5 % du chiffre d'affaires) : cash-flow organique d'au moins 7 Md€, baisse du taux de marge brute entre un et deux points. Ces objectifs révisés ont été tenus par le groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Didier Lombard* ■ Représentants de l'État : *Bruno Bézard, Jacques de Larosière, Henri Serres* ■ Membres élus par l'assemblée générale : *Bernard Dufau, Claudie Haigneré, Arnaud Lagardère, Henri Martre Marcel Roulet, Jean Simonin* ■ Représentants des salariés : *Hélène Adam, René Bernardi, Jean-Michel Gaveau, Stéphane Tierce* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Deloitte et associés* ■



Le chiffre d'affaires consolidé en 2006 atteint 51,7 Md€, soit une croissance à base comparable de 1,2 % par rapport à 2005, contre 2,5 % entre 2004 et 2005. FT a également subi une érosion de son taux de marge brute: la marge brute a atteint 18,5 Md€ ce qui représente un taux de marge brute de 35,9 % du chiffre d'affaires contre 37,3 % à base comparable en 2005, soit une baisse de 1,4 point conforme à l'objectif annuel. Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2006 à 13 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif annuel, de même que le cash-flow organique 2006 (7,2 Md€, au-dessus de l'objectif de 7 Md€).

Le ralentissement de la croissance de l'activité à base comparable s'explique par l'effet conjoint de l'érosion de la croissance du segment mobile sur les marchés matures et de l'accentuation de la baisse de la téléphonie fixe classique: la croissance soutenue de la téléphonie mobile (5,2 % à base comparable, soit +1,4 Md€ dont 0,8 Md€ provenant de la zone « reste du monde »¹) compense la décroissance des activités résidentielles² (-1,9 % à base comparable soit -0,4 Md€, dont une baisse de 15,2 % en Espagne) et celle de l'activité Entreprises (-4,9 % à base comparable soit -0,4 Md€).

La baisse du taux de marge brute de 1,4 point³ de 37,3 % à 35,9 % reflète une diminution de la rentabilité de l'ensemble des activités du groupe notamment sous la pression de la concurrence et des politiques de régulation: baisse de 0,9 point de taux de marge brute dans l'activité mobile, baisse de 1,3 point dans l'activité fixe et de 2,8 points pour l'activité de services aux entreprises.

Le résultat d'exploitation 2006 s'élève à 7 Md€ contre 10,5 Md€ en 2005 notamment en raison d'une dépréciation exceptionnelle de 2,8 Md€ des écarts d'acqui-

sition, notamment au Royaume-Uni (-2,35 Md€) suite à un changement de périmètre de test de dépréciation découlant de la réorganisation managériale du groupe.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de 3,3 Md€ (contre 3,4 Md€ en 2005), d'un impôt sur les sociétés de 2,2 Md€ (contre 1,4 Md€ en 2005), le résultat net part du groupe en 2006 s'élève à 4,1 Md€ contre 5,7 Md€ en 2005 malgré un résultat exceptionnel des activités cédées de 3,2 Md€ (dont 3 Md€ liés à la cession de 54 % du capital de PagesJaunes).

La dette nette au 31 décembre 2006 s'élève à 42 Md€ (contre 48 Md€ fin 2005) soit une dette nette égale à 2,27 fois la marge brute opérationnelle de l'année.

Activité mobile

La progression de l'activité mobile (+5,2 %) provient d'une croissance forte de la zone « reste du monde » (+13,7 % à base comparable) et de l'Espagne (+4,1 %) qui compense la relative stagnation des zones matures France et Royaume-Uni (respectivement 1 % et 0,4 % de croissance). La rentabilité (taux de marge brute) la zone « reste du monde » reste quasi stable à 41,3 % contre 41,5 % en 2005 elle s'établit respectivement à 38,8 %, 23,4 % et 27,8 % en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

Le chiffre d'affaires de la zone « reste du monde » progresse de 13,7 % à base comparable, la croissance de la base de clients de 29,7 % étant partiellement compensée par une diminution du revenu moyen par abonné. Les contributeurs principaux à cette source de croissance sont notamment l'Égypte (+17 % soit +90 M€), la Roumanie (+25,6 % soit +220 M€) et la Slovaquie (+11,6 % soit +67 M€). Un niveau de charge progressant de 15,4 % permet d'afficher une progression de la marge brute de 13,2 % correspondant à une très légère diminution du taux de marge (-0,2 point).

La concurrence importante sur le segment mobile France arrivé à maturité conduit à une érosion des marges du fait de l'augmentation significative des coûts commerciaux pour une croissance faible (1 % de croissance à base comparable malgré une progression de 3,7 % de la base de clients du fait d'une baisse du revenu moyen par client de 3,3 %). Le taux de marge atteint

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 janvier 2006: annonce par France Télécom d'une révision à la baisse de ses objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de marge pour l'année 2006, et de l'accélération de la mise en œuvre du plan NExT.
- 14 février 2006: présentation des comptes annuels, des mesures d'accélération de NExT et des orientations concernant la rémunération des actionnaires.
- 21 avril 2006: assemblée générale des actionnaires.
- 31 mai 2006: lancement du « nouvel Orange », une marque unique pour l'Internet, la télévision et le mobile.
- 24 juillet 2006: annonce de l'exclusivité donnée au fonds d'investissement KKR pour la cession par France Télécom de sa participation de 54 % dans PagesJaunes.
- 28 juillet 2006: acquisition par France Télécom de 72 % du capital de Diwan (activité de services aux entreprises) pour 28 M€.
- 25 septembre 2006: lancement du produit de convergence « Unik ».
- 11 octobre 2006: cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes au fonds d'investissement KKR pour 3,3 Md€.
- 5 décembre 2006: acquisition par France Télécom de 54 % du capital du groupe Silicomp (activité de services aux entreprises) pour 50 M€.
- 6 février 2007: placement d'un emprunt obligataire de 2,5 Md€.
- 6 mars 2007: présentation des résultats annuels 2006.
- 15 mars 2007: acquisition de licences mobiles en Guinée Bissau et en Guinée.
- 5 avril 2007: acquisition de licences mobile et fixe en république de Centrafrique.
- 16 avril 2007: annonce de l'acquisition au Bahreïn de l'opérateur proposant des services Internet Lightspeed communications.
- 26 avril 2007: présentation des résultats du premier trimestre 2007.
- 28 mai 2007: engagement par France Télécom d'un processus formel d'examen des offres reçues pour un rachat d'Orange Pays-Bas.
- 6 juin 2007: annonce de l'acquisition de ya.com pour renforcer les activités d'Orange en Espagne.
- 25 juin 2007: cession par l'État de 130000000 d'actions France Télécom représentant environ 5 % du capital, pour un montant de 2,65 Md€. L'État détient au 30 juin 2007 directement et indirectement 27,4 % du capital.

¹ Ensemble des pays où France Télécom est présent sur le segment mobile à l'exclusion de la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne (zone comprenant essentiellement des pays émergents ou en voie de développement).

² Téléphonie fixe commutée (voix, bas débit) et accès haut débit (Internet, voix sur IP, télévision).

³ Si l'on retire des éléments exceptionnels (reprise sur provision du Liban de 199 M€ et amende du conseil de la concurrence de 256 M€), la baisse de taux de marge brute à base comparable ressort à 1,6 point.

⁴ Chiffre calculé à base comparable après retraitement de l'amende du conseil de la concurrence de 256 M€.

en 2006 38,8 % contre 39,8 % en 2005⁴ du fait essentiellement de la hausse des dépenses commerciales (+7,7 %) partiellement compensée par l'impact positif de la baisse du prix des terminaisons d'appel.

Activités résidentielles

Le chiffre d'affaires des activités résidentielles atteint 22,5 Md€ en baisse de 1,9 % à base comparable, en particulier du fait de la baisse du chiffre d'affaires de la Pologne de 6,1 % à base comparable sous la triple pression de la substitution vers le mobile, de la baisse générale du marché du trafic commuté et d'une concurrence importante. Le taux de marge du segment est également en déclin à 32,3 % contre 33,6 % en 2005 essentiellement du fait de son érosion en France (de 33,5 % à 32 %).

S'agissant des activités résidentielles en France, le développement des services liés à l'accès haut débit parvient quasiment à compenser en chiffre d'affaires la baisse des communications sur le réseau de téléphonie fixe classique. Le chiffre d'affaires du fixe grand public pour la France sur 2006 s'établit à 9,5 Md€ contre 9,6 Md€ en 2005 soit une légère baisse de 0,8 % à base comparable. Cette quasi stagnation s'explique essentiellement par une progression de 428 M€ des services Internet (dont +147 M€ liés à la voix sur IP), qui compense une baisse de 417 M€ des revenus liés à la téléphonie classique (dont 123 M€ liés à la baisse des terminaisons d'appel et 137 M€ liés à la perte de clients). Le taux de marge brute de l'activité baisse de 33,5 % à 32 % essentiellement du fait de l'augmentation des coûts commerciaux et des charges de sous-traitance d'exploitation, de maintenance technique.

Activités entreprises

Le segment Entreprises affiche une diminution de son chiffre d'affaires (-4,9 %) et de son taux de marge brute (-2,8 point à 20,8 % contre 23,6 % en 2005), les nouveaux services ne parvenant pas à compenser la baisse de la téléphonie fixe et des services de données classiques.

Perspectives

Après la phase d'accélération du plan NExT annoncée en janvier 2006, France Télécom poursuit la mise en œuvre de son plan de transformation afin de remplir les objectifs fixés dans le cadre de ce plan, en particulier : générer un cash-flow organique annuel d'au moins 6,8 Md€ pour 2007 et 2008, réaliser au moins 400 M€ de chiffre d'affaires lié à des contenus payés directement en 2008, porter la part des offres convergentes dans le chiffre d'affaires à 5 % à 10 %.

Les années 2007 et 2008 constituent des années clé pour France Télécom car elles permettent de tester la pertinence du modèle d'opérateur convergent en cours de mise en œuvre dans les marchés matures où France Télécom est présent, et que le groupe envisage de déployer sur l'ensemble de ses filiales. C'est pourquoi le succès du développement de la Livebox, de la voix sur IP, de la télévision sur ADSL sont des priorités pour le groupe. France Télécom continuera par ailleurs d'adapter son « business model » aux nouvelles situations de marché : dans le cadre de la montée en puissance de la vidéo à la demande et de la télévision 3G mobile, France Télécom continuera de nouer des partenariats avec les sociétés de contenus afin de définir un équilibre de partage de la valeur avec celles-ci ; sur le segment des services de communications aux entreprises, l'intégration de la chaîne de valeur sur le segment Entreprises vers la partie services devrait permettre à France Télécom d'adapter l'offre du groupe aux attentes des clients sur ce marché.

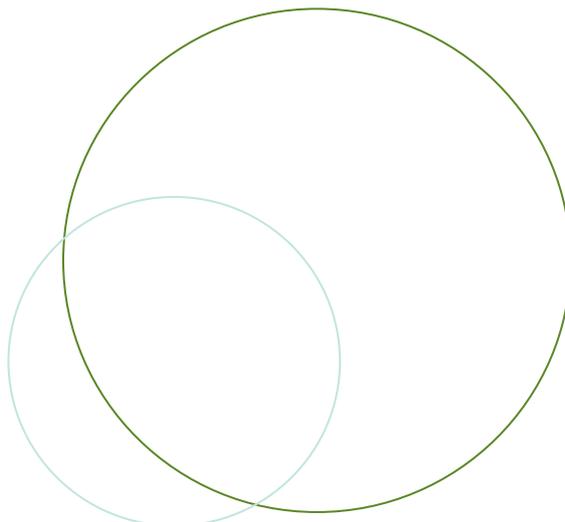
Dans chacune de ses zones géographiques, France Télécom devra faire face à de nombreux défis, en particulier :

- le maintien sur le marché français très concurrentiel de la part de marché dans l'ADSL en gardant une position de leader dans la convergence et les contenus ; le maintien de la position de numéro un sur le mobile entré en phase de maturité, en particulier en continuant les partenariats sur les contenus et la croissance grâce aux opérateurs virtuels ;
- la poursuite de l'accroissement de la base de clients au Royaume-Uni et le redressement de la rentabilité via l'amélioration de la stratégie de distribution

(baisse des ventes indirectes) ; le développement du dégroupage et les offres convergentes haut débit et mobile ;

- la progression de la part de marché globale d'Orange en Espagne suite à l'acquisition de ya.com et la mise en place de la marque Orange sur les segments fixes et mobiles qui devraient conduire à la diminution du taux d'attrition et une meilleure maîtrise des coûts d'acquisition et de rétention des clients ; l'augmentation de revenu par client par l'enrichissement des offres (en particulier les offres multiplay), la convergence fixe et mobile ;
- le développement des offres convergentes en Pologne en tirant parti de la croissance de la base d'abonnés mobile ; le maintien d'une avance dans l'innovation sur le marché polonais ;
- à moyen terme, France Télécom devra également porter une attention plus soutenue et utiliser l'expérience acquise sur les marchés matures afin de développer le meilleur business plan sur les zones Europe de l'Est/Moyen-Orient/Afrique devenues la principale source de croissance et de rentabilité du groupe.

Plus généralement, dans un contexte sectoriel où la concurrence et la pression sur les prix ne cessent de croître en particulier du fait des mesures de régulation européenne et nationale, la flexibilité de la structure de coûts de France Télécom et la création d'un avantage concurrentiel constituent des priorités pour le groupe qui portera ses efforts conjointement sur sa productivité par des économies sur ses coûts notamment ses coûts commerciaux et ses coûts de réseau/technologie de l'information (500 M€ à 800 M€ d'économies de coûts prévues sur la période 2007-2008), et, sur la qualité et le caractère innovant de ses produits afin de conserver son avantage concurrentiel.



GRUPE LA POSTE



L'année 2006 a été une année de consolidation pour le groupe La Poste avec le lancement de La Banque Postale, créée le 1^{er} janvier 2006, et l'organisation de la réforme du financement des

retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste. L'année a également été marquée par une reprise active des opérations de croissance externe, qui ont concerné principalement l'activité express, mais aussi les services financiers et l'activité courrier.

Ce mouvement de consolidation a eu lieu dans un contexte de performances financières satisfaisantes, avec une augmentation du résultat d'exploitation de 16,4 %. Ces bonnes performances devront être pérennisées dans la perspective des enjeux importants à venir : achèvement du processus d'ouverture à la concurrence de la distribution du courrier (proposition de directive de la Commission) et remise en cause du droit exclusif de distribution du Livret A (décision de la Commission du 10 mai 2007).

Faits marquants

Le « départ lancé » de La Banque Postale

Le 1^{er} janvier 2006, les services financiers de La Poste sont passés sous statut bancaire de droit commun en devenant La Banque Postale, soumise aux standards bancaires et aux règles prudentielles de droit commun. La première année de fonctionnement a été couronnée de succès, avec des résultats financiers largement satisfaisants (cf. infra). La Banque Postale a par ailleurs procédé fin novembre 2006 à sa première émission obligataire, d'un montant de 500 M€, qui lui a permis de rapprocher la structure de ses fonds propres de celle de ses concurrents et d'améliorer son ratio de solvabilité afin de développer ses activités.

La Banque Postale a également renouvelé jusqu'en 2015 son accord commercial avec CNP Assurances, dont elle détient 17,75 % aux côtés de la Caisse des dépôts (36,5 %) et des Caisses d'épargne (17,75 %). Cet accord améliore la rémunération de La Banque Postale,

notamment pour la commercialisation de contrats en unités de compte et fait participer financièrement La Banque Postale aux progrès de productivité qu'une meilleure organisation des relations entre les deux partenaires rendra possible.

La réforme des retraites des fonctionnaires employés par La Poste

La Poste et l'État sont parvenus en 2006 à un accord sur le dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste, destiné à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle. Le dispositif prévoit la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1^{er} janvier 2006. Sous réserve d'une décision favorable de la Commission européenne, à laquelle la réforme a été notifiée le 23 juin 2006, le taux de cette contribution sera progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les

Fiche d'identité

■ La Poste, personne morale de droit public, a été créée par la loi n°90-568 du 2 juillet 1990, en tant qu'exploitant public. Les décrets n°90-1111 du 12 décembre 1990 portant statut de La Poste et n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service uni-

versel postal et aux droits et obligations de La Poste (décret qui abroge le décret n°90-1214 du 29 décembre 1990 relatif au cahier des charges de La Poste) en définissent le statut, le mode de fonctionnement et les missions. La loi du 20 mai 2005 relative à la

régulation des activités postales a modifié la loi du 2 juillet 1990 et organisé la création de La Banque Postale. Cette loi a été complétée par un décret d'application du 30 août 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes

et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations

sur l'endettement financier

VII - Données sociales

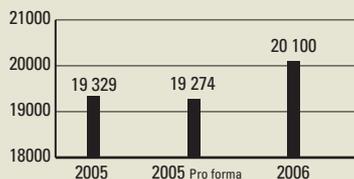
VIII - Ratios

Informations complémentaires

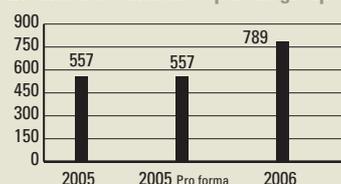
Comptes consolidés en millions d'euros

	2005	2005 Pro forma	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/	/
Chiffre d'affaires	19 329	19 274	20 100
dont réalisé à l'étranger	2 935	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	755	777	949
Résultat financier	-69	-86	-111
Capacité d'autofinancement			
Marge brute d'autofinancement	1 231	1 231	1 082
Résultat net — part du groupe	557	557	789
Résultat net — intérêts minoritaires	13	13	6
Résultat net de l'ensemble consolidé	570	570	795
Total des immobilisations nettes	68 260	8 272	9 288
dont écart d'acquisition net	802	802	1 195
dont immobilisations incorporelles nettes	323	323	391
dont immobilisations financières nettes	61 598	1 610	1 810
Capitaux propres — part du groupe	4 275	4 275	2 935
Intérêts minoritaires	43	43	42
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	1 722	1 722	1 558
Dettes financières nettes	2 851	4 249	5 155
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 449	4 177	5 757
Effectifs en moyenne annuelle	306 345	303 405	303 401
Charges de personnel	11 638	11 638	11 841
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,9 %	3,0 %	4,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	38,0	38,4	39,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,2 %	13,2 %	26,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	66,0 %	98,4 %	173,2 %

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Ce dispositif est organisé par l'article 150 de la loi de finances rectificative pour 2006, qui prévoit par ailleurs la mise en place d'un taux complémentaire sur la période 2006-2009 (16,3 % en 2006, 6,8 % en 2007, 3,7 % en 2008, 1,3 % en 2009) qui s'ajoute au taux d'équité concurrentielle.

La Poste a par ailleurs versé fin 2006 dans le cadre de cette réforme une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 Md€ à l'établissement public national de financement des retraites de La Poste (EPNFRPL) créé notamment à cet effet.

La reprise de la croissance externe, notamment dans le secteur express

Le groupe La Poste a consacré 504 M€ en 2006 à la croissance externe, principalement dans le secteur express.

En 2006, GeoPost, holding Colis Express du groupe La Poste, a en effet accéléré son développement, à la fois sur de nouveaux produits et dans de nouveaux pays. GeoPost a ainsi acquis Exapaq, spécialiste du traitement B to B des petits colis. Exapaq propose une gamme de produits rapides à l'attention des entreprises alors que Coli-Poste et Chronopost se positionnent respectivement sur le segment des produits rapides destinés aux particuliers et des produits express destinés aux entreprises.

GeoPost a également racheté en janvier 2006 Interratica, 4^e expressiste grec et a poursuivi tout au long de l'année 2006 son programme d'acquisition de franchises du réseau SEUR en Espagne. GeoPost gère désormais 8 franchises en Espagne. Enfin, GeoPost a signé avec TNT Express, filiale express du groupe hollandais TNT, un accord de partenariat pour cinq ans, par lequel TNT met à disposition de Geo-

Post son réseau pour acheminer les expéditions express internationales au départ de la France, la Hollande et la Belgique.

Concernant les autres métiers du groupe, Sofipost, holding Courrier du groupe La Poste, a racheté la société Orsid, première société française indépendante spécialisée de gestion électronique de documents, permettant à Sofipost de devenir le leader français de ce marché. La Banque Postale a quant à elle porté sa participation dans Sogeposte à 100 % du capital, qui a alors pris le nom de La Banque Postale Asset Management (LBPAM).

Une nouvelle ambition pour La Poste Grand Public (LPGP)

En 2006, La Poste a accéléré la modernisation de son réseau de bureaux de poste, dans le cadre du programme « Cap Relation Client ». 1 000 bureaux ont ainsi été rénovés en 2006, soit quatre fois plus qu'en 2005. L'objectif est de réaménager la zone d'accueil pour mieux orienter le public, de développer une zone de libre-service avec des automates facilitant les opérations courantes et de consacrer un espace conseil spécifique à La Banque Postale.

La Poste fait également partie depuis février 2006 des douze enseignes nationales de services à la personne reconnues par l'État. La Poste a ainsi expérimenté en mai 2006 la prescription de services à la personne (ménage, repassage, jardinage, maintien à domicile de personnes âgées, garde d'enfants, soutien scolaire) dans 600 bureaux de poste répartis sur 24 départements. Cette phase d'expérimentation a été accueillie favorablement, préparant ainsi le lancement de nouvelles offres début 2007.

La Poste a également accordé une attention soutenue à la diminution des files

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Paul Bailly ■ Représentants de l'État : Bruno Bézard, Hugues Bied-Charreton, Pierre-Franck Chevet, Cécile Dubarry, Pascal Faure, Pierre Mirabeau, Patrice Raulin ■ Personnalités qualifiées : Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Colette Lewiner, Françoise Malrieu, Jacques Pélissard, Elyane Zarine ■ Représentants des salariés : Pascal Barois, Michelle Boulesteix, Françoise Carval, Anne-Marie Fourcade, Nicolas Galépidès, Marie-Pierre Liboutet, Didier Rossi ■ Commissaire du Gouvernement : Luc Rousseau, Adjoint Emmanuel Caquot ■ Mission de contrôle économique et financier : Jacques Graindorge ■ Commissaires aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit/Mazars ■

d'attente dans les bureaux. Baptisée « Contre toute attente », l'opération testée en 2006 vise à expérimenter dans 40 bureaux, situés à Paris et en Val-de-Marne, de nouvelles solutions pour réduire les files d'attente et améliorer l'accueil en bureaux de poste. La Poste devra prochainement se fixer des objectifs quantifiés en la matière.

La poursuite du programme « Cap Qualité Courrier » continue à un rythme soutenu. Deux plateformes industrielles ont été créées en 2006 en Val de Loire et en Lorraine permettant par la suite le développement de machines de tri de nouvelle génération. À terme, 800 machines de tri de nouvelle génération équiperont les plateformes Cap Qualité Courrier. La Poste consacre 370 M€ (sur plus d'un milliard d'euros destinés à la modernisation industrielle du courrier) à l'achat et l'implantation de ces machines de nouvelle génération.

Enfin, La Poste a lancé en mai 2006 le programme « Facteurs d'avenir », dont l'objectif est de moderniser la distribution du courrier dans la perspective de l'ouverture totale à la concurrence et qui repose sur la valorisation de la notion d'équipe et la création de nouveaux métiers.

Le dialogue social

2006 a été une année particulièrement riche en matière de dialogue social pour La Poste, avec au total 9 accords sociaux conclus au niveau national et 157 accords conclus au niveau régional. Ces accords illustrent la volonté du groupe La Poste de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'emploi, le dialogue avec les organisations syndicales et les conditions de vie des postiers.

Ces accords ont permis notamment de mettre en place une couverture santé et complémentaire pour les postiers et leur famille, de créer des dispositifs de promotion communs fondés sur les compétences et qualifications, d'améliorer l'accession des postiers au logement et de mettre en place un Plan d'Épargne Groupe ainsi qu'un PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif).

Performances financières et pilotage financier du groupe

Résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe a franchi en 2006 la barre des 20 Md€, soit une progression de 3 % à périmètre et change constants. Ce chiffre d'affaires est réalisé à 70 % sur des marchés en totale concurrence.

Le résultat d'exploitation augmente fortement, pour atteindre 949 M€ (+ 16,4 % à périmètre et change constants). Compte tenu de la contribution de 143 M€ de CNP Assurances (+10,9 %) et d'une charge moindre d'impôt sur les résultats, le résultat net part du Groupe s'établit à 789 M€ (soit 3,9 % du CA), contre 557 M€ en 2005 (soit 2,8 % du CA). Il convient cependant de rappeler que cette augmentation du résultat est soutenue par un élément non récurrent consistant en une reprise partielle de la provision épargne logement à hauteur de 237 M€.

Les investissements du Groupe atteignent un niveau record de 1 640 M€, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une trajectoire financière maîtrisée. En croissance de 29 %, les investissements internes (1 136 M€) illustrent la dynamique de modernisation du Groupe dans chacun de ses métiers. Ainsi, dans le cadre du programme Cap Qualité Courrier, 4 plateformes industrielles Courrier de nouvelle génération sont désormais opérationnelles et 20 autres sont en cours de déploiement. S'agissant de l'Express et du Colis, près de 200 M€ ont été consacrés en 2006 à l'extension ou à la rénovation des dépôts et des plates-formes de tri, afin de faire face à la croissance des volumes. Enfin, La Banque Postale a conduit et réussi l'adaptation de ses systèmes d'information à son nouveau statut d'établissement de crédit.

Résultats par activité

En ce qui concerne le courrier, le chiffre d'affaires s'établit à 11 316 M€, en progression de 0,5 % à périmètre et change constants. L'évolution des volumes, influencée par le développement du courrier électronique et la rationalisation de leurs envois par certains grands émetteurs de courrier, s'établit à -1,1 %. Cette baisse tendancielle des volumes a été limitée par le déploiement d'une offre commerciale

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2006: les plis de plus de 50 g passent dans le champ concurrentiel. 70 % de l'ensemble de l'activité de La Poste est désormais placé dans le champ concurrentiel.
- 9 février 2006: le Conseil d'administration de La Poste autorise GeoPost à finaliser le rachat d'Exapaq, qui lui permettra de renforcer sa position de leader en France sur les colis de moins de 30 kg destinés aux entreprises.
- 19 mai 2006: conclusion d'un accord social majoritaire mettant en place une couverture santé et prévoyance pour les salariés de La Poste.
- 7 juin 2006: annulation par le Tribunal de Première Instance (TPI) des communautés européennes de la décision de la Commission du 1^{er} octobre 1997 sur Chronopost, qui affirmait que la relation entre La Poste et Chronopost n'était pas constitutive d'une aide d'État.
- 20 juin 2006: conclusion d'un accord sur la promotion des postiers, mettant en place des dispositifs de promotion communs à tous les postiers (fonctionnaires et salariés) fondés sur les compétences et les qualifications.
- 23 juin 2006: notification à la Commission de la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste.
- 1^{er} juin 2006: l'ARCEP définit un dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs postaux relevant du service universel. Sur la période 2006-2008, l'augmentation des tarifs des prestations appartenant au service universel postal est limitée à 2,1 % par an.
- 6 juillet 2006: Sofipost acquiert la société Orsid, première société française indépendante spécialisée de gestion électronique de documents et devient ainsi le leader français sur ce marché.
- 4 septembre 2006: La Banque Postale acquiert 100 % du capital de Sogeposte qui devient La Banque Postale Asset Management (LBPAM). Créée en 1988, la société a pour principale activité la gestion de fonds pour compte de tiers et gère également des mandats pour les institutionnels.
- 4 octobre 2006: recommandation de la Commission européenne proposant l'adoption de mesures utiles concernant la présumée garantie illimitée de l'État en faveur de La Poste. L'État conteste fortement l'existence d'une telle garantie.
- 10 octobre 2006: CNP Assurances annonce l'acquisition de 49,9 % d'Écureuil Vie pour 1,4 Md€. L'acquisition est financée pour moitié par émission d'une dette subordonnée et pour moitié par une augmentation de capital avec DPS.
- 18 octobre 2006: la Commission européenne présente un projet de directive postale proposant notamment la libéralisation totale du marché postal au 1^{er} janvier 2009. Le projet de directive sera examiné par les institutions européennes au cours de l'année 2007.
- 18 octobre 2006: ouverture de la procédure formelle d'examen par la Commission de la réforme notifiée du mode de financement des fonctionnaires rattachés à La Poste.
- 29 novembre 2006: La Banque Postale réalise sa première émission obligataire pour un montant de 500 M€, lui permettant ainsi de rapprocher la structure de ses fonds propres avec celle de ses concurrents et d'améliorer son ratio de solvabilité.
- 8 décembre 2006: conclusion d'un accord social mettant en place un Plan d'Épargne Groupe et un Plan d'Épargne pour la retraite Collectif (Perco).
- 30 décembre 2006: l'article 150 de la loi de finances rectificative pour 2006 réforme le mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste, en remplaçant le dispositif actuel par une contribution employeur libératoire destinée à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

enrichie dans un contexte d'amélioration continue de la qualité de service. Ainsi, en 2006, 81,2 % des lettres prioritaires ont été distribuées en J +1, soit +2,1 points par rapport à 2005.

En ce qui concerne l'express, le chiffre d'affaires est de 2932 M€, en forte augmentation (+15,7 %). Hors variations de change et de périmètre, dont la principale est l'intégration réussie d'Exapaq sur l'ensemble de l'année, la croissance est de 6,5 %, soutenue par une bonne activité en Europe de l'Est, en Allemagne et au Royaume-Uni.

En ce qui concerne le colis, le chiffre d'affaires progresse de 7,2 % à 1238 M€. Cette croissance dynamique est due notamment à une plus grande proportion de colis suivis (75 % du total des ventes contre 60 % en 2005) ainsi qu'à une hausse du trafic stimulée par l'essor du commerce électronique. La qualité de service sur la distribution des colis suivis en J +2 atteint 91 % sur 2006, soit un gain de 2 points par rapport à 2005.

En ce qui concerne les services financiers, au terme de la première année d'activité de La Banque Postale, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève, au niveau du Groupe, à 4583 M€, soit une croissance de 6,3 % par rapport à l'activité consolidée pro forma des Services Financiers en 2005. Hors reprise de provision épargne logement et impact des éléments spécifiques de l'exercice, l'évolution du PNB est de 4,6 %. Cette progression s'appuie notamment sur le dynamisme des activités d'assurance-vie et prévoyance et sur l'équipement amélioré des clients. Dans un marché très concurrentiel, le montant des crédits immobiliers mis en force progresse de 25 %, stimulé par l'élargissement en début d'année de la gamme proposée aux particuliers.

Le total des encours d'épargne et dépôts à vue collectés par La Banque Postale a progressé de 3,8 % pour s'établir à 239,7 Md€ au 31 décembre 2006. L'évolution globale des charges d'exploitation (+3,6 %) intègre des charges non récurrentes associées à la mise en œuvre des grands projets de modernisation du Courrier et du Réseau des bureaux de Poste.

Pilotage financier

Le groupe La Poste est désormais piloté sur des objectifs précis, fixés de manière pluriannuelle en conseil d'administration. Le budget fait l'objet d'un monitoring précis de la part de l'actionnaire qui suit sur une base mensuelle les principaux indicateurs (chiffre d'affaires, charges externes, masse salariale, résultat d'exploitation notamment).

Faits marquants et perspectives pour l'année 2007

Concernant CNP Assurances, une augmentation de capital de 700 M€ a été lancée le 8 janvier et achevée avec succès le 2 février 2007 afin de financer l'acquisition par CNP Assurances pour 1,4 Md€ des 49,9 % d'Écureuil Vie auparavant détenus par les Caisses d'épargne. À cette occasion, le pacte d'actionnaires du 2 septembre 1998 entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations, la CNCE, la Banque Postale et Sopassure a été modifié dans les termes précisés dans la note d'opération n° 07-001 visée le 8 janvier 2007 par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant du courrier, la Commission européenne a présenté le 18 octobre 2006 un projet de nouvelle directive postale proposant notamment la libéralisation totale du marché postal (y compris donc les plis inférieurs à 50 grammes) au 1^{er} janvier 2009. Plusieurs opérateurs postaux dont La Poste ont appelé à la prudence afin que les modes de financement envisagés garantissent l'exécution du Service Universel. Le Parlement européen a adopté le 11 juillet 2007 un rapport qui modifie le projet de directive en reportant notamment la date d'ouverture du marché au 31 décembre 2010.

La Commission européenne a également adressé aux autorités françaises le 4 octobre 2006 une lettre portant « recommandation proposant l'adoption de mesures utiles concernant la garantie illimitée de l'État en faveur de La Poste ». La Commission considère en effet en première analyse que La Poste, à raison même de certaines caractéristiques de son statut

assimilable à celui d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), bénéficierait d'une garantie illimitée de l'État sur l'ensemble de ses engagements, qui constituerait une aide d'État existante non admissible. Les autorités françaises, dans leurs échanges avec la Commission, maintiennent leur position initiale selon laquelle il n'existe aucune garantie – juridique ou de fait, explicite ou implicite – de l'État sur La Poste. La décision finale de la Commission est attendue pour l'année 2007.

La Commission européenne a enfin annoncé le 10 mai 2007 sa décision de remettre en cause le droit exclusif de distribution des Livrets A et bleu dont bénéficient La Banque Postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel. Compte tenu du caractère juridiquement discutable de certains éléments de la décision de la Commission, un recours a été adressé au juge communautaire à Luxembourg. Parallèlement, le gouvernement étudie la réforme de la distribution du livret A. A cet effet, une mission a été confiée à Michel Casadessus. Cette mission, dont le rapport sera remis à l'automne 2007, porte notamment sur les modalités d'une réforme de la distribution du livret A, pour se mettre en conformité avec les règles communautaires tout en préservant pleinement les missions d'intérêt général de financement du logement social et d'accessibilité bancaire.

L'année 2007 est également marquée par l'arrivée à échéance du contrat de performances et de convergences 2003-2007 passé entre La Poste et l'État. L'application de ce contrat d'objectifs a favorisé des évolutions majeures pour La Poste au cours des cinq dernières années, avec notamment la création de La Banque Postale, la réforme du financement des retraites des fonctionnaires de La Poste, l'amélioration de la qualité de service de La Poste, et la mise en place d'un cadre juridique rénové pour la définition et la mise en œuvre des missions de service public de La Poste. Le nouveau contrat devrait porter sur les objectifs liés à l'exercice de missions de service public assignées à l'entreprise et leur mode de financement.



FRANÇAISE DES JEUX

Le ministre chargé du budget un comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du jeu responsable (COJER). Le chiffre d'affaires (total des mises) de La Française des Jeux a progressé de 6,1 % à 9,5 Md€ en 2006, principalement du fait de la progression marquée d'Euro Millions.

Faits marquants

Euro Millions, moteur de la croissance en 2006

La croissance de l'activité en 2006 est principalement liée à la progression exceptionnelle d'Euro Millions. Lancé en février 2004, en coopération avec la loterie britannique et la loterie d'État espagnole puis rejoint par sept loteries nationales, ce jeu a bénéficié de deux cycles de douze semaines sans gagnant de premier rang, offrant ainsi des gains attractifs de plus de 180 M€.

L'année 2006 confirme également la forte progression des jeux de pronostics sportifs (+36,6 %), fruit de l'adaptation de l'offre de La Française des Jeux aux demandes des joueurs.

La Française des Jeux a poursuivi une politique de modernisation de son réseau de distribution, constitué à fin 2006 de 39 520 points de vente. Elle a notamment mis en œuvre des investissements substantiels dans l'équipement (liaison ADSL des points de vente) et la modernisation des outils mis à leur disposition (6 700 comptoirs de nouvelle génération).

Après une baisse de 2 points du taux de commission de l'organisation (rémunération de l'ensemble de la filière: La Française des Jeux et son réseau d'émetteurs, de courtiers-mandataires et de détaillants) entre 2002 et 2005, un nouveau programme de baisse de 1 point de ce taux entre 2006 et 2008 a été décidé par l'État, et sera partagée avec les courtiers mandataires. Une première diminution de 0,5 point (partagée à

L'année 2006 a été marquée par l'entrée en vigueur de deux décrets, publiés le 17 février 2006, confirmant et précisant les objectifs assignés à la politique des jeux de La Française des Jeux et instaurant auprès du

hauteur de 0,07 point avec les courtiers mandataires) est intervenue le 1^{er} mai 2006 et devrait être suivie d'une deuxième baisse de 0,3 point le 1^{er} juillet 2007. Le solde (0,2 point) est conditionné à l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires et ne pourrait intervenir au plus tôt que le 1^{er} juillet 2008.

Les missions confiées à La Française des Jeux ont été ainsi précisées par les décrets de février 2006: assurer l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des opérations de jeu et veiller à la transparence de leur exploitation; canaliser la demande de jeux dans un circuit contrôlé par l'autorité publique afin de prévenir toute exploitation frauduleuse ou criminelle et lutter contre le blanchiment d'argent; encadrer la consommation de jeux afin de prévenir les phénomènes de dépendance; veiller à ne pas inciter les mineurs de moins de 16 ans à jouer. Ce dernier point a été renforcé par les décrets n° 2007-708 et 709 du 7 mai 2007 qui ont interdit la vente à tout mineur de jeux de loterie et de jeux de paris et de pronostics sportifs.

Outre la définition des missions de La Française des Jeux et l'instauration du COJER, qui a examiné en 2006 le plan « Jeu Responsable » et le programme d'actions commerciales pour 2007 de l'entreprise, les décrets de février 2006 ont institué un plafonnement du fonds permanent et le versement de l'éventuel excédent à l'État. La convention entre l'État et La Française des Jeux a été modifiée pour être désormais à durée indéterminée et résiliable avec un préavis de 6 mois.

Enfin, au plan communautaire, la Commission européenne a ouvert le 12 octobre 2006 une procédure d'infraction contre la France sur le fondement de l'article 49 du traité CE en raison des prétendus effets restrictifs de la législation française sur la fourniture et la promotion de paris sportifs à distance. Huit autres pays font également l'objet d'une telle procédure. En France, la lettre de mise en demeure de la Commission vise La Française des Jeux et le PMU. Les Autorités françaises ont répondu à la Commission le 12 janvier 2007 en montrant que les raisons d'intérêt général relatives à la prévention de la délinquance et à la protection des consommateurs sont prises en compte d'une manière cohérente et systématique par la législation française et que, donc, les restrictions existantes sont justifiées au regard du principe de libre prestation des services établi à l'article 49 du traité CE. La Commission européenne a adressé le 27 juin 2007 un avis motivé à la France pour lui demander de modifier sa réglementation, jugée trop restrictive.

Analyse financière

En 2006, La Française des Jeux a poursuivi son développement dans le cadre d'un modèle de jeu responsable et équilibré

Le chiffre d'affaires du groupe Française des Jeux s'élève à 9,5 Md€ en 2006, en progression de 6,1 % par rapport à 2005.

Les jeux de tirage ont généré 5 656 M€ de mises, soit 59,7 % des mises totales, et leur progression de 10,2 % par rapport à 2005 est à nouveau essentiellement liée aux ventes d'Euro Millions (1 306 M€ en 2006, en hausse de 50,3 %) qui a bénéficié de deux séries longues sans gagnant. L'autre élément de croissance significative est Joker+, proposé depuis mars 2006 en complément des bulletins de tous les jeux de tirage (hors Rapido), ses mises ayant crû de 70,3 %, à 311 M€.

Les jeux de grattage, qui ont généré 3 430 M€, représentent 36,2 % du total des mises et affichent un léger recul de 2,2 %. Ils ont été pénalisés par une activité commerciale moins soutenue qu'en 2005 et par la poursuite de la baisse du nombre de points de vente distribuant cette gamme (-586). Une nouvelle édition de 7Extra, a confirmé l'existence d'une attente pour des jeux à mises plus élevées (10 €) et aux chances de gains multipliées.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

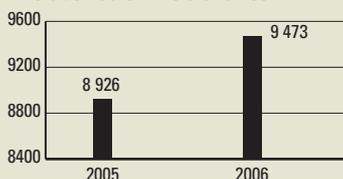
■ Les décrets n° 78-1067 du 9 novembre 1978 et n° 85-390 du 1^{er} avril 1985, modifiés respectivement par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006, confient à la Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et de pronostics

sportifs. La Française des Jeux est une société anonyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie Nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers-mandataires.

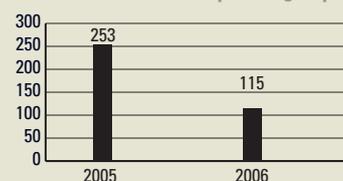
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	8 926	9 473
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	173	147
Résultat financier	32	50
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	146	164
Résultat net — part du groupe	253	115
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	253	115
Total des immobilisations nettes	179	182
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	29	31
dont immobilisations financières nettes	17	16
Capitaux propres — part du groupe	736	623
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	112	227
dont reçus par l'État	81	163
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	9	14
Dettes financières nettes	-1 311	-1 067
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 204	1 247
Charges de personnel	93	95
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	2,8 %	1,2 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	77,2	76,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	34,4 %	18,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires Jeux (mises)	8 926	9 473
Prélèvements publics	-2 505	-2 700
Part revenant aux gagnants	-5 325	-5 674
Produits des activités du jeu	1 066	1 098
Produits des autres activités	28	28

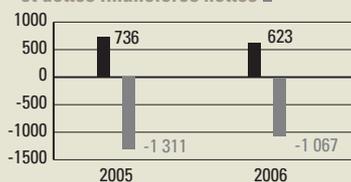
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Les mises des jeux de pronostics sportifs s'élèvent à 387 M€, en croissance significative (+36,6 %) qui reste toutefois modeste au regard du marché, dont les opérateurs illégaux posséderaient plus de 50 % des parts. À noter enfin la progression du canal multimédia en hausse de 57,3 %, même si sa contribution au chiffre d'affaires demeure très limitée (106 M€).

Le chiffre d'affaires généré est réparti entre les joueurs, les finances publiques, La Française des Jeux et son réseau de distribution. La part nette des mises reversée aux gagnants s'élève à 5 651 M€ (soit un taux de redistribution stable de 59,7 %) et les prélèvements publics progressent de 7,8 % par rapport à 2005, à 2 700 M€, soit 28,5 % des mises, conséquence de la baisse du taux de commission de la filière. Le solde (1 099 M€), qui correspond aux commissions versées à La Française des Jeux puis reversées en partie par celle-ci aux autres acteurs de la filière, représente 11,6 % des mises (dont 5,3 % reviennent à la seule Française des Jeux).

Les charges d'exploitation, qui incluent les commissions versées par La Française des Jeux à son réseau de distribution (599,8 M€), s'élèvent à 995,5 M€, en hausse de 4,8 %, principalement du fait de la hausse de ces commissions (+3,8 %) et de la modernisation de ses systèmes informatiques.

Le résultat d'exploitation social s'établit à 152,7 M€, en retrait de 14,2 % par rapport à 2005 : l'augmentation des produits d'exploitation impactée par la réduction du taux de commission n'a pas compensé la baisse des lots non réclamés (-12,8 M€) et la hausse des charges d'exploitation.

Le résultat financier social s'élève à 52,4 M€ en hausse significative de 56,7 % par rapport à 2005, principalement grâce à la hausse des revenus des valeurs mobilières

de placement. Le résultat exceptionnel est négatif à -23,8 M€ en raison notamment de l'indemnisation des courtiers-mandataires pour le partage de la baisse du taux de commission. Au niveau des comptes consolidés, le résultat net part du groupe est de 114,9 M€ à fin 2006 contre 252,6 M€ en 2005 (importantes reprises de provisions en 2005) et le bilan consolidé au 31 décembre 2006 présente une trésorerie nette de 1 067 M€, pour des capitaux propres (part du groupe) de 623 M€. Après affectation à la réserve statutaire, le résultat distribuable par La Française des Jeux au titre de 2006 s'élève à 111,6 M€. Avec 72 % du capital de l'entreprise, l'État a perçu en 2007 un dividende de 80,4 M€.

Perspectives

Malgré le programme de baisse du taux de commission, qui impactera nécessairement les comptes 2007, l'entreprise doit impérativement maintenir ses objectifs de rentabilité en contrôlant notamment la progression de ses charges, y compris salariales, et en maintenant une politique commerciale active fondée sur de nouveaux relais de croissance. Une attention soutenue sera naturellement portée par l'État au développement de la procédure communautaire dont l'enjeu est important pour l'activité de l'entreprise.

Le développement de La Française des Jeux, selon un modèle de jeu responsable et modéré, passe par l'amélioration continue de l'efficacité du réseau de distribution ainsi que par le soutien et la modernisation des jeux existants. À cet égard, tout en respectant de manière exemplaire les objectifs qui lui sont assignés en matière d'ordre social et d'ordre public, le développement du canal multimédia (Internet, téléphonie mobile), cible privilégiée de la concurrence illégale, représente un enjeu significatif pour l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président d'honneur : Bertrand de Gallé ■ Président : Christophe Blanchard-Dignac ■ Administrateurs représentant l'État : Jacques Bayle, Hugues Bied-Charreton, Francis Bonnet, Stéphane Fratacci, Emmanuel Gabla, Emmanuel Glaser, Jean-Pierre Lieb, Philippe Pronost, Omar Senhaji ■ Administrateurs désignés par l'Assemblée générale : Jérémie Luciani, Olivier Roussel ■ Administrateurs représentant les salariés : Éric Chaumeau, Serge Genco, Marie-Pierre Lamoratta, Katia Le Berrigaud, Luc Paré, Philippe Pirani ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean-Paul Holz ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Mazars ■



31 décembre 1993. L'article 2 de cette loi donne à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. Suite à des difficultés financières importantes, la société a été recapitalisée par L'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. La mise en œuvre de ce plan est aujourd'hui quasiment finalisée. Malgré les importants efforts déployés pour recouvrer un équilibre économique pérenne, le redressement de l'entreprise reste à confirmer de manière définitive.

Faits marquants

La mise en œuvre du plan de restructuration de l'Imprimerie Nationale s'est poursuivie en 2006, après les cessions d'activités et de filiales réalisées en 2005 (Evry, Istra, Editions générales, Editions techniques). En particulier, la vente du siège de la rue de la Convention, initiée en 2003, a été finalisée en février 2006. Par ailleurs, le périmètre de la société mère Imprimerie Nationale SA (IN SA) a poursuivi sa contraction puisque les divisions VPC et logistique ont été vendues au 30 juin 2006 à la société Astron IN qui est devenue le prestataire de l'IN en matière de distribution et de logistique. Par ailleurs, la division Feuille a été filialisée le 1^{er} novembre 2006, en vue de la cession de cette activité. Depuis 2003, le chiffre d'affaires du groupe est ainsi passé de 176 M€ à 129 M€, impacté fortement par les sorties de périmètre d'Istra et d'Évry Rotatives (pour environ 27 M€ et 24 M€ respectivement). La société Chronoservices (cartes chronotachygraphes), dont le démarrage d'activité avait tardé, s'est en revanche développée sur l'année 2006, apportant un chiffre d'affaires supplémentaire au groupe de l'ordre de 10 M€.

Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, l'Imprimerie nationale est devenue une société détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du

L'État a également tenu ses engagements vis-à-vis de la Commission européenne en prenant un décret (n° 2006-1436 du 24 novembre 2006) venant préciser le champ d'application de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1993 s'agissant des produits couverts par le monopole légal de l'entreprise.

La mise en œuvre du plan de sauvegarde pour l'emploi initié en 2005 s'est poursuivie. Ainsi, le groupe employait 690 personnes fin 2006 contre 1 430 personnes fin 2003. L'année 2006 n'a toutefois pas permis le reclassement de l'ensemble des effectifs concernés par le plan social. 89 personnes restaient à reclasser au 31 décembre 2006, malgré l'implication importante de l'État et du ministère de l'Économie et des Finances (notamment par la prise à sa charge d'une indemnité différentielle).

Enfin, l'année 2006 a été marquée par la montée en puissance de la production du passeport électronique (1,6 million de passeports produits). Les principes d'un contrat pluri-annuel avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ont par ailleurs été jetés au cours du premier semestre 2007. Ce contrat devrait permet-

tre de donner à l'entreprise une visibilité satisfaisante sur les commandes de passeports électroniques sur la période 2007-2009.

Analyse financière

L'exploitation sur l'année 2006 s'est révélée meilleure que prévu lors de l'établissement du budget, notamment grâce au début de la production des passeports électroniques dont le marché a été notifié par le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire le 30 mars 2006. Ce contrat a contribué au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de 20 M€. Un contrat de 12 M€ a par ailleurs été signé avec les autorités roumaines dans le domaine de l'administration électronique. Enfin, l'activité de la société Chronoservices est montée en puissance, avec la production de 235 000 cartes chronotachygraphes, alors que seules 150 000 cartes étaient prévues au départ. Ainsi, malgré la cession des activités logistique et VPC, le chiffre d'affaires s'est relativement stabilisé par rapport à 2005 à 129 M€. S'agissant des coûts, par rapport à 2005, à niveau d'activité similaire, un effort de réduction des charges a par ailleurs été opéré, notamment par l'effet du PSE. Le résultat d'exploitation s'est amélioré dans ces conditions plus rapidement que prévu, mais reste négatif, à -10,3 M€ contre -42 M€ en 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité (Forme juridique, textes constitutifs, répartition du capital)

■ Budget annexe du ministère des finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n°93-1419 du 31 décembre 1993 ; c'est une société anonyme au capital est détenu à 100% par l'État.
■ La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son

article 2 un monopole sur la réalisation des "documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports, visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments

spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons".

■ Le décret n°2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ La cession du siège historique de la rue de la Convention (Paris 15^e) a été finalisée en février 2006 pour un montant de 85 M€, après la levée des conditions suspensives posées par le protocole d'accord conclu en janvier 2003.

■ Le marché relatif à la production de 1,6 million de passeports électroniques (impression et personnalisation) a été notifié par le Ministère de l'Intérieur, et de l'aménagement du territoire le 31 mars 2006.

■ L'Imprimerie nationale a poursuivi le recentrage de ses activités sur son cœur de métier en cédant les divisions VPC et Logistique en juin 2006. Le fond de commerce de la division Feuille a été mis en location-gérance au sein d'une filiale nouvellement créée, IN Choisy en novembre 2006. Il a été totalement vendu à la filiale en juin 2007.

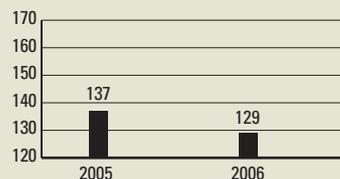
■ Le gouvernement a pris le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pour délimiter plus précisément le champ du monopole légal de l'entreprise.

■ Le processus de séparation juridique des activités sous monopole et des activités concurrentielles doit s'achever à l'automne 2007.

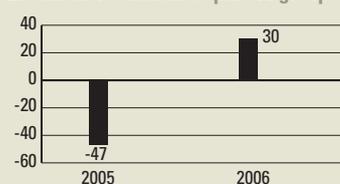
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	137	129
dont réalisé à l'étranger	12	15
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-42	-10
Résultat financier	-8	-1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-57	-12
Résultat net — part du groupe	-47	30
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-47	30
Total des immobilisations nettes	78	33
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont immobilisations financières nettes	1	2
Capitaux propres — part du groupe	-9	21
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	38	26
Dettes financières nettes	23	-10
Dettes financières brutes à plus d'un an	26	24
Effectifs en moyenne annuelle	1 030	816
Charges de personnel	45	31
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	43,7	37,99
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le résultat net du groupe est positif et s'établit à 30 M€, à la faveur d'un résultat exceptionnel de 41 M€, imputable pour l'essentiel à la plus-value de cession du siège de la rue de la Convention réalisée en février 2006 (36,5 M€). L'Imprimerie Nationale revient donc à une situation nette consolidée (20,8 M€) supérieure à la moitié du capital social de la société (34,5 M€).

Toutefois, malgré une amélioration par rapport à 2005, la capacité d'autofinancement de l'Imprimerie Nationale reste négative (-25 M€ pour 2006), et le besoin en fonds de roulement s'est nettement accru en 2006, générant un besoin en trésorerie de plus de 20 M€. Cette évolution est en partie due à une réduction des dettes d'exploitation et à une augmentation importante de ses créances clients, en particulier sur les clients publics (passeport électronique, contrat avec les autorités roumaines). Par ailleurs, l'entreprise a dû faire face à des dépenses fixes incontrôlables telles que les coûts liés au plan social ou encore le remboursement de la dette au fonds SPOEIE (fond de retraite des ouvriers des établissements industriels de l'État). Malgré la cession du siège de la rue de la Convention, qui a généré près de 35 M€ d'encaissements nets, l'Imprimerie Nationale a ainsi consommé 20 M€ de trésorerie en 2006, terminant l'année avec un solde de trésorerie brut de 41 M€ (10 M€ de trésorerie nette en tenant compte des 31 M€ de capital restant dû au titre des contrats de crédit-bail en cours).

Malgré la nette amélioration de sa situation financière intervenue en 2006, la société demeure fragile et elle devra continuer ses efforts visant à améliorer la rentabilité de l'exploitation afin de pouvoir faire face à ses dépenses incompressibles et pérenniser les activités sur lesquelles elle s'est recentrée.

Perspectives

Le rétablissement durable de la situation de l'entreprise repose sur le développement de ses activités dans le domaine de l'impression de documents sécurisés qui constitue son cœur de métier. Le second trimestre 2007 devrait voir la finalisation d'un accord pluri-annuel entre l'entreprise et l'ANTS qui permettra de sécuriser un volume de passeports électroniques à éditer et personnaliser de l'ordre de 3 millions de passeports par an sur la période 2007-2009.

La poursuite de la réorganisation de l'entreprise devrait également faciliter le retour à la viabilité du groupe. D'une part les discussions avec des repreneurs potentiels de l'activité Feuille sont en cours et celle-ci devrait être cédée avant la fin de l'année 2007, conformément aux objectifs du plan de restructuration. Il restera à trouver une solution d'adossé permettant de pérenniser durablement le savoir-faire et le patrimoine historique et culturel de l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe.

La séparation juridique des activités concurrentielles et des activités sous monopole aboutira en 2007, conformément à la demande de la Commission européenne. A compter de la mi-2007, le groupe sera constitué de la société mère Imprimerie Nationale SA regroupant les fonctions du siège et les activités régaliennes (production fiduciaire de documents sécurisés relevant du monopole légal), tandis que les activités Continu, Grands Comptes et commercialisation de la production fiduciaire à l'export seront regroupées dans une filiale du groupe (IN Continu et Services), les participations dans d'autres activités étant logées au sein d'IN Participations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Loïc Lenoir de la Cochetière* ■ Représentants de l'État : *Jean Faure, Alain Juillet, Jean-Yves Leclercq, Caroline Malaussena, Jacques Sauret, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Jacques Burillon, Didier Floquet, François Lemasson, Philippe Verdier* ■ Représentants des salariés : *Stéphane Coulon, Raffaele Contu, Pascale Ferret, Maria Herchy* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Avelant* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars & Guérard, Deloitte* ■



L'Établissement Français du Sang pour fournir les hôpitaux français en médicaments qui en sont issus. Employant plus de 1200 personnes avec une organisation industrielle reposant sur deux sites complémentaires aux Ulis et à Lille, le LFB est le 4^e laboratoire pharmaceutique à l'hôpital en France et le 5^e « fractionneur » européen. Il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies, la quasi totalité étant des maladies rares. Il dégage en 2006 un résultat net part du groupe de 20 M€ pour un chiffre d'affaires de plus de 269 M€.

Faits marquants

L'année 2006 marque un tournant pour le LFB avec la mise en œuvre du changement de statut prévu par l'ordonnance n° 2005-866 du 28 juillet 2005 : pour promouvoir une stratégie d'internationalisation et le développement de projets innovants, en particulier dans le domaine des biotechnologies, le gouvernement a souhaité transformer le statut du LFB, pour en faire une Société anonyme à capitaux publics.

En 1994, le LFB a été créé pour fractionner le plasma humain collecté par la nouvelle Agence française du sang (AFS, ancêtre de l'Établissement français du sang, EFS) et pour fournir les hôpitaux français en médicaments qui en sont issus. Cette réorganisation de la transfusion visait à

Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP) avant de devenir une SA en 2006. Il extrait les protéines d'intérêt sanitaire du plasma collecté par

affirmer les principes éthiques du don du sang, à créer des organismes nationaux de coordination, de régulation et de contrôle, à mettre en place un réseau national d'hémovigilance, à fixer une organisation territoriale de la transfusion sanguine et à restructurer le fractionnement du plasma en créant le GIP LFB. Après des premières années difficiles, le LFB a connu une croissance régulière de 1999 à 2005 et a conforté sa part de marché sur le segment des médicaments issus du plasma. Mais dans un secteur de la santé marqué par une concentration progressive et l'affirmation de grands groupes mondiaux, le LFB risquait, faute d'une envergure permettant un niveau d'investissements en R&D suffisant et l'affirmation d'un positionnement complémentaire sur les bio-

technologies, de perdre en compétitivité.

Pour le LFB, l'année 2006 est donc celle d'une évolution de sa structure juridique et financière : mise en place d'un conseil d'administration (nommé par décret du 29 juin 2006), dotation en capital de l'État (d'un montant de 25 M€ destinés au financement de la sécurisation biologique liée aux activités de fractionnement du plasma), structuration de l'activité en deux filiales (médicaments issus du plasma et biotechnologies) avec un holding pour favoriser le développement des deux activités du laboratoire, entrée dans le périmètre de l'Agence des Participations de l'État (présente au conseil d'administration de LFB S.A. aux côtés notamment des représentants des ministères de l'Industrie, de la Recherche et de la Santé).

Analyse financière

En 2006, les résultats du LFB ont été meilleurs que prévus, grâce à une forte progression du chiffre d'affaires et de la marge industrielle.

Le chiffre d'affaires, à 269 M€, est en hausse de 10 % par rapport à 2005. Cette progression provient principalement des ventes françaises en vue de satisfaire les besoins nationaux, le chiffre d'affaire à l'international étant en baisse (-2 %).

L'amélioration par rapport à 2005 est tirée par les trois gammes de produits du

Fiche d'identité

- Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP en application de la loi du 4 janvier 1993. L'ordonnance du 28 juillet 2005 le transforme en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics. Elle précise que les activités relatives aux médicaments dérivés du sang, issus du fractionnement du plasma français, sont exercées exclusivement par une filiale créée à cet effet dont le capital est détenu, directement ou indirectement, majoritairement par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale.
- L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA. LFB SA détient 99,99 % du capital de LFB Biomédicaments et 100 % du capital de LFB Biotechnologies (qui détient 19,90 % du capital de GTC Biotherapeutics).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Un décret en date du 29 juin 2006 nomme les membres du conseil d'administration de LFB SA. Il s'est réuni trois fois en 2006 (30 juin, 29 septembre et 10 novembre 2006).
- 30 juin 2006 : premier conseil d'administration ; l'État dote le capital de la nouvelle société anonyme de 25 M€, destinés au financement de la sécurisation biologique liée aux activités de fractionnement du plasma.
- 7 juillet 2006 : immatriculation au RCS de LFB SA, conformément à l'ordonnance du 28 juillet 2005, qui prévoyait sa transformation en société anonyme.
- 25 juillet 2006 : M. Christian Béchon est nommé Président Directeur Général de LFB SA par décret.
- 2 août 2006 : immatriculation au RCS de LFB Biomédicaments, filiale qui gère l'activité de fractionnement du plasma français et la commercialisation des médicaments qui en sont issus, et qui a bénéficié de la dotation de l'État.
- 21 septembre 2006 : immatriculation au RCS de LFB Biotechnologies, filiale qui reprend son compte les activités de R&D du groupe LFB.
- 1^{er} octobre 2006 : obtention par LFB Biomédicaments du statut d'établissement pharmaceutique délivré par l'AFFSSAPS, lui permettant de fonctionner pleinement en tant qu'opérateur industriel.
- 2 octobre 2006 : alliance stratégique de LFB Biotechnologies avec GTC Biotherapeutics (société américaine cotée au NASDAQ).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

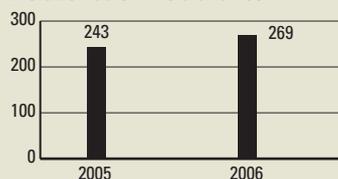
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'Euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12		
Chiffre d'affaires	243	269
dont réalisé à l'étranger	16	16
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	36	26
Résultat financier	1	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	NC	29
Résultat net — part du groupe	35	20
Résultat net — intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	35	20
Total des immobilisations nettes	107	128
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	104	108
dont titres mis en équivalence	0	0
dont impôts différés actifs	0	0
Capitaux propres — part du groupe	142	185
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	25	26
Dettes financières nettes	-1	-11
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 273	1 302
Charges de personnel	71	76
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	14,4 %	7,4 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	55,8	58,4
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	24,6 %	10,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-0,7 %	-5,9 %

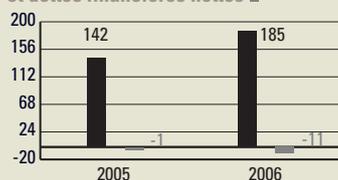
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



LFB (immunologie, anesthésie-réanimation, hémostase), la gamme immunologie ayant connu un dynamisme particulier.

La rentabilité est également en nette hausse, par rapport à 2005, avec un taux de marge opérationnelle récurrente à 9,5 % en 2006 (contre 3,1 % en 2005), reflétant une meilleure performance industrielle et un bon mix produits qui a permis une utilisation optimisée du plasma extrait du sang humain, qui est la matière première du LFB.

Ces évolutions permettent au LFB de conserver une situation financière saine, avec un résultat opérationnel consolidé qui s'établit à 25,77 M€. La baisse de ce résultat par rapport à 2005 (36,04 M€, soit une baisse de 28,5 %) s'explique par la contribution au résultat 2005 d'un élément « non récurrent » important, à savoir le dénouement des liens avec l'EFS dans le cadre du changement de statut du LFB. Le résultat net consolidé s'inscrit en hausse par rapport à celui initialement budgété, à 19,5 M€ contre 9,0 M€ (et contre 34,55 M€ en 2005).

La capacité d'autofinancement du laboratoire (à hauteur de 29 M€), à laquelle s'ajoute la dotation en capital de l'État de 25 M€, a permis de couvrir des besoins de financement pourtant importants en 2006, de plus de 30 M€ au total (dont 17 M€ pour les acquisitions d'immobilisations corporelles majoritairement dédiées aux activités industrielles de fractionnement et 14 M€ pour l'entrée au capital d'une société américaine cotée de biotechnologie, la société GTC, spécialisée dans le développement de protéines plasmiques recombinantes et d'anticorps monoclonaux par transgénèse).

Au total, la trésorerie du holding est positive, avec une trésorerie nette à la clôture positive de près de 11 M€.

Perspectives

L'année 2007 sera marquée par la poursuite de la stratégie mise en œuvre avec le changement de statut du groupe : consolider les positions dans l'activité de fractionnement en améliorant la productivité tout en respectant les obligations de sécurité sanitaire qu'impose la réglementation ; distinguer les produits à haut potentiel de développement ; consolider la dynamique de changement déjà à l'œuvre, avec notamment une réorganisation de la R&D qu'accompagne une augmentation des moyens alloués. Le statut de SA permet de faciliter la mise en place d'une nouvelle politique d'alliances, notamment pour mieux valoriser les produits du LFB à l'étranger et accompagner l'internationalisation du groupe.

Le groupe devrait à nouveau connaître en 2007 une forte hausse de son chiffre d'affaires. Cette évolution est attendue tant sur le marché français, avec les bonnes perspectives qui existent sur l'ensemble de la gamme de production du laboratoire, qu'à l'international, notamment avec le développement à l'étranger de certains produits.

La situation financière du groupe restera saine en 2007. Néanmoins, une sensible accélération des dépenses de R&D est prévue à compter de 2007 dans tous les domaines couverts par le LFB, deux tiers du budget étant consacrés aux médicaments dérivés du plasma (en particulier avec les coûts de mondialisation des produits) et le tiers restant, au développement de produits de biotechnologies.

La marge industrielle devrait se maintenir à un niveau élevé, bien qu'en légère baisse par rapport à 2006 en lien avec la montée du prix du plasma, et le résultat net consolidé devrait rester nettement positif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christian Béchon* ■ Représentants de l'État : *François Auvigne, Isabelle Diaz, Didier Eyssartier, Stéphane Ludot, Philippe Pronost* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *René Abate, Marie-Danièle Campion, William Heiden, Elizabeth Hubert, André Renaudin* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Sébastien Bagot, Bernadette Cauvin, Alain Espargillière, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Emmanuel Paoli* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Pierre Morelle*, chef de la mission ■ Commissaires aux comptes : *Mazars & Guerard, Cabinet Cailliau Dedouit et Associés* ■



La Semmaris est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis, premier marché mondial de gros en produits frais, qui joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

Faits marquants

La Semmaris poursuit son développement et prépare l'avenir

L'année 2006 a été marquée par une accélération de l'activité des entreprises de Rungis en lien avec une conjoncture économique plus favorable qu'en 2005. Ainsi, le nombre d'entrées d'acheteurs sur le marché a été de 6,6 millions, soit une progression de 0,8 % par rapport à 2005. Le chiffre d'affaires des entreprises du marché a atteint 7,1 Md€, soit une progression de 2,9 % par rapport à l'année 2005. Cette croissance est principalement tirée par la progression du volume d'affaires de grossistes (+3,7 %), les activités auxiliaires (courtage, transport) enregistrant une progression plus modeste de 0,4 %.

La Semmaris a poursuivi sa politique de modernisation, de sécurisation et de développement des infrastructures du marché, avec un rythme d'investissements soutenu. Le montant total des investissements réalisés en 2006 s'élève à 21,3 M€ (contre 17,3 M€ en 2005). Ces investissements ont porté sur la construction et l'extension de deux bâtiments (un entrepôt dans la zone Euro-Delta et une extension d'un bâtiment destiné aux produits traiteurs)

ainsi que sur des travaux préparatoires à la construction d'un troisième édifice dans la zone Euro-Delta. En outre, la Semmaris a réalisé la rénovation d'un bâtiment dans la zone horticulture et décoration et a poursuivi d'importants travaux de sécurité incendie comprenant l'installation de dispositifs de détection d'incendie et de sprinklage.

En ce qui concerne les principaux secteurs d'activité du marché de Rungis, la majeure partie des filières a constaté un recul des volumes traités en lien, notamment, avec une augmentation très significative des prix des produits frais (+4,4 % selon l'indice INSEE). Marqué par une forte saisonnalité et fortement tributaire des conditions climatiques, le secteur des fruits et légumes a maintenu son activité en 2006, misant sur la variété et la valeur ajoutée, tout en diversifiant son offre et ses débouchés. Le secteur des produits carnés, victime des crises sanitaires qui ont marqué l'année 2006, a constaté au cours de l'exercice un léger recul des arrivages. Afin de relancer la consommation, la filière bovine a lancé une campagne visant à améliorer l'image de ses produits dont l'effet sur les ventes devrait se faire connaître à terme.

Dans le cadre de son plan triennal de marketing stratégique qui s'étend de 2005 à 2007, la Semmaris a placé cinq enjeux au cœur de son action : la promotion des produits frais, la défense de la fonction de marché physique, le travail de fond sur la restauration hors foyer, la transmission des valeurs du MIN et d'une image plus moderne et enfin, le développement de la notoriété à l'international. Une nouvelle opération de communication a été engagée à la fin du premier semestre 2007 après les retombées positives de celle de 2006. Il convient également de noter le programme d'actions ciblées et adaptées à destination des filières de formation professionnelle visant à sensibiliser les futurs prescripteurs à la richesse de l'offre du marché.

Véritable plate-forme internationale, la Semmaris organise des rencontres afin de développer ses courants d'affaires. Enfin, la Semmaris a poursuivi sa coopération avec la ville de Shanghai afin de mettre en service le marché de gros que cette ville a décidé de construire. Ce programme permet de valoriser à l'échelle internationale les compétences de la Semmaris en matière d'ingénierie.

Analyse financière

La structure financière poursuit son amélioration

Le chiffre d'affaires de la Semmaris en 2006 s'élève à 77 M€, en progression de 2,7 % par rapport à 2005. Le produit des droits d'accès et de stationnement s'est élevé à 9,48 M€, soit une progression de 0,6 % par rapport à l'année 2005. Les produits sur charges récupérables, ventes d'eau et d'électricité se sont élevés à 22,06 M€. Les redevances homologuées ont rapporté 31,58 M€, soit une progression de 4,8 % comparativement à l'exer-

Fiche d'identité

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (SEMMARIS), marché sur lequel se sont transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. L'État, avec 56,85% du capital, est actionnaire majoritaire de l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: *Marc Spielrein* ■ Administrateurs représentant l'État: *Jean-Luc Aubineau, Alain Jacotot, Éric Preiss, Luc Valade, Daniel Vasseur* ■ Autres administrateurs représentant des personnes morales nommées par l'Assemblée Générale: *Bruno Borrel* (Sycopla), *Mireille Flam* (Ville de Paris), *Marc Hervouet* (Unigros), *Christian Hervy* (Conseil Général du Val de Marne), *Christian Papineau* (Chambre syndicale des fruits et légumes), *Jackie Theart* (APHUMR) ■ Administrateurs représentant les salariés: *Michel Boudignon, Jean Sollier* ■ Censeurs: *Claude Bellot* (Président de la confédération générale de l'alimentation en détail), *Michel Caffin* (Président de la chambre régionale d'agriculture), *Sylvie Planet* (Présidente du comité technique consultatif) ■ Commissaire à l'Aménagement du MIN de Rungis: *Bernard Tomasini*, préfet du département du Val-de-Marne ■ Commissaires aux comptes: *RSM Salustro Reydel* et *Jean-Pierre Tomsiq* ■

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

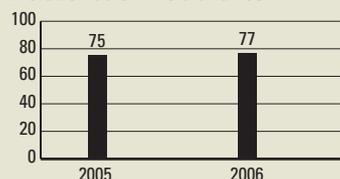
VII - Données sociales

VIII - Ratios

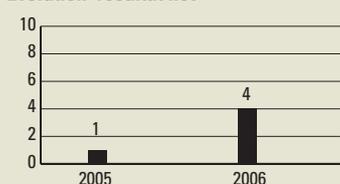
Comptes consolidés en millions d'Euros

	2005	2006
Capital détenu par l'État (en %)	56,9	56,9
Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	29,3	29,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29/12	/	/
Chiffre d'affaires	75	77
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	3	4
Résultat financier	-1	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	23	26
Résultat net - part du groupe	1	4
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	1	4
Total des immobilisations nettes	344	352
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	15	14
Capitaux propres — part du groupe	17	21
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1	2
Dettes financières nettes	59	54
Dettes financières brutes à plus d'un an	84	76
Effectifs en moyenne annuelle	220	215
Charges de personnel	13	13
Résultat (groupe+minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,3 %	5,1 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	59,1	60,5
Résultat (groupe+minoritaires)/Fonds propres	5,9 %	19,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	347,1 %	257,1 %

Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



cice 2005. Enfin, les redevances indexées ont augmenté de 0,3 % à 10,31 M€.

Les charges d'exploitation ont progressé sur l'exercice 2006 (+1,7 %) ; cette évolution prend place dans un contexte de stabilisation des achats (hors charges sur sinistres) mais de progression significative des charges de personnel (+3,5 %), pour un effectif globalement stable, et des dotations aux amortissements et provisions (+3,6 %).

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 3,95 M€ à fin 2006 (contre 3 M€ en 2005) et représente 5,1 % du chiffre d'affaires (contre 4 % en 2005). Le résultat courant avant impôt s'élève à 3,95 M€ contre 2,31 M€ en 2005 et 2,63 M€ en 2004. Le résultat net, incluant notamment une indemnité reçue de 1,2 M€ avant impôts portant sur le sinistre incendie du point E de juin 2002, atteint 3,68 M€ en 2006 (contre 1,4 M€ en 2005 et 1,3 M€ en 2004).

La capacité d'autofinancement de l'entreprise progresse de près de 3 M€ pour atteindre 26,3 M€. Au total, la dette nette de la Semmaris est de 54,2 M€, soit un recul de 4 M€ par rapport à 2005, poursuivant ainsi la trajectoire de désendettement.

Compte tenu de ses bons résultats, la Semmaris a pu verser au titre de l'exercice 2006 un montant de dividende en progression par rapport aux exercices précédents avec 803,9 k€.

Perspectives

La recherche de nouveaux leviers de croissance

Face à la grande distribution et à l'essor d'entreprises de gros non spécialisées, et compte tenu des évolutions de l'environnement du MIN (modification des habitudes et des modes de consommation, évolution du métier de grossiste), la Semmaris cherche à tirer parti du positionnement original du Marché de Rungis, qui constitue une zone de regroupement pour les grossistes leur permettant d'atteindre le volume d'affaires critique de leur activité pour poursuivre son développement tout en confortant sa situation financière.

Le programme d'actions stratégiques mis en œuvre depuis 1999 a permis de redres-

ser la situation financière de la Semmaris. Celle-ci doit donc poursuivre les actions entreprises afin d'améliorer l'attractivité du MIN de Rungis en optimisant son offre de services et afin de promouvoir le label de qualité qu'il représente. Le développement d'une politique de marque constitue une étape supplémentaire en ce sens, permettant de mettre en avant l'image du MIN et, dans le même mouvement, l'ensemble des membres de la filière qui utilisent le Marché.

Afin de valoriser au mieux sa maîtrise technique, opérationnelle et commerciale de la gestion d'une plate-forme marchande, la Semmaris travaillera dans une logique vertueuse à l'examen des potentialités de croissance qui s'offrent à elle, tant dans sa sphère actuelle d'activité que dans un horizon géographique étendu, qu'il soit européen ou plus large encore.

Dans cette perspective de création globale de valeur et afin de donner à l'entreprise les moyens de ses ambitions, l'État, actionnaire majoritaire de la Semmaris, a lancé un processus de recherche d'un partenaire, susceptible d'entrer dans le capital de la société.

Le décret 2006-953 daté du 1^{er} août 2006 autorise une ouverture minoritaire du capital de la Semmaris.

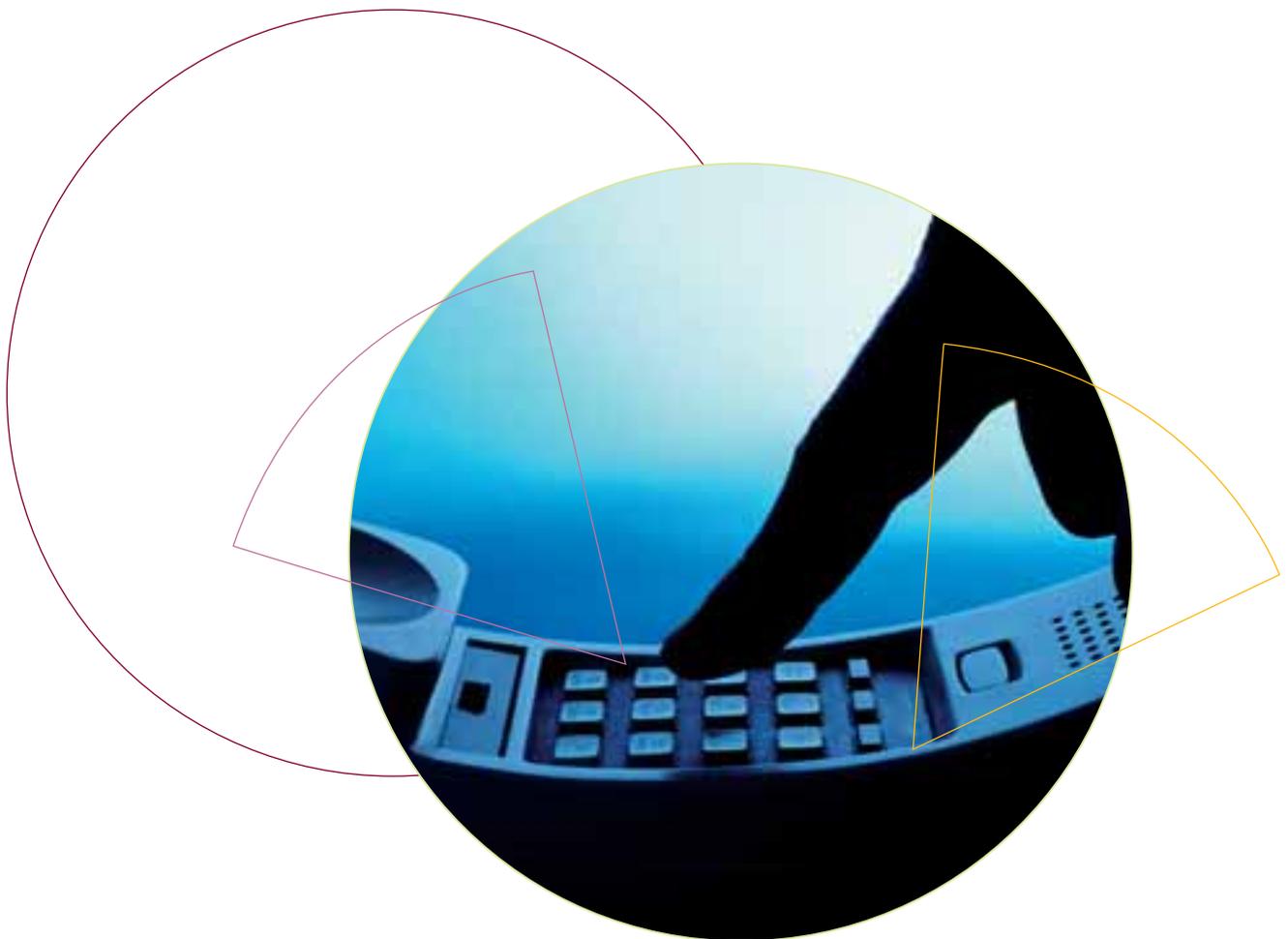
Un avis paru au Journal Officiel du 9 août 2006 indique que M. Jean-Luc Lépine, Inspecteur Général des Finances, est chargé de veiller au bon déroulement de la procédure de cession de gré gré d'une participation minoritaire du capital de la Semmaris. Il établira à ce titre un rapport portant sur les conditions et le déroulement de l'opération. L'objectif de cette opération est d'associer un investisseur de long-terme susceptible d'accompagner le développement stratégique de la société dont le capital restera majoritairement public à l'issue de cette opération.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2006 (7 avril, 15 septembre, 1^{er} décembre et 19 décembre). Le Comité financier, comité spécialisé créé par le conseil d'administration et composé de 5 administrateurs, s'est réuni 3 fois (28 mars, 5 septembre et 24 novembre).
- 2 juin 2006: Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires



Comptes combinés 2006



Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2007 de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 28 janvier 2004 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière;

Après avoir examiné:

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour;
- le rapport 2007 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que:

- cette combinaison s'inscrit dans un processus d'enrichissement constant de l'information prodiguée par les états financiers combinés conformément à la perspective affichée dans l'avertissement du rapport 2004 sur les premiers comptes combinés;
- les états financiers combinés 2006, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 133 à 203 du rapport 2007;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes:

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le Manuel de combinaison, rappelés à l'annexe 2 Principes Comptables figurants aux pages 139 à 149 du rapport 2007, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des Participations de l'État;
- estime que, compte tenu du processus d'enrichissement rappelé ci-dessus, l'application intégrale des principes comptables du Manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et indiquées à la note 30 du rapport 2007.

Paris, le 3 septembre 2007

Le groupe des Personnalités Indépendantes

MM. BLONDEL Patrice

NAHUM William

BRACCHI Antoine

STOLOWY Hervé

FRECHES Jean-Benoît

Les comptes présentés constituent des comptes combinés.

Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

- compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, les titres des entités intégrées ne sont pas éliminés. En conséquence, aucun écart d'acquisition ou d'évaluation n'est constaté sur ces titres de participation ;
- les capitaux propres combinés part du groupe ont été déterminés à partir des capitaux et des réserves des groupes concernés. **Ils incluent aussi la part des minoritaires issue d'une détention non exclusive par l'État du capital des sociétés mères des groupes concernés.**

De manière identique à l'exercice 2005, (à l'exception d'Alstom qui sort du périmètre en 2006) quatre entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, France Télécom, Safran et Renault).

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes conformément au référentiel IFRS, il a été opté dans la

continuité de l'exercice 2005 pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS. La publication des comptes de GIAT en normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2006, et des comptes de la RATP, de La Poste et de la SNCF à compter du 1^{er} janvier 2007, conforte l'option retenue.

Au titre de l'exercice 2006, l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue et a été jugée suffisamment fiable. Les exceptions aux retraitements IFRS sont détaillées dans les principes comptables.

Pour l'exercice 2006, des modalités de simplification ont été mises en œuvre pour le traitement des comptes intragroupes :

- seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

Les engagements hors bilan, les instruments financiers ainsi que les informations de nature fiscale (déficits reportables...) ont été synthétisés à partir des informations communiquées par les différents groupes.

Comptes combinés

Bilan actif 2006 et 2005 retraité* En millions d'euros

Bilan	Note	2006	2005 retraité*
Écarts d'acquisition	4	14 111	13 284
Licences, marques et bases d'abonnés	5	1 024	939
Autres immobilisations incorporelles	6	9 540	8 932
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	7	40 674	73 477
Immobilisations corporelles - Domaine propre	8	154 426	147 335
Immeubles de placement	9	2 368	2 316
Titres mis en équivalence	10	21 741	20 541
Actifs financiers non courants	11	22 905	18 954
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)	12	62 530	57 021
Impôts différés actifs	13	4 292	3 824
Autres actifs non courants	14	5 241	5 025
TOTAL ACTIF NON COURANT		338 852	351 647
Stocks	15	17 719	16 471
Créances d'exploitation	16	52 381	51 440
Créances diverses	17	4 793	7 226
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)	12	38 127	34 492
Actifs financiers courants	11	29 360	25 765
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)	12	7 656	12 482
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	14 475	17 016
TOTAL ACTIF COURANT		164 511	164 892
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	142	746
TOTAL ACTIF		503 505	517 286

* 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions), IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Bilan passif 2006 et 2005 retraité* En millions d'euros

Bilan	Note	2006	2005 retraité*
Capital et dotations en capital		46 729	42 332
Primes liées au capital		11 884	14 415
Réserves et report à nouveau		-16 899	-18 396
Résultat combiné		13 182	12 373
Capitaux Propres		54 898	50 724
Intérêts minoritaires		2 617	1 847
Capitaux Propres de l'ensemble combiné		57 515	52 571
Provisions non courantes	20	55 573	51 777
Avantages au personnel-non courant	21	17 095	17 429
Passifs financiers non courants	22	87 648	105 700
Autres passifs non courants	23	25 954	33 063
Impôts différés passifs	13	9 079	9 572
Total des passifs non courants		195 349	217 541
Provisions courantes	20	8 246	9 844
Avantages au personnel- courant	21	1 736	1 829
Passifs financiers courants	22	30 132	32 782
Dettes d'exploitation	24	67 681	65 652
Autres passifs courants	25	36 875	36 044
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)	26	105 855	100 418
Total des passifs courants		250 526	246 568
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	116	605
TOTAL PASSIF		503 505	517 286

* 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions), IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Variation des capitaux propres 2005-2006 en millions d'euros

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2005	42 332	14 415	-6 189	50 558
Changement de méthode affectant les capitaux propres d'ouverture publiés			166	166
Capitaux propres combinés retraités* au 31 décembre 2005	42 332	14 415	-6 023	50 724
Changement de méthode IAS 32/39			189	189
Augmentation de capital	4 533	595	2	5 130
Dividendes			-4 460	-4 460
Variation de périmètre	-126	-3 014	-3 700	-6 840
Juste valeur des instruments financiers			-1 330	-1 330
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			506	506
Réforme du financement des retraites			-2 197	-2 197
Résultat IFRS			13 182	13 182
Ecart de conversion			105	105
Autres	-10	-112	9	-111
Capitaux propres au 31 décembre 2006	46 729	11 884	-3 717	54 898

* 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions) et IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Comptes combinés

Tableaux de flux de trésorerie 2006 En millions d'euros

	2006
Résultat net part du groupe après impôts	13 182
Intérêts minoritaires	265
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 815
Amortissements et provisions	11 890
Charges et produits d'actualisation	2 944
Plus et moins values sur cession d'actifs	-929
Autres éléments non monétaires	-1 830
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	22 707
Variation du besoin en fonds de roulement	-928
Versement par EDF de la soulte Marcoule	-551
Versement par La Poste de la soulte retraite	-2 000
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES	19 228
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	-31 116
Cessions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	6 041
Subventions d'investissement encaissées	3 488
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	1 208
Autres flux liés aux opérations d'investissements	255
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-20 124
Diminution de trésorerie liée à la sortie d'ASF, APRR et SANEF du périmètre de combinaison	-2 437
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital ou dotation en capital	4 813
Réduction de capital	-13
Variation d'emprunts et intérêts payés	-2 741
Dividendes versés au cours de l'exercice	-4 230
Autres flux liés aux opérations de financement	-579
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-2 750
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	-6 083
TRESORERIE D'OUVERTURE	26 494
TRESORERIE DE CLOTURE	20 411
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	-6 083

Compte de résultat 2006 et 2005 retraité* En millions d'euros

Compte de résultat	Note	2006	2005 retraité*
Produits nets bancaires (La Poste)	Note 1	4 583	4 309
Chiffre d'affaires	Note 1	155 380	144 908
Autres produits des activités ordinaires	Note 1	7 442	8 289
Achats et charges externes	Note 2	-87 370	-76 091
<i>Achats consommés</i>		<i>-58 682</i>	<i>-50 840</i>
<i>Charges externes</i>		<i>-28 688</i>	<i>-25 251</i>
Charges de personnel	Note 2	-45 397	-45 719
Impôts et taxes	Note 2	-6 376	-6 661
Autres produits et charges opérationnels	Note 2	-10 305	-10 916
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		<i>-5</i>	<i>-371</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		<i>1 549</i>	<i>1 306</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions</i>		<i>-11 848</i>	<i>-11 852</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		17 955	18 118
RÉSULTAT FINANCIER	Note 3	-4 627	-5 934
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		13 329	12 183
Impôts sur les bénéfices exigibles	Note 13	-3 401	-3 435
Impôts sur les bénéfices différés	Note 13	700	84
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	Note 19	5	598
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGREGES		10 632	9 431
Résultat des sociétés mises en équivalence	Note 10	2 815	3 180
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		13 447	12 611
Intérêts minoritaires		-265	-239
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		13 182	12 373

* 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions), IFRIC 4 (contrat de location) et égaleme nt de l'activité bancaire de La Poste.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2005*	31 DÉCEMBRE 2006 IFRS
Actifs financiers courants (uniquement VMP, TCN, actions et OPCVM)	Note 11 12 300	8 374
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 16 17 016	14 475
Comptes courants créditeurs hors billets de trésorerie (en passifs financiers)	Note 20 -2 822	-2 438
Trésorerie nette retenue pour TFT	26 494	20 411

* 2005 retraité d'IFRIC 12 et IFRIC 4 à l'ouverture et égaleme nt de l'activité bancaire de La Poste



1 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison
- 1.2 Réforme du mode de financement des retraites
- 1.3 Etablissement de comptes consolidés par l'EPFR en 2006
- 1.4 Variations de périmètre
- 1.5 Sécurisation du financement des obligations nucléaires de long terme

2 PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Périmètre de combinaison
- 2.3 Homogénéité des principes et convergence
- 2.4 Elimination des comptes intra - groupes
- 2.5 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.6 Dépréciation d'actifs
- 2.7 Écarts d'acquisition
- 2.8 Licences, marques et bases d'abonnés
- 2.9 Autres immobilisations incorporelles
- 2.10 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.11 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- 2.12 Location financement
- 2.13 Immeubles de placement
- 2.14 Actifs financiers
- 2.15 Stocks et en-cours
- 2.16 Créances d'exploitation
- 2.17 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.18 Actions propres
- 2.19 Subventions publiques
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Provisions et passifs éventuels
- 2.22 Passifs financiers
- 2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.24 Engagements de retraite et assimilés
- 2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.26 Impôts différés
- 2.27 Contrats de longue durée
- 2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.29 Estimations

3 NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Trésorerie et équivalent de trésorerie
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Dettes d'exploitation
- Note 25 Autres passifs courants
- Note 26 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 27 Instruments financiers
- Note 28 Engagements hors bilan
- Note 29 Information sectorielle
- Note 30 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

Cinq entreprises du périmètre de combinaison ont été concernées par des opérations de marché en 2005 :

■ 1.1.1 La cession par l'État de sa participation dans le capital d'ASF, APRR et SANEF

En vertu des décrets n° 2006-267 du 8 mars 2006, 2006-167 du 16 février 2006 et 2006-98 du 2 février 2006 autorisant le transfert au secteur privé de la participation majoritaire détenue conjointement par l'État et Autoroutes de France au capital d'ASF, APRR et SANEF, la privatisation des trois sociétés a eu lieu durant l'exercice 2006.

Avant la cession, la participation totale de l'État et d'ADF (Autoroutes de France) était respectivement de 50,37 % chez ASF, de 70,22 % chez APRR et de 75,66 % chez SANEF. La cession effective de l'intégralité de la participation de l'État et d'ADF dans les trois sociétés est intervenue le 3 février pour SANEF, le 20 février pour APRR et le 9 mars pour ASF.

Compte tenu des règles propres à la combinaison, cette sortie de périmètre ne trouve aucune contrepartie dans le compte de résultat présenté (les plus values ou moins values de cession de titres sont constatées uniquement dans les comptes de l'État). L'impact en résultant dans les comptes combinés est traduit en particulier dans le tableau de variations des capitaux propres. Les produits hors commissions bancaires pour l'État de la cession de sa participation directe s'élèvent à 9,3 Md€.

■ 1.1.2 La cession par l'État de sa participation dans le capital d'Alstom

L'État a cédé au groupe Bouygues l'intégralité de sa participation de 21,01 % au capital d'Alstom à un prix de 68,21 €/action. Cette cession est intervenue après la réalisation des conditions suspensives prévues au contrat : cession effective de la branche Marine d'Alstom à Aker Yards le 31 mai 2006 et approbation de l'opération par les autorités européennes chargées du contrôle des concentrations le 20 juin 2006.

Compte tenu des règles propres à la combinaison, cette sortie de périmètre ne trouve aucune contrepartie dans le

compte de résultat présenté (les plus values ou moins values de cession de titres sont constatées uniquement dans les comptes de l'État). L'impact en résultant dans les comptes combinés est traduit en particulier dans le tableau de variations des capitaux propres. Les produits hors commissions bancaires pour l'État de cette cession de participation s'élèvent à 2 Md€.

■ 1.1.3 Ouverture du capital d'ADP

En vertu du décret n° 2006-575 du 22 mai 2006 autorisant une ouverture minoritaire du capital d'Aéroports de Paris, ADP a pu procéder en juin 2006 à son introduction en bourse. Cette dernière a été réalisée par cession de l'État d'un montant de 769 M€ (y compris option de surallocation et offre réservée aux salariés) et par une augmentation de capital de 600 M€. À l'issue de l'opération la participation de l'État est passée de 100 % à 68,4 %.

Cette cession partielle n'a aucune incidence sur les capitaux propres part du Groupe, aucun intérêt minoritaire n'étant présenté au bilan combiné.

■ 1.1.4 Dotation en capital à Charbonnages de France

Deux augmentations de capital ont été réalisées sur l'exercice, la première d'un montant de 1,48 Md€ en début d'exercice, la seconde en octobre 2006 d'un montant de 1,4 Md€.

■ 1.1.5 Dotation en capital à la SNCF

La Commission européenne a autorisé le 2 mars 2005 l'apport financier à Fret SNCF d'un montant maximum de 1,5 Md€, pris en charge jusqu'à 700 M€ par la SNCF et jusqu'à 800 M€ par l'État. La première tranche des versements prévus (250 M€) a été versée par l'État à la SNCF en mars 2005 et a été inscrite en dotation au capital conformément à la décision de l'État et de la Commission européenne.

Les 2^e et 3^e tranches à la charge de l'État ont été versées en novembre 2006 pour un montant total de 450 M€, soit une dotation en capital cumulée de 700 M€ au total.

■ 1.1.6 Dotation en capital à l'EPFR

Sur l'exercice 2006, l'État a versé à l'EPFR une dotation d'un montant de 512,5 M€. Cette dotation a intégralement servi au désendettement de l'établissement dans le cadre d'un amortissement anticipé et exceptionnel.

■ 1.1.7 Dotation en capital à l'EMC

Dans son courrier du 11 mai 2006, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Monsieur Thierry Breton, a autorisé la conversion en dotation en capital d'une partie des avances consenties par l'État pour un montant de 515 M€.

1.2 Réforme du mode de financement des retraites

■ 1.2.1 Fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre dernier, organise une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Cette réforme vise à modifier le dispositif actuel de financement de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- la délégation à l'établissement public national de financement des retraites de La Poste (EPNFRFP), la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste ;
- le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 Md€.

Les effets de cette réforme sur les comptes 2006 de La Poste sont les suivants :

- le paiement de la contribution forfaitaire exceptionnelle de 2 Md€ a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres ;
- la contribution employeur de retraite à caractère libératoire - versée pour la première fois en 2006 - a été comptabilisée dans les charges à payer pour un montant de 2,2 Md€ ;
- le montant des charges à payer et provisions complémentaires liées à la mise en place de la contribution libératoire (notamment les congés payés) a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres (coût de 126 M€ au 1^{er} janvier 2006 après prise en compte de l'effet impôt).

■ 1.2.2 Agents de la RATP

Par décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005, il a été institué une caisse de retraites du personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens à compter du 1^{er} janvier 2006.

Cette caisse assure le fonctionnement du régime spécial de retraites dont relèvent les agents et anciens agents de la RATP ainsi que leurs ayants droit.

La caisse de retraites du personnel de la RATP est un organisme de sécurité sociale de droit privé, doté de la personnalité morale. Elle est chargée d'une mission de service public et est placée sous la tutelle conjointe des ministres chargés du budget, des transports et de la sécurité sociale.

La création de la caisse de retraites du personnel de la RATP au 1^{er} janvier 2006 et les textes consécutifs ont modifié les obligations de la RATP à l'égard de ses anciens salariés, la RATP se trouvant dorénavant engagée vis-à-vis de ses salariés par un régime à cotisations définies.

Cette situation nouvelle a entraîné les impacts suivants sur la présentation des comptes :

- les engagements de retraites qui étaient mentionnés antérieurement dans l'annexe sont devenus sans objet ;
- les provisions pour dettes de salaires ont été réévaluées de la prise en compte des cotisations retraites auxquelles se trouve assujettie la RATP depuis cette date. L'impact de ce changement, soit -31 millions d'euros, a été imputé directement sur les capitaux propres, ce changement résultant d'un évènement exceptionnel ayant affecté la situation de la RATP ;
- la réforme intervenue a supprimé le déficit du régime social des retraites, en conséquence, la contribution forfaitaire versée à la RATP pour le compenser a été réduite à due concurrence.

■ 1.2.3 Personnel SNCF

Au 31 décembre 2006, les engagements de retraites résultent principalement de la loi du 21 juillet 1909, définissant le régime particulier des agents de la SNCF, et de l'article 30 du cahier des charges de la SNCF définissant, depuis le 1^{er} janvier 1970, les conditions de prise en charge par l'État de l'équilibre financier du régime. Le régime de retraite de la SNCF est un régime dont les prestations sont financées par :

- une cotisation de 36,29 % de la masse salariale (dite T1 + T2, fixée par le décret du 27 février 1991 – 7,85 % pour la part ouvrière et 28,44 % pour la part patronale) ;
- une cotisation patronale supplémentaire (dite T3) destinée à couvrir intégralement la charge des avantages complémentaires accordés par la SNCF depuis 1990 par

rapport à son régime de référence. En 2006, son taux s'élève à 5,18 % ;

- le produit éventuel des compensations entre régimes de retraites au niveau national ;
- la contribution de l'État telle que mentionnée à l'article 30 du cahier des charges de la SNCF.

Au cours du premier semestre 2007, une caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF a été instituée, notamment par le décret n° 2007-730 du 7 mai 2007 ; l'entreprise SNCF est ainsi engagée vis-à-vis de ses salariés par un régime à cotisations définies.

1.3 Premier exercice d'établissement de comptes consolidés par l'EPFR

En application de l'article 136 de la loi n° 2003-706 de sécurité financière, l'EPFR est soumis à l'obligation d'établir des comptes consolidés à compter de l'exercice 2006.

En 2005, seuls les comptes sociaux de l'EPFR étaient intégrés dans les comptes combinés. En 2006, les comptes combinés intègrent les comptes consolidés de l'EPFR (incluant le sous-palier de consolidation du CDR).

Les principaux impacts au 1^{er} janvier 2006 de ces comptes consolidés au regard des comptes sociaux sont :

- à l'actif du bilan : créances d'exploitation (+0,2 Md€), trésorerie (+0,2 Md€) ;
- au passif du bilan : provisions courantes pour risques et charges (+0,2 Md€), dettes d'exploitation (+0,2 Md€).

1.4 Variations de périmètre

Sorties de périmètre de l'exercice

Les trois sociétés d'autoroutes ASF, APRR et SANEF ainsi que la société Alstom sortent du périmètre de combinaison au cours de la période.

CONTRIBUTION AU BILAN 2005 DES 4 SOCIÉTÉS : ASF, APRR, SANEF ET ALSTOM

ACTIF	2005
Écarts d'acquisition	5
Marques et bases d'abonnés	45
Autres immobilisations incorporelles	17
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	32 930
Immobilisations corporelles - Domaine propre	182
Titres mis en équivalence	375
Actifs financiers non courants	395
Impôts différés actifs	137
Total actifs non courants	34 085
Stocks	24
Créances d'exploitation	505
Créances diverses	69
Actifs financiers courants	2 278
Trésorerie et équivalent de trésorerie	456
Total actifs courants	3 331
TOTAL ACTIF	37 416

PASSIF	2005
Capital et dotations en capital	127
Primes liées au capital	2 995
Réserves et report à nouveau	3 366
Résultat combiné	797
Capitaux Propres	7 285
Intérêts minoritaires	5
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	7 290
Avantages au personnel-non courant	118
Passifs financiers non courants	17 395
Autres passifs non courants	8 253
Impôts différés passifs	700
Total passifs non courants	26 467
Provisions courantes	90
Passifs financiers courants	2 065
Dettes d'exploitation	637
Autres passifs courants	867
Total passifs courants	3 659
TOTAL PASSIF	37 416

CONTRIBUTION AU COMPTE DE RÉSULTAT 2005 DES 4 SOCIÉTÉS : ASF, APRR, SANEF ET ALSTOM

COMPTE DE RÉSULTAT	2005
Chiffre d'affaires	5 215
Autres produits des activités ordinaires	24
Achats et charges externes	-576
Achats consommés	-98
Charges externes	-478
Charges de personnel	-685
Impôts et taxes	-687
Autres produits et charges opérationnelles	-1 119
Autres produits et charges d'exploitation	28
Autres produits et charges opérationnelles	-27
Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions	-1 120
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 172
RÉSULTAT FINANCIER	-1 002
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 169
Impôts sur les bénéfices exigibles	-409
Impôts sur les bénéfices différés	1
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	761
Résultat des sociétés mises en équivalence	37
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	798
Intérêts minoritaires	-1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	797

Entrées de périmètre de l'exercice

Deux entités entrent dans le périmètre de combinaison en 2006 : les sociétés LFB (Laboratoire des Fractionnement et des Biotechnologies) et Sovafim (Société de Valorisation Foncière et Immobilière).

L'ordonnance n° 2005-866 du 28 juillet 2005 a permis la transformation du LFB, groupement d'intérêt public créé en 1993, en société anonyme. Cette transformation est effective depuis le 7 juillet 2006, date d'enregistrement du LFB au Registre du Commerce et des Sociétés, qui est intervenue après la désignation des premiers administrateurs et dirigeants de la société.

En application de l'article 63 de la loi de finances pour 2006, la Sovafim a été créée en février 2006. Cette entité est chargée de valoriser les biens immobiliers de RFF dont l'utilité n'est plus avérée pour le secteur ferroviaire.

1.5 Sécurisation du financement des obligations nucléaires de long terme

Le dispositif de sécurisation des charges nucléaires mis en place en France par la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application repose sur l'obligation d'une évaluation prudente des charges par les exploitants, un calcul robuste et transparent des provisions, la constitution, au sein des entreprises, d'actifs financiers présentant un degré de sécurité adapté, couvrant

complètement les provisions, l'impossibilité pour quiconque, sauf pour l'État, de se prévaloir d'un droit sur ces actifs, comptabilisés de manière spécifique, le contrôle de ces dispositions par une autorité administrative. Un délai de 5 ans (soit jusqu'à fin juin 2011) est laissé aux exploitants pour constituer des actifs en quantité suffisante.

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, EDF et Areva mettent en place un portefeuille d'actifs de manière à couvrir les dépenses futures mises à leur charge. Le portefeuille dédié d'Areva est dimensionné de telle manière à ce qu'il permette la couverture des engagements figurant au bilan incombant au Groupe à l'échéance des opérations de fin de cycle. En septembre 2005, EDF a décidé :

- d'intégrer dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour dernier coeur correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants ;
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière à ce que leur encours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

Au 31 décembre 2006, ce portefeuille se monte à 6,257 millions d'euros chez EDF et à 2,873 millions d'euros chez Areva.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment

fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

En outre, les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires, enregistrés au bilan consolidé des entités combinées, sont présentés distinctement au passif du bilan combiné.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2006

Plusieurs nouvelles normes IFRS, amendements à des normes existantes et interprétations IFRIC sont devenus d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- IAS 19 révisée (avantages du personnel – révision limitée) : écarts actuariels, régimes multi-employeurs et informations supplémentaires à fournir ;
- IAS 21 révisée (effets des variations des cours des monnaies étrangères) : amendements relatifs à l'investissement net dans une entité étrangère ;
- IAS 39 révisée (instruments financiers) :
 - Option juste valeur ;
 - Couverture de flux de trésorerie futurs intragroupe ;
- IFRS 6 (Prospection et évaluation de ressources minérales) ;
- IFRIC 4 (déterminer si un accord contient un contrat de location) ;
- IFRIC 5 (droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement) ;
- IFRIC 6 (passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques).

Seule l'application de l'interprétation IFRIC 4 a eu une incidence significative sur les comptes combinés au 31 décembre 2006 (cf. Comparabilité des exercices en 2.3).

Concernant les avantages du personnel, l'option désormais autorisée par la norme IAS 19 consistant à comptabiliser directement les écarts actuariels en capitaux propres à chaque arrêté comptable n'a pas été retenue dans les comptes combinés au 31 décembre 2006.

D'autre part, l'interprétation IFRIC 5 n'a pas d'effet sur les comptes combinés, l'ensemble des entités concernées conservant la disposition des actifs financiers qu'elles ont dédiés à la couverture de leurs opérations de fin de cycle.

Options retenues pour l'application anticipée de certaines normes et interprétations au 31 décembre 2006

L'Union européenne a adopté au cours de l'année 2006 une nouvelle norme IFRS ainsi que de nouvelles interprétations IFRIC qui seront applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts postérieure-

ment au 31 décembre 2006, mais dont l'application anticipée est autorisée de façon optionnelle :

- IFRS 7 (informations à fournir sur les instruments financiers) : remplacement de la norme IAS 30, révision de la norme IAS 32 et amendement de la norme IAS 1 ;
- IFRIC 7 (modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – information financière dans les économies hyper inflationnistes) ;
- IFRIC 8 (champ d'application de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions) ;
- IFRIC 9 (réévaluation des dérivés incorporés).

Ces options n'ont pas été retenues au 31 décembre 2006.

Par ailleurs Gaz de France a appliqué par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2006, IFRIC 12 « Accords de concession de services », publiée par l'IASB le 30 novembre 2006 (cf. Comparabilité des exercices en 2.3). Les autres entités du périmètre éventuellement concernées par cette norme n'ont pas appliqué cette norme par anticipation. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre dans la combinaison.

2.2 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes consolidés des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives **contrôlées** par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dues être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport État Actionnaire, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État Entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette

notion a été retenue par le Comité des Normes de Comptabilité Publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non-marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (Total bilan-Chiffre d'affaires-Dettes financières-Effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

De manière identique à 2005 les groupes Thales et EADS sont intégrés dans la combinaison par la méthode de l'intégration proportionnelle, respectivement à hauteur de 31,83 % et 15,20 % (ces pourcentages tiennent compte des pourcentages de détention directes et indirectes de l'État dans le capital des entités, déduction faite des actions propres).

L'intégration proportionnelle consiste à comptabiliser une quote-part d'une coentreprise dans chacun des actifs, passifs, et des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

Le contrôle conjoint et le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle économique d'une entité.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque le Groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à ajuster la valeur comptable des titres détenus avec le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2006, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (32,41 %), Air France KLM (18,75 %), Safran (38,89 %) et Renault (15,42 %).

2.3 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2006, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

Retraitement des comptes comparatifs (2005)

La création de **La Banque Postale** au 31 décembre 2005 a conduit le Groupe La Poste à modifier profondément le cadre de l'exercice de l'activité des Services Financiers, mais aussi la présentation de ses états financiers reflétant ainsi la dimension bancaire du Groupe.

Dans un but de comparabilité avec l'exercice 2006, les comptes combinés 2005 (bilan et compte de résultat) ont été retraités sous une forme Pro forma afin de faire apparaître l'activité des Services Financiers du Groupe en 2005 suivant la même présentation qu'en 2006. Cf. ci-dessous le Pro forma 2005.

Afin de rendre comparable les comptes des exercices 2005 et 2006 et en conformité avec IAS 8, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2005 pour deux entités ont été retraités des changements de méthode comptable pour deux entités (**IFRIC 4 pour EDF et Gaz de France et IFRIC 12 pour Gaz de France**).

L'interprétation **IFRIC 4** « Déterminer si un accord contient un contrat de loca-

tion » est entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette interprétation est relative à l'identification d'accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que celui-ci bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les contrats répondant à ces critères sont alors comptabilisés comme des contrats de location opérationnelle ou financière, selon la norme IAS 17.

Les Groupes EDF et Gaz de France ont procédé à la revue des contrats pour lesquels IFRIC 4 était susceptible de s'appliquer et ont procédé aux retraitements nécessaires dans les états financiers de l'exercice 2005.

L'interprétation **IFRIC 12** « Accords de concession de services » a été publiée par IASB le 30 novembre 2006, cette interprétation propose deux traitements comptables différents en fonction des spécificités des contrats de concession :

- comptabilisation d'un actif financier, lorsque l'opérateur a un droit contractuel inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier en contrepartie de la construction ou de l'amélioration des actifs du secteur public ;
- comptabilisation d'un actif incorporel au titre du droit de recevoir des redevances proportionnelles à l'usage du service concédé.

Ce changement de méthode comptable s'applique à l'ensemble des contrats de concession entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12, à titre d'exemple les concessions de distribution publique de gaz en France (Groupe Gaz de France).

Passage du bilan 2005 au bilan 2005 retraité d'IFRIC 4, 12 et de La Poste en (M€)

PASSAGE DU BILAN ACTIF 2005 AU BILAN 2005 RETRAITÉ

Bilan (M€)	2005	Retraitements	2005 retraité
Écarts d'acquisition	13 284	0	13 284
Marques et bases d'abonnés	939	0	939
Autres immobilisations incorporelles	3 255	5 677	8 932
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	83 894	-10 417	73 477
Immobilisations corporelles - Domaine propre	147 882	-547	147 335
Immeubles de placement	2 316	0	2 316
Titres mis en équivalence	20 532	9	20 541
Actifs financiers non courants	77 024	-58 070	18 954
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)		57 021	57 021
Impôts différés actifs	3 796	28	3 824
Autres actifs non courants	0	5 025	5 025
TOTAL ACTIF NON COURANT	352 922	-1 274	351 647
Stocks	16 471	0	16 471
Créances d'exploitation	68 716	-17 276	51 440
Créances diverses	11 528	-4 302	7 226
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)		34 492	34 492
Actifs financiers courants	49 326	-23 560	25 765
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)		12 482	12 482
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 483	-467	17 016
TOTAL ACTIF COURANT	163 523	1 369	164 892
Actifs non courants détenus en vue de la vente	746	0	746
TOTAL ACTIF	517 192	94	517 286

PASSAGE DU BILAN PASSIF 2005 AU BILAN 2005 RETRAITÉ

Bilan (M€)	2005	Retraitements	2005 retraité
Capital et dotations en capital	42 332	0	42 332
Primes liées au capital	14 415	0	14 415
Réserves et report à nouveau	-18 540	144	-18 396
Résultat combiné	12 351	22	12 373
<i>Capitaux Propres</i>	<i>50 558</i>	<i>166</i>	<i>50 724</i>
Intérêts minoritaires	1 866	-21	1 847
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>52 424</i>	<i>147</i>	<i>52 571</i>
Provisions non courantes	51 777	0	51 777
Avantages au personnel-non courant	17 429	0	17 429
Passifs financiers non courants	105 975	-275	105 700
Autres passifs non courants	37 850	-4 786	33 063
Impôts différés passifs	9 504	68	9 572
<i>Total des passifs non courants</i>	<i>222 535</i>	<i>-4 993</i>	<i>217 541</i>
Provisions courantes	9 844	0	9 844
Avantages au personnel- courant	1 829	0	1 829
Passifs financiers courants	36 490	-3 708	32 782
Dettes d'exploitation	157 461	-91 809	65 652
Autres passifs courants	36 004	40	36 044
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)		100 418	100 418
<i>Total des passifs courants</i>	<i>241 628</i>	<i>4 941</i>	<i>246 568</i>
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	605	0	605
TOTAL PASSIF	517 192	94	517 286

Passage du compte de résultat 2005 au compte de résultat 2005 retraité d'IFRIC 4, 12 et de La Poste en (M€)

PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT 2005 AU COMPTE DE RÉSULTAT 2005 RETRAITÉ

Compte de résultat (M€)	2005	Retraitements	2005 retraité
Produits nets bancaires (La Poste)		4 309	4 309
Chiffre d'affaires	148 801	-3 893	144 908
Autres produits des activités ordinaires	8 696	-407	8 289
Achats et charges externes	-75 764	-327	-76 091
<i>Achats consommés</i>	<i>-49 388</i>	<i>-1 452</i>	<i>-50 840</i>
<i>Charges externes</i>	<i>-26 376</i>	<i>1 125</i>	<i>-25 251</i>
Charges de personnel	-45 719		-45 719
Impôts et taxes	-6 661		-6 661
Autres produits et charges opérationnels	-11 125	207	-10 916
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	<i>-397</i>	<i>26</i>	<i>-371</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>1 306</i>	<i>0</i>	<i>1 306</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions</i>	<i>-12 033</i>	<i>181</i>	<i>-11 852</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	18 227	-111	18 118
RÉSULTAT FINANCIER	-6 035	101	-5 934
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	12 192	-10	12 183
Impôts sur les bénéfices exigibles	-3 435		-3 435
Impôts sur les bénéfices différés	78	7	84
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	598		598
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRES	9 433	-4	9 431
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 172	8	3 180
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	12 605	5	12 611
Intérêts minoritaires	-254	15	-239
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	12 351	22	12 373

2.4 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Des modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.5 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements conceptuels importants attendus sur la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Aussi, et en l'absence de règles spécifiques, la méthode issue des textes français a été maintenue. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

Traitement des concessions

Cf. infra en 2.10

2.6 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les goodwill et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustés. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.7 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'ac-

tivité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2006, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation. Ce reclassement concerne essentiellement les entités La Poste et SNCF. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.8 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du « purchase price allocation » d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement est comprise entre 3 et 7 ans.

2.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de 10 ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

Les frais de développement

Les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale, ...), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régle le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régle les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du "droit de facturer les utilisateurs", cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

En application de ces principes, dans les comptes intégrés dans la combinaison au titre de Gaz de France :

- les immobilisations reçues à titre gratuit

du concédant ne sont pas inscrites au bilan ;

- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante : la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages en l'absence de différenciation entre la rémunération de la phase de construction et celle de la phase d'exploitation dans la détermination des tarifs d'accès des tiers aux réseaux et de référence externe de juste valeur pour ces deux éléments, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de la phase de construction est limité au montant des coûts exposés ;
- les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la constitution de provisions pour renouvellement comptabilisées en application d'IFRIC 12.

Les actifs incorporels du domaine concédé font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la concession. En cas de renouvellement anticipé d'une concession, les valeurs nettes comptables existant à la date de renouvellement du contrat, continuent d'être amorties selon le plan d'amortissement initial.

2.10 Immobilisations corporelles-Domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'ob-

jet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.11 Immobilisations corporelles - Domaine propre

Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production

incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

Les groupes SNCF et La Poste ont utilisé la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables (autorisée par les normes françaises) en maintenant le principe d'une provision pour gros entretien. Cette méthode qui n'est pas conforme aux IFRS n'a pas été retraitée dans les comptes combinés.

Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

RATP

Certains biens sont mis à la disposition de la RATP par le Syndicat des Transports d'Île-de-France. Ces biens demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des Transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports en région parisienne. Toutefois, conformément à son cahier des charges, la RATP assume l'entretien et le renouvellement de ces immobilisations et les inscrit à son actif dans une optique de bilan

de service public. Ces biens mis à disposition de la RATP le 1^{er} janvier 1949 - date de création de la RATP - ont été évalués à cette date à leur coût de reconstitution à l'identique.

Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (leasehold)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire.

Les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

Le contrat de leasehold suédois mis en place en 2002 (Tranche 1) et 2004 (Tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé.

Intérêts d'emprunt pendant la période de construction

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Les actifs éligibles sont les immobilisations corporelles dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

2.12 Location financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2006, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.13 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.14 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale les entités du périmètre de combinaison déterminent en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et de revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. A chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.15 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles

nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les encours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

Gaz en réservoirs souterrains

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 25 ans comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager, est inférieure au coût moyen pondéré.

2.16 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur

valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.17 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.18 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.19 Subventions publiques

Les subventions reçues sont enregistrées au passif du bilan.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le

montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou Black and Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites :

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en

fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.22 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les principales particularités portent, à ce titre, sur les entités suivantes :

Thales

Conformément à IAS 32 « instruments financiers : informations à fournir et présentation », les deux composantes de l'OCEANE émise par l'entité Thales en 2001, sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la « composante dette » correspond à la valeur des cash-flows futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ;
- la « composante capitaux propres » représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions.

Gaz de France

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 1er janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985. Ces titres sont évalués au coût amorti. Ces titres ne répondant pas aux critères de définition d'un instrument de capitaux propres, ont été classés en dettes.

Depuis août 1992, ces titres participatifs sont remboursables à tout moment, en tout ou partie au gré de Gaz de France à un prix égal à 130 % de leur nominal.

La rémunération des titres participatifs

comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette [85 %, 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la progression de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière est plus favorable.

La rémunération des titres participatifs déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif est un coût d'emprunt comptabilisé en charge financière.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.23 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières courantes, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

En terme d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé :

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
 - valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Pour l'exercice 2006, les instruments financiers dérivés n'ont pas été retraités pour les entités présentant des comptes en normes françaises.

2.24 Engagements de retraité assimilés

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

Dans l'attente de l'achèvement du processus de réforme du financement du régime de retraite et compte tenu du fait qu'elles ne sont pas encore soumises aux normes IFRS, trois entités du périmètre de combinaison (La Poste, RATP et SNCF) n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2005 et 2006 de constitution de provision pour engagement de retraite contrairement aux obligations détaillées dans la norme IAS 19. Les engagements de retraite de ces entités sont présentés au § 1.2 des faits significatifs de la période et sont présentés en engagements hors bilan.

2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.27 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité

Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque :

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession,
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

- Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'en-

semble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

■ Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêt des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.29 Estimations

Pour établir leur comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et font des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoient ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres

facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;
- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations ;
 - les taux d'inflation et d'actualisation ;
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses ;
 - la durée d'exploitation des installations ;
 - la quote-part financée par des tiers ;
- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2006	2005
Chiffre d'affaires (hors ASF, APRR, SANEF)	155380	139693
Produits nets des activités bancaires	4583	4309
Autres produits des activités ordinaires	7442	8265
Sous-Total	167404	152267
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	5238
Total CA et autres produits des activités ordinaires	167404	157506

CHIFFRE D'AFFAIRES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	13442	12762
Infrastructures de transport	3011	2847
Transports (1)	22593	21502
Énergie (2) (3)	94609	81827
Médias	3663	3523
La Poste (4)	15517	14964
Autres (5)	2544	2268
Sous-Total CA	155380	139693
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	5215
Total Chiffre d'Affaires	155380	144908

(1) La hausse du chiffre d'affaires du Groupe SNCF est essentiellement due à la croissance du chiffre d'affaires voyageurs, au développement des prestations de transport public TER et Transilien et à la hausse des volumes de l'infrastructure.

(2) Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe EDF est en progression de 15,4 % par rapport à celui de l'exercice 2005 (+8 Md€). Il inclut à hauteur de 4,4 Md€ le chiffre d'affaires d'Edison (contre seulement 1 Md€ du 4^e trimestre en 2005).

(3) Le chiffre d'affaires du Groupe Gaz de France est en progression de 21 % (+5 Md€) soit 17 % à périmètre comparable.

(4) L'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe La Poste s'explique essentiellement par la croissance organique (+0,4 Md€) du secteur Express (notamment en Allemagne et l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe de la société Exapaq pour 0,2 Md€).

(5) La variation du chiffre d'affaires du secteur autres est du essentiellement aux entrées de périmètre de SOVAFIM (+0,4 Md€) et LFB (+0,3 Md€) en 2006.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Ces autres produits sont constitués essentiellement des productions immobilisées et des subventions (EDF, Gaz de France, RFF et SNCF).

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	-50	198
Infrastructures de transport	1689	2267
Transports	1409	1940
Énergie	4056	3504
Médias	166	144
La Poste	81	86
Autres	90	126
Sous-Total Autres produits des activités ordinaires	7442	8265
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	24
Total Autres produits des activités ordinaires	7442	8289

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

	2006	2005
Charges de personnel	45397	45035
Achats et charges externes	87370	75514
Impôts taxes	6376	5975
Autres produits et charges opérationnels	10305	9798
Sous-Total	149449	136321
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	3067
Total autres produits et charges opérationnels	149449	139387

CHARGES DE PERSONNEL

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	3474	3513
Infrastructures de transport	1066	984
Transports	11632	11754
Énergie	15772	15645
Médias	1252	1216
La Poste	11841	11638
Autres	360	283
Sous-Total Charges de personnel	45397	45035
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	685
Total charges de personnel	45397	45719

IMPÔTS ET TAXES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	116	118
Infrastructures de transport	260	151
Transports	1096	1041
Énergie	3532	3412
Médias	232	222
La Poste	1076	985
Autres	63	45
Sous-Total	6376	5975
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	687
Impôts et taxes	6376	6661

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	8 341	7 869
Infrastructures de transport	1 313	1 539
Transports	8 685	8 528
Énergie (1) (2)	59 491	48 659
Médias	1 954	1 843
La Poste (3)	5 670	5 283
Autres	1 917	1 794
Sous-Total Achats et charges externes	87 370	75 514
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	576
Achats et charges externes	87 370	76 091

(1) Les achats de combustibles et d'énergie du Groupe EDF (frais de transport inclus) progressent de +6,1 milliards d'euros soit +34,7 % par rapport à 2005. Cette progression s'explique par la contribution d'Edison à hauteur de 2,8 milliards d'euros (0,7 Md€ à compter du 1^{er} octobre 2005) ainsi que par le fort accroissement des coûts d'énergie.

(2) La progression des achats d'énergie du Groupe GDF de +3,2 Md€ (+26 %) par rapport à 2005 traduit la hausse des coûts d'approvisionnement, ainsi pour Gaz de France le prix moyen d'importation a progressé de 27 % ; les volumes importés ont quant à eux diminué de 6 %.

(3) La variation des charges externes de La Poste provient notamment des entrées de périmètre et du développement des activités commerciales.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	808	659
Infrastructures de transport	-474	2 771
Transports	1 758	-14
Énergie	6 391	5 088
Médias	363	346
La Poste	731	824
Autres	728	124
Sous-Total Autres produits et charges opérationnels	10 305	9 798
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	1 119
Autres produits et charges opérationnels	10 305	10 916

	2006	2005
Autres produits et charges opérationnels	-10 305	-10 916
Autres produits et charges d'exploitation	-5	-371
Autres produits et charges opérationnels (1)	1 549	1 306
Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions (2)	-11 848	-11 852

(1) Les autres produits et charges opérationnels correspondent essentiellement à des résultats sur cession de titres 0,4 Md€ et à une reprise de provision de 0,7 Md€ chez EMC au titre de la reprise des droits et obligations de ses emprunts par l'État dans le cadre de sa liquidation.

(2) Les dotations nettes des reprises de provisions pour risques et charges correspondent à une charge de 743 K€ sur l'exercice 2006 contre une charge de 430 K€ en 2005. Le complément du poste concerne des amortissements.

NOTE 3: RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2006	2005
Armement et Aéronautique	48	-33
Infrastructures de transport	-709	-696
Transports	-533	-593
Énergie	-3 006	-3 716
Médias	-4	-5
La Poste	-123	-40
Autres	-300	150
Sous -Total Résultat financier	-4 627	-4 932
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	-1 002
Résultat Financier	-4 627	-5 934

CONTRIBUTEURS	2006	2005
SNCF	-326	-403
EDF (1)	-2 760	-3 421
GDF (2)	-355	-434
RFF	-531	-506
Charbonnages de France (3)	12	169
Erap	-235	-218
EPFR (4)	-102	385
Autres	-329	-505
Sous -Total	-4 627	-4 932
Sociétés d'autoroutes (ASF, SANEF, APRR)	0	-1 002
Résultat Financier	-4 627	-5 934

(1) Dont charge d'actualisation de 2,5 milliards d'euros en 2005 et 2006. L'amélioration du résultat financier est principalement due à la cession des titres Arcelor, aux effets de la consolidation d'Edison et aux cessions de filiales réalisées en Amérique du Sud.

(2) Dont charge d'actualisation 0,4 milliard d'euros en 2005 et 2006.

(3) Dont au titre de 2005 une reprise de provision au titre des charges financières à terminaison réestimées par CDF (0,3 Md€).

(4) L'écart 2005/2006 correspond pour partie à une reprise de provision pour extinction de risque.

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations (1)	Diminutions	Variations de périmètre (2)	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des écarts d'acquisition	16306	879	18	1203	-45	112	310	18749
Dépréciations des écarts d'acquisition	3022	450		1160	-5	10	0	4638
Valeur nette des écarts d'acquisition	13284	429	18	43	-40	102	310	14111

(1) Les principales augmentations de valeur brute des écarts d'acquisition proviennent de :

- La Poste à hauteur de 474 M€ dont 347 M€ liés à l'acquisition de la société Exapaq ;
- Areva à hauteur de 297 M€ : 161 M€ liés à l'acquisition de 50 % de la société ETC, 101 M€ liés à l'acquisition de la société Sfarsteel, 15 M€ liés à l'entrée dans le capital de la société La Mancha et 6 M€ liés à l'acquisition des activités de transformateurs de mesure haute tension de la société Ritz ;
- Gaz de France à hauteur de 76 M€ principalement en raison de la création fin décembre de la société commune (Maïa Eolis) entre Gaz de France (49 %) et Maïa Sonnier (51 %) pour 57 M€.

L'essentiel des dépréciations a été comptabilisé par EDF et concernent la société EnBW pour 318 M€ eu égard à la baisse des tarifs décidée par le régulateur Allemand.

(2) Les variations de périmètre sont issues de l'obligation par l'EPFR d'établir des comptes consolidés pour la première fois en 2006 (LSF). Les écarts d'acquisition proviennent du CDR et sont intégralement provisionnés.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	1664	198	1465	1576	206	1369
Infrastructures de transport	5		5	0	0	0
Transports	210	107	103	279	123	157
Énergie	13148	2243	10905	13221	1832	11389
Médias	7	7	0	5	5	0
La Poste	1265	463	802	1736	541	1195
Autres	7	4	3	1931	1930	1
Total	16306	3022	13284	18749	4638	14111

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Mouvements de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	1465	5	8	3	0	-3	-93	1369
Infrastructures de transport	5	0	0	-5	0	0	0	0
Transports	103	0	17	4	0	-1	68	157
Énergie	10905	380	337	41	-40	105	335	11389
Médias	0	0	0	0	0	0	0	0
La Poste	802	470	80		0	2	0	1195
Autres	3	6	7		0	0	0	1
Total	13284	861	450	43	-40	102	310	14111

Principaux écarts d'acquisition nets	Valeur brute 31 décembre 2005	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006
AREVA	2181	0	2181	2617	0	2617
EDF	9253	2073	7180	8785	1662	7123
GAZ de France	1714	170	1544	1819	170	1649
AUTRES	3158	779	2379	5528	2806	2722
Total	16306	3022	13284	18749	4638	14111

NOTE 5: MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des marques et bases d'abonnés	2 835	671	113	-504	-11	176	3 054
Amortissements et dépréciations des marques et bases d'abonnés	1 896	348	105	-126	-2	19	2 030
Valeur nette des marques et bases d'abonnés	939	323	8	-378	-9	157	1 024

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements	Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements	Provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	387	206		181	472	237	3	232
Infrastructures de transport	348	271		77	190	159		31
Transports	475	339	2	134	540	350		190
Énergie	883	544		338	986	623		362
Médias	134	97		37	171	117		54
La Poste	526	390		136	595	473		122
Autres	82	47		35	101	62	5	33
Total	2 835	1 894	2	939	3 054	2 022	8	1 024

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	181	80	29	3	0	-3	232
Infrastructures de transport	77	7	18	-45		10	31
Transports	134	14	11	0	0	52	190
Énergie	338	361	72	-340	-9	84	362
Médias	37	37	20	0	0	-1	54
La Poste	136	56	80	1	0	8	122
Autres	35	3	13	2	0	6	33
Total	939	558	243	-378	-9	157	1 024

NOTE 6: AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	16 112	1 564	392	20	-66	0	17 238
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	7 180	879	290	-67	-21	15	7 698
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	8 932	684	102	86	-46	-15	9 540

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2004	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	199	89	110	238	100	139
Infrastructures de transport	55	28	27	32	14	18
Transports	180	37	143	219	32	187
Énergie	14 840	6 500	8 340	15 760	6 944	8 816
Médias	561	453	108	588	487	100
La Poste	257	70	187	362	92	270
Autres	20	4	17	39	29	10
Total	16 112	7 180	8 932	17 238	7 698	9 540

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	110	54	17	-6	-2	-2	139
Infrastructures de transport	27	15	1	-17		-7	18
Transports	143	29	-3	0	0	11	187
Énergie	8 340	952	508	108	-44	-30	8 816
Médias	108	8	36	0	0	20	100
La Poste	187	111	22	0	0	-6	270
Autres	17	2	7		0	-1	10
Total	8 932	1 172	589	86	-46	-15	9 540

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Sociétés d'autoroutes (1)	Mouvements de périmètre (2)	Écarts de conversion	Autres mouvements (3)	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des immobilisations corporelles	104 586	1 545	407	-37 342	-2 094	-8	878	-288	66 870
Amortissements des immobilisations corporelles	30 501	267	1 053	-4 412	-1 217	15	1 493	-5	25 590
Dépréciations des immobilisations corporelles	607		1						606
Valeur nette des immobilisations corporelles	73 477	1 278	-646	-32 930	-877	-23	-614	-283	40 674

(1) Voir rubrique Faits significatifs.

(2) Les variations de périmètre proviennent exclusivement d'EDF.

(3) Les autres mouvements sont essentiellement liés aux amortissements des biens concédés effectués en contrepartie des dépréciations des comptes spécifiques des concessions.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	1 712		1 713	114	1	114
Constructions	2 584	1 335	1 249	2 279	1 348	932
Installations Productions thermique et hydraulique	6 206	2 925	3 280	6 023	2 930	3 093
Réseaux et installations électriques	54 313	21 093	33 220	54 815	20 581	34 234
Install. tech. Matériels et outillages	1 711	1 228	483	1 014	567	448
Immobilisations de construction d'autoroutes	35 071	3 690	31 381	2 400	682	1 717
Autres immobilisations corporelles	2 989	838	2 151	225	88	137
Total	104 586	31 108	73 477	66 870	26 196	40 674

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Sociétés d'autoroutes (1)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	1 713			-1 513	-49		-1	-36	114
Constructions	1 249	-16	11		-288	-3	1	-1	932
Installations Productions thermique et hydraulique	3 280	5	84		-79		-29		3 093
Réseaux et installations électriques	33 220	1 150	-827		-461	-18	-484		34 234
Install. tech. Matériels et outillages	483	-38	-83	-21	0		-60		448
Immobilisations de construction d'autoroutes	31 381		24	-29 666	4		23		1 717
Autres immobilisations corporelles	2 151	37	6	-1 729	-4		-64	-246	137
Total	73 477	1 139	-786	-32 930	-877	-23	-614	-283	40 674

(1) Voir rubrique Faits significatifs.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Infrastructures de transport	39 821	5 100	34 721	2 487	694	1 794
Énergie	64 353	25 928	38 426	63 954	25 415	38 540
Medias	16	14	2	17	14	3
Autres	396	67	329	411	74	337
Total	104 586	31 108	73 477	66 870	26 196	40 674

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Sociétés d'autoroutes (1)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2006
Infrastructures de transport	34 721	10	25	-32 930			18		1 794
Énergie	38 426	1 112	-818		-877	-23	-632	-283	38 540
Médias	2	1				0			3
Autres	329	16	7						337
Total	73 477	1 139	-786	-32 930	-877	-23	-614	-283	40 674

(1) Voir rubrique Faits significatifs.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre (1)	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des immobilisations corporelles	289 247	15 141	4 988	2 817	104	3	-233	302 092
Amortissements des immobilisations corporelles	127 192	8 762	4 045	208	62	-30	-34	132 116
Dépréciations des immobilisations corporelles	14 720	1 108	253	0	-13	-22	10	15 550
Valeur nette des immobilisations corporelles	147 335	5 271	689	2 609	55	55	-210	154 426

(1) Les mouvements de périmètre concernent essentiellement EDF à hauteur de 1.632 M€ et Gaz de France à hauteur de 642 M€.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	9 554	2 228	7 326	9 564	2 147	7 417
Installations fixes RFF	27 972	14 463	13 509	29 352	14 988	14 364
Constructions	44 799	20 730	24 070	45 930	21 365	24 565
Installations générales et aménagements	1 931	540	1 390	1 911	654	1 258
Installation production nucléaire	39 895	25 071	14 824	40 659	26 112	14 548
Installations production thermique et hydraulique	16 180	7 873	8 308	17 355	8 811	8 544
Réseaux et installations électriques	34 592	12 277	22 316	36 264	12 983	23 281
Installations techniques	54 166	33 342	20 824	57 406	34 041	23 364
Actifs de démantèlement	6 622	3 407	3 215	6 810	3 508	3 302
Autres immobilisations corporelles	53 535	21 982	31 553	56 840	23 056	33 784
Total	289 247	141 912	147 335	302 092	147 666	154 426

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	6 830	3 710	3 120	6 999	3 824	3 175
Infrastructures de transport	51 194	22 148	29 046	53 822	22 856	30 966
Transports	52 061	25 913	26 148	54 408	27 288	27 119
Énergie	168 107	85 672	82 436	175 034	88 871	86 163
Médias	1 343	768	575	1 354	778	577
La Poste	8 813	3 276	5 537	9 452	3 559	5 892
Autres	899	426	473	1 022	490	532
Total	289 247	141 912	147 335	302 092	147 666	154 426

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	3 120	320	217	-15	-27	-5		3 175
Infrastructures de transport	29 046	2 791	672	-176		15	-37	30 966
Transports	26 148	2 419	1 389	-1		-59	2	27 119
Énergie	82 436	3 919	3 004	2 720	80	186	-175	86 163
Médias	575	30	9			-19		577
La Poste	5 537	574	246	24	2			5 892
Autres	473	100	33	57	-1	-63		532
Total	147 335	10 154	5 571	2 609	55	55	-210	154 426

Principales acquisitions par entités	Exercice 2006	Exercice 2005
RFF	2 332	2 338
EDF	4 256	4 656
Gaz de France	1 838	1 226
SNCF	2 623	2 204
Autres	4 092	4 443
Acquisitions de l'exercice	15 141	14 867

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	7 326	-31	-4	60	-2	61	-1	7 417
Installations fixes RFF	13 509	19	525			1 361		14 364
Constructions	24 070	1 151	586	185	11	-232	-33	24 565
Installations générales et aménagements	1 390	28	92	-178		111		1 258
Installation production nucléaire	14 824	303	843	166		97		14 548
Installations production thermique et hydraulique	8 308	856	765	203	-56	22	-24	8 544
Réseaux et installations électriques	22 316	1 240	807	219	145	145	24	23 281
Installations techniques	20 824	-171	568	1 499	8	1 950	-178	23 364
Actifs de démantèlement	3 215	13	91		1	167	-2	3 302
Autres immobilisations corporelles	31 553	6 746	1 298	455	-50	-3 626	4	33 784
Total	147 335	10 154	5 571	2 609	55	55	-210	154 426

NOTE 9: IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des immobilisations corporelles	3 335	77	32	48	47	3 476
Amortissements des immobilisations corporelles	1 001	82	35	23	16	1 087
Dépréciations des immobilisations corporelles	18	3				21
Valeur nette des immobilisations corporelles	2 316	-9	-4	25	32	2 368

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	693	5	687	702	6	696
Constructions	2 643	1 014	1 629	2 775	1 103	1 672
Total	3 335	1 019	2 316	3 476	1 109	2 368

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	47	23	24	61	34	27
Énergie	162	52	110	158	58	100
Infrastructures de transport	1 235	314	921	1 229	331	898
Autres	1 890	629	1 261	2 029	686	1 343
Total	3 335	1 019	2 316	3 477	1 109	2 368

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	24	0	2		4	27
Énergie	110	-5	3			100
Infrastructures de transport	921	7	11		-18	898
Autres	1 261	43	34	25	46	1 343
Total	2 316	45	50	25	32	2 368

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2005	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2006
Terrains	687	16	1		-6	696
Constructions	1 629	29	50	25	39	1 672
Total	2 316	45	50	25	32	2 368

Immeubles de placement par entités	Exercice 2006	Exercice 2005
RFF	614	615
EDF	100	109
Aéroports de Paris	284	305
Société immobilière de Guadeloupe	490	462
Société immobilière de Martinique	295	286
Société immobilière de la Réunion	545	513
Autres	39	26
	2 368	2 316

NOTE 10: TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Suite à la cession de la participation de l'État dans la société Alstom au cours de l'année 2006, il subsiste 4 entités intégrées directement par mise en équivalence dans les comptes combinés (Safran, France Télécom, Renault et Air France - KLM).

Les autres participations évaluées par mise en équivalence sont des participations des entreprises combinées.

Secteurs d'activité	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Armement et Aéronautique (yc Safran)	2 266	2 195
Infrastructures de transport	19	27
Transports (yc Air France KLM)	1 760	1 859
Énergie	3 926	4 596
Télécommunications (yc France Télécom)	8 067	8 684
Médias	8	8
La Poste	1 079	1 173
Autres (yc Renault en 2005 et 2006 et Alstom uniquement en 2005)	3 416	3 199
Total	20 541	21 741

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2006	Quote part des droits de vote détenus %	Quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2005	Dont quote-part de résultat 2005	Quote part des droits de vote détenus %	Quote part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote part des de capitaux propres au 31 décembre 2006	Dont quote part de résultat 2006
Safran	37,70 %	38,96 %	1 781	-97	37,08 %	38,89 %	1 687	4
France Télécom	32,45 %	32,45 %	8 067	1 853	32,41 %	32,41 %	8 684	1 341
Alstom	21,03 %	21,03 %	375	37				
Renault	18,78 %	15,86 %	3 045	534	18,23 %	15,42 %	3 195	442
Air France KLM	18,93 %	18,99 %	1 469	173	18,57 %	18,75 %	1 556	167
Sous-Total (I)			14 737	2 501			15 122	1 954

(*) Les actions propres sont retraitées pour le calcul du pourcentage d'intérêt.

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées

EDF			2 030	190			2 459	263
Dalkia Holding	34,0	34,0	463	20	34,0	34,0	469	23
Estag	25,0	20,0	326	15	25,0	20,0	352	31
SSE	49,0	49,0	193	20	49,0	49,0	219	26
Atel (1)	21,2	14,4	222	38	38,2	25,8	626	112
Motor Columbus (1)	20,0	22,3	58	-1				
Edenor	25,0	25,0	-17	-4	25,0	25,0	2	42
EVN					nc	16,4	397	17
Autres			785	102			394	12
AREVA			1 203	153			1 420	220
ST Microelectronics	nc	11,0	788	38	nc	10,9	862	98
Eramet	30,8	26,3	356	104	nc	26,2	454	106
RePower	nc	21,2	21	0	nc	30,0	56	2
Autres			38	11			48	13
LA POSTE			1 079	131			1 173	148
CNP	35,6	17,8	734	127	35,5	17,8	1 141	145
Autres			345	4			32	3
GAZ DE FRANCE			693	189			718	176
EFOG	nc	22,5	nc	128	nc	22,5	244	113
Autres			nc	61			474	63
SNCF			225	-29			218	30
Cegetel SAS	0,0	0,0	0	-36				
Eurofima		23,7	151	6	nc	23,7	150	7
STVA	nc	nc	29	1	nc	nc	30	3
Autres			45				38	20
EADS			228	32			259	23
Dassault Aviation	nc	46,3	282	12	nc	46,3	302	20
Autres			-54	20			-43	3
AUTRES			346	13			372	-10
Sous-Total (II)			5 804	679			6 619	861

(1) En 2006, Le groupe Atel comprend les sociétés Motor Columbus et Atel.

Total titres mis en équivalence (I + II)			20 541	3 180			21 741	2 815
---	--	--	---------------	--------------	--	--	---------------	--------------

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Actifs financiers	Solde au 31 décembre 2005	Variations (1)	Sociétés d'autoroutes (2)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Juste Valeur (3)	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute	46 201	8 542	-2 675	208	-22	914	-183	489	53 474
Dépréciations	1 480	-424	-3	238	-6	5	13	-93	1 209
Valeur nette	44 719	8 966	-2 672	-30	-16	909	-196	582	52 265

Secteurs d'activité Valeurs nettes	Solde au 31 décembre 2005	Variations (1)	Sociétés d'autoroutes (2)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Juste Valeur (3)	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	3 596	-1 211		11	-22	200	-1	1 264	3 837
Infrastructures de transport	3 770	-27	-2 672	-3		19		-108	978
Transports	3 419	1 489		-4	2			-85	4 820
Énergie	30 055	8 983		59	5	707	-212	354	39 951
Médias	349	-17			0			-1	332
La Poste	530	40		0				66	637
Autres	3 001	-292		-93		-16	18	-909	1 710
Total	44 719	8 966	-2 672	-30	-16	909	-196	582	52 265

(1) La variation des actifs financiers provient essentiellement d'EDF et se décompose de la manière suivante :

- Augmentation des actifs dédiés : 2.981 M€.

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, dans le cadre de l'ouverture progressive des marchés de l'électricité, EDF SA a mis en place progressivement dans les années passées un portefeuille d'actifs réservés au nucléaire et plus précisément à la déconstruction des centrales actuellement en activité et au stockage sur longue période des déchets de haute et moyenne activité à vie longue. En septembre 2005, ce processus a été accéléré et le Conseil d'administration d'EDF a décidé :

- d'intégrer dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour derniers coeurs correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants ;
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière à ce que leur en-cours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

Ces dispositions sont maintenant rendues obligatoires pour EDF avec la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs qui impose aux exploitants nucléaires de mettre en oeuvre un plan de constitution d'actifs dédiés au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi.

- Augmentation des actifs liquides : 5,759 M€. Cf. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'augmentation des actifs liquides entre 2005 et 2006 correspond notamment au placement des excédents de trésorerie de fin 2005 liés à l'augmentation de capital.

- Augmentation des autres titres : 1,000 M€.

(2) voir Faits significatifs.

(3) Les variations de juste valeur sont principalement liées à :

- Areva pour 442 M€ dont 148 M€ relatifs aux fonds dédiés au démantèlement et 219 M€ aux autres titres de participation disponibles à la vente ;
- Gaz de France pour 476 M€ dont 473 M€ relatifs aux instruments de couverture de matières premières ;
- EDF pour - 209 M€ ; et
- EADS pour 200 M€.

Secteurs d'activité Valeurs nettes	Courant	Non courant	Total 31 décembre 2005	Courant	Non courant	Total 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	1 860	1 735	3 596	2 120	1 717	3 837
Infrastructures de transport (2)	3 180	590	3 770	716	262	978
Transports (4)	2 737	682	3 419	4 119	701	4 820
Énergie (1)	14 731	15 325	30 055	20 620	19 331	39 951
Médias	326	23	349	314	18	332
La Poste	160	370	530		637	637
Autres	2 771	230	3 001	1 471	239	1 710
Total	25 765	18 954	44 719	29 360	22 905	52 265

(4) Hausse principalement liée à la SNCF dont les VMP (à moins de 3 mois) s'accroissent de 1,1 Md€ vs 2005.

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) (en millions d'euros)

1. PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Portefeuille titres de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute	57 021	5 633	-73	62 581
Dépréciations		1	49	50
Valeur nette	57 021	5 631	-122	62 530

Le portefeuille titres de l'activité bancaire de La Poste se décompose de la manière suivante :

PORTFEUILLE TITRES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE DE LA POSTE	31 DÉCEMBRE 2005	31 DÉCEMBRE 2006
Titres d'investissement	40 916	39 608
Titres de placement et de transaction	16 101	22 909
Titres d'activité de portefeuille	4	14
Total	57 021	62 530

NOTE 12: PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) suite (en millions d'euros)**2. PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE**

Prêts et créances de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Créances/établi CAT de l'activité bancaire	14 088	2 088		16 176
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire	19 066	1 524	112	20 701
Prov/prêts à la clientèle de l'activité bancaire		-3	63	60
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	1 338	-180	165	1 322
Prov/créances sur la clientèle de l'activité bancaire		-3	15	12
Valeur nette	34 492	3 437	198	38 127

3. AUTRES COMPTES ACTIFS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Autres comptes actifs de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Comptes de régularisation	5 644	-136	439	5 948
Disponibilités de l'activité bancaire	6 838	-5 129	-1	1 708
Total	12 482	-5 265	438	7 656

NOTE 13: IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

Impôts différés actifs	31 décembre 2005			31 décembre 2006		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Armement et Aéronautique	713	97	616	636	79	558
Infrastructures de transport (1)	139	0	139	1	0	1
Transports (2)	43	0	43	550	0	550
Énergie (3)	5 237	2 531	2 707	4 349	1 250	3 100
Médias	36	0	36	36	0	36
La Poste	34	0	34	35	0	35
Autres	556	307	249	321	308	13
Total	6 759	2 935	3 824	5 929	1 636	4 292

(1): Sortie du périmètre de combinaison d'ASF, APRR et SANEF en 2006, leur contribution en 2005 représentait 137 M€.

(2): Hausse liée à la SNCF qui constate 543 M€ d'IDA à la clôture 2006, il s'agit principalement de reports déficitaires de l'EPIC.

(3): Hausse liée à EDF pour 419 M€, il s'agit essentiellement d'une variation de bases sur différences temporelles déductibles (prise en compte de la fiscalité sur les variations de juste valeur d'instruments financiers).

Impôts différés passifs	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	340	360
Infrastructures de transport (1)	757	74
Transports	37	45
Énergie	8 163	8 379
Médias	92	94
La Poste	180	121
Autres	4	6
Total	9 572	9 079

(1): Sortie du périmètre de combinaison d'ASF, APRR et SANEF en 2006, leur contribution en 2005 représentait 700 M€.

Impôts compte de résultat 2006

Secteur d'activité	Impôts courants	Impôts différés
Armement et Aéronautique	212	-29
Infrastructures de transport	204	17
Transports	55	-500
Énergie	2 674	-374
Médias	12	3
La Poste	169	-50
Autres	75	233
Total charge/(produit)	3 401	-700

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés en 2006

Secteur d'activité	Valeur
Armement et Aéronautique	2 860
Infrastructures de transport	18 917
Transports	9 600
Énergie	6 246
Médias	81
La Poste	276
Autres	2 861
Total	40 841

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés en 2006

Entreprises	Valeur
GIAT	2 608
RFF	18 647
SNPE	228
Areva	723
SNCF	9 600
Charbonnages de France	5 513
EMC	1 228
Erap	207
SFTRF	255
SNPE	228
Imprimerie Nationale	340
La Poste	276
TSA	893
Autres	95
Total	40 841

La situation financière dégradée de ces entités ou de leurs filiales ne permet pas d'activer les crédits d'impôts et les reports déficitaires.

En ce qui concerne EDF et Thales (exclus des tableaux ci-dessus), les déficits fiscaux ainsi que les crédits d'impôts non constatés représentent respectivement une économie d'impôt potentielle de 1,25 Md€ et 79 M€ (en quote-part). En raison de leur caractère aléatoire, ces actifs potentiels ne sont pas reconnus à la clôture 2006.

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES suite (en millions d'euros)

Impôts sur les bénéfices (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2005	Variations Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des impôts différés actifs	6 759		331	-907	-6	-248	5 929
Dépréciations des impôts différés actifs	2 935		-492	-852	-3	48	1 636
Valeur nette des impôts différés actifs	3 824		823	-55	-3	-296	4 292
Valeur des impôts différés passifs	9 572		123	-340	40	-317	9 079
Valeur nette des impôts différés actifs	-5 748		700	285	-44	21	-4 786

Cette position nette d'impôt différé passive est le fait principalement d'EDF pour 2,5 Md€ et de Gaz de France pour également 2,5 Md€.

Preuve d'impôt

31 décembre 2006

Résultat avant impôt des sociétés intégrées et après amortissement du goodwill et résultats des activités arrêtés ou en cours de cession	13 334
Taux d'impôt 2006	34,43 %
Impôt théorique	4 591
Taxation par des juridictions hors France	-25
Différences permanentes (1)	-1 036
Éléments taxés à taux réduits ou nuls (2)	-129
Impôt sans base (3)	-358
Réduction d'impôt sur déficits antérieurs non activés (4)	-110
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles (5)	-381
Reporteurs déficitaires de l'exercice (6)	502
Crédits d'impôt	-37
Autres	-316
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 701
Taux d'impôt effectif	20,26 %

(1) Les différences permanentes sont principalement constituées de l'impact EDF (586 M€ liés à l'économie d'impôt résultant de la réorganisation juridique de Light imposée par le régulateur brésilien, et 212 M€ liés à l'absence d'effet fiscal sur la reprise de perte de valeur des actifs à long terme de Light).

(2) Principalement impacts d'Areva pour (51) M€, Ports autonomes pour M€ (25), RATP pour (12) M€, Thales pour (14) M€.

(3) Impact d'EDF pour 338 M€ dont 104 M€ liés à l'issue favorable de réclamations par EDF Energy auprès de l'administration fiscale britannique et 104 M€ liés à un produit d'impôts en contrepartie d'une taxe libératoire de 12 % en application de la loi de finances italienne 2006 qui autorise le réalignement chez Edison des bases fiscales et comptables sur immobilisations.

(4) Impacts de GIAT (41) M€, ATMB (12) M€, Imprimerie nationale (11) M€.

(5) Principaux contributeurs : CdF (258) M€, La Poste (124) M€.

(6) Il s'agit des reporteurs déficitaires non activés notamment de CdF (239 M€), RFF (122 M€).

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
Autres créances d'exploitation	703	-19	-23	-344	233	551
Comptes courants liés à l'exploitation	1	-1				0
Débiteurs divers hors exploitation	4 320	384		-10		4 694
Dépréciations		-2		6		4
Valeur nette des autres actifs non courants	5 025	365	-23	-360	233	5 241

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	549	3		-379		173
Infrastructures de transport						
Transports	4 279	387		24		4 690
Énergie	146	-25	-23	2	233	334
Médias						
La Poste						
Autres	51	0		-7		45
Total	5 025	365	-23	-360	233	5 241

NOTE 15 : STOCKS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Valeur brute des stocks	17 899	1 285	207	-37	260	-279	19 335
Dépréciation des stocks	1 428	145	40	-3	13	-5	1 617
Valeur nette des stocks	16 471	1 140	167	-34	247	-273	17 719

Analyse par nature	31 décembre 2005			31 décembre 2006		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Combustibles nucléaires	5 312	213	5 099	5 363	218	5 145
Stocks de gaz et autres combustibles	1 901	5	1 896	2 588	4	2 584
Stocks de Mat. Ires et Autres Appros	3 176	645	2 531	3 315	667	2 648
Stock d'encours de biens et services	4 792	281	4 511	5 142	373	4 769
Stocks de Produits Intermé. et Finis	1 481	194	1 287	1 667	180	1 487
Stocks de Marchandises	382	41	341	345	102	243
Stocks d'encours de production services	12	0	12	19	0	19
Stock de programmes diffusables	810	49	761	834	55	779
Autres stocks	33	0	33	61	17	44
Total	17 899	1 428	16 471	19 335	1 617	17 719

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	4 253	-106	-27	-8	236	-264	4 084
Infrastructures de transport	50	-4	1				47
Transports	565	26			6		599
Énergie	10 419	1 106	170	-24	7	-7	11 672
Médias	806	20			-2		824
La Poste	121	30	0	0	0		152
Autres	257	68	22	-3		-2	341
Total	16 471	1 140	167	-34	247	-273	17 719

Secteurs d'activité	31 décembre 2005			31 décembre 2006		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Armement et Aéronautique	4 783	530	4 253	4 645	561	4 084
Infrastructures de transport	56	6	50	60	13	47
Transports	656	91	565	706	107	599
Énergie	11 148	729	10 419	12 493	821	11 672
Médias	855	49	806	882	58	824
La Poste	129	8	121	165	13	152
Autres	272	15	257	384	43	341
Total	17 899	1 428	16 471	19 335	1 617	17 719

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Analyse par nature et variations	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Sociétés d'autoroutes (1)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 393	555	-2	-3	-5	-316		1 622
Créances clients et comptes assimilés	39 231	-1 375	-343	-204	-24	2 552	-148	39 688
Créances sur personnel et organismes sociaux	239	-49	-36			4		158
État - TVA (soldes débiteurs)	2 852	2 703	-62	-29	-4	-1 500		3 961
Cptes courants liés à l'exploitation (débit)	421	-11	-10	202	-4	72	0	669
Autres créances d'exploitation	9 287	-1 029	-82	-47	-26	-239	358	8 223
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 982	-122	-31	197	8	-100	5	1 940
Valeur nette des créances d'exploitation	51 440	916	-505	-278	-72	675	206	52 381

(1) Voir Faits significatifs.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	8 867	208	8 658	9 934	190	9 745
Infrastructures de transport	3 494	102	3 391	3 420	43	3 377
Transports	4 457	380	4 078	4 263	366	3 897
Énergie	33 003	989	32 014	32 425	811	31 614
Médias	624	26	597	687	27	660
La Poste	2 290	208	2 082	2 421	111	2 310
Autres	688	68	620	1 171	392	778
Total	53 422	1 982	51 440	54 321	1 940	52 381

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Sociétés d'autoroutes (1)	Mouvements de périmètre (2)	Écarts de conversion	Autres mouvements (3)	Changement de méthode (4)	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	8 658	-834		-39	-6	2 086	-121	9 745
Infrastructures de transport	3 391	342	-505	90		58		3 377
Transports	4 078	-351		5	-4	169		3 897
Énergie	32 014	1 492		-521	-62	-1 635	326	31 614
Médias	597	63						660
La Poste	2 082	139		93	1	-5		2 310
Autres	620	65		93	-2	2	0	778
Total	51 440	916	-505	-278	-72	675	206	52 381

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

Analyse par nature et variations	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (1)	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Débiteurs divers hors exploitation	5 054	-255	-10		-2 102	29	2 715
Charges constatées d'avance	1 898	-16	-47	-3	-60	-15	1 756
Créance IS	117	-7	9		32		150
Charges à répartir	-6	14	0	0	-5	-1	1
Autres créances	193	-8		0	5		189
Dépréciations	29	-3	-2	0	-6		18
Valeur nette des créances diverses	7 226	-270	-46	-3	-2 125	13	4 793

(1) Les autres mouvements correspondent à un reclassement effectué par Gaz de France pour 2 252 M€.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2005	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	857	11	845	779	9	769
Infrastructures de transport	425	1	424	513		513
Transports	1 975	5	1 969	1 949		1 949
Énergie	3 700	2	3 698	1 130	1	1 130
Médias	46	0	46	48	0	48
La Poste	151		151	246		246
Autres	103	9	94	147	8	139
Total	7 256	29	7 226	4 811	18	4 793

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements (1)	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	845	-115	0		39		769
Infrastructures de transport	424	96	-69		63	-1	513
Transports	1 969	-27			8		1 949
Énergie	3 698	-241	11	-3	-2 349	14	1 130
Médias	46	2					48
La Poste	151	-16	2		109		246
Autres	94	31	9		5		139
Valeur nette des créances diverses	7 226	-270	-46	-3	-2 125	13	4 793

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Billets de trésorerie, titres de créances	750	2 111	14	12	1 154	4 039
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	4 682	-3 189	-691	1	-250	554
Valeurs remises à l'encaissement	10	5	-10			5
Banques	10 922	-1 356	536	-15	-895	9 191
Caisse	652	47	-11	0	-2	686
Disponibilités et quasi-disponibilités	17 016	-2 383	-163	-2	7	14 475

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur nette 31 décembre 2006	Contributeurs	Valeur nette 31 décembre 2005	Valeur nette 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	2 270	2 496	EDF (1)	7 221	3 308
Infrastructures de transport	889	754	Gaz de France (2)	802	2 196
Transports	565	573	La Poste (3)	824	2 150
Énergie	8 278	6 822	EADS	1 451	1 238
Médias	163	84	Charbonnage de France (4)	16	1 070
La Poste	824	2 150	THALES	471	743
Autres	4 026	1 597	Française des Jeux	27	674
Total	17 016	14 475	ERAP (5)	3 538	119
			Aéroports de Paris	388	514
			SNCF	454	500
			Autres	1 825	1 964
			Total	17 016	14 475

(1) La diminution de la trésorerie d'EDF correspond notamment au placement des excédents de trésorerie de fin 2005 liés à l'augmentation de capital. Cf. Actifs financiers

(2) La trésorerie de Gaz de France augmente de 0,5 Md€ sur la période, cette hausse s'explique par des flux opérationnels (3 Md€) qui couvrent largement les flux d'investissements (2,1 Md€) et de financements (0,5 Md€). Le reliquat de hausse est lié à des reclassements de comptes.

(3) La hausse de 1 326 M€ de La Poste s'explique par des flux de trésorerie liés à l'exploitation et au financement excédentaires de 4 838 M€ qui couvrent les investissements de la période (1 518 M€) et la soulte retraite (2 000 M€).

(4) La trésorerie de Charbonnages de France augmente fortement du fait de la dotation en capital effectuée par l'État en 2006.

(5) L'ERAP voit sa trésorerie diminuer fortement suite au remboursement d'un emprunt de 3 000 M€ arrivé à échéance le 12 juillet 2006.

NOTE 19 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)

Nature des actifs	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur Énergie	746	-810	-14	220	142
Total	746	-810	-14	220	142

Nature des passifs	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur Énergie	605	-575	-12	98	116
Total	605	-575	-12	98	116

Entités	31 décembre 2005		31 décembre 2006	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
EDF (1)	728	592	140	116
LFB			2	
Areva	19	13		
Total	746	605	142	116

(1) En 2005, les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernaient essentiellement les sociétés EDF Port Said, EDF Port Suez et ASA Holding AG.

En 2006, ils concernent principalement les sociétés Serene (Groupe Edison) et deux entités du Groupe EnBW.

Résultat net des activités arrêtés ou en cours de cession

Contributeurs	2005	2006
Areva (2)	598	0
EDF		5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	598	5

(2) Le résultat des activités cédées s'élevait à 598 M€ en 2005, il concernait FCI et se décomposait en 70 M€ (Résultat net de l'activité cédée sur la période du 1^{er} janvier au 3 novembre 2005, date de la cession), 109 M€ (résultat de cession), et 419 M€ (effet impôt qui s'y rattache, activation de moins value court terme et reprises d'impôts différés passifs liés au régime du bénéfice consolidé).

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmen- tation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	30 530	1 132	443	996	-5	31	-946	1 605		30 908
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	14 653	1 178	164	460	-1		-150	208	-138	15 127
Provision pour restructuration	385	90	17	130	-1	0	-1	0	0	327
Provision pour grosses réparations	1 343	254	24	224	0		-26		-20	1 304
Provision litiges (1)	1 362	278	101	374	0	379	-406		1	1 139
Provisions sur contrats (2)	2 897	2 797	288	1 127	-6	-273	1 600	46	-154	5 492
Provisions pour risques liés opérations financières	3 058	413	24	32		0	-249		0	3 166
Provision environnement	1 974	48	133	61	0	0	131	76	2	2 037
Autres provisions (3)	5 419	729	201	1 110	-9	-71	-502	1	62	4 319
Total	61 621	6 919	1 395	4 512	-22	66	-548	1 936	-246	63 819

(1) Les principaux contributeurs aux provisions pour litiges sont : AREVA (132 M€), EDF (121 M€), Gaz de France (135 M€) et l'EPFR (219 M€).

(2) Les provisions sur contrats concernent : AREVA (1 266 M€), DCN (829 M€), EDF (2 496 M€).

Les provisions sur contrat d'AREVA sont constituées de provisions pour garanties données aux clients (241 M€), de provisions pour pertes à terminaison (570 M€) et d'une provision pour travaux restant à effectuer (455 M€).

Les provisions sur contrat DCN sont constituées de provisions pour reste à faire sur les contrats (857 M€) et de provisions pour pénalités de retard (16 M€).

(3) Les autres provisions concernent : AREVA (180 M€), CDF (562 Meuros), EADS (488 M€), EDF (2 341 M€), Gaz de France (175 M€), La Poste (170 M€), RATP (123 M€).

Les rubriques « Autres provisions et provisions sur contrat » incluent notamment pour EDF une provision de 470 millions d'euros constitués au 31 décembre 2006 pour faire face à la contribution qui sera mise à la charge d'EDF dans le cadre du dispositif de tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché, une provision de 333 millions d'euros dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF SA des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (Face) restant à réaliser au cours des exercices à venir, une provision de 352 millions d'euros relative à la contribution de maintien de droits, pour la part non régulée liée aux conventions signées avec les régimes de retraites complémentaires, une provision pour litige avec les organismes sociaux pour 266 millions d'euros, les provisions pour contrats onéreux à hauteur de 406 millions d'euros, les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 247 millions d'euros.

Les autres provisions au titre de CDF concernent à hauteur de 226,4 M€ la gestion de l'adaptation des effectifs, à hauteur de 162 M€ des frais financiers, à hauteur de 76,7 M€ la gestion des sites arrêtés, à hauteur de 62 M€ correspondent aux frais généraux de l'exercice.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Armement et Aéronautique	2 309	879	154	335	-22	-8	14		-154	2 530
Infrastructures de transport	370	134	48	40		-83	-25		-18	286
Énergie	53 472	4 764	1 052	3 364	-2	-221	-191	1 936	-73	55 268
Transports	4 212	859	97	391	1		-112		-1	4 470
Médias	94	45	13	14			-2			111
La Poste	999	202	30	163		4	-238			774
Autres	165	36	1	206	2	374	5			379
Total	61 621	6 919	1 395	4 512	-22	66	-548	1 936	-246	63 819

Distinction courant/non courant	Courantes			Non courantes			Total		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires		30 530	30 530		30 908	30 908			
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession		14 653	14 653		15 127	15 127			
Provision pour restructuration		385	385		325	325			
Provision pour grosses réparations		1 343	1 343		1 304	1 304			
Provision litiges	1 362		1 362		1 139	1 139			
Provisions sur contrats		2 897	2 897		5 491	5 491			
Provisions pour risques liés opérations financières	3 058		3 058	2 783	383	3 166			
Provision environnement	4	1 969	1 974		2 035	2 035			
Autres provisions	5 419		5 419	4 324		4 324			
Total	9 844	51 777	61 621	8 246	55 573	63 819			

Secteurs d'activité	Courantes			Non courantes			Total		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Armement et Aéronautique	564	1 745	2 309	768	1 767	2 530			
Infrastructures de transport	293	77	370	218	68	286			
Transports	2 773	1 439	4 212	2 908	1 563	4 470			
Énergie	5 138	48 334	53 472	3 659	51 609	55 268			
Médias	94		94	111		111			
La Poste	870	129	999	279	495	774			
Autres	112	53	165	303	71	379			
Total	9 844	51 777	61 621	8 246	55 573	63 819			

20.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	30 530	1 132	443	996	-5	31	-946	1 605	30 908
Total	30 530	1 132	443	996	-5	31	-946	1 605	30 908

Ces provisions sont constituées par :

- **Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires** : une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- **Les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier** (provision dernier cœur) ;
- **Les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.**

20.1.1 Provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation

20.1.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitant d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne.

Concernant l'usine de Marcoule, CEA, EDF et AREVA NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA

de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets ultimes.

Ce protocole prévoit le versement libératoire par EDF et AREVA NC de leur quote-part respective de leur engagement financier au fonds de démantèlement du CEA.

L'échéancier des dépenses correspondant aux engagements de fin de cycle se situe entre 2006 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

- Pour le Groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine MELOX et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX. Suite à l'accord de 2004, AREVA NC ne provisionne donc plus pour le site de Marcoule que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

Les flux de trésorerie relatifs au démantèlement des unités UP2-800 et UP3 de la Hague sont positionnés entre les années 2040 et 2060.

- Pour EDF SA, cette provision couvre principalement les prestations suivantes :
 - le transport des centres de production à l'usine Areva NC de La Hague, la réception, l'entreposage et le traitement du combustible irradié issu des différentes filières (dont le conditionnement des déchets et leur entreposage) ;
 - l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé ;
 - la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague ;
 - la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

L'ensemble des coûts de démantèlement provisionnés prennent en compte, pour chacune des deux entreprises, un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %.

Négociation EDF/Areva NC

EDF et AREVA NC se sont engagés dans un processus de négociation globale visant à définir :

D'une part :

- les conditions juridiques et financières d'un transfert à AREVA NC des obligations financières actuelles d'EDF de participation au démantèlement du site de La Hague ; celles-ci pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme. Les éléments tenant à la fixation des quotes-parts respectives pour le financement du démantèlement de la Hague ont fait l'objet fin septembre 2003 d'un accord entre les parties ;
- la participation financière d'EDF et de AREVA NC au titre de leurs obligations respectives de reprise et conditionnement des déchets des sites de La Hague et de Saint-Laurent des Eaux ;

Et d'autre part :

- les conditions économiques du futur contrat de traitement des combustibles usés au-delà de 2007.

Compte tenu du caractère global de cette négociation qui n'est pas achevée au 31 décembre 2006, AREVA a maintenu dans ses comptes, pour ces coûts de démantèlement, les quotes-parts uti-

lisées pour la clôture des comptes 2005. Sur la base des éléments d'appréciation disponibles, il ne devrait pas en résulter d'incidence significative sur les comptes et la situation financière du Groupe.

20.1.1.2 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- Le Groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels. Cela correspond à un niveau compris entre 2 et 3 de la classification en cours de révision de l'A.I.E.A (Agence Internationale de l'Énergie Atomique).
- Les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par SGN pour les usines de l'aval. SGN est la société d'ingénierie qui a assuré la maîtrise d'oeuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et a donc été considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation.
- Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier provisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation provisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessus. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En tout état de cause, le Groupe s'est fixé l'objectif de réviser chaque devis selon une périodicité n'excédant pas six ans. Les révisions des devis des sites de La Hague et MELOX ont été effectuées en 2004.

Reprise et conditionnement des déchets

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Il convient donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

En 2004, le Groupe a procédé à une revue approfondie de ce poste.

Le Groupe traite la part de ces opérations financée par les tiers selon la même logique que les autres contrats. En effet, celles-ci font partie des prestations d'optimisation de conditionnement rendues habituellement par l'usine de La Hague à ses clients. Ces derniers restent propriétaires des déchets conditionnés et devront supporter le coût de stockage définitif. Ainsi, au 31 décembre 2004, suite à l'engagement contractuel du CEA, formalisé par l'accord de décembre 2004, la part de ce dernier dans le financement de ces opérations n'est pas comprise dans la provision et l'actif tiers correspondant. Le paiement du CEA sera comptabilisé comme une avance lors de sa réception et repris en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations. Il en sera de même avec la part EDF lorsque l'accord en cours de finalisation sera signé entre les parties.

L'évaluation repose sur des hypothèses techniques et sur un planning de réalisation.

Les coûts sont estimés à partir d'études d'ingénierie d'avant-projet sommaire pour les investissements nécessaires à la reprise des déchets et à partir d'une évaluation interne pour les coûts d'exploitation de reprise et de conditionnement. Le provisionnement de ces coûts en valeur actualisée s'effectue sur le même principe et en utilisant les mêmes taux d'inflation et d'actualisation que les coûts de démantèlement.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants, du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, dans le cadre du passage des comptes aux normes IFRS qui a conduit à actualiser les provisions, le Groupe avait considéré que des incertitudes pesaient sur les évaluations. Dans ses comptes arrêtés jusqu'au 30 juin 2005, il avait donc retenu une prime de risque de 3 % pour actualiser ces dépenses futures, ce qui a eu pour effet de ramener le taux d'actualisation à 2 % au même niveau que l'inflation prévisionnelle.

Sous l'égide de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. AREVA a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 milliards d'euros CE 03 qui intègre un niveau de risques et aléas.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Démantèlement des installations nucléaires	7 053	7 290
Reprise et conditionnement des déchets	2 106	1 982
Total	9 159	9 272

20.1.2 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle et derniers cœurs chez EDF

20.1.2.1 Provisions pour retraitement du combustible nucléaire d'EDF SA

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2006, se montent à 15 413 millions d'euros (17 198 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte les taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actualisée au 31 décembre 2006 pour un montant de 10 202 millions d'euros (9 993 millions d'euros au 31 décembre 2005).

L'évaluation de cette provision est basée sur le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et Areva NC qui couvre la période 2001-2007, y compris pour les quantités qui seront retraitées au-delà de 2007.

En ce qui concerne le retraitement du combustible de Creys-Malville, la provision est fondée sur l'option d'un retraitement de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet, après un entreposage de longue durée sur le site de Creys-Malville.

En ce qui concerne la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du retraitement à La Hague, la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des installations de La Hague, les obligations d'EDF sont provisionnées sur la base d'hypothèses partagées avec AREVA. La variation des coûts évalués aux conditions économiques de décembre 2006 par rapport à décembre 2005 prend en compte le paiement à court terme d'une soulte libératoire à AREVA selon des modalités qui restent à fixer en lieu et place d'un calendrier d'opérations à long terme.

Enfin, EDF, Areva NC et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) ont conclu courant décembre 2004 un accord par lequel le CEA reprenait la maîtrise d'ouvrage et le financement des opérations de mise à l'arrêt définitif, de démantèlement des installations ainsi que de reprise et de conditionnement des déchets de l'usine de retraitement UPI de Marcoule. En contrepartie, EDF versait au CEA une contribution financière libératoire couvrant l'intégralité de sa quote-part au coût des opérations restant à réaliser, EDF demeurant propriétaire de ses déchets ultimes et supportant leur coût de transport et de stockage. Le règlement au CEA s'est échelonné de fin 2004 à début janvier 2006, et EDF se trouve donc libérée de son obligation.

Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2006, les provisions constituées par AREVA et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez AREVA.

20.1.2.2 Provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs propre à EDF

Pour EDF SA, cette provision concerne les dépenses relatives à :

- la surveillance du centre de stockage de la Manche, ainsi que la couverture et la surveillance du centre de l'Aube, qui reçoivent les déchets de faible activité à vie courte issus de la maintenance des centrales et de la déconstruction ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité à vie longue, ainsi que les études associées ;

• la gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL relevant de la loi du 28 juin 2006) produits à La Hague et Marcoule (pour la part revenant à EDF).

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2006, se montent à 12 554 millions d'euros au 31 décembre 2006 (11 498 millions d'euros au 31 décembre 2005). Compte-tenu de l'échéancier prévisionnel de décaissements, d'un taux d'inflation de 2 %, et d'un taux d'actualisation de 5 %, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin décembre 2006 pour un montant de 4 400 millions d'euros (3 894 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent d'une part les déchets existants, d'autre part l'ensemble des déchets à conditionner (tels qu'obtenus après traitement à La Hague du combustible usé) correspondant à la totalité des combustibles irradiés au 31 décembre 2006.

La gestion des déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) issus du traitement des combustibles usés d'EDF constitue la part la plus importante de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs. EDF a historiquement fondé son évaluation des charges futures relatives à la gestion à long terme de ces déchets sur l'hypothèse de la mise en oeuvre d'un stockage géologique.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, AREVA, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Les dispositions de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confortent EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique, sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

À partir des prescriptions de la loi et des informations disponibles au 31 décembre 2006, EDF a révisé ses provisions pour prendre en compte notamment les nouveaux délais fixés par la loi et les obligations liées aux études et recherches de l'Andra et aux actions d'accompagnement territorial, soit une révision à la hausse de ces provisions pour 373 millions d'euros.

20.1.2.3 Provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires des filiales

Ces provisions qui s'élèvent à 779 millions d'euros (865 millions au 31 décembre 2005) comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les éléments de combustibles en fin de cycle sont désormais confinés sur le site même de la centrale, pour un stockage intermédiaire, avant d'être transférés au site de stockage final exploité par l'État allemand. Les provisions pour ce stockage sont calculées en fonction de critères définis par des organismes habilités par le gouvernement fédéral allemand.

20.1.2.4 Provisions pour déconstruction des centrales et pour dépréciation des derniers cœurs (EDF)

Provision pour déconstruction des centrales d'EDF SA

En ce qui concerne EDF SA, cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys- Malville) ;
- des centrales thermiques à flamme.

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2006, se montent à 21 613 millions d'euros (21 279 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements, les coûts de l'ensemble des centrales ont été provisionnés en valeur actualisée au 31 décembre 2006 pour 10 646 millions d'euros (10 248 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF SA

• Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4) une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements. Un actif est créé en contrepartie de la provision.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

• Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement, la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter-comparaison réalisée par l'entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

• Les coûts de déconstruction des centrales de Phénix et de Brennilis sont également provisionnés pour la part EDF et figurent sous cette rubrique.

Provision pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF SA

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

EDF a décidé, avec effet au 1^{er} janvier 2005, d'allonger la durée d'amortissement de certaines de ses installations thermiques à flamme continentales pour la porter de 30 à 45 ans.

Provisions pour déconstruction des centrales des filiales

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent les centrales classiques en Europe mais aussi le parc de centrales nucléaires d'EnBW. Pour ces dernières, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée.

L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne. Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de démantèlement direct des installations.

Provision pour dépréciation des derniers coeurs

Pour EDF SA, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composantes constaté au 30 novembre 2006 ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore provisionnée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les paramètres retenus au 31 décembre 2006 pour les provisions relatives au retraitement du combustible usé et à l'évacuation et au stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le coeur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision

Les coûts correspondants, évalués aux conditions économiques de décembre 2006, se montent à 3 477 millions d'euros (3 419 millions d'euros au 31 décembre 2005). Répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements, ils ont été provisionnés en valeur actualisée à fin décembre 2006 pour un montant de 1 669 millions d'euros (1 597 millions d'euros au 31 décembre 2005).

FACTEURS DE SENSIBILITÉ DES PROVISIONS POUR FIN DE CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE ET DES PROVISIONS POUR DÉCONSTRUCTION ET POUR DÉPRÉCIATION DES DERNIERS COEURS

Compte tenu de la sensibilité aux hypothèses retenues de l'ensemble des provisions, notamment en termes de coûts, de taux d'inflation et d'actualisation long terme, et d'échéanciers de décaissements, une ré-estimation est effectuée à chaque arrêté des comptes afin de s'assurer que les montants provisionnés constituent la meilleure estimation des coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise. Si ces ré-estimations conduisaient à constater des écarts, elles pourraient justifier la révision des montants provisionnés.

SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE LONG TERME

Le dispositif de sécurisation des charges nucléaires mis en place en France par la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application repose sur l'obligation d'une évaluation prudente des charges par les exploitants, un calcul robuste et transparent des provisions, la constitution, au sein des entreprises, d'actifs financiers présentant un degré de sécurité adapté, couvrant complètement les provisions, l'impossibilité pour quiconque, sauf pour l'État, de se prévaloir d'un droit sur ces actifs, comptabilisés de manière spécifique, le contrôle de ces dispositions par une autorité administrative. Un délai de 5 ans (soit jusqu'à fin juin 2011) est laissé aux exploitants pour constituer des actifs en quantité suffisante.

Pour sécuriser le financement des obligations de long terme, EDF et Areva mettent en place un portefeuille d'actifs de manière à couvrir les dépenses futures mises à leur charge. Le portefeuille dédié d'Areva est dimensionné de telle manière à ce qu'il permette la couverture des engagements figurant au bilan incombant au Groupe à l'échéance des opérations de fin de cycle. En septembre 2005, EDF a décidé :

- d'intégrer dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour dernier coeur correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants,
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière à ce que leur encours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

Au 31 décembre 2006, ce portefeuille se monte à 6 257 millions d'euros chez EDF et à 2 873 millions d'euros chez Areva.

20.2 Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution Provision non utilisée	Provision utilisée	Écarts de conversion	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2006
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	14 653	1 178	164	460	-1	-288	-208	15 127
Total	14 653	1 178	164	460	-1	-288	-208	15 127

Il s'agit de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens. Les reclassements en 2005 sont ainsi liés aux effets de la loi du 9 août 2004, et correspondent essentiellement au reclassement d'une partie de la provision en Autres passifs non courants, pour 4 465 M€.

20.3 Provisions pour grosses réparations

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Mouvements périmètre	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision pour grosses réparations	1 343	254	24	224		-26	-20	1 304
Total	1 343	254	24	224		-26	-20	1 304

Conformément aux principes comptables évoqués en note 2.11, la SNCF a utilisé la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables en maintenant le principe d'une provision pour gros entretien dans le cadre de l'application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Cette méthode n'a pas été retraitée dans les comptes combinés.

Ce poste inclut donc notamment 1 102 millions d'euros de provisions constituées par la SNCF. La provision porte sur les dépenses engagées

dans le cadre de programmes pluriannuels de travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, ainsi que des programmes de grandes révisions pratiquées sur le matériel roulant. Elle a été calculée à partir d'un prix moyen d'entretien au m² appliqué à l'ensemble du patrimoine, et du pas de révision des actifs concernés pour l'immobilier et à l'unité (locomotive, voiture, rame TGV...) par série, à partir des plans prévisionnels de dépenses et des pas de révision réajustés à chaque série pour le matériel roulant.

20.4 Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision sur contrats	2 897	2 797	288	1 127	-8	-273	1 600	46	-154	5 492
Total	2 897	2 797	288	1 127	-8	-273	1 600	46	-154	5 492

Outre chez EADS (495 M€), THALES (75 M€) et la SNCF (166 M€), les principales provisions sur contrats proviennent :

- d'EDF pour 2 496 M€ (Dispositif de tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché, programme de travaux votés par le Face, litiges divers) ;

- d'Areva pour 1 246 M€ : 241 M€ relatifs aux garanties clients, 570 M€ relatifs aux pertes à terminaison, et 455 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer ;
- de DCN pour 929 M€ : 17 M€ relatifs aux garanties clients, 69 M€ relatifs aux pertes à terminaison, et 838 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer.

169

20.5 Provisions sur risques liés aux opérations financières

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Mouvements de périmètre	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provision pour risques liés aux opérations financières	3 058	413	24	32		-249	3 166
Total	3 058	413	24	32		-249	3 166

Cette provision concerne à hauteur de 2 724 millions d'euros les opérations de leasehold américain de la RATP.

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire et font appel à des ingénieries financières américaines. Les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

20.6 Provision environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision environnement	1 974	48	133	61			131	76	2	2 037
Total	1 974	48	133	61			131	76	2	2 037

Les provisions environnementales sont principalement comptabilisées par Gaz de France à hauteur de 1 700 M€ et sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent, ou ont supporté, des ouvrages. Elle concerne principalement Gaz de France, sa filiale GRTgaz et ses filiales d'Exploration-Production.

Les sites concernés de Gaz de France et GRTgaz sont :

- d'une part les terrains ayant supporté des usines de production de gaz manufacturé; la provision, déterminée de manière statistique à partir d'échantillons de sites représentatifs, s'élève à 41 millions d'euros au 31 décembre 2006 (164 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 163 millions d'euros au 31 décembre 2004). Un arrêté du Conseil d'État daté du 8 juillet 2005 ainsi que l'arrivée à son terme en avril 2006 du protocole conclu avec le Ministère de l'Environnement sur « la maîtrise et le suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz » se sont traduits par une réestimation des obligations de l'entreprise à l'issue de laquelle une reprise de provision de 111 millions d'euros a été enregistrée;

- d'autre part les canalisations de transport, conduites de distribution, sites de stockage et terminaux méthaniers en exploitation (1 231 millions d'euros au 31 décembre 2006, 1 129 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1 018 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Pour les sites opérés, comme pour les installations d'exploration-production (386 millions d'euros au 31 décembre 2006, 320 millions d'euros au 31 décembre 2005), la valeur actuelle des coûts prévisionnels de démantèlement est provisionnée en totalité au passif, en contrepartie d'une immobilisation corporelle; les amortissements correspondants sont présentés dans le résultat opérationnel et les charges de désactualisation en charges financières.

Cette provision fait l'objet d'une actualisation sur la base d'une hypothèse d'inflation de 2 % l'an et d'un taux d'actualisation nominal de 4 % pour les installations d'exploration-production et de 5 % pour les installations de transport et de distribution de Gaz de France et GRTgaz compte tenu des maturités des obligations respectives.

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Actualisation	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour avantages au personnel	19 258	1 433	373	2 437	2	-409	1 282	88	-14	18 832
Total	19 258	1 433	373	2 437	2	-409	1 282	88	-14	18 832

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Actualisation	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Armement et Aéronautique	1 041	15	2	11	2				-16	1 028
Infrastructures de transport	565	59	2	32		-118		49	24	545
Énergie	16 757	1 174	365	2 242	-4	-298	1 282	1	-113	16 193
Transports	204	25	1	35				39	6	237
Médias	116	7	0	0	4				2	130
La Poste	536	152	4	116	0	0			84	653
Autres	39	2	0	1		6				46
Total	19 258	1 433	373	2 437	2	-409	1 282	88	-14	18 832

Distinction courant-non courant	Courantes			Non courantes			Total		
			31 décembre 2005			31 décembre 2005			31 décembre 2006
Provisions pour avantages au personnel	1 829	17 429	19 258	1 736	17 095	18 832			
Total	1 829	17 429	19 258	1 736	17 095	18 832			

Secteurs d'activité	31 décembre 2005			31 décembre 2006		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Armement et Aéronautique	34	1 007	1 041	39	988	1 028
Infrastructures de transport	29	536	565	36	509	545
Transports	0	204	204	0	237	237
Énergie	1 601	15 156	16 757	1 552	14 641	16 193
Médias		116	116		130	130
La Poste	165	371	536	109	545	653
Autres		39	39	1	46	46
Total	1 829	17 429	19 258	1 736	17 095	18 832

Les entités combinées accordent à leurs salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

On distingue dans les entités combinées :

- des entités pour lesquelles le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe ;

- des entités pour lesquelles le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail), relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place.

Au 31 décembre 2006, la provision pour avantages au personnel s'élève à 18,8 Md€, le principal contributeur étant le groupe EDF à hauteur de 13,9 Md€.

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

	31 décembre 2005			31 décembre 2006		
	Solde au 31 décembre 2005	31 décembre 2005 Non courant	31 décembre 2005 Courant	Solde au 31 décembre 2006	31 décembre 2006 Non courant	31 décembre 2006 Courant
Emprunts obligataires	79 042	69 106	9 936	72 783	64 224	8 559
Emprunts auprès des établissements de crédit	38 558	31 462	7 096	21 460	18 388	3 072
Autres emprunts et dettes	15 704	3 417	12 287	9 000	3 139	5 861
Soldes créditeurs de banques	1 997	55	1 942	2 456	72	2 384
Dettes rattachées à des participations	631	11	620	89	29	60
Comptes courants créditeurs	825		825	1 480		1 480
Avances conditionnées	617	617	0	105	105	0
Dépôts et cautionnements reçus	338	283	55	255	191	64
Autres	770	749	21	10 154	1 500	8 654
Total	138 482	105 700	32 782	117 780	87 648	30 132

Variations au cours de l'exercice	31 décembre 2005		Variation	Mouvements de périmètre (1)	Écarts de conversion	Autres mouvements (2)	31 décembre 2006	
	Solde au 31 décembre 2005	Solde au 31 décembre 2006						
Emprunts obligataires	79 042	72 783	-1 518	-4 762	-161	182	72 783	
Emprunts auprès des établissements de crédit	38 558	21 460	-1 412	-14 195	-242	-1 249	21 460	
Autres emprunts et dettes	15 704	9 000	-1 382	-61	-49	-5 212	9 000	
Soldes créditeurs de banques	1 997	2 456	366	-2	2	93	2 456	
Dettes rattachées à des participations	631	89	-543	2	-1		89	
Comptes courants créditeurs	825	1 480	595	41	-7	26	1 480	
Avances conditionnées	617	105	-512				105	
Dépôts et cautionnements reçus	338	255	-64	-50		31	255	
Autres	770	10 154	13	-24	84	9 312	10 154	
Total	138 482	117 780	-4 457	-19 051	-374	3 183	117 780	

(1) Les mouvements de périmètre concernent principalement les sorties de périmètre des sociétés autoroutières (cf. Faits significatifs) :

- SANEF à hauteur de 4 514 M€ ;

- APRR à hauteur de 6 222 M€ ;

- ASF à hauteur de 8 358 M€.

(2) La colonne « Autres mouvements » comprend notamment des reclassements vs 2005, les instruments dérivés courants et non courants sont reclassés en 2006 des lignes « Autres emprunts et dettes » et « Emprunts auprès des établissements de crédits » vers la ligne « Autres » pour 8 Md€. À la clôture 2006, les instruments dérivés de 9,4 Md€ sont composés principalement de : EDF pour 6,5 Md€ et GDF pour 2,2 Md€.

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS suite (en millions d'euros)

Au cours de l'année 2006, les principales variations de dettes financières sont l'œuvre des entités suivantes :

	31 décembre 2006
ERAP	-3 030
Charbonnages de France	-1 423
SNCF	-1 389
Entreprise minière et chimique	-1 212
EDF	-535
EPFR	-442
Aéroports de Paris	-311
SGGP	-183
THALES	150
RATP	204
Gaz de France	327
La Poste	2 216
Autres	1 174
Total	-4 457

Échéances

Échéances des passifs financiers	Passif courant	31 décembre 2006			Total passifs financiers
		Passif non courant		Total passif non courant	
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	8 559	26 074	38 150	64 224	72 783
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 072	6 722	11 666	18 388	21 460
Autres emprunts et dettes	5 861	784	2 355	3 139	9 000
Comptes courants de trésorerie	1 480	0		0	1 480
Participations des salariés	60	29		29	89
Soldes créditeurs de banque	2 384	72	0	72	2 456
Avances conditionnées	0	96	9	105	105
Dépôts et cautionnements reçus	64	149	42	191	255
Autres	8 654	340	1 160	1 500	10 154
Total	30 132	34 266	53 382	87 648	117 780

Échéances des passifs financiers	Passif courant	Passif non courant			Total passifs financiers
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Armement et Aéronautique	981	818	324	1 142	2 123
Infrastructures de transport	1 964	5 744	19 638	25 382	27 346
Transports	5 537	7 228	6 824	14 052	19 589
Énergie	19 754	11 444	16 985	28 429	48 183
Médias	170	42	150	192	362
La Poste	1 441	1 384	4 444	5 828	7 269
Autres	286	7 607	5 016	12 623	12 909
Total	30 132	34 266	53 382	87 648	117 780

Taux

Passifs financiers par taux	Taux fixe	Taux variable	Total	Passifs financiers par taux	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	64 872	7 911	72 783	Armement et Aéronautique	841	1 282	2 123
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 353	17 107	21 460	Infrastructures de transport	22 041	5 304	27 346
Autres emprunts et dettes	5 392	3 608	9 000	Transports	11 638	7 951	19 589
Comptes courants de trésorerie	957	522	1 480	Énergie	39 194	8 989	48 183
Participations des salariés	75	15	89	Médias	174	188	362
Soldes créditeurs de banque	1 742	713	2 456	La Poste	5 981	1 288	7 269
Avances conditionnées	105		105	Autres	7 528	5 381	12 909
Dépôts et cautionnements reçus	133	122	255	Total	87 399	30 383	117 780
Autres	9 770	385	10 154				
Total	87 399	30 383	117 780				

Devises

Passifs financiers par devises	Euros	Dollars	Livres	Autres	Total
Emprunts obligataires	59 942	1 358	8 005	3 478	72 783
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 470	1 809	807	374	21 460
Autres emprunts et dettes	6 440	1 087	664	809	9 000
Comptes courants de trésorerie	1 465		2	13	1 480
Participations des salariés	85			4	89
Soldes créditeurs de banque	2 159	73	51	173	2 456
Avances conditionnées	105				105
Dépôts et cautionnements reçus	255				255
Autres	3 203			6 951	10 154
Total passifs financiers par devises	92 124	4 327	9 529	11 802	117 780

Passifs financiers par devises	Euros	Dollars	Livres	Autres	Total
Armement et Aéronautique	1 608	348	92	75	2 123
Infrastructures de transport	19 932	1 383	3 890	2 140	27 346
Transports	19 023		316	250	19 589
Énergie	31 969	2 575	4 940	8 699	48 183
Médias	362				362
La Poste	6 447		291	531	7 269
Autres	12 782	21		106	12 909
Total passifs financiers par devises	92 124	4 327	9 529	11 802	117 780

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Sociétés d'autorutes (1)	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Contre valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	17 279	940		-418	17 801
Fonds de caducité/Amortissements de caducité	15 785	538	-8 253	83	8 153
Total	33 063	1 478	-8 253	-335	25 954

(1) Voir Faits significatifs.

Secteurs d'activité	31 décembre 2005	31 décembre 2006	Principales entités concernées	31 décembre 2006
Infrastructures de transport	8 799	590	EDF	25 164
Énergie	24 075	25 163	Autres	791
Autres	191	201	Total	25 954
Total	33 063	25 954		

NOTE 24 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Autres dettes d'exploitation	9 956	-1 807	717		275	600	9 741
Avances et acomptes reçus sur commandes	18 450	1 205	50	-25	-521	-229	18 930
Comptes courants créditeurs	471	-145	212	-1		93	631
Dettes fiscales	10 021	1 008	-174	-3	-1	-928	9 923
Dettes fournisseurs et assimilés	21 339	2 626	-180	-14	0	-395	23 376
Dettes participation des salariés	336	7	-37	-1			304
Dettes sociales	5 079	-485	-113	-7	31	269	4 775
Total	65 652	2 410	475	-50	-216	-590	67 681

Secteurs d'activité	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	15 988	16 809
Infrastructures de transport	2 614	2 666
Transports	6 012	6 030
Énergie	35 921	36 155
Médias	1 251	1 283
La Poste	2 563	3 462
Autres	1 303	1 276
Total	65 652	67 681

Principales dettes d'exploitation	31 décembre 2006
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	
EDF	2 764
Gaz de France	2 180
La Poste	762
Areva	647
SNCF	546
<i>Avances et acomptes reçus</i>	
DCNS	5 509
EADS	3 543
Areva	3 796
EDF	4 105
<i>Dettes fiscales</i>	
EDF	5 231
Gaz de France	724
SNCF	1 120
<i>Dettes fournisseurs</i>	
Areva	1 691
EADS	1 094
EDF	8 866
Gaz de France	3 622
La Poste	1 145
RFF	1 161
SNCF	2 461
<i>Autres</i>	<i>16 714</i>
Total	67 681

NOTE 25: AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations (1)	Sociétés d'autoroutes (2)	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Changement méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2006
Créditeurs divers hors exploitation	3 769	-118	-17	-4	2	2	-1 920	1 714
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 766	281	-218	16		0	372	2 217
Dettes IS	752	218	-34	-42	3		63	960
Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)	28 635	3 062	-599	-99	14	0	118	31 131
Versements restant à effectuer à des tiers	1 121	-116		-147	0		-5	852
Total	36 044	3 326	-867	-275	18	2	-1 372	36 875

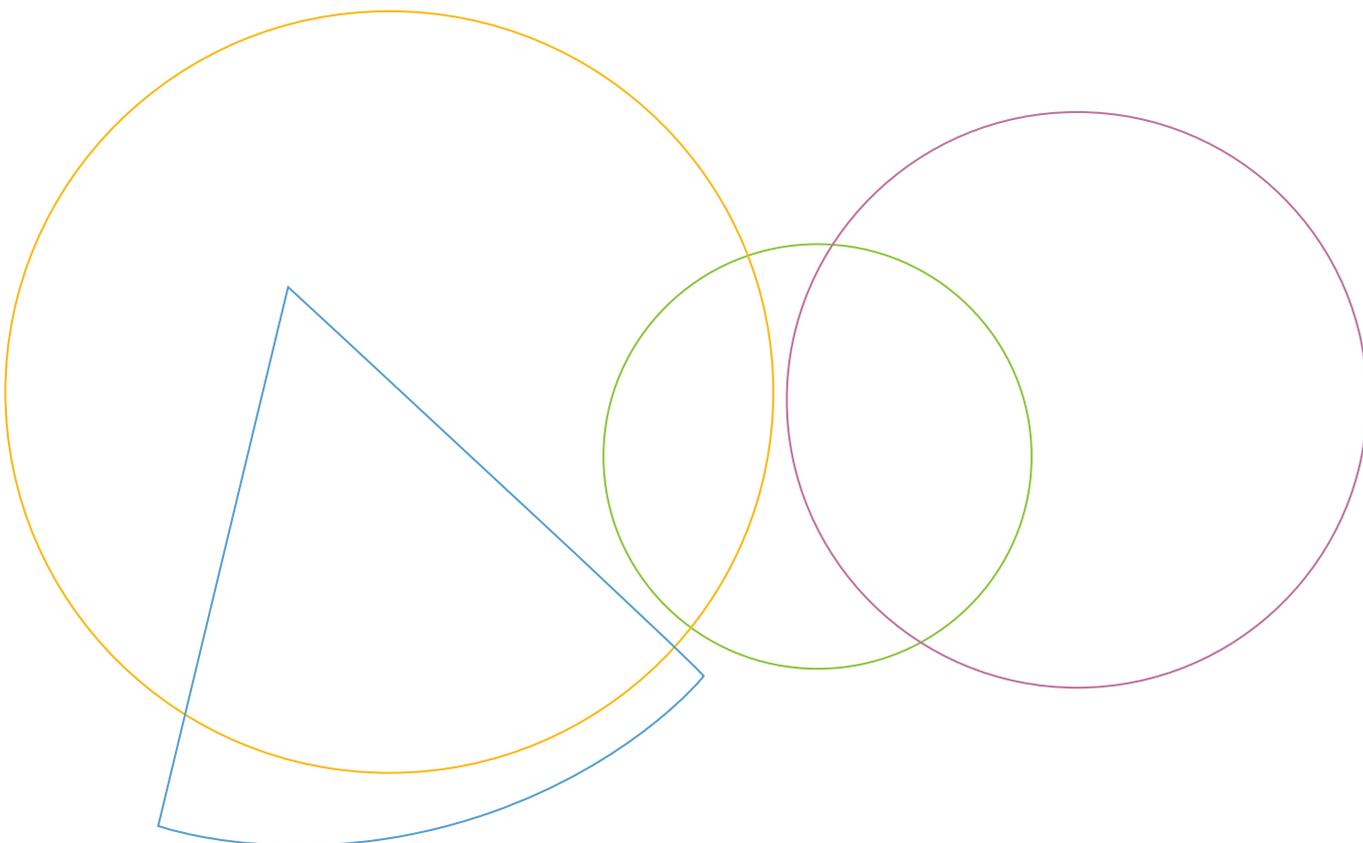
(1) L'augmentation des subventions provient de RFF à hauteur de 924 M€ pour les subventions d'investissement et 1.150 M€ pour les subventions de renouvellement.

(2) Voir faits significatifs.

Secteurs d'activité	31 décembre 2005	31 décembre 2006	Principales dettes diverses	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	880	794	<i>Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissements)</i>		
Infrastructures de transport	9 793	11 178	EDF	7 119	7 753
Transports	11 535	12 279	RATP	1 760	1 872
Énergie	11 574	10 391	RFF	7 983	10 267
Médias	242	315	SNCF	1 792	1 146
La Poste	1 388	1 374	<i>Subventions d'investissement retraitées</i>		
Autres	631	544	SNCF	4 398	5 083
Total	36 044	36 875	RATP	2 160	2 278
			<i>Autres</i>	<i>10 832</i>	<i>8 476</i>
			Total	36 044	36 875

NOTE 26: DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2005	Variations	Reclassement	Solde au 31 décembre 2006
Dettes financières de l'activité bancaires	4 103	4 746	54	8 903
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	90 735	478	2	91 214
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	5 580	-566	722	5 736
Autres comptes de l'activité bancaire	100 418	4 658	778	105 855



NOTE 27: INSTRUMENTS FINANCIERS

Les entreprises du périmètre de combinaison qui établissent leurs comptes sous le référentiel IFRS comptabilisent les instruments financiers à leur juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IAS 39. En revanche les entreprises sous référentiel français ne produisent que des informations en annexe. Le recensement des instruments financiers ci-dessous concerne uniquement les entités intégrées globalement ou par la méthode proportionnelle dans la combinaison.

27.1 Entreprises sous référentiel IFRS

1. EDF

Le Groupe EDF, acteur dans le secteur de l'énergie et opérant dans un contexte international, est exposé au risque de taux, au risque de change et au risque de fluctuation des prix des matières premières.

Pour limiter et maîtriser ces risques, le Groupe a mis en place une structure dédiée en charge de définir la politique de gestion des risques, les principes de cette gestion et le contrôle de leur bonne application.

Les entités d'EDF et les filiales du Groupe en particulier EDF Trading, EDF Energy, EnBW, et Edison ont décliné ces principes pour gérer de manière appropriée les risques issus de leur activité. EDF Trading qui intervient sur les marchés organisés ou de gré à gré sur des instruments dérivés tels que les futures, forwards, swaps et options, a un engagement sur les marchés énergies qui est encadré au niveau Groupe par une limite de VAR (Value At Risk).

Les risques de change, de taux d'intérêt ou de fluctuations des prix des matières premières créent de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que les flux de trésorerie du Groupe d'une période sur l'autre. Le Groupe a recours à l'utilisation des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter ces risques.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme et les swaps de change, les swaps de taux d'intérêt, les cross currency swaps ainsi que les futures, forwards et swaps pour les matières premières.

1.1 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux d'intérêt relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à la couverture d'investissements nets à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

(en millions d'euros)	Notionnel au 31.12.2006				Notionnel au 31.12.2005 (1)				Juste valeur	
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	31.12.2006	31.12.2005
Opérations sur taux d'intérêt	395			395						
Payeur fixe/receveur variable	316	361	814	1 491	49	234	532	815	19	(13)
Payeur variable/receveur fixe	659	670	497	1 826	193	770	671	1 634	15	37
Swaps de taux	975	1 031	1 311	3 317	242	1 004	1 203	2 449	34	24
Instruments dérivés de couverture de taux	1 370	1 031	1 311	3 712	242	1 004	1 203	2 449	34	24

(1) hors dérivés Edison et TdE. Les dérivés de couverture de taux publiés par Edison et TdE s'élevaient à 1.269 M€ au 31.12.2005 (quote-part EDF) qui présentaient une juste valeur de (12) M€.

La juste valeur des cross-currency swaps taux / change ne prend en compte que l'effet taux.

1.1.1 Couverture de juste valeur

Le Groupe EDF couvre l'exposition aux variations de juste valeur des dettes à taux fixe avec des swaps de taux d'intérêts fixe/variable et des cross currency swaps. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat financier et au 31 décembre 2006, la partie inefficace de la couverture de juste valeur représente un gain de 0,1 M€. EDF couvre également certains de ses engagements fermes conclus sur des achats de combustibles nucléaires à travers des changes à terme.

1.1.2 Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe EDF applique la couverture de flux de trésorerie notamment pour les cas suivants :

- couverture de la dette à taux variable et pour laquelle les swaps de taux d'intérêts sont utilisés (taux variable/fixe) ;
- couverture du risque de change lié à la dette libellée en devises étrangères (utilisation de currency swap) ;
- couverture de flux de trésorerie futurs liés aux prévisions d'achat et de ventes d'électricité, de gaz, de charbon et de combustible nucléaire: des contrats de futures, forwards et swaps sont conclus à cet effet.

Le montant de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie enregistré au 31 décembre 2006 est une perte de 2 M€.

1.1.3 Couverture d'investissements nets à l'étranger

La couverture d'investissements nets à l'étranger correspond à la couverture de l'exposition au risque de change associée aux investissements nets dans des sociétés étrangères du Groupe. Ce risque est géré soit par un adossement à des dettes d'acquisition dans la même devise, soit par des couvertures de marché. Dans ce dernier cas, le Groupe a ainsi recours à des swaps de change et du change à terme. Au 31 décembre 2006, le montant des variations de juste valeur de ces dérivés de couvertures d'investissements nets à l'étranger comptabilisées en capitaux propres s'élève à (84) M€ contre (108) M€ au 31 décembre 2005.

1.1.4 Impact des dérivés de couverture en capitaux propres

En 2006, les impacts des dérivés de couverture enregistrés en capitaux propres, après impôts différés, s'élèvent à 30 M€ pour les dérivés de couverture de taux, (14) M€ pour les dérivés de couverture de change, et (1 080) M€ pour les dérivés de couverture de matières premières.

Concernant les contrats de matières premières, les variations de juste valeur s'expliquent principalement par une perte sur les contrats de couverture d'électricité de 165 M€ et une perte de 715 M€ sur les contrats de couverture d'achat de gaz d'EDF Energy.

1.1.4.1 DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE TAUX

Les dérivés de couverture de taux correspondent à des swaps et s'analysent comme suit :

1.1.4.2 DERIVÉS DE COUVERTURE DE CHANGE

Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change sont les suivants :

■ Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2006				Notionnel à livrer au 31.12.2006				Juste valeur 31.12.2006
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	2 415	3 070		5 485	1 144	1 859	1 398	4 401	52
Swaps	3 057	2 391	1 927	7 375	2 940	2 086	1 854	6 880	(101)
Options	172			172	172			172	
Instruments dérivés de couverture de change	5 644	5 461	1 927	13 032	4 256	3 945	3 252	11 453	(49)

La juste valeur des cross-currency swaps taux / change ne prend en compte que l'effet change.

■ Au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2005				Notionnel à livrer au 31.12.2005				Juste valeur 31.12.2005
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	574	673		1 247	439	399		838	3
Swaps	1 374	4 015	2 492	7 881	1 271	3 546	2 558	7 375	195
Instruments dérivés de couverture de change	1 948	4 688	2 492	9 128	1 710	3 945	2 558	8 213	198

1.1.4.3 DÉRIVÉS DE COUVERTURE DES MATIÈRES PREMIÈRES

La juste valeur avant impôts des dérivés de couverture des matières premières s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Unités de mesure	Notionnels nets 31.12.2006	Juste valeur au	
			31.12.2006	31.12.2005
Swaps			(27)	(4)
Forwards/Futures		44	(390)	(147)
Electricité	TWh	44	(417)	(151)
Forwards/Futures		3 045	(584)	608
Gaz	Millions de therms	3 045	(584)	608
Swaps		(2 556)	(65)	
Produits pétroliers	Milliers de barils	(2 556)	(65)	
Swaps		2	10	(22)
Forwards/Futures				(2)
Frêt		4	(19)	
Charbon	Millions de tonnes	6	(9)	(24)
Options		612	2	
Forwards/Futures		27 668	(137)	(1)
CO ₂	Milliers de tonnes	28 280	(135)	(1)
Contrats de matières premières qualifiés de couverture			(1 210)	432

1.2 Instruments non comptabilisés en couverture

EDF a recours à des instruments dérivés pour couvrir les risques financiers auxquels il est exposé et non à des fins spéculatives. Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change, qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat. Le Groupe effectue des opérations de négoce sur les marchés de gros de l'électricité, des combustibles fossiles principalement au travers de sa filiale EDF Trading. Les transactions spots ou à terme sont réalisées par l'intermédiaire d'instruments tels que les contrats à terme comprenant la livraison physique d'une matière première, les contrats de swaps et des options ou autres accords contractuels.

Si EDF Trading est responsable de la maîtrise de son exposition aux risques marchés énergies, son engagement sur les marchés est toutefois encadré au niveau Groupe par une limite de VAR avec une limite stop loss.

En ce qui concerne le risque de crédit qui est le risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles, EDF Trading a mis en place un système de gestion de ce risque qui s'appuie sur les quatre principes suivants :

- analyse quantitative et qualitative de toutes les contreparties afin de définir des limites à l'exposition au risque de contrepartie ; ces limites sont approuvées par le Comité de crédit d'EDF Trading ;
- mesure sur une base quotidienne de l'exposition au risque ; EDF Trading mesure le risque de crédit en fonction des paiements futurs plus le coût de remplacement des contrats. Un scénario d'augmentation maximale du coût de remplacement sur la durée résiduelle des contrats est prévu.
- gestion quotidienne des limites qui implique le suivi et le reporting de l'exposition globale ;
- suivi journalier des garanties. 90 % de l'exposition crédit d'EDF Trading est sur des contreparties « investment grade ».

1.2.1 Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31.12.2006				Notionnel au 31.12.2005 (1)				Juste valeur	
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	31.12.2006	31.12.2005
Achats de CAP	293	609		902		168		168	3	
Achats de FLOOR	125			125					1	
Ventes de FLOOR	293	609		902		168		168	(1)	(1)
Opérations sur taux d'intérêt	711	1 218		1 929		336		336	3	(1)
Payeur fixe / receveur variable	3 584	100	1 930	5 614	2 575		1 872	4 447	(63)	(182)
Payeur variable / receveur fixe	921	554	1 657	3 132	1 474		1 872	3 346	74	263
Variable / Variable	461	609		1 070					(5)	
Swaps de taux	4 966	1 263	3 587	9 816	4 049		3 744	7 793	6	82
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	5 677	2 481	3 587	11 745	4 049	336	3 744	8 129	9	81

(1) Hors dérivés de taux Edison non qualifiés de couverture selon IAS 39 pour 3,204 M€ et une juste valeur de (10) M€ en quote-part EDF.

1.2.2 Dérivés de change détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent comme suit :

■ Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2006				Notionnel à livrer au 31.12.2006				Juste valeur	
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	31.12.2006	
Change à terme	1 851	107		1 958	1 777	67		1 844		(82)
Swaps	4 564	2 251	1 834	8 649	4 554	2 205	1 816	8 575		107
Dérivés incorporés change										(44)
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	6 415	2 358	1 834	10 607	6 331	2 272	1 816	10 419		(19)

■ Au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31.12.2005				Notionnel à livrer au 31.12.2005				Juste valeur	
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	31.12.2006	31.12.2005
Change à terme	1 249	795	56	2 100	1 201	756	48	2 005		(18)
Swaps	2 295	977	83	3 355	2 297	960	64	3 321		53
Dérivés incorporés change										(41)
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	3 544	1 772	139	5 455	3 498	1 716	112	5 326		(6)

1.2.3 Dérivés actions

Les dérivés actions intègrent des warrants sur titres Edison d'un montant de 228 millions d'euros.

1.2.4 Contrats de matières premières qualifiés de dérivés

Les contrats de matières premières qualifiés de dérivés se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Unités de mesure	Notionnels nets		Juste valeur au	
		31.12.2006		31.12.2006	31.12.2005
Swaps		(3)		(6)	5
Options		24		26	(9)
Forwards / Futures		454		251	400
Electricité	TWh	475		271	396
Swaps		(40)		25	61
Options		4 387		170	951
Forwards / Futures		21 585		(18)	(1 377)
Gaz	Millions de therms	25 932		177	(365)
Swaps		1 752		(11)	190
Options		3 150		10	48
Forwards / Futures		2 766		(12)	12
Produits pétroliers	Milliers de barils	7 668		(13)	250
Swaps		(10)		(117)	118
Options		76		79	(73)
Forwards / Futures		24		81	(22)
Charbon	Millions de tonnes	90		43	23
Forwards / Futures		25 001		(29)	9
CO ₂	Milliers de tonnes	25 001		(29)	9
Forwards / Futures				21	3
Autres matières premières				21	3
Dérivés incorporés de matières				18	
Contrats de matières premières non qualifiés de couverture				488	316

2. GAZ DE FRANCE

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change, de taux d'intérêts et de prix des matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de son activité.

(en millions d'euros)	Actif			31.12.2005 Total	Passif			31.12.2005 Total
	31 décembre 2006				31 décembre 2006			
	Non courant	Courant	Total		Non courant	Courant	Total	
OPÉRATIONS COMMERCIALES								
Dérivés de change					6	6		
Dérivés matières	2 316	2 316	1 767		2 172	2 172	1 708	
Sous total		2 316	2 316	1 767	2 178	2 178	1 708	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES								
Dérivés de change								
Dérivés de taux	17	9	26	16	8	11	19	32
Dérivés sur titres								61
Sous total	17	9	26	16	8	11	19	93
Total instruments financiers dérivés	17	2 325	2 342	1 783	8	2 189	2 197	1 801
OPÉRATIONS COMMERCIALES								
OPÉRATIONS FINANCIÈRES								
Total composantes couvertes des engagements		3	3		100	100	100	53

L'information quantitative sur les instruments financiers dérivés est divisée en deux parties, les opérations à caractère commercial d'une part et les opérations à caractère financier d'autre part.

2.1 Informations quantitatives sur les opérations commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005*			(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005*		
	Juste valeur			Juste valeur				Juste valeur			Juste valeur		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel		Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés de change													
Options et Swaptions													
Change à terme													
Position vendeur													
Hors couverture			28										
Total change à terme			28										
Autres													
Position acheteur													
Couverture	5	225											
Hors couverture	1	15											
Total autres	6	240											
Total dérivés de change	6	268											
Instruments dérivés de matières													
Options et Swaptions													
Position acheteur													
Hors couverture													
Gaz naturel	19	77	23	150									
Pétrole	28	32	2	45									
Électricité	6	40	3	44									
Sous-total position acheteur	53	149	28	239									
Position vendeur													
Hors couverture													
Gaz naturel	4	23	28	287									
Pétrole	8	3	4	21									
Électricité	3	45	2	17									
Sous-total position vendeur	15	71	34	325									
Total options et swaptions	53	15	220	28	34	564							
Swaps et contrats à terme													
Position acheteur													
Couverture													
Gaz naturel	29	17	158	14	6	117							
Pétrole		497	4621	492	49	3708							
Électricité	72	8	406										
Sous-total couverture	101	521	5185	507	55	3825							
Hors couverture													
Gaz naturel	92	1093	7567	700	7	2033							
Pétrole	195	35	2152	136	16								
Électricité	17	308	1836	346		893							
Autres		1	70										
Sous-total hors couverture	304	1437	11624	1181	23	2926							
Sous-total position acheteur	405	1958	16809	1688	78	6751							
Position vendeur													
Couverture													
Gaz naturel	38		54	2	128	278							
Pétrole	286	17	2387	39	353	2053							
Électricité	4	6	71										
Sous-total couverture	328	23	2513	41	481	2330							
Hors couverture													
Gaz naturel	1132	92	3917	3	763	1650							
Pétrole	108	74	3326	7	6	384							
Électricité	290	9	1832		346	874							
Sous-total hors couverture	1530	176	9075	10	1115	2909							
Sous-total position vendeur	1858	199	11588	51	1596	5239							
Total swaps et contrats à terme	2263	2157	28397	1739	1674	11990							
Total dérivés de matières	2316	2172	28617	1767	1708	12554							
Total instruments dérivés relatifs aux opérations commerciales													
	2316	2178	28885	1767	1708	12554							

* Une analyse plus approfondie de la ventilation couverture / hors couverture des opérations de Gaz de France SA retournées par sa filiale Gaselys vers le marché a conduit à reclasser certains instruments entre les deux catégories.

Les instruments dérivés sur matières (gaz naturel, pétrole et électricité) détenus par le Groupe consistent principalement en swaps, contrats à terme (futures) et options souscrits par la maison-mère pour gérer son risque de prix. La plupart de ces instruments est négociée auprès des tiers par l'intermédiaire de la filiale spécialisée Gaselys, consolidée en intégration proportionnelle à 51 %.

Ces instruments dérivés entrent plus particulièrement dans la gestion des risques associés aux opérations :

- d'ingénierie de prix destinées à répondre à l'attente croissante des clients en matière de gestion du risque de prix sur le gaz ou l'électricité. Ils visent principalement à garantir une marge commerciale, quelle que soit l'évolution des indices matières entrant dans le prix proposé aux clients, même lorsqu'ils diffèrent des indices matières auxquels est exposé l'approvisionnement du Groupe. Les options sont mises en œuvre pour garantir des prix plafonds (calls) ou planchers (put) ;

- de création d'indice, qui sont initiées afin de rééquilibrer les volumes d'indexation du portefeuille d'approvisionnement sur les indices de marché belge (Zeebrugge) et britannique (NBP). Ce rééquilibrage est destiné à couvrir d'éventuelles futures ventes pour lesquelles les contreparties demanderaient ce type d'indices ;

- d'optimisation du coût des approvisionnements, en tirant le meilleur parti des flexibilités de ses contrats d'approvisionnement, de ses outils de production d'électricité, de ses capacités de stockage et de ses capacités de regazéification, pour arbitrer son sourcing entre marchés court terme et contrats d'approvisionnement en fonction des saisons.

Dans le cadre de ses activités de trading, le Groupe a également souscrit des contrats à terme (futures) sur gaz naturel, sur pétrole et sur électricité pour lesquels il peut procéder à une livraison financière ou physique selon les besoins de son bilan énergie.

2.2 Informations quantitatives sur les opérations financières

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Juste valeur			Juste valeur		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Instruments dérivés de change						
<i>Change à terme</i>						
Position vendeur						
Couverture						12
Hors couverture			8			1
<i>Sous-total position vendeur</i>			<i>8</i>			<i>13</i>
Total dérivés de change			8			13
Instruments dérivés de taux						
Swaps de taux						
Fixe payeur-variable receveur						
Couverture	21	7	1 272		15	430
Hors couverture	1	7	348			186
<i>Sous-total fixe payeur-variable receveur</i>	<i>22</i>	<i>14</i>	<i>1 620</i>		<i>15</i>	<i>616</i>
Fixe receveur-variable payeur						
Couverture						
Hors couverture	4	4	446	16	16	176
<i>Sous-total fixe receveur-variable payeur</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>446</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>176</i>
Variable vers variable						
Couverture						
Hors couverture		1	19			58
<i>Sous-total variable vers variable</i>		<i>1</i>	<i>19</i>		<i>1</i>	<i>58</i>
Total swaps de taux	26	19	2 085	16	32	850
Autres						
Position vendeur						
Couverture						
Hors couverture			80			
Total autres			80			
Total dérivés de taux	26	19	2 165	16	32	850
Instruments dérivés sur titres						
Total instruments dérivés relatifs aux opérations financières	26	19	2 173	16	93	973

Le 23 janvier 2006, Gaz de France a conclu avec un établissement financier une opération de couverture du risque de taux d'intérêt sur la rémunération de ses titres participatifs A. Il s'agit d'un swap à l'échéance du 15 octobre 2035, d'un montant notionnel de 480 128 216,00 €, comprenant 2 périodes successives :

- jusqu'au 15 octobre 2015, avec un coefficient multiplicateur de 130 % du notionnel mentionné ci-dessus, et
- de 100 % ensuite et jusqu'à l'échéance finale.

Gaz de France reçoit un taux variable égal à une moyenne annuelle du taux CMS 10 ans (Constant Maturity Swap) en euros, et paye un taux fixe all-in de 4,3285 %.

Le taux CMS 10 ans choisi fait apparaître une très bonne corrélation avec la référence TMO utilisée pour la détermination du coupon des titres participatifs, tout en apportant une meilleure liquidité de marché et une permanence anticipée sur la durée de la couverture.

2.3 Informations financiers dérivés – Echéances et devises

La ventilation des instruments financiers dérivés par échéance et par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	Total	Montant du notionnel						Total
	31.12.2006	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans	31.12.2005
OPÉRATIONS COMMERCIALES								
Instruments dérivés de change								
<i>Change à terme</i>								
Dollar américain	28	28						
Livres sterling								
Euro								
<i>Sous total change à terme</i>	<i>28</i>	<i>28</i>						
<i>Autres</i>								
Dollar américain	224	144	80					
Livres sterling								
Euro	16	10	6					
<i>Sous total autres</i>	<i>240</i>	<i>154</i>	<i>86</i>					
Total dérivés de change	268	182	86					
Instruments dérivés de matières								
<i>Gaz naturel</i>								
Dollar américain	101	72	28	1				349
Livres sterling	6279	3346	1384	733	524	292		2603
Euro	5417	1430	831	692	525	672	1267	1564
<i>Sous total gaz naturel</i>	<i>11797</i>	<i>4848</i>	<i>2243</i>	<i>1426</i>	<i>1049</i>	<i>964</i>	<i>1267</i>	<i>4516</i>
<i>Pétrole</i>								
Dollar américain	6509	3106	1769	969	579	86		1576
Livres sterling	12	3	8	1				
Euro	5999	3834	1459	482	36	188		4635
<i>Sous total pétrole</i>	<i>12520</i>	<i>6943</i>	<i>3236</i>	<i>1452</i>	<i>615</i>	<i>2874</i>		<i>6211</i>
<i>Électricité</i>								
Dollar américain								
Livres sterling	1350	985	287	65	13			572
Euro	2880	1849	749	269	2	11		1255
<i>Sous total électricité</i>	<i>14230</i>	<i>2834</i>	<i>1036</i>	<i>334</i>	<i>15</i>	<i>11</i>		<i>1827</i>
<i>Autres</i>								
Dollar américain								
Livres sterling	69		69					
Euro	1	1						
<i>Sous total autres</i>	<i>70</i>	<i>1</i>	<i>69</i>					
Total dérivés matières	28617	14626	6584	3212	1679	1249	1267	12554
TOTAL OPÉRATIONS COMMERCIALES	28885	14808	6670	3212	1679	1249	1267	12554
OPÉRATIONS FINANCIÈRES								
Instruments dérivés de change								
<i>Change à terme</i>								
Dollar américain								1
Livres sterling								12
Euro								
Autres	8	8						
<i>Total dérivés de change</i>	<i>8</i>	<i>8</i>						<i>13</i>
Instruments dérivés de taux								
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>								
Dollar américain	303	100	24	65	73	23	18	152
Livres sterling	19	2	1	1	1	2	12	32
Euro	1744	213	77	87	74	10	1283	606
Autres	19			19				58
<i>Sous total swaps de taux d'intérêts</i>	<i>2085</i>	<i>315</i>	<i>102</i>	<i>172</i>	<i>148</i>	<i>35</i>	<i>1313</i>	<i>848</i>
<i>Autres</i>								
Euro	80						80	0
<i>Sous total autres</i>	<i>80</i>						<i>80</i>	<i>0</i>
Total dérivés de taux	2165	315	102	172	148	35	1093	848
Total dérivés sur titres								110
TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES	2173	323	102	172	148	35	1393	971

3. AREVA

3.1 Objectifs généraux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de cours de change, de taux d'intérêts, de cours de matiè-

res premières et du cours de certains titres cotés. Ces instruments, sauf cas particuliers (couverture de change globale en période d'offre notamment) sont documentés et éligibles à la comptabilité de couverture dans le cadre de l'application de la norme IAS39.

- La gestion des risques de taux et de matières premières est centralisée au

niveau de la maison mère. La gestion des risques de change est centralisée pour la plupart des sociétés du Groupe au niveau de la maison mère ou effectuée en concertation avec la maison mère pour quelques filiales qui gèrent un risque de change en leur nom propre.

- Les opérations de couverture des filiales sont initiées exclusivement avec la Salle des Marchés du Groupe hors exceptions liées à des contraintes opérationnelles, réglementaires ou fiscales spécifiques.

3.2 Risque de change

Le Groupe utilise les achats et ventes à terme de devises et autres produits dérivés (swaps de change, swaps de devises, options de change) pour couvrir :

- les risques transactionnels des filiales exposées à des risques de change issus d'engagements fermes hors bilan (commandes clients ou fournisseurs) ou de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats). Pour certains contrats, les risques transactionnels en phase d'offre peuvent faire l'objet de contrats d'assurances spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou sont gérés globalement au sein du groupe. Les engagements fermes sont couverts systématiquement dès leur identification. Certaines expositions sont déterminées à l'aide d'un budget annuel ou pluriannuel, les risques correspondants à un pourcentage du budget estimé sont alors couverts sur un horizon maximum de 3 ans.

- les risques bilanciaux relatifs à des financements intra-groupe accordés aux filiales en devises étrangères ou dans une devise autre que leur devise de comptabilisation.

Les swaps de change sont également utilisés par le Groupe pour gérer sa trésorerie devises.

3.3 Risque de taux

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers, en fonction des conditions de marché, pour contrôler la répartition de la dette à taux fixe et taux variable et la répartition des placements. Les instruments sont principalement des contrats de swaps pour la gestion de la dette et des placements de trésorerie, et des contrats à terme de futures de taux pour la gestion des placements de taux à moyen terme.

3.4 Risque sur matières premières

Le Groupe utilise des instruments financiers (achats ou ventes à terme, swaps commodities, options) pour réduire le risque de volatilité des cours sur des matières premières entrant dans la fabrication de ses produits (notamment le cuivre, l'aluminium et l'argent). Il s'agit dans tous les cas de couvertures de type budgétaire.

3.5 Risque sur actions

Le Groupe peut être amené à gérer son portefeuille d'investissements à long terme en adossant des achats et des ventes d'options à des actions détenues en portefeuille. Aucune opération n'était en cours en fin d'année.

3.6 Risque de contrepartie

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments au moyen d'une centralisation des engagements et de procédures revues annuellement spécifiant par nature de produits les limites de contrepartie. Afin de minimiser ce risque de défaut, la Salle des marchés du Groupe ne traite qu'avec des contreparties bénéficiant de notations supérieures ou égales à A1 / P1 à court terme et A / a2 à long terme (Standard & Poor's, Moody's). Le montant des limites attribuées à chaque contrepartie est fixé en fonction du rating de la contrepartie et de la maturité des produits traités.

3.7 Risque de liquidité

Compte tenu de la trésorerie nette positive du Groupe (hors Put Siemens), AREVA n'est pas soumis au risque de liquidité à la date de publication du présent document.

3.8 Valeur de marché des instruments financiers

La valeur de marché des instruments a été fournie par les banques et établissements financiers contreparties des transactions du Groupe Areva pour les opérations de matières, et calculée selon les méthodes standards à partir des conditions de marché en date de clôture pour les opérations de change.

	Valeur nominale des contrats				Valeur de marché des contrats			Total
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Contrats de change à terme								
Dollar US contre Euros	(453)	(35)	(341)	(77)	3	15	3	21
Livre sterling contre Euros	(62)	30	(67)	(25)		(1)		(2)
Franc suisse contre Euros	60	4	43	13		(1)	(1)	(2)
Real brésilien contre Dollar US	(41)		(41)			1		1
Dollar de Singapour contre Euros	18		18					
Autres	(176)	23	(208)	10		8	(1)	7
Total	(654)	22	(597)	(80)	3	22	1	26
Swaps cambistes								
Dollar US contre Euros	(549)	(16)	(336)	(197)	2	2	1	5
Pesos mexicain Euros	(48)		(48)					
Livre sterling contre Euros	(27)		(22)	(6)				
Dollar canadien contre Euros	(21)	(1)	(21)			1		1
Dollar australien contre Euros	53		53					
Autres	(53)		(61)	9				
Total	(645)	(17)	(434)	(193)	2	3	1	6
Options de change								
Euros contre dollar US	29	29						
Autres devises	(5)	(5)						
Total	25	25						
Currency swap								
Swap taux variable emprunteur Dollar US	149		149			8		8
Swap taux variable emprunteur Dollar canadien	220		220			16		16
Total	368		368			24		24
TOTAL GÉNÉRAL	(906)	29	(663)	(273)	5	49	2	56

Comptes combinés

Les instruments financiers contractés à des fins de couverture des appels d'offre en devise composent principalement la position de couverture classée en « Non documentés » selon les normes IFRS.

(en millions d'euros)	Montants notionnels par maturité au 31 décembre 2006						Total	Valeur de marché
	2007	2008	2009	2010	2011	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE CHANGE								
Swaps de devises - emprunteurs								
Dollar US contre Euros	565	79	28	6			678	8
Dollar canadiens contre Euros	103						103	3
Livre sterling contre Euros	78	3					81	
Pesos mexicain contre Euros	55						55	
Dollar US contre dollar canadien	28						28	
Rial du Qatar contre dollar US	19						19	
Dollar australien contre euros								
Autres devises	66	3	1				70	
Swaps de devises - prêteurs								
Dollar US contre Euros	110	16	1	3			129	(3)
Dollar canadien contre Euros	82						82	(3)
Livre sterling contre Euros	54						54	
Dollar australien contre Euros	53						53	
Franc suisse contre Euros	25		3				28	
Dollars US contre Franc Suisse	9						9	
Pesos mexicain contre Euros	7						7	
Autres devises	27						27	
Contrats à terme - acheteur								
Dollar US contre Euros	110	10	2				122	(4)
Franc suisse contre Euros	69	8	1				78	(2)
Livre sterling contre Euros	50	1					50	1
Dollar de Singapour contre Euros	27						28	
Yen contre Euros	26	14	7				46	(4)
Rial de l'Arabie Saoudite contre Euros	10	10	2				22	
Real brésilien contre Dollar US	10						10	
Autres devises	105	28	3		1		137	(2)
Contrats à terme - vendeur								
Dollar US contre Euros	288	96	30	27	12	10	463	17
Livre sterling contre Euros	87	25	1				113	(2)
Dollar US contre Livre Sterling	59	13	21	2			95	10
Rial du Qatar contre dollar US	39						39	
Real brésilien contre Dollar US	39	11		1			50	1
Dollar US contre Euros (Coface)	87	19	7				113	8
Dollar US contre pesos mexicains	34						35	1
Rial du Qatar contre Euros	24						24	2
Dollars US contre Franc Suisse	23	6					29	
Franc suisse contre Euros	15	2					17	1
Dollar de Singapour contre Euros	10						10	
Dollar canadiens contre Euros (Coface)	2	2					5	
Autres devises	120	28	7				155	2

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base du taux de change de clôture.

(en millions d'euros)	Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2006						Total	Valeur de marché
	2007	2008	2009	2010	2011	> 5 ans		
INSTRUMENTS DE TAUX								
Swaps de taux - receveurs fixes								
Prêteur taux fixe Euros contre Dollar canadien	38						38	4

(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Valeur de marché des contrats		Total
			Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	
CONTRATS À TERME					
Aluminium	18	2			2
Argent					
Cuivre	90	4			4
Total général	108	6			6

(en millions d'euros)	Montants notionnels par maturité au 31 décembre 2006						Total	Valeur de marché
	2007	2008	2009	2010	2011	> 5 ans		
MATIÈRES PREMIÈRES								
Cuivre								
Contrats à terme - acheteur	109	5					114	
Contrats à terme - vendeur	24						24	4
Argent								
Contrats à terme - acheteur								
Contrats à terme - vendeur								
Aluminium								
Contrats à terme - acheteur	18						18	2
Contrats à terme - vendeur								

4. ADP

ADP ne détient que des instruments financiers dérivés de taux (swaps et cross currency swaps) pour une juste valeur de 60 M€ figurant dans les autres actifs financiers courants et 9 M€ figurant dans les emprunts et dettes financières à court terme.

4.1. Risques de taux

En complément de sa capacité d'autofinancement, ADP a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement. La dette au 31 décembre 2006, hors intérêts courus et instruments financiers dérivés passif, s'élève à 2 353 M€. Elle est composée principalement d'emprunts obligataires et bancaires. Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. La gestion de ce risque repose sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps). L'exposition au risque de taux d'intérêt d'ADP provient essentiellement de son endettement financier, et dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.



La répartition des dettes financières taux fixe / taux variable est la suivante:

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	avant couverture	après couverture	avant couverture	après couverture
Taux fixe	1 801	1 411	1 931	1 540
Taux variable	618	1 008	837	1 228
Emprunts et dettes financières hors dérivés	2 419	2 419	2 768	2 768

ADP est soumis à la variabilité des charges futures sur la dette à taux variable. Une variation instantanée de 1 % (100 points de base) du taux d'intérêt du marché intervenant à la date de clôture, sur la base d'une dette nette constante, augmenterait les charges financières annuelles de 10,1 millions d'euros.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Échéances						Total 31.12.2006	Juste valeur
	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans		
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux fixe	15				200	175	390	32
Total	15				200	175	390	32

Il n'y a eu aucun changement de couverture entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Echéances						Total 31 décembre 2005	Juste valeur
	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans		
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux fixe		53		150			203	16
Swaps payeurs taux variable & receveurs taux variable	53	32					85	(9)
Swaps payeurs taux fixe & receveurs taux fixe				150			150	10
Swaps payeurs taux fixe & receveurs taux variable		53		150			203	1
Total	53	139		450			642	18

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est constitué principalement de swaps retournés figeant une marge fixe et d'un swap de change (cross currency swap) couvrant le risque de change de l'emprunt libellé en dollars US. Ce portefeuille de

4.2. Risques de change

La répartition des dettes financières par devises est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	avant couverture	après couverture	avant couverture	après couverture
Euros	2388	2419	2733	2768
US Dollars	31		35	
Emprunts et dettes financières hors dérivés	2419	2419	2768	2768

L'emprunt en US dollar a été intégralement couvert dès son origine et jusqu'à son terme par un swap de change (cross currency swap).

4.3. Risques de liquidité

ADP est noté AA- par Standard & Poor's depuis juin 2006. La perspective est stable. La note a été abaissée de AA à AA- lors de l'introduction en bourse de la société en juin 2006. Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris à l'exception de l'emprunt de 200 millions d'euros émis en 2005 et remboursé en 2006. Afin de procéder à l'évaluation des risques financiers et de marche, ADP dispose d'un service financements et trésorerie. La trésorerie d'ADP est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques. Qu'il s'agisse des emprunts obligataires ou des emprunts contractés auprès des établissements financiers présentés ci-dessus, le Groupe n'est soumis à aucune clause particulière pouvant conduire au remboursement anticipé de sa dette. Au 31 décembre 2006 ADP ne dispose d'aucune ligne de crédit confirmée ni de programme d'EMTN, ni de billets de trésorerie.

4.4. Risques de crédit

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. A l'exception des conventions signées avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les contrats passés entre AEROPORTS DE PARIS et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), AEROPORTS DE PARIS place ses

dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée de taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2006 générerait une hausse de la juste valeur des dérivés de 0,8 M€. Les dérivés non qualifiés de couverture ont généré un gain de 0,9 M€ sur l'exercice 2006.

excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire euro. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, qui sont, pour l'essentiel des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

5. EADS (cette présentation ne tient pas compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans EADS)

5.1 Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le Conseil d'administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et Unités Opérationnelles du Groupe.

5.1.1 Risque de marché

Risque de change — EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du Groupe. Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de EADS couvrir les rentrées et les sorties en devises générées par les contrats de vente et d'achat, en général pour de petits volumes. La société a éga-

lement des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autres éléments du résultat financier. En outre, EADS couvre le risque de change découlant des opérations financières dans des monnaies autres que l'EUR, par exemple les opérations de financement ou les valeurs mobilières.

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche bilanciale avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers. Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix — La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

5.1.2 Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du Groupe, supporté en outre par un montant non négligeable de lignes de crédit non consommées (3 milliards d'euros au 31 décembre 2006). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour,

des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

5.1.3 Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit. Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limités aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Pour de telles opérations financières EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour. Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation envisagé de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

5.2 Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année anticipable d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Durée résiduelle								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Contrats de change									
Contrats de vente (achat) à terme, net	10 970	10 358	7 000	3 907	855		(1)	(3)	33 086
Contrat à terme en \$ US structurés :									
Achat d'options d'achat "call" en \$ US	333	181	114						628
Achat d'options de vente "put" en \$ US	885	181	114						1 180
Vente d'options d'achat "call" en \$ US	885	181	114						1 180
Contrats de swap de change	3 564	23	15					211	3 813

Exercice clos le 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de change				
Contrats de vente à terme nets	9 653	27 076	365	37 094
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achat d'options d'achat "call" en \$ US	119	573		692
Achat d'options de vente "put" en \$ US	1 495	1 190		2 685
Vente d'options d'achat "call" en \$ US	1 495	1 190		2 685
Contrats de swap de change	625		117	742

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année anticipable d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012-2017	2018	2019	
Contrats de taux	184	257	140	1 000	15		1 542	1 574	4 712
Caps	1 000								1 000

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(en millions d'euros)</i>	Durée résiduelle			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Contrats de taux	105	1 504	2 921	4 530
Caps		1 000		1 000

5.3 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2006 et 2005 :

Exercice clos le 31 décembre 2006 <i>(Taux d'intérêt en %)</i>	EUR	USD	GBP
	6 mois	3,85	5,33
1 an	4,00	5,29	5,62
5 ans	4,13	5,10	5,45
10 ans	4,20	5,18	5,18

Exercice clos le 31 décembre 2005 <i>(Taux d'intérêt en %)</i>	EUR	USD	GBP
	6 mois	2,61	4,68
1 an	2,84	4,83	4,53
5 ans	3,21	4,87	4,53
10 ans	3,45	4,96	4,46

La juste valeur des dettes financières au 31 décembre 2006 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs et reflète également le taux d'intérêt tel que présenté dans les tableaux ci-dessus. La juste valeur des obligations EMTN a été évaluée selon les cotations boursières.

Les avances remboursables des gouvernements européens de 5 418 M€ (en 2005 : 5 293 M€) sont évaluées à leur prix de revient amorti ; une juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature, qui est d'effectuer une répartition du risque, et de l'incertitude de leurs dates de remboursement.

Les instruments financiers dérivés se rapportant aux contrats de devises dont la juste valeur est positive, dont le montant est de 5 190 M€, sont désignés comme couvertures de flux pour un montant de 5 067 M€ ; les contrats de devises dont la juste valeur est négative, dont le montant est de (67) M€, sont désignés comme couvertures de flux pour un montant de (66) M€. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt dont la juste valeur est positive, dont le montant est de 52 M€, comprennent les dérivés non désignés dans une opération de couverture, d'un montant de 37 M€, et les dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, pour un montant de 15 M€. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt dont la juste valeur est négative, dont le montant est de (164) M€, sont désignés comme couvertures de flux pour un montant de (86) M€ et comme couvertures de juste valeur pour un montant de 44 M€. Les dérivés incorporés de devises étrangères ne sont pas désignés dans le cadre d'opérations de couverture.

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des principaux instruments financiers du Groupe sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste Valeur
Instruments financiers non dérivés				
Actif :				
Valeurs mobilières de placement non courantes	1 294	1 294	1 011	1 011
Portion courante des actifs financiers non courants	103	103	237	237
Valeurs mobilières de placement	549	549	4 189	4 189
Disponibilités	8 143	8 143	5 386	5 386
Passif :				
Dettes financières courantes et non courantes	5 757	5 909	5 097	5 381
Instruments financiers dérivés				
Contrats de devises avec des justes valeurs positives	5 190	5 190	3 913	3 913
Contrats de devises avec des justes valeurs négatives	(67)	(67)	(749)	(749)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	52	52	40	40
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(164)	(164)	(151)	(151)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives (négatives)	25	25	(21)	(21)

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en capitaux propres aux 31 décembre 2006 et 2005 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
1^{er} janvier 2004	5 647		5 647
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations nettes d'impôt	(2 476)		(2 476)
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 209)		(1 209)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(3 685)		(3 685)
31 décembre 2005 / 1^{er} janvier 2006	1 962		1 962
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations nettes d'impôt	2 170	1	2 171
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(943)		(943)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	1 227	1	1 228
31 décembre 2006	3 189	1	3 190

Actifs financiers et dettes financières – D'une façon générale, les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cotations boursières observables ou à l'aide de techniques d'évaluation étayées par des cotations boursières observables. Si l'on applique une technique d'évaluation, par exemple la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, les justes valeurs sont fondées sur des estimations. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2006 et 2005, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers. Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs

– Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Dettes non courantes ; dettes courantes – Les dettes non courantes et courantes ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction, et à ce titre elles sont enregistrées à leur prix de revient amorti.

Valeurs mobilières de placement – La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt – La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2006 et 2005.

Les types suivants d'actifs financiers détenus au 31 décembre 2006 sont constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant nominal de la constatation initiale	Juste valeur au 31 décembre 2006
Fonds communs de placement	3 418	3 459
Fonds obligataires	18	17
Total	3 436	3 476

Le gain cumulé non réalisé constaté en bénéfice financier totalise 37 M€.

En outre, EADS investit dans des fonds communs de placement monétaires qui rapportent des intérêts mensuels. La juste valeur de ces fonds correspond à leur montant nominal à la date de leur constatation initiale, pour un montant de 1 598 M€.

Tous les types de fonds communs de placement sont présentés en disponibilités.

6. THALES (cette présentation ne tient pas compte du pourcentage d'intérêt de l'État dans Thales)

6.1 Gestion du risque de change

Thales couvre les risques de change nés de la négociation de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes et dans certains cas, les risques patrimoniaux sur

ses actifs nets à l'étranger. Aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, Thales détient principalement des contrats de change à terme. Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme						
USD	285,2	700,5	300,8	851,2	294,5	679,1
GBP	195,1	240,7	291,5	224,8	263,0	205,3
CHF	121,4	105,6	54,9	45,2	57,4	33,8
Autres	160,7	204,2	127,7	142,5	204,8	91,2
	762,4	1 251,0	774,9	1 263,7	819,7	1 009,4
Swaps de change						
<i>En couverture des titres</i>						
USD		102,5		114,4		99,1
GBP		48,9		47,9		57,5
CHF				12,9		24,0
SGD		102,0				
Autres		0,6		0,7		90,7
		254,0		175,9		271,3
<i>En couverture d'engagements commerciaux</i>						
USD	780,6	1 063,1	502,7	731,4	426,5	555,9
GBP	575,7	106,6	492,6	98,4	319,1	150,2
CHF	34,9	29,7	20,6	26,2	40,1	37,3
Autres	279,9	180,2	178,5	149,1	157,7	103,5
	1 671,1	1 379,6	1 194,4	1 005,1	943,4	846,9
Total	2 433,5	2 884,6	1 969,3	2 444,7	1 763,1	2 127,6
Options de change						
<i>Put</i>						
	8,0	39,7	59,1	323,3		88,1
USD		38,0	9,1	279,7		88,1
GBP	8,0		15,8			
AUD			32,4	1,8		
COP		1,7				
HKD			1,8			
TWD				41,8		
<i>Call</i>	4,7	28,5	4,9	177,9	5,9	65,4
GBP		20,3				
CAD					3,6	
DKK						65,4
AUD	4,7	3,5		1,4		
COP				0,8		
HKD			3,5			
NOK				2,6		
USD		4,7	1,4	173,1	2,3	
	12,7	68,2	64,0	501,2	5,9	153,5

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme						
	(9,6)	26,5	4,9	(15,6)	(38,8)	88,9
Swaps de change						
<i>En couverture des titres</i>						
		(2,0)		(1,6)		16,0
<i>En couverture d'engagements commerciaux</i>						
	6,1	3,1	(3,4)	(3,2)	(2,6)	12,8
Options de change						
<i>Put</i>						
		1,3		(13,0)		2,3
<i>Call</i>						
		(0,1)				

L'échéancier se présente ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006						31 décembre 2005						31 décembre 2004					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.
Contrats à terme	568,8	925,8	2,1	2,3	4,7	4,4	571,1	908,8	199,1	350,5	4,7	4,4	648,5	785,2	171,2	224,2		
Swaps de change																		
En couverture des titres		254,0						175,9						271,3				
En couverture d'engagements commerciaux	1 627,7	1 343,0	43,4	35,0			1 191,0	991,1	3,4	14,0			914,5	812,3	28,9	34,6		
Options de change																		
Put	8,0	39,7					59,1	323,3					88,1					
Call	4,7	28,5					4,9	177,9						3,6	65,4	2,3		

6.2 Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du groupe. Ces instruments couvrent ainsi la position de trésorerie (dette) excédentaire et les flux nets générés par certains contrats significatifs, signés ou en négociation ; ces derniers faisant également l'objet de couvertu-

res de change mentionnées ci-avant. Les en-cours nominaux par nature d'instruments de taux se détaillent comme suit et correspondent à la branche fixe des swaps :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	Acheteur / prêt.	Vendeur / empr.	Acheteur / prêt.	Vendeur / empr.	Acheteur / prêt.	Vendeur / empr.
Swaps de taux	520,0	135,0	940,7	164,7	1 390,0	446,3
Currency swaps			17,5		19,0	

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Positions retournées
Swaps de taux	2,3	0,4	0,3	19,8	(3,6)	0,5	14,3	(9,6)	(5,3)
Currency swaps	(1,5)			(1,5)			(2,1)		

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006						31 décembre 2005						31 décembre 2004					
	< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.	prêt.	Empr.
Swaps de taux	10,0	17,0	510,0	110,0	8,0		420,7	27,7	220,0	128,0	300,0	9,0	870,0	300,0	220,0	137,3	300,0	9,0
Currency swaps									17,5						19,0			

6.3 Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en terme de notation et dans la limite des autorisations par contrepartie fixées par la Direction Générale pour chaque contrepartie.

Les contrats d'échanges de taux retournés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Montant nominal total	120,0	120,0	420,0
Dont retourné avec la même contrepartie	120,0	120,0	420,0

27.2 Entreprises sous référentiel français

1. LA POSTE

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Gestion financière				
Swaps	3 831	99	2 663	289
Options	129	3	536	2
Encours CCP et produits d'épargne				
Swaps	53 357	220	65 421	323
Opérations de couverture	57 317	322	68 620	614
Swaps (y compris couverture)	20 280	(4)	7 217	6
Opérations de gestion de position	20 280	(4)	7 217	6
Opérations en position ouverte isolée	3 597	31	4 625	29
Total	81 194	349	80 462	649

Les instruments financiers utilisés par le groupe La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

1.1 Opérations de couverture (micro et macrocouverture) et opérations en position ouverte isolée

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste. Les swaps contractés dans le cadre de la gestion des encours CCP sont utilisés pour couvrir le risque de taux sur ces encours. Les autres instruments financiers de couverture sont utilisés dans le cadre de l'offre de produits d'épargne proposée à la clientèle de La Poste. Conformément aux principes comptables du Groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet d'une provision pour dépréciation destinée à couvrir la moins-value latente.

Europe Airpost procède à des achats de dollars à terme pour se couvrir contre le risque de change. Au 31 décembre 2006, ces achats s'élevaient à 15 M€.

1.2 Opérations de gestion de position

Les instruments qui figurent en hors bilan sont utilisés par le groupe La Poste dans le cadre de sa gestion de trésorerie.

1.3 Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en matière de notation et dans la limite des autorisations fixée par la direction générale pour chaque contrepartie.

2. SNCF

2.1 Instruments financiers de change

2.1.1 Swaps de devises

Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains de ses emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des swaps de devises au 31 décembre 2006 sont détaillés ci-dessous :

(en millions)	Engagements reçus (en devises)	Engagements donnés (en euros)
Euro	144	146
Franc suisse	900	577
Dollar américain	2 440	1 995
Dollar canadien	400	250
Dollar de Hong Kong	472	57
Dollar néozélandais	100	50
Livre sterling	926	1 462
Yen	51 500	412

2.1.2 Achats à terme de devises

(en millions de devises)	Devises
Franc Suisse (1)	100
Dollar américain (1)	450

(1) Couverture d'opérations financières

2.1.3 Options sur devises

(en millions)	31 décembre 2006
Vente call euro	66
Vente put Euro	2

2.2 Instruments financiers de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le Groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des swaptions. Les en-cours de ces swaps et swaptions, représentés par leur en-cours notionnel, sont les suivants :

	Dette nette Long terme	Dette nette Court terme
Swaps receveurs de taux fixe	1 475	1 082
Swaps payeurs de taux fixe	6 672	1 873
Swaps d'index	2 484	
Vente de swaptions	858	

2.3 Instruments financiers sur matières premières

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant. Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

(en tonnes)	Volume
Swaps matières premières (fixe payé)	240 000
Swaps matières premières (fixe reçu)	60 000

2.4 Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

2.4.1 Placements financiers

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement de titres de créances négociables, de prises en pension de valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Il existe une procédure d'agrément des contreparties ainsi que des limites en volume et durée de placement pour chacune d'elles.

2.4.2 Instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux et de change naissant de l'activité normale. Elles sont limitées aux marchés organisés et à des opérations de gré à gré avec des contreparties faisant l'objet d'un agrément et de la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

2.5 Valeur de marché des instruments financiers dérivés

Les modalités de valorisation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2006 diffèrent selon la nature des instruments concernés. La juste valeur des swaps de taux et de devises présentant un caractère standard a été calculée en procédant à l'actualisation branche par branche de l'ensemble des flux futurs, sur la base des courbes zéro coupon au 31 décembre 2006 en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise. Les autres opérations de swaps de taux et de devises ont été valorisées en obtenant une cotation au 31 décembre 2006 auprès des établissements financiers contreparties du Groupe.

La juste valeur des options de change de gré à gré a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation d'un progiciel de marché utilisé par l'entreprise. Tous les paramètres de marché nécessaires à cette valorisation ont été obtenus auprès de contributeurs externes à l'entreprise.

Les valeurs de marché ainsi estimées au 31 décembre 2006 (hors intérêts courus) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Valeur de marché estimée (hors intérêts courus) au 31 décembre 2006	Rentabilité (primes – valeurs de marché) au 31 décembre 2006
Gestion du risque de change		
Swaps de devises	(348)	
Gestion du risque de taux		
Swaps	(104)	
Options		1
Gestion du risque matières premières		
Swaps	(11)	

3. RFF

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

3.1 Gestion de la dette long terme

Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

3.2 Gestion des risques de signature et de contrepartie

Les limites de risque signature concernent les risques encourus par RFF au titre de ses placements sur certificats de dépôt, billets de trésorerie et papier commercial. Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating au moins égal à A1/P1 et l'encours maximum est plafonné par contrepartie en fonction de celui-ci. Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF. RFF évalue ces risques en valorisant au prix de marché les engagements qu'il détient sur les contreparties préalablement autorisées. RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3. Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Fitch-IBCA, Moody's, Standard & Poor's.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

(en millions de devises)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
MARCHE À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments de taux d'intérêt de gré à gré		
Opérations fermes de couvertures		
Échanges de taux en EUR		
Micro-couverture		
< 1 an		1 303,00 EUR
de 1 à 5 ans	1 365,8 EUR	1 365,8 EUR
5 ans	3 106,2 EUR	2 538,7 EUR
Macro-couverture		
de 1 à 5 ans		100,0 EUR
Échanges de taux en devises		
Micro-couverture		
< 1 an		202,8 CHF
Contrats de cap en EUR		
Micro-couverture		
5 ans		124,7 EUR
LES OPÉRATIONS EN DEVICES		
Opérations de couvertures négociées de gré à gré		
Change à terme contre Euro		
< 1 an	143,0 CHF	553,9 CHF
	3,0 GBP	
	391,4 USD	11 717,0 USD
Swaps de devises contre EUR		
< 1 an	155,0 USD	
de 1 à 5 ans	1 900,0 CHF	800,0 CHF
	63,9 GBP	
	550,0 USD	655,0 USD
> 5 ans	300,0 CAD	
	521,0 CHF	1 171,0 CHF
	37 000,0 JPY	37 000,0 JPY
	550,0 USD	450,0 USD

La nouvelle ligne mise en place le 18 décembre 2002 pour 1 500 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2006. Par ailleurs, RFF dispose d'options de renouvellement de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette dont la valeur est non significative. RFF est maître d'exercer ou non ces options. RFF dispose également de deux options sur 2 lignes d'emprunt pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

- option sur ligne d'emprunt échéance 2019 : changement de taux Euribor3M contre 2Euribor3M-LibGBP3M ; la valeur de l'option au 31 décembre 2006 est de -0,3 M€ ;
- option sur ligne d'emprunt échéance 2015 : prolongation en 2015 de la dette GBP sur 14 ans au taux fixe de 5,35 % ; la valeur de cette option au 31 décembre 2006 s'élève à -49,6 M€.

4. FRANCE TÉLÉVISIONS

France Télévisions SA assume et gère seule les risques de marché du groupe. A ce titre, elle initie des opérations pour couvrir les risques financiers (change, taux) résultant de l'activité de ses filiales.

4.1 Instruments de couverture de change

Les achats de droits sportifs ou de programmes annuels et pluriannuels ainsi que certaines dépenses courantes moins significatives libellés en devises exposent le groupe aux variations défavorables du dollar américain (USD), du franc suisse (CHF) et de la

livre sterling (GBP). France Télévisions SA se prémunit contre le risque de change pour le compte de ses filiales et s'engage à leur garantir le cours d'achat des devises qui leur seront livrées pour respecter leurs échéances de paiement. Ces couvertures sont contractées par France Télévisions en vue d'une livraison future des devises aux filiales, dans le cadre des engagements de garantie de cours pris par France Télévisions. Elles sont réalisées aux

seules fins de protéger le groupe des variations défavorables des devises et non à des fins spéculatives. Pour couvrir l'exposition au risque de change, France Télévisions SA utilise des instruments financiers fermes (75 %) et optionnels (25 %), conclus avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2006, les positions de change se résument comme suit :

Devises	Contrats pluriannuels									
	Engagements (M€)			Couvertures (M€)						Couvertures minimales en devises
	<1 an	>1 an	Total	Fermes		Optionnelles				
	<1 an	>1 an	Total	<1 an	>1 an	Total	<1 an	>1 an	Total	
<i>Contrats pluriannuels</i>										
USD	21,2	5,3	26,5	11,8	4,0	15,8	2,6	0,8	3,4	83%
CHF										
GBP										
Total	21,2	5,3	26,5	11,8	4,0	15,8	2,6	0,8	3,4	
<i>Autres</i>										
USD	11,7	11,5	23,1	4,2	5,3	9,5	5,2		5,2	72%
CHF	4,2	1,8	6,0	0,8		0,8	0,4		0,4	29%
GBP	1,3		1,3	0,3		0,3				31%
Total	17,2	13,3	30,4	5,4	5,3	10,6	5,6		5,6	
Total	38,4	18,6	56,9	17,2	9,3	26,4	8,2	0,8	9,0	

Les engagements sont convertis en euros au taux garanti par la Holding aux filiales. Les couvertures sont converties en € au taux de chaque couverture. Pour la partie optionnelle, France Télévisions opère des achats et des ventes d'options qui, en cas d'évolution favorable des cours de la devise, pourrait conduire le groupe à obtenir un taux de couverture à 83 % pour le dollar américain (contrats pluriannuels), à 76 % pour le dollar américain (autres), à 34 % pour le franc suisse et à 31 % pour la livre sterling.

Au 31 décembre 2006, les positions ouvertes (dettes non couvertes) valorisées au cours de clôture, ainsi que les positions couvertes valorisées au cours de couverture, dégagent un gain latent de 4,7 M€. La variation de l'année constatée en résultat financier est une charge de 0,4 M€.

4.2 Engagements sur les taux d'intérêt

L'endettement net du groupe France Télévisions provient des financements par crédits-baux mobiliers et immobiliers. La construction de la Maison de France Télévisions a été financée par un crédit-bail d'une durée de 20 ans porté par la SCI France Télévisions. L'essentiel du risque de taux réside dans ce crédit-bail. Le swap de taux contracté à l'origine par la SCI à échéance 2008 a été partiellement annulé en 2003 puis totalement en 2006. Le groupe gère le risque de taux tant pour les échéances résultant de ces annulations, que pour celles qui sont postérieures à 2008. Dans le cadre de cette gestion, les instruments de couverture de taux mis en place par le groupe France Télévisions se répartissent entre des opérations fermes (swaps de taux et FRA) et optionnelles (achat de caps, vente de floors) et sont conclues avec des contreparties de premier rang. La position ouverte fait l'objet d'un suivi permanent et donne lieu à de nouvelles couvertures en fonction de l'évolution des marchés.

Au 31 décembre 2006, la position de taux d'intérêt liée au crédit-bail de la SCI France Télévisions ressort, en moyenne annuelle, comme détaillée ci-dessous.

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011*
Dettes à taux variable	167,0	158,1	148,2	137,1	124,7
Couvertures fermes	81,7	51,8	47,9	42,7	33,5
Couvertures optionnelles	23,5	24,7	25,0	19,3	6,0
Couverture minimale soit en %	105,2 63 %	76,5 48 %	72,9 49 %	62,0 45 %	39,5 32 %
Couverture maximale en** %	64 %	50 %	51 %	46 %	32 %
Position ouverte soit en %	61,8 37 %	81,6 52 %	75,3 51 %	75,1 55 %	85,2 68 %

* L'échéance finale de la dette est le 30 janvier 2018

** Pour la partie optionnelle, France Télévisions opère des achats et des ventes d'options qui, en cas d'évolution favorable des taux, pourrait conduire le groupe à obtenir un taux de couverture supérieur à la couverture minimale.

Au cours de l'exercice 2005, les échéances postérieures au 30 janvier 2008 (échéance swap à 7,27 %) ont fait l'objet des premières couvertures.

5. RATP

Toutes les opérations réalisées par la RATP consistent en la mise en place d'instruments de protection contre le risque de taux et sont adossées soit à la dette, soit au portefeuille de placements. En conséquence et conformément aux recommandations comptables, la RATP a opté pour la seule comptabilisation des intérêts courus sur produits dérivés.

5.1 Exposition au risque de taux

Le risque de taux relatif à la dette et aux placements est géré essentiellement en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché. Cette modulation est obtenue par mise en place ou annulation de swaps et d'opérations optionnelles.

5.1.1 Engagements de swaps au 31 décembre 2006

Engagements de swaps par maturité en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Engagements de swaps euro adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an		
Maturité (1 an - 5 ans)		
Maturité > 5 ans	898,0	350,0
Engagements de cross currency swaps adossés à la dette long terme		
Maturité < 1 an		
Maturité (1 an - 5 ans)	14,8	14,8
Maturité > 5 ans	347,0	148,2
Engagements de swaps EDNIA adossés à la dette court terme		
Maturité < 1 an	305,1	179,3
Total des engagements de swaps en M€	1 564,9	692,3

Engagements de swaps par type d'adossement en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A - Swaps adossés à la dette long terme		
1) Swap de variabilisation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	150,0	250,0
Swaps (contre taux long)		
2) Swap de fixation (hors currency swap)		
Swaps (contre taux court)	550,0	
Swaps (contre taux long)		
3) Autres swaps		
Basis swaps		
Swap fixe contre fixe	198,0	100,0
Cross currency swaps	361,8	163,0
B - Swap adossés à la dette court terme		
Swaps Eonia emprunteurs	305,1	179,3
Total des engagements de swaps en M€	1 564,9	692,3

Les tableaux ci-dessus ne prennent pas en compte le montant notionnel des Assets swaps adossés à l'opération de Leasehold 1999 sur laquelle il n'y a aucun risque de taux.

Fin décembre 2006, 1,83 % de la dette obligataire (hors PEE) à taux fixe est ramenée à taux variable par le biais des produits dérivés. Les positions à taux variable (emprunts obligataires/billets de trésorerie et produits dérivés) représentent ainsi 6,63 % de la dette totale.

Rappel de la décomposition de la dette obligataire et billet de trésorerie au 31 décembre 2005 (en M€), hors PEE :

Avant prise en compte des instruments dérivés		Après prise en compte des instruments dérivés	
Dette obligataire		Dette obligataire	
A taux fixe	3 536	A taux fixe	3 471
A taux variable		A taux variable	65
Dette courte (BT)		Dette courte (BT)	
A taux fixe	305	A taux fixe	
A taux variable		A taux variable	305

5.1.2 Engagements d'options au 31 décembre 2006

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros

Maturité < 1 an	
Maturité 1 an — 5 ans	
Maturité > 5 ans	696
Total des engagements	696

Engagements d'options euro (gestion de la dette long terme) en millions d'euros

Vente	Cap	348
Achat	Cap	100
Vente	Floor	198
Achat	Floor	
Vente	Swaption	50
Achat	Swaption	
Call automatique		
Total des engagements		696

L'ensemble des opérations de couverture à fin décembre 2006 s'est traduit par un résultat financier positif de 15 M€ décomposé comme suit : 2 M€ imputables aux opérations en cours (portage) et 13 M€ d'étalement comptable de soultes et de primes, notamment positions acquises antérieurement, puis retournées avant fin décembre 2006.

5.1.3 Sensibilité de la dette à taux variable à la date du 31 décembre 2005 :

Au 31 décembre 2006, les positions à taux variable représentent 1,83 % de la dette obligataire (hors billets de trésorerie et PEE), soit 65 M€. L'encours de billet de trésorerie (100 % taux variable) s'élève, hors Plan d'Épargne Entreprise, à 305 M€.

A condition de financement identique, une hausse de 1 % des taux variables court terme augmenterait les charges financières de 4 M€.

5.1.4 Valorisation du portefeuille des instruments financiers dérivés :

Les valeurs de marché des produits dérivés ont été déterminées en obtenant une cotation auprès des établissements financiers contreparties de la RATP.

Produits	Valeur de marché au 31 décembre 2006
Swap (hors currency swaps)	(8,09)
Cross currency swap	(6,68)
Produits structurés	(3,51)
Options	
Total	(18,28)

NB : La valorisation de la partie change des Cross Currency Swaps se neutralise avec la valorisation de la partie change de la souche obligataire (+ 1,408 M€) correspondante. La RATP n'est pas exposée au risque de change. Total des MtM au 31 décembre 2006 (hors partie change des Cross Currency Swaps) : - 11,17 M€.

Ces instruments ne sont pas comptabilisés au bilan.

5.2 Exposition au risque de change

La RATP émet des emprunts en devises. La RATP couvre systématiquement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises à l'aide de swap de devises (Cross Currency Swap). Le tableau ci-dessous donne les instruments dérivés de change en position au 31 décembre 2006 au regard de la dette en devise couverte.

Dettes émises		Swaps de devises		
Montants M devises	Devises	Branches prêteuses	Branches emprunteuses	
		Montant M devises	Devises	Montants en M€
2 000	JPY	2 000	JPY	15
545	CHF	545	CHF	347

5.3 Exposition au risque de matières premières

La RATP peut couvrir ses achats futurs de gasoil contre le risque de hausse du prix ainsi et/ou qu'une éventuelle hausse du dollar contre l'euro. Le diesel couvert est l'ULSD 50 ppm CARGOES CIF NWE MEAN. Pour l'année 2006, trois swaps vanille ont été contractés, fixant le prix du sous-jacent. En 2006, les pertes financières s'élèvent à 0,5 M€.

NOTE 28: ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

Les engagements hors bilan présentés ci-dessous sont la retranscription des informations produites par les entités dans leurs comptes et dans les liasses de combinaison. Le recensement concerne uniquement les entités intégrées globalement ou par la méthode proportionnelle dans la combinaison. Les données ci-dessous correspondent à la somme des engagements détaillés par les entités, hors instruments financiers présentés en Note 27.

Nature des engagements donnés	Solde au 31 décembre 2006
<i>Obligations contractuelles et commerciales</i>	<i>97 221</i>
Garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin (1)	4 762
Cautions et avals (2)	11 515
Garanties d'actif ou de passif	535
Engagements d'investissement sur biens (3)	9 917
Engagements d'investissement sur capital	160
Contrats d'achats irrévocables (4)	53 624
Contrats de location simple	4 014
Garanties sur financement (5)	6 338
Autres engagements (6)	6 356
<i>Engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés</i>	<i>33 861</i>
Total	131 082

Nature des engagements reçus	Solde au 31 décembre 2006
Avals et cautions bancaires (7)	1 609
Option de vente de titres	4
Engagement d'achat ou d'investissement (8)	2 546
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	148
Garanties liées à des obligations contractuelles	547
Garanties financières (9)	7 799
Autres (10)	12 059
Total	24 712

Nature des engagements réciproques	Solde au 31 décembre 2006
Lignes de crédit autorisées et non utilisées (11)	18 701
Marchés de travaux (signés et non signés)	2
Engagement d'acquisition et de cession de titres (12)	2 780
Autres	621
Total	22 104

Engagements donnés Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	2 172
Infrastructures de transport	492
Transports	48 498
Énergie	68 810
Médias	1 814
La Poste	8 515
Autres	781
Total	131 082

Engagements reçus Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	170
Infrastructures de transport	427
Transports	4 098
Énergie	12 106
Télécommunications	6 554
Médias	33
La Poste	109
Total	24 712

Engagements réciproques Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006
Armement et Aéronautique	304
Infrastructures de transport	1 529
Transports	509
Énergie	16 964
Médias	217
La Poste	750
Autres	1 831
Total	22 104

28.1 Commentaires sur les engagements hors bilan

28.1.1. Engagements donnés

(1) Les principales garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin concernent :

- Areva: 2 524 M€ liés essentiellement au Pôle Transmission et Distribution, Pôle pour lequel l'émission de garanties est inhérente à l'activité;
- EDF pour 730 M€: Les garanties de bonne exécution, de bonne fin et de soumission concernent principalement les garanties liées à l'exploitation du réseau électrique du métro de Londres (240 M€), à la construction ou à l'exploitation des centrales mexicaines (61 M€) et laotiennes (100 M€). D'autres garanties ont été données par le Groupe EDF pour un montant de 329 M€, principalement par Dalkia International et EDF SA.
- Thales pour 902 M€ (quote-part revenant à l'APE) : Dans le cadre de son activité, le Groupe répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission. Par ailleurs, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Enfin, Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances.

(2) Les cautions et avals sont principalement l'œuvre de :

- La Poste pour 7 632 M€:
 - La Caisse des Dépôts et Consignations a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1,2 M€.
 - Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève au 31 décembre 2006 à 28 M€.
 - Le montant des engagements de financement et de garantie accordés par La Banque Postale toujours en cours au 31 décembre 2006 s'élève à 7 603 M€.
- La SNCF pour 2 254 M€ dont 308 M€ des garanties accordées par l'entreprise sur les emprunts bancaires Sofiap (ex-en-cours Socrif) et 1 100 M€ d'en-cours total des cautions accordées par l'entreprise dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.
- La RATP pour 390 M€ essentiellement envers le personnel (353 M€).

(3) Les engagements d'investissements sur biens correspondent pour l'essentiel à EDF pour 6 382 M€ contre 4 193 M€ au 31 décembre 2005 (hausse essentiellement liée à la construction de la future centrale nucléaire de type EPR), Gaz de France pour 1 217 M€ (essentiellement méthaniers et investissement du secteur Exploration-Production), et France Télévisions pour 1 646 M€ (784 M€ d'achats de programmes, 358 M€ de droits sportifs et 486 M€ de télédiffusion).

(4) Les contrats d'achats irrévocables concernent les engagements fermes et irrévocables d'EDF pour 44 866 M€ valorisés pour la première fois, et les commandes fermes de matériel roulant de la SNCF pour 8 727 M€.

(5) EDF et la RATP sont à l'origine des principales garanties sur financement données :

- Les engagements liés au financement d'EDF de 3 843 M€ concernent essentiellement les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts qui comprennent principalement des actifs corporels sous forme de nantissements ou d'hypothèques et des titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élève à 2 754 M€.
- Les opérations de leasehold de la RATP qui s'élèvent à 2 162 M€.

(6) Les principaux autres engagements donnés proviennent d'EDF pour 4 864 M€ dont :

- l'engagement de solidarité pris par les exploitants de centrales nucléaires allemands dans l'éventualité où, à la suite d'un accident nucléaire, l'un d'eux ne serait pas en mesure de faire face à ses obligations. Le montant consolidé par le groupe EDF au travers d'EnBW s'élève à 1 034 M€;
- dans le cadre de la mise en place de la couverture de l'exposition au risque dommages causés par la tempête à son réseau de distribution d'électricité en France, le groupe EDF a conclu un contrat avec CDC Ixis Capital Markets aux termes duquel chacune des parties s'engage à indemniser l'autre de la responsabilité qu'elle pourrait encourir au titre de l'émission d'un CAT bond dans la limite d'un montant global maximal de 240 M€ pour chacune des parties. La prime fixe restant à courir au 31 décembre 2006 a, par ailleurs, été valorisée à 30 M€;
- la prise en compte des engagements d'Edison pour 970 M€.

28.1.2. Engagements reçus

(7) Les avals et cautions bancaires reçus concernent essentiellement le groupe SNCF à hauteur de 834 M€ et la SIDR pour 398 M€.

(8) Les engagements d'achat et d'investissement correspondent aux subventions d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé (TER et Transilien) par la SNCF pour 2 386 M€.

(9) Les trois emprunts obligataires contractés par l'ERAP bénéficient, en principal et en intérêts, de la garantie de l'État. Cette garantie de l'État a été apportée par l'article 80 de la loi de finance rectificative pour 2002 N° 2002-1 576 du 30 décembre 2002, pour un montant maximum de 10 Md€ en principal, dans le cadre du soutien d'actionnaire à France Télécom. Au 31 décembre 2006, la dette obligataire garantie s'élève à 6 554 M€.

(10) Les autres engagements reçus sont principalement relatifs à EDF pour 10 946 M€ dont 5 714 M€ liés aux contrats de location simple lorsque EDF est bailleur, 2 842 M€ correspondant aux engagements reçus de la part des compagnies d'assurances pour couvrir les risques liés à la construction de la centrale de type EPR.

28.1.3. Engagements réciproques

(11) Les principales lignes de crédit autorisées et non utilisées proviennent au 31.12.2006 d'EDF (9 816 M€), de l'EPFR (1 524 M€), de Gaz de France (3 387 M€), et de RFF (1 500 M€).

(12) Les engagements d'acquisition de titres concernent le groupe EDF pour 2 780 M€:

■ Engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000: OEW qui détient conjointement avec EDF le contrôle d'EnBW, dispose d'une option de vente sur EDF (« Put »), de tout ou partie de ses Actions Assujetties (soit 25 % du capital de EnBW), exercable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2011 au prix de 37,14 euros par action. Le montant de cette option est inscrit par le Groupe EDF au titre de ses engagements hors bilan pour l'exercice 2006 pour 2 322 M€.

■ Divers options ou accords pris par EDF International (241 millions d'euros) et par EnBW (167 millions d'euros) sur des titres de différentes sociétés du secteur énergétique.

EDF International dispose d'une option de vente de l'ensemble des titres EDENOR encore en sa possession aux mois d'avril 2013 et d'avril 2014 sur la base d'une valorisation d'entreprise égale à 6 fois l'excédent brut d'exploitation de l'exercice précédent. Par ailleurs, EDF International a un engagement de cession de l'ensemble des titres EDENOR encore en sa possession aux mois d'avril 2015 et d'avril 2016 sur la base d'une valorisation d'entreprise égale à 6 fois l'excédent brut d'exploitation de l'exercice précédent. En raison des incertitudes liées à leur évaluation, ces engagements n'ont pas été chiffrés.

■ Engagements pris par EDEV SA relatifs à EDF Energies Nouvelles:

Au cours de l'exercice 2006, diverses opérations ont été réalisées sur les titres d'EDF Energies Nouvelles ('EDF EN'), qui ont modifié la valeur de la participation comptabilisée par EDEV qui reste de 50 % au 31 décembre 2006, et les engagements vis-à-vis de cette filiale:

• *Convention du 17 juillet 2006 et avenant en date du 10 novembre 2006*

Dans le cadre de l'admission des titres de la société EDF EN sur le marché réglementé, intervenue le 28 novembre 2006, un pacte d'actionnaires et une convention concernant la société EDF EN, ont été conclus le 17 juillet 2006, entre d'une part, la société EDF et la société EDEV (ci-après désignés ensemble le "groupe EDF") et d'autre part, M. Pâris Mouratoglou et la société anonyme de droit luxembourgeois SIIF - Société Internationale d'Investissements Financiers (ci-après désignés ensemble le « Groupe Mouratoglou »). Un avenant à la convention précitée a également été conclu le 10 novembre 2006 entre le Groupe EDF et le Groupe Mouratoglou dans le but notamment de neutraliser l'impact de la division par dix de la valeur nominale des actions de la société EDF EN, décidée par une assemblée générale en date du 18 septembre 2006. L'avenant précité a par ailleurs complété et/ou précisé certaines stipulations desdits accords.

• *Cession d'actions préalablement à la réalisation de l'introduction en bourse*

Au titre du protocole d'accord conclu le 20 juillet 2000 entre Edev et le Groupe Mouratoglou qui posait notamment comme principe la parité en capital et droits de vote de la société EDF EN entre le Groupe EDF et le Groupe Mouratoglou, d'options d'achat consenties au Groupe Mouratoglou et de promesses de cession

d'actions entre les actionnaires, Edev a cédé le 17 juillet 2006 au Groupe Mouratoglou 125 014 actions de la Société pour un prix de 4,6 millions d'euros. Aux termes d'un contrat de cession en date du 17 juillet 2006, tel que modifié par un avenant en date du 10 novembre 2006, et afin de rétablir la parité, Edev a racheté au Groupe Mouratoglou 1 305 520 actions (« actions à prix ajustable ») de la société EDF EN. La cession des 1 305 520 actions à prix ajustable a donné lieu au versement par Edev de 20,5 millions d'euros. Elle donnera par ailleurs lieu au versement d'un ajustement de prix à la hausse ou à la baisse calculé à partir du prix d'émission des actions EDF EN dans le cadre de l'introduction en bourse, soit 28 euros par actions, et fonction de l'évolution postérieure du cours des actions de la société.

L'ajustement de prix sera réglé selon un mécanisme similaire à celui mis en oeuvre pour le règlement du prix des actions complémentaires.

• *Augmentation de capital réservée à Edev*

Afin de maintenir le niveau de participation détenu par le Groupe EDF au sein de la société EDF EN à 50 % du capital et des droits de vote, l'Assemblée Générale d'EDF EN a délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à une émission d'actions nouvelles réservée au profit de la société Edev. 4 798 464 actions nouvelles ont été émises à ce titre au prix d'émission des actions EDF EN dans le cadre de l'introduction en bourse, soit 28 € par action, conduisant à une augmentation de la participation d'Edev dans EDF EN de 134,4 M€.

• *Cession d'actions EDF EN par le Groupe Mouratoglou au profit du Groupe EDF concomitamment à la réalisation de l'introduction en bourse*

Aux termes de la convention conclue le 17 juillet 2006 et de son avenant en date du 10 novembre 2006, le Groupe Mouratoglou et le Groupe EDF sont notamment convenus que, dans le cadre de l'introduction en bourse de la société, le Groupe Mouratoglou céderait à Edev le nombre d'actions EDF EN (ci-après désignées les « actions complémentaires ») nécessaire afin de maintenir pendant, et à l'issue de, la réalisation de l'introduction en bourse, la participation du Groupe EDF à 50 % du capital de la société EDF EN. Le nombre total d'actions complémentaires cédées s'est élevé à 4 674 963 actions. Le prix des actions complémentaires donnera lieu à un règlement différé à compter de l'expiration d'un délai de six mois suivant l'introduction en bourse de la société EDF EN et au plus tard le 31 décembre 2010. Le prix unitaire de cession des actions complémentaires sera égal à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action de la société des 60 jours de bourse précédant la notification de la demande.

• *Engagements*

Par ailleurs et dans le cadre du pacte et de son avenant signé le 17 juillet, certains engagements complémentaires ont été pris par le Groupe EDF et le Groupe Mouratoglou:

Engagement de liquidité

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables aux marchés réglementés, le Groupe EDF et le Groupe Mouratoglou s'interdisent de procéder, directement ou indirectement, à des acquisitions d'actions ayant pour effet de réduire la part du public dans le capital de la Société EDF EN à moins de 95 % de cette part. Cet engagement souscrit par le Groupe EDF expirerait dans l'hypothèse où le Groupe Mouratoglou viendrait à détenir moins de 10 % du capital de la société EDF EN.

Droit de préférence

En cas de projet de transfert de tout ou partie de ses actions par le Groupe Mouratoglou, le Groupe EDF bénéficiera d'un droit de préférence pour acquérir lesdites actions. Ce droit de préférence s'exercera de manière différente selon que le transfert d'actions envisagé serait effectué au profit (i) d'un ou plusieurs établissements financiers (en vue d'un placement auprès d'investisseurs institutionnel ou sur le marché) ou (ii) à d'autres tiers.

(i) Dans le premier cas, le Groupe EDF pourra (a) se porter acquéreur des actions à un prix dont la référence est le cours de bourse.

(ii) Dans le second cas, le Groupe EDF pourra se porter acquéreur des actions dont la cession est projetée soit au prix proposé par le tiers si la cession est une vente simple contre paiement en numéraire, soit au prix déterminé par un expert si la cession n'est pas une vente simple contre paiement en numéraire (notamment en cas d'apport, d'échange ou autre).

À défaut d'exercice du droit de préférence du Groupe EDF, le Groupe Mouratoglou pourra procéder à la cession projetée. Ce droit de préférence ne s'appliquera pas dans le cas de certaines situations définies contractuellement.

Dispositions concernant la participation du Groupe Mouratoglou

Si la participation du Groupe Mouratoglou devenait inférieure à 10 % du capital de la société EDF EN, Edev consent au Groupe Mouratoglou, sous réserve du respect des engagements de conservation souscrits dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société et pour un délai de trois mois à compter du franchissement à la baisse du seuil de 10 %, une option de vente portant sur l'intégralité de la participation résiduelle du Groupe Mouratoglou dans la société EDF EN, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être supérieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant ladite notification.

Sous réserve de l'absence d'exercice de l'option de vente par le Groupe Mouratoglou, Edev disposera alors d'une option d'achat portant sur la totalité des actions détenues par le Groupe Mouratoglou pour un délai de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice de l'option de vente susvisée, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la société EDF EN au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être inférieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant la notification.

Ces deux options expireront de plein droit le 31 décembre 2015.

■ Accord avec Veolia Environnement :

Veolia Environnement a accordé à EDF SA une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF SA viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF SA a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF SA serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF SA. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Par ailleurs, conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État français et la SNCF, il a été créé au 1er janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD). Ce service annexe a pour vocation d'isoler une part de la dette de la SNCF, dont le service en intérêts et capital est assuré majoritairement

par l'État français. La dette transférée au SAAD y figurera jusqu'à son extinction.

La dette transférée s'élève à 10,7 G€ et s'est constituée de la manière suivante :

- 5,8 G€ (nominal de 5,9 G€) lors de sa création au 1^{er} janvier 1991,
- 4,3 G€ de passif net au 1^{er} janvier 1997 (4,4 G€ de nominal de dette),
- 0,6 G€ au 1^{er} janvier 1999 (0,61 G€ de nominal de dette), accompagné d'une modification de sa structure par substitution d'emprunts.

Au 31 décembre 2006 les états financiers simplifiés du SAAD se présentent de la manière suivante :

■ Bilan (en millions d'euros)

Actif	31.12.06	31.12.05	Passif	31.12.06	31.12.05
Divers actifs (3)	213	263	Dotations en capital de l'année	205	205
			Report à nouveau (1)	(8 389)	(8 613)
			Résultat de l'exercice	21	19
Total	213	263	Total	(8 163)	(8 389)
Compte de liaison			Dettes financières (2)	8 172	8 462
			Compte de liaison	19	15
			Autres passifs (3)	184	175
Total	213	263	Total	213	263
Total hors compte de liaison	213	263	Total hors compte de liaison	194	248

(1) Le report à nouveau est diminué chaque année par l'affectation du résultat du service annexe et de la dotation en capital de l'exercice précédent.

(2) Y compris intérêts courus non échus.

(3) Les comptes d'actif et de passif sont présentés après neutralisation des contrats d'échange.

■ Compte de résultat (en millions d'euros)

Actif	31.12.06	31.12.05	Passif	31.12.06	31.12.05
Charges financières	521	540	Produits financiers	104	70
Autres charges		1	Concours de l'État	422	472
Résultat de l'exercice	21	19	Contribution de la SNCF	16	18
Total	542	560	Total	542	560

28.2 Engagements hors bilan non valorisés**1. Gaz de France****1.1 Engagements relatifs au gaz naturel**

Afin de faire face à la demande de gaz naturel de ses clients à moyen et long terme, le Groupe a sécurisé ses approvisionnements par des contrats dont la durée peut atteindre 25 ans. Ces contrats comportent des engagements réciproques portant sur des quantités déterminées de gaz :

- un engagement du Groupe d'enlever des quantités minimales ;
- un engagement des fournisseurs de mettre à disposition des quantités à des prix compétitifs.

Cette compétitivité est assurée par des formules de prix indexées et par des mécanismes de révision de prix. Le Groupe réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats. Au 31 décembre 2006, les engagements du Groupe étaient de 47 milliards de mètres cubes pour l'année 2007, 132 milliards de mètres cubes pour la période allant de 2008 à 2010 et 518 milliards de mètres cubes pour 2010 et au-delà.

Par ailleurs, Gaz de France a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel, principalement à échéance inférieure à un an, dans le cadre de son activité de Négocier : achats et ventes de gaz

sur marché court terme et offres avec ingénierie de prix aux clients industriels.

Au 31 décembre 2006, les engagements de Gaz de France sont de 1,2 milliards de mètres cubes d'achats à terme et de 0,08 milliard de mètres cubes de ventes à terme.

À la demande de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Gaz de France met en oeuvre un programme de cession temporaire de gaz (« gas release ») sur le Point d'Echange de Gaz (PEG) de la zone Sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire a commencé au cours de l'année 2005 et porte sur 15 TWh par an pendant trois ans.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, le Groupe a été conduit à conclure des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime et de regazéification.

Par ailleurs, les filiales du segment Exploration-Production se sont engagées à mettre à disposition de leurs clients des quantités minimales de gaz naturel. L'engagement correspondant s'élève à 6 milliards de mètres cubes au 31 décembre 2006, dont 2 milliards de mètres cubes à moins d'un an.

Dans le cadre de son activité de trading, Gaz de France a également souscrit des achats et des ventes à terme d'électricité, ainsi que des achats optionnels d'électricité. Au 31 décembre 2006, les engagements de Gaz de France sont de 9,9 TWh pour les achats à terme, de 1,1 TWh pour les ventes à terme et de 4,9 TWh pour les achats optionnels.

1.2 Évolution des engagements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements relatifs au gaz naturel :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Gaz naturel (en milliards de m³)			
<i>- Contrats d'achats :</i>			
à 1 an	47	51	45
de 1 an à 4 ans	132	191	188
4 ans et au-delà	518	382	413
« Gas release » (en Twh)	25	38	45
<i>- Secteur Exploration - Production :</i>			
Engagements de mise à disposition	6	8	7
<i>Dont à moins d'un an</i>	2	3	2

2. Areva

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le Groupe est compris entre 1,5 et 2 milliards d'euros.

AREVA a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du pôle FCI cédé à BAIN. Cette garantie est plafonnée au prix de cession de 582 M€.

3. Dagrís

La filiale Copaco a signé des contrats fermes d'achats et ventes de coton fibre dans le cadre de son activité. La valeur de ces engagements, qui est portée à la connaissance des commissaires aux comptes, n'est pas mentionnée dans l'annexe pour des raisons de confidentialité.

4. SNCF

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

- Swaps matières premières (fixe payé) 240 000 tonnes
- Swaps matières premières (fixe reçu) 60 000 tonnes

Ermewa

Dans le cadre de la cession de 50,4 % des titres groupe Ermewa Suisse à un partenaire extérieur, les engagements suivants ont été donnés :

- un protocole de sortie a été signé entre les actionnaires prévoyant des voies de sortie privilégiées et à défaut une garantie de retour sur investissement du Groupe au profit du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 88 M€ ;
- des engagements ont été consentis par le Groupe au profit des bailleurs de fonds du partenaire à horizon de juillet 2007 pour un montant total de 68 M€, les sommes versées au titre du rachat de ces engagements venant en déduction de la garantie décrite ci-dessus ;
- le nantissement des titres Financière Ermewa, groupe Ermewa Genève et Ermewa Paris au profit des banquiers prêteurs en garantie du remboursement des sommes empruntées ;
- le nantissement des fonds de commerce Ermewa France et TMF au profit des banquiers prêteurs ;
- la distribution de dividendes prioritaires de Ermewa France à la société Financière Ermewa.

En décembre 2006, SNCF Participations et IPE ont signé un protocole d'accord prévoyant un LBO secondaire qui sera mis en place au 1^{er} semestre 2007. Le montage reprendra l'ensemble des dispositions de la gouvernance en place actuellement.

Keolis

L'actionnaire majoritaire de KEOLIS, 3i, et le groupe SNCF actionnaire industriel de référence ont conjointement décidé en date du 27 septembre 2006 d'organiser le désengagement de 3i du capital de KEOLIS. Le groupe SNCF et un consortium regroupant AXA (agissant au travers d'AXA Private Equity) et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ), ont signé un protocole d'accord aux termes duquel le consortium s'est engagé à prendre une participation majoritaire de 55 % chez KEOLIS. Le Groupe SNCF conserve son niveau de participation actuel de 45 % et demeure l'actionnaire industriel de référence.

La convention conclue entre SNCF Participations et Deutsche Bank (DB) en date du 4 octobre 2006 prévoit le portage par DB à compter du 12 décembre 2006 de 55 % des titres financiers KEOS cédés par 3i et d'autres actionnaires. La convention, dont l'échéance est prévue le 12 juin 2007, prévoit les engagements suivants :

- Deutsch Bank promet de vendre à SNCFP au plus tard à la date d'échéance, l'intégralité des actions portées qu'elle détiendrait à tout moment jusqu'à la date de dénouement final de l'opération ;
- SNCFP promet d'acheter à DB ou de faire acheter l'intégralité des actions portées au titre de la convention à un prix défini ;
- dans les circonstances exceptionnelles où la promesse d'achat n'a pas été levée ou que la cession ne peut intervenir dans les

conditions prévues par la convention, DB sera en droit de transférer les actions restantes à la date d'échéance à une ou plusieurs structures de détention pour un prix de cession nul (cette cession donnant lieu à l'application des stipulations de la convention relatives au dénouement monétaires – en d'autres termes au remboursement du prix d'acquisition net des distributions mais majoré de la rémunération liée au portage).

Geodis

Geodis a signé un contrat d'acquisition des titres TFM pour 460 M€ en date du 15 novembre 2006, les titres ont été acquis définitivement le 5 février 2007

STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Épargne Salariale, le Groupe s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

Autoroute Ferroviaire Alpine

Le Gouvernement français s'est engagé à indemniser (pour la part lui revenant, soit 50 %) le déficit d'exploitation de la phase expérimentale de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (AFA).

5. La Poste

Option d'achat de titres

Le protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société Brokers Worldwide conclu par Sofipost en 2000 permet à Sofipost de lever l'option d'achat des 11,4 % de titres non encore acquis en 2006.

Options sur minoritaires liées à l'acquisition d'Interattica

Ce contrat d'acquisition prévoit des options sur les intérêts minoritaires, soit 13,40 % : call exerçable par GeoPost et put exerçable par les minoritaires en 2008.

Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de prévoyance (CNCE), Sopasure et La Poste ont signé en date du 20 mai 2003 un avenant au pacte conclu entre eux le 2 septembre 1998 afin de régir leurs relations d'actionnaires au sein de la société CNP Assurances (le « pacte d'actionnaires »). Cet avenant se traduit par un report de l'échéance du pacte d'actionnaires au 31 décembre 2008. Jusqu'à cette date, la CDC, la CNCE et La Poste s'engagent à ne procéder, directement ou indirectement, à aucune cession ou acquisition d'actions, sous quelque forme que ce soit. En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2. SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue, que La Poste

pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2. En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres IBC

Ce contrat d'acquisition conclu le 19 juin 2006 entre Geopost Intercontinental et les actionnaires des entités IBC rachetées prévoit les éléments suivants :

- Une clause d'ajustement du prix de cession indexée sur l'EBITDA 2008 ;
- Des options sur les intérêts majoritaires détenus par les actionnaires historiques : call exerçable par GeoPost et put conditionnel exerçable par les majoritaires en 2008-2009 ;
- Si ce call ou put ne sont pas exercés, le vendeur peut exercer un call pour le rachat des intérêts minoritaires détenus par GeoPost Intercontinental.

NOTE 29 : INFORMATION SECTORIELLE (en millions d'euros)

Bilan actif 31 décembre 2005 retraité*	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisitions	1 467	5	10 905	103	0	802	2	0	13 284
Licences, marques et parts de marché	179	77	339	136	37	136	35	0	939
Autres immobilisations incorporelles	111	28	8 339	144	108	187	15	0	8 932
Immobilisations corporelles - domaine concédé	0	34 721	38 425	0	2	0	329	0	73 477
Immobilisations corporelles - domaine propre	3 120	29 046	82 437	26 147	575	5 538	471	0	147 335
Immeubles de placement	25	920	109	0	0	0	1 262	0	2 316
Titres mis en équivalence	2 259	19	3 926	1 760	8	1 079	12 280	-790	20 541
Actifs financiers non courants	1 735	590	15 946	5 679	23	370	1 235	-6 624	18 954
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)						57 021			57 021
Impôts différés actif	616	139	2 708	43	36	34	248	0	3 824
Autres actifs non courants	549		146	4 279	0	0	51		5 025
Total Actif Non Courant	10 061	65 545	163 280	38 291	789	65 167	15 928	-7 414	351 647
Stocks	4 252	50	10 419	566	806	121	257	0	16 471
Créances d'exploitation	8 660	3 608	32 105	5 049	600	2 082	618	-1 282	51 440
Créances diverses	845	423	3 697	1 969	46	151	95	0	7 226
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)						34 492			34 492
Actifs financiers courants	1 860	3 180	14 731	4 550	326	161	2 772	-1 814	25 765
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)						12 482			12 482
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 271	889	8 278	565	163	824	4 026	0	17 016
Total Actif Courant	17 888	8 150	69 230	12 699	1 941	50 313	7 768	-3 096	164 892
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0		746	0	0	0	0	0	746
TOTAL ACTIF	27 949	73 695	233 256	50 990	2 730	115 480	23 696	-10 510	517 286

* : 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions) et IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Bilan actif 31 décembre 2006	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisitions	1 369	0	11 389	157	0	1 195	1	0	14 111
Licences, marques et parts de marché	232	31	362	190	54	122	33	0	1 024
Autres immobilisations incorporelles	139	18	8 816	187	100	270	10	0	9 540
Immobilisations corporelles - domaine concédé	0	1 794	38 540	0	3	0	337	0	40 674
Immobilisations corporelles - domaine propre	3 175	30 966	86 163	27 119	577	5 892	532	0	154 426
Immeubles de placement	27	898	100	0	0	0	1 343	0	2 368
Titres mis en équivalence	2 195	27	4 596	1 859	8	1 173	12 941	-1 058	21 741
Actifs financiers non courants	1 717	262	19 953	4 346	18	637	256	-4 284	22 905
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)	0	0	0	0	0	62 530	0	0	62 530
Impôts différés actif	558	1	3 100	550	36	35	13	0	4 292
Autres actifs non courants	173	0	334	4 690	0	0	45	0	5 241
Total Actif Non Courant	9 583	33 997	173 354	39 097	797	71 854	15 511	-5 342	338 852
Stocks	4 084	47	11 672	599	824	152	341	0	17 719
Créances d'exploitation	9 745	4 031	31 670	4 847	660	2 310	778	-1 659	52 381
Créances diverses	769	513	1 130	2 115	48	246	139	-166	4 793
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)	0	0	0	0	0	38 127	0	0	38 127
Actifs financiers courants	2 120	716	20 620	5 615	314	0	1 471	-1 496	29 360
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)	0	0	0	0	0	7 656	0	0	7 656
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 496	754	6 822	573	84	2 150	1 597	0	14 475
Total Actif Courant	19 214	6 061	71 913	13 749	1 930	50 641	4 326	-3 321	164 511
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	140	0	0	0	2	0	142
TOTAL ACTIF	28 797	40 058	245 406	52 846	2 727	122 495	19 839	-8 663	503 505

NOTE 29 : INFORMATION SECTORIELLE (en millions d'euros)

Bilan passif 31 décembre 2005 retraité*	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 225	11 340	8 089	5 055	210	2 259	12 154	0	42 332
Primes liées au capital	2 614	2 995	7 924	0	15	0	867	0	14 415
Réserves et report à nouveau	-1 417	-17 807	12 192	1 400	184	1 497	-12 223	-2 222	-18 396
Résultat combiné	467	848	6 200	1 500	24	548	2 767	19	12 373
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>	<i>4 889</i>	<i>-2 624</i>	<i>34 405</i>	<i>7 955</i>	<i>433</i>	<i>4 304</i>	<i>3 565</i>	<i>-2 203</i>	<i>50 724</i>
Intérêts minoritaires	76	5	1 459	221	0	43	42	0	1 847
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>4 965</i>	<i>-2 619</i>	<i>35 864</i>	<i>8 176</i>	<i>433</i>	<i>4 347</i>	<i>3 607</i>	<i>-2 203</i>	<i>52 571</i>
Provisions pour risques et charges non courantes	1 742	78	48 332	1 439	0	127	59	0	51 777
Avantages au personnel non courants	1 007	536	15 156	204	117	371	39	-1	17 429
Passifs financiers non courants	1 264	46 291	31 851	14 421	227	4 324	12 321	-4 999	105 700
Autres passifs non courants	0	8 797	24 076	0	0	0	192	-1	33 063
Impôts différés passifs	340	757	8 164	37	92	180	2	0	9 572
Total Passif Non Courant	4 353	56 459	127 579	16 101	436	5 002	12 613	-5 001	217 541
Provisions pour risques et charges courantes	572	321	5 140	2 887	94	872	101	-143	9 844
Avantages au personnel courants	34	29	1 601	0	0	165	0	0	1 829
Passifs financiers courants	1 157	6 097	14 973	5 929	274	724	5 441	-1 813	32 782
Dettes d'exploitation	15 988	3 615	35 921	6 274	1 251	2 563	1 303	-1 263	65 652
Autres passifs courants	880	9 793	11 574	11 623	242	1 388	631	-87	36 044
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)						100 418			100 418
Total Passif Courant	18 631	19 855	69 209	26 713	1 861	106 130	7 476	-3 306	246 568
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0		605	0	0	0	0	0	605
TOTAL PASSIF	27 949	73 695	233 256	50 990	2 730	115 480	23 696	-10 510	517 286

*: 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions) et IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Bilan passif 31 décembre 2006	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 224	11 329	10 969	5 505	210	2 259	13 232	0	46 729
Primes liées au capital	2 536	543	1 789	0	15	0	867	0	5 749
Réserves et report à nouveau	-1 195	-21 007	21 873	2 755	203	-78	-11 963	-1 351	-10 762
Résultat combiné	542	181	8 616	862	5	763	2 363	-150	13 182
<i>Capitaux Propres Part du Groupe</i>	<i>5 107</i>	<i>-8 954</i>	<i>43 247</i>	<i>9 122</i>	<i>433</i>	<i>2 944</i>	<i>4 499</i>	<i>-1 501</i>	<i>54 898</i>
Intérêts minoritaires	41	0	2 251	243	0	43	38	0	2 617
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>5 148</i>	<i>-8 954</i>	<i>45 499</i>	<i>9 365</i>	<i>433</i>	<i>2 987</i>	<i>4 537</i>	<i>-1 501</i>	<i>57 515</i>
Provisions pour risques et charges non courantes	1 767	68	51 609	1 563	0	495	71	0	55 573
Avantages au personnel non courants	988	509	14 641	237	130	545	46	0	17 095
Passifs financiers non courants	1 438	29 064	28 430	13 633	191	5 828	12 393	-3 328	87 648
Autres passifs non courants	0	590	25 163	0	0	0	201	0	25 954
Impôts différés passifs	360	74	8 379	45	94	121	6	0	9 079
Total Passif Non Courant	4 553	30 305	128 222	15 477	415	6 988	12 716	-3 328	195 349
Provisions pour risques et charges courantes	768	222	3 659	3 029	111	279	299	-121	8 246
Avantages au personnel courants	39	36	1 552	0	0	109	1	0	1 736
Passifs financiers courants	686	3 472	19 754	5 957	170	1 441	466	-1 813	30 132
Dettes d'exploitation	16 809	3 798	36 213	6 283	1 283	3 462	1 276	-1 443	67 681
Autres passifs courants	794	11 178	10 391	12 735	315	1 374	544	-456	36 875
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)	0	0	0	0	0	105 855	0	0	105 855
Total Passif Courant	19 096	18 706	71 570	28 004	1 879	112 520	2 585	-3 833	250 526
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	116	0	0	0	0	0	116
TOTAL PASSIF	28 797	40 058	245 406	52 846	2 727	122 495	19 839	-8 663	503 505

Comptes combinés

Compte de résultat 31 décembre 2005 retraité*	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)			0		0	4 309	0	0	4 309
Chiffre d'affaires	12 762	10 536	82 224	24 589	3 523	14 964	2 268	-5 958	144 908
Autres produits des activités ordinaires	198	2 290	3 504	1 940	144	86	126	0	8 289
Achats et charges externes	-7 869	-5 371	-48 748	-11 213	-1 843	-5 212	-1 795	5 959	-76 091
Charges de personnel	-3 513	-1 669	-15 645	-11 754	-1 216	-11 638	-284	0	-45 719
Impôts et taxes	-118	-838	-3 412	-1 041	-223	-985	-46	0	-6 661
Autres produits et charges opérationnels	-660	-1 901	-6 588	-507	-345	-822	-123	30	-10 916
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	800	3 048	11 336	2 015	41	701	146	31	18 118
RÉSULTAT FINANCIER	-33	-1 699	-3 698	-593	-5	-57	161	-11	-5 934
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	768	1 349	7 638	1 422	36	644	306	20	12 183
Impôts sur les bénéfices exigibles	-186	-506	-2 428	-39	-2	-187	-88	0	-3 435
Impôts sur les bénéfices différés	-55	2	44	2	-7	-28	128	0	84
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	598	0	0	0	0	0	598
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	527	845	5 852	1 385	27	429	346	20	9 431
Résultat des sociétés mises en équivalence	-56	3	532	148	-2	132	2 424	0	3 180
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	471	848	6 384	1 532	25	561	2 769	20	12 611
Intérêts minoritaires	-4	-2	-184	-32	0	-13	-4	0	-239
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	467	846	6 200	1 500	25	548	2 765	20	12 373

* : 2005 retraité à l'ouverture d'IFRIC 12 (concessions) et IFRIC 4 (contrat de location) et également de l'activité bancaire de La Poste.

Compte de résultat 31 décembre 2006	Armement et Aéronautique	Infrastructures de transport	Énergie	Transport	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	0	0	0	0	0	4 583	0	0	4 583
Chiffre d'affaires	13 442	5 627	94 959	25 630	3 676	15 517	2 544	-6 016	155 380
Autres produits des activités ordinaires	-50	1 794	4 056	1 409	166	81	90	-105	7 442
Achats et charges externes	-8 341	-4 516	-59 512	-11 551	-1 954	-5 688	-1 931	6 121	-87 370
Charges de personnel	-3 474	-1 067	-15 772	-11 632	-1 252	-11 841	-360	0	-45 397
Impôts et taxes	-116	-260	-3 532	-1 096	-232	-1 076	-63	0	-6 376
Autres produits et charges opérationnels	-808	-474	-6 720	-1 973	-376	-713	778	-18	-10 305
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	653	1 105	13 479	788	27	864	1 058	-18	17 955
RÉSULTAT FINANCIER	48	-709	-3 006	-533	-4	-123	-289	-11	-4 627
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	701	396	10 473	255	23	741	769	-29	13 329
Impôts sur les bénéfices exigibles	-212	-205	-2 674	-55	-12	-169	-75	0	-3 401
Impôts sur les bénéfices différés	29	-17	374	500	-3	50	-233	0	700
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0		5	0	0	0	0	0	5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	518	176	8 178	700	9	621	461	-29	10 632
Résultat des sociétés mises en équivalence	23	5	659	199	-4	148	1 905	-121	2 815
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	541	181	8 837	899	5	769	2 366	-150	13 447
Intérêts minoritaires	1	0	-221	-37	0	-6	-3	0	-265
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	542	181	8 616	862	5	763	2 364	-150	13 182

NOTE 30 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2006**TRANSPORT***Intégration globale*

SNCF

RATP

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 18,75 %

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT*Intégration globale*

ADP

ATMB

SFTRF

PORT AUTONOME DE BORDEAUX

PORT AUTONOME DE DUNKERQUE

PORT AUTONOME DU HAVRE

PORT AUTONOME DE MARSEILLE

PORT AUTONOME NANTES

PORT AUTONOME DE ROUEN

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

SOVAFIM

ÉNERGIE*Intégration globale*

AREVA

EDF

GAZ DE FRANCE

CHARBONNAGES DE FRANCE

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE*Intégration globale*

DCI

DCNS

GIAT INDUSTRIES

SNPE

SOGEADE

SOGEPA

Intégration proportionnelle

THALES - 31,83 %

EADS - 15,20 %

Mise en équivalence

SAFRAN – 38,89 %

MÉDIAS*Intégration globale*

ARTE

FRANCE TÉLÉVISIONS

RFI

RADIO FRANCE

LA POSTE*Intégration globale*

LA POSTE

AUTRES*Intégration globale*

BRGM

DAGRIS

EMC

ERAP

EPFR

LA FRANÇAISE DES JEUX

IMPRIMERIE NATIONALE

LFB

SEMMARIS

SGGP

SIG

SIMAR

SIDR

TSA

Mise en équivalence

RENAULT - 15,42 %

FRANCE TÉLÉCOM – 32,41%

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	FIN DU MANDAT	ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	FIN DU MANDAT
ADIT	CADUC Philippe	26/04/2009	La Française des Jeux	BLANCHARD-DIGNAC Christophe	24/09/2009
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	JOUFFROY Jean-Claude	02/05/2010	La Monnaie de Paris (MdP)	BEAUX Christophe	23/05/2012
Aéroport Toulouse-Blagnac (CS)	DURET Emmanuel	23/03/2010	La Poste	BAILLY Jean-Paul	19/12/2010
Aéroports de Lyon (CS)	MATHIOLON Guy	09/03/2010	L. F. B	BECHON Christian	25/07/2011
Aéroports de Paris	GRAFF Pierre	22/09/2011	NSRD	JEANJEAN Patrick	31/12/2007
Air-France - KLM	SPINETTA Jean-Cyril	24/06/2010	Port Autonome Bordeaux	ROLAND-BILLECART Xavier	
Areva	LEMOINE Frédéric	02/05/2011	Port Autonome Dunkerque	DAIRIN Georges	01/06/2009
Arte France	LÉVY Bernard-Henry	30/12/2008	Port Autonome le Havre	LECOMTE Jean-Pierre	25/06/2009
ATMB	DE PABLO Gérard	17/04/2013	Port Autonome Marseille	GARIN Christian	14/06/2009
Caisse Nationale des Autoroutes	PARISÉ Patrice	26/09/2010	Port Autonome Nantes/St Nazaire	QUIMBERT Michel	01/06/2009
Autoroutes de France	DUMAS Philippe	14/01/2008	Port Autonome Paris	DALAISE Jean-François	06/12/2009
Charbonnages de France	CADOUX Daniel	31/12/2007	Port Autonome la Rochelle	GRENOT Michel	02/08/2010
CGMF	VIEU Pierre	12/06/2012	Port Autonome Rouen	DE BOISSIEU Ghislain	01/06/2009
Civipol Conseil	RONDEPIERRE Alain	AGO 2010	Port Autonome Strasbourg	GROSSMANN Robert	01/04/2007
CNP Assurances	ALPHANDERY Edmond	09/06/2007	Radio France	CLUZEL Jean-Paul	12/05/2009
DAGRIS	PELTIER Gilles	10/02/2008	RATP	MONGIN Pierre	21/07/2009
DCI	ROTRUBIN Jean-Louis	26/04/2010	RFF	DU MESNIL Hubert	23/02/2010
DCNS	POIMBOEUF Jean-Marie	17/11/2009	RFI	SCHWARZ Antoine	28/05/2009
EADS	GRUBE Rüdiger * LAGARDÈRE Arnaud	AGO 2012	RENAULT	GHOSN Carlos	29/04/2009
EDF	GADONNEIX Pierre	22/11/2009	SAFRAN	MER Francis	30/12/2012
ENERCAL	HIREL Jean-Claude	07/10/2007	SEMMARIS	SPIELREIN Marc	03/12/2009
EPFR	SCEMAMA Bernard	28/03/2009	SFTRF	RAULIN Patrice	17/04/2010
EPRD	SCHNEITER Bertrand	13/10/2009	SGGP	FLOQUET Didier	31/12/2009
ERAP	DUTHILLEUL Anne	24/08/2009	SNCF	IDRAC Anne-Marie	20/02/2008
France Télécom	LOMBARD Didier	18/12/2010	SNCM	BUTLER Walter	31/05/2012
France Télévisions	DE CAROLIS Patrick	22/08/2010	SNPE	ZYSS Jacques	21/07/2009
France 3	DE CAROLIS Patrick	22/08/2010	SOGEADE	PONTET Philippe	01/06/2010
GAZ DE FRANCE	CIRELLI Jean-François	13/10/2010	SOGEPA	PONTET Philippe	30/06/2009
GIAT Industries	VIGNERON Luc	30/08/2010	SOVAFIM	DEBAINS Olivier	15/02/2011
Imprimerie Nationale	LENOIR DE LA COCHETIÈRE Loïc	28/09/2009	THALES	RANQUE Denis	11/05/2010
			TSA	ROCCHI Jean-François	28/06/2012

*Avant mise en œuvre des accords du 16 juillet 2007. M. Grube deviendra, suite à l'AGE qui sera convoquée au 4^e trimestre, seul Président du CA d'EADS.

Commissaires aux Comptes

ENTREPRISES	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT	CABINETS
ADIT	27/05/2003	2009	Cailliau Dedouit
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	20/04/2007	2013	KPMG
Aéroports de Lyon	06/03/2007	2013	Grant Thornton
Aéroports de Nice	28/12/2006	2013	Mazars
Aéroports de Paris (ADP)	14/01/2004	2009	Ernst & Young/ KPMG
Aéroport Toulouse-Blagnac	21/03/2007	2013	EY/Exco Fiduciaire Sud Ouest
AIR France-KLM	15/09/2004	2010	Deloitte
	25/09/2002	2008	KPMG
AREVA	03/05/2007	2013	Deloitte/Mazars
	31/05/2002	2008	KPMG
ARTE France	27/06/2005	2011	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
ATMB	07/06/2007	2013	KPMG
Autoroutes de France	13/04/2007	2013	KPMG/SODEEC
Charbonnages de France	04/11/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
CGMF	30/06/2004	2010	KPMG/ Ernst & Young
CIVIPOL Conseil	04/04/2007	2013	KPMG
CNP Assurances	08/06/2004	2010	Deloitte/KMPG/ Mazars
DAGRIS	17/06/2004	2010	KPMG/Mazars
DCI	24/06/2004	2010	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
DCNS	31/02/2002	2008	Ernst & Young
	28/08/2003	2009	KPMG
EDF	06/06/2005	2011	KPMG/Deloitte
EMC	17/07/2003	2009	KPMG/BDO Gendrot
Enercal			PWC/BAFIC
EPFR	07/05/2007	2012	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
ERAP	17/04/2003	2009	Ernst & Young
FRANCE TELECOM	06/06/2003	2009	Ernst & Young/ Deloitte
FRANCE TELEVISIONS	28/06/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
Gaz de France	31/05/2002	2008	Ernst & Young/ Mazars
GIAT Industries-Nexter	06/04/2007	2013	PWC/KPMG
Imprimerie Nationale	16/06/2004	2010	Deloitte
	21/11/2002	2008	Mazars
Laboratoire Français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	29/06/2006	2012	Cailliau Dedouit/ Mazars
La Française des Jeux	03/06/2003	2009	Deloitte
	27/05/2004	2010	Mazars

ENTREPRISES	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT	CABINETS
La Monnaie de Paris (MdP)	15/05/2007	2013	Grant Thornton
LA POSTE	20/06/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
NSRD	23/06/2005	2011	Mazars
Port autonome de Bordeaux	08/12/2006	2012	BRG Audit Associés
Port autonome de La Rochelle	18/04/2007	2012	Mazars
Port autonome de La Guadeloupe	29/09/2006	2012	Mazars
Port autonome de Dunkerque	29/05/2006	2012	Deloitte/Mazars
Port autonome du Havre	10/07/2006	2012	Scacchi/RSM Secno
Port autonome de Marseille	26/07/2006	2012	KPMG et Novances SAS
Port autonome de Nantes	10/07/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers
Port autonome de Paris	15/02/2006	2012	Deloitte et Mazars
Port autonome de Rouen	29/05/2006	2012	KPMG/Mazars
RADIO France	06/07/2006	2012	KPMG/BDO Marque & Gendrot
RFI	28/06/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/MBV
RATP	22/05/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
RENAULT	26/04/2002	2008	Ernst & Young/ Deloitte
RFF		2009	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
SAFRAN	21/04/2004	2010	Deloitte/Constantin
SEMMARIS	01/06/2007	2013	KPMG
	02/06/2006	2012	Jean-Pierre Tomsin
SFTRF	10/06/2005	2011	KPMG/Cabinet Pacaud
SGGP	30/06/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
SNCF	30/05/2002	2008	Ernst & Young/ Mazars
SNCM	30/06/2005	2011	Ernst & Young/ Deloitte
SNPE	26/06/2002	2008	Ernst & Young/ Mazars
SOGEADE SCA	22/06/2002	AGO 2008	A. GHEZ
SOGEPA	30/06/2004	2010	Deloitte/Constantin
SOVAFIM	2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
THALES	16/05/2007	2013	Mazars
	15/05/2003	2009	Ernst & Young
TSA	30/06/2002	2008	Ernst & Young/ Mazars

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En gras, les noms des présidents)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	M ^{me} Reinhardt, MM. Bouyeure, Mannoury la Cour, Monzani, Postel-Vinay, Roudier, Topin		MM. Battistella, Caduc , de Boissieu, Huot	MM. Grospeaud, Zouane		
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{me} Médard, MM. Catalàa, Dubourdiou, Duvette, Idrac, Jouffroy , Laffitte, Preiss, Russac					
Aéroport Toulouse-Blagnac (CS)	MM. Carencro, Crocherie, Duret , Le Floc'h-Louboutin, Marseille, Rault, Tessier, Vivier	M. Verhnes <i>Pdt directoire</i>				M. Chevallier
Aéroports de Lyon (CS)	MM. Amiot, Azéma, Gérard, Guignard, Guyard, Perdiolat, Raulin, Watine	M. Guyon <i>Pdt directoire</i> M. Mathiolon <i>Pdt CS</i>				M. Chevallier
Aéroports de Paris	MM. Adrien, Bureau, Fournel, Galtier, Le Douaron, Lelarge, Rioux	M ^{me} Malrieu MM. Andriès, Capo-Canellas Graff , Irion, Véron, Viens		M ^{mes} Leroy, Recrosio MM. Dauje, Golias, Guy, Pinto, Vatin	M. Lallement <i>Adjt</i> M ^{me} Rousse	M. Venet
Air France-KLM	MM. Bézard, Josse, Gressier, Spinetta		M ^{me} Barbizet, MM. Cornelis, Dehecq, Espalioux, Le Chaton, Maljiers, Richard <i>Autres administrateurs</i> MM. Bolkenstein, Gourgeon	M. Magne		
Areva (CS)	MM. Bézard, Faure, Maillard, Rousseau		M ^{me} Saucier MM. Buffet, Bugat, Desmarest, Fanjul, Lemoine , Pradel, <i>+ rt CEA Pagezy</i>	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M ^{me} Fauvet
Arte France (CS)	M ^{me} Cayla, MM. Franceschini, Perdiolat	M ^{me} Kristeva MM. Lévy , Seydoux		MM. Aron, Gherbi, <i>+rt act.</i> : MM. Cluzel, Duhamel, Hoog		M. Aubernon
ATMB	M ^{mes} De Carné, Gourgeon MM. Albouy, Amiot, Gastarriet, Perdiolat	<i>Directeur général</i> M. Chaumont	MM. Dumas, Flory, Haegi, Lévy, Müller, Nycollin, de Pablo		M. Parisé <i>Adjt</i> M. Coux	M. Funel
Autoroutes de France ADF	MM. Perdiolat, Soulié, Vermeulen		MM. Ducret, Dumas , Parisé, Val <i>Parlt</i> : M. Lambert			
Caisse nationale des autoroutes CDF	M ^{me} Debatte, MM. Hirtzman, Parisé , Perdiolat, Vuillemin	MM. Chassigneux, Pachura, Rocchi, Spaeth, Trink, Vattier, Vesseron	MM. Chassigneux, Ducret, Raoul	MM. Bado, Boyer, Franck, Hochard, Margherita, Zanoskar	M ^{me} Galey-Leruste	M. Rivière
CGMF	M ^{me} Claret de Fleurieu, MM. Bello, Legueltel, Lubek, Moynot, Patey	M. Charmois, Marais, Vieu			M. Roche <i>Adjt</i> M. Martel	MM. Batail, Zimmermann
Civipol Conseil	MM. Lermant, Preiss, Rondepierre		MM. Amsler, Bourguignon, Le Clef, Le Gac, Jainsky, Masnou, Rochard Censeurs : MM. Cady, Barissat, Masse, Vanderheyden		M. Munch	M. Averlant
CNP Assurances (CS)	MM. Baumlin, Borges, Hornez, Lamfalussy, Musca, Proglia	MM. Alphandéry , Bailly, Bertier, de Romanet, Feffer, Gallot, Marcel, Mayer, Mérindol, Michelson, Milhaud, Silvent, Werner	Censeurs : MM. Comolet, De Mourges	M ^{mes} Fraizy, Wieclaw MM. Daudet, Fournier		
Dagris	M ^{me} Kuster-Ménager, MM. Barbier, Bertrand, Cailleateau, Rademacher, Stephan, Viprey	MM. Capillon, Hauswirth, Peltier		M ^{me} Perennes, M. Saurel, <i>+rt act.</i> : MM. Bocchino, Chaigne, Legras, Tingaud, Vergereau	M. Vinay	
DCI	MM. Bourlot, Courbe, Decouais, Lajugie, Preiss, Roudier		Pdt d'honneur M. Michot, MM. Brebant, Esper, Giscard d'Estaing, Rotrubin , Rupied, Thuillier Censeurs : MM. Delcourt, de Fresse de Monval, Helly, Marbach, Pineau, de Ponton d'Amecourt, Vanderheyden, Zuchowicz		M. Perrin	M ^{me} Carriot

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
DCNS	MM. Bodard, Burg, Courbe, Gillet, Leclercq Quérénet de Bréville		MM. Denoyel, Durand, Malcor, Michot, Poimboeuf , Retat	MM. André, Aubert, Barbereau, Hamelin, Montaland, Rouze	M. Gatin	M ^{me} Carriot
EADS*			Co-présidents MM. Grube, Lagardère , Co-présidents exécutifs MM. Enders, Gallois, Administrateurs : MM. David, Eguiagaray Ucelay, Gut, Pébereau, Ring, Rogowski, Uebber			
EDF	MM. Abadie, Aurengo, Bézard, D'Escatha, Faure, Josse		MM. Dangeard, Foundoulis, Gadonneix , Moreau, Proglia, Schweitzer	M ^{mes} Daguerre, Hoeffling, MM. Chorin, Grillat, Nédelec (jusqu'en déc 2006), Pesteil, Villota		M. Rossi
Enercal	MM. Hirel , Lefranc, Leyssene		MM. Cortot, Digoue, Goromido, Hnepeune, Martin, Noyer, Renoult, Retali, Supéra		M. Puzenat	
EPFR	MM. Kalfon, Leclercq	M. Scemama	Parlement : MM. de Courson, Du Luart			
EPRD	MM. Pouget, Tanguy	M. Schneiter	Parlement : MM. Diefenbacher, Torrè			
ERAP	M ^{mes} Campana, Duthilleul , Galey-Leruste, MM. Gaubert, Pouget	MM. Ferrier, Marchat, Sahut d'Izarn, Théry			M. Caquot	M. Morelle
France Télécom	MM. Bézard, de Larosière, Serres		M ^{me} Haigneré, MM. Dufau, Lagardère, Lombard , Martre, Roulet, Simonin	M ^{me} Adam MM. Bernardi, Gaveau, <i>+rt act</i> : M. Tierce		
France Télévisions	M ^{mes} Cayla, Franceschini, MM. Hadas-Lebel, Leyssène, Rioux	M ^{me} Dorion Sebéloué, MM. de Carolis , Costa-Gavras, Rufin, Wolton	<i>rt du parlement</i> M. Kert (<i>député</i>) M. de Broissia (<i>sénateur</i>)	MM. Bignolas, Loiseau		M ^{me} Miquel
France 3	M ^{me} Bensimon, M. Perdiolat		CSA : MM. Costa-Gavras, De Carolis , Parlement : M. Ueberschlag	MM. Dupont, Garcia		
Gaz de France	M ^{me} Tordjman, MM. Chavanne, Favre Graff, Musca, Vieillefond		MM. Beffa, Cirelli , Cardoso, Dollé, Lemoine, Lehmann	MM. Barrault, Buttazoni, Calbrix, Ledoux, Lejeune, Rouvery		M. Lemaire
Giat industries Nexter	MM. Aubouin, Burg, Dock, Gaillard, Kalfon, Rossignol	MM. Cédelle, Chazot, de la Lande de Calan, Orsatelli, Planchais, Vigneron		MM. Brune, Chatelin, Gouigoux, Lepain, Marcheboëuf, Osete	M. Jourdan	M. Averlant
La Monnaie de Paris (MdP)	M ^{mes} Maldonado, Miroux, MM. Aubouin, Chrebor, Constans, Vernet, de Villeroché	MM. Beaux , Braidy, de Forges Le Moyne, Hollard, Lemasson, Pujal, Robert		M ^{me} Loiseau, MM. Bernardou, Goimard, Lasset, Ludger, Montariol, Robieux		M. Worms,
Imprimerie nationale	M ^{me} Malaussena, MM. Faure, Juillet, Leclercq, Sauret, Serres	MM. Burillon, Lenoir de la Cochetière , Floquet, Lemasson, Verdier		M ^{mes} Contu, Ferret, Herchy, M. Coulon		M. Averlant
La Française des jeux	MM. Bayle, Bied-Charreton, Bonnet, Fratacci, Gabla, Glaser, Lieb, Pronost, Senhaji		MM. Blanchard-Dignac , Luciani, Roussel	M ^{mes} Lamoratta, le Berrigaud, MM. Chaumeau, Genco, Paré, Pirani		M. Holz
La Poste	M ^{me} Dubarry, MM. Bézard, Bied-Charreton, Chevet, Faure, Mirabeau, Raulin	M ^{mes} Lewiner, Malrieu, Zarine, MM. Bailly , Hubert, Lemoine, Pélissard		M ^{mes} Boulesteix, Carval, Fourcade, Liboutet, MM. Barois, Galepides, Rossi	M. Rousseau <i>adjt</i> M. Caquot	M. Graindorge
LFB	M ^{me} Diaz, MM. Auvigne, Eyssartier, Ludot, Pronost	M ^{mes} Campion, Hubert, MM. Abate, Béchon , Heiden Renaudin		M ^{me} Cauvin, MM. Bagot, Espargillière, Lascombes, Marcilly, Paoli		M. Morelle
NSRD	M ^{me} Muniesa		M. Jeanjean , Schneiter			M ^{me} Palasz MM. Buge, Suvez M. Zimmermann
Port autonome de Bordeaux	MM. Dubourdieu, Idrac, Lafouge	MM. Fayat, Finon, Nicolas, Ouin, de Père Roland-Billecart , Thomas	<i>rt des usagers du port de la CCI</i> MM. Allard, Chardronnier, Sentagnes <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Blanco, <i>rt de la CCI</i> MM. Berland, Boyer de la Giroday <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Houdebert, Martinet, Touzeau, Turon, Valade	MM. Ben Raal, Bergognat, Filatreau, Gedon, Gresta	M. Le Clech	

* Avant mise en œuvre des décisions annoncées le 16 juillet 2007.

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIES ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Port autonome de Dunkerque	MM. Canepa, Delion, Saffache	M ^{me} Joseph, MM. Boudoussier, Leurent, Mahé, Routel, Ryckewaert, Soulet de Brugière	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Guérard, Guillotin, Gugliermina <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Briche, <i>rt de la CCI</i> MM. Bertoneche, Dairin <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Careme, Delalonde, Delebarre, Deweert, Ringot	M ^{me} Proffit, MM. Heele, Marquet Merlen, Quetstroey	M. Patey	M. Zimmermann
Port autonome du Havre	MM. Cadoux, Conrié, Tuot	MM. Cotte, Defline, Desderedjian, Frossard Lecomte , Ruef, Saade	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Aubée, Blanchard, Le Yondre <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Silliau, <i>rt de la CCI</i> MM. Leroux, Vianney de Chalus, <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Dellerie, Gelard, Jegaden, Logiou, Ruffenacht	M ^{me} Rousselle MM. Argentin, Bonnaire, Gosse, Paumelle	M. Patey	M. Delmond
Port autonome de Marseille	MM. Fremont, Gatin, Lolum	MM. Bréau, Daher, Féraud, Garin , Salem, Truau, Tual	<i>des usagers du port par la CCI</i> MM. Balladur, Deport, Reverchon <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Montoya, <i>rt de la CCI</i> MM. Hille, Pfister <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Caillat, Caizergues, Gaudin, Granié, Guérini	MM. Bretton, Keusseyan, Ouali, Thuret, Vassallucci	M. Genevois	M. Batail
Port autonome de Nantes/ St Nazaire	M ^{me} Maugue, MM. Beneton, Boucault	MM. Doux, Genty, Hug de Larauze, Klein, Leray, Quimbert , Snijders	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. d'Acremont, Guillaumin, Moreau, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Chagnolleau, <i>rt de la CCI</i> MM. Gendron, Lang, <i>rt collectivités territoriales</i> MM. Auxiette, Ayrault, Batteux, Drollon, Mareshal	MM. David, Dollo, Duret, Geoffroy, Le Borgne	M. Le Clech	M. Batail
Port autonome de Paris	MM. Bordry, Lafouge, Lelarge, Moynot, Peyvel,	MM. Chaineaux, Choumert, Dalaise , Devergies, Dourlent, Helm, Legaret, Million, Perrin, Trorial	<i>rt de la CCI</i> M. Valache <i>rt collectivités territoriales</i> M ^{mes} Auffray, Candelier, Constantin, Maréchal, MM. Bédier, Boulanger, Finel, Guichard, Kerrest, Moreau, Muzeau, Solignac	MM. Colicchio, de Bernis, Lemaire, Valtat	M. Roche	M. Delmond
Port autonome de La Rochelle	MM. Aguilera, Bordry	MM. Delaune, Grenot , Karsenti, Métivier, Perrin, Rougier, Thomas	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Bourdut, Dupuy, Esterez, <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Zini		M. Le Clech	M. Batail
Port autonome de Rouen	MM. Cadoux, Conrié, Tuot	MM. Brifault, de Boissieu , Frossard, Poirier d'Ange d'Orsay, Romedenne, Saulnier, Soufflet	<i>rt des usagers du port par la CCI</i> MM. Foloppe, Hadkinson, Hannon <i>rt ouvriers dockers port</i> M. Wera <i>rt de la CCI</i> MM. Aurian, Herail, <i>rt collectivités territoriales</i> M ^{me} Fourneyron, MM. Albertini, Dupray, Lamarre, Massion	M ^{me} Uzenot, MM. Coutinho, Hermier, Rousseau, Vallée	M. Kosciusko-Morizet	M. Delmond
Port autonome de Strasbourg	M ^{mes} Chaux-Debry, Meynard, Roul, MM. Riquer, Ruscher, Werle		<i>rt la ville</i> M ^{mes} Keller, Werle MM. Gros, Grossmann , Muller, Roth <i>rt de la CCI</i> M. Laemmel <i>rt CG</i> M. Fetsch <i>rt port</i> MM. Finkenbeiner, Hillenbrand, Stegmann	MM. Girard, Pignon, Rouch		M. Paultre de la Motte

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Radio France	M ^{me} Franceschini, MM. Balle, Berjot, Delpech de St Guilhem		CSA M ^{me} Lefèvre, MM. Cluzel , Latarjet, Trampoglieri, <i>rt le parlement</i> M. Brochand (député), Picheral (sénateur)	M ^{me} Bedos, M. Charrier		M. Gace
RATP	M ^{me} Eyssartier, MM. Dors, de Fenoyl, Giblin, Graff, Lamotte, Mongin , Rioux, Villain	M ^{me} Nenner, MM. Badré, Bouis, Boutry, Chambolle, Herbillon, Leroi, Martinand, Massou		MM. Charenton, Gillard, Le Fur, Manzano-Mata, Mepa, Moreau, Ringuédé, St Ges, Thibal	M. Raulin	M. Briffod
Renault SA	M ^{me} Brechignac, M. Rioux		M ^{me} de la Garanderie, MM. de Combret, de Croisset, Ghossn , Koeda, de Lacharrière, Lagayette, Martre, Paye, Riboud, Schweitzer	MM. Audvard, Barbier, Champigneux, <i>+rt act.</i> : M. Stcherbatcheff		
RFF	M ^{me} Eyssartier, MM. Barnier, Chamard, Duret, Du Mesnil , Moynot, Thorette	MM. Belot, Choumert, Lallemand, Quinet, Zeller		M ^{me} Sennery, MM. Castan, Giordano, Sulpis, Tainturier, Thomas	M. Vieu, <i>adjt</i> M. Papinutti	M. Barilari
RFI	M ^{me} Bensimon, MM. Boidin, Garnier, Schwarz	M ^{me} Coutard, MM. Balle, Chaigneau, Thiam	<i>rt le parlement</i> MM. <i>Sénateur</i> Duvernois, <i>Député</i> Roubaud	M ^{me} Rolland, M. Maguire		M. Gace
Safran (CS)	MM. Burg, Lallement, Leclercq, Pène,		M ^{me} Lauvergeon, MM. Colaiacovo, Polge de Combret, Dupuy, Forneri, Guéna, Lévy, Lucas, Mer , Rannou, Toussan, Vazier <i>Censeurs</i> : MM. Chodron de Courcel, Moraillon	M ^{me} Monavon M. Halary,	M. Bosquillon de Jenlis	
Semmaris	MM. Aubineau, Jacotot, Preiss, Spielrein , Valade Vasseur		M ^{mes} Flam, Theart MM. Borrel, Hervouet, Hervy, Pepineau <i>Censeurs</i> : M ^{me} Planet, MM. Bellot, Caffin	MM. Boudignon, Sollier		
SFTRF	M ^{mes} Gorgeon, Mourareau MM. Amiot, Lebel, Perdiolat, Rabet	Directeur général délégué M. Simmonet	M ^{me} Laclais, MM. Bouvard, Dumas, Dumolard, Flacher, Hugueniot, Mathiolon, Pery, Raulin , Rimattei, Sulli, Vallet <i>Censeurs</i> : MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrrière, Métral		M. Parisé, <i>Adjt</i> M. Coux	M. Funel
SGGP	MM. Cognat, Lubek, Mourier, Pouget, Ragache, Soulié		MM. Floquet Jeanjean, Luteyn			M ^{me} Palasz M. Suveg
SNCF	M ^{me} Ildrac , MM. Blanchet, Caquot, Gressier, Josse, Mirabaud, Rioux	M ^{mes} Sassier, Weibel MM. Defline, Haënel, Ollier		M ^{me} Sinoquet, MM. Bascunana, Célié, Roy, Tourneboeuf, Vincent	M. Bursaux, <i>Adjt</i> M. Vieu	MM. Barilari Hemmerly, Hérigault
SNCM (CS)	MM. Pelissier, Roche, Vieillefond		MM. Butler , Giuntini, Parquet, du Peloux, Teintutier	MM. Coti, Jauffret		
SNPE	MM. Auvigne, Burg, Leclercq, Mathieu, Moschetti	M ^{me} Damon, MM. Betin, Bueno, Delpuech, Schun, Zyss		M ^{mes} Donzel, Tallet, MM. Blanchet, Couilleaux, Glad, Linca	M. Jourdan	M ^{me} Cazala
Sogead Gérance			MM. Burg, D'Hinnin, Funck-Brentano, Graff, Pontet , Leclercq, Leroy, Levy			
Sogead SCA			MM. Adam, Aubouin Giaoui, Levy			
SOGEPA	MM. Burg, Graff, Lallement, Leclercq, Martre		MM. Béchat, Pontet , Vigneron		M. Perrin	M ^{me} Carriot
SOVAFIM	MM. Beysson, Boyon, Crepon, Dubost, Figeat, Jullian, Moynot, Vieu	MM. Debains , Dumortier, Lazare, Yoncourt				
Thales	MM. Bézard, Bujon de l'Estang, Lombard, TSA représentée par M. Roulet Alcatel participations représentée par M. Collet-Billon		MM. Barth, Costa de Beaugard, de Croisset, Freeman, Naumann, Ranque , Tchuruk	M ^{me} Delpierre, M. Gladieu, Lépinay	M. Plane	
TSA	MM. Aubouin, Colin, Dock, Floquet, Scemama, Serres		M ^{me} Cossa-Dumurgier MM. De Monchy, Rocchi		M. Plane	

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) - septembre 2006/septembre 2007

GROUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION
SNPE	TEVCO Inc	Startboard	14,5	57	30/09/06	tacite
EMC	Manitoba Potash Project (MPC)	BHP Billiton	5	10	5/12/06	déclaration a postériori
Charbonnages de France	SORID	Région Midi-Pyrénées et autres	1	2	21/12/06	déclaration a postériori
Ville de Lyon	Sepel et Sepel-Com	GL Events	17	17	9/01/07	tacite
Chambre d'agriculture Charente maritime	LCA	FILABO	5	55	2/04/07	tacite
Areva	T & D Vénissieux	Management et salariés	12,5	92	28/05/07	tacite
SNPE	Isochem Inc	Buckingham	25	93	9/06/07	tacite
Charbonnages de France	TERCHARNOR	EUROVIA	5	31	30/06/07	déclaration a postériori
TOTAL	8 dossiers		85	357		

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION A L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AUBOUIN	Pierre	1970	Chef du bureau « Aéronautique et Défense »	4	Giat Industries - TSA - La Monnaie de Paris - SOGEADE SCA
BÉZARD	Bruno	1963	Directeur général	6	AREVA - EDF - La Poste - France Télécom - Air France-KLM - Thales
LECLERCQ	Jean-Yves	1969	Directeur de participation « Services Aéronautique, Défense »	7	DCNS - EPFR - Imprimerie Nationale - SOGEADE Gérance - SOGÉPA - SAFRAN - SNPE
MANNOURY LA COUR	Geoffroy	1971	Chargé d'affaires « Aéronautique et Défense »	1	ADIT
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du Pôle Audit Comptabilité	1	Aéroport Toulouse-Blagnac
MOYNOT	Sébastien	1972	Chef du bureau « Transport ferroviaire, ports et automobile »	4	SOVAFIM - RFF - PAP - CGMF
MUNIESA	Lucie	1975	Chargée d'affaires « Énergie et autres participations »	1	NSRD
MUSCA	Xavier	1960	Directeur général DGTPÉ	2	CNP Assurances - Gaz de France
POUGET	Julien	1976	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	3	ERAP - EPRD - SGGP
PERDIOLAT	Laurent	1973	Chef du bureau « Transport aérien, autoroutes et audiovisuel »	7	SFTRF - ATMB - CNA - ADF - ARTE - France 3 - Aéroport de Lyon
PREISS	Éric	1959	Secrétaire général	4	CIVIPOL - DCI - SEMMARIS - Aéroport Bordeaux - Mérignac
PRONOST	Philippe	1969	Chef du bureau « Énergie et autres participations »	3	CDF - LFB - Française des Jeux
RADEMACHER	Benoît	1975	Chargé d'affaires « Énergie et autres participations »	1	DAGRIS
RIOUX	Rémy	1969	Directeur de participation « Transport et Audiovisuel »	5	ADP - RATP - RENAULT SA - France Télévisions - SNCF
VIEILLEFOND	Édouard	1971	Directeur de participation « Énergie »	4	Gaz de France - GRT-Gaz - RTE EDF Transport - COGEMA

**Parité Hommes-Femmes des conseils d'administration ou de surveillance
des entreprises du périmètre APE (administrateurs uniquement)**

ENTREPRISES	TOTAL HOMMES	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES / FEMMES
ADIT	12	1	13
AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC	8	1	9
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	9	0	9
AÉROPORTS DE LYON	10	0	10
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	18	3	21
AIR-FRANCE - KLM	13	1	14
AREVA (CS)	14	1	15
ARTE FRANCE (CS)	9	2	11
ATMB	12	2	14
AUTOROUTES DE FRANCE	8	0	8
CHARBONNAGES DE FRANCE	16	2	18
CNA	7	1	8
CGMF	8	1	9
CIVIPOL CONSEIL	10	0	10
CNP ASSURANCES	21	2	23
DAGRIS	15	2	17
DCI	13	0	13
DCNS	18	0	18
EADS	11	0	11
EDF	16	2	18
ENERCAL	12	0	12
EPFR	5	0	5
EPRD	5	0	5
ERAP	6	3	9
FRANCE TÉLÉCOM	12	2	14
FRANCE TÉLÉVISIONS	11	3	14
FRANCE 3	6	1	7
GAZ DE FRANCE	17	1	18
GIAT INDUSTRIES-NEXTER	18	0	18
IMPRIMERIE NATIONALE	11	4	15
LA FRANÇAISE DES JEUX	16	2	18
LA MONNAIE DE PARIS	18	3	21
LA POSTE	13	8	21
L.F.B	13	4	17
NSRD	2	1	3
PORT AUTONOME DE BORDEAUX	26	0	26
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE	24	2	26
PORT AUTONOME DU HAVRE	25	1	26
PORT AUTONOME DE MARSEILLE	25	0	25
PORT AUTONOME DE NANTES / ST NAZAIRE	25	1	26
PORT AUTONOME DE PARIS	27	4	31
PORT AUTONOME LA ROCHELLE	13	0	13
PORT AUTONOME DE ROUEN	24	2	26
PORT AUTONOME STRASBOURG	15	5	20
RADIO FRANCE	9	3	12
RATP	25	2	27
RFF	16	2	18
RFI	9	3	12
RENAULT SA	15	2	17
SAFRAN (CS)	16	2	18
SEMMARIS	12	2	14
SFTRF	16	3	19
SGGP	9	0	9
SNCF	14	4	18
SNCM (CS)	10	0	10
SNPE	14	3	17
SOGEPA	8	0	8
SOVAFIM	12	0	12
THALES	15	1	16
TSA	8	1	9
Total général	830	96	926

Contacts:

L'Agence des Participations de l'État

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Direction Générale du Trésor
et de la Politique Économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ Bruno Bézard

Directeur général

Tél.: 01 44 87 72 00

Fax: 01 53 18 36 09

bruno.bezard@ape.finances.gouv.fr

■ Éric Preiss

Secrétaire Général

Tél.: 01 44 87 71 73

Fax: 01 44 87 72 89

eric.preiss@ape.finances.gouv.fr

■ Suivre l'activité de l'Agence des participations de l'État:

www.ape.minefi.gouv.fr

■ Nous contacter:

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de l'Agence des participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2007.

Crédits photographiques:

Aéroport de PARIS, Areva, BrandXPictures: David Wasserman, DCNS, EADS, EDF, France Télécom, France Télévisions, La Poste, PhotoAlto: James Hardy, Sami Sarkis, Phovoir, Port autonome de Rouen, Safran, Sircom.

Conception graphique:

Studio graphique du Sircom du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Impression:

Actis

ISSN: 1776-128X